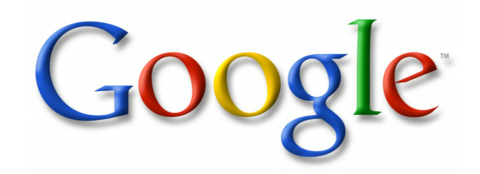
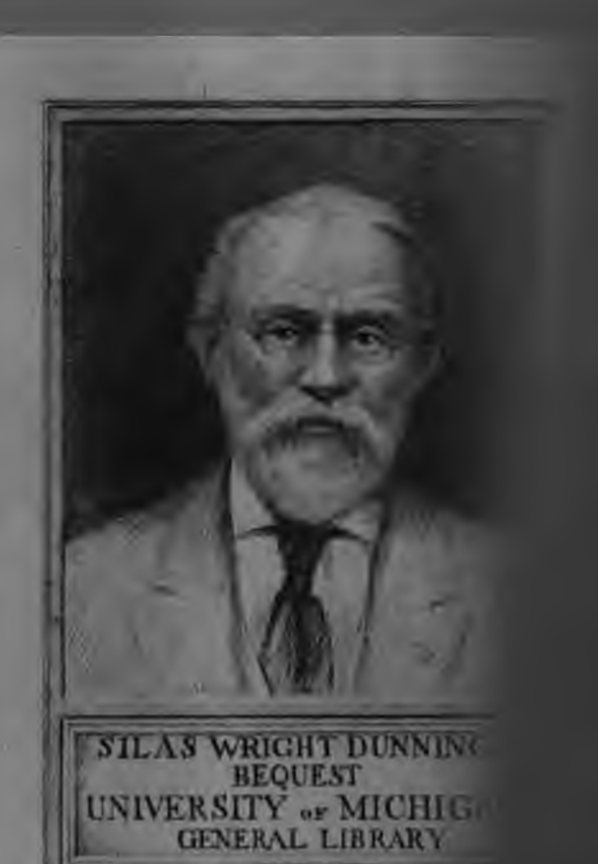



SILAS WRIGHT DUNNIN
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIG
GENERAL LIBRARY

LIQUE

ICULTURE,

S ET ARTS

E LA MARNE,

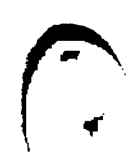
ptembre 1843.

LONS,

BONIEZ-LAMBERT.

—

843.





SÉANCE PUBLIQUE

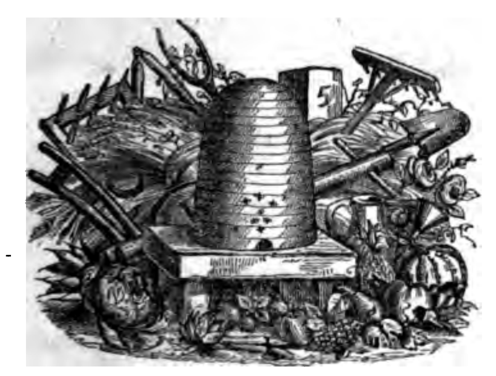
DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

COMMERCE, SCIENCES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE,

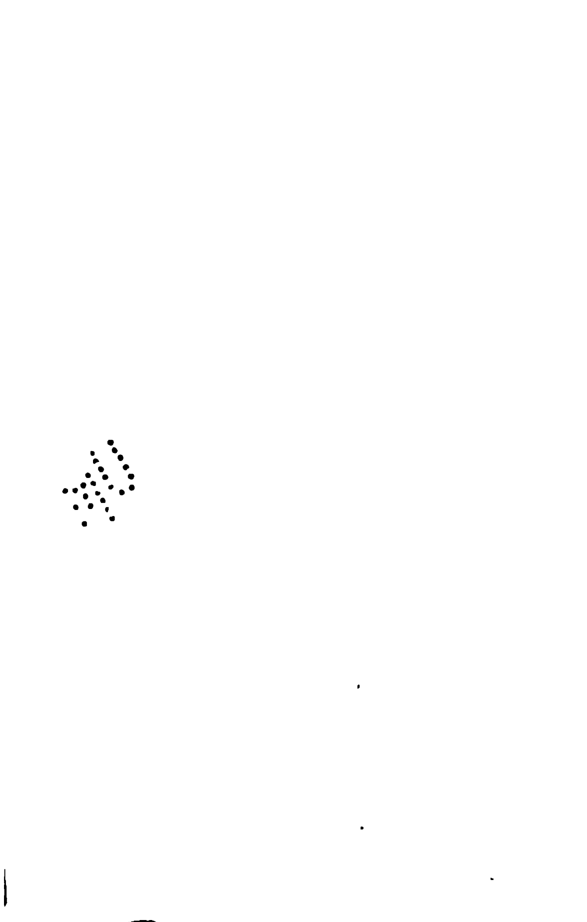
Tenue à Châlons, le 5 septembre 1843.



CHALONS,

IMPRIMERIE DE BONIEZ-LAMBERT.

1843.



SÉANCE PUBLIQUE

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,



COMMERCE, SCIENCES ET ARTS,

DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE,

Tenue à Châlons le 5 septembre 1843.

DISCOURS D'OUVERTURE,

PAR M. LE PRÉFET, PRÉSIDENT-NÉ.

Messieurs,

J'applaudissais l'an dernier aux efforts nouveaux tentés par la Société d'Agriculture, Sciences et Arts du département de la Marne, pour justifier son triple titre en offrant, dans une exposition publique, les signes visibles des sciences et des arts auxquels vous accordez, chaque année, des encouragements mérités.

J'exprimais l'espérance que cet appel fait à l'industrie du département serait entendu, et, confiant dans

ce qu'un concours ouvert par une société libre, que recommandent de si nombreux et de si utiles travaux, devait exciter de généreuse émulation, je voyais dans les produits de l'exposition de cette année comme les prémices du tribut qu'apportera, en 1844, le département de la Marne à la grande exposition nationale de l'industrie française. Les riches étoffes, les élégants tissus sortis des ateliers de la ville de Reims devaient parer les salons de l'hôtel-de-ville, et rivaliser d'éclat, de couleur et de beauté avec les plantes et les fleurs qui décorent cette enceinte.

C'eût été une belle alliance et un heureux rapprochement que cette union des productions de l'art et de celles de la nature; et nos fabricants eussent fait une œuvre bonne et patriotique de répondre à votre appel, et de se presser à ce concours, comme ils le feront l'an prochain à Paris, pour y disputer le prix offert au plus digne, et tenir une place glorieuse à côté des représentants des villes les plus renommées dans l'industrie, Lyon, Mulhausen, Saint-Quentin!

Ce sont là, Messieurs, de nobles combats. Les expositions publiques sont comme les champs de bataille de l'industrie, qui ont aussi leurs palmes et leurs trophées, aussi beaux et moins regrettables que ceux de la guerre; et telle est l'admirable progression du développement de l'activité humaine; tels sont les bienfaits de la paix dont jouit le monde, et l'influence des relations qu'elle crée entre les peuples, qu'on peut, par la pensée, se représenter une époque où un grand pays comme la France n'exposera plus seulement les produits de son industrie, mais accueillera ceux qui sont dus au travail des autres nations de l'univers. Ce serait là un véritable concours universel, où des na-

tions comme l'Angleterre et la France se disputeraient pacifiquement la palme du génie dans les arts et dans l'industrie, et seraient rivales en se donnant la main. La royale entrevue dont le château d'Eu est aujourd'hui le théâtre entre le roi des Français et la jeune souveraine de la Grande-Bretagne n'est-il pas, comme le symbole avant-coureur de cet accord heureux des peuples dans une même pensée de travail et de civilisation! — Si cette idée, déjà émise par quelques esprits généreux se réalise; si Paris, ouvrant un jour un immense concours, accueille dans son sein les produits de toutes les nations de l'Europe; si les peuples de l'Allemagne et de la Grande-Bretagne passent la frontière et accourent à ce tournoi d'un genre nouveau, n'y aurait-il pas comme un point d'honneur pour toutes les villes industrielles de la France de paraître à ce concours, et d'y disputer le prix offert au vainqueur? C'est se préparer à cette lutte avec les départements rivaux et avec l'étranger, d'une manière utile et intéressante pour tous, que d'exposer aux yeux, dans chaque département, les produits des inventions et du travail de l'année, qui, pour figurer sur un théâtre plus restreint, n'en sont pas moins dignes d'exciter l'émulation. — Aussi, Messieurs, l'idée conçue par la Société d'agriculture, déjà accueillie par la presse départementale, par les hommes intelligents et généreux qui se chargeront de la féconder, bien qu'elle n'ait pas encore porté tous ses fruits, ne peut manquer d'être fertile pour l'avenir en excellents résultats; j'en accepte l'espérance. Je ferai moi-même mes efforts pour vous seconder et atteindre un but si utile. Appréciant tout ce que la Société d'agriculture rend depuis de longues années de services au départe-

ment de la Marne et tous ceux qu'elle peut rendre encore, je serai heureux de lui prouver qu'il ne dépendra pas de moi qu'elle ne donne un nouveau lustre à des travaux qui l'honorent, et qui sont pour chacun de ses membres la plus attrayante des occupations et la plus douce des récompenses.

DISCOURS

DE

M. LE BARON DE SERMET, PRÉSIDENT ANNUEL,

Messieurs,

Vous n'êtes qu'à votre troisième exposition publique des produits d'agriculture, d'arts et d'industrie, et déjà les progrès sont sensibles ; mais ce sont surtout les amateurs de l'horticulture qui ont répondu à votre appel.

Je comprends sous ce titre, tous ceux qui cultivent, soit pour leur plaisir ou leur amour propre, soit par profession, mais avec *le feu sacré*, les plantes, les arbres, les fleurs, les fruits et tous les êtres du règne végétal, créés avec tant de libéralité pour satisfaire à nos besoins, à nos goûts et à nos plaisirs, et que l'homme a trouvé le moyen d'améliorer et de varier à un tel point, que ne reconnaissant plus les types primitifs, on pourrait dire qu'il a aussi ses créations.

Mais, ne proférons pas un pareil blasphème ; c'est bien assez pour l'amour propre du cultivateur,

d'avoir la puissance de modifier et d'embellir encore ce qui sort de la main toute puissante du Créateur.

Messieurs, plus les hommes qui se livrent à l'étude des sciences étendent le cercle de leurs connaissances, et plus ils conçoivent, par réflexion, leur infériorité et la puissance divine; mais ceux qui se livrent à l'étude et à la pratique de l'agriculture, comprennent Dieu par reconnaissance; aussi est-ce dans cette classe que l'on trouve le plus d'hommes religieux et honnêtes par sentiment, comme dans celle des savants par la réflexion.

C'est cette pensée qui devrait servir de point de départ pour tracer la physiologie de l'agriculteur, de l'horticulteur.

Les limites d'un discours académique ne me permettraient pas de traiter un aussi vaste sujet avec le développement convenable; mais, en me bornant à découvrir un coin du tableau de la vie, des devoirs, des jouissances de l'horticulteur, j'espère, en raison du sujet, vous offrir quelques aperçus qui vous intéresseront.

L'agriculteur, l'horticulteur ne sont pas seulement les bienfaiteurs de telle ou telle localité; la nature entière est de leur domaine.

Toutes les terres, toutes les mers sont leurs tributaires; ils savent vaincre tous les climats, tous les obstacles, pour apporter, cultiver, embellir, améliorer les produits des pays les plus lointains; ils trouvent les moyens d'enlever aux zônes des tropiques ces plantes habituées aux rayons brûlants du soleil; ils les font vivre et les embellissent dans la zône glaciale.

Les plus belles collections de plantes exotiques se trouvent en Angleterre, en Hollande, en Russie; moins

bien partagés par la nature, les habitants de ces froides contrées avaient eu avant nous l'idée de s'approprier les produits étrangers, et naguères nous étions bien en arrière d'eux, sous ce rapport.

Mais on peut dire qu'un grand élan a été donné en France depuis trente ans; nous suivons l'impulsion, et bientôt j'espère nous dépasserons nos rivaux.

Grâces en soient rendues au sage Monarque qui a su fixer en Europe, la paix, si nécessaire au bonheur des hommes.

Par la paix, toutes les communications sont faciles; toutes les idées se portent vers l'utile et le bien-être; la plus noble émulation pour tout ce qui peut contribuer à la prospérité générale, fait faire des prodiges, et le moyen le plus efficace de faire fructifier cette émulation, est l'exposition publique; moyen que le génie de l'Empereur avait créé, et qui a reçu la plus magnifique extension en 1834.

Depuis lors, on ne s'est pas borné aux expositions des produits de l'industrie et des arts, toutes les Sociétés ont voulu, avec raison, avoir la leur, et surtout les Sociétés d'horticulture de France ont cherché à se surpasser les unes les autres.

Mais en toutes choses, il ne faut pas croire que l'on arrive au but dès le principe, ni se décourager, quand on n'obtient pas de grands succès dès les premiers pas. La première grande exposition des produits des arts et de l'industrie française,

En 1801, n'eut que.........	201	exposants.
Celle de 1802..............	540	——
— 1806..............	1426	——
— 1819..............	1662	——
— 1834, en eut....	2447	——
La dernière en a compté......	3381	——

Partout où des expositions ont eu lieu, on pourrait constater les mêmes progrès.

Rien n'est beau comme les expositions de la Société centrale d'horticulture de la Seine, comme celles de Seine-et-Oise, de la Seine-Inférieure, du Nord, d'Indre-et-Loire, et nous, qui ne faisons que d'entrer dans cette nouvelle carrière, nous pouvons déjà nous glorifier de nos efforts.

Et qui n'en ferait pour une cause aussi intéressante, source de jouissances les plus pures comme les plus suaves, et qui conduisent en outre aux découvertes les plus surprenantes?

En effet, l'homme qui se livre à la culture, reconnaît bientôt que les plantes, dans lesquelles l'indifférent ne voit qu'une matière revêtue de formes, de couleurs, d'odeurs plus ou moins agréables, sont des êtres ayant une vie, des sensations, des habitudes, des goûts, des désirs, des volontés, des passions, et enfin, des jouissances et des peines.

On pensera que je vais bien loin dans la nomenclature des facultés que j'accorde aux plantes; quelques exemples prouveront le contraire.

J'ai dit que les plantes ont des sensations; qui en doutera, en voyant la Sensitive se replier sous le léger attouchement d'un doigt indiscret, et la *Dionæa muscipula*, se refermer sur la mouche qui ose pénétrer dans son sein?

Des habitudes; mais examinez les plantes, vous les verrez dormir et se réveiller, éprouver la soif et la faim, c'est-à-dire le désir de l'eau et des engrais, à des époques et à des heures fixes de la journée.

Des goûts, des désirs, même des caprices; et pour-

quoi leur en refuserions nous, lorsque nous trouvons qu'ils donnent un charme de plus à la beauté?

Des volontés et des moyens de les satisfaire; c'est ce qui paraît le plus extraordinaire, et ce qui n'est cependant pas douteux.

Examinez la plante qui veut *grimper*, et que vous croyez dépourvue du sens de la vue; elle saura chercher et découvrir autour d'elle, l'appui dont elle a besoin; mettez cet appui à droite, et la plante s'y dirigera; dérangez-le et mettez-le à l'opposé, elle changera de direction pour le chercher; voyez celles qui aiment le soleil, se tourner sur leurs tiges, pour suivre l'astre dans sa course. Leur goût pour la lumière est si grand, que celles qui dorment habituellement dans les ténèbres, se réveillent et se rouvrent à l'aspect des rayons d'une lumière vive factice; ce qui a fait dire à Delille :

« De ces crédules fleurs le calice est trompé.»

Remarquez les plantes destinées à s'accrocher contre les murs et contre les arbres, et que la nature a douées de petits crampons, de petits bras; chose admirable! si leur appui est d'un côté, vous verrez sortir ces bras du côté où ils peuvent se cramponner; mettez l'appui ailleurs, non-seulement elles étendront leurs membres, mais encore il leur en poussera d'autres là où elles n'en auraient pas eu, sans le besoin qui a fait naître en elles le désir ou la volonté de changer de direction.

Vous parlerai-je de ces plantes qui, pour respirer, s'élèvent, contre leur habitude, d'une manière démesurée; de celles qui, plantées où cela ne leur convient pas, devinent, à de grandes distances, la terre, l'eau

qui leur sont salutaires, et poussent pour y arriver, des racines, dans cette direction, souvent à travers des obstacles presqu'insurmontables.

Enfin, observez la plante qui ne peut se passer, pour produire des fruits, du voisinage d'un être de son espèce, mais d'un sexe différent. Voyez le palmier femelle, qui cesse de produire si l'on arrache son époux, fût-il situé à une assez grande distance, mais dont elle pouvait recevoir les caresses par des moyens dont il est difficile de se rendre compte, mais qui existent certainement, puisque sa fécondité en dépend.

Mais si les plantes connaissent l'amour, elles connaissent aussi l'infidélité; dès qu'une variété étrangère d'une espèce se présente, elle trouve de suite à faire des unions, desquelles résultent immédiatement des produits nouveaux, qui alors se multiplient à l'infini. Ainsi, depuis que les roses de l'Inde ou de Bourbon ont été transportées en France, en 1795, elles ont produit des milliers de variétés. On compte plus de cent mille dahlias différents; les camélias, à peine connus, présentent aussi des milliers d'espèces.

Cette observation s'applique non-seulement aux fleurs, mais aussi aux légumes et aux fruits; cultivez des variétés nouvelles, et surtout exotiques, avec les anciennes, vous aurez des produits nouveaux.

J'en ai dit assez, Messieurs, pour vous intéresser vivement à la culture des fleurs, des légumes et des arbres; pour leur rendre leurs droits de naturalisation parmi les êtres sensibles, et leur acquérir, en conséquence, vos sympathies. Dès lors, quel est le barbare qui laissera souffrir une plante sans la secourir?

Est-ce parce qu'elles ne peuvent parler et se plain-

dre, qu'on ne leur porterait pas secours? Mais n'ont-elles pas des moyens de s'exprimer, très faciles à comprendre? La moindre habitude et la moindre attention vous feront voir qu'une plante souffre, qu'elle vous demande quelque chose, qu'elle se trouve mal où elle est, qu'elle désire votre secours, et je vous assure qu'un véritable horticulteur n'est jamais indifférent à ces expressions.

Nous sommes encore loin, Messieurs, de nos voisins, et surtout des habitants de la Belgique et de l'Allemagne, sous le rapport de la vivacité des goûts et de l'enthousiasme qu'inspirent, chez eux, les nouvelles découvertes de fleurs.

Nous lisons, avec un étonnement qui prouve que nous ne sentons pas comme eux, les détails des fêtes auxquelles donnent lieu leurs expositions; les dépenses qu'ils font pour obtenir des produits nouveaux.

Qui ne connaît la tulipe', nommée la Brasserie, parce qu'elle a été payée de la cession d'un établissement de ce nom.

J'ai parcouru il y a un an la Belgique; j'ai visité à Liège et surtout à Gand, des établissements d'horticulteurs, qui dépassent en grandeur et en richesse, tout ce que nous pouvons imaginer; tels que ceux de MM. J. Mackoy et Van Houttey.

Dans un intervalle de quelques heures, entre deux visites que j'avais faites à ce dernier, il avait expédié par le chemin de fer d'Anvers, pour 25,000 francs de plantes, de la famille des Orchidées, et il n'y paraissait pas dans sa serre.

Nous comptons aussi en France des horticulteurs zélés et instruits; MM. Soulange à Riz, Chauvière et

les frères Cels à Paris, Salter à Versailles; Whood à Rouen, Miélez à Lille, etc., etc., nous offrent des collections admirables.

Les progrès de l'horticulture peuvent donc procurer de véritables richesses comme elles procurent les plus douces jouissances. On doit nous savoir gré de notre persévérance et de nos efforts; ayons la confiance du succès et nous arriverons au but.

Notre récompense sera la reconnaissance de nos concitoyens.

COMPTE RENDU

DES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

Pendant l'année 1843,

PAR M. EUG. PERRIER, *secrétaire*.

MESSIEURS,

Un critique célèbre écrivait dans le siècle dernier : « *Il* n'y a personne qui ne convienne de l'utilité des » Académies établies en plusieurs villes du royaume, » et des prix qui y sont distribués; ces Sociétés litté- » raires font couler insensiblement, dans tous les » membres d'un État, le goût des lettres et des arts; » elles adoucissent les mœurs, dégoûtent des plaisirs » frivoles et grossiers, excitent l'émulation parmi les » gens oisifs, et jettent sur l'ignorance un ridicule » dont on cherche à se garantir par l'étude. »

Si déjà, il y a un siècle, on reconnaissait ainsi l'influence des Sociétés libérales, quel bien, Messieurs, ne doivent-elles pas produire dans notre époque de discussion et de progrès! Cela est si bien senti, que tous les jours de nouvelles associations se forment et

établissent des rapports, des liens entr'elles. Tendance heureuse que l'État doit favoriser de toutes ses sympathies, de tout son concours; car elle sert ses intérêts, elle seconde son action en disposant les esprits au travail, à l'ordre et à la paix; trois choses qui sont solidaires l'une de l'autre!

Dans cette féconde émulation du pays, votre compagnie, Messieurs, est une des Sociétés qui peuvent revendiquer des droits d'aînesse. — Héritière de l'ancienne Académie de Châlons, la Société d'agriculture de la Marne a compris une des premières qu'elle ne devait plus se borner seulement au culte des lettres et des sciences, et que, sans négliger ces objets si intéressants de ses attributions, elle devait surtout veiller aux intérêts matériels du pays. Aussi a-t-elle placé l'agriculture en première ligne dans l'ordre de ses travaux, parce que l'agriculture est la base de la prosrité de nos contrées, parce que c'est d'elle qu'émanent tous les autres progrès.

Il est une chose surtout que la Société tend constamment, par ses écrits et ses enseignements, à faire pénétrer dans l'esprit des laboureurs, car cette chose n'est malheureusement pas assez comprise par cette classe si laborieuse, si intéressante, d'ailleurs; c'est que l'agriculture est aussi susceptible que tout autre art d'un progrès continuel; c'est que l'agriculture, autant et plus peut-être que tout autre art, a besoin de ce progrès; la division de la propriété, le renchérissement de la terre, et tant d'autres éléments de travail, qui ne sont plus dans les mêmes conditions qu'autrefois, imposent au laboureur la loi de ne pas se borner aux traditions paternelles. Dans tout état aujourd'hui, le fils doit faire mieux que le père, c'est

une condition de vie ou de mort pour l'agriculture comme pour toute autre industrie.

La Société n'entend pas dire pourtant qu'il soit bien d'adopter toutes les choses nouvelles qui se tentent en agriculture. Au contraire, le progrès agricole doit être lent, réfléchi, réservé. En général, toutes les innovations coûtent cher; mais en agriculture elles coûtent relativement plus cher qu'en toute autre chose, et le laboureur ne peut rien exposer aux chances. Vous ne devez donc engager que les riches propriétaires à tenter des essais. Cette recherche des perfectionnements sera souvent pour eux une source de profits et de jouissances. Elle sera toujours en tout cas une affaire de patriotisme. Quant aux petits cultivateurs on ne peut leur conseiller l'application des choses nouvelles que lorsqu'elles sont mûres et d'un succès certain. Mais ce qu'il faut s'efforcer d'obtenir d'eux, c'est qu'ils accordent aux enseignements de la science une attention bienveillante et respectueuse, et qu'ils perdent surtout un peu de cette confiance exclusive et aveugle qu'ils ont trop souvent dans leurs habitudes.

Il y a surtout un sujet d'observations et d'études continuel pour eux. Ce sont les différents modes d'amender la terre. A votre sens, Messieurs, cette question importe encore plus pour l'amélioration de l'agriculture que l'introduction de plantes ou de machines nouvelles. L'étude du sol est encore un sujet tout neuf. Qui peut savoir toutes les découvertes qu'elle pourra faire, et quels immenses résultats elle donnera? La science, qui de nos jours surtout a tant fondé, a tant expliqué de choses, la chimie devait naturellement s'emparer d'un objet si vaste pour ses analyses et ses recherches; la chimie agricole est devenue

en quelque sorte une nouvelle science que les travaux de nos savants tendent de jour en jour à rendre plus pratique.

Vous avez entendu cette année, avec beaucoup d'intérêt, un mémoire de M. Hippolyte Faure, sur *l'action des sels ammoniacaux sur la végétation.*

La dissertation de votre nouveau collègue a pour objet de démontrer la puissance végétative que quelques chimistes contestent aux substances ammoniacales. Ses conclusions sont conformes aux observations de M. Schattenmann, que vous avez publiées l'année dernière.

Comme lui, M. Faure pense que le meilleur mode, pour conserver aux fumiers leurs principes actifs, est de les porter le plus tôt possible sur le sol.

Dans le cours de son travail, M. Faure a eu occasion de vous entretenir d'un nouvel engrais dont on vante beaucoup les propriétés fertilisantes, c'est une espèce de colombine qu'on nomme *Guano*, qui se trouve près des côtes de l'Amérique méridionale, et qui recouvre, dit-on, le sol de quelques ilots à une hauteur de 15 à 20 mètres.

Les agriculteurs anglais, si bons connaisseurs en pareille matière, en font déjà un grand emploi. Cette substance, d'après une analyse récente de M. Girardin, de Rouen, contient près de 17 pour °/₀ d'azote. — Deux cents kil. de Guano mêlés avec 30 kil. de charbon peuvent suffire pour fumer un hectare de terre à blé. S'il est vrai qu'on puisse obtenir cette substance au prix de 20 fr, les 100 kil. rendus au Havre, il est évident que son emploi pourrait présenter une grande

économie dans une foule de circonstances, et fournir un fret avantageux à notre marine.

M. le Préfet, dont la vigilante sollicitude poursuit tous les progrès que peut faire notre pays, a entretenu de fréquents rapports avec vous.

Entr'autres communications qu'il vous a faites, il a appelé votre attention sur une richesse de notre pays dont on ne tire peut-être pas assez de parti. Les cendres sulfureuses ne s'exploitent guère que dans la montagne de Reims. Plusieurs côteaux de la montagne d'Epernay en contiennent également, mais on en extrait fort peu. Cependant il résulterait d'essais tentés sur plusieurs points du département, que la cendre sulfureuse n'aurait pas seulement la propriété qu'on lui connaît déjà, de stimuler la végétation des prairies, mais qu'on pourrait faire un très bon compost en la mélangeant avec de la terre et du fumier. Vous appelez de tous vos vœux de nouvelles expériences sur ce point, car si la puissance fertilisante de cette matière se confirme, son voisinage de nos vignobles pourra peut-être rendre son emploi avantageux pour l'engrais des vignes.

Un des instituteurs de ce département, qui les premiers aient compris dans leur enseignement des notions d'agriculture, M. Simonnet, de Cormicy, vous tient constamment au courant du résultat de ses leçons. Cet instituteur ne se borne pas à exposer des théories. Il indique les applications à faire dans la localité où il réside, les étudie dans toutes leurs phases, les compare et les résume. Cette année, il vous a rendu un compte exact des résultats obtenus par les

cultivateurs de Cormicy, au moyen de plusieurs engrais qu'on n'emploie pas assez ailleurs, notamment les cendres de tourbe mélangées avec une petite quantité de chaux, la poussière de tourbe, les cendres sulfureuses mélangées avec la terre et le fumier. M. Simonnet est en un mot dans la voie où depuis long-temps vous désirez voir les instituteurs des campagnes.

M. Renard, votre correspondant, vous a adressé une note sur la culture des graines oléagineuses. Il pense qu'il serait d'une bonne pratique agricole de proscrire la culture des navettes dans les petites terres de la Champagne. Les navettes, dit-il, que l'on sème dans l'orge et même dans l'avoine, n'indemnisent pas le plus souvent le cultivateur de ses frais de culture. D'ailleurs, comme elles ne rendent pas à ces terres l'engrais qu'elles en retirent, elles les épuisent et les condamnent à ne porter que du seigle.

M. Renard vous écrit encore qu'il a employé, cette année, un procédé dont il s'est bien trouvé, pour conserver les colzas dans le champ, et les mettre à l'abri, surtout dans les années humides comme celles-ci, de la germinaison du grain et des effets de la grêle. Il fait lier tous ses colzas en bottes après le faucillage. Ces bottes sont dressées l'épi en haut et placées en rond, de manière à former des chaînes de quatre ou cinq bottes. Le colza ainsi disposé ne craint presque pas les effets de la grêle, car, dans ce cas, la graine resterait dans la botte. Il est également à couvert de la pluie. Bien que le temps ait été constamment mauvais cette année, M. Renard pouvait battre dans les champs deux heures après une averse, et livrer un grain bien sec et dont le feu était jeté.

Les meules qu'on fait dans le Nord atteignent le même but; mais à chaque meule il reste une masse de grain par terre, qu'on n'obtient qu'avec un mélange de terre, ce qui nuit à la qualité.

M. Renard cultive depuis deux ans avec succès, des carottes en double semence avec les colzas. Mais il faut dans ce cas, que les colzas aient été semés ou plantés après un profond labour, dans une terre bien riche. Il est indispensable aussi, que les colzas soient sarclés aussitôt après l'ensemencement des carottes. Cette racine est la meilleure nourriture pour les bêtes à cornes, et peut être aussi employée pour celle des chevaux. Elle a l'avantage de ne pas geler en terre. On peut ainsi l'arracher pendant tout l'hiver à mesure qu'on en a besoin.

Le desséchement des marais de Saint-Gond est un sujet sur lequel vous aimez à revenir. Il y a toujours là quelque bon enseignement pour notre agriculture.

M. Renard récoltera cette année, pour près de 80,000 francs de colzas d'hiver, et pour 20,000 francs de graines oléagineuses d'été telles que colza, navette et cameline. Vous pensez, Messieurs, que cette récolte énorme d'un seul propriétaire est un fait unique en France. Vous le citez comme un beau progrès agricole de notre département. Voilà déjà un chiffre de 100,000 francs en graines oléagineuses seulement. Qu'on y ajoute le produit des seigles et avoines et celle du foin naturel, dont la qualité s'améliore tous les jours. Toute cette valeur a été obtenue sur des terrains qui ne donnaient, il y a dix ans, qu'une mauvaise herbe! Est-il besoin, en présence de ces chiffres, d'autres arguments pour démontrer l'avan-

tage qu'il y aurait à dessécher les marais qui peuvent encore exister en France.

Vous avez accordé l'année dernière une médaille d'encouragement à M. Collard, de Cheniers, inventeur d'un grand et d'un petit semoir. C'est spécialement à ce dernier instrument que vous avez entendu rattacher cette récompense, et vous avez pu la décerner en parfaite connaissance de cause. Le petit semoir de M. Collard est un instrument simple, peu coûteux, d'un emploi facile. Son action suivant celle de la charrue, il procure un enfouissement régulier et économise le temps et la semence. De nombreuses expériences, et celles que vous avez faites cette année, ont attesté ces avantages. La meilleure preuve d'ailleurs de son mérite, c'est que beaucoup de petits cultivateurs l'ont adopté. Par tous ces motifs, vous croyez devoir en propager l'emploi, qui doit être utile dans beaucoup de cas.

Vous avez fait l'acquisition de six semoirs : vous en décernerez un à la commune de Cormicy et un à la commune de La Veuve, les deux premières communes du département où les instituteurs ont ouvert des cours d'agriculture, et vous distribuerez les quatre autres dans les arrondissements de Reims, Épernay, Sainte-Ménehould et Vitry.

J'ai maintenant à vous rendre compte de l'expérience que vous avez faite du grand semoir de M. Collard, dont vous n'avez dû parler l'année dernière qu'avec beaucoup de réserve. M. Duguet, secrétaire du Comice agricole, a eu l'obligeance de mettre un terrain à votre disposition, et de vous prêter son utile coopération. Le terrain a été divisé en deux parties,

l'une qu'on a ensemencée à la main, l'autre avec le semoir.

Dans la première, de la contenance de 12 ares 42 centiares, on a employé 26 litres de semence; on en a récolté 256, soit 9 1/2 pour un, et 407 kilog. 500 gr. de paille. Dans la seconde, de 12 ares seulement, on a semé 19 litres et récolté 258, 13 1/2 pour un, et 293 kil. de paille. Il y a une économie réelle de semence, qui n'est pas moindre de 42 p. % à l'avantage de la partie semée avec l'instrument de M. Collard. Mais cette économie ne serait-elle pas compensée par l'infériorité de la paille, qui, lorsqu'elle provient des semis en lignes, est longue, grosse, molle, peu savoureuse pour les bestiaux, par l'intérêt ensuite et l'user d'un instrument coûteux?

Vous avez encore d'autres raisons de suspendre votre jugement sur le mérite de l'invention de M. Collard. Vous avez besoin de nouvelles expériences pour savoir *si* cette économie de semence se confirmera, et *si*, dans l'exécution de son instrument, l'inventeur a tout prévu pour qu'on puisse l'employer avec succès, en tous temps et en tous lieux. Vous pouvez cependant signaler déjà un avantage qui est résulté de son emploi, dans une commune voisine de Châlons. On a remarqué qu'un blé semé avec le grand semoir Collard n'avait nullement versé, tandis qu'autour, tous ceux semés à la main étaient couchés : c'est déjà un avantage du semis en ligne, sur lequel la Société royale d'agriculture vous a consultés. Vous pensez, Messieurs, que ce mode, rendu praticable, en présenterait d'autres. Quand on songe que le rapport de la récolte, avec la même semence, n'est en France que de 6 à 1, ce produit s'éloigne tellement de ce que

la nature semble promettre, qu'on doit croire qu'il y a un vice quelque part. On ne peut pas se dissimuler que l'ensemencement à la main ne soit vicieux et prodigue, et que celui en lignes ne lui soit bien préférable; mais, pour le pratiquer, il faut des instruments nouveaux, et pour que leur exécution soit parfaite, il y a bien des obstacles de toute nature à prévoir et à éviter.

Cependant, Messieurs, on dit que le mot impossible n'est pas français. On doit croire qu'il ne l'est pas en mécanique, surtout quand on voit dans nos machines industrielles tant de difficultés vaincues, tant de résultats prodigieux obtenus. Le génie des inventeurs ne trouvera pas plus d'obstacles insurmontables sur le terrain de l'agriculture que sur le terrain de l'industrie; s'il ne s'y développe pas de même, c'est que l'agriculture n'a pas les mêmes moyens, ni le même intérêt de l'encourager. Mais que demain l'Etat, dans l'intérêt de la population entière, ouvre un concours, digne de l'importance du sujet, pour l'invention de machines propres à un semis en lignes; qu'il rattache, par exemple, à ce concours la somme qu'il dépense pour ses inspections agricoles (institution dont par parenthèse notre département n'a point encore aperçu l'utilité), il ne se passera pas un long temps avant que nos laboureurs n'aient dans leurs mains de nouveaux instruments qui réuniront toutes les conditions de succès [1].

M. Duguet, maître de poste, à Châlons, vous a adressé des notes sur plusieurs variétés de céréales qu'il a introduites dans son exploitation.

[1] MM. Barrois, Lamairesse et Picot, *commissaires*.

Le blé de Saumur, sans barbes, qu'il cultive depuis plusieurs années, lui a presque constamment donné un produit supérieur à celui des blés du pays. A poids égal il rend plus de farine et moins de son que ceux-ci ; il est moins sujet à la verse, et par cette raison il convient surtout dans nos terres fortes. L'inconvénient qu'il présente est d'être sensible à la gelée, aussi est-il nécessaire de le semer de très bonne heure.

L'avoine blanche de Hongrie, que M. Duguet cultive depuis 1835, lui a toujours donné un rendement avantageux ; mais elle exige de bonnes terres ou des défrichages de luzerne. Son avantage sur la noire est d'être beaucoup moins sujette à s'égrainer par la maturité ou par le vent. Bien que son grain ne soit pas très gros, son poids n'est pas inférieur à celui de nos meilleures avoines (50 kil. au moins l'hecto.). Les chevaux la mangent parfaitement. Plusieurs épis que M. Duguet a présentés à votre exposition, peuvent donner une idée de son rendement ; ils contiennent de cent vingt à cent soixante grains. Il s'en est trouvé sur lesquels on a compté cent quatre-vingt-cinq grains.

L'avoine blanche de Lorraine que M. Duguet a semé pour la première fois cette année, offre une propriété toute particulière, celle de n'éprouver aucun retard pendant sa végétation et d'arriver ainsi à maturité, quinze jours avant les autres. Elle aurait encore le mérite d'empêcher, par son développement continu, celui des sénés qui infestent très souvent nos avoines.

M. Duguet ajoute avec raison que toutes ces céréales peuvent s'altérer et se modifier par le voisinage des espèces indigènes, et qu'il est nécessaire de renouveler souvent les semences d'origine.

C'est une observation que vous avez déjà faite bien des fois, et vous saisirez avec empressement cette occasion de la reproduire, puisqu'elle s'applique à l'introduction de toute espèce de plantes nouvelles dans le pays.

Vous avez décerné à M. Duguet une médaille d'argent pour ses utiles importations.

Les noms de *houblon*, *garance*, *pastel*, ont été bien des fois prononcés dans les comptes rendus de vos secrétaires. Vous avez toujours dit que ces cultures pourraient être introduites avec succès dans notre pays, qu'avec des efforts, de la persévérance, nos laboureurs pourraient tirer un grand profit de ces produits. Ce que vous avez dit en théorie, l'expérience d'un agriculteur éclairé et pratique vient de le confirmer. Depuis quelques années, M. Bornot, de Vert-la-Gravelle, cultive le houblon et en tire un bon parti. Aujourd'hui que la consommation de la bière va toujours croissant, pourquoi continuerions nous à demander le houblon à des contrées voisines, si notre pays peut nous la donner?

Les essais de M. Bornot sur la garance et le pastel lui ont également réussi.

M. Bornot a bien mérité la médaille d'argent que vous lui avez décernée.

Sous le titre modeste de : *Extrait pratique sur l'Éducation économique des abeilles*[1], M. Prot de Livry, vous a adressé un véritable traité sur ce sujet. La vie

[1] M. Lebrun, *rapporteur*.

des abeilles, leurs habitudes, leur nourriture, les causes d'essaimage; les diverses constructions des ruches, les procédés pour l'extraction et la purification du miel et de la cire, la conservation du miel et son emploi sont successivement passés en revue avec un soin et une clarté qui prouvent que l'auteur ne s'est pas contenté d'apprendre dans les livres qu'il cite. Cet ouvrage est celui d'un homme de bonne pratique, et peut être consulté avec avantage par les personnes qui s'occupent de l'éducation des abeilles.

M. Thiroux vous a fait hommage de la nouvelle édition qu'il a donnée de son *Manuel de police rurale*. Vous avez déjà rendu un compte satisfaisant de cet ouvrage. Vous n'ajouterez qu'un mot à ce que vous en avez dit : c'est un livre que le plus petit cultivateur doit avoir.

En vous rendant compte d'un travail *sur l'absorption des poisons métalliques par les végétaux*, votre collègue, M. Faure vous a signalé les dangers que présente l'emploi de quelques substances pour le chaulage des grains. Déjà M. Desmarets avait appelé votre attention sur la funeste habitude que quelques cultivateurs ont de se servir de l'arsenic. Les substances toxiques n'auraient pas seulement les inconvénients qui résultent de la manipulation. On pourrait craindre encore que, par leur absorption par les plantes, elles ne devinssent préjudiciables à la santé publique. Le sulfate de cuivre, employé généralement aujourd'hui pour le chaulage, présenterait ce double danger, et M. Faure pense qu'on pourrait le remplacer avec succès par le sulfate de soude, qui rendrait les mêmes

services, et qu'on peut d'ailleurs obtenir à un prix beaucoup moins élevé.

Votre correspondance scientifique vous a plus d'une fois fourni des faits d'un intérêt tout local pour notre pays ; c'est ainsi que M. Caquot, vous a rendu compte d'observations curieuses de physiologie végétale, faites par l'Académie des sciences, sur des expériences de M. Leclerc-Thouin, au sujet de l'influence des feuilles de la vigne, sur le développement et la maturité des raisins.

L'expérience a démontré que les feuilles de la vigne étaient nécessaires pour le développement et la maturité du fruit. Cependant l'épamprement est quelquefois une chose utile; mais dans quelles conditions doit-il être pratiqué? La solution de cette question a pu déjà être avancée par les faits suivants, que votre rapporteur a fait ressortir de la savante discussion de l'Académie.

La suppression totale, ou dans une grande proportion, des feuilles de la vigne, arrête le développement et la maturité des raisins.

La suppression partielle des feuilles, au printemps, provoque le développement de bourgeons auxiliaires, qui remplacent les feuilles enlevées. A une époque plus avancée, quand les bourgeons ne peuvent plus se développer, cette suppression arrête le développement des grains, diminue la quantité de moût, retarde la maturité et nuit à l'élaboration du principe sucré.

Le temps vous a manqué pour examiner aussi sérieusement que vous l'auriez voulu, les statuts d'une Compagnie d'assurances contre la grêle, établie à Li-

moges, dont l'action s'étendrait à toute la France; mais vous pouvez déjà approuver le principe sur lequel elle repose.

Si les assurances contre la grêle peuvent s'établir en France, c'est surtout en prenant la mutualité pour base.

Il est bien à regretter qu'on n'ait pas dès le principe appliqué ce système aux assurances contre l'incendie.

La prime que l'on aurait eu à payer eût été de beaucoup inférieure à l'impôt considérable que l'industrie particulière est parvenue à établir en France.

. . . .

Dans le cours de vos travaux, vous avez été plusieurs fois amenés à examiner l'importante question de l'introduction libre des bestiaux étrangers en France. Vos conclusions ont toujours été que cette mesure n'apporterait aucun préjudice à notre agriculture, et qu'elle serait profitable à notre industrie, en favorisant, par les échanges, le débouché de ses produits, qui d'ailleurs, pour la plupart au moins, tirent aussi leur origine de l'agriculture.

Vous ne continuerez pas moins à étudier d'une manière particulière tout ce qui est dit pour ou contre le système prohibitif. — Votre collègue, M. Joseph Perrier vous a rendu compte de plusieurs travaux dans l'un et l'autre sens.

Dans un mémoire en faveur de la prohibition, publié dans les annales de la Société académique de la Charente, MM. Rivaux et de Lunesse prétendent que la production suffit à la consommation, que la moindre diminution dans les droits sur les bestiaux étrangers tuerait l'industrie des éleveurs français, et qu'ainsi

cette mesure retomberait sur les consommateurs qui deviendraient tributaires de l'étranger.

Il n'est aucun de ces moyens auxquels vous n'ayez déjà répondu ; en reproduisant ses observations de l'année dernière, votre rapporteur a trouvé une arme excellente à opposer aux doctrines économiques de MM. Rivaux et de Lunesse, car elle lui a été fournie par un rapport fait, au nom de la même Société, sur l'état de l'industrie vinicole, par une commission dont MM. Rivaux et de Lunesse faisaient partie.

On lit dans ce travail :

. . . .

. . . .

« L'association des douanes allemandes est née de » l'élévation de nos droits sur quelques-uns des pro- » duits de l'Allemagne, particulièrement sur l'in- » dustrie du bétail ; nos vins en ont subi le contre- » coup.

» Des alliances commerciales, basées sur des tarifs » équitables, sont nécessaires à la production vinicole » de la France ; mais pour arriver à ce but, il faut » modérer le système protecteur.

. . . .

» Nous ne sommes pas seulement une puissance » agricole, nous sommes aussi une puissance indus- » trielle, nous ne pouvons donc pas nous enfermer » dans un système exclusivement protecteur. — L'é- » poque des concessions mutuelles est arrivée, une » sage politique conseille l'abaissement graduel des » tarifs. »

Les partisans de la diminution des droits sur le bétail étranger, ont d'ailleurs une excellente raison à donner à l'appui de leur cause ; c'est que le maintien

du *statu quo* compromet un bien grand intérêt, la consommation du peuple.

En France, le pain et les légumes sont la base principale de la nourriture du peuple, et si la viande n'y entre que pour une trop faible partie, sa cherté en est la seule cause.

Une chose bien constante, c'est, que depuis vingt ans, la consommation de la viande, à Paris et dans les grandes villes, a diminué d'un quart. On pourrait presque dire que le prix de cette denrée a augmenté dans la même proportion. Ces deux faits marchant parallèlement sont bien parlants, et prouvent que la production indigène n'est pas suffisante. La concurrence *étrangère* ne peut donc avoir d'autre effet que de *rétablir* la consommation du pays sur l'ancien pied. — Vous continuerez, Messieurs, à formuler le vœu d'une diminution graduelle dans nos tarifs, et d'une modification immédiate dans le mode de percevoir le droit, mode qui a pour effet de faire payer au petit bétail, qui vient du Piémont, un droit double de celui qui frappe les animaux de taille élevée que nous recevons du Nord.

De la question des bestiaux à la question des laines, il n'y a qu'un pas.

Par suite des mêmes principes économiques, vous ne verriez pas d'inconvénient à ce que la législation, qui régit l'importation des laines étrangères, se modifiât dans un sens plus libéral, c'est dire assez que vous ne pouvez pas vous associer, ainsi que vous le propose son président, M. de Tocqueville, à la demande que le Congrès de Compiègne doit soumettre

aux Chambres, pour que le droit de 22 pour °/₀ sur les laines étrangères soit reporté à 33 pour °/₀.

La dépréciation de nos laines n'a pas d'autres causes qu'un malaise industriel momentané. Or, s'il est vrai que nos fabricants aient absolument besoin de faire entrer, dans une certaine proportion, la laine étrangère dans la préparation de nos tissus, une augmentation de droits sera peut-être une nouvelle entrave à l'action de notre industrie, et pourra tourner au détriment de notre agriculture. Dans ce cas, le remède indiqué par le congrès de M. de Tocqueville serait pire que le mal[1].

. . . .

Vous n'avez pas pu rester étrangers aux grandes questions que M. le Ministre de l'agriculture a soumises aux Conseils du pays. . . . . . .

La question des irrigations intéresse surtout au plus haut point la prospérité de la France. De tous les agents de la végétation, l'eau est le plus puissant. L'eau ne manque pas en France, mais elle n'est point assez utilisée pour les besoins de l'agriculture. De savantes irrigations nous donneront des prairies : toute l'amélioration de l'agriculture est là ! Avec des prairies la France agricole n'aura plus rien à envier aux pays voisins !

Le droit d'irrigation est dans nos lois. Il faut seulement des réglements pour qu'on en use avec équité, avec raison. Il faut, de plus, des encouragements et une bonne direction pour que la France tire de ce moyen de fécondation tout le parti possible.

Malheureusement notre département n'est pas dans

[1] M. Caquot, *rapporteur*.

les conditions de beaucoup d'autres pour jouir de ce bienfait, dont il aurait besoin pourtant! Nous ne possédons pas beaucoup de sources qui puissent être ainsi utilisées. Dans une note sur cette question, M. Renard demande s'il ne conviendrait pas, pour notre département, et pour tous ceux où les meuniers sont maîtres de l'eau, d'étendre ainsi la question :

« Ne pourrait-on pas accorder aux propriétaires de prairies en aval des chûtes d'eau, le droit de faire, en amont des usines, des prises d'eau dans les rivières pour arroser les prairies inférieures, et encore de réduire la hauteur de ces chûtes en pratiquant en aval de ces usines des barrages pour élever le niveau de l'eau?

Cette question est bien grave, Messieurs, et il ne vous appartient pas d'y répondre; cependant quand vous suivez les perfectionnements de l'art hydraulique, et que vous voyez quelle puissance on est déjà parvenu à tirer du plus petit volume d'eau, vous pouvez espérer que le jour n'est pas loin où l'idée de M. Renard pourra se réaliser sans entràver sensiblement l'action de l'industrie.

Dans la même note, M. Renard vous énumère encore les avantages qui résulteraient pour la Champagne, surtout dans ses parties calcaires, de la création de puits artésiens. Vous sentez comme lui tout le bien qu'ils feraient, mais vous ne pouvez que formuler le vœu d'en voir tenter l'exécution.

Quant à la question des biens communaux, notre pays peut y répondre en montrant tout le bien que le partage a produit dans les communes qui avoisinent les marais de Saint-Gond, et, à une époque plus reculée, dans la commune d'Athis.

Les terrains communaux sont en fait la propriété de quelques forts cultivateurs, possesseurs de troupeaux, qui en profitent presque seuls, et qui, par cette raison, s'opposeront toujours dans les conseils municipaux à ce que ces propriétés subissent aucune modification. En décrêtant le partage par ménages, au moyen de baux plus ou moins longs, l'État fera une chose juste, et d'un immense avantage pour le pays.

Vous avez reçu de M. Sellier un mémoire remarquable sur la vaine pâture. M. Renard vous a également communiqué ses idées sur ce sujet. Leurs conclusions sont conformes, et vous les adoptez entièrement. Vous pensez que le parcours sur les terres, après l'enlèvement des récoltes, doit être conservé. La suppression de la vaine pâture, surtout dans un pays morcelé comme le nôtre, serait la suppression des troupeaux, et porterait un immense préjudice à l'agriculture. La vaine pâture d'ailleurs rend à la terre au moins la valeur de ce qu'elle lui enlève. S'il y a des abus il est facile de les supprimer avec les règlements qui existent ou qu'on peut faire.

Vous pensez, avec MM. Renard et Sellier, que la question du parcours sur les prairies ne peut pas être tranchée d'une manière absolue. Elle peut être décidée dans l'un ou l'autre sens, suivant les localités, et l'on pourrait, jusqu'à un certain point, en laisser la solution à la discrétion des Conseils généraux.

M. Caquot vous a communiqué ses vues sur le reboisement de la France. Votre collègue pense que cette grande œuvre ne doit pas être laissée à l'industrie privée : suivant lui, c'est l'État qui doit l'entrepren-

dre, la diriger, et rester propriétaire des forêts créées, sauf à s'associer l'industrie particulière pour l'exécution des travaux à faire.

Quel que soit le plan que l'État adopte, vous désirez vivement voir entreprendre cette grande opération.

Le reboisement des pentes créera au pays de grandes ressources dans l'avenir. Il arrêtera ces épouvantables inondations qui ont désolé le midi de la France. Rendre les forêts aux montagnes ce n'est pas tenter une innovation, c'est refaire ce que les hommes ont défait, c'est rétablir l'ordre de la nature!

Depuis quelques années, l'horticulture tient une plus grande place dans vos travaux. De toutes les branches de l'art agricole, l'horticulture est la plus susceptible d'un progrès prompt et varié, et pourtant elle est restée bien long-temps arriérée dans notre département.

Vous avez voulu attacher le nom de votre compagnie à sa restauration. L'impulsion qu'ont donnée plusieurs de ses membres a déjà porté ses fruits. Avant peu vous pourrez, Messieurs, montrer le goût et les bons principes de l'horticulture, faisant leur chemin depuis les riches et savantes collections de l'amateur, jusque dans les cultures du plus simple jardinier.

Pour atteindre ce but, vous n'avez pas cru devoir vous borner à des enseignements qui ne vont pas toujours partout. Vous avez pensé que des expositions périodiques exciteraient dans notre pays la même émulation qu'elles ont produite partout ailleurs. Vous ne vous êtes pas trompés : l'exposition du printemps dernier et celle que nous avons sous les yeux, indi-

quent, mieux que je ne pourrais le faire, les progrès qui sont déjà accomplis.

Les rapports sur l'horticulture que vous a faits votre zélé président, M. le baron de Sermet, sont trop nombreux pour pouvoir trouver la place qu'ils mériteraient dans ce compte rendu. Je me bornerai à vous en citer quelques titres. Ce sera assez vous dire leur importance et le soin avec lequel M. de Sermet recherche et mentionne toutes les pratiques utiles que vous fournit notre correspondance horticole.

C'est ainsi qu'il vous a parlé de la nouvelle espèce de fraisiers qu'il a importée dans ce pays;

De la méthode pour traiter les vignes en espalier, de M. Malot de Montreuil, dont vous avez mentionné, l'année dernière, l'excellent traité sur la culture du pêcher;

De l'emploi qu'on peut faire de la tourbe au lieu de terre de bruyère, dans une foule de circonstances;

Des expériences de M. Van Mons pour varier les espèces de fruits et de fleurs;

Des procédés de M. Faussier de Saint-Gratien pour la culture du cresson; des nouveaux essais de culture du *Polygonum tinctorium*.

Enfin, je ne dois pas oublier de vous parler du rapport si intéressant que M. le baron de Sermet vous a lu au sujet de l'influence de la lumière de différentes couleurs sur la germination des plantes, et de celle des ingrédients chimiques sur leur coloration.

Des expériences faites en Angleterre et à Rome, au moyen de verres de couleurs placés sur des plantes nouvellement semées, ont démontré que les rayons solaires qui possèdent, au plus haut degré, le pouvoir

de provoquer l'action chimique favorable à la végétation, sont : 1° le violet, 2° le bleu, 3° le vert, et en diminuant jusqu'aux rayons rouges dont le pouvoir est absolument nul, tandis que la puissance calorifique agit dans le sens inverse, c'est-à-dire que les rayons rouges sont les plus puissants pour éprouver la chaleur, et vont en diminuant jusqu'au violet.

Les rayons lumineux colorés ont aussi une influence magnétique graduelle, en suivant le même ordre que pour la végétation, savoir : 1° le violet, 2° le bleu, 3° le vert, en diminuant jusqu'au rouge. Des aiguilles à coudre, exposées à des rayons violets, sont devenues magnétiques en deux heures; or, il est connu que l'action magnétique accélère la végétation, et que les plantes croissent plus vîte par les orages; cette coïncidence est donc remarquable, et elle prouverait que les rayons violets et bleus agissent sur la végétation par une action magnétique. Un fait curieux encore, que les expériences ont constaté, c'est que, sous l'influence des rayons bleus et violets, les plantes se courbent toujours, tandis que le phénomène n'a pas lieu sous l'influence des rayons rouges et jaunes.

On comprend quel beau sujet d'expériences vient donner cette curieuse observation, puisqu'en étudiant les effets de divers rayons de la lumière colorée, on pourrait imiter la nature des climats de toutes les plantes.

Une autre étude qui peut avoir des résultats aussi intéressants, est celle des substances chimiques qui, par leur combinaison avec la terre végétale ordinaire, peuvent varier la couleur des plantes, en y faisant dominer soit l'oxide de fer, soit le sel marin,

soit le sulfate de chaux. C'est ainsi que l'on obtient depuis long-temps des hortensias bleus.

Les résultats prodigieux obtenus au moyen d'une culture plus savante des plantes de nos jardins, m'amènent naturellement à vous parler de ces utiles modifications que la science a pu encore faire subir à d'autres productions de la nature. C'est que son auteur, en livrant son ouvrage à l'homme, n'a pas voulu le lui donner parfait. Il lui a laissé à faire en quelque sorte une seconde création, dont il lui a fourni tous les éléments ; mais quand à leur combinaison, quand à leur ordre meilleur, il lui a imposé la tâche de le rechercher et de l'établir. Chaque jour un heureux hasard, ou le génie de la science, nous dévoilent quelques-uns des grands secrets de la nature. Notre siècle surtout a vu beaucoup de merveilleuses découvertes. Il faut citer entre autres celle de M. le docteur Boucherie, de Bordeaux, pour augmenter la dureté et l'élasticité des bois, et pour les colorer.

Les procédés de M. Boucherie sont simples et paraissent d'une application facile. Leur emploi sera d'une immense importance dans les arts, l'industrie, et pour tous les usages économiques, et pourtant ils ne sont point encore utilisés ! On les connaît à peine ! Votre devoir, Messieurs, est de les publier jusqu'à ce qu'ils soient bien familiers à tous.

M. Boucherie obtient tous les effets dont je viens de vous parler par l'introduction de substances chimiques dans l'arbre, soit au moyen d'une force foulante lorsqu'il est coupé, soit en se servant de la puissance aspiratrice lorsqu'il est encore sur pied. Une fois introduites dans le bois, les substances s'incorpo-

rent avec lui et en modifient, comme on le veut, la nature, la couleur, les propriétés. Ainsi le *pyrolignite* de fer, substance de peu de prix, durcit les fibres de l'arbre, et augmente sa solidité et sa durée; d'autres agents ont la propriété de le rendre flexible, élastique, incombustible. Mais la coloration de l'arbre est un des effets les plus étonnants qu'on puisse produire. On obtient à l'aide de substances savamment combinées des nuances telles que l'arbre, ainsi traité, peut rivaliser avec les plus beaux produits des Iles.

Des découvertes aussi importantes que celles de M. Boucherie ont presque toujours avec elles un cachet de désintéressement qui les ennoblit encore; leurs auteurs veulent être grands comme elles, et, à leurs yeux, ce serait diminuer la hauteur de leurs œuvres que d'en faire l'objet d'une spéculation! Daguerre ne s'est point assuré la propriété de ses procédés merveilleux; M. Boucherie a fait comme Daguerre, il a donné ses procédés à son pays! Vous seriez heureux, Messieurs, que notre département fût un des premiers à les utiliser! [1]

Notre collègue, M. Taffe, vous a fait plusieurs communications qui ont toutes pour objet quelques sujets d'économie industrielle ou domestique. Je citerai d'abord la démonstration qu'il vous a donnée de la découverte de MM. Ruolz et Elkington, dont M. le docteur Salle vous avait déjà entretenus l'année dernière. L'intervention de la puissance électrique pour la dorure et l'argenture des métaux est encore une belle conquête de notre époque. Les services qu'elle pourra

[1] M. Taffe, *rapporteur*.

rendre à l'industrie sont incalculables. Déjà elle a reçu une énorme extension, puisque par des procédés analogues, on applique sur d'autres métaux le platine, le cuivre, l'étain et le zinc. C'est toute une révolution dans cette branche d'industrie métallurgique !

Dans un autre travail, M. Taffe, en vous entretenant d'un mémoire de M. Péclet, publié dans le bulletin de la Société d'encouragement, vous a démontré combien la plupart des appareils de chauffage, qui existent dans nos maisons et dans les établissements publics, sont vicieux sous le rapport de l'économie et de l'hygiène, et vous a fait ressortir tous les avantages qui résultent des poëles construits d'après la méthode du savant auteur du *Traité de la chaleur*. Un seul fait donnera la preuve de la perfection de ces appareils dont M. Taffe vous a expliqué la savante théorie, et qui sont maintenant en usage dans plusieurs établissements de la capitale. L'expérience a prouvé qu'avec deux poëles semblables placés dans une salle contenant 200 à 250 élèves, on n'a jamais dépassé une consommation de 6 kil. de houille par heure et dans les jours les plus froids.

Je citerai encore le mémoire dans lequel M. Taffe vous a signalé la turbine-fontaine, établie à Vadenay, qu'il regarde comme une des meilleures roues horizontales.

L'industrie des vins de Champagne court une foule de chances. La casse produite par la fermentation est une des plus désastreuses. Pendant long-temps elle a été un écueil contre lequel ne pouvait rien même la pratique la plus habile et la plus expérimentée.

Aujourd'hui, grâce aux recherches patientes d'un homme qu'on n'a point assez apprécié de son vivant, et dont on n'estime peut-être point encore assez, à l'heure qu'il est, le mérite et le désintéressement, grâce à notre collégue, M. François, l'opération la plus difficile de l'industrie des vins de Champagne se termine presque toujours avec succès, lorsqu'on la conduit en suivant bien toutes les notions qu'il a données. On peut donc dire déjà de l'appareil inventé par M. de Maizières de Reims, pour prévenir la casse et le coulage des vins pendant la formation de la mousse, qu'en admettant son efficacité, cette invention n'a pas aujourd'hui toute l'opportunité qu'on lui aurait reconnue il y a moins de dix ans. Vous ne l'avez pas moins examinée sérieusement, Messieurs, et vous pouvez dire, dès à présent, que mathématiquement parlant l'idée en est ingénieuse et rationnelle.

L'appareil de M. de Maizières se compose d'un répient en *tôle*, pouvant résister à une pression de sept à *huit* atmosphères, et d'une pompe foulante. On range les bouteilles dans cette espèce de caisse, on la remplit ensuite d'eau, ou mieux de gaz (l'emploi de l'eau étant susceptible d'altérer la qualité du vin). La compression s'exerce au moyen de la pompe et est réglée par un manomètre.

Plusieurs expériences ont été faites, à Reims, à l'avantage du procédé de M. de Maizières.

Vous ne voyez, Messieurs, aucune objection à faire à la théorie de ce procédé, qui paraît en effet avoir une justesse mathématique, puisqu'il repose sur cette idée : *opposer à la force intérieure du gaz qui presse le verre du dedans au dehors, une force répulsive qui le presse du dehors au-dedans.*

Vous ne ferez d'observation que sur la dépense énorme qu'entraînera l'application de ce procédé.

Vous pensez que le commerce se décidera difficilement à faire une mise de fonds de 45,000 fr. pour un tirage de 100,000 bouteilles, lors même que l'appareil pourrait durer un grand nombre d'années.

M. de Maizières devra chercher à perfectionner son œuvre, en cherchant à la rendre d'un prix moins élevé.[1]

Je viens de vous parler de M. François et de ses travaux œnologiques, prématurément arrêtés dans leurs cours.

Au nombre des savantes communications que M. Faure vous a faites, il en est une que vous avez accueillie avec un double intérêt. C'est le travail sur le tannin qu'il vous a adressé. M. Faure est maintenant au milieu de vous. Il remplira dignement la place que M. François a laissée vide. Vous l'engagez à reprendre le cours trop tôt interrompu des observations de notre savant collègue sur la production la plus intéressante de notre pays. C'est une œuvre à laquelle vous avez en quelque sorte attaché votre nom, en aidant M. François de toute la publicité dont vous pouvez disposer. Elle est digne des connaissances de M. Faure; vous espérez qu'il la poursuivra avec succès[2].

Sous le simple titre d'*Outillage d'un atelier d'ajustage*, M. Humeau, chef de l'atelier d'ajustage à l'École d'arts et métiers, a renfermé les dessins croquis des outils principaux, et des machines les plus

[1] M. J. Perrier, *rapporteur.*
[2] MM. Salle et J. Perrier, *rapporteurs.*

importantes, employées dans les ateliers de constructions mécaniques. Il y a joint une très bonne notice sur leur description et leur usage, sur les principes généraux du travail, et sur la pose que doit prendre l'ouvrier dans l'intérêt de sa santé, et pour la bonne exécution de ce qu'il fait.—Les outils et les machines sont représentés en vues obliques, qui permettent aux personnes les moins habituées à la géométrie descriptive de saisir, sur une seule vue, l'ensemble d'une machine.

Le travail de M. Humeau, résultat de soins assidus et d'une longue persévérance, vous a paru d'une utilité incontestable pour familiariser les personnes qui s'occupent des arts mécaniques, avec la connaissance technique des outils et machines qu'elles auront à employer. C'est un guide sûr dans les mains même des simples ouvriers. Vous le recommandez, Messieurs, avec empressement, et vous formez le vœu de le voir adopté dans toutes les écoles où l'on prépare les jeunes gens aux positions industrielles. [1]

Vous avez reçu cette année, comme les précédentes, le fruit des recherches des botanistes du département, pour la composition de la Flore départementale. M. Remy fils, de Livry, a ajouté aux plantes qu'il a recueillies dans le département, un envoi fort intéressant de plantes des Ardennes.

M. Périn, agent-voyer de l'arrondissement de Châlons, a enrichi votre catalogue et votre herbier, de plantes rares de l'arrondissement d'Épernay.

M. Dérodé Géruzez, votre correspondant, vous a fait

[1] M. Lebrun, *rapporteur*.

une communication qui est de nature à fixer au plus haut point l'attention du monde savant. Il s'agit des effets de la foudre sur les chemins de fer. Les observations inspirées à M. Dérodé, par ce sujet aussi intéressant que neuf, vous ont paru extrêmement judicieuses. On doit craindre en effet que la vîtesse imprimée à la machine des convois, ne soit une cause d'attraction de la foudre. Votre rapporteur, M. Salle, partage entièrement l'avis de M. Dérodé sur ce point; mais il pense que les rails, malgré leur position horizontale et leur contact immédiat avec la terre, ne perdent pas leur propriété conductrice; qu'au contraire, le contact de ceux-ci avec les roues des wagons, et, d'un autre côté, la quantité de pièces de fer qui entrent dans la construction des wagons sont autant de circonstances favorables pour l'écoulement du fluide électrique.

Trois de vos collègues, qui vous tiennent en quelque sorte par des liens de famille, vous font toujours exactement part des travaux dont ils enrichissent la science.

M. Gascheau aîné vous a envoyé deux Thèses sur *les Forces vives ;*

M. Catalan, ses Éléments de géométrie ;

M. Eugène Milon, un mémoire sur *les Combinaisons oxigènes du chlore.*

Le compte que MM. Taffe, Lebrun et Faure, vous ont rendu de ces travaux, vous explique l'accueil flatteur qu'ils ont reçu de l'Institut. Mentionner cet accueil, c'est le meilleur éloge qu'on puisse en faire.

M. le docteur Seurre, de Suippes, votre correspondant, vous a adressé un mémoire sur la Dyssenterie,

qui a régné épidémiquement dans cette commune, en 1841. Ce nouvel écrit de votre collègue, témoigne de l'esprit d'observation et de sage pratique qui distingue les communications qu'il vous a déjà faites. Parmi les causes qui ont développé cette maladie, M. le docteur Seurre en signale une sur laquelle votre collègue, M. Moignon, insiste avec raison, c'est l'insalubrité de certains villages. Les fumiers amoncelés tout près des habitations, jouent surtout un grand rôle dans les épidémies qui désolent les campagnes. Lors de l'invasion du choléra, les villages où règne cette funeste habitude, en ont fait la cruelle expérience. Vous ne pouvez trop répéter aux habitants des campagnes, que le moyen de conserver leur santé, qui est une de leurs richesses, est d'entretenir, autant qu'il est en eux, la propreté et la salubrité de leurs maisons.

Les livres les plus importants et peut être les plus difficiles à faire, sont ceux à l'usage des classes illettrées de la société. Vous accueillez toujours volontiers toutes les publications qui ne peuvent que donner au peuple des notions justes et vraies, et qui les présentent d'une manière simple et claire. On ne peut trop aider à leur propagation qui devra tuer un jour, vous l'espérez, ces écrits frivoles et inutiles (quand ils ne sont pas dangereux), qu'on ne voit que trop encore circuler dans nos campagnes.

Aussi, vous regardez comme très propres à être distribués gratuitement aux élèves qui fréquentent les écoles primaires, plusieurs petits ouvrages d'agriculture pratique, publiés par M. Allard, chef de bureau au Ministère de l'instruction publique, que M. le Préfet a soumis à votre appréciation.

Vous en direz autant d'un petit livre, du même auteur, portant pour titre : *Conseils aux ouvriers sur les avantages des caisses d'épargne.*

L'ouvrier ne sait point assez, et on ne peut trop le lui répéter et le lui faire lire, que s'il déposait seulement un franc toutes les semaines, pendant vingt années, il pourrait, au bout de ce temps, en retirer assez d'argent pour libérer son enfant du service militaire, et que cette somme d'un franc, déposée toutes les semaines pendant quarante ans, donnerait à ses vieux jours une petite fortune de 5,000 francs [1].

C'est malheureusement le sort de bien des idées sociales. On les sait bonnes, simples, d'une application facile, et pourtant elles sont quelquefois bien lentes à se réaliser. C'est qu'en parlant des intérêts du peuple, on poursuit trop souvent des chimères : on ne lui montre pas assez, au peuple, tout le bien qu'il peut se faire lui-même !

Ainsi, Messieurs, la mutualité des secours entre ouvriers est encore une de ces bonnes choses trop négligées, et dont vous ne cesserez de recommander l'application.

L'année dernière, vous avez signalé l'exemple louable que M. Valtiez a donné, en établissant cette mesure dans ses ateliers. Dans une de vos dernières séances, M. Caquot, vous a entretenu des heureux résultats qu'une fondation analogue, établie sur une grande échelle, à Bordeaux, a déjà produits dans la classe ouvrière de cette ville. Outre l'utilité matérielle et morale qui doit résulter immédiatement de l'ex-

[1] M. Barrois, *rapporteur.*

tension de ce système de mutualité, votre rapporteur vous a indiqué une des heureuses conséquences qui pourraient en découler dans l'avenir. C'est la suppression des corporations de compagnonage qui, créées pour venir au secours des ouvriers dans le besoin, sont tous les jours des causes de discorde et souvent de rixes sanglantes!

La littérature, Messieurs, entre dans l'ordre de vos travaux, mais plutôt comme sujet de récréation.

Un de vos membres titulaires non résidants, qui siégea long-temps parmi vous, et que vous avez vu avec regret s'éloigner, M. Vanzut, vous a adressé deux pièces de vers, l'une sur le Duel, l'autre intitulée : *Tableau des différents âges de la vie.*

On reconnaît dans la première l'homme au cœur aimant, dont toutes les paroles étaient empreintes de cette ardente philantrophie qui décèle les ames généreuses. Il s'élève avec force contre ce préjugé barbare *si* éloquemment flétri par Jean-Jacques, et qui heureusement tend de jour en jour à disparaître.

Dans la seconde, notre collègue peint en vers élégants et faciles les plaisirs et les peines qui se partagent notre vie quelquefois si courte ! [1]

M. Monnot vous a aussi fait hommage de deux pièces de vers.

La première est une élégie intitulée : *Irma, ou le Vieillard au tombeau de sa fille.*

La seconde pièce est une paraphrase du beau psaume *Super flumina Babylonis.* La coupe des vers qui est

[1] M. Joppé, *rapporteur.*

celle des odes à dizains de huit syllabes, la fermeté du style, son élégance et l'heureux choix des expressions, feront toujours relire ce morceau avec plaisir, même après ceux des grands maîtres, qui ont traduit ou imité cette plainte de l'exil. M. Monnot comprend la poésie des livres sacrés, et sait la faire revivre dans ses vers. Vous l'engagez à continuer ces nobles études.[1]

Les belles fontaines de Reims ont inspiré la muse toute patriotique de notre excellent collègue M. Povillon-Piérard. Il vous a adressé une ode à leur sujet.[2]

Sous le titre de : *Dernier hommage*, Mme Bayle-Mouillard a consacré des vers à la mémoire de MM. de Montlosier, de Bassano et de Gerando, trois hommes qui se sont illustrés par des mérites différents; mais qui se ressemblaient tous par la noblesse et la bienfaisance du cœur, par l'amour pour leur pays. Le sujet devait inspirer la muse de Mme Bayle-Mouillard. Ses vers sont dignes des hommes qu'elle a chantés.[3]

M. Géruzez vous a fait hommage d'une édition qu'il vient de donner des fables de La Fontaine. En parlant du célèbre écrivain que la Champagne s'honore d'avoir vu naître, on peut toujours être neuf, intéressant. La publication de M. Géruzez en est une nouvelle preuve. Notre collègue a ajouté encore au mérite de cette édition; c'est une notice qu'il a consacrée à la vie énigmatique, aux œuvres originales et admirables du grand fabuliste.[4]

[1] M. Caquot, *rapporteur*.
[2] M. Joppé, idem.
[3] M. Caquot, idem. — [4] M. Caquot.

Votre compatriote, M. Didron, dont le nom fait autorité quand il s'agit d'architecture sacrée, vous a adressé son *rapport à M. le Ministre de l'Instruction publique sur la cathédrale de Chartres.* C'est, en quelque sorte, la préface d'un travail important, destiné à jeter une vive lumière sur l'obscurité mystérieuse dont l'art chrétien s'enveloppait au moyen-âge. [1]

M. le docteur Landouzy vous a adressé le compte rendu des travaux de l'Académie de Reims. Cette communication vous a présenté un double intérêt, celui que vous trouvez dans toutes les productions de votre collègue, et celui qui s'attache naturellement aux œuvres d'une compagnie avec laquelle vous avez des liens de famille. Les travaux scientifiques et littéraires qu'elle a déja accomplis depuis le peu de temps qu'elle existe, sont la meilleure approbation de l'idée de ses fondateurs, et du discernement qui a présidé au choix de leurs coopérateurs. Vous êtes presque fiers de voir que les hommes à qui l'on doit l'Académie de Reims, appartenaient déjà à la Société d'agriculture de la Marne ! [2]

Les hommes dont la vie a été constamment occupée à rendre des services à leur pays, à l'humanité, sont trop tôt oubliés : c'est que de tels hommes sont ordinairement modestes; ils passent sans bruit sur la terre, et ils font le bien sans s'inquiéter si la postérité sera juste pour eux. C'est une noble tâche de venger la mémoire de ces hommes généreux, et d'appeler sur

[1] M. Maupassant, *rapporteur.*
[2] M. Eug. Perrier, idem.



eux, si tardive qu'elle soit, la reconnaissance du pays. C'est une noble tâche, car elle est désintéressée! Il est des hommages qui rapportent. Ceux qu'on adresse à la cendre des morts sont bien gratuits.

M. le docteur Philippe, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Reims, a consacré une notice à la mémoire d'un de nos compatriotes, M. Caqué, aussi chirurgien en chef du même établissement, dans le siècle dernier. Les commencements de cet homme célèbre furent modestes, comme toute sa vie. Dès ses premières études, dès son début dans la carrière, il annonçait un grand talent, et pourtant il avait choisi le simple village où il était né pour y exercer son art. C'est là qu'on vint le chercher pour lui confier l'Hôtel-Dieu de Reims. Je voudrais, Messieurs, pouvoir suivre pas à pas, avec M. le docteur Philippe, notre célèbre compatriote dans toute sa vie; je voudrais pouvoir décrire avec lui cette longue série d'opérations habiles, d'écrits savants; je voudrais ne rien omettre des traits privés de cet homme excellent dans son intérieur, plein de tact et de convenances avec ses malades, sévère sur lui-même, indulgent pour ses confrères. Je voudrais enfin pouvoir reproduire l'hommage si bien senti, qu'a rendu à sa mémoire votre vénérable collègue, M. Moignon, qui fut un de ses disciples.

Je me bornerai à citer une particularité fort curieuse de la vie de M. Caqué. C'est à lui qu'appartient l'idée mère du bandage inamovible, invention qui, dans ces derniers temps, a fait une révolution en chirurgie, et dont plusieurs savants se disputent la priorité. On lit dans un de ses ouvrages :

« Les enfants, par leur indocilité et la fréquence de

» leurs mouvements, dérangent presque toujours l'ap-
» pareil dont on enveloppe leurs membres. Pour ob-
» vier à ce grave inconvénient, je me contente d'ap-
» pliquer sur le membre fracturé des compresses et des
» bandes épaisses trempées dans une espèce de colle
» forte, faite avec la farine de seigle. Les linges dur-
» cissent en se desséchant, et les fragments, parfaite-
» ment maintenus, ne peuvent céder à des mouvements
» désordonnés. J'ai employé ce traitement sur plus
» de vingt jeunes enfants; je n'ai jamais eu qu'à
» m'en louer. »

Vous devez, Messieurs, des remercîments à M. le docteur Philippe, pour avoir revendiqué en faveur de notre compatriote, les droits qu'il a à la priorité de cette invention.

M. Lacatte-Joltrois, votre correspondant, est encore un de ces écrivains dont la plume patriotique aime à retracer les titres que les concitoyens distingués, que la mort nous enlève, ont à la reconnaissance de notre pays. Cette année, il vous a adressé des notices sur trois Rémois morts tout récemment.

La première, sur M. Guillemard, jeune écrivain plein d'avenir, qu'une longue maladie vient de conduire au tombeau, à peine âgé de vingt-huit ans.

La deuxième, sur M. Sutaine, qui comptait à sa mort soixante ans de services honorables dans la magistrature.

La troisième enfin, sur le baron Boulart, maréchal de camp d'artillerie.

Le général Boulart est une des gloires militaires de notre département. C'est un de ces braves qui, depuis 1794 jusqu'à 1814, ont suivi partout le drapeau

français. Fils d'un chantre de la cathédrale, le baron Boulart, a créé lui-même la noblesse de sa maison.[1]

Ce triste sujet, Messieurs, m'amène naturellement à vous parler d'une autre perte que le département a faite, dans la personne d'un membre de notre compagnie, M. Dherbès, d'Ay.—Je regrette bien que les bornes de ce rapport ne me permettent pas de vous lire toute entière la notice, que M. Nitot, d'Ay, a consacrée à la mémoire de l'homme qui fut son collègue et son ami.

J'aurais vivement intéressé tout cet auditoire en reproduisant cet éloge simple et vrai d'une existence qu'on voit exclusivement occupée par des services rendus à sa localité et par des études variées.

L'archéologie était une des spécialités de M. Dherbès. Il fut un des membres actifs de la commission que M. le Préfet nomma en 1822, pour la recherche des antiquités du département. Il entretint avec la Société des antiquaires de France une correspondance suivie, et tint constamment notre Compagnie au courant de ses travaux et de ses découvertes.

En 1841, lors de la création de la Commission archéologique, M. le Préfet jeta naturellement les yeux sur lui; mais il était déjà atteint de la maladie qui le conduisit au tombeau. Il ne put s'associer à cette œuvre utile, si honorable pour le Magistrat qui en a eu la première pensée.

L'étude de la nature est l'étude favorite des hommes de bien et des savants, dont les goûts sont simples et modestes. M. Dherbès était naturaliste. Ses travaux ne furent pas seulement ceux d'un amateur curieux,

[1] M. Jorré, *rapporteur*.

ils eurent un but utile. M. Dherbès s'attacha surtout à l'observation des insectes ennemis de la richesse de son pays, de la vigne. Nous avons de lui plusieurs notices sur la pyrale. Une nouvelle espèce de *tendrède* qu'il découvrit, et dont il retraça l'histoire et les mœurs, porte le nom de *Tendrède-Dherbès*. Le savoir de M. Dherbès était défiant de lui-même comme l'est le véritable savoir. En retraçant tous ses travaux, tous ses écrits, M. Nitot a dévoilé le mérite de ce savant si simple et si modeste.

M. Dherbès n'était pas seulement un savant distingué; comme homme public il rendit de grands services; comme homme privé, il fut un modèle trop tôt enlevé à ses concitoyens.

Dans le cours de cette année, vous avez acquis plusieurs nouveaux membres.

Vous avez admis M. Hippolyte Faure au nombre de vos membres titulaires résidants.

Vous aviez à remplacer vos deux membres titulaires non résidants dans l'arrondissement d'Épernay. Vous avez donné ces deux places si bien occupées par M. le duc de La Rochefoucault-Doudeauville et par M. Moët de Romont, à deux hommes qui peuvent les remplir dignement, à M. le comte Roy et à M. le comte de Lambertye.

Vous avez admis comme membres correspondants :

M. Victor Nitot, d'Ay; M. le docteur Philippe, de Reims; M. Didron, secrétaire du Comité des arts et manufactures de Paris, et M. Maire, horticulteur à Paris.

Je vais maintenant, Messieurs, vous entretenir de vos concours.

Votre premier concours a le plus souvent pour objet une question d'intérêt social. Vous croyez faire une chose bonne et profitable en appelant les économistes, les penseurs, à donner leurs vues sur un sujet de perfectionnement matériel ou moral. Vous aimez surtout les questions dont la conclusion peut améliorer les conditions de la partie pauvre de la population.

Ainsi vous avez demandé cette année, « s'il serait » dans l'intérêt des classes nécessiteuses de concen- » trer dans chaque localité, l'administration et la » dispensation des secours donnés, soit par la charité » des particuliers, soit par les communes, soit par les » hopitaux, et en cas d'affirmative quels seraient les » moyens d'atteindre ce but ? »

Bien que vous ayez eu de nombreux mémoires, ce concours n'a pas eu tout le succès que vous espériez, et vous n'avez pas adjugé le prix. Beaucoup de concurrents vous ont présenté de bonnes et philantropiques idées ; mais aucun n'a, selon vous, traité complètement la question.

Cependant vous avez décerné une mention honorable à l'auteur du mémoire n° 4, portant pour épigraphe :

« *Miseris succurrere disco.* »

Vous avez cru devoir cette distinction à un travail qui, la question à part, vous a paru fort remarquable.

Tout à l'heure M. Salle vous lira son rapport sur ce concours.

Vous continuez d'offrir des prix aux communes qui entretiennent le mieux leurs chemins vicinaux. C'est que pour améliorer l'agriculture il faut, avant

toute chose, faciliter les voies de communication et de transport. Vous estimez ce concours un des plus utiles que puisse ouvrir une Société d'agriculture.[1]

Sept demandes vous ont été adressées cette année.

Les efforts qu'ont fait deux communes de l'arrondissement de Reims, celle d'Arcy-le-Ponsart, canton de Fismes, et celle de Lhéry, canton de Ville-en-Tardenois, vous ont paru dignes d'une mention toute particulière.

La commune d'Arcy-le-Ponsart étant imposée à 5 centimes spéciaux et trois journées de prestations, et ayant prélevé une somme de 600 fr. sur les fonds libres du budget, avait pour ressources.... 2,468 fr. 61 c.

Elle a dépensé................ 4,887 »

Différence........... 2,418 39

Différence couverte par quatre journées de prestations en sus des trois votées.

La commune de Lhéry n'a que 134 habitants.

Elle avait en s'imposant, au maximum, un fonds s'élevant à..................... 645 fr. 85 c.

Les travaux se sont élevés à...... 2,380 25

Différence.. .... 1,734 30

Cette différence énorme, eu égard à la petite population de cette commune, est le résultat de prestations volontaires qui s'élèvent pour chaque propriétaire à plus de huit journées en sus de celles qui avaient été votées. Les travaux effectués par ces deux com-

[1] *Commission*. — MM. Garinet père, Lamairesse et Barrois, *rapporteur*.

munes ont d'ailleurs rencontré de grandes difficultés. Il a fallu, pour changer des directions et des pentes, enlever d'énormes blocs de pierre, et combler des ravins profonds.

Les résultats obtenus font beaucoup d'honneur au zèle et à l'intelligence de M. Moreau, maire d'Arcy, et de M. Groy, adjoint à Lhéry.

Vous avez accordé des médailles à ces deux communes.

La commune de Lavannes, canton de Bourgogne, arrondissement de Reims, s'est imposée au maximum de la loi.

En considération de son peu de ressources, elle produit une somme de travaux assez forte, mais ces travaux remontent à plusieurs années. Ils ne consistent guère qu'en déblais, remblais, curage de fossés. Vous avez dû vous borner à accorder une mention honorable à la commune de Lavannes.

Dans le canton de Châtillon, deux communes se sont présentées en concurrence; les titres qu'elles ont toutes deux à votre distinction, sont tels que vous avez dû regretter de n'avoir à donner qu'une médaille par canton, et d'être obligés de faire un choix.

Toutes deux, chacune dans la proportion de ses moyens, ont fait beaucoup plus que ne demandait la loi; l'une et l'autre avaient d'énormes difficultés à vaincre. La petite commune de Cuisles a construit entièrement, sur le modèle des chemins de grande communication, 450 mètres de chaussée qu'il a fallu pratiquer dans un terrain marécageux. Elle a construit

un aqueduc et exécuté des travaux de terrassement considérables. Indépendamment de la tâche qui lui était imposée pour la confection d'un chemin de grande communication, elle a fait en somme le double de ce que lui imposait la loi.

Sous la bonne direction de son maire, M. Derousseaux, qui s'est fait d'ailleurs une large part dans les sacrifices auxquels se sont imposés tous les habitants, la commune de Vandières a pu réparer à neuf 2,400 mètres de chemin. Sous le point de vue de l'art et des difficultés, elle a fait un travail extrêmement remarquable. On peut dire qu'elle a créé le chemin qui conduit de chez elle à Port-à-Binson. Elle a fait elle-même 900 mètres environ sur le territoire de Châtillon, qui n'y a pas participé. L'agent-voyer cantonnal et votre correspondant, M. le docteur Remy, vous ont attesté qu'il n'existe pas dans le canton de Châtillon un chemin vicinal mieux confectionné que celui de Vandières à Port-à-Binson, et qu'aucune commune *ne fait* plus *et* ne fait mieux pour ses voies de communication que la commune de Vandières. Une circonstance qui était encore à l'avantage de cette commune, c'est qu'elle est la première du canton qui ait adopté, pour l'exécution de ses chemins vicinaux, le plan des chemins de grande communication.

Vous avez décerné la médaille à la commune de Vandières, et une mention honorable à celle de Cuisles, dont tous les droits sont réservés pour concourir au prix, l'année prochaine.

Une seule commune s'est présentée dans l'arrondissement d'Épernay, c'est la commune de Broyes, canton de Sézanne; les titres qu'elle a présentés ne

vous ont pas paru assez satisfaisants pour lui accorder une distinction.

Dans l'arrondissement de Châlons, une demande vous a été adressée par la commune de Livry, canton de Suippes. Vous avez reconnu que cette commune avait des droits à un encouragement. Sans aucun revenus; elle a de nombreux chemins à entretenir. Elle a pu, nonobstant, réparer à neuf 600 mètres de chemin, mais comme ces travaux ont été exécutés en 1842, vous n'avez pu lui accorder qu'une mention honorable.

Il y a long-temps que vous avez fait de la vaccine l'objet d'un de vos concours, et lorsque vous pensez au nombre considérable de médecins qui s'y présentaient, il y a peu d'années encore, vous pouvez, sans présomption, croire que votre compagnie a contribué à la propagation de cette grande découverte dans notre département. Heureusement, Messieurs, ce concours est moins utile aujourd'hui, et cependant il y a encore beaucoup de préventions à effacer dans nos campagnes surtout. Il y a encore bien du dévouement, bien des efforts à demander aux hommes de l'art.

L'épidémie variolique qui a sévi, en 1842, avec une si grande intensité à Chouilly, vient encore de donner un triste, mais salutaire enseignement aux localités qui résistent à la vaccine. A Chouilly, la méthode de Jenner était pour ainsi dire repoussée. A peine si le nombre des vaccinations était dans la proportion d'un cinquième avec celui des naissances. — La petite vérole y éclate : sur une population de 1,000 habitants, 113 en sont atteints (dans le nombre, six le

sont mortellement), pas une seule de ces 113 personnes n'avait été vaccinée! La leçon était forte, mais elle a profité. Du premier juillet à la fin d'octobre, M. Lalire, médecin à Plivot, a pu vacciner 123 individus dans la commune seule de Chouilly!

M. Lalire ne s'est pas borné à vous envoyer ses états de vaccination; il y a joint un mémoire fort remarquable sur le caractère de l'épidémie de Chouilly, sur les vaccinations qu'il a pratiquées et sur la doctrine des revaccinations. Vous ferez valoir surtout une de ses observations, c'est qu'il serait urgent de tenir rigoureusement la main à l'application de la mesure qui met la vaccination au nombre des conditions d'admission dans les écoles publiques.

Vous avez accordé une médaille d'argent à M. Lalire. [1]

M. Sergent, instituteur primaire de la commune de La Veuve, vous a présenté les leçons d'agriculture qu'il a rédigées pour les élèves de son école et les cultivateurs adultes qui suivent son cours. [2]

La méthode de M. Sergent a paru à votre commission basée sur les meilleurs systèmes suivis en agriculture. Vous savez qu'il poursuit avec zèle et persévérance l'œuvre qu'il a entreprise, et qu'il cherche à la perfectionner de jour en jour. Vous savez quelle heureuse influence le cours de M. Sergent a déjà produit dans la commune de La Veuve. Vous lui avez accordé une médaille d'encouragement.

Il est une chose, Messieurs, que vous proclamez

[1] *Commission.* — MM. Moignon, Prin et Salle.

[2] M. Barrois, *rapporteur*.

depuis long-temps, une chose que vous direz et redirez jusqu'à ce que vous l'ayez vue bien accréditée.

C'est qu'un grand moyen d'améliorer l'agriculture en France, serait d'établir, d'encourager des rapports professionnels entre l'instituteur et l'homme des champs. Dans votre modeste sphère vous faites, Messieurs, tout ce que vous pouvez pour atteindre ce but. Vous avez ouvert un de vos concours aux instituteurs qui enseignent l'agriculture, et déjà vous avez obtenu des résultats; mais vous n'hésitez pas à le dire, ces résultats seraient bien autrement féconds si vous aviez dans les mains les moyens de donner à ce concours toute l'importance qu'il mérite. Vous voudriez que cette importance fût mieux sentie, et que l'Etat, qui dispose d'un fonds pour l'encouragement de l'agriculture, détournât sur l'humble école des champs un peu de cette rosée bienfaisante qui tombe si abondamment ailleurs. C'est un moyen bien simple que celui-là, et pourtant, vous en avez la confiance, il aurait pour l'amélioration de l'agriculture une bien autre importance que tant d'essais, que tant de créations qui coûtent si cher au pays!

EXTRAIT DU RAPPORT

SUR

LE PREMIER CONCOURS.

Commissaires :

MM. le Bon de Sermet, *président*, Prin, Copin, Caquot, Dagonet, Grandamy, Godart, J. Perrier, Salle, *rapporteur*.

Messieurs,

La charité, cette vertu éminemment sociale, cette bienveillance qui fait compâtir l'homme aux maux de ses semblables et qui le porte à soulager leur infortune ; ce sentiment si honorable peut, dans son exercice, devenir un abus et une source de mal. De tous temps, les hommes ont eu les mêmes passions, les mêmes besoins, et les mêmes misères ; et de tous temps, les sentiments généreux, qui tendaient à les adoucir, ont été l'objet des éloges des moralistes et des philosophes. Mais c'est surtout après l'établissement du christianisme que la charité, exaltée par les préceptes évangéliques, a pris un développement extrême ; c'est de cette époque où l'on a vu, de tous

côtés, s'ouvrir des hôpitaux pour les pauvres malades, des asiles pou es vieillards et les infirmes, que datent aussi les abus qui sont devenus assez scandaleux pour que plusieurs moralistes aient pu soutenir que les établissements de bienfaisance étaient plus nuisibles qu'utiles. Bientôt on reconnut la nécessité de régler l'exercice même de la charité. La législation de temps très anciens s'en occupe, et, malgré les efforts de tant de siècles, elle reste encore dans un état d'imperfection qui laisse beaucoup à faire. Vous avez pensé qu'il serait utile d'appeler, sur un objet si intéressant, les méditations des philantropes[1], et vous avez demandé :

> « Serait-il dans l'intérêt des classes nécessiteuses de
> » concentrer, dans chaque localité, l'administration et
> » la dispensation des secours donnés, soit par la charité
> » des particuliers, soit par les communes, soit par les
> » hôpitaux? — En cas d'affirmative, indiquer les moyens
> » d'atteindre ce but. »

Neuf mémoires vous sont parvenus, et disons-le de suite, aucun n'a répondu à la question. Néanmoins je dois vous faire connaître, par une brève analyse, comment elle a été comprise et traitée par chacun des concurrents.

Le n° 1er est une lettre signée, qui par conséquent doit être mise hors de concours. D'ailleurs elle ne renferme que quelques lieux communs sur la mendicité, et n'aborde même pas la question.

Le n° 2, sans s'occuper de la question mise au concours, fait connaître un système qui a du moins le mérite de la nouveauté. Il donne le projet, accompagné de plans et de dessins, d'un établissement public dans lequel seraient disposés un assez grand nom-

bre de chapelets destinés à monter de la grenaille de fer dans un réservoir placé dans le haut de l'édifice. Cette grenaille, retombant dans les auges d'une roue de grand diamètre, la mettrait en mouvement, et cette force serait utilisée d'une manière quelconque. Cet établissement serait constamment ouvert. Tout individu sans ouvrage pourrait y entrer et se mettre à une manivelle qui élève un chapelet. Après avoir fait un certain nombre de tours, *cinq centimes* viendraient lui tomber dans la main pour payer son travail. Dans ce système, l'homme nécessiteux, sans rien demander à qui que ce soit, recevrait un salaire constamment proportionné à son labeur. Si on réfléchit un instant aux frais d'établissement d'un pareil édifice, au prix que coûterait un pareil moteur, quelque minime que soit la journée de travail de ceux qui l'élèveraient, et à l'inconstance ou au peu de certitude de la force motrice qui en résulterait, inconstance qui empêcherait de l'appliquer à aucune espèce d'industrie, on ne peut se défendre de regarder ce projet comme le rêve d'un homme de bien qui s'est laissé entraîner par son imagination.

Le mémoire n° 3 a pris pour épigraphe :

> « *Beatus qui intelligit super egenum et pauperem : in*
> » *die malâ liberabit eum Dominus.* »

Après quelques considérations sur le paupérisme et la mendicité, il propose l'organisation d'un système de bureaux de charité : d'abord un bureau central, dont les attributions se réduiraient à peu près à la publication d'un journal, serait établi à Paris ; ensuite il y aurait des bureaux communaux, et enfin des ateliers de charité dans chaque chef-lieu de canton. L'auteur

ne semble pas se douter des difficultés de la matière. Ainsi il ne cherche pas quel genre d'ouvrage ou donnera dans ces ateliers, il prononce de suite que ce sera le travail qui produit le plus et coûte le moins. Il réunit les bureaux communaux le premier dimanche de chaque mois, pour recevoir les dons de toute espèce qui doivent les enrichir, *tous les cœurs devant être excités par les narrations et les paroles brûlantes de charité* du Journal du bureau de Paris, qui doit être lu à haute voix dans chaque assemblée. L'auteur ne doute pas que cette lecture n'enfante des prodiges. Mais nous, qui ne comptons pas autant sur l'éloquence du journal, nous pensons qu'il aurait pu trouver quelque moyen plus sûr de soulager les malheureux, en répondant à la question posée par la Société d'agriculture, question qu'il n'a pas même effleurée.

Le n° 4 est sans contredit le mémoire le plus important qui vous ait été adressé; après avoir parlé, comme presque tous les concurrents, du paupérisme et de ses causes, de la mendicité et de l'insuffisance des dispositions législatives pour la réprimer, il aborde la question des secours, et se prononce de suite sur les avantages de la charité légale. « Ils sont incontes- » tables, dit-il; il ne suffit pas de se plaindre pour » obtenir des secours; l'hospice n'est ouvert qu'aux » pauvres qui souffrent, les bureaux de bienfaisance » ne donnent qu'après s'être rendu compte des be- » soins de ceux qui réclament, rien ne se fait légère- » ment. Secourir une personne qui n'est pas indigente, » c'est dérober aux pauvres une parcelle de leur » patrimoine. Au contraire, la charité individuelle » est aveugle; selon elle, donner est toujours un acte » méritoire, elle se rend à la voix qui l'appelle, elle

» donne à la main qui lui demande, sans s'inquiéter » si le besoin est réel, si les misères sont feintes ou » exagérées. La charité particulière va presque tou- » jours contre son but, elle entretient l'oisiveté et » tous les vices qui en sont le cortège obligé. » Ces inconvénients sont tellement palpables que la loi du 24 vendémiaire an 2 prohibait la charité dans les rues et aux portes, et cette loi n'était que la reproduction des défenses faites par l'arrêt du parlement de Paris, du 11 juillet 1682, du 16 décembre 1693, et par le décret du 19 mars 1753.

L'auteur répond nettement à la question posée par la Société; malheureusement il ne l'a comprise qu'à demi. Voici en quels termes il s'exprime : « La ques- » tion nous semble résolue en ce qui concerne les se- » cours distribués, soit par les communes, soit par » les hôpitaux. Les premiers ont en effet des bureaux » de bienfaisance créés par la loi du 7 frimaire an 5, » que l'ordonnance du 2 juillet 1816 appelle bureaux » *de charité*. Pour les hôpitaux, ils ont une adminis- » tration régulière, nous ne sachons pas qu'on puisse » rien faire de mieux. Restent les aumônes particu- » lières. Nous n'hésitons pas à soutenir que l'admi- » nistration et la concentration de ces secours, dans » chaque localité, seraient du plus haut intérêt pour les » classes nécessiteuses.» Conséquemment à cette opinion, il propose, pour concentrer et dispenser les secours offerts par la charité privée, les moyens suivants :

1° Interdire avant tout la mendicité dans la commune, et sévir, avec rigueur, contre les individus trouvés en flagrant délit de mendicité.

2° Faire un appel au bon sens, à l'intelligence et à

la charité éclairée des habitants de la commune et solliciter les souscriptions les plus minimes.

3° Constituer l'association ayant pour objet de donner des secours aux classes nécessiteuses.

4° L'association constituée, faire le recensement des pauvres valides, invalides et honteux.

5° Ouvrir une maison où l'on recevra l'indigent valide, et le pauvre invalide s'il n'a pas d'asile. Pour ceux qui en auraient un, leur donner, comme aux pauvres honteux, des secours en nature, à domicile.

6° Diviser la commune en plusieurs quartiers ; nommer à tour de rôle un ou plusieurs membres de l'association, comme patrons de leur quartier ; à ce titre, ils seront chargés d'éclairer l'association sur les besoins de l'indigent de leur arrondissement, et d[illegible] assister constamment de leur patronage.

7° Nommer un trésorier de l'association et des collecteurs en assez grand nombre, selon l'importance de la commune, etc., etc.

Vous voyez, Messieurs, que ce système n'appartient pas exclusivement à l'auteur, puisque c'est le même qui est employé à Châlons pour l'extinction de la mendicité, mais il n'en paraît pas moins bon, et son application dans notre ville donne jusqu'alors de bons résultats.

Ce mémoire renferme beaucoup de recherches historiques sur les lois, les règlements et ordonnances qui ont été faits depuis des siècles pour réprimer la mendicité, et régulariser la charité publique. Je regrette que les bornes d'un rapport ne me permettent pas de vous faire connaître des détails intéressants sur les moyens qui étaient employés pour venir au

secours des malheureux, il y a cinq ou six siècles; car l'auteur, avant de parler des tentatives modernes pour arriver à la répression de la mendicité, fait connaître les efforts de nos ancêtres dans les villes principales de France, à Chartres, à Reims, à Nantes, etc. Il étend même ses recherches jusque sur les pays étrangers, la Hollande, les États-Unis, l'Angleterre et l'Espagne. Cette partie du mémoire présente un grand intérêt; cependant on peut lui reprocher d'être un travail de cabinet, dans lequel on ne s'enquiert pas assez des résultats pratiques et des succès obtenus. Beaucoup des établissements dont il parle n'existent plus; il eût été fort important d'étudier les causes de leur décadence; il eût été aussi fort intéressant de rechercher pourquoi tant de lois et règlements, tantôt sages et modérés, tantôt fort sévères, ont été sans résultats durables : cette étude du passé était très propre à éclairer l'avenir.

En somme, Messieurs, ce mémoire est un travail bien fait, généralement bien écrit, qui a exigé de longues recherches, et qui prouve que l'auteur a une connaissance approfondie des lois et règlements qui se rattachent à cette matière, mais il n'a pas compris complètement la question et il n'y répond qu'à demi.

Le n° 5 ayant pour épigraphe :

> « Personne ne peut mieux connaître les besoins des
> » pauvres d'une localité, que les personnes mêmes de
> » cette localité. »

est encore un mémoire sur l'extinction de la mendicité, qui ne se distingue des autres que par les idées fausses qui y dominent. L'appréciation des causes de

la mendicité est contraire à ce que l'observation journalière démontre aux yeux des moins clairvoyants. L'auteur veut que l'on donne aux pauvres valides du travail avec un salaire égal seulement aux deux tiers du prix ordinaire de la journée de l'ouvrier dans la localité; le tiers réservé du prix des journées resterait en dépôt dans la caisse des secours, et servirait à lui construire une maison quand il aura atteint cinquante ans. On a peine à concevoir comment l'ouvrier, qui est tombé dans la misère, parce que le produit entier de son travail ne suffisait pas à ses besoins, pourra, en étant attaché à des occupations toujours moins favorables qu'un travail libre, se suffire avec les deux tiers de sa journée, et réaliser des économies aussi importantes que le suppose l'auteur. Il veut que les secours donnés par l'administration locale aux pauvres valides, le soient en argent; c'est précisément le contraire de l'opinion émise par tous les hommes qui ont traité ce sujet : il a été reconnu par tous que ce mode de distribution n'était propre qu'à entretenir le vice, la paresse et l'ivrognerie. Enfin, l'auteur demande la suppression des hôpitaux, qui n'ont été créés, selon lui, que pour soustraire les premiers chrétiens aux persécutions du paganisme. Il n'a donc jamais visité la demeure du pauvre, il aurait vu que souvent tout y manque, même l'air et la lumière; dans de telles situations il serait difficile à la charité la plus active, munie des ressources les plus abondantes, de procurer au malade pauvre les conditions de bien-être et de salubrité qu'il trouve dans nos hôpitaux modernes; et si les ressources de ces établissements, bien aménagées, suffisant à peine aux besoins dans chaque localité, étaient transformées en secours à do-

micile, elles ne suffiraient pas pour soulager imparfaitement moitié des infortunés malades qui viennent s'y réfugier.

Quant à la question, l'auteur ne s'occupe pas d'y répondre.

Le n° 6, qui a pris pour épigraphe :

« *O utinam!* »

à l'inverse du précédent, se distingue par des idées justes et applicables. Il demande la concentration des dons particuliers dans les mains des bureaux de charité qui seront secondés, pour la distribution, par des dames de charité et des visiteurs des pauvres de la société de Saint-Vincent de Paul; il désire que l'on respecte toutes les institutions de bienfaisance qui existent, et qu'on les lie entre elles pour coopérer plus sûrement au même résultat. Enfin, il émet le vœu que, dans les villes, les administrateurs des hôpitaux s'entendent avec les bureaux de charité et les curés de paroisse, pour imprimer la meilleure direction possible aux actes de bienfaisance. Vous voyez que l'auteur touche ici à la véritable solution de la question; malheureusement il ne fait que l'effleurer, son travail n'est qu'une simple lettre sans aucun développement; c'est le programme d'un mémoire qui, rédigé d'après les vues qu'il expose, aurait pu réunir vos suffrages.

Le mémoire n° 7 est consacré entièrement au développement d'une seule idée. Secourir les pauvres en leur donnant du travail. Idée excellente en théorie, mais d'une application pratique beaucoup plus difficile que ne le pense l'auteur. Les ateliers qu'il propose ont été essayés de tous temps et en tous lieux, et

partout ils ont été abandonnés, parce qu'ils ont été reconnus très onéreux pour la Société et d'une faible utilité pour les pauvres. Presque tous ces pauvres sont tombés dans la misère, parce qu'ils étaient de mauvais ouvriers dans la force de l'âge; que sont-ils à plus forte raison quand ils deviennent vieux? ils confectionnent mal et perdent souvent les matières précieuses qui leur sont confiées. L'industrie particulière refuse son concours parce qu'elle serait en perte, et les bureaux de bienfaisance ne tiennent pas longtemps contre ces pertes incessantes. Il est étonnant, ce mémoire étant daté de Châlons, que l'auteur ne connaisse pas les efforts qui ont été faits pendant plusieurs années pour soutenir ce système de secours, et, malgré le zèle et la persévérance d'un de nos concitoyens les plus dévoués, on a été obligé d'y renoncer.

Inutile de répéter que, dans ce mémoire, on ne traite pas du tout la question mise au concours.

Le mémoire n° 8 paraît être l'œuvre d'une femme, on y trouve des sentiments de philantropie exprimés avec chaleur, et le vœu que tous les dons soient concentrés dans les mains d'une association de bienfaisance, et distribués par des bureaux de charité organisés à peu près comme le sont ceux de notre ville. Il n'y a donc rien de neuf dans ce travail, et pas de réponse à la question.

Le mémoire n° 9 présente d'assez longs développements, il a pour épigraphe :

« La charité, pour être une vertu, doit s'exercer avec
» discernement, autrement elle n'est qu'une erreur très
» nuisible à la Société. »

Il commence par une dissertation philosophique sur

les mots richesse, aisance, pauvreté, indigence, etc., dissertation souvent assez obscure, toujours très inutile dans la question; ensuite il arrive à la mendicité et aux moyens de la supprimer. Sur ce sujet il a des idées justes et précises qu'il expose clairement et avec les développements convenables. Je crois que si vous aviez mis au concours la question de la répression de la mendicité, il aurait droit à vos éloges et mériterait une récompense. Mais ce n'était pas votre question, et telle qu'elle a été posée il ne l'a pas traitée.

J'ai cru nécessaire de vous faire connaître, par une brève analyse de chaque mémoire, les motifs sur lesquels devaient s'appuyer les conclusions de votre commission. Vous aviez demandé : « Serait-il dans » l'intérêt des classes nécessiteuses de concentrer, » dans chaque localité, l'administration et la dispen- » sation des secours donnés, soit par la charité publi- » que des particuliers, soit par les communes, soit par » les hôpitaux, etc. »

Quoique cette question soit posée clairement, et qu'il ne puisse pas y avoir d'ambiguité, je vais en rendre le sens encore plus précis par un exemple pris dans la pratique. Dans notre ville de Châlons, il y a telle famille nécessiteuse qui reçoit les secours hebdomadaires du Bureau de charité, dont les malades sont soignés à l'hôpital, les enfants sont patronisés par la Société de Saint-Vincent de Paul, la mère en couches reçoit les bienfaits de la maternité, et la grand'mère ou le grand père reçoivent le secours de la commission municipale chargée de l'extinction de la mendicité. Serait-il mieux que ces secours, qui arrivent à une même famille par cinq ou six voies différentes, soient concentrés dans une seule administration, y au-

rait-il moins de double emploi, moins d'abus, plus de justice enfin dans leur distribution?

Telle était votre question, et nous voyons avec peine qu'aucun des concurrents, non seulement ne l'a traitée, mais encore ne semble l'avoir bien comprise. Ainsi nous pensons que le prix n'a pas été mérité. Mais comme le mémoire n° 4 s'élève beaucoup au-dessus des autres, et qu'il est un travail très intéressant, bien écrit, et le fruit de longues et judicieuses recherches, votre commission propose de lui accorder une mention honorable.



RAPPORT

SUR LES EXPOSITIONS D'HORTICULTURE,

Qui ont eu lieu à Châlons,

AUX MOIS DE JUIN ET DE SEPTEMBRE 1843.

Commission:

MM. le Bon de Sermet, *président*, Caquot, Prin, Joppé, Salle, Joseph Perrier, Picot, Eugène Perrier, Barrois, Royer, Lebrun, Taffe, Faure.

M. le Cte de Lambertye, *rapporteur*.

Messieurs,

Toutes les espèces végétales, qui servent d'ornement à nos serres et à nos jardins, ont eu dans l'origine une patrie où elles croissaient à l'état sauvage. Le naturaliste a été les chercher près des neiges éternelles et dans les régions les plus chaudes du globe. Il a parcouru les chaînes des plus hautes montagnes, il a descendu le cours des grands fleuves de l'Asie et de l'Amérique, il a gravi les rochers inaccessibles, il a battu les steppes les plus désolées, il a pénétré dans les impénétrables forêts vierges. Des Alpes, il a rapporté les Gentianes aux corolles bleu d'azur; du Cap, cette riche tribu d'Erica et de Liliacées étincelantes de couleur; de la Nouvelle-Hollande, les Mimosa, les

Metrosideros, les Eucalyptus aux formes élégantes, aux bois éternellement verts; au Japon, il a découvert les Pivoines, les Camelia et des Lis superbes; au Mexique, le Dahlia, le Fuchsia, et ces innombrables Cactus, splendides par la fleur, bizarres par la tige; dans l'Amérique du Nord, le Magnolia, ce roi de la végétation; à Cayenne, dans les Antilles, l'Ananas, la Canne à sucre, le Bananier, le Giroflier, les arbustes qui portent le café et la canelle, et sous le dôme de verdure des forêts des tropiques, où le soleil pénètre à peine, il a détaché du tronc des arbres une multitude d'Orchidées fantastiques, à qui l'on doit la vanille.

Vous voyez aujourd'hui pour la troisième fois dans cette enceinte plusieurs plantes briller de leur éclat primitif, d'autres d'un éclat artificiel. Les unes, telles à peu près que la nature les a faites, sont des espèces, les autres sont des variétés inventées par les hommes et sujettes à dégénérer; mais variétés charmantes, dont nous faisons notre profit jusqu'à ce qu'elles soient effacées par de plus nouvelles et de plus belles.

En cherchant à retracer tout le mérite des deux expositions de 1843, j'ai à vous entretenir d'une part des cultures potagères, des pépinières, de la taille des arbres fruitiers; de l'autre part, des plantes d'agrément de serre et de pleine terre.

Je vais commencer par la culture utile.

Vous m'aviez fait l'honneur de me charger d'examiner quelques jardins importants de l'arrondissement de Reims et de celui d'Epernay.

Le potager de M. le comte Roy, à Saint-Martin, se recommande par de magnifiques espaliers, une taille d'arbres parfaitement raisonnée, surtout celle des

poiriers et des pêchers. Je ne sais trop pourquoi la taille des pêchers est si peu comprise généralement.

La pêche n'a pas toujours possédé les qualités précieuses qui lui assurent le premier rang parmi nos meilleurs fruits. C'est à la culture en espalier qu'elle les doit, et cette culture n'a existé que depuis 160 ans environ.

La Quintinie, qui vivait sous Louis XIV, assure que de son temps elle était très récente, et, à cette époque, on ne connaissait en pêches que ce que l'on appelle encore pêches de vigne. Les pêches de vigne, venues de Corbeil, étaient les plus estimées à Paris. La Framboisière, médecin de Henri IV, puis de Louis XIII, écrivait, en 1614 : « que la meilleure pê» che est celle de Corbeil, qui a la chair sèche et so» lide, tenant aucunement au noyau. » La Quintinie créa une école de taille qui fut promptement abandonnée, parce que la sève retenue dans son cours naturel par des branches maintenues trop courtes, et dans son cours extraordinaire par la suppression des gourmands, périrent bientôt.

Roger Schabol représente l'école de Montreuil, qui vint ensuite. Après vingt-huit ans de tâtonnements, il n'avait encore rien perfectionné, quand un de ses voisins, auquel il montrait ses espaliers, lui dit brusquement : « Allez voir ces manants de Montreuil, et « vous conviendrez que vous n'êtes qu'un ignorant. » Il s'y rendit, et fut étonné de trouver là la science toute faite, et toute faite par de simples paysans. Il se mit à pratiquer sur de nouveaux frais, et publia les avantages de cette méthode nouvelle de taille, qui n'était pas encore parfaite puisqu'elle laissait un vide au milieu des pêchers en dessus, et deux en dessous

par les côtés. Pour éviter cet inconvénient, Félix Malot, cultivateur à Montreuil, a formé des arbres carrés exempts de vide. De 1822 à 1830, c'est-à-dire dans l'espace de huit ans, il avait couvert dix mètres de mur avec un seul pêcher.

Dans le potager de Saint-Martin, on a modifié encore les procédés de M. Malot, et on arriva à d'aussi bons résultats en moins de temps. J'engage les jeunes jardiniers à aller visiter ces beaux espaliers, en forme carrée, éventail et palmette à tige simple; on s'empressera de leur donner tous les renseignements sur les principes qu'ils ignorent.

Les pépinières marchent de pair avec l'art de la taille. Un jeune homme, M. Herbé fils, membre de la Société royale d'horticulture de Paris, vient de fonder, à Reims, de vastes pépinières dans lesquelles sont élevés 25,000 pieds d'arbres à fruit. Sa collection de poiriers renferme à peu près toutes les anciennes bonnes variétés cultivées, et plusieurs parmi les nouvelles qui sont répandues en France depuis une vingtaine d'années. Bien des personnes pourront croire qu'on obtient un nouveau fruit avec la même facilité qu'un dahlia et une rose. Ce n'est pas par le moyen de la greffe que l'on acquiert de nouvelles variétés de fruit. La greffe ne sert qu'à propager, continuer une race existante, bonne ou mauvaise. (Je dis mauvaise, car les pépiniéristes cultivent trop de variétés qui devraient être rayées de leur catalogue). Tous les horticulteurs savent que cette création ne peut se faire que par semis.

M. Van Mons, dont la réputation d'habile pomologiste brillera éternellement dans les fastes de l'horticulture, fonda, en 1817, des pépinières à Bruxelles,

dans lesquelles on comptait plus de 80,000 pieds d'arbres élevés de ses semis; plusieurs produisent déjà des fruits délicieux. Il expédiait des greffes en Allemagne, en Angleterre, aux États-Unis d'Amérique. Ce n'est qu'en 1824 qu'on trouve décrits dans les ouvrages français quelques-uns de ses fruits. Il dota l'Europe et l'Amérique d'une quantité de bonnes poires nouvelles. Il obtint le moyen le plus sûr et le plus prompt pour régénérer les arbres fruitiers; car la détérioration des anciens fruits (qu'elle soit naturellement lente, comme le croit M. Poiteau, ou qu'elle soit rapide, selon l'opinion de M. Knigth) est un fait acquis à la science. Sa méthode consistait à semer des pépins de fruits sauvages, à semer de nouveau pendant cinq, six, sept générations, les pépins des fruits obtenus; alors, au bout de trente à quarante ans, il put cueillir des fruits nouveaux et savoureux, dont la reproduction se fera désormais par la greffe. M. Herbé fils, de Reims, possède plusieurs poires obtenues par M. Van Mons; je citerai les variétés *Beurré de Rans*, *Magnifique*, *d'Ardempont*, *Napoléon*, *Marie-Louise*. Toutes sont excellentes, et j'engage les amateurs à se les procurer. M. Herbé a exposé plusieurs arbres fruitiers, tige et quenouille d'une belle végétation, et qui lui font de l'honneur. La Société d'agriculture voulant encourager d'abord la culture utile, celle qui apporte l'aisance et l'agrément au sein des familles, qui ajoute à la prospérité du pays, a décidé qu'une médaille d'argent lui serait décernée.

Un système d'irrigation, qui paraît nouveau à Châlons, a été établi par M. Boulanger, maraîcher. C'est un manège à eau, ingénieux et économique. Un cheval fait agir deux pompes qui remplissent d'eau une

large cuve élevée d'un mètre au-dessus du sol ; l'eau s'échappe de cette cuve par des robinets dans trois tuyaux de terre cuite et dans des directions opposées ; trois réservoirs sont proportionnellement échelonnés sur chacune des lignes. Trois hommes, dit-il, peuvent, en peu d'heures, arroser le jardin dans son entier. Il lui a été accordé une médaille de bronze.

On remarquait, Messieurs, à l'exposition du mois de juin, des haricots verts (on en avait envoyé déjà au commencement d'avril), des fèves nouvelles, des melons Prescott, du raisin de chasselas de Fontainebleau, chauffé sous bâche, des cultures de M. le marquis de Saint-Vallier, au Thoult. En décernant une médaille d'argent à M. de Saint-Vallier, vous aimez à reconnaître qu'une partie de ses résultats avantageux sont dus à l'intelligence de M. Philippe, son jardinier.

M. de Lambertye avait apporté à l'exposition du printemps, deux ananas de la Martinique ; tout-à-l'heure, il en a exposé onze autres parmi lesquels l'espèce de Cayenne, beaucoup plus grosse. Pour reconnaître les bons soins dont M. Naudin, jardinier de M. le vicomte de Saint-Chamans, a fait preuve dans les cultures de melon de primeur, d'ananas et des collections diverses de M. Lambertye, à Chaltrait, la Société lui accorde une médaille d'argent.

Une mention honorable a été donnée à M. Monvoisin fils, maraîcher à Épernay, pour des choux-fleurs demi-durs d'une grosseur remarquable.

Il est temps de dire que la réputation des melons de Châlons est contestable. On produit, il est vrai, dans cette ville une immense quantité de melons maraîchers, cultivés en pleine terre, la plupart assez

médiocres, et qu'on mange en juillet et en août. Ils se vendent tous, car il en faut pour toutes les positions, toutes les fortunes; mais rien n'empêche de cultiver sous châssis, et même sous cloches avec soin, le cantaloup, dont on trouverait le débit non seulement à Châlons, mais aussi à Reims. M. Champagne s'est affranchi de l'esprit de routine; il est le premier qui se soit adonné à l'éducation des melons Prescott, dont on peut voir ici un très beau fruit. La Société d'agriculture lui sait gré de ses efforts et lui accorde une médaille de bronze.

L'art du potier de terre, si bien compris à Paris, est à peine connu dans ce département. La hauteur des vases n'est jamais proportionnée à leur largeur; les trous sont mal percés, les parois trop épaisses, et, par conséquent, pas assez perméables à la chaleur. M. Bouton, de Suizy-le-Franc, près Mareuil-en-Brie, a cherché à éviter ces défauts. Aussi les jardiniers et les amateurs verront-ils avec intérêt ses petits godets pour la radification des boutures délicates, dont trois tiendraient sous un verre à bière; ceux plus grands pour la reprise des multiplications; des pots à rebords, de grandeur étagée, depuis huit centimètres jusqu'à quarante; des pots anglais pour la culture des œillets et des plantes bulbeuses; des cuvettes à recevoir l'eau; des terrines rondes et carrées pour les grands et petits semis. L'exécution de ces différents ouvrages est satisfaisante et ouvre une industrie nouvelle. A titre d'encouragement, il est accordé une mention honorable à M. Bouton.

Les ouvrages sur l'horticulture commencent à se répandre en France. M. Cousin, libraire de Paris, qui en a édité le plus grand nombre ces dernières années,

a bien voulu vous adresser plusieurs exemplaires de toutes ses publications, afin de vous en faire apprécier le mérite.

En 1840, il publia *la Monographie du genre Camelia*, par l'abbé Berlèse, où l'on trouve des notions précieuses sur la culture de cette belle plante, avec la description de cinq cent huit variétés.

Vint après, *le Traité du Dahlia*, par Pirolle, qui instruit encore ceux qui ont lu les ouvrages antérieurs publiés sur ce beau genre.

En 1841, il fit paraître le *Traité sur la culture des Melons de pleine terre*, par M. Loisel; culture particulière à ce jardinier, et qui doit être productive dans des circonstances données.

La *Théorie de l'horticulture*, par John Lindley, traduction de M. Lemaire. Dans cet ouvrage remarquable, la pratique est enseignée d'après des lois physiologiques, et la physiologie est expliquée par la pratique. En le lisant avec soin, le jardinier deviendra instruit, et l'homme instruit deviendra jardinier.

Traité de la culture des Pelargonium, Calceolaria, Verbena, par MM. Lemaire et Chauvière. Vous savez tous combien ce dernier excelle dans la culture des plantes herbacées.

En 1842, M. Cousin donna au public impatient, une deuxième édition de la *Pomone française* de M. le comte Le Lieur, dont la première était épuisée depuis long-temps, c'est le meilleur traité et le plus complet qui ait encore paru sur la culture et la taille des arbres fruitiers.

En 1843, un *Manuel pratique du jardinage*, par M. Courtois, à la portée de toutes les bourses et de toutes les intelligences; puis un *Essai sur l'histoire et*

la culture des plantes bulbeuses, par M. Lemaire, plein de recherches savantes, familières au talent de l'auteur.

Il publie en outre trois journaux périodiques sur les jardins; la continuation de l'*Herbier de l'amateur* et l'*Horticulteur universel*, ouvrages de luxe et d'étude en même temps, donnant des dessins élégants et corrects des plantes nouvellement introduites en Europe, avec des descriptions botaniques, et des notions sur leur culture, rédaction par M. Lemaire; puis un petit journal, fait par M. Victor Paquet, destiné à une grande popularité.

Enfin M. Cousin a voulu attacher son nom à des travaux d'art et de luxe infini, en éditant l'*Iconographie des Cactus et des Camelia*, où les espèces et variétés de ces deux genres magnifiques sont dessinées et coloriées de la manière la plus splendide.

La Société remercie M. Cousin de son envoi de livres; elle se propose de les faire connaître et de les répandre.

J'en suis arrivé aux cultures d'agrément; mais je dois d'abord vous parler du parc de M. le baron de Mongenay, à Vandeuil, près Reims.

Il croît spontanément dans l'Amérique du Nord des espèces innombrables d'arbres forestiers tout-à-fait étrangers à notre continent; des espèces de chênes, de hêtres, d'érables, de pins, etc., différentes des nôtres, tous bois de bonne qualité et pouvant servir à la charpente et à la menuiserie. Les premiers introduits furent plantés dans le parc de Trianon, à Versailles, il y a un demi-siècle. Vers cette époque, M. Héricart de Thury, à Thury, et M. le comte de Montbront, à la terre de Clervaut, près Châtellerault,

firent des plantations analogues, à l'ombre desquelles l'on peut maintenant s'asseoir. M. de Mongenay a voulu les imiter, en rassemblant, depuis nombre d'années, dans son parc de Vandeuil, les belles espèces américaines avec celles qui sont indigènes à l'Europe. Il a une prédilection marquée pour la famille des conifères; il possède tous les pins, les sapins, et une foule innombrable d'espèces à feuilles caduques. Tous ces arbres, groupés par genre, poussent avec vigueur, et servent à l'embellissement du parc beaucoup mieux que s'ils eussent été confondus. Des arbres isolés, des eaux vives, des bosquets toujours frais, des cabanes rustiques construites dans le meilleur goût, ajoutent à la beauté du paysage. C'est ainsi que le baron de Mongenay a su joindre aux charmes d'une jolie nature, les éléments de l'étude et de la méditation.

Je ne dois pas oublier les cultures de serre et de pleine terre de MM. Moët et Chandon, à Epernay. M. Firmin, leur jardinier, a le mérite de bien cultiver : vous en avez des exemples sous les yeux. Il en a un autre très grand, selon moi, c'est de cultiver avec goût et une grande propreté : jamais une feuille morte ni la plus petite herbe; et ce travail recherché, minutieux ne se fait pas sentir un jour, une semaine par hasard, mais l'année entière. Le jardin fleuriste est entretenu avec la même coquetterie, et depuis le moment où la primevère vient d'éclore, jusqu'au jour de deuil où la gelée, en détruisant les dahlias pleins de vie et de beauté, nous enlève nos dernières espérances, ce jardin est constamment fleuri.

Nous avons eu à enregistrer, dans notre rapport du 5 juin dernier, les belles collections de roses du

jardin de la Préfecture, les Pélargonium de M. Narcisse Arnould, les Calcéolaires et les Cinéraires de M. Le Conte et de M. Luce, jardinier à Châlons; les Pensées de M. le baron de Sermet et de M. Jules Arnould. Toutes ces variétes, formant des groupes séparés, faisaient un effet des plus agréables. Ces Messieurs avaient exposé aussi plusieurs plantes de serre intéressantes et nouvellement introduites en France. La Société a décerné des médailles d'argent à MM. Le Conte, Narcisse Arnould, Lebœuf, jardinier de la Préfecture, Luce, jardinier maraîcher et fleuriste à Châlons, une médaille de bronze à M. Jules Arnould.

Si MM. Arnould et de Saint-Vallier, dont les cultures sont printannières, n'ont point apporté cette fois leur contingent, nous avons à enregistrer quatre nouveaux exposants : MM. Felize, Remi, Cousin et Bouton.

M. Felize se place hors ligne par sa collection considérable de rosiers fleuris, francs de pieds ou greffés nains, et de roses coupées et étagées sur deux gradins. Ces roses, variées à l'infini, ont une fraîcheur et un coloris remarquables. Elles appartiennent à la section des thé Bengale, Ile-Bourbon, Perpétuelles, Noisette et Hybrides remontantes. J'ai compté soixante roses en pot et plus de deux cents fleurs coupées. Certainement toutes ces variétés ont leur mérite, mais dans les collections épurées, il y a toujours un choix à faire, aussi dois-je citer de préférence les Bengale thé, Adam, Hétéroclite, comte de Paris, la Curieuse, Perfection, Silène, duchesse de Mecklembourg, Triomphe de Luxembourg, la Gigantesque, les Bengale, madame Bréon, Confucius, Victoire d'Aumy, général Lawestine, Carmin d'yèbles, Ile Bourbon, Paul Joseph,

Proserpine, Edouard Desfossé, noisette de Luxembourg. M. Felize s'est voué à l'unique culture de rosiers depuis 1819. Sa collection se monte aujourd'hui à quatre cent quarante-et-une espèces ou variétés. Il a obtenu de ses semis de thé ou Indica, cent sept plantes dont la plupart ont donné fleur. Quatre de ses gains ont été nommés; un d'eux a été dédié à la Société d'agriculture de la Marne. M. Felize a généreusement abandonné des rameaux de ses rosiers aux jardiniers marchands de Châlons, dans le but d'augmenter leur commerce; le véritable amateur, l'amateur éclairé est celui qui donne, et non celui qui garde. Une médaille d'argent lui est décernée.

Je dois citer parmi les plantes de la Préfecture un *Lilium lancifolium*, *fl. albo*, dans un état parfait de floraison. Le docteur Siébolt, à qui nous sommes redevables de tant d'espèces remarquables du Japon et du Népaul, a introduit ce beau lis en Angleterre ces années dernières; sa corolle, d'un blanc de neige, réfléchie à la manière des Martagons, est chargée d'aspérités; elle répand une délicieuse odeur de vanille. J'ai admiré encore un exemplaire très robuste d'*Erythrina-Crista-Galli*, et une fort jolie collection en pots de Reines-Marguerites (*aster Sinensis*).

M. le baron de Sermet a deux jolis *Pancratium caribeum*; tout le monde s'arrête devant leur corolle échevelée; à côté, l'*Amaryllis Belladona* contraste avec ses fleurs d'un beau rose; l'*Alstrœmeria lictu* est bizarre et d'une teinte sombre. On remarque encore des *Verveines*, des *Calcéolaires*, dix *Erica* variées, l'*Achimenes Grandiflora*, une des dernières nouveautés; l'*Abutilon Bedfortianum*, le *Daubentonia Tripetii*, le *Poinsiana gilesii*, dont Tripet a en-

richi le commerce français, le *Gesneria zebrina*, à cause de la zébrure et du riche velours de ses feuilles. Ces quatre dernières plantes n'étant pas fleuries, contribuaient cependant à donner de la valeur à cette collection.

En 1840, M. le baron de Sermet créa trois jardins à Châlons, dans des terres incultes. Il cultive aujourd'hui quatre cent cinquante variétés de Dahlia, quatre cents Rosiers, des Camélia, des Fuchsia, des Pelargonium et des Pensées (*viola tricolor*). Lui et M. de Ponsort ont été les deux premiers véritables amateurs de plantes à Châlons; ils ont fait tous leurs efforts afin de répandre dans cette ville le goût de la belle culture. Ils ont l'un et l'autre la satisfaction d'avoir obtenu déjà des résultats.

Il faut féliciter M. Guillaume (Joseph) des tentatives qu'il a faites pour mieux mériter votre approbation. Cette fois, il a exposé des plantes plus nombreuses, mieux choisies et mieux cultivées; je citerai deux beaux *Rochea*, un *Volcameria Japonica*, un *Plumbago cœrulea* très fort, un *Jasmin* des Açores couvert de fleurs. Il lui a été accordé une médaille de bronze. Son chou de Laponie, placé dans une caisse, n'est qu'une forme du chou cavalier, chou arbre. Il est recommandé depuis longues années dans le *Bon Jardinier* pour la nourriture des vaches, mais il lui faut beaucoup d'espace, et il gèle dans les grands hivers; au reste sa culture pourrait être avantageuse dans certaines localités.

Deux *Rudbeckia Drummundii*, un *Antirrhinum Cariophilloïdes*, un *Lobelia kermesina*, quelques roses coupées se distinguent dans la collection de M. Luce, jardinier fleuriste.

Le beau groupe de plantes de serre chaude, exposé par MM. Moët et Chandon, prouve ce que j'ai avancé sur le zèle et les soins dont M. Firmin, leur jardinier, était capable. Il est impossible de voir rien de plus frais et de plus vigoureux que le *Musa coccinea*, *Pendanus odoratissimus*, *Ficus elastica*, *Caladium odorum*, *Saccharum officinarum*, *Musa cavendischii*, *Dracena terminalis*, *Coffea arabica*, *Musa discolor* *Marante discolor*. Il y avait en outre un *Myrtus bœtica*, *Nerium carneum*, *Passiflora Loudoniana*, *Cereus speciosissimus*, *Antirrhinum formosum*, *Justicia elongata*, un *Camelia* en bouton très avancé. La Société d'agriculture a décidé qu'une médaille d'argent serait offerte à MM. Moët et Chandon, et qu'en signe de sa satisfaction pour le zèle et le talent de M. Firmin, leur jardinier, une médaille de bronze serait donnée à ce dernier.

M. le comte de Lambertye a présenté seize variétés de *Fuchsia*, vingt-sept de *Verbena* (fleurs coupées), un *Paulownia imperialis* (haut d'un mètre) *Gesneria lateritia et molle*, *Hugelia cœrulea*, *Gladiolus cardinalis*, *Polyanthes tuberosa*, *Elychrysum bracteatum*, des *Statice*, un *Chlerodendrum speciosum*, trois espèces d'*Achimènes*, *Phlox*, ou *Princesse Mariane*.

M. Le Conte avait présenté un bel exemplaire du Lis à feuilles en forme de lance (*Lilium lancifolium*) ; malheureusement la fleuraison était trop avancée, quelques jours plus tôt il eût été dans son éclat, ainsi que ses variétés *punctatum et rubrum*, plantes d'un prix fort élevé. Mais les amateurs ont été dédommagés par l'*Hisbiscus cameroni*, la *Valota purpurea* le *Tropœolum moritzianum*, un *Angelonia speciosa*,

Tecoma jasminoïdes, le *Fuchsia var*, *Venus victrix* et le *Sipanea carnea* bien fleuri; le *Sipanea* était la plante la plus nouvelle de l'exposition. On ne saurait donner trop d'éloges à un choix aussi distingué.

L'industrie appliquée à l'horticulture a été représentée par des meubles en bois de grume, des tables rustiques, des jardinières élégantes. Ces ouvrages, exécutés avec beaucoup de soin, ont valu à M. Balland, treillageur à Pierry, l'honneur d'une mention honorable.

J'en suis arrivé, Messieurs, à la plante capitale, à la fleur qui doit avoir la première place dans cette exposition, je veux parler du Dahlia. Chacun a apporté son tribut, MM. de Jessaint, de Sarty, de Sermet, Moët, Chandon, de Lambertye, Luce, Herbé fils et Remy. Les collections de MM. de Sermet et Remy sont les plus étendues. M. Remy est jardinier fleuriste à Bar-le-Duc; pour faire voyager ses fleurs, il a été obligé de les couper le 1er août; elles sont arrivées un peu flétries, mais il est aisé de reconnaître la beauté des formes de la plupart d'entre elles; il a présenté deux cent quatre-vingts variétés.

M. le baron de Sermet, sur deux gradins artistement organisés, a disposé une riche collection de Dahlias, et sur un plus petit gradin, entouré de plantes rares, les variétés de ses semis qui promettent le plus. Il serait trop long et trop difficile de détailler le mérite d'une centaine de fleurs parfaites, aux vives couleurs, aux nuances délicieuses, je préfère jeter un regard derrière nous, et remontant à l'époque de l'introduction du Dahlia en Europe, suivre son histoire et ses développements divers jusqu'à nos jours.

Le Dahlia est originaire du Nouveau-Monde. En 1803, MM. de Humbolt et Bompland, en descendant

un plateau élevé du Mexique, du côté de la mer du Sud, se trouvèrent dans une espèce de prairie; elle était située entre le volcan de Jorullo et de Pascuera, à plus de deux mille mètres au-dessus de la mer. Là, ces illustres voyageurs remarquèrent des plantes qui leur étaient inconnues. Elles n'avaient pas (écrivait M. de Humbolt) plus de cinq à six pouces de hauteur : elles étaient en fleur, et portaient des graines mûres. Ils en augurèrent si bien, que, malgré leur très simple apparence, ils recueillirent de ces graines, se proposant d'en enrichir nos jardins d'Europe. Revenus à Mexico, ils apprirent que cette plante végétait en Espagne depuis quelques années.

En effet, le Dahlia fut introduit en Europe en 1789, par Vicente Cervantes, directeur du jardin botanique de Mexico; il l'envoya en Espagne, où il fleurit pour la première fois en 1791. L'abbé Canaville, botaniste espagnol, dédia ce genre à Dahl, botaniste suédois. Il donna la description de trois variétés qui furent adressées, en 1802, à M. de Candolle, professeur à Montpellier, et au jardin des plantes de Paris, dirigé alors par M. Thouin. Ce dernier les fit cultiver en pots, à une température de 15° Réaumur. Il croyait que les racines tuberculeuses de cette plante contenaient une substance farineuse, propre à la nourriture des hommes et des animaux. M. le comte Lelieur suppose que le Dahlia est également spontané à la Chine; il se fonde sur l'existence d'une tenture en soie venant de la Chine, donnée par Napoléon, en 1804, à Mme de Brienne, et sur laquelle on voyait une grande quantité de fleurs et d'oiseaux peints à la main, et naturels à cette contrée; des Pivoines, des Magnalia, des Camelia et des Dahlia doubles de différentes couleurs, le

bleu excepté. En 1806, le jardin de Saint-Cloud possédait trois variétés doubles; on fit des semis considérables en séparant les graines des variétés. A la fleuraison, il ne fut plus possible de distinguer l'origine de chaque groupe de semences; on obtint beaucoup de couleurs; on continua des semis, et ce ne fut qu'en 1809 qu'on commença à avoir des gains dignes de fixer l'attention des amateurs. Les fleurs étaient cependant encore simples, on les adressa à M. Sabine, secrétaire de la Société d'horticulture de Londres, et elles firent l'admiration générale. Qui eût cru alors que les Anglais nous dépasseraient dans cette culture? M. Lelieur donna en même temps des graines à Laffey, jardinier de M. Ternaux, à Auteuil; ses semis produisirent beaucoup de fleurs doubles, ce ne fut qu'en 1817 qu'on obtint, à Saint-Cloud, un résultat pareil. M. Soutif, vers cette époque, mit dans le commerce plusieurs variétés hollandaises, il fut aussi très heureux dans ses semis. C'est donc de 1817 que date en France l'introduction du Dahlia à fleurs semi-doubles et doubles dans les collections. Alors on croyait avoir atteint l'apogée de cette culture! comme on le croit aussi en 1843; et cependant les formes deviendront encore plus régulières, et les panachures plus étonnantes. Il y a peu à espérer dans les teintes unicolores : on les possède toutes, le bleu excepté, sujet de désespoir pour les amateurs. L'illustre botaniste de Candolle a prouvé que le jaune étant le type des couleurs du Dahlia, et que le jaune et le bleu s'excluant l'un et l'autre, on devait renoncer à jamais obtenir un Dahlia bleu. Consolons-nous donc avec les milliers de nuances qui embellissent cette fleur splendide, destinée, comme la rose, à une vogue qui ne finira jamais.

RAPPORT

SUR LA TAILLE DES ARBRES FRUITIERS

DU POTAGER DE M. LE COMTE ROY,

à Saint-Martin-d'Ablois;

Par M. le C[te] de LAMBERTYE, membre titulaire non résidant.

MESSIEURS,

LA pêche n'a pas toujours possédé les qualités précieuses qui lui assurent le premier rang parmi nos meilleurs fruits : c'est à la culture en espalier qu'elle les doit, et cette culture n'a existé que depuis cent soixante ans environ. La Quintinie, qui vivait sous Louis XIV, assure que de son temps elle était très récente, et à cette époque on ne connaissait en pêche que celle que l'on appelle encore pêche de vignes. Les pêches de vignes venues de Corbeil étaient les plus estimées à Paris. La Framboisière, médecin de Henri IV, puis de Louis XIII, écrivait en 1614 : « Que la meilleure pêche est celle de Corbeil, qui a la chair sèche et solide, tenant aucunement au noyau. »

Comme dans toutes les créations possibles, on débuta par des erreurs. L'expérience apprit à palisser. On planta d'abord les arbres trop près, et, afin d'éviter le croisement des branches les unes sur les au-

tres, on tailla court : la sève concentrée se fit jour de toutes parts, et produisit une foule de branches gourmandes. Que fit-on alors? on coupa les gourmands ; on détruisit l'effet et non la cause du mal. La sève retenue dans son cours naturel par une taille trop courte, dans son cours extraordinaire par la suppression des gourmands, s'engorgea, forma des dépôts de gomme, des chancres, et les arbres périrent bientôt. Il faut, en résumé, condamner de l'école de La Quintinie, — une plantation trop rapprochée, — taille trop courte de branches à bois, — trop longue de branches à fruit, — la suppression totale des gourmands.

Roger Schabol représente l'école de Montreuil, qui vient ensuite. Après de nombreux tâtonnements, et vingt-huit ans de travaux suivis, il n'avait encore rien perfectionné, quand un de ses voisins, auquel il montrait ses espaliers, lui dit brusquement. « Allez» voir ces manants de Montreuil, et vous conviendrez que vous n'êtes qu'un ignorant. » Il s'y rendit, et fut étonné de trouver là la science toute faite, et toute faite par de simples paysans. Il se mit à pratiquer sur de nouveaux frais, et publia alors les avantages de cette méthode nouvelle de taille.

Voici ces avantages : — Aider le développement de la sève ; — planter à de grandes distances ; — tailler long les branches à bois, et très court les branches à fruit ; — supprimer graduellement les gourmands ; — faire dévier la sève de sa marche ascendante pour la refouler dans des branches latérales ayant la forme d'un V. — Presqu'en tout le contraire de ce que La Quintinie enseignait.

Pendant ces derniers temps, la méthode des Montreuillois n'était pas encore parfaite, puisqu'elle lais-

sait un vide au milieu des pêchers, en-dessus et deux vides par les côtés, en-dessous, ce qui est préjudiciable au propriétaire, car, là où il n'y a pas de branches, il ne peut y avoir de fruit. C'est pour éviter cet inconvénient que Félix Malot, cultivateur à Montreuil a formé des arbres carrés exempts de vides. M. Oscar Leclerc-Thoüin définit ainsi sa méthode : « Obtenir de chaque branche mère, indépendamment » de sa prolongation, d'abord trois membres inférieurs, et ensuite trois membres supérieurs, régulièrement espacés à des distances telles qu'on puisse » palisser sans gêne et sans confusion, les branches » à fruits, couronnes et crochets, auxquels ces membres donnent naissance. »

De 1822 à 1830, c'est-à-dire dans l'espace de huit ans, M. Malot avait couvert dix mètres de mur avec un seul pêcher; mais à la quatrième année, son arbre n'avait pas un seul membre intérieur; à la cinquième, il en avait un seul, et deux à la huitième année.

M. Testard, régisseur de M. le comte Roy, créateur en quelque sorte du magnifique potager de Saint-Martin, a adopté un moyen mixte entre l'ancienne taille de Montreuil et celle de M. Malot. Il emploie bien la forme carrée, mais chaque année il fait partir deux membres supérieurs et deux inférieurs; les supérieurs, au lieu d'être verticaux comme autrefois, sont inclinés. A la sixième année, son arbre couvre le mur : il en faut huit à M. Malot. Ce moyen ne serait pas sans inconvénient entre des mains peu exercées; car la prompte formation des membres intérieurs attire la sève vers le centre, et, pour la modérer, il faut sans cesse pincer les extrémités; mais la taille est un élément avec lequel M. Testard est famaliarisé. Né à

Montreuil, il a passé sa jeunesse à voir opérer ces habiles et patients cultivateurs; puis à faire lui-même : ainsi il acquit une grande expérience, et chaque jour il cherche à éclairer sa pratique et sa théorie en les combinant l'une l'autre.

Le potager de M. le comte Roy, dont il surveille les travaux, à Saint-Martin, a un hectare et demi (environ trois arpents et demi) d'étendue. Il forme une pente douce vers le sud-sud-est. Il est alimenté par trois bassins dans lesquels une eau abondante se renouvelle sans cesse. Il est clos à l'est et au sud par des murs de soutènement à hauteur d'appui; à l'ouest par une fort belle grille, à une des extrémités de laquelle se trouve un joli pavillon en rocaille, servant de logement au jardinier, et enfin au nord par un mur de trois mètres (neuf pieds) de hauteur sous le chaperon, avec neuf murs de refend s'avançant de soixante pieds (vingt mètres environ) sur le premier en angle droit; ils sont distants les uns des autres également de vingt mètres; ils forment huit compartiments dans lesquels on élève de la vigne et des légumes de primeur avec facilité.

Ce potager a été créé en 1831 et 1832. Les espaliers palissés à la loque, au midi du mur du nord, à l'est et à l'ouest des murs de refend, forment une magnifique surface verte. Les arbres sont d'une vigueur extrême, écorce lisse, beau feuillage, fruits abondants, volumineux; tout est réuni. Il faut surtout admirer quatre poiriers crassane, qui garnissent vingt mètres (soixante pieds) de mur, sans le moindre vide, et deux pêchers qui en garnissent soixante autres. La ferme des Meulières possède également des espaliers dignes de fixer l'attention des connaisseurs.

Je me suis étendu sur la taille des pêchers parce qu'elle est la moins bien comprise de toutes les tailles d'arbres fruitiers. En faisant ressortir le mérite avec lequel M. Testard gouverne cet arbre, j'ai voulu engager les jardiniers peu exercés à venir puiser à son école les meilleures instructions; ils le trouveront toujours disposé à leur donner avec clarté et bienveillance, les préceptes qu'ils ignorent. Toutes les tailles sont mises en usage au potager de Saint-Martin, — forme éventail de Demoutier, — palmettes à tige simple, — Montreuil, forme carrée, pyramide.

Messieurs, je crois avoir assez mis en relief les utiles travaux de M. Testard. Le premier il a introduit dans le département la taille raisonnée des arbres fruitiers. Les résultats qu'il a obtenus sont immenses; chacun est appelé à les juger.

RAPPORT

SUR LES SERRES DE MM. MOËT ET CHANDON,

à Épernay,

CONFIÉES AUX SOINS DE M. FIRMIN;

Par M. le Cte de LAMBERTYE, membre titulaire non résidant.

MESSIEURS,

J'EUS l'honneur de vous dire dans mon rapport sur l'exposition d'horticulture des 4 et 5 juin dernier, que M. Firmin cultivait avec beaucoup de soins, qu'il avait eu pendant l'hiver une serre constamment garnie des plus jolies plantes en fleur, et que ses maîtres avaient fait preuve de désintéressement en l'engageant à exposer quand leurs plus belles richesses avaient disparu. Je vous promis de vous donner plus tard quelques détails sur ses cultures : je vais remplir mes engagements.

Il existe dans le jardin fleuriste de MM. Moët et Chandon, une orangerie vaste et élevée, une serre chaude, une serre tempérée et une bâche pour l'éducation des boutures et des jeunes plantes. L'orangerie contient beaucoup d'orangers déjà fort âgés, des *Magnolia*, des *Myrtes*, des *Nérium*, des *Grenadiers* d'une grande dimension, des *Sparmania*, et d'autres plantes vigoureuses qu'il serait trop long d'énumérer.

Dans la serre chaude, pour laquelle on a fait depuis peu les premières acquisitions, j'ai remarqué de jeunes palmiers, le *Dracena terminalis* avec ses belles feuilles pourpre, des *Bananiers* de Chine, la *Canne à sucre*, le *Cafeyer*, le *Clerodendrum speciosum*, le *Poinsetia pulcherrima*, etc. Toutes ces plantes, enfoncées dans la tannée, avaient une force végétative extraordinaire durant les mois de l'hiver.

J'ai visité à plusieurs reprises la serre tempérée, et en dernier lieu vers la fin d'avril. A cette époque, elle était charmante ; on y voyait en fleur des masses de *Verveines*, de *Sauges*, de *Petunia*, de *Cinéraires*, plusieurs *Erica*, le *Mimulus bicolor*, le *Cytisus racemosus*, le *Fabiana imbricata*, le *Chorozema cordata*, l'*Epucris campanulata* et *grandiflora*, de jolis *Lilas de Perse* qui embaumaient, le *Diosma capitata*, l'*Euphorbia splendens*, le *Gesneria elongata*, *Corea speciosa*, *polygala*, *grandiflora* et *attenuata*, et bien d'autres. Toutes ces plantes étaient dans le meilleur état possible.

Si M. Firmin a le mérite de bien cultiver, il en a un autre, très grand selon moi, c'est de cultiver avec goût et une grande propreté : jamais une feuille morte ni la plus petite herbe ; et ce travail recherché, minutieux, ne se fait pas sentir un jour, une semaine par hasard, mais pendant l'année entière. J'engage les amateurs à chercher à le surprendre, et ils reconnaîtront l'exactitude de cette observation. Le jardin fleuriste est entretenu avec la même coquetterie, et depuis le moment où la primevère vient d'éclore, jusqu'au jour de deuil où la gelée, en détruisant les Dahlias pleins de vie et de beauté, nous enlève nos dernières espérances, ce jardin est constamment fleuri.

RAPPORT

SUR LES PÉPINIÈRES DE M. HERBÉ FILS,

A REIMS;

Par M. le Cte de LAMBERTYE, membre titulaire non résidant.

MESSIEURS,

UN jeune homme, M. Herbé fils, membre de la Société royale d'horticulture de Paris, vient de fonder à Reims, la première pépinière qui ait été vue sur une échelle un peu vaste dans le département. Il a planté dans deux hectares (environ 4 arpents 2/3), 22 espèces ou variétés de vigne, 17 de pêchers, 67 de poiriers, 31 de pommiers, 19 de pruniers, 5 d'abricotiers, 16 de cerisiers, 22 en groseillers, framboisiers, noyers, néfliers, noisetiers et fraisiers; total, 200 variétés d'arbres ou plantes à fruit. En outre 152 arbres et arbrisseaux forestiers et d'agrément à feuilles caduques, 58 à feuilles persistantes, 28 plantes grimpantes, 20 arbres résineux, et 213 rosiers. En réunissant toutes les sortes diverses de ses cultures, on trouve le total de 671 types.

Voici maintenant la proportion des individus répartis sur chaque groupe :

Arbres fruitiers............	50,000
Poiriers francs et greffés......	10,000
Pommiers francs et greffés....	10,000
Rosiers greffés ou francs de pied.	10,000
Arbres résineux.............	2,000
Arbres d'agrément...........	2,000
Pruniers..................	2,000
Cerisiers..................	1,000
Pêchers...................	1,000
Vignes....................	500
Total.............	88,500 exempl^{res}.

Il faut joindre à ce nombre 1500 griffes d'asperges de Hollande, et 1,500 plants de fraisiers.

M. Herbé fait observer avec raison qu'une aussi grande masse d'individus ne pourrait pas tenir dans deux hectares, s'ils étaient à la distance qu'ils doivent occuper un jour ; mais nous avons dit qu'il débute dans le commerce. Il a donc une masse considérable de très jeunes plants, qu'il espacera plus tard quand ils grandiront.

Sa collection de Poiriers renferme à peu-près toutes les anciennes bonnes variétés cultivées, et plusieurs parmi les nouvelles qui sont répandues en France depuis une vingtaine d'années. Bien des personnes se demanderont comment on obtient un nouveau fruit ; pour leur répondre, je vais me permettre une petite digression qui cependant se rattache à ce compte-rendu.

Ce n'est pas par le moyen de la greffe que l'on peut

obtenir de nouvelles variétés de fruit. La greffe ne sert qu'à propager, continuer une race existante, bonne ou mauvaise. Je dis mauvaise, car on ne cultive que trop de fruits qui devraient être rayés du catalogue des pépiniéristes. Tous les horticulteurs savent que cette création ne peut se faire que par les semis.

M. Van Mons, dont la réputation d'habile Pomologiste brillera éternellement dans les fastes de l'horticulture, fut nommé en 1817, professeur de chimie à l'université de Louvain. A six lieues de cette ville, à Bruxelles, il avait fondé des pépinières très-étendues, dans lesquelles on ne comptait pas moins de 80,000 pieds d'arbres élevés de ses semis : plusieurs produisent déjà des fruits délicieux. Il publia en 1823, une théorie qu'on doit considérer comme une précieuse découverte, puisqu'elle nous enrichit de fruits nouveaux supérieurs à la plupart de ceux que nous possédions. Elle est applicable au renouvellement des fruits à noyaux et des fruits à pépins ; mais c'est surtout à l'égard du poirier que l'on a les plus nombreux exemples de son efficacité. Il expédiait des greffes en Allemagne, en Angleterre, aux Etats-Unis d'Amérique; et ce n'est qu'en 1834 qu'on trouve décrits dans les ouvrages français, quelques-uns de ses fruits.

La grande quantité de bonnes poires nouvelles dont M. Van Mons dota l'Europe et l'Amérique depuis quarante ans, semble prouver assez clairement que le moyen qu'il employa pour les obtenir, est le meilleur et le plus prompt pour régénérer nos arbres fruitiers, car la détérioration des anciens fruits, qu'elle soit naturellement lente, comme le croit M. Poiteau, ou qu'elle soit rapide, selon l'opinion de M. Knight, n'en est pas

moins un fait certain. Je le dis à regret, M. Van Mons ne trouva point d'imitateurs en France, à l'exception de M. Bonnet, établi à Boulogne-sur-Mer. Il alla à Louvain voir ce grand maître, et depuis douze ans il fait des semis selon ses principes.

Jusqu'au moment où M. Van Mons appliqua sa théorie, on croyait que l'on devait d'autant mieux réussir, que les pépins semés proviendraient immédiatement de fruits améliorés; mais M. Van Mons n'obtient que des fruits sauvages, des semis, des pépins, des variétés déjà améliorées. C'est par des semis de fruits provenant d'arbres rapprochés de leur état primitif, spontané, qu'il est arrivé à des résultats aussi avantageux. Les premiers semis donnèrent des fruits sauvages; il sema les pépins de ces derniers qui produisirent des fruits déjà améliorés; il sema encore de ces derniers dont les fruits valurent mieux, et ainsi de suite pendant cinq, six et sept générations: alors, c'est-à-dire au bout de trente à quarante ans, il put cueillir des fruits nouveaux et savoureux dont la reproduction se fera désormais par la greffe.

Pour en revenir à mon sujet, je dirai que M. Herbé possède plusieurs poires obtenues par M. Van Mons; je citerai les variétés Beurré de Rans, Napoléon, Marie-Louise, et puis le Beurré magnifique, d'Amalis, d'Ardampont. Toutes sont excellentes, et j'engagerais les amateurs de fruits à se les procurer. Il manque encore à M. Herbé quelques variétés anciennes assez renommées, et plusieurs autres de M. Van Mons; j'aime à croire qu'il en fera l'acquisition, afin d'en doter le département. Il y a aussi une petite lacune à sa liste de pêchers. Sa collection de rosiers est déjà nombreuse, et cependant il devra chercher à l'augmenter

avec discernement, surtout dans la section des Bengales, thé et noisettte. J'ai vu avec plaisir qu'il cultivait le fraisier *Keen's Seedling*, connu par certains jardiniers sous le nom de Reine des fraises ; cette variété, d'origine anglaise, est d'une qualité excellente : on ne saurait trop la répandre.

J'ai dit que ses pépinières renfermaient six cent soixante-onze types d'espèces et de variétés tant fruitières et forestières que d'agrément. Eh bien ! Messieurs, ce jeune homme débute pourtant. Il ne veut pas en rester là ; il avoue que ses collections sont minimes ; il songe à les étendre : son désir est de répandre dans cette province, tous les arbres dont le commerce français s'est enrichi.

Et pour témoigner de son zèle actif, le *Powlaunia imperialis* (la dernière acquisition que la France ait faite en arbres d'agrément), à peine s'est-il multiplié qu'il se le procure, et voilà qu'il peut le procurer à son tour. Le Powlaunia fit grand bruit dans le monde horticole lors de son introduction par M. le comte de Cussy. C'est un arbre du Japon d'une végétation très-vigoureuse : il a des feuilles d'une dimension extraordinaire, et des fleurs en belles grappes comme le catalpa, avec lequel il a des analogies ; leur couleur est d'un bleu violacé. J'ajouterai que la culture en est facile.

On aime à voir l'industrie horticole surgir tout-à-coup au milieu de Reims, cette ville déjà si industrielle. On doit espérer que les autres branches du jardinage pourront y naître et y prospérer également.

RAPPORT

SUR

LES SERRES ET LE PARC DE M. LE BARON DE MONGENAY,

A VANDEUIL, PRÈS REIMS ;

Par M. le Cte de LAMBERTYE, membre titulaire non résidant.

Messieurs,

Vous m'avez chargé de faire des recherches sur l'état de l'horticulture dans l'arrondissement de Reims. J'ai eu l'honneur de vous rendre compte des pépinières de M. Herbé fils. Il me reste à vous parler des serres et des belles plantations de M. le baron de Mongenay, dans son parc de Vandeuil. Ces jardins ont une grande réputation à Reims, et comme on m'engageait beaucoup à aller les visiter, je m'y rendis le 14 mai avec M. Saubinet, un des membres de votre commission d'horticulture. M. de Mongenay nous reçut avec beaucoup d'affabilité. Il eut l'obligeance de nous accompagner dans nos investigations et de nous fournir tous les renseignements que nous pûmes désirer.

Il faudrait trop de temps pour rendre un compte détaillé des richesses forestières de cette belle propriété ; je me bornerai à un résumé rapide.

Vandeuil est à quatre lieues et à l'ouest de Reims.

Les jardins en terrasse et en pleine exposition du midi reposent sur un sol sablonneux. Les murs en gradins, qui les partagent en plusieurs compartiments, permettent d'y faire des naturalisations intéressantes. Ils contiennent trois serres : une orangerie, une serre hollandaise et une serre chaude.

L'orangerie a 17m 68c 25 (55 pieds) de longueur, et 5m 91c 50 (20 pieds) de profondeur. On place dans le fond, qui est plafonné, les orangers, les grenadiers, les myrtes , etc. ; le devant est vitré et fait une serre tempérée ; six colonnes qui soutiennent la toiture sont ornées par des *Plumbago cœrulea,* des *Passiflora cœrulea,* et des *Bignonia capensis* qui s'enroulent autour d'elles ; deux très-forts rosiers de Banks, l'un à fleur jaune, l'autre à fleur blanche, sont palissés en dedans de la serre, contre les murs qui servent de pignons. Toutes les poteries étaient sorties à cette époque, à l'exception d'un superbe *Chamœrops humilis,* haut de 2m 50, et de 162 millimètres de diamètre ; il fleurit chaque année. Le chauffage est à la circulation de la fumée dans des tuyaux de terre. M. de Mongenay se propose de leur substituer le chauffage à l'eau chaude.

La serre hollandaise a 5m,91c 50 (20 pieds) de longueur. Les plantes étaient retirées. Quelques-unes se faisaient remarquer cependant en pleine terre de bruyère, un *Mahonia glumacea* très fort, un *Clianthus punicus* magnifique, couvert de près de mille fleurs, un *Sollya heteraphylla,* et un énorme *Mimosa vestita*, qui a fleuri plusieurs fois.

La serre chaude est longue de 17m,68c 25 (55 pieds) avec un pavillon au milieu. L'on voit au fond de ce pavillon une grotte ornée de cristaux de roche et de jolies coquilles. Elle est tapissée par le *Ficus repens*,

dont un seul exemplaire garnit les cinquante-cinq pieds de la serre. Elle est aussi chauffée par la fumée. On y remarque le *Dracœna draco*, ayant 2m,15c 50 (8 pieds) de stipe ou tige (on le trouve rarement aussi âgé), des *Strelitzia, arum odorum,* dont les feuilles acquièrent des dimensions extraordinaires, des *Papyrus* d'une belle végétation, des *Pancratium cariboeum* très forts, et une foule d'autres plantes.

Les plantes de la Nouvelle-Hollande et du Cap, sont abritées l'été des ardeurs du soleil, par un rempart de verdure. De grandes caisses contiennent un *Eugénia australis*, un *Cassuarina stricta*, haut de 4m,43 50 (15 pieds), un *Metrosideros lophanta*, de 2m,99c (12 pieds), un bel exemplaire d'*Araucaria cuninghami*, les *Pinus longifolia* et *canariensis*, le *Mimosa mucronulata*, les *Myrica quercifolia* et *cordifolia*, le *Melaleuca armillaris*.

Les jardins renferment encore de remarquable une collection de cinq cents variétés de rosiers, une culture de vigne à la Thomery, et un espalier d'orangers en pleine terre avec châssis qui s'enlèvent l'été. M. Fion, marchand fleuriste à Paris, a donné le premier cet exemple, et je ne sache pas qu'il ait trouvé de nombreux imitateurs ; cependant, c'est la seule chance d'avoir sous notre latitude des arbres vigoureux et des fruits passables. M. de Mongenay cultive l'oranger de Malte, de Portugal, de Saint-Domingue et le Mandarin. Tout ceci prouve sa passion pour le jardinage; mais ce qui mérite de fixer le plus votre attention, c'est le parc, dans lequel se trouvent réunis un grand nombre d'arbres et d'arbustes des deux hémisphères, qui peuvent résister aux gelées dans l'est de la France.

Il croît spontanément dans l'Amérique du Nord des

espèces innombrables d'arbres forestiers tout-à-fait étrangers à notre continent : des espèces de chênes, de hêtres, d'érables, de pins, etc., différentes des nôtres; tous bois de bonne qualité et pouvant servir à la charpente et à la menuiserie. Les premiers introduits furent plantés dans le parc de Trianon, à Versailles, il y a un demi-siècle. Vers cette époque MM. Héricart de Thury, à Thury, et le comte de Montbront, à sa terre de Clervaut, près Châtellerault, firent des plantations analogues, à l'ombre desquelles on peut maintenant s'asseoir. M. de Montbront commença son parc vers 1790; il y réunit tout ce que l'on possédait alors en France d'arbres et d'arbustes exotiques et indigènes de pleine terre; il plaça chaque genre dans le terrain le plus propre à le faire prospérer. Son parc renferme aujourd'hui quatre-vingt-dix espèces de chêne et de saules, tous les noyers de de l'Amérique, une foule de peupliers, bouleaux, hêtres et aunes différents. C'est un *arboretum* complet du plus haut intérêt, une véritable école forestière, dont la réputation est européenne.

M. de Mongenay a voulu marcher sur leurs traces en rassemblant depuis nombre d'années, dans son parc de Vandeuil, les belles espèces américaines, avec celles qui sont indigènes à l'Europe : je ne saurais les nommer toutes. Il a une prédilection marquée pour la famille des conifères, qui comprend les *Taxus* (If), *Juniperinus* (Genévrier), *Cupressus* (Cyprès), *Thuya*, *Pinus* (Pin), *Abies* (Sapin), *Larix*, (Mélèse). Il possède tous les pins décrits dans les auteurs, et plusieurs autres inédits qui lui ont été communiqués par M. Noisette.

En outre, quatorze *Abies* (sapin), quarante *Spirœa*,

y compris les vivaces, trente *Robinia* (Acacia), vingt *Fraxinus* (Frêne), dix-sept *Mespilus* (Néflier), seize *Pavia* (Pavier), seize *Berberis* (Epine vinette), douze *Evonymus* (Fusain), douze *Phyladelphus* (Syringa), douze *Syringa* (Lilas), douze *Corylus*)Noisetier), douze *Sambucus* (Sureau), neuf *Sorbus* (Sorbier), six *Gléditxia* (Février), six *Thuya*. Il est moins riche dans les genres *Quercus, Populus* et *Salix*; il les complétera insensiblement. Vous comprendrez qu'il y a impossibilité matérielle à tout coordonner en un clin-d'œil.

Tous ces arbres, groupés par genre, poussent avec vigueur, et servent à l'embellissement du parc, beaucoup mieux que s'ils eussent été confondus. Des arbres isolés des eaux vives, des bosquets toujours frais, des cabanes rustiques construites dans le meilleur goût, ajoutent à la beauté du paysage. C'est ainsi que M. le baron de Mongenay a su joindre aux charmes d'une jolie nature, les éléments de l'étude et de la méditation.

RAPPORT

SUR

LES CULTURES D'ANANAS ET DE MELONS FORCÉS

DE M. LE COMTE LÉONCE DE LAMBERTYE,

Au château de Chaltrait;

PAR M. AUBRIET, DOCTEUR EN MÉDECINE A VERTUS,

membre correspondant.

MESSIEURS,

Il vous fut adressé de Chaltrait, le 29 avril dernier, un melon mûr, variété petit Prescott hâtif, du poids d'un kilogramme et demi. Voici les moyens qui furent employés pour parvenir à ce résultat :

Une chaudière, ou plûtot un plateau creux en cuivre, de la contenance d'un arrosoir d'eau fut établi dans un fourneau maçonné, appliqué contre la paroi extérieure d'un coffre pareil à ceux qui sont usités dans les cultures habituelles. Un tuyau, du diamètre de 9^c 95 (3 pouces 1/2), adapté au-dessus de ce plateau, parcourt le bas du coffre intérieurement 0^m,108 mill. (4 pouces) au-dessus de la terre que ce coffre renferme. Parvenu à l'extrémité du coffre, il revient parallèlement sur lui-même, et plonge sur une des parois de la chaudière ou plateau.

Ce petit appareil fort simple, à circulation d'eau chaude, adapté aux cultures de châssis, est en usage

chez plusieurs primeuristes de Paris et de Versailles. Au bout de dix minutes de chauffage, l'eau est en ébullition et circule. Dans ce coffre, le jardinier de M. de Lambertye fit une couche de fumier et de feuilles, mêlés avec réchauds extérieurs ; vers le 15 décembre dernier, il recouvrit de terre et étouffa ses châssis pour mieux faire entrer le fumier en fermentation. Il sema ses melons le 28 décembre dans de petits godets ; le 30 janvier il les transplanta dans des pots plus grands ; le 18 février, il les mit en place, trois pieds par panneau ; le 1er mars il y avait des melons arrêtés, et enfin le 29 avril il coupa le premier fruit mûr, qui fut trouvé savoureux par les personnes qui le dégustèrent.

Maintenant, voici l'explication des causes qui ont amené ce résultat :

Avec l'unique chauffage par le fumier, rien n'est plus facile que de faire lover des melons au cœur de l'hiver, mais la nécessité où l'on se trouve de priver ces plantes d'air, et souvent de lumière, pendant les jours froids et neigeux, occasionne un blanchissement, et par conséquent un appauvrissement du tissu végétal. Or, à ce mal il n'y a point de remède avec le seul usage du fumier : pour l'éviter d'une part, et de l'autre, afin d'obtenir une grande précocité, il a été indispensable d'établir une circulation d'eau chaude dans le bas des coffres ; il en est résulté chaleur intérieure et chaleur extérieure, ou, pour m'exprimer d'une manière plus claire, chaleur dans la terre, et chaleur dans le vide ; la chaleur de la terre est active la nuit comme le jour ; or, il suffit d'allumer le fourneau le matin, ce qui permet d'enlever les paillassons dès qu'il fait jour, et de soulever les panneaux de l'épaisseur

d'une crémaillère. La jeune plante, sous l'influence de l'air et de la lumière, reste courte, trapue; les cotylédons se développent, s'épaississent, prennent une belle teinte verte; ils s'étalent sur la terre comme il en adviendrait dans les jours de douze heures.

L'air assez renouvelé, on baisse les panneaux à la nuit tombante, on les couvre de paillassons, et si les plantes soumises à ce régime naissent, grandissent, se fortifient, et produisent leurs fruits, c'est qu'elles ont air, chaleur, lumière et humidité.

J'ai visité cette culture de Chaltrait au commencement d'avril, et alors les melons étaient dans un état de végétation le plus satisfaisant. Il est bien à souhaiter que quelques jardiniers maraîchers mettent ces renseignements à profit, et préparent une ère nouvelle au département dans l'art de forcer les légumes et les fruits.

Les Ananas.

Le matériel de la culture des ananas au château de Chaltrait se compose : 1° d'une bâche en sapin de 1m (3 pieds) de hauteur sur 19m (60 pieds) de longueur; 2° de coffres ordinaires également de 19m; 3° d'une serre de 14m 35c (44 pieds).

Les œilletons arrachés de la plante-mère sont plantés au mois d'octobre à l'état de boutures dans des pots de 11c (4 pouces), enfoncés dans du tan, et sur une couche chaude de 25 à 31 degrés centigrades (20 à 25 Réaumur); là ils s'enracinent et passent l'hiver; on a le soin de renouveler les réchauds de fumier.

Au printemps suivant, vers le mois d'avril, on prépare une couche en feuilles et fumier mêlés, qu'on recouvre de 23 à 29c (8 à 10 pouces) de terre de

bruyère pure. On dépote les œilletons et on les met en pleine terre sur cette couche, recouverte de chassis, onze ananas par panneau. En octobre ou novembre de la même année, ces plants, devenus robustes, sont arrachés à racines nues; et, dans le but de déterminer la mise à fruit, on retranche toutes ces racines.

Voici un deuxième traitement de bouture à donner : Toujours la même chaleur (25 à 31° centigrades, 20 à 25° Réaumur); au bout de trois semaines, les racines se développent, et vers la fin de novembre ou de décembre, on procède au dernier remaniement, en dépotant et plaçant les plantes en pleine terre dans la serre à 0^m 64^c (2 pieds) de distance en quinconce. En mars de l'année suivante, les premiers fruits se montrent; il en marque pendant assez de temps; aussi la maturité s'échelonne pendant six mois.

J'ai dit que la serre avait 14^m 35 (44 pieds) de long; sa profondeur est de 2^m 92^c (9 pieds); la hauteur de 2^m 59^c (8 pieds). L'inclinaison des vitraux est de 30 degrés; elle repose sur des chassis verticaux de la hauteur de 0^m 64^c (2 pieds). Tous les chassis peuvent s'ouvrir et l'on peut donner de l'air par le haut de la serre et par le bas.

Le massif de terre de bruyère dans lequel se cultivent les ananas, a 1^m 95^c (6 pieds) de large, 0^m 29^c (10 pouces) de haut, et repose sur un plancher de chêne. Le sentier qui longe une petite plate-bande de 0^m 29^c (10 pouces), adossée au mur, est fait aussi en planches à jour, au travers desquelles monte la chaleur.

Voici maintenant le mode de chauffage. — Calorifère à eau chaude, avec gouttières et tuyaux pleins en cuivre; — Fourneau extérieur; — Cheminée verticale au-dessus du fourneau pour le passage de la fumée

qu'on ne veut pas utiliser, parce qu'elle occasionne souvent des dommages ; — Chaudière à tuyaux bouilleurs à deux compartiments, avec tuyaux de départ et de rentrée dans chaque compartiment.

Les gouttières parcourent en dessous de la bâche sa longueur entière. La chaleur humide pénètre la terre et remplace avantageusement le fumier et le tan. La température moyenne de cette terre pendant l'hiver est de 27 à 30° centigrades (22 à 24° R.). Le tuyau plein à son départ de la chaudière, est du diamètre de 0m 12c (4 pouces 1/2) ; il parcourt le devant de la serre contre les chassis verticaux ; à l'extrémité de la serre, il plonge obliquement dans la terre de la bâche, pénètre sous le plancher du sentier ; là, il se sépare en deux branches de 0m 095 mill. (3 pouces 1/2), et avant de rentrer au fond de la chaudière, les branches se réunissent en un seul tuyau. La circulation de l'eau se fait à merveille. La température moyenne de l'air atmosphérique de la serre pendant l'hiver, sans aucune influence de soleil, est de 19° centigrades (15° R.).

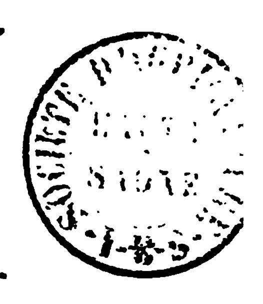
On obtient annuellement dans la serre de Chaltrait quatre-vingt à quatre-vingt-dix ananas à fruit, dans les variétés suivantes : *Martinique,* une forte proportion ; *Cayenne épineux, Enville, Providence, Pain de sucre brun, Mont-Serrat* et *Martinique violet :* en outre, une soixantaine de pieds d'un moindre volume viennent en pots sous châssis et sans autre chaleur que celle du fumier et des feuilles.

J'ai visité à plusieurs reprises, et dernièrement le 22 août, cette culture, et j'ai toujours remarqué la santé et la vigueur des plantes, les fruits généralement très-gros, avec des dimensions d'ovaires remarquables.

M. de Lambertye n'oublie pas qu'il doit une partie

de ses succès à M. Gontier, habile primeuriste de Paris, dont la probité de commerçant et les talents d'horticulteur sont connus de tout le monde. Il a bien voulu lui donner le plan de la serre, lui indiquer ce mode de chauffage, alors nouveau, et l'éclairer plusieurs fois de ses conseils. Gervais, chaudronnier, rue des Fossés-Saint-Jacques, a exécuté l'appareil.

Pour reconnaître l'intelligence et les bons soins dont le sieur Naudin, jardinier de M. le vicomte de Saint-Chamans, a fait preuve dans la culture des melons de primeur, des ananas, et des collections diverses de M. le comte de Lambertye, la Société a décidé, dans sa séance du 7 juin dernier, qu'une *médaille d'argent* lui serait décernée.



RAPPORT

SUR LES

PRODUITS EXPOSÉS EN SEPTEMBRE 1843.

Commission :

MM. le B^on^ DE SERRET, *président*, CAQUOT, PRIN, JOPPÉ, SALLE, Joseph PERRIER, PICOT, Eugène PERRIER, BARROIS, ROYER, TAFFE, FAURE.

M. LEBRUN, *rapporteur*.

MESSIEURS,

En chargeant un de vos collègues de vous faire un rapport spécial sur l'industrie mécanique et manufacturière, vous avez témoigné de toute l'importance que vous attachez à cette partie des travaux de la Société.

Je ne me dissimule pas qu'après la lecture si attrayante sur les fleurs qui frappent vos regards, qui embellissent cette salle, il me sera difficile de fixer l'attention sur des sujets plus graves, et j'aurai besoin de toute votre indulgence.

C'est une grande idée que celle des expositions publiques de l'industrie ; c'est à elles que nous devons une grande partie de nos progrès depuis quarante ans. Loin de moi la pensée de vouloir comparer nos modestes expositions à celles de la France ; et cependant,

malgré leurs époques peut-être trop rapprochées, nous pouvons déjà constater des progrès. Nous avons été assez heureux pour récompenser souvent des fabrications nouvelles dans notre département, quelquefois même des inventions réelles, utiles ou intéressantes.

Vous avez compris que toutes les industries se tiennent par la main, qu'elles doivent s'aider mutuellement. La culture a besoin du fer pour ses instruments aratoires; elle a recours aux machines pour se procurer des eaux, pour écraser les céréales et les graines oléagineuses, pour presser les raisins, pour employer les lins, les chanvres et les laines à la fabrication des tissus de toute espèce.

Bien convaincus de cette intime liaison entre toutes les industries, vous avez cherché à les récompenser toutes également, ne proportionnant vos récompenses qu'à l'utilité ou au mérite des travaux que vous avez pu examiner.

Je vais passer en revue le plus succinctement les divers objets qui vous sont présentés cette année.

La boulangerie, si importante dans notre nourriture, est représentée à votre exposition, par M. Delcroix-Brocart de Châlons. Vous avez remarqué ses soins, sa bonne fabrication et les progrès qu'il a introduits dans la boulangerie de cette ville, qui, avant lui, ne fabriquait pas ces pains de luxe si légers, si savoureux, appelés pains de gruau, et cependant composés des mêmes éléments que le pain ordinaire.

Vous avez décerné pour ces améliorations une médaille de bronze à M. Delcroix-Brocart.

M. Bellois-Gomand, confiseur en la même ville,

s'est occupé, avec un soin tout particulier, de la fabrication du carmin, pour la coloration des dragées. Avec les bois de Sainte-Marthe, il obtient du carmin rose qu'il livre à l'état gélatineux, au commerce de ses confrères, au prix minime de 5 francs le kilogramme, correspondant à 9 francs, prix du carmin séché.

La beauté, l'intensité de cette couleur sont comparables pour l'usage des dragées à celle de prix bien plus élevés du commerce.

Aussi, cette branche de sa fabrication s'est-elle élevée cette année à 1,500 kilogrammes, dont 1/60 seulement pour l'emploi de sa maison. M. Bellois a présenté aussi du carmin violet et des échantillons comparatifs de dragées fines colorées par son carmin et par le carmin de la cochenille, et qui prouvent l'avancement de M. Bellois dans la partie chimique de son art.

A cette occasion, nous avons visité l'ensemble de la fabrication de M. Bellois, et nous avons pu nous convaincre de toute son importance, puisqu'elle entretient constamment de vingt à vingt-cinq ouvriers.

Vous avez accordé à M. Bellois-Gomand une médaille d'argent.

Feu votre collègue, M. François, avait introduit l'emploi du tannin, ou acide tannique, dans la préparation des vins mousseux, cette grande industrie de nos contrées.

On est aujourd'hui bien d'accord que le tannin préserve les vins blancs de cette maladie connue sous le nom de graisse, et que, pour les vins non graisseux, il produit l'heureux effet de ramasser le dépôt qui se détache avec plus de facilité lors du dégorgement. Plusieurs pharmaciens de Châlons se livrent

avec succès à cette fabrication. L'un d'eux, M. Cordier, a exposé du tannin en poudre, qui nous a paru fort beau et d'une grande pureté. Dans cet état de siccité le tannin se conserve indéfiniment, tandis que ses dissolutions, étendues surtout, sont assez promptement décomposées, et n'ont plus les propriétés recherchées dans le tannin.

M. Cordier a encore exposé de l'acide tannique traité par l'éther, et remarquable par son éclat, sa blancheur et son excessive légèreté.

Nous insisterons peu sur ce bel échantillon que nous ne considérons que comme un beau produit chimique.

De l'acide gallique retiré des résidus et lavages du tannin, et utilisable dans la teinture, vient compléter cet ensemble.

M. Cordier a aussi présenté des eaux gazeuses de sa fabrication, c'est encore une industrie que M. Cordier a eu l'heureuse idée de créer dans notre ville, la seule qui existe à Châlons; elles vous ont paru bien faites, et vous avez pensé que cette fabrication devait être encouragée.

Vous avez jugé M. Cordier digne d'une mention honorable pour ses produits exposés.

M. Mélion, pharmacien à Reims, a également envoyé des eaux, des limonades, des framboises gazeuses, qui nous ont paru très-bien fabriquées.

Vous avez également décerné à ces produits une mention honorable.

La ville de Reims, si bien représentée l'an dernier

pour les produits chimiques par l'envoi de MM. Houzeau et Velly, a répondu cette année encore à l'appel de la Société; outre M. Mélion, nous avons reçu de MM. Tourneur et Lafontaine, des bougies stéariques de plusieurs qualités, des cierges et des pains de stéarine.

On a remarqué la blancheur et la belle fabrication de ces produits comparables encore pour la durée et l'éclat de lumière aux meilleurs de la capitale, et dont le prix est sensiblement moins élevé.

On ne peut que se féciliter de voir cette fabrication implantée en grand dans notre département.

Vous avez décerné à MM. Tourneur et Lafontaine une médaille d'argent.

MM. Vitu et Cie, de Reims, ont exposé des échantillons de pavage en pierre blanche et en pierre jaunâtre. Ces dernières, à grain très-fin, sont susceptibles d'un beau poli, et, malgré quelques mollières formant taches grises sur un fond uni et aussi clair, leur prix avantageux (10 fr. le mètre superficiel), nous paraît les rendre très-convenables pour cheminées communes.

Si l'on trouvait dans cette carrière des blocs parfaitement homogènes, ils pourraient probablement fournir des pierres à la lithographie.

Quant à présent, vous avez dû vous borner à accorder à MM. Vitu et Cie une médaille de bronze.

Déjà, en 1842, M. Géraudel de Saint-Martin-d'Ablois vous avait envoyé une petite meule, qui reparaît cette année à l'exposition. Plusieurs meuniers ne l'avait pas jugée propre à la mouture à l'anglaise ; cependant des certificats qui vous sont produits sembleraient prouver le contraire. Vous avez voulu encou-

rager les recherches de M. Géraudel en lui accordant une mention honorable.

M. Barbecane, de Châlons, a présenté trois énormes bouchons, véritables objets de curiosité, dont un n'a pas moins de treize centimètres de diamètre et seize de hauteur. Il les a accompagnés d'une série de bouchons à divers usages, et de pièces de liége indiquant les diverses opérations de la taille.

On ne peut pas se refuser à reconnaître la belle qualité de ces échantillons.

M. Sence, teinturier à Châlons, a présenté un collet ayant le savon de Menotti pour apprêt, et susceptible de rester plus ou moins de temps imperméable. Cet apprêt n'est guère plus coûteux qu'un dégraissage ordinaire, et vous ne pouvez qu'engager à en faire l'essai.

M. Félix Quinet, de Chavot, vous a envoyé deux pinces de formes différentes qu'il propose pour extirper le ver de la vigne.

Il dit bien comment s'y prendre pour opérer, mais il ne dit pas si l'on a opéré, et quelle quantité de vignes en un jour. Vous n'avez donc pu émettre aucune opinion sur le mérite de ces pinces.

M. Aubriet, de Châlons, a exposé des impressions sur corps durs, particulièrement sur verre, et pouvant trouver une application plus directe dans les étiquettes de vins mousseux. Quoique non incorporées au verre, elles pourraient rivaliser avec les étiquettes en papier, et même elles supporteraient mieux que ces dernières le séjour de la cave.

Cependant, remarquant que le mérite de cette industrie naissante n'est pas suffisamment éprouvé, vous n'avez pu encore vous prononcer.

Il est des industries simples et faciles en apparence, et dont souvent on ne soupçonnerait pas l'importance. Qui croirait que pour nos vins mousseux, on emploie annuellement pour plus de 300,000 fr. de ficelle, et que cette ficelle était tout entière tirée de Strasbourg?

M. Renard, de Châlons, est parvenu le premier dans ce pays à produire des ficelles lisses, égales, solides et parfaitement propres au bouchage des vins mousseux, et ne le cédant en rien aux ficelles de Strasbourg. Leur prix égal pourra sans doute être abaissé lorsque nos cultivateurs, encouragés par ce débouché, auront mieux préparé leurs chanvres, éminemment propres à cet emploi.

Appréciant ces premiers efforts de M. Renard, vous lui avez décerné une médaille de bronze, et vous l'auriez récompensé d'une plus haute distinction, s'il avait employé dans sa fabrication les chanvres champenois.

M. Collard-Vallerand, d'Epernay, a exposé des chaussons et des bottines de laine faits au métier. Le tricot en est souple, élastique et sans couture.

Ces chaussures bien douces, bien chaudes, devront être recherchées par les personnes d'occupations sédentaires, et pour les voyages en voiture.

Cette industrie vous a paru mériter l'encouragement d'une mention honorable.

M. Jesson, par l'envoi qu'il a fait d'objets fabriqués en cheveux, a prouvé qu'il était toujours digne de la

mention honorable qu'il a déjà obtenue, et dont on lui a accordé le rappel.

M. Alfred Lhote, de Châlons, a présenté des ouvrages en cheveux destinés à remédier aux ravages de la calvitie. On a remarqué surtout l'emploi des cheveux implantés. Les perruques, tours et toupets de M. Lhote prouvent le talent et l'adresse de cet artiste, qui s'occupe aussi d'une manière toute spéciale de l'hygiène des cheveux.

Vous avez récompensé ses travaux par une médaille de bronze.

Mlle Regnault, de Châlons, a exposé un coffre à mettre du bois. Ce joli meuble, propre à figurer dans un salon, est recouvert de tapisserie bien faite, et nous ne doutons pas que son usage fort commode ne soit adopté par les personnes qui recherchent le confortable.

M. Boniez-Lambert, imprimeur, a mis à l'exposition deux cartons, dont l'un d'impressions en couleur, contient différents ornements typographiques; l'autre renferme une collection de titres d'ouvrages presque tous encadrés. Il est parvenu à imprimer un plan topographique, travail pour lequel on était, jusqu'à ce jour, obligé d'avoir recours à la lithographie.

Vous lui devez aussi un petit recueil de poésies, illustré et imprimé en couleur. M. Boniez-Lambert est, sans contredit, un des meilleurs typographes de votre département, et il sort de ses presses des ouvrages qui peuvent rivaliser avec ceux des bons typographes de Paris.

Vous lui avez décerné une médaille de bronze.

M. Villin, lithographe à Châlons, vous a envoyé un cadre de ses produits. Des têtes de facture à l'usage du commerce, et faites avec une parfaite netteté; une messe en musique, et surtout une carte d'adresses, or et couleurs, vous ont prouvé que, pour atteindre à la réputation de ses rivaux en lithographie, il ne lui manquait que des occasions de s'exercer dans ce genre d'impressions de luxe.

Vous avez voulu encourager ses efforts en lui décernant une mention honorable.

Vous avez déterminé M. Martin, imprimeur à Châlons, à exposer son cahier du budget des familles, dont il fait tous les ans de nombreux envois à Paris. Vous avez pensé que ce cahier, où toutes les dépenses d'un ménage sont inscrites, et permettent de voir au bout de l'année sur quelle partie doivent porter les économies, les soins, était une chose utile et morale. Vous le recommandez à tous les ménages, amis de l'ordre.

M. Vivin, relieur à Epernay, a envoyé avec une carte du département parfaitement collée sur toile, plusieurs registres à dos brisé, très-bien exécutés.

Quand ils sont ouverts, les deux feuilles en regard sont bien dans un même plan; l'écriture y doit être par cela même facile, et l'assemblage des feuilles en paraît très-solide. Ouverts même avec violence, ils ne se déforment pas. En un mot, ses registres sont aussi bien faits que ceux de la capitale, qu'il devra prendre pour règle de ses prix.

La bonne exécution de ces registres et grand-livre vous a fait décerner à M. Vivin-Pansin une médaille de bronze.

M. Aubert, serrurier à Châlons, a importé dans cette ville la construction de machines à boucher qui diffèrent de la machine Coquillard. Ses machines sont bien exécutées et présentent, comme les autres de ce genre, de grands avantages à côté de petits inconvénients. Celles-ci, par exemple, enfoncent le bouchon au moyen d'un maillet, ce qui peut être un peu plus fatiguant qu'avec une manivelle conduisant un pignon et sa crémaillère; mais le bouchon est enfoncé plus droit, et en définitive, un ouvrier fait autant de besogne par jour avec l'un ou l'autre des deux systêmes.

Peut-être de la réunion des éléments des deux machines pourrait-il en résulter une parfaite.

Vous avez accordé une mention honorable à M. Aubert.

Dans les machines à filer la laine, on emploie des cylindres armés d'un grand nombre de pointes (souvent quinze cents). Ces cylindres, nommés peignes, ont pour fonctions de diviser la laine et d'en maintenir ou placer tous les filaments dans un même sens, celui de l'étirage.

Les pointes sont placées dans les trous d'un moule, de telle sorte que leur pied seul se trouve pris par l'étain qu'on y coule. Huit à douze de ces plaques, ou segments, sont vissées sur un moyeu en bois, et retenues par deux bouts en cuivre, et constituent le peigne qui marche jusqu'à ce que le nombre des pointes brisées soit tellement grand, qu'il faille le remplacer en entier.

M. Le Paintheur a substitué à ces peignes, non réparables, des peignes plus légers, en cuivre, d'une seule pièce, bien tournés, et dans lesquels on peut

faire à volonté le remplacement des pointes. Il suffit, pour cela, de déchasser la pointe et de la remplacer en dedans.

Les avantages de ces peignes sur les anciens sont surtout :

L'étirage de la laine plus facile et plus correct que sur une matière fondue, non tournée ;

Le remplacement des pointes, non seulement possible, mais même assez prompt et facile ;

Et enfin, la facilité d'introduire la vapeur dans son intérieur.

Vous avez acquis la certitude que déjà plusieurs grands établissements ont adopté le peigne Le Paintheur, et il y a lieu de penser que bientôt l'usage en sera général.

Vous avez récompensé d'une médaille d'argent cette amélioration déjà constatée par des succès de pratique.

M. Le Paintheur a aussi envoyé les dessins d'une machine de son invention, et qui sert à défiler les morceaux d'étoffe. Cette machine, d'une composition difficile, paraît fort bien combinée, et sert à utiliser dans les vieilles étoffes même les brins de laine susceptibles d'un nouvel emploi.

L'Ecole royale d'arts et métiers de Châlons a présenté des échantillons de ses produits annuels :

1° Une série d'outils confectionnés par les élèves des trois degrés d'instruction. On y a surtout remarqué des verrins pour la marine royale. Le trépied en fer qui les supporte est une pièce de forge tout-à-fait remarquable.

2° Les pièces d'un gros tour à engrenage destiné à l'école d'Aix.

3° Une pompe, dite de Pontifex, et son modèle, au cinquième de l'exécution. Vous avez apprécié dans la grande pompe la difficulté d'obtenir des pièces aussi saines, aussi belles avec un métal aussi difficile que le bronze pur.

4° Une machine à vapeur rotative, force de quatre chevaux, exécutée sur dessins envoyés, fort incomplets, souvent fautifs, et dont l'exécution, confiée à un petit nombre d'élèves, ne laisse rien à désirer.

5° Le modèle, au dixième de grandeur naturelle, de la machine à vapeur du bateau de l'Etat, le Sphinx. Ce modèle, fait pour la démonstration, est accompagné de sa roue. Vous avez admiré le fini et la perfection d'ajustage de tous deux.

6° Enfin, parmi plusieurs pièces de moulerie, figurait le modèle, fait à l'Ecole, de la Madeleine de Canova.

M. Godart avait mis à votre disposition la copie en fonte dont il a fait l'acquisition; vous regrettez que les difficultés du transport ne vous aient pas permis de l'exposer.

Vous avez jugé l'Ecole toujours digne de la distinction que vous lui aviez accordée, et vous lui avez décerné un rappel de médaille d'or.

On a encore distingué parmi ses produits un appareil simple, ingénieux et à bas prix, pour tracer des lignes parallèles et équidistantes, dont le pas se règle à volonté, et vous avez accordé à son inventeur, l'élève Proponet, une médaille de bronze.

M. Humeau, chef d'atelier de la même école, a pré-

senté à l'exposition plusieurs planches et une feuille du texte de son outillage d'un atelier d'ajustage, déjà mentionné dans votre compte rendu.

On ne saurait apprécier toutes les recherches, toute la patience qu'il a fallu à son auteur, en même temps que l'importance de ce travail, et vous avez récompensé M. Humeau en lui accordant une médaille d'argent.

M. Caillez, de Châlons, infatigable dans le perfectionnement des pompes, qui sont depuis long-temps chez lui une spécialité, a présenté deux pompes.

L'une destinée surtout aux épuisements, est un perfectionnement de celle qui a valu à son auteur, il y a peu d'années, une médaille d'or. On y a remarqué surtout le dispositif qui permet de vérifier facilement les clapets, ce qui est si important dans ce système de pompes; la modification apportée à l'appareil du mouvement pour en diminuer les frottements; et enfin, la réduction dans la longueur du chassis, ce qui permet encore d'employer la pompe dans un local plus resserré.

La seconde pompe est une pompe à incendie dans laquelle le refoulement et l'aspiration ont lieu en même temps pour chaque corps. Cette pompe est disposée pour puiser à volonté l'eau dans sa bâche ou, au moyen d'un tuyau d'aspiration, dans une rivière ou dans un puits, ainsi que cela a lieu dans le système de Pontifex.

Nous ajouterons que l'appareil qui guide la marche des pistons paraît parfaitement établi; c'est une heureuse application du parallélogramme.

Ces deux pompes donnent des résultats parfaits et

vous prouvent que M. Caillez est toujours digne de la médaille d'or dont vous lui décernez un rappel.

M. Deffry, de Bourgogne, près Reims, a envoyé un moulin à farine d'un petit volume, et susceptible d'être adapté à un moteur hydraulique. Il a substitué aux deux meules en silex, les cylindres à petites cannelures, en fonte. On craint que les saillies de la fonte ne soient pas d'une durée comparable à celles des meules ordinaires en silex, et que leur réparation n'en devienne coûteuse. Il n'est donc pas possible de de se prononcer sur les avantages de ce moulin, avant de connaître positivement le résultat des essais qui sont annoncés.

Vous vous bornez, maintenant, à constater la bonne exécution de la machine présentée.

M. Vesselle, d'Ambonnay, a envoyé un petit modèle de rouleau-herse dont le principal avantage consiste dans le changement de direction du brancard lorsque le rouleau est arrivé au bout de sa course.

Cette disposition peut être avantageuse, mais M. Vesselle n'ayant pas fait parvenir, ainsi qu'il l'avait annoncé, l'instrument qui devait servir à des essais, la Société n'a pu se prononcer sur son mérite.

Il en est de même d'un métier à la Jacquart adressé par M. Jullien, de Reims, qui n'a pas fourni de renseignements sur les améliorations, sur les usages même auxquels il destine ce métier que vous n'avez pas vu fonctionner.

Parmi les inventions qui n'ont pas encore reçu la sanction du temps, il en est une qui nous a paru fort

remarquable, je veux parler du régulateur de M. Pescheloche d'Epernay. On sait que beaucoup de pendules sont difficiles à bien régler, que le défaut consiste dans l'inégalité de la force motrice du ressort, lorsqu'il vient d'être remonté et dans sa réaction. Cet habile horloger a imaginé d'appliquer au ressort un frein, qui est mis en mouvement par l'excès de force du ressort lui-même. Il emploie ensuite une force auxiliaire, ressort ou poids, qui vient en aide à la force motrice dans sa réaction, et comme, par le système employé, cette force auxiliaire est constante, le rouage ne peut marcher qu'uniformément.

On conçoit de quelle utilité pourrait être cette ingénieuse invention pour l'horlogerie de précision, et même pour certaines pendules rebelles; mais la Société n'étant pas encore fixée sur le mérite réel de son application, elle a craint d'accorder dès ce moment à M. Pescheloche une récompense peut-être au-dessous de son mérite, et elle a préféré d'ajourner sa décision à son égard.

Enfin, au moment de terminer ce rapport, M. Derosne, de Brabant-le-Roi (Meuse), a amené un batteur à grains, portatif.

Ce batteur est muni de son manège, qui est sous le coffre même qui contient les engrenages et le cylindre batteur.

Cette idée d'une machine portative n'est pas neuve; la machine dont nous parlons pourrait être mieux exécutée; cependant telle qu'elle est, vous appréciez toute sa portée; elle peut être employée auprès des meules établies au milieu des champs, et surtout par les petits propriétaires d'une même localité, qui

EXTRAIT

DU

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE

DU 5 SEPTEMBRE 1843.

M. LE PRÉFET, président né, ouvre la séance par un discours sur l'Exposition de cette année.

M. le baron DE SERMET, président annuel, lit un discours sur *la Physiologie de l'Horticulture*.

M. Eugène PERRIER, secrétaire, rend compte des travaux de la Société depuis la dernière séance publique.

M. le docteur SALLE lit le rapport sur le premier concours.

M. le comte de LAMBERTYE lit le rapport sur l'exposition *des Produits horticoles*.

M. LEBRUN lit le rapport sur l'exposition des *Produits de l'Industrie*.

M. le PRÉSIDENT annuel proclame, ainsi qu'il suit, le résultat des concours.

Premier concours.

Une médaille d'or était offerte au meilleur mémoire sur cette question :

> « Serait-il dans l'intérêt des classes nécessiteuses de » concentrer dans chaque localité l'administration et » la dispensation des secours donnés, soit par la cha- » rité des particuliers, soit par les communes, soit par » les hopitaux? — En cas d'affirmative, indiquer les » moyens d'atteindre ce but. »

Le prix n'est pas décerné.

Une mention honorable est accordée à l'auteur du mémoire n° 4, portant pour épigraphe :

Miseris succurrere disco;

M. Doublat de Boisthibaut, bâtonnier de l'ordre des avocats, à Chartres.

Deuxième concours.

CHEMINS VICINAUX.

Des médailles d'argent sont décernées :

A la commune d'*Arcis-le-Ponsart*, canton de Fismes, arrondissement de Reims. M. Moreau, maire.

A la commune de *Lhéry*, canton de Ville-en-Tardenois, arrondissement de Reims. M. Groy, adjoint au maire.

A la commune de *Vandières*, canton de Châtillon, arrondissement de Reims. M. Desrousseaux, maire.

Des mentions honorables sont accordées :

A la commune de *Cuisles*, canton de Châtillon, arrondissement de Reims. M. Trouvé, maire.

A la commune de *Livry*, canton de Suippes, arrondissement de Châlons. M. Poinsenet, maire.

A la commune de *Lavannes*, canton de Bourgogne, arrondissement de Reims. M. Chéruy, maire.

Troisième concours.

VACCINE.

Une médaille d'argent est décernée à M. Lalire, officier de santé, à Plivot.

Cinquième concours.

ENSEIGNEMENT DE L'AGRICULTURE.

Une médaille d'argent est décernée à M. Sergent, instituteur à La Veuve, canton de Châlons.

PRODUITS AGRICOLES ET INDUSTRIELS.

Exposition de septembre 1843.

MÉDAILLES D'OR.

A l'Ecole royale d'arts et métiers de Chalons, (rappel), pour les machines, modèles et objets d'arts qu'elle a exposés.

M. Caillez, de Châlons (rappel), pour les perfectionnements qu'il a apportés à sa pompe à incendie.

MÉDAILLES D'ARGENT.

M. Duguet, maître de poste à Châlons, pour l'introduction du blé de Saumur, sans barbe, de l'avoine blanche de Hongrie, de l'avoine blanche précoce et du trèfle de Caboul.

M. Bornot, à Vert-la-Gravelle, pour la culture du houblon, de la garance et du pastel.

M. Bellois-Gomand, confiseur à Châlons, pour la fabrique de carmin qu'il a établie dans cette ville, et pour l'ensemble et l'importance de ses fabrications.

M. Humeau, à Châlons, pour sa collection de dessins de machines et outils d'un atelier d'ajustage.

M. Lepaintheur, de Reims, pour ses cylindres-peignes de son invention, à filer la laine.

MM. Tourneur et Lafontaine, de Reims, pour la fabrique de bougies stéariques qu'ils ont établie dans ladite ville.

MÉDAILLES DE BRONZE.

M. Boniez-Lambert, de Châlons, pour ses impressions typographiques.

M. Delcroix, de Châlons, pour sa fabrication de pains de gruau qu'il a établie dans cette ville, et pour l'ensemble de sa fabrication de pain.

M. Alfred Lhote, coiffeur, de Châlons, pour le mérite de ses produits.

M. Proponet, élève de l'École royale d'arts et métiers de Châlons, pour l'instrument à tracer les lignes parallèles-équidistantes, qu'il a inventé.

M. Renard, cordier à Châlons, pour la fabrication, dans le pays, de ficelles à vins de Champagne, pouvant remplacer celles de Strasbourg.

M. Vitu et Cie, de Reims, pour exploitation de pierres de Pargny.

M. Vivin-Pansin, d'Épernay, pour sa fabrique de registres à dos brisés et élastiques.

MENTIONS HONORABLES.

M. Aubert, serrurier à Châlons, pour la fabrication, dans cette ville, d'une nouvelle machine à boucher les vins de Champagne.

M. Cordier, pharmacien à Châlons, pour les produits chimiques qu'il a exposés.

M. Collard-Vallerand, d'Épernay, pour les objets de bonneterie au métier, qu'il a exposés.

M. Géraudel, de Saint-Martin d'Ablois, pour la fabrication des meules à l'anglaise.

M. Mélion, pharmacien à Reims, pour les eaux minérales artificielles qu'il a exposées.

M. Villin, lithographe à Châlons, pour ses impressions lithographiques.

HORTICULTURE.

Exposition de juin 1843.

MÉDAILLES D'ARGENT.

M. Arnould (Narcisse), de Châlons, pour ses géraniums.

M. Leconte, de Châlons, pour ses calcéolaires, ses cinéraires, et pour l'établissement d'une serre hollandaise, avec circulation d'eau chaude.

M. Dominique Luce, de Châlons, pour ses cultures variées, l'étendue de ses châssis, et le nombre de ses cloches.

M. Lebœuf, jardinier de M. de Sarty, pour l'intelligence et les bons soins dont il a fait preuve dans la culture des plantes de ses collections du jardin de la préfecture, depuis dix-huit ans.

M. Naudin, jardinier de M. le comte de Saint-Chamans, pour l'intelligence et les bons soins dont il a fait preuve dans la culture des plantes des collections de M. le comte de Lambertye.

M. de Saint-Vallier, pour ses cultures forcées.

MÉDAILLES DE BRONZE.

M. Arnould (Jules), de Châlons, pour ses pensées.

M. Vinot, de Châlons, pour ses soins dans la culture des melons et des légumes de primeur.

MENTIONS HONORABLES.

M. Guillaume, de Châlons, pour ses plantes exposées.

M. Monvoisin fils, d'Épernay, pour ses très beaux choux-fleurs.

HORTICULTURE.

Exposition de septembre 1843.

MÉDAILLES D'ARGENT.

M. Felize, de Châlons, pour sa collection de roses.

MM. Moet et Chandon, à Épernay, pour leurs plantes de serre-chaude.

M. Herbé, à Reims, pour ses pépinières d'arbres fruitiers.

MÉDAILLES DE BRONZE.

M. Champagne, à Châlons, pour ses melons cantaloups.

M. Firmin, jardinier de MM. Moët et Chandon, pour l'intelligence et les bons soins dont il a fait preuve dans la culture des plantes des collections de MM. Moët et Chandon.

M. Guillaume, à Châlons, pour les plantes maraîchères et de serre qu'il a exposées.

MENTIONS HONORABLES.

M. Boulanger, jardinier à Châlons, pour son système d'arrosement, et sa culture de choux-fleurs.

M. Baland, treillageur à Pierry, pour ses meubles de jardin.

M. Bouton, à Suisy-le-Franc, pour ses poteries de jardin.

PROGRAMME

DES

CONCOURS OUVERTS PAR LA SOCIÉTÉ.

Premier Concours.

La Société décernera, dans sa séance publique de 1844, une médaille d'or de la valeur de 300 francs à l'auteur du meilleur mémoire sur le *Reboisement de la France.*

Les mémoires devront être adressés *(franc de port)* au Secrétaire de la Société, à Châlons-sur-Marne, avant le 1er août 1844 *(terme de rigueur).*

Les auteurs ne doivent point se faire connaître; ils joindront à leur envoi un billet cacheté qui renfermera leur nom et leur adresse, et sur lequel sera répétée l'épigraphe de leur manuscrit.

Les auteurs sont prévenus qu'ils ne peuvent retirer les Mémoires envoyés aux concours.

Deuxième Concours.

CHEMINS VICINAUX.

La Société décernera aussi, à la même époque, une médaille d'argent, dans chaque canton du département de la Marne, à la commune rurale qui justifiera avoir le mieux entretenu ses chemins vicinaux. La Société fera connaître ultérieurement les conditions du concours.

Troisième Concours.

STATISTIQUES.

Une médaille d'encouragement est offerte à la meilleure statistique d'un canton du département de la Marne.

Pour introduire dans ces statistiques un ordre convenable, les auteurs sont invités à se conformer au programme publié par la Société, et que le Secrétaire adressera à ceux qui lui en feront la demande.

Les statistiques devront être parvenues *(franc de port)* au Secrétaire de la Société, à Châlons-sur-Marne, avant le 15 juillet 1844 *(terme de rigueur)*.

Quatrième Concours.

VACCINE.

La Société continue d'offrir une médaille d'encouragement au médecin ou chirurgien de ce département qui aura vacciné le plus grand nombre de sujets pendant l'année 1844.

Il en justifiera par un état nominatif des sujets vaccinés, énonçant le résultat de chaque vaccination, et certifié par les parents et les autorités locales. Les concurrents sont invités à indiquer approximativement le nombre des sujets qui n'ont point encore été vaccinés dans les communes où ils auront opéré.

Les pièces relatives à ce concours seront envoyées *(franc de port)* au Secrétaire de la Société, à Châlons-sur-Marne, avant le 1er mai 1845 *(terme de rigueur)*.

Le prix sera décerné dans la séance publique du mois d'août 1845.

On rappelle que c'est avant le 1er mai 1844 *(terme de rigueur)* que les pièces relatives aux vaccinations

de l'année 1843 doivent être parvenues au secrétariat, et que le prix en sera décerné dans la séance publique de 1844.

Cinquième Concours.

ÉCOLES D'AGRICULTURE.

La Société décernera, dans la même séance, une médaille d'encouragement à celui des instituteurs du département qui, avec l'autorisation de l'autorité compétente, aura ouvert une école d'adultes, dans laquelle des notions d'agriculture, applicables à la localité, auront été enseignées avec le plus de succès.

Sixième Concours.

PLANTATIONS DE MURIERS.

La Société décernera, dans sa séance publique de 1846, une médaille d'or au propriétaire de la plus belle plantation de mûriers blancs de mille pieds au moins, et qui ne sera point au-dessous de l'âge de quatre ans.

Septième Concours.

La Société, dans sa séance publique de 1844, décernera une prime de 100 francs au vigneron qui, dans le cours de l'année, aura apporté le plus d'intelligence et de soins dans la destruction des insectes qui attaquent la vigne.

Huitième Concours.

OBJETS DIVERS D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Aux termes de l'article 4 de son règlement, la Société distribuera, dans la même séance, des médailles d'encouragement aux cultivateurs ou proprié-

taires, commercants et artistes dont les travaux lui paraîtront dignes d'être encouragés.

Les personnes qui pourront y avoir des droits sont invitées à les faire connaître, et à déposer au secrétariat les pièces à l'appui, avant le 1er juillet 1844.

EXPOSITION HORTICOLE.

CETTE EXPOSITION aura lieu à Châlons, dans le grand salon de l'Hôtel-de-Ville, le 1er mai 1844.

Des médailles et des mentions honorables seront décernées par la Société dans sa séance publique de 1844 :

1° Au jardinier maraîcher qui exposera les plus beaux fruits ou légumes forcés.

2° Au propriétaire qui exposera les plus beaux fruits ou légumes forcés.

3° Au jardinier qui présentera dans le courant d'avril 1844, et pas au-delà du 25, un melon mûr cantaloup, variété petit prescot hâtif.

4° A la plus belle collection de plantes bulbeuses (plantes à oignons). .

5° A la collection la plus considérable de plantes à fleurs, bien cultivées.

6° A une culture spéciale de *Camélia, Azalea* et *Rhododendron.*

7° Aux objets d'arts, outils et ustensiles perfectionnés, relatifs au jardinage.

La Société invite MM. les propriétaires, cultivateurs, jardiniers maraîchers, jardiniers fleuristes et

autres, à lui faire connaître leur intention de concourir ou d'exposer, afin qu'elle puisse faire visiter leurs cultures par une Commission spéciale.

Les personnes qui voudront prendre part à l'exposition devront faire parvenir, *franco*, leurs demandes au Secrétaire de la Société, avant le 20 avril 1844. Ces demandes devront spécifier la nature des objets, leur nombre et l'emplacement qu'ils exigent en surface et en élévation; elles indiqueront en outre les noms, professions, qualités et demeures des exposants; s'ils ne peuvent pas se présenter eux-mêmes, ils devront accréditer, près de la Commission désignée à cet effet par la Société, un représentant à Châlons.

Les objets seront mis à la disposition de la Commission, du 25 au 30 avril, terme de rigueur. Les fruits, les plantes et les fleurs susceptibles de détérioration pourront n'être apportés que le 30 avril 1844, avant neuf heures du matin.

Les objets exposés et susceptibles d'être vendus porteront une étiquette apparente, qui en indiquera le prix. Les propositions de la Commission pour les encouragements à accorder seront déterminées surtout par le rapport de ces prix avec la valeur réelle et l'utilité de ces objets.

Aucun objet ne pourra être retiré avant la clôture de l'exposition

Arrêté en séance, le 26 septembre 1843.

Le Président,
Bon DE SERMET.

Le Vice-Secrétaire,
ROYER.

CATALOGUE DES OUVRAGES

ADRESSÉS

A LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE,

DEPUIS LE 1er SEPTEMBRE 1843.

1° Ouvrages adressés par leurs auteurs.

M. ALLARD. — Notions d'agriculture, deux parties.
— Almanach du cultivateur, pour 1843.
— Conseils aux ouvriers sur les caisses d'épargnes.

M. AMANS CARRIER. — Le Propagateur de l'industrie de la soie en France; de septembre 1842 à novembre 1843.

M. ARRONSSHON. — Mémoire sur la Question des laines étrangères.

M. BLOT. — Considérations soumises à l'examen des propriétaires et des agronomes avec un nouveau système de charrue.

M. BOILEAU DE MONY. — Statuts de la Compagnie mutuelle d'assurance contre la grêle, établie à Limoges.

M. CAQUOT. — Rapport sur la Question des Laines.

M. CATALAN. — Éléments de géométrie.

M. CLÉMENT MULLET. — Sur l'Enchaînement des trois règnes de la nature; extrait de l'auteur arabe KAZWINY.

M. DECORDE. — Des Facultés humaines, 2 volumes.

M. DIDRON. — Monographie de la cathédrale de Chartres.

M. DUGUET. — Compte rendu des Travaux du Comice agricole de la Marne.

M. Failly. — Description d'une croix du XIVe siècle.

M. Frédéric Lenfant. — Mémoires sur les Remontes de cavalerie.

M. Gigou (le docteur). — Mémoire sur l'Importation des bestiaux étrangers.

M. Géruzet. — Commentaires sur les Fables de La Fontaine.

M. Havard. — Chroniques du Charollais.

M. Humbau. — Outillage d'un atelier d'ajustage.

M. de Maizières. — Divers écrits sur le Paracasse.

M. Malingié-Nouel. — Mémoire sur la Question des laines.

M. le Cte de Mellet. — Discours à l'Académie de Reims.

M. Millon. — Mémoires sur les Combinaisons oxigénées du chlore.

M. L. Paris. — Catalogue des imprimés de la bibliothèque de Reims, 1er vol.

M. Perrot. — Discours prononcé à la distribution des prix du Collége de Phalsbourg.

M. Petit (le docteur), à Cormicy. — Thèse médicale.

M. Philippar. — Rapport sur les Assolements sans jachères.

M. Philippe (le docteur). — Note biographique sur le docteur Caqué.

M. Sellier. — Rapport au Comice agricole de la Marne sur la Question de l'introduction des laines étrangères.

M. de Tocqueville. — Délibération du Congrès de Compiègne sur la Question des laines étrangères.

M. Thiroux. — Manuel de Police rurale.

2° Ouvrages adressés par MM. les Ministres, ou par les Sociétés correspondantes.

Abbeville. — Revue agricole de la Somme, bulletin du Comice d'Abbeville, de septembre 1842 à novembre 1843.

Angers. — Bulletin de la Société industrielle d'Angers; 13e année, nos 3 et 4.

Angoulême. — Annales de la Société d'agriculture, arts et commerce du département de la Charente; de mars 1842 à novembre 1843.

Bordeaux. — Actes de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux; 4e année.

Besançon. — Mémoire de la Société d'agriculture, sciences naturelles et arts du Doubs; année 1843.

Bourg. — Journal d'agriculture, sciences, lettres et arts, redigé par les membres de la Société royale d'émulation de l'Ain.

Caen. — Extrait des séances de la Société royale d'émulation du Calvados; d'août 1842 au 16 juillet 1843.

Cahors. — Bulletin de la Société agricole et industrielle du département du Lot.

Chateauroux. — Ephémérides de la Société d'agriculture du département de l'Indre.

Clermont-Ferrand. — Annales scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne, publiées par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand.

Digne. — Journal de la Société d'agriculture des Basses-Alpes; 1er trimestre 1843.

Dijon. — Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon; années 1841 — 1842.

Dijon. — Précis analytique des travaux de la Société médicale de Dijon.

Draguignan. — Journal d'agriculture du département du Var, publié par M. Michel.

Epinal. — Annales de la Société d'émulation des Vosges; tome 4e, 3e cahier.

Epinal. — Société d'émulation des Vosges, à Epinal. — Connaissances usuelles recueillies par la Société pour être adressées gratuitement à toutes les communes du département.

Foix. — Annales agricoles, littéraires et industrielles de l'Ariège.

Le Mans. — Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.

Limoges. — Bulletin de la Société royale d'agriculture, des sciences et des arts de Limoges.

Lons-le-Saulnier. — Séances publiques de la Société d'émulation du Jura ; années 1840 — 1841.

Lyon. — Annales des sciences physiques et naturelles de Lyon.

Metz. — Mémoires de l'Académie royale.

Mende. — Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts de Mende.

Montauban. — Recueil agronomique, publié par la Société d'agriculture et belles-lettres du département de Tarn-et-Garonne.

Mont-de-Marsan. — Annales de la Société économique du département des Landes ; 4e trimestre 1842, 1er trimestre 1843.

Moulins. — Annales de la Société d'agriculture de l'Allier.

Nancy. — Le Bon Cultivateur, recueil agronomique, publié par la Société centrale d'agriculture de Nancy.

Nancy. — Rapport sur l'Exposition vernale d'horticulture du 8 mai 1842.

Nantes. — Mémoires de la Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure.

Niort. — Journal de la Société d'agriculture et des Comices agricoles du département des Deux-Sèvres.

Paris. — L'Investigateur. Journal de l'institut historique.

Paris. — Annales de la Société royale d'horticulture de Paris.

Paris. — Bulletin des sciences de la Société royale et centrale d'agriculture de Paris.

Paris. — Journal de la Société de la morale chrétienne.

Paris. — Journal des Haras.

Paris. — Revue agricole.

Paris. — Recueil chronologique des règlements sur les forêts.

Paris. — Annales de la Société libre des beaux-arts ; de 1834 à 1843.

Reims. — Académie. — Annales de 1842-1843.

Reims. — Diverses publications de la Société des bibliophiles de Reims.

Rochefort. — Séances de novembre 1841 à novembre 1842, de la Société d'agriculture, sciences et belles-lettres de Rochefort.

Rouen. — Extrait des Travaux de la Societé centrale d'agriculture du département de la Seine-Inférieure ; 3e trimestre 1842.

Rouen. — Précis analytique des Travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.

Rouen. — Bulletin de la Société d'horticulture de Rouen, tome 2, nos 2, 3, 4.

Saint-Etienne. — Bulletin de la Société industrielle de l'arrondissemt de St-Etienne ; 4e, 5e, 6e livraisons, 1842.

Schiltigheim. — Publications agricoles du Comice agricole du canton de Schiltigheim ; nos 1 et 2.

Toulouse. — Journal d'agriculture pratique et d'économie rurale pour le midi de la France, 1842.

Toulouse. — Mémoires de l'Académie des sciences.

Toulon. — Bulletin trimestriel de la Société des sciences, belles-lettres et arts du département du Var, séant à Toulon ; 2e année, nos 1 et 2.

Tours. — Recueil des Travaux de la Société médicale d'Indre-et-Loire ; 4e trimestre, 1842.

Tours. — Annales de la Société d'agriculture, de sciences, d'arts et de belles-lettres du département d'Indre-et-Loire.

Troyes. — Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube ; nos 81 et 82.

Valence. — Bulletin de la Société statistique des arts utiles et des sciences naturelles de la Drôme ; tome 3, 2e livraison.

Valence. — Bulletin des Travaux de la Société départementale d'agriculture de la Drôme, n° 14.

Versailles. — Mémoires de la Société des sciences naturelles de Seine-et-Oise.

Versailles. — Mémoires de la Société d'horticulture du département de Seine-et-Oise.

Vesoul. — Recueil agronomique.

3° Ouvrages reçus par abonnement.

Paris. — Le Moniteur de la propriété.

Paris. — Bulletin de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale.

Paris. — Le Cultivateur, journal des Progrès agricoles.

Paris. — Comptes rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des sciences.

LISTE DES MEMBRES

Composant la Société d'agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne.

Président-né.

M. le Préfet du département.

Composition du Bureau pour 1843 — 1844.

MM. Prin ✠, *président.*
Perrier (Joseph), *vice-président.*
Perrier (Eugène), *secrétaire.*
Royer, *vice-secrétaire archiviste.*
Grandamy, *trésorier.*

Membres honoraires non résidants.

M. le baron Becquey, ancien directeur général des ponts et chaussées.
M. Royer-Collard, ancien membre de la Chambre des députés.
M. le baron C. Dupin, de l'Académie des sciences.
M. Gay-Lussac, *idem.*
M. Dubois-Dessauzais, ancien inspecteur divisionnaire des ponts et chaussées.
Mgr Gousset, archevêque de Reims.

Membres honoraires résidants.

Mgr MONYER DE PRILLY ✱, évêque de Châlons
M. le vicomte DE JESSAINT, C. ✱, pair de France.
M. GRANDAMY, avocat, membre du Conseil général.
M. MOIGNON ✱, docteur en médecine.

Membres titulaires résidants

MM.

LAMAIRESSE, propriétaire (16 avril 1816).
CAQUOT, notaire (1er septembre 1818).
PRIN ✱, médec. en chef des hôpitaux (1er février 1820).
GODART ✱, payeur du trésor (15 juillet 1820).
DAGONET, docteur en médecine, directeur de l'Asile départemental (15 mars 1825).
GARINET père ✱, ancien maire de Châlons (15 juillet 1825).
GARINET fils, conseiller de préfecture (2 mai 1826).
JOPPÉ, bibliothécaire (1er juin 1826).
COPIN, conseiller de préfecture (1er février 1827).
MAUPASSANT, professeur de philosophie (1er février 1830).
SALLE, docteur en médecine, chirurgien en chef des hôpitaux (1er février 1830).
GAYOT DU FRESNAY ✱, médecin vétérinaire (5 septembre 1831).
GASCHEAU, professeur de mathématiques à l'école royale d'arts et métiers (16 janvier 1832).
ARNOULD, juge au tribunal civil (1er février 1832).
DELACROIX, docteur en chirurgie (15 juillet 1833).
DROUET, greffier du tribunal civil (15 mai 1835).
PERRIER (Joseph), négociant (15 mars 1836).
PICOT, mécanicien (3 janvier 1837).

Perrier (Eugène), négociant (18 novembre 1837).
Barrois, propriétaire (15 juin 1839).
Bourlon de Sarty ✱, préfet du département de la Marne (15 juillet 1839).
De Cabanel, baron de Sermet, O. ✱, intendant militaire (17 avril 1840).
Marson, professeur de mathématiques spéciales au collége de Châlons (16 novembre 1840).
Royer, receveur et économe de la maison de santé départementale (15 décembre 1840).
Taffe ✱, chef des travaux et des études, professeur de physique et de chimie à l'école royale d'arts et métiers (15 septembre 1842).
Faure (Hippolyte), pharmacien (15 avril 1843).
Sellier, avocat, membre du Conseil général (15 novembre 1843).

Membres titulaires non résidants.

MM.

Dérodé-Géruzez ✱, membre du Conseil général, à Reims.
Ruinart de Brimont ✱, ancien maire de Reims, ancien député.
Gillet ✱, ancien député, membre du Conseil général, à Vitry-le-François.
De Lambertye (le comte Léonce), propriétaire à Chaltrait, arrondissement d'Epernay.
Le comte **Roy**, G. O. ✱, pair de France, à Saint-Martin-d'Ablois.
Vanzut ✱, ancien secrétaire général de la préfecture, à Sainte-Ménehould.
Pérignon ✱, (le baron) député, à Paris.

Membres correspondants.

MM.

ANDRIEUX, propriétaire à Pouillon (Marne).
ANOT, professeur au collége royal de Versailles.
AUBRIET, docteur en médecine, à Vertus.
BALTET-PETIT, pépiniériste, à Troyes.
BAUNY DE RECY, directeur des domaines, à Caen.
BAUTAIN, professeur de philosophie à la faculté des lettres, à Strasbourg.
Mme BAYLE-MOUILLARD (Élisabeth CELNART), à Clermont-Ferrand.
BECQUEY, sous-préfet, au Havre.
BÉGIN, docteur médecin, chirurgien-inspectr, membre du Conseil de Santé des armées, à Paris.
BELLY (DE), botaniste, à Reims.
BÉRANGER, directeur du journal l'*Industriel*, à Reims.
BÈRES (Émile), propriétaire, à Paris.
BLAVIER, ingénieur en chef des mines, à Douai.
BOULARD, capitaine au 16e régiment de ligne.
BOURGEOIS-THIÉRY, membre du Conseil général, propriétaire, à Suippes.
BROUILLON, docteur en médecine, à Contault.
CAMU-DARRAS, homme de lettres, à Reims.
CANARD, propriétaire, à Jonchery-sur-Suippes.
CARL, docteur en médecine, à Juilly.
CATALAN, répétiteur à l'École polytechnique, à Paris.
CHALETTE père, ancien géomètre délimitateur, à Châlons.
CHANLAIRE, professeur de rhétorique au collége royal, à Avignon.
CHARPENTIER, instituteur, à Reims.
CHAULMET, docteur-médecin, à l'île Bourbon.

Le comte de CHEVIGNÉ, colonel de la garde nationale, à Reims.

CHEVILLION, docteur-médecin, à Vitry.

CLÉMENT, propriétaire, à Fismes.

COLLARD-DESCHERRES, capitaine en retraite.

CONTANT (Théophile), notaire à Reims.

CROISSANT, substitut de M. le procureur du roi près le tribunal civil de la Seine.

DARTTEY, ancien sous-préfet, attaché au bureau du ministère de l'intérieur, à Paris.

DE BRIÈRE, archéologue, à Paris.

DE LA BOULAYE, ancien conseiller d'État, à Ay.

DE LA ROCHEFOUCAULD LIANCOURT (le marquis GAÉTAN), député, président de la Société de la morale chrétienne, à Paris.

DE LA RUE (d'Avize), inspecteur des forets, à Privas.

DELCAMBRE DE CHAMPVERT, docteur ès-sciences, à Perpignan.

DELEAU, docteur en médecine, à Paris.

DE MILLY, médecin-vétérinaire, à Reims.

DECORDE, conseiller à la Cour royale, à Rouen.

DE MONTENDRE (le comte), ancien directeur de haras, à Paris.

Le comte de A. DE MONTUREUX, propriétaire, à Arracourt (Meurthe).

DENIS, membre de la Société royale des antiquaires de France, à Commercy (Meuse).

DE SAINT-MARCEAUX, membre du Conseil général, maire de Reims.

DES ÉTANGS (Stanislas), à Troyes.

DE TILLANCOURT, propriétaire au Reclus, commune de Saint-Prix (Marne).

DEVERGIÉ aîné, docteur en médecine, à Paris.

Didron, secrétaire du Comité des arts et monuments, à Paris.
Dozon, député, conseiller à la Cour royale de Paris.
Drouet (J.-B.), ancien profes[r] de l'Université, à Reims.
Égron, propriétaire à Saint-Germain-en Laye.
Failly, inspecteur des douanes, à Cambray.
Férat, docteur en médecine, médecin de l'Hôpital militaire de Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne).
Fleuriot, ancien conseiller de préfecture, à Sézanne.
Fleury, homme de lettres, à Sedan.
Fossoyeux, inspecteur des écoles primaires du département de l'Aube, à Troyes.
Frérot, notaire, membre du conseil gén., à Sézanne.
Gallois, curé, à Bussy-Lettrée.
Gama, chirurgien principal, ancien premier professeur au Val-de-Grâce, à Paris.
Gasc, ancien chef d'institution, à Paris.
Gascheau, inspecteur de l'académie d'Orléans.
Gastebois, propriétaire, à Lachy.
Gaubert, capitaine du génie de 1[re] classe, en Algérie.
Gayot, directeur des haras, à Pompadour.
Gérardot fils (A.-J.), cultivateur, à Potangis (Marne).
Géruzez, professeur agrégé d'éloquence française à la Faculté des lettres, à Paris.
Gibon (Alexandre), professeur de philosophie au collége royal Henri IV, à Paris.
Gibon (Joseph), maître de conférences à l'école normale, à Paris.
Giraud de Saint-Fargeau, homme de lettres, à Paris.
Havard, notaire à Charolles.
Hélie (Faustin), avocat, chef de bureau au ministère de la justice, à Paris.
Hermant, propriétaire, à Sompuis.

HERPIN, chimiste, à Paris.
HIVER, procureur du roi, à Orléans.
HOUZEAU-MUIRON, député, membre du Conseil général, à Reims.
JESSAINT (le baron de), préfet d'Eure-et-Loir.
JOLLY, docteur en médecine, à Paris.
JOLLY (Jules), substitut du procureur du roi, à Etampes.
JOURDAN, docteur en médecine, à Paris.
JULIEN, homme de lettres, à Paris.
LACATTE-JOLTROIS, propriétaire, à Reims.
LAIR, conseiller de préfecture, secrétaire perpétuel de la société royale d'agriculture et de commerce, à Caen.
LANDOUZY, docteur en médecine, secrétaire de l'Académie, à Reims.
LE BRUN, juge de paix, à Avize.
LE BRUN, chef des études à l'école royale d'arts et métiers, à Angers.
LÉGER, docteur en médecine, à Paris.
LEMAIRE, propriétaire, à Châlons.
LEMERCIER, docteur en médecine, à Épernay.
LEROUX, pharmacien, à Vitry-le-François.
LOISSON DE GUINAUMONT, ancien député, à Mairy-sur-Marne.
LOUIS-PERRIER, avocat, à Epernay.
MACQUART, naturaliste, à Lille.
MAIRE, horticulteur, à Paris.
MALDAN, docteur en médecine, à Reims.
MARTIN, docteur en médecine, à Lyon.
MARTINET, censeur au Collége royal de Strasbourg.
MASSON, sous-préfet à Lectoure (Gers).
MATERNE, professeur au Collége royal, à Dijon.
MAUGER, ancien professeur de philosophie, à Paris.

Mellet (le comte de), naturaliste, à Chaltrait.

Mergaut, docteur en médecine, à Mirecourt.

Mergez, maréchal de camp en retraite.

Millon (Eugène), docteur en médecine, professeur de chimie à l'hopital militaire de perfectionnement, à Paris.

Mittre, ancien avocat aux conseils du roi et à la cour de cassation.

Monnot des Angles, professeur émérite, à Reims.

Moreau de Jonnès, officier supérieur d'état-major, chef des travaux de la statistique générale de la France, à Paris.

Neveux, professeur de langues, à Paris.

Ney, duc d'Elchingen, lieutenant-colonel du 5e régiment de dragons.

Mme Eugénie Niboyet, secrétaire général du comité de bienfaisance de la Société de la morale chrétienne, à Paris.

Nicot, recteur de l'académie de Nîmes.

Nitot, membre du Conseil genéral, à Ay.

Noel, ingénieur des ponts et chaussées.

Onfroy de Bréville, préfet de l'Aube.

Pagesy de Bourdeliac, lieutenant-colonel au corps royal d'état-major, chef de bureau au ministère de la guerre, à Paris.

Paris (Louis), bibliothécaire, à Reims.

Patin, docteur en médecine, à Troyes.

Perrot, principal du collège, à Phalsbourg.

Petit, docteur en médecine, à Sainte-Ménehould.

Philippar, professeur à l'institut royal de Grignon, directeur du jardin botanique de Versailles.

Philippe, docteur en médecine, à Reims.

Piérard, chef de batail. du génie, en retraite, à Verdun.

POIRIER, notaire, à Esternay.

POISSON, O. ✱, sous-préfet à Cambrai.

Le baron de PONSORT, à Châlons.

POVILLON-PIÉRARD, archéologue, à Reims.

RADOUAN, propriétaire, à Vanault-les-Dames.

RAISON, professeur d'éloquence latine, à la faculté des lettres, à Dijon.

REMY, docteur en médecine, à Châtillon-sur-Marne.

REMY père, instituteur et botaniste, à Livry.

RENARD, propriétaire des marais de Saint-Gond, à Coizart.

ROBELIN, avocat, à Beaune.

ROUSSEAU, docteur en médecine, à Épernay.

ROUTHIER, ancien avocat aux Conseils du roi et à la Cour de cassation, à Paris.

SALLERON, chirurgien-major, en Algérie.

SAUBINET aîné, botaniste, négociant, à Reims.

SÉGALAS, professeur agrégé de la faculté de médecine, à Paris.

SEURRE, docteur en médecine, à Suippes.

SIMONNET, instituteur, à Cormicy (Marne).

SIRET, pharmacien, à Provins.

TARBÉ (Prosper), substitut du procureur du roi, à Versailles.

TARIN, propriétaire, à Montépreux.

TESTU (Léon), principal du collége, à Montargis (Loiret).

THIÉBAULT DE BERNEAUD, conservateur de la bibliothéque Mazarine, secrétaire perpétuel de la Société linnéenne, à Paris.

THIRION DE BAYES, propriétaire, à Bayes.

TISSOT, professeur de philosophie à la faculté des lettres, à Dijon.

TROCHU, membre du Conseil royal d'agriculture, propriétaire à Lyon.

VALENTIN, docteur en médecine, à Vitry-le-François.

VALLOT, docteur en médecine, naturaliste, à Dijon.

VÉRA, propriétaire, à la Doutre, commune de Margerie (Marne).

VIDAL, pasteur protestant, à Bergerac (Dordogne).

VILLERVAL DE SÉRICOURT, propriétaire à Séricourt (Pas-de-Calais).

VINCENT, ingénieur de la marine, inspecteur des écoles d'arts et métiers, à Toulon.

VINCENT, professeur de mathématiques au collége royal de Saint-Louis, à Paris.

WARMÉE, docteur en médecine, à Beauvais.

WILLIAME, membre du conseil général, à Ambrières.

TABLE DES MATIÈRES.





SÉANCE PUBLIQUE

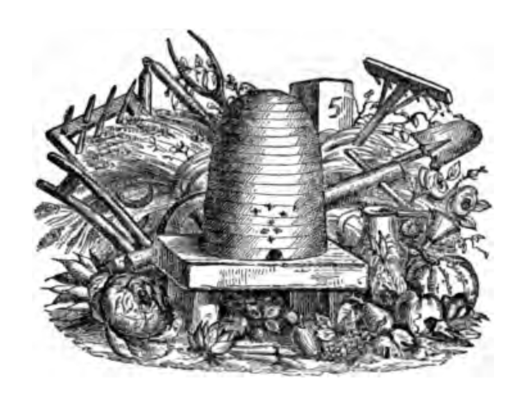
DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

COMMERCE, SCIENCES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE,

Tenue à Châlons le 3 septembre 1845.





Châlons,

IMPRIMERIE DE BONIEZ-LAMBERT.

1846.

SÉANCE PUBLIQUE

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

COMMERCE, SCIENCES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE,

Tenue à Châlons le 3 septembre 1845.

DISCOURS D'OUVERTURE

PAR M. LE PRÉFET, PRÉSIDENT-NÉ.

MESSIEURS,

Au milieu des progrès nouveaux et continus du commerce et de l'industrie, l'agriculture ne pouvait rester stationnaire : telle est la conviction de tous les bons esprits. Le mouvement dont nous sommes les heureux témoins, et dont les Sociétés d'agriculture et les Comices agricoles peuvent s'honorer, à juste titre, d'avoir été les premiers promoteurs, anime aujourd'hui, à la fois, les agriculteurs, les conseils électifs qui les repré-

sentent, et les pouvoirs publics qui sont les régulateurs suprêmes des grands intérêts de la société. Interrogez le Gouvernement et les Chambres, l'Administration et les Conseils généraux, partout vous retrouverez cette pensée, qu'il est d'un haut intérêt social d'imprimer à l'agriculture une impulsion nouvelle, qui la fasse grandir encore dans l'estime publique et marcher l'égale de l'industrie.

L'agriculture a présidé à la formation des Sociétés; elle doit en suivre tous les progrès. L'agriculture fut contemporaine de la division des terres; les fruits du sol furent les premières richesses, et long-temps les hommes n'en connurent pas d'autres. Quand, plus tard, les métaux devinrent la représentation de la richesse, l'agriculture ne vit qu'accroître son importance. Les poëtes et les historiens célébrèrent à l'envi ses bienfaits, et c'est au sein de Rome, maîtresse du monde, qu'un illustre orateur prononçait cet éloge de l'agriculture: Que de tous les travaux, il n'en est pas de meilleur, de plus digne de l'homme libre. Ne dirait-on pas que ces paroles ont été écrites pour notre époque, où des institutions libres assurent à chacun le fruit de son travail et propagent, de toutes parts, cette émulation féconde dont nous voyons chaque jour les heureux résultats?

Livrée à son libre essor, sous la protection de nos lois, l'agriculture, comme l'industrie, récompense avec largesse les efforts du travailleur, qui y cherche une source de prospérité et de bien-être.

C'est à la Société d'agriculture et au Comice agricole qu'il appartient de seconder ce mouvement, d'éclairer par leurs conseils et leur expérience les tendances qui se manifestent, soit qu'il s'agisse de rechercher les moyens d'améliorer les races d'animaux utiles à l'agriculture, de les préserver des maladies contagieuses qui peuvent les atteindre, soit qu'il s'agisse d'introduire de nouvelles cultures ou de se procurer des engrais qui peuvent en doubler les produits; c'est, Messieurs, ce que comprend à merveille votre Société.

Les mémoires pleins d'intérêt, lus dans ses séances, et dont plusieurs ont passé sous mes yeux, les communications qu'elle a reçues de toutes les Sociétés avec lesquelles elle est en correspondance, attestent que le zèle intelligent qui l'anime ne s'est pas un instant ralenti. Autour d'elle, elle a pu se convaincre qu'on savait apprécier le mérite de sa persévérance, et le Conseil général du département, protecteur éclairé de toutes les institutions utiles, vient de lui donner un témoignage nouveau de ses sympathies. Con-

tinuez donc, Messieurs, ces fructueux et utiles travaux auxquels je serai toujours heureux de m'associer. Dans ce beau et riche département, dont l'administration m'est confiée, l'agriculture et l'industrie sont, pour ainsi dire, en présence. Il doit régner entre elles une émulation qu'il vous appartient de seconder et qui doit être profitable à tous.

DISCOURS

DE

M. JOSEPH PERRIER, PRÉSIDENT ANNUEL.

MESSIEURS,

Lorsque vous m'avez appelé à l'honneur de présider vos travaux, honneur que je reporte tout entier au commerce dont je suis un des représentants parmi vous, vous m'avez, en quelque sorte, tracé le sujet que je dois traiter dans cette solennité.

Je puis donc compter sur votre bienveillante sympathie, si je vous parle de l'industrie de ce département et de son influence sur notre agriculture, dont l'amélioration est l'objet principal de vos méditations et de vos constants efforts.

L'agriculture est le premier des arts; c'est la mère et la nourrice du genre humain, disait naguères, dans cette enceinte, avec un de nos poètes latins, le premier magistrat de ce département, dont nous apprécions tous le zèle éclairé, et dont l'appui ne nous manque jamais quand il s'agit d'exciter l'émulation

de nos laboureurs pour la propagation des bonnes méthodes, ou d'améliorer leur condition par l'adoption de mesures utiles.

Après l'agriculture, l'industrie est la source la plus féconde de la prospérité publique.

Si elle ne produit rien par elle-même, elle augmente la valeur des produits de la terre par les transformations qu'elle leur fait subir pour les approprier à nos besoins.

Le commerce, à son tour, en convertit l'excédant, soit en numéraire, soit en objets qui nous manquent et qui ne nous sont pas moins nécessaires.

Ses conquêtes tournent toujours au profit de l'agriculture, et c'est surtout par ce motif que vous ne cessez d'encourager les établissements industriels de ce département.

Raynal a dit, avec raison, « Que toute puissance » qui vient d'ailleurs que de la terre est artificielle et » précaire; » C'est en effet sur les produits du sol que doivent, avant tout, s'exercer le commerce et l'industrie, pour être véritablement utiles au pays; mais il faut aussi reconnaître qu'abandonnée à elle-même et privée de ces précieux auxiliaires, l'agriculture marcherait d'un pas bien lent dans la voie du progrès, quelle que fût l'aptitude des laboureurs.

Pour que l'agriculteur, soit celui qui cultive lui-même ses champs, soit celui qui dirige l'exploitation de ses domaines, obtienne d'abondantes récoltes; pour qu'il recueille des produits variés et de bonne qualité, il ne doit épargner ni soins ni peines. Un travail opiniâtre, une surveillance active, des observations continuelles, une étude constante du sol,

des engrais et des semences qui lui conviennent, absorbent tout son temps, toutes ses pensées. Il faut donc, pour ce qui ne touche pas immédiatement à la production, qu'un agent spécial, également actif et intelligent, lui prête son concours.

C'est l'office du commerçant; et celui-là surtout peut remplir cette tâche avec succès, qui possède les qualités qu'a si bien décrites un de nos anciens collègues, M. Gobet, dont le nom figure dans nos annales au nombre des membres de cette Société qui se sont le plus distingués par leur savoir et leur amour du bien public.

Puissent les sages leçons que M. Gobet a données au commerce dans son excellent traité, « *Des Qualités du négociant* », n'être pas stériles ! Nous ne saurions trop en recommander la pratique à ceux de nos concitoyens qui se livrent à cette profession.

Nous vivons dans un temps où le travail ennoblit, où les sciences et les arts marchent avec une rapidité toujours croissante : quelle que soit la carrière qu'on suive, on ne peut la parcourir avec honneur, y prospérer, être utile à son pays, que par le travail et l'étude.

Aux yeux de ceux qui, comme vous, Messieurs, comprennent les difficultés et les dangers du commerce, sa puissance, son influence sur la prospérité des nations; qui savent combien ses relations avec le globe entier sont utiles pour maintenir entr'elles la concorde qui seule protège les rapports et les échanges de peuple à peuple, le négociant ne saurait trop étendre le cercle de ses connaissances et s'entourer de trop de lumières.

C'est cependant une opinion assez généralement répandue qu'une éducation libérale n'est pas nécessaire

aux commerçants; et parce qu'on voit des hommes illettrés, favorisés par des circonstances heureuses, ou par une grande intelligence, réussir dans leurs entreprises, on en conclut trop souvent que ceux qui se destinent à la carrière industrielle peuvent se passer d'instruction.

Qu'on interroge ces hommes privilégiés, tous diront qu'ils ont souvent regretté que des connaissances plus étendues ne leur soient pas venues en aide pour aplanir les obstacles qu'ils ont eu à surmonter, et pour les faire jouir ensuite de la fortune qu'ils ont acquise par leur travail.

Nous savons qu'une grande liberté d'action est indispensable au commerce, et qu'on ne peut assujétir ceux qui l'exercent à des conditions de capacité analogues à celles qu'on exige pour les fonctions publiques et pour les professions libérales; et que si les jurandes et les maîtrises avaient peut-être, dans leur temps, un côté utile, ces institutions ne sont plus dans nos mœurs.

L'exemple et la persuasion sont les seuls moyens que nous ayons pour moraliser le commerce, et faire comprendre aux jeunes gens qui s'y destinent, combien il importe, dans l'intérêt de leur avenir, plus encore que dans l'intérêt de la société, qu'indépendamment de l'étude spéciale de la branche d'industrie qu'ils ont choisie, ils acquièrent une instruction suffisante pour pouvoir parcourir cette carrière avec distinction, et éviter les écueils dont elle est hérissée.

Ces conseils peuvent s'adresser en partie à nos jeunes agriculteurs.

Si le défaut d'instruction a des conséquences moins

graves pour eux, il les entretient dans des habitudes de routine qu'il faudrait déraciner.

Le laboureur qui n'a pas quitté les champs depuis son enfance suit presque toujours servilement les errements de son père sans s'en rendre raison ; il les considère comme une tradition de famille qu'il doit conserver religieusement sans y rien changer ; il est donc important de développer ses facultés intellectuelles par l'étude, et de lui faciliter ainsi les moyens de rendre sa tâche moins pénible et plus profitable.

Si nous avons fait des progrès en agriculture dans ce département, on ne peut se dissimuler que nous sommes, sous ce rapport, bien en arrière de celles de nos provinces où l'instruction est plus avancée, de nos voisins surtout d'Allemagne et d'Angleterre, et que nous avons encore beaucoup à faire pour les égaler.

Les agriculteurs les plus distingués reconnaissent que les expériences en agriculture absorbent quelquefois plusieurs années ; que les anomalies inexplicables qu'ils rencontrent les forcent souvent à les répéter, et qu'ils n'obtiennent pas toujours des résultats satisfaisants. Il est permis de penser que si la chimie, dont les découvertes ont si puissamment contribué dans ces derniers temps au perfectionnement des arts industriels, était appliquée sérieusement et avec persévérance à l'agriculture, elle lui ferait aussi faire d'immenses progrès ; et que les méthodes d'exploitation de cette mine féconde sont encore bien imparfaites. On ne saurait donc trop encourager l'instruction des laboureurs ; car l'instruction est le meilleur moyen de diminuer leur travail manuel, et de leur préparer des loisirs qu'ils pourront consacrer à perfectionner, par la théorie, la pratique de leur art.

Le laboureur, même le plus habile, peut dépenser utilement tout son temps, toute son aptitude dans l'exercice de sa profession; il serait imprudent qu'il aventurât son revenu; il ne doit jamais exposer son capital.

Il faut qu'il laisse au commerce le soin et les risques qu'entraîne le placement en nature de ses produits, et surtout leur manipulation.

Les pertes auxquelles le commerçant est exposé, réparties sur une plus grande somme d'opérations, lui seront relativement peu sensibles; tandis qu'elles seraient fatales au cultivateur, compromettraient sa fortune et détruiraient pour toujours la tranquillité d'esprit dont il jouit, et qui fait le plus grand charme de la vie agricole.

Sans cesse aiguillonné par la concurrence, le négociant est continuellement à la recherche des occasions favorables à ses spéculations : il connaît les places où la marchandise est chère pour s'y créer des débouchés; celles où elle est à bon marché pour y faire des achats. Si les voyages qu'il entreprend ont pour principal but de trouver des consommateurs, d'exciter leurs désirs, de connaître leurs goûts et leurs besoins, ils lui permettent aussi d'étudier les lois et les usages des pays étrangers, d'y découvrir, dans l'intérêt de nos manufactures, de nouveaux procédés de fabrication, d'y recueillir au profit de l'agriculture les méthodes qui lui paraissent préférables aux nôtres, soit pour la culture des terres, soit pour l'éducation et le croisement des troupeaux.

Le commerçant, surtout celui qui réunit à la prudence la sagacité qui caractérise le véritable négociant,

est donc, par son habitude des affaires, par ses relations, par les capitaux dont il dispose, en meilleure position que le cultivateur pour obtenir de ses produits un placement sûr et avantageux.

Son expérience, son travail, ses capitaux, son crédit profitent à l'agriculture; il l'enrichit en s'enrichissant, et contribue ainsi puissamment à l'accroissement du bien-être général.

Les exemples que nous avons sous les yeux démontrent d'ailleurs bien mieux que ces considérations générales l'utile influence du commerce sur l'agriculture. Il suffit de constater quel est le chiffre actuel des principaux produits de ce département, et quel il était il y a trente ans; et, d'abord, je citerai le plus précieux, *les Céréales*.

Il n'est pas encore loin de nous, le temps où, par suite d'un préjugé qui n'est pas entièrement détruit dans quelques contrées, on flétrissait du nom d'accapareur le commerçant qui, dans le but d'abord de réaliser un bénéfice, mais aussi par une sage prévoyance, achetait et conservait des grains dans les années de grande abondance pour les livrer à la consommation dans les années moins favorisées.

Exploitant habilement cette désastreuse opinion, le commerce étranger, et surtout les Hollandais, nous ont long-temps fait leurs tributaires en enlevant nos grains quand ils étaient à vil prix, pour nous les revendre ensuite surchargés d'un double transport, d'un énorme bénéfice et de frais considérables.

Ce temps est heureusement passé; l'expérience nous a appris à mieux comprendre nos intérêts et à faire nos affaires nous-mêmes.

Grâce à la gradation sagement combinée de notre tarif sur les céréales, qui permet l'importation des blés étrangers quand nos récoltes sont insuffisantes, et facilite l'exportation des nôtres quand elles excèdent nos besoins, nous n'avons plus à craindre ces variations de prix, qui tantôt ruinaient, ou au moins décourageaient le producteur, et tantôt exposaient le consommateur à la famine.

Non-seulement notre département se suffit à lui-même pour la production des grains qu'il consomme ; mais le chiffre de nos exportations va toujours croissant.

Les perfectionnements notables apportés à nos moulins à blé méritent d'être mentionnés ; ils nous permettent d'en expédier maintenant une grande partie en farines, et d'en tirer aussi un meilleur produit.

Nous devons applaudir aux efforts de nos principaux meuniers, et nous pouvons espérer qu'ils auront des imitateurs, et que l'exploitation mieux entendue de nos nombreux cours d'eau viendra encore ajouter à notre richesse territoriale.

S'il est difficile de préciser exactement la quantité de céréales de toute espèce qui se récoltent maintenant dans ce département, on peut sans craindre de l'exagérer l'évaluer au double de celle qu'il produisait il y a trente ans.

Outre nos grains, nos terres nous donnent en abondance les graines oléagineuses, que nous faisions venir autrefois des départements du nord pour notre consommation, et nous pouvons maintenant, après avoir pourvu à nos besoins, en exporter d'assez fortes quantités, soit en nature, soit après les avoir converties en huile.

Le chanvre de Champagne est très recherché à cause de son excellente qualité ; nous l'employons depuis long-temps à la fabrication des sangles, des surfaix et des cordages nécessaires à notre marine ; mais nous en expédions encore la plus grande partie à l'état brut, et vous avez souvent, Messieurs, manifesté le regret qu'il ne fût pas en totalité mis en œuvre sur place, et qu'on laissât ainsi échapper le bénéfice qu'on pouvait tirer de sa manipulation. Vos vœux ont été entendus, nos cordiers ont eu le bon esprit de mettre à profit vos conseils ; ils commencent à fabriquer en grand les ficelles dont notre commerce de vins fait un grand emploi, et qu'il tirait autrefois de l'Alsace et de l'Anjou. C'est une industrie naissante que vous continuerez d'encourager, car elle est susceptible d'un assez grand développement.

Le produit de nos troupeaux a augmenté, durant la même période, dans une proportion plus forte encore que celui de nos terres.

Nos tanneries suffisent à la mise en œuvre de leurs peaux et en conservent toute la valeur à la localité.

Nous produisons deux fois plus de laines ; leur qualité s'est améliorée et a doublé de prix : le revenu du département a donc à peu près quadruplé sous ce rapport.

La plupart de ses laines et de celles des départements voisins paraissent sur notre marché, qui est devenu le plus considérable de France.

Nous en exportons une partie, soit en toisons, soit lavées et peignées, pour Paris, Rouen, Elbeuf, Amiens, Roubaix, Nancy et Lyon.

Le reste est filé et tissé à Reims, à Suippes, et dans les communes environnantes.

Cette industrie est sans contredit la plus importante du département, et la cause principale de la prospérité de la ville de Reims.

Fondée sur les produits du sol, elle y a pris des racines que la concurrence pourrait difficilement en arracher; tant il y a d'avantage pour l'industrie à s'exercer sur les matières indigènes plutôt que sur les produits exotiques.

Manipulées sur les lieux de production et converties en tissus, nos laines fournissent d'abord un salaire à l'ouvrier, un bénéfice au manufacturier, au commissionnaire, au négociant et aux divers genres d'industrie qui dépendent de cette fabrication.

Réduites par cette manipulation à une faible portion de leur poids, elles se présentent sur les marchés étrangers affranchies d'une grande partie des frais de transport, c'est-à-dire dans des conditions plus favorables que celles des fabriques rivales. Nos fabricants n'ont d'autre capital à avancer que le prix de la matière première qu'ils trouvent sous leur main et qui ne leur manque jamais. Ils peuvent l'examiner sans déplacement, faire leur choix sans intermédiaire, et sont ainsi à l'abri de la fraude et de tous les risques que courent ceux dont les manufactures ne sont alimentées que par des produits étrangers.

Ils ne sont pas exposés comme eux à voir leurs fabriques chômer faute d'arrivages, qui peuvent être interrompus ou retardés par mille causes diverses, telles que des modifications dans les droits de douane, les périls de mer, les embargos, la guerre maritime.

Il y a vingt-cinq ans à peine, nous possédions dans nos murs plusieurs filatures de coton; elles ont toutes

disparu. Châlons était autrefois renommé par ses fabriques de bonneterie; si quelques-unes subsistent encore, elles peuvent à peine faire vivre les ouvriers qu'elles occupent, tandis que nos fabriques de laines ont prospéré et se sont multipliées.

Si au lieu de fabriquer le coton nos concitoyens s'étaient livrés à l'industrie lainière, Châlons pourrait occuper aujourd'hui un rang distingué parmi nos villes manufacturières.

Que ces faits soient une leçon pour l'avenir; qu'ils nous apprennent que du choix de l'industrie qu'une ville embrasse dépend souvent sa prospérité ou sa ruine;

Qu'il y a non-seulement utilité pour le pays, mais avantage et surtout sécurité pour le commerçant à spéculer, et pour le manufacturier à exercer son industrie sur les produits de l'agriculture locale plutôt que sur les matières qu'il faut aller chercher au loin.

Quoique la production des laines ait considérablement augmenté en France, elle ne suffit pas à la consommation de nos fabriques, qui sont obligées de tirer d'Allemagne, d'Angleterre et d'Espagne les qualités qui nous manquent.

Il faut donc que nos agriculteurs s'ingénient à produire davantage, à produire surtout les qualités qu'elles sont dans la nécessité d'employer pour satisfaire aux exigences des consommateurs, et pour soutenir la concurrence des fabriques étrangères.

Les hommes les plus notables de ce département, à la tête desquels vient naturellement se placer le nom de son ancien administrateur, M. le vicomte de Jessaint, leur ont tracé la voie qu'ils ont à suivre pour

améliorer la race de nos troupeaux et pour en varier l'espèce.

Il sort annuellement des manufactures de ce département une valeur de plus de cinquante millions de laines ouvrées. C'est à force de travail et de persévérance que l'industrie rémoise a obtenu un pareil débouché.

Qui pourrait dire ce qu'il lui faut de soins, de génie, pour inventer sans cesse de nouvelles étoffes qui puissent captiver les acheteurs par leur beauté, et par la solidité de leur tissu, par la variété et le bon goût de leurs dessins, et lui permettent de lutter avec succès contre la concurrence des villes les plus industrieuses de la France et de l'étranger?

Ce n'est aussi qu'en redoublant d'activité que la fabrique de Reims peut conserver l'état prospère auquel elle est arrivée.

Après les produits de nos champs viennent ceux de nos vignes. Après la fabrique de la laine, le commerce des vins de Champagne mérite à bon droit d'être cité comme le principal élément de la fortune de ce département.

Si nos terres arables, si nos prairies ont augmenté de valeur, et leurs produits d'importance depuis la guerre, la progression a été beaucoup plus forte encore sur nos vignes et sur leurs fruits.

C'est à peine, si avant 1815, tout le commerce de Champagne expédiait autant de vins qu'une seule de nos premières maisons en expédie aujourd'hui.

C'est sans doute à la paix, dont nous jouissons depuis cette époque, que nous devons surtout le prodigieux

accroissement de ce commerce, car la paix nous a ouvert tous les marchés étrangers, et en augmentant en France l'aisance générale, elle y a décuplé la consommation de nos vins.

Mais on ne peut nier que nos négociants n'aient éminemment contribué à ce résultat par leur activité et leurs efforts intelligents.

La majeure partie des vins, qui se vendaient à vil prix pendant la guerre et se consommaient dans le pays, sont maintenant mis en bouteilles, expédiés sur tous les points du globe, et ont ainsi considérablement accru la somme de nos revenus.

Et ce ne sont pas seulement les commerçants et les propriétaires de vignes qui ont gagné à ce nouvel état de choses, il a profité aux propriétaires de bois qui alimentent nos verreries, nos fabriques de tonneaux, de caisses et autres accessoires du commerce de vins ;

Aux propriétaires d'oseraies, pour la confection des paniers ;

Aux cultivateurs, par la consommation des pailles nécessaires à l'emballage, et par les transports qui occupent leurs chevaux quand les travaux des champs sont suspendus.

Il a vivifié tous les autres genres d'industrie dont le commerce de vins emploie les produits ; il en a créé de nouveaux.

Ainsi par le commerce tout se lie et s'enchaîne ; c'est une source bienfaisante qui répand sur tout ce qui l'entoure son heureuse influence.

Il fait aimer le travail qui donne l'aisance ; il adoucit les mœurs.

Il est le meilleur garant de la paix; car la guerre cause sa ruine.

La crainte seule de la guerre éloigne les capitaux, fait disparaître le crédit, enlève les bras à l'agriculture, épuise le Trésor public en dépenses improductives pour l'avenir, en travaux inutiles pendant la paix, et qu'il faut souvent détruire à grands frais.

Pendant la paix, l'agriculture et le commerce fleurissent, des monuments vraiment utiles s'exécutent, les arts se perfectionnent, toutes les idées, tous les efforts tendent à un même but, l'accroissement du bien-être général et de la richesse publique.

Quelque prix cependant que nous attachions à la paix, nous ne la voulons que compatible avec la dignité nationale. La France a su la maintenir dans des temps plus difficiles. Tous les peuples sont aussi intéressés que nous à sa conservation. Espérons donc que nous verrons se terminer bientôt ces grands travaux qui doivent, en facilitant les communications, resserrer les liens sociaux, donner à l'agriculture, à l'industrie et au commerce une immense impulsion, et qui ne sont peut-être que le prélude de nouvelles merveilles.

COMPTE RENDU

DES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

Pendant 1844-1845,

PAR M. EUG. PERRIER, *Secrétaire.*

MESSIEURS,

A la fin du siècle dernier, aucune société académique n'existait plus en France. Elles avaient toutes disparu dans la tempête qui traversa malheureusement la révolution : destinée étrange de ces sociétés! Quelques-unes avaient coopéré au mouvement qui les renversa. L'Académie de Châlons était du nombre de celles qui avaient compris qu'elles ne devaient plus se livrer seulement à des luttes littéraires, et que le temps était venu pour tous les centres de pensée et d'intelligence de mettre la main à l'œuvre de la régénération sociale.

La réforme des abus dans le régime judiciaire et dans le régime administratif de la France, l'adoucissement du sort des classes pauvres, le perfectionnement de l'instruction et sa propagation dans le peuple, l'émancipation du commerce et de l'industrie, l'amé-

lioration de l'art agricole et de la condition des laboureurs, les moyens d'exciter le patriotisme dans le pays : telles furent les grandes questions dont l'Académie de Châlons cherchait la solution durant sa courte existence (1).

En peu de temps la plupart de ses idées devaient se réaliser; mais alors on ne les regardait encore que comme des spéculations de l'esprit, presque comme des hardiesses. Elles touchaient toutes plus ou moins directement à l'ancien état politique qui régissait la France. Leur production, par un corps constitué, fut une circonstance assez remarquable pour que les hommes qui étaient à la tête des affaires en aient conçu quelque ombrage, et aient défendu à la Compagnie de rien publier des écrits qui seraient présentés à ses concours. Vains efforts pour comprimer les premières lueurs d'une réforme qui devait se faire jour malgré tous les obstacles! Aujourd'hui que les temps d'épreuve de cette réforme sont passés, et que nous pouvons espérer de la voir continuer son mouvement d'une manière paisible et régulière, rappelons-nous avec orgueil et reconnaissance que l'Académie de Châlons a, elle aussi, apporté une pierre dans la construction du nouvel édifice social, et j'ajouterai, l'une des premières pierres.

En 1798, alors qu'on commençait à réparer les malheurs des années précédentes, et que partout on sentait le besoin d'entrer dans la voie des améliorations matérielles, un ministre, homme de bien et de savoir, François de Neufchâteau, eut l'heureuse idée de re-

---

(1) L'Académie de Châlons a été fondée par lettres-patentes du Roi, le 18 août 1776.

constituer des sociétés scientifiques sur tous les points de la France. Le programme qu'il leur donna était tracé sous l'inspiration des nouveaux besoins de la société. Leur rôle ne devait plus être comme autrefois purement spéculatif. Il était bien agrandi ! Elles avaient dans leurs attributions l'agriculture, le commerce, toutes les sciences utiles qui enrichissent les États. Elles avaient aussi les beaux-arts et les belles-lettres qui en font l'ornement. Mais plus modestes et plus simples dans leur organisation que les anciennes académies, et aussi d'un accès plus facile, elles devaient produire des résultats plus immédiats et plus féconds.

Telle est, Messieurs, l'origine de votre Compagnie. Elle prit pour devise : *l'utilité publique*, et plaça au premier rang de ses travaux l'agriculture, source de toutes les richesses et principe de tous les progrès. L'homme illustre dont nous venons de parler l'entoura d'une protection toute particulière. Il comprenait que le développement de l'art agricole rencontrerait de grands obstacles dans le département de la Marne, et qu'il avait besoin de plus d'encouragement que les contrées mieux partagées par la nature de leur sol. Il voulut bien être compté au nombre des membres de cette Compagnie, s'associer à tous ses travaux et augmenter lui-même la valeur des prix qu'elle offrait aux économistes pour la meilleure solution des questions qui intéressaient la prospérité du pays.

Bientôt un demi-siècle se sera écoulé depuis cette époque. Il m'est bien permis, Messieurs, à moi qui suis venu un des derniers dans ses rangs, et qui n'ai pu prendre qu'une faible part à ses travaux, de dire que votre Compagnie, durant toute cette période, ne s'est pas montrée indigne de la protection de son fon-

dateur, et que son impulsion a contribué aux progrès sensibles que l'agriculture a déjà faits dans nos contrées.

Il y a cinquante ans, la prairie artificielle était encore une chose tout à fait nouvelle. Dans les conditions peu favorables où se trouve l'agriculture dans une grande partie de notre département, cette innovation devait produire un bien immense. Aussi son introduction dans nos assolements fut la première pensée de la Société. Elle publia avec persévérance tous les écrits des agronomes qui recommandaient cette méthode. Ses membres agriculteurs donnèrent les premiers l'exemple de son application. Pour augmenter le produit de ces prairies, il faut des agents stimulants; elle indiqua la cendre sulfureuse (*lignites*) dont nous possédons heureusement plusieurs gisements. Elle indiqua aussi le plâtre, mais en recommandant d'en user avec modération.

Un autre grand résultat, auquel elle aida puissamment dès son début, fut l'amélioration de nos bêtes ovines. Elle fit connaître les résultats que venait d'obtenir Daubenton, par l'introduction des races espagnoles, et donna une grande publicité aux instructions de ce célèbre agronome. MM. Allaire de Pocancy, Richard de Moncets, de Pinteville Cernon, Ruinart de Brimont, de Valence de Sillery, Chamorin de Cappy, beaucoup d'autres membres de la Société, et enfin, M. Bourgeois de Jessaint, préfet du département, firent venir à grands frais des béliers mérinos purs, et rivalisèrent d'efforts pour la propagation de cette belle espèce. Le croisement avec la race indigène produisit les meilleurs résultats. Grâce à cette heureuse combinaison et à la nature de son sol, le département de

la Marne est aujourd'hui en possession d'une qualité de laine peut-être unique en France, car elle a tout ce que demande le fabricant : finesse, longueur, solidité, peu de suint, et ainsi peu de déchet.

Le boisement des terrains de peu de valeur est encore une des premières idées de la Société. Elle est à peine formulée que nous voyons MM. Loisson de Guinaumont, Moët, Lemoyne de Villarsy, Tirant de Bury, Chamorin, couvrir d'arbres résineux de vastes étendues de terre, et joindre ainsi par leurs plantations l'exemple au précepte.

La vigne qui donne les vins de Champagne ne devait pas échapper à l'attention de la Société. Aucun produit de son sol ne court plus de chances et de dangers; aucun n'a autant besoin du secours de la science. Des maladies menacent l'arbre; des insectes attaquent le fruit. Le vin, avant d'être livré à la consommation, est exposé à des accidents très variés. Sur chacune de ces circonstances, la Société réclame des observations de la part de ses membres. MM. Dagonet et Dherbès lui livrent les résultats de leurs longues et patientes études sur les diverses espèces d'insectes qui attaquent la vigne, et leurs publications, répandues par les soins de la Société, indiquent aux vignerons les moyens de prévenir les dévastations de leurs ennemis.

Dés l'année 1811, la Société offre un prix à l'auteur du meilleur travail sur les moyens de prévenir la graisse dans les vins de Champagne. Elle reçoit un très bon mémoire sur ce sujet de M. Mandel, doyen du collége de pharmacie à Nancy. En 1817, elle remet la question au concours, et le mémoire que lui envoie le docteur Herpin de Metz, fait faire un nouveau pas à sa

solution. Enfin, l'un de ses membres, M. François, entreprend cette étude difficile et lui consacre toutes ses pensées. Ses devanciers avaient indiqué que la cause de la maladie était l'insuffisance de l'acide tartrique dans le vin, et conseillaient l'addition de cette substance dans une proportion donnée. M. François, après plusieurs années de patientes recherches, découvre que cette cause réside dans la présence d'une substance connue en chimie sous le nom de glaïadine, et que l'emploi du tannin est le meilleur moyen de la précipiter. Le procédé qu'il indique est bientôt d'une application générale. M. François poursuit ses observations. Elles l'amènent à trouver un moyen aussi simple qu'ingénieux d'apprécier d'une manière sûre la quantité de sucre si variable dans nos vins. Le moyen d'obtenir la mousse et d'éviter la casse n'est déjà presque plus un secret. Encore un peu de travail et M. François aura atteint le but! Il aura entièrement éclairé la pratique de notre plus belle industrie. Malheureusement une mort prématurée enlève votre collègue à ses travaux, et son œuvre est à continuer. Cette année encore vous avez appelé de nouveau l'attention des économistes sur cet important sujet.

Mais M. François a assez fait pour sauver au commerce de vins des pertes immenses. Une grande reconnaissance lui est due. C'est un hommage que la Société d'agriculture de la Marne s'empressera toujours de lui rendre.

La Société a tâché de ne rien négliger de tout ce qui pouvait rendre le travail du laboureur plus facile. A ce titre, elle a dû naturellement placer, en première ligne, dans ses concours l'amélioration des voies de communication dans les campagnes.

Elle a offert des récompenses pour les instruments d'agriculture, peu compliqués, peu coûteux, et dont l'usage devait être d'une utilité certaine. Tous ceux qui réunissaient ces conditions ont été recommandés dans ses écrits. La machine suédoise à battre le blé n'était pas encore connue en France que déjà elle fixait l'attention de la Compagnie. A peine les premiers rapports sur cette intéressante machine sont-ils faits dans son sein que plusieurs de ses membres, MM. Varin à Epensival, Barrois à Bouet, Richard à Moncets, Godart à Juvigny, Lamairesse-Cocqteaux à Châlons, en font exécuter dans leurs exploitations. L'avantage de cette utile importation ne sera pas pour eux. Les premières machines étaient d'une construction vicieuse, coûtaient un prix énorme et entraînaient des réparations continuelles. Bientôt elles sont perfectionnées et simplifiées. Le prix en est réduit à ce point, qu'en peu de temps le laboureur est couvert de sa dépense par l'économie qu'il peut se procurer. Bientôt le plus petit cultivateur voudra avoir sa batterie, et cette invention se propagera tellement que le département de la Marne, qui possède déjà la dixième partie des pompes à incendie de la France, possédera bientôt des machines à battre le blé dans une proportion plus forte encore.

Je voudrais pouvoir vous rappeler ce que la Société a fait depuis qu'elle existe, pour propager la vaccine dans le département, et pour appliquer les règles de l'hygiène à toutes les habitudes du laboureur; ce quelle a fait pour que l'enseignement de l'agriculture puisse être donné dans toutes les écoles de nos campagnes; ce qu'elle a fait pour créer de nouvelles productions sur notre sol, pour trouver de nouveaux emplois à celles qui y sont cultivées depuis long-temps; ce qu'elle

a fait, enfin, dans ces derniers temps, pour inspirer le goût de l'horticulture, qui est aussi de l'agriculture, quoiqu'on en dise, et de l'agriculture la plus riche des environs des villes.

Je voudrais pouvoir aussi parcourir avec vous la série des questions d'intérêt général ou local que la Société propose tous les ans, parmi lesquelles il en est dont les solutions sont aujourd'hui des faits accomplis. Un autre travail qu'il serait encore utile de faire serait l'exposé non-seulement de tous les progrès que l'agriculture a faits depuis un demi-siècle dans le département de la Marne, mais des sacrifices qu'ils lui ont coûtés, des obstacles qu'il a rencontrés, de tous les titres enfin qu'il a naturellement à une part moins parcimonieuse dans les encouragements de l'Etat, encouragements dont la plus forte somme est l'apanage des départements les plus riches et les plus favorisés par la nature.

Mais, aujourd'hui, je dois me borner à exprimer le vœu que vous formez, que ce travail soit fait un jour, et je ne tarderai pas plus long-temps, Messieurs, à vous entretenir de vos derniers travaux.

Un mot qui a fait une grande fortune en Champagne est celui de ce cultivateur qui disait que le seul moyen d'améliorer l'agriculture dans notre pays, c'était le fumier et puis... le fumier. Parole très vraie sans doute, mais peu concluante. Car il y a encore en effet à répondre à cette autre question. Mais le fumier, comment faire pour en augmenter la masse? En d'autres termes, comment trouver le moyen d'élever une plus grande quantité de bétail? La solution de ce problème, Messieurs, se trouverait-elle dans les conclusions d'un mémoire fort remarquable que M. Descimeris, député

de la Dordogne, a adressé à l'Académie des sciences, et sur lequel votre collègue, M. Duguet, vous a fait un rapport: conclusions qui tendent à un changement très notable dans le système de nos assolements? M. Deseimeris pose d'abord en fait que l'agriculture est actuellement inférieure à ce qu'elle était autrefois. Une preuve, c'est que le rapport du produit avec la semence est infiniment moindre chez nous qu'il n'était chez les peuples anciens. Comment remédier à cet état de choses? On indique assez ordinairement les moyens suivants : 1° *Propager la théorie scientifique de l'agriculture;* 2° *Introduire en grand les plantes sarclées dans les assolements;* 3° *Rendre plus facile au laboureur le moyen de se procurer des capitaux.*

M. Deseimeris n'admet pas l'efficacité de ces moyens. Suivant lui l'instruction agronomique doit se borner à des notions simples et parfaitement sûres. La tendance actuelle d'enseigner scientifiquement l'agriculture est inutile, sinon dangereuse.

La plante sarclée n'améliore pas le sol. Elle l'épuise au contraire et ne lui rend rien.

L'emprunt est rarement utile au laboureur et le ruine le plus souvent.

Le système que M. Deseimeris expose ensuite part de ce principe : *Qui a du foin a du pain*. Que font les Anglais? Tandis que nous mettons les 4/5es de nos terres en céréales et 1/5e en fourrages, ils consacrent, eux, seulement 1/5e aux céréales et les 4/5es à nourrir du bétail.

L'Allemagne a imité l'Angleterre, et depuis qu'elle sème plus d'herbe et moins de blé, sa production en céréales et en bestiaux a plus que doublé. Le froment a remplacé le seigle dans les terrains où celui-ci végé-

tait, et les frais de culture ont sensiblement diminué. M. Deseimeris voudrait qu'en se rapprochant, autant que la différence des pays peut le comporter, de l'exemple de ces deux contrées, on consacrât à des cultures fourragères la moitié au moins des exploitations rururales. M. Deseimeris aurait fait l'expérience de son système sur une vaste échelle, et, en résumé, il aurait trouvé le moyen de nourrir sur des terres très médiocres plus d'une tête et un quart de bétail par hectare.

C'est toute une révolution en agriculture que propose l'auteur. Elle est basée sur un raisonnement très juste. Puisse-t-elle avoir la sanction d'une longue expérience. Puisse-t-elle aussi s'appliquer à notre pays!

Un fait considérable qui vient de s'accomplir peut, par la seule force des choses, avancer la réalisation des idées de M. Deseimeris. La loi vient de lever les obstacles qui pouvaient jusqu'alors empêcher les irrigations. C'est là tout le secret de la perfection agronomique portée à un aussi haut point chez les peuples de l'antiquité et chez quelques nations modernes. Il s'agit seulement de les conduire avec intelligence. Or, ce n'est point, ainsi que vous le disait M. Dessoffy, dans une de vos dernières séances, « une chose ordi-
» naire qu'un système d'irrigation bien conduit. Il
» s'agit de tenir compte de la nature du sol à irriguer,
» de la quantité de l'eau qu'on emploie et de la quan-
» tité dont on peut disposer ; il s'agit de savoir que
» l'eau stagnante est plus fertilisante que celle des
» montagnes ou qui traverse des forêts épaisses, parce
» que cette dernière est beaucoup plus froide et plus
» dure ; de comprendre que dans les terrains sablon-
» neux et par conséquent très perméables, il faut pro-

» céder par inondations et non par rigoles, parce que » dans ces terrains l'eau s'absorberait avant d'avoir » atteint l'extrémité de la prairie. »

Dans cette même lecture, M. Dessoffy s'est élevé avec raison contre l'emploi immodéré qu'on a fait du plâtre depuis vingt-cinq ans. Si l'on voit nos luzernes, qui duraient autrefois jusqu'à dix ans, s'épuiser maintenant au bout de quatre ou cinq années; si un grand nombre de nos récoltes sèchent sur pied avant leur maturité, si nos terres sont toujours altérees et ne peuvent pas se passer d'eau pendant plus de huit ou dix jours, c'est qu'on a abusé de cet excitant qui est venu augmenter le principe calcaire déjà en excès dans notre sol. Il y a long-temps, Messieurs, que vous partagez sur ce point les idées de M. Dessoffy. Vous avez toujours conseillé d'employer le plâtre avec ménagement, et plutôt sur des terres fumées ou riches en humus. Vous n'avez jamais dissimulé votre préférence pour les cendres sulfureuses dont la nature a si richement doté notre département, et qui, par leur composition, sont aussi actives et moins épuisantes. Malheureusement le transport en est difficile et dispendieux. Cet obstacle pourra disparaître, nous l'espérons, une fois que les canaux, en voie d'exécution dans notre pays, seront entièrement livrés à la circulation.

Je vous disais tout à l'heure, Messieurs, d'après M. Deseimeris, qu'une étude trop savante des lois de la production agricole n'avait pas d'utilité; cela peut être vrai dans la pratique habituelle du laboureur; cela est vrai surtout pour l'enseignement modeste de l'instituteur des campagnes, qui doit se borner, pour ce qui concerne l'agriculture, à indiquer les théories dont l'expé-

rience, et une longue expérience a démontré le succès. Mais cela ne peut pas avoir d'application pour le mouvement qui entraîne depuis quelques années les notabilités scientifiques vers les choses d'application, surtout vers l'agriculture. Des études amènent chaque jour la découverte de nouveaux faits. Avec le temps ces faits s'éclairent et se complètent, et un jour arrive où, après bien des tâtonnements, la théorie se traduit en notions positives et reçoit la sanction de l'expérience, ce juge en dernier ressort. Telle est surtout, Messieurs, la part d'influence que l'Académie des sciences s'est faite dans ces derniers temps. Vous suivez avec attention tous ses travaux, et vous vous empressez de livrer à la publicité ce qui en ressort d'immédiatement pratique.

C'est ainsi que M. Faure vous a entretenus d'un mémoire adressé à l'Académie des sciences par M. Kuhlmann de Lille, sur l'action des sels ammoniacaux et autres composés azotés pour la fertilisation des terres.

L'auteur ne s'est pas borné à une dissertation scientifique. Il donne le résultat des essais comparatifs qu'il a faits avec diverses substances employées comme engrais dans une prairie dont toute la surface était dans les mêmes conditions d'exposition et de fertilité.

Celles qui lui ont présenté le plus d'avantages sont l'engrais flamand et l'eau ammoniacale provenant de la distillation de la houille, dans les usines à gaz : cette dernière a donné un bénéfice de 130 francs par hectare en sus du produit ordinaire de 4,000 k° de foin.

Ce dernier fait est précieux à constater, car avant peu nos cultivateurs trouveront ce nouveau produit à Châlons, et ils en useront certainement.

Entr'autres observations du mémoire de M. Kuhlmann, il en est une qu'il est bon de reproduire. Elle

consiste à prémunir les cultivateurs contre la pratique usitée et vantée dans certaines contrées, de mêler la chaux dans les fumiers. « Il est évident que cette base » enlève à l'ammoniaque l'acide qui lui donnait de la » fixité, et qu'il doit résulter de ce mélange une perte » considérable de ce gaz. C'est du plâtre, ce sont des » sels acides qu'il faudrait mélanger à l'engrais, puis» que ces matières retiennent l'ammoniaque.

Je viens de vous parler de l'engrais flamand. Les matières fécales en forment la base. Tout le monde en connaît l'énergie. Malheureusement la répugnance naturelle qu'on éprouve à manipuler les excréments humains et les procédés défectueux que l'on emploie dans ce but, ont pour résultat la perte d'une grande partie des principes actifs de ces matières. Vous avez remarqué dans les comptes rendus de l'Académie des sciences une lettre de M. Schattenmann à M. Dumas, au sujet de l'effet des engrais ammoniacaux sur la végétation, dans laquelle cet agronome prétend que le meilleur moyen de désinfecter les matières fécales est d'y ajouter du sulfate de fer, dont les qualités inférieures sont à très bas prix. Il est bien à désirer, dans l'intérêt de l'agriculture et de la salubrité publique, qu'on puisse apprécier bientôt, par des expériences pratiques l'exacte valeur de la méthode de M. Schattenmann.

Un engrais que les Anglais consomment encore beaucoup, c'est le guano, substance excrémentielle qu'on tire soit des îles des mers du Sud, soit des côtes de l'Afrique méridionale.

On s'accorde partout à attribuer une très grande puissance à cet engrais, surtout à celui d'Amérique.

En Angleterre, on l'emploie à la dose de 250 à 400 kil. par hectare. Vos collègues, MM. Duguet et Dessoffy, l'ont essayé sur des orges et sur des prés, dans une proportion à peu près semblable, et les résultats qu'ils ont obtenus sont des plus concluants en faveur de son emploi. Le peu de guano que nos navires ont amené jusqu'à présent d'Amérique et d'Afrique s'est vendu au Havre : le premier, 25f les 100 kil.; le second, 20f. A ces prix, si l'expérience confirme ses propriétés fertilisantes, c'est un engrais économique, et qui est appelé à un grand avenir. Une chose est à craindre cependant, si son emploi se propage, c'est qu'une industrie coupable ne vienne à falsifier cette denrée, comme cela se fait déjà en Angleterre. Dans l'intérêt de sa marine et de notre agriculture, l'Etat est intéressé à prendre des mesures pour que le guano puisse être toujours livré aux agriculteurs tel qu'il arrive des lieux d'origine.

Vous avez, cette année, offert un prix à l'auteur du meilleur mémoire sur les moyens d'améliorer la race chevaline dans le département de la Marne. Votre appel a été entendu, et tout à l'heure un rapport vous sera fait sur les résultats de votre concours. Votre collègue, M. Dessoffy, vous a présenté quelques vues sur une autre question qui s'y rattache, à savoir quelle doit être l'action du Gouvernement dans l'éducation des chevaux de cavalerie. Il est bien pénible de penser, et M. Dessoffy le déplore avec raison, que nous soyons forcés d'aller souvent à l'étranger pour remonter notre cavalerie. La France, dans un grand nombre de contrées au moins, peut tout aussi bien que les pays voisins fournir des chevaux propres à ce service. C'est une

branche de la richesse agricole qu'il suffit de développer. Une des meilleures primes d'encouragement que l'État puisse donner à l'agriculture, c'est d'allouer un prix plus élevé pour les chevaux dont l'armée a besoin. Il aura le droit alors de diriger absolument la production, et de lui tracer des règles pour qu'elle se maintienne dans un sens intelligent.

M. Dessoffy voudrait que l'État multipliât ses stations d'étalons; mais qu'il proscrivît les étalons tarés qui parcourent nos campagnes; qu'à l'exemple de la Belgique, il ne laissât circuler que ceux qu'il aurait approuvés et qu'il érigeât en contravention l'usage de ceux qui ne le seraient pas.

Il voudrait que le prix de la saillie fût supprimé, et que le chef de la station eût seul la latitude de donner à la jument tel étalon qu'il penserait être en rapport de distinction.

Il pense enfin qu'il pourrait être bon que les étalons du Gouvernement pussent circuler dans les campagnes, autour de leur station.

M. Dessoffy indique encore dans son remarquble travail le parti que l'État pourra tirer de son établissement en Afrique pour l'amélioration de nos espèces de chevaux. Il conseille surtout l'accouplement de nos juments normandes avec des étalons arabes purs. Il pense que ce serait le moyen de remonter rapidement toute la cavalerie entretenue dans ce pays, et de nous rendre même des types précieux pour celle de France.

M. de Montendre a bien voulu vous envoyer un exemplaire de ses institutions hippiques, ouvrage qui a une trop grande réputation pour que vous ayez besoin d'en rien dire.

Justement préoccupés par les ravages que le typhus contagieux des bestiaux a faits cette année dans une grande partie de l'Allemagne, et même sur nos frontières, vous avez chargé une commission de vous présenter les moyens d'en empêcher l'invasion en Champagne. Dans le rapport qu'il vous a fait, au nom de cette Commission, M. Gayot décrit les symptômes caractéristiques de cette affection, et les moyens d'y remédier. Vous avez publié l'instruction de M. Gayot qui, fort heureusement pour notre pays, n'a point eu d'application pour le cas que vous appréhendiez, mais qui n'est pas moins bonne à consulter par nos cultivateurs dans le traitement en général des maladies de leurs bestiaux.

Vous jugez au même titre digne de toute leur attention un ouvrage de M. Delafond, professeur à l'Ecole vétérinaire d'Alfort, sur la maladie de sang des bêtes à laine. En 1842, cette maladie a sévi d'une manière effrayante, surtout dans les départements de Loir-et-Cher, Loiret et Eure-et-Loire, qui composent la riche contrée qu'on appelle la Beauce. Elle y a fait périr, dans le courant d'une année, près de 300,000 bêtes à laine, dont la valeur peut être estimée sept millions. On cite des troupeaux où la mortalité a atteint la proportion des 9/10es du nombre des bêtes. Cette maladie est heureusement rare chez nous. Peut-être cela tient-il aux conditions géologiques de la plus grande partie de notre département ; mais ce n'est pas une raison pour que nos propriétaires de troupeaux négligent les moyens de se mettre en garde contre son invasion. Une grande expérience et de longues études ont permis à M. Delafond d'arrêter les ravages du fléau dans les contrées

où il régnait. Il a consigné le résultat de ses observations dans l'ouvrage que nous venons de citer. Vous avez publié le résumé que vous en a fait votre collègue, M. Duguet. Vous y renvoyez tous les cultivateurs-propriétaires de bêtes à laine.

M. Philippar, votre correspondant, vous a adressé une notice sur les moyens de détruire la cuscute ou teigne des trèfles et luzernes. Cette communication vous est venue à propos, car on se plaint depuis longtemps, dans plusieurs localités de notre département, du tort que cette plante parasite fait aux prairies artificielles. Vous avez renvoyé la notice de M. Philippar à M. Duguet qui, d'après les indications de l'auteur et d'après ses propres observations, vous a présenté un rapport sur cet important objet. Les moyens proposés par différents agronomes sont de faucher la partie de la prairie envahie par la cuscute avant qu'elle ne soit montée en graine, de couvrir les parties infestées de chaux pulvérisée ou de tan, et de labourer ensuite, ou d'y faire pâturer les moutons, ou bien encore d'extirper tous les filaments à l'aide d'un râteau dont M. Philippar fait la description, et indique le mode d'emploi. Ces moyens peuvent être efficaces. Quand le mal est fait on peut y recourir; mais ce mal il vaut mieux le prévenir, et comme le dit très bien M. Duguet, le meilleur moyen de le prévenir c'est tout simplement d'éviter de semer de la cuscute. Cette plante donne une petite graine noire semblable à de la poudre de chasse. Or, avec un crible à main en fil de fer à mailles serrées, il est facile, en y mettant de l'attention, de la séparer des graines de trèfle et de luzerne qui sont beaucoup plus grosses.

Vous avez distribué, depuis plusieurs années, des charrues-semoirs-Collard dans chacun des arrondissements du département de la Marne. Excepté dans les fortes terres où cet instrument ne peut guère être employé, partout on a été très satisfait de son usage, et l'on vous en a rendu le meilleur compte. Il procure au cultivateur une économie de semence incontestable. Il est extrêmement simple dans sa construction, facile à diriger et d'un prix très modique. Vous continuerez à le recommander.

Vous avez reçu de M. le Ministre de l'agriculture et du commerce les ouvrages suivants :

Statistique agricole de la France, par M. Royer, inspecteur de l'agriculture.

Agriculture du royaume Lombardo-Vénitien, traduit de l'allemand, par M. Victor Rendu, inspecteur de l'agriculture.

De la fabrication du fromage, traduit de l'italien, par le même.

Vous n'avez pas cru devoir vous borner, ainsi que vous y invitait M. le Ministre, à déposer ces ouvrages dans votre bibliothèque, vous les avez compulsés avec attention, et vous y avez trouvé d'excellentes choses. Malheureusement ces livres sont fort chers, et c'est un tort pour des ouvrages d'agriculture.

Votre correspondant, M. Piérard, vous a envoyé un traité sur les abeilles. C'est un bon livre à ajouter à tous les livres qu'on a écrits sur cet intéressant insecte, sans jamais épuiser le sujet.

Vous devez décerner, en 1846, une médaille d'or,

au propriétaire de la plus belle plantation de mûriers. Vous aurez probablement de nombreux concurrents. Les plantations se succèdent dans les différents arrondissements du département, et déjà quelques essais d'éducation ont été faits sur une échelle assez grande. Pour ne citer que quelques noms, M. Droit, au Breuil; M. Henriot fils, à Reims; M. le baron Hémart, à Louvois; M. le comte Daru, au Clos-le-Roi; M. Sautereau, à La Chapelle; M. Devismes, à Somsois; M. Bornot, à Vert-la-Gravelle; M. Bruyant, à Baye, ont foi en cette industrie, et ne désespèrent pas de la voir s'acclimater parmi nous. Vous vous associez à leurs vœux, Messieurs, et lorsque vous pensez que dans certaines parties du département du Gard où le mûrier n'est introduit que depuis une centaine d'années, un hectare planté de beaux arbres se vend de 25 à 40,000 francs, vous devez être frappés de la richesse que cette culture pourrait amener dans nos campagnes.

Le seul obstacle qui arrêtait les éleveurs venait de la difficulté de vendre le produit des vers. Cet obstacle est levé depuis qu'une filature établie à Paris achète au comptant les cocons dès qu'ils sont récoltés.

M. Henry de Vroïl vous a adressé un mémoire qui a pour objet de critiquer certaines modifications demandées au Code civil, dans l'intérêt de l'agriculture. Partisan ardent, mais éclairé de tous les progrès, M. de Vroïl n'admet pourtant pas ce progrès d'invention récente, que prônent certains esprits. Nous entendons tous les jours ces novateurs bizarres nous proposer le plus naturellement du monde de revenir sur le chemin qu'on a fait depuis soixante ans, et de recommencer la réforme, en quelque sorte en sens inverse.

Ainsi, la liberté du commerce amène la concurrence, et nécessairement quelques abus. Le remède qu'ils indiquent à ce mal est tout simplement d'organiser le travail au moyen de nouvelles institutions, quelque chose comme les maîtrises et les jurandes, qu'on a jugé autrefois à propos de supprimer. Les noms seront changés; voilà tout.

Ainsi, de la révolution est née la division de la propriété. Le pays s'en trouve pourtant assez bien, car les progrès de toute sorte que nous avons déjà faits et la prospérité matérielle qui tend chaque jour à se répandre davantage dans toutes les classes de la société, viennent de là; c'est incontestable. Mais, disent ces réformateurs, le morcellement marche toujours. Si on ne l'arrête pas où ira-t-il et qu'adviendra-t-il? L'agriculture est menacée d'une ruine complète. Le pays reviendra à la barbarie!... Comment conjurer tant de dangers?.... Rien de plus simple, moins que rien! Il s'agit tout bonnement de rétablir l'inégalité des successions, le droit d'aînesse enfin, puisqu'il faut l'appeler par son nom, institution sublime qu'on a laissée mourir sans la comprendre; il s'agit encore d'interdire les ventes de propriétés au-dessous d'une certaine contenance; d'exproprier la malencontreuse parcelle qui se trouvera perdue dans la terre d'un grand propriétaire; il s'agit enfin, dans tous les contrats de fermage, de n'autoriser que des baux à très long terme, que sais-je encore?...

M. de Vroïl démontre parfaitement que le moindre tort de toutes ces réformes est d'être produites hors de saison. Il n'en indique pas moins ce qu'il croit meilleur et plus efficace pour empêcher les abus qu'elles ont la prétention de prévenir.

Votre infatigable collègue, M. le comte de Montureux, vous a fait de nombreuses communications qui présentent toutes de bonnes vues et dénotent surtout avec quel zèle votre correspondant poursuit toutes les améliorations qu'il croit possible de réaliser.

Vous êtes heureux d'annoncer que la publication de la Statistique départementale de M. Chalette est terminée. Vous ne sauriez trop recommander surtout son Dictionnaire des communes, ouvrage qui manquait au pays, et qui est appelé a y avoir un succès classique.

Je ne dois pas oublier, en parlant de statistique, de réitérer l'expression de vos remerciements à M. Moreau de Jonnès pour les nouveaux ouvrages que cette science lui doit, et qu'il a bien voulu vous envoyer.

Le nom Pinteville de Cernon occupe une belle place dans vos annales. Un homme illustre qui le portait, il y a cinquante ans, fut pour beaucoup dans les progrès que l'agriculture a faits dans notre pays, et il compte parmi les fondateurs de cette Compagnie. Vous avez été heureux, Messieurs, d'ouvrir vos rangs à un des héritiers de ce nom. Et, je me hâte de le dire, ce n'est pas seulement par droit de naissance que M. de Pinteville Cernon est venu reprendre parmi vous la place de son aïeul. Le Président du Comice, qui a si bien défendu les intérêts agricoles du département au Congrès de Paris, y avait bien d'autres titres.

Il vous a fait hommage d'un discours qu'il a prononcé dans cette réunion des agriculteurs de toute la France, sur les moyens d'utiliser les biens communaux. M. de Pinteville voudrait que la question du

parcours ne fût pas entièrement réservée aux Conseils municipaux, mais qu'elle fût soumise à une autorité supérieure; que la vente des communaux n'eût lieu que dans certains cas, que le partage et l'allotissement fussent absolument repoussés. Il pense que le meilleur mode de les utiliser serait l'amodiation, les baux en grosses fermes, et surtout les plantations.

Vous avez été invités à différentes reprises par les Congrès de Senlis et de Saint-Quentin, et ensuite par le Congrès des départements du Nord réunis, de joindre vos sollicitations à celles de ces différentes réunions, pour obtenir une augmentation de droits sur l'entrée des laines. D'après les principes que vous avez émis en plusieurs circonstances, vous n'avez pu vous associer à cette manifestation. Votre opinion n'a pas changé. Vous ne pensez pas qu'un régime plus protecteur soit utile à notre production indigène. Vous croyez, au contraire, que la modification dans le tarif, demandée par les Congrès du Nord, serait non seulement préjudiciable aux intérêts de l'industrie et de la consommation du pays, mais pourrait par cela même nuire à notre agriculture. En thèse générale, vous avez toujours montré une grande défiance à l'égard de l'élévation des tarifs. Les résultats qu'elle produit sont quelquefois tout différents de ceux qu'on en attend, même à l'égard de la marchandise dont on augmente la taxe. Mais s'il en résulte pour un moment l'augmentation qu'on a voulu obtenir, il arrive que, par suite de la cherté des denrées de première nécessité, la consommation du peuple diminue et l'industrie se ralentit. Puis viennent les représailles de la part de l'étranger. Elles frappent le plus souvent des produits de notre sol. Le

contre-coup atteint ainsi, en définitive, l'agriculture en plus d'un endroit. Le principe opposé, c'est-à-dire le principe qui ne veut pas de douanes, aurait incontestablement aussi ses dangers. Pourtant il est des denrées de première nécessité sur lesquelles vous verriez sans peine un dégrèvement graduel, le bétail, par exemple. En France, la viande est trop chère. Le peuple en mange peu. Il y a des contrées où il n'en mange pas. A Paris, chose étonnante ! malgré l'augmentation de la population, l'accroissement de l'industrie et l'augmentation des travaux, la consommation de la viande a beaucoup diminué dans ces dernières années. C'est un état de choses fâcheux que l'abaissement du droit d'entrée aiderait peut-être à changer. Il est d'ailleurs une modification à introduire dans la perception du droit, sur laquelle tout le monde paraît d'accord. Si, comme on le demande de toutes parts, le droit était perçu au poids au lieu de l'être par tête, le petit bétail, celui que consomment particulièrement les classes pauvres et laborieuses, entrerait en plus grande quantité. L'agriculture de beaucoup de contrées, surtout celle de notre pays, qui trouve plus de bénéfice dans l'engraissement que dans l'éducation du bétail, pourrait tirer avec avantage des bestiaux maigres de l'étranger.

Vous avez reçu plusieurs communications sur la question de l'importation des graines oléagineuses du Levant, des sésames principalement ; les unes pour, les autres contre l'augmentation du droit. Aujourd'hui que cette augmentation est décidée, vous ne pouvez en parler qu'avec la réserve que commande une chose jugée. Vous pouvez dire cependant que vous avez été

frappés de la force des considérations que des économistes désintéressés dans la question ont fait valoir contre une augmentation de droit équivalant à la prohibition, sur une graine qui était appelée à rendre de grands services à l'industrie et à l'agriculture des départements du Midi, et dont l'emploi dans la fabrication du savon avait déjà singulièrement réduit le prix de cette denrée si nécessaire à l'hygiène du peuple.

Vous êtes fidèles, Messieurs, au progrès de l'horticulture. Vous lui devez une sollicitude d'autant plus grande qu'on ne la traite pas chez vous en enfant gâté. L'horticulture a d'étranges vicissitudes en France. Dans certains départements elle est l'objet de hautes faveurs et de riches subventions. Dans le nôtre, elle a beau solliciter sa part d'encouragement, on lui répond toujours qu'elle n'a pas le moindre degré de parenté avec l'agriculture, et qu'elle n'a droit à rien. Pourtant nos arbres et nos légumes ont bien besoin d'être améliorés, et les meilleurs moyens de provoquer l'émulation de nos jardiniers un peu trop arriérés, sont certainement les expositions, les primes d'encouragement. Enfin, espérons que nous reverrons le temps où nous pourrons offrir aux horticulteurs, partisans du progrès, autre chose que des conseils.

Les cultures maraichères de MM. de Saint-Vallier et de Lambertye sont toujours les premières du pays. Cette année, M. de Saint-Vallier a récolté des asperges en janvier, et les premiers melons exposés chez Chevet, dans les premiers jours d'avril, sont sortis des bâches de M. de Lambertye.

M. le baron de Sermet vous a fait de nombreux rapports sur les publications horticoles que vous recevez, et il vous a indiqué plusieurs bonnes méthodes de jardinage qui peuvent s'appliquer à notre pays.

Vous avez reçu de M. Thiérion, l'un de vos plus anciens correspondants, un traité sur la taille des arbres fruitiers. C'est un bon ouvrage à placer à côté de celui de M. Malot, de Montreuil, sur la taille du pêcher.

M. Felize a revendiqué auprès de vous, en faveur d'un jardinier de Châlons (J.-B. Drot), l'honneur de l'invention d'un excellent moyen de préserver de la gelée les rosiers haute tige, et qui consiste à enfermer la partie greffée de l'arbuste dans la terre. Il est certain que ce procédé a pris naissance à Châlons. On l'y pratique depuis quarante ans, tandis qu'il est encore ignoré dans beaucoup de contrées et n'est connu dans d'autres que depuis fort peu de temps.

M. de Ponsort vous a fait part de la nouvelle édition de son Traité sur l'œillet Flamand. Les augmentations dont l'auteur a enrichi son ouvrage sont de nouvelles preuves de son talent comme fleuriste.

Votre collègue, M. le comte de Lambertye, met dans ce moment la dernière main à son catalogue raisonné des plantes qui croissent dans le département. Cette intéressante publication paraîtra incessamment dans vos mémoires. C'est un guide sûr que vous donnerez à toutes les personnes qui s'occupent de botanique, et nos agriculteurs y pourront trouver aussi d'utiles ren-

seignements. Grâce aux soins de votre collègue, votre herbier sera enrichi, cette année, de toutes les plantes du département qui lui manquent.

M. Remy fils, à qui vous devez déjà de nombreux envois botaniques, vous a adressé un essai sur les plantes qui croissent dans les environs de Vitry.

M. Saubinet, de Reims, vous fait part aussi de tous les travaux dont il dote l'histoire naturelle de notre pays. Vous devez mentionner surtout sa notice sur les champignons qui croissent dans le département. C'est une étude tout à fait neuve, et dont l'utilité est incontestable.

M. le docteur Philippe, de Reims, vous a adressé *des Considérations géologiques sur les ossements fossiles trouvés dans la cendrière de Trépail.* Il a fait précéder cette publication d'une introduction où les principes de la science géologique sont expliqués, pour les gens du monde, avec beaucoup de clarté et d'intérêt.

Il y a bien des années que, pour la première fois, on a parlé de la possibilité de découvrir de la houille dans nos coteaux vignobles. Ces conjectures se sont reproduites fréquemment dans ces derniers temps. Dans une lecture qu'il vous a faite, M. Drouët fils vous a démontré que, d'après la construction géologique de nos montagnes, la présence de la houille était matiérellement impossible, et qu'on devait absolument renoncer à une espérance qui vous avait tout naturellement séduits vous-mêmes. Il y a fort peu de temps, on a pensé aussi mettre la main sur une mine de cuivre;

quelques-uns disaient même une mine d'or, dans la montagne d'Avize. Sur ce point, l'expérience scientifique de votre collègue est tout aussi peu consolante. Ce qu'on a trouvé est tout simplement du sulfure de fer.

Vous avez, il y a quelques années, offert un prix pour la découverte de sables réfractaires propres au moulage. Par suite de ce concours, vous avez pu en indiquer quelques gisements dans le département; vous pouvez vous féliciter de vous être occupés de cet objet. M. Dessoffy vous a signalé plusieurs maîtres de forges de la Haute-Marne, qui emploient maintenant nos sables avec beaucoup de succès.

Votre compatriote et votre collègue, M. le docteur Millon, vous a adressé le premier volume d'un ouvrage important qu'il vient de publier et qu'il a intitulé trop modestement: *Eléments de Chimie organique.* L'analyse que vous en a faite M. Salle vous indique assez que ce livre est de la plus haute portée scientifique. M. Salle y a remarqué surtout, parce qu'elle se rattache plus particulièrement à vos travaux, la partie qui traite de la fermentation alcoolique. La manière tout-à-fait neuve avec laquelle l'auteur envisage ce phénomène de la nature, peut jeter un grand jour sur la question que vous avez mise au concours pour 1848, sur la fermentation des vins de Champagne.

Cette obligation pour les hommes de science d'avoir en vue, dans tous les faits qu'ils étudient, des applications plus ou moins immédiates, M. le docteur Salle en a lui-même donné l'exemple dans les leçons de

chimie, de zoologie et de botanique, qu'il a publiées et qu'il a bien voulu vous soumettre.

L'ouvrage de M. le docteur Salle, destiné aux élèves de l'Ecole normale primaire, est partagé en deux volumes ; le premier, consacré à la physique et à la chimie ; le second, à la zoologie et à la botanique.

L'auteur a évité avec soin de tomber dans le défaut des traités élémentaires consacrés à des sciences spéciales, qui se bornent souvent à des descriptions sans intérêt ou à de simples formules. Il a pris à tâche d'indiquer tous les points des sciences qu'il est chargé d'enseigner, qui sont en contact avec l'agriculture et l'industrie, et il l'a fait avec clarté et précision.

Votre collègue, M. Gascheau, vous a fait hommage du Cours de géométrie descriptive qu'il fait à l'Ecole d'arts et métiers.

Votre rapporteur, M. Marson, vous a dit que la méthode que M. Gascheau a suivie dans cet ouvrage, est constamment élégante, claire et rigoureuse. Le succès de l'enseignement de M. Gascheau l'atteste aussi.

Vous avez reçu de M. Bouquet, instituteur à Poix, un mémoire *sur une nouvelle Méthode d'approximation pour obtenir la valeur d'une racine dans une équation numérique.*

Ce travail, au jugement de votre rapporteur, M. Marson, décèle, de la part de son auteur, une grande aptitude aux sciences mathématiques. M. Bouquet vous a adressé depuis un mémoire sur la culture des terres calcaires du département, dans lequel vous avez trouvé de bonnes choses, mais auquel vous ferez seulement

un reproche. Il vous a semblé que l'auteur s'était laissé entraîner dans des généralités trop savantes. Les notions d'agriculture que vous recommandez aux instituteurs de donner aux jeunes laboureurs doivent toujours être applicables aux localités où ils se trouvent; autrement elles ne peuvent pas être utiles.

M. Blanchard, professeur de mathématiques au collége royal de Clermont, vous a fait hommage de deux ouvrages ayant pour titre, l'un : *Conférences d'Arithmétique* d'après le programme de l'Université; l'autre, *Arithmétique à l'usage des enfants*. « M. Blanchard, vous a dit votre rapporteur, M. Gascheau, » a la modestie d'annoncer lui-même que, pour composer son œuvre, il a consulté une foule d'écrits sur » l'arithmétique. Il a su prendre, en effet, dans nos » meilleurs auteurs, les bonnes méthodes de démonstration pour toute espèce de règle, et il a fait suivre » chacune de ces règles d'opérations très intéressantes pour les élèves. »

Vous devez encore des remerciements à MM. Vincent, professeur de mathématiques au collége Louis-le-Grand, et Catalan, répétiteur à l'école polytechnique, pour les savantes communications qu'ils vous ont faites.

M. le docteur Landouzy et M. le docteur Philippe vous ont adressé, l'un et l'autre, des mémoires sur deux différents cas de transmission de la morve du cheval à l'homme, qu'ils ont observés. Dans ces deux cas, les sujets atteints de cette affreuse maladie ont péri en peu d'heures, au milieu de souffrances et de

désordres épouvantables. Chez l'un, l'inoculation avait été produite par une légère morsure faite par l'animal. Chez l'autre, la cause n'a pas été connue. Vous ne sauriez trop appeler l'attention des cultivateurs sur ces deux exemples. Qu'ils apprennent qu'en conservant dans leurs écuries un cheval atteint de la morve, ils exposent non-seulement les autres chevaux à une contagion certaine, mais qu'ils exposent encore leurs domestiques et eux-mêmes à des accidents qui n'ont d'analogie qu'avec ceux de l'hydrophobie.

M. le docteur Chalette vous a fait parvenir un mémoire qu'il a publié *sur le Danger des inhumations précipitées*. Dans la partie scientifique de ce travail, l'auteur démontre que presque tous les indices de la mort sont incertains et que le seul signe qui soit incontestable, la putréfaction, est souvent très lent à se produire. Un chapitre plein d'érudition est consacré à l'examen des différents procédés d'inhumation chez les peuples anciens et modernes. Sa prédilection est acquise bien naturellement à l'usage qui existe en Allemagne de déposer les morts dans des chapelles d'attente. Il appelle de tous ses vœux la création de pareils établissements en France.

Il indique aussi plusieurs mesures administratives qu'il serait bon de prendre pour constater les décès d'une manière infaillible. La première serait la création, dans chaque localité, d'un ou de plusieurs médecins vérificateurs des décès, suivant l'importance des localités.

M. le professeur Hippolyte Royer-Collard vous a fait hommage de plusieurs publications dont il a enrichi la science médicale.

M. le docteur Prin vous a communiqué le discours qu'il devait lire à la séance publique de l'année dernière. Le but de ce discours était de démontrer de quelle importance il serait, de toutes manières, que l'instruction des membres du clergé fût plus en rapport avec le progrès actuel et les nouveaux besoins de la société, et combien la belle mission du curé de campagne gagnerait en influence et en considération s'il était mis à même d'éclairer de ses conseils et de ses connaissances la pratique du laboureur.

Vous avez reçu de M. Egron, votre collègue, un ouvrage qu'il a intitulé *le Livre de l'Ouvrier*. C'est une excellente publication à propager dans les classes laborieuses. En leur indiquant leurs devoirs envers la société, leur famille et eux-mêmes, l'auteur les éclaire sur leurs véritables intérêts. Il sait faire la part de tous et dire aussi aux maîtres ce qu'ils doivent être pour leurs ouvriers. Il est un chapitre que vous avez particulièrement remarqué; c'est la biographie de quelques ouvriers qui, par leur probité, leur intelligence et leur économie, ont pu acquérir en même temps une grande fortune et un grand nom. C'est malheureusement une idée accréditée dans la classe laborieuse qu'il n'y a pour ses membres aucun avenir. On ne doit pas sans doute repousser les réformes qui pourront améliorer son sort; mais l'ouvrier peut déjà beaucoup par lui-même. Les notices biographiques de M. Egron en sont la preuve. Vous pourriez citer dans notre département de nombreux exemples à ajouter à ceux qu'il donne.

Vous avez trouvé aussi de hautes leçons philoso-

phiques dans l'ouvrage de votre correspondant, M. Decorde, de Rouen, intitulé *de la Sagesse*, que la Société académique de l'Yonne a couronné. Cette nouvelle publication de l'auteur est digne des écrits qu'on lui doit déjà.

Le fils d'un homme qui a long-temps siégé parmi vous, et dont le nom vous est cher, vous a adressé des réflexions sur la liberté de l'enseignement. Les vues de M. Louis Pein sur cette grande question sont celles de tout homme sage, éclairé, ami de son pays, ami de ses institutions. Il veut la liberté de l'enseignement: c'est un principe de notre Constitution; mais il veut que, comme toutes les autres libertés, celle-ci ait sa règle, et une règle impartiale pour tous, mais égale pour tous. Une liberté sans limites, un enseignement sans contrôle, ce serait, dans l'avenir, un grand obstacle au progrès de l'instruction; ce serait, peut-être, la ruine de toutes nos libertés : M. Louis Pein le démontre parfaitement.

M. Gasc, chef d'institution à Paris, votre correspondant, vous a adressé *le Livre des Pères de famille*, ouvrage dont il est l'auteur. En fait d'instruction comme en fait d'éducation, M. Gasc a pour lui l'autorité que donne l'expérience. Il signale plusieurs abus qui appellent une prompte réforme. Toutefois vous ne sauriez adopter toutes les opinions de l'auteur, qui vous a paru se placer sous un point de vue trop exclusif.

M. Charpentier, votre correspondant à Reims, vous a communiqué un excellent travail sur les *Éco-*

les normales primaires. Instituteur lui-même et de plus homme de talent et de caractère, M. Charpentier était bien placé pour remarquer ce qui manque à ces institutions et ce qui manque aux instituteurs eux-mêmes. L'auteur est un de ces hommes qui voient les choses comme elles sont, et qui ont la franchise de les dire comme ils les voient. Ce n'est pas ordinairement le moyen de plaire, ni de réussir; mais le succès donnerait-il cette satisfaction si douce et si durable que procure la conviction qu'on a rempli son devoir?

M. Jules Garinet vous a fait des rapports particuliers sur plusieurs articles du Journal de la Morale chrétienne, ayant pour objet le système pénitentiaire. Vous avez reconnu, dans la plupart, l'inspiration philantropique de votre collègue, M. de La Rochefoucault-Liancourt.

M. Sellier vous a rendu compte du Traité sur la récidive, par M. Bonneville, procureur du Roi, à Reims. « Un traité sur la récidive, vous a dit votre rapporteur, manquait à ceux qui s'occupent de législation criminelle; il était difficile d'embrasser ce sujet d'une manière plus complète que ne l'a fait l'auteur, et de reprendre de plus haut toutes les questions qui s'y rattachent. L'ouvrage de M. Bonneville mérite d'être étudié avec soin dans son ensemble et dans ses détails. Les hautes considérations qu'il renferme, ses recherches consciencieuses, les moyens qu'il propose pour constater et rechercher les récidives, sont dignes d'être pris en considération par le Gouvernement et amèneront sans doute, tôt ou tard, la réforme que M. Bonneville sollicite de ses vœux. »

Plusieurs communications historiques, qui vous ont été faites, vous ont présenté un double intérêt, en ce sens qu'elles se rattachaient toutes à notre pays.

Ainsi, vous avez reçu de M. Disaut, sous-préfet à Sainte-Ménehould, une *Notice historique sur la ville de Sainte-Menehould* ;

De M. Etienne Gallois, de Vitry-le-François, son *Introduction à l'Histoire des Ducs de Champagne* ;

De M. Camu-Darras, de Reims, les premières livraisons de son ouvrage *sur les principaux événements qui se sont passés à Reims depuis Jules César jusqu'à Louis XVI* ;

De M. Noël, de Nancy, des *Mémoires pour servir à l'Histoire de Lorraine pendant les années 1215 à 1220*, époque pendant laquelle le duché de Lorraine et le comté de Champagne eurent de fréquents démêlés.

Votre collègue, M. Failly, vous a payé son tribut archéologique. Il vous a adressé une description d'objets d'antiquités en bronze, d'une conservation parfaite, trouvés dans la forêt de Mormol, département du Nord, à quelque peu de distance de la voie romaine, connue sous le nom de chaussée Brunehaut. Le mémoire de M. Failly se termine par une observation importante pour les habitants des campagnes qui trouvent des médailles antiques, c'est qu'ils doivent bien se garder de les frotter; car ils peuvent, par cette opération, en diminuer considérablement, si ce n'est en perdre entièrement, la valeur.

M. Lebrun, directeur des études à l'école d'arts et métiers d'Angers, vous a envoyé une notice sur les fonderies de Romilly, à la tête desquelles il était placé

il y a quelques années. Ce souvenir de votre collègue vous a vivement touchés. Il n'est personne dont l'éloignement vous ait été plus pénible.

M. Didron vous a envoyé un exemplaire de son beau travail archéologique qu'il a intitulé : *Histoire de Dieu*.

M. Jules Garinet vous a rendu compte de la notice, sur l'église Saint-Remy de Reims, de M. Lacatte-Joltrois. Votre correspondant ne s'occupe pas seulement d'écrire l'histoire de nos monuments. Il a encore une autre bien honorable spécialité. C'est de sauver de l'oubli la mémoire de quelques-uns des hommes qui ont vécu au milieu de vous, et qui se sont distingués par quelque mérite. C'est ainsi que, cette année, il a consacré des notices à M. l'abbé Cadart, chanoine de la cathédrale de Châlons, auteur de plusieurs ouvrages théologiques, et à M. l'abbé Legros, prêtre du diocèse de Reims, connu par une certaine habileté mécanique, et à qui l'on doit le perfectionnement de nos pressoirs à coffre.

Une biographie qui vous a surtout offert de l'intérêt est celle de M. Deschamps, inspecteur général des ponts et chaussées, par M. Billaudel, député, son gendre. M. Deschamps est originaire de Vertus. C'est une célébrité de plus que notre département peut se féliciter d'avoir vu naître. La vie de M. Deschamps présente une série de grands travaux publics, qui commence par l'exécution du pont de Châlons et se couronne par la création entière du pont de Bordeaux, le plus beau monument hydraulique de l'Europe, au jugement du directeur général Becquey.

M. Povillon-Pierard vous a envoyé plusieurs bonnes notices archéologiques.

Vous avez reçu de MM. Monnot des Angles, de Brière et Rupert-Lebeau, plusieurs pièces de vers ; de M. Fanart, un discours plein d'érudition sur l'utilité d'étudier la musique dans son histoire ; de M. Gaspard Belin un ouvrage intitulé : *Exposition des principes de rhétorique.*

M. Materne ne vous oublie pas. Il vous a fait part, cette année, de sa traduction de la vie de César, par Plutarque. Vous trouverez toujours trop rares les communications de votre collègue.

Enfin, Messieurs, vous devez à M. le comte Dessoffy plusieurs écrits littéraires, tous remarquables par l'élévation des pensées et la richesse de l'expression. Je citerai ses réflexions sur l'influence que peut avoir notre situation actuelle sur la littérature; son essai sur Châteaubriand et celui sur Victor Hugo, qui fait partie des lectures de cette séance. Depuis que M. Dessoffy est entré dans vos rangs, il n'a pas seulement charmé vos séances par ses lectures intéressantes, il vous a prêté dans vos travaux plus sérieux une utile coopération.

Vous avez fait, cette année, deux grandes pertes dans la personne de M. le docteur Moignon et dans celle de M. Houzeau-Muiron.

Tout à l'heure, un de vos collègues vous rappellera la vie du plus ancien de vos membres, M. Moignon.

Quant à la biographie de M. Houzeau, vous ne l'attendez pas de moi, Messieurs, elle serait superflue dans

ma bouche. La vie politique de M. Houzeau appartient à toute la France, et toute la France a regretté en lui l'un de ses plus honorables représentants et l'un des plus ardents défenseurs de la grandeur du pays et de tous ses progrès. A d'autres titres, M. Houzeau appartient surtout à Reims. Vous pouvez envier, mais vous devez laisser à la ville qui l'a vu naître l'heureux privilége de retracer ses belles qualités privées, l'utile part qu'il a prise à son administration, et les services nombreux qu'il a rendus à la science et à l'industrie.

Vous avez acquis, comme membres titulaires résidants :

MM. Sellier, Duguet et Boulard (*).

Et comme membres correspondants :

M. Havard, notaire à Charolles ;

M. Remy, père, instituteur et botaniste à Livry ;

M. d'Hombres-Firmas, géologue à Alais (Gard) ;

M. Etienne Gallois, homme de lettres, à Paris ;

M. Bonneville, procureur du roi, président de l'Académie de Reims ;

M. Disaut, sous-préfet à Sainte-Ménehould ;

M. Louis Pein, avoué à Verdun ;

M. le comte Dessoffy, propriétaire à Moncets ;

M. Blanchard, professeur de mathématiques à Clermont-Ferrand ;

M. de Vroïl, avocat à Reims ;

M. de Pinteville-Cernon, président du Comice à Châlons.

Je vais maintenant vous entretenir de vos concours.

(*) Ce dernier faisait déjà partie de la Société, depuis 1837, comme membre correspondant

Des circonstances indépendantes de votre volonté vous ont empêchés de donner à ceux de l'année dernière la publicité accoutumée. Je dois donc vous en reparler.

Vous aviez offert un prix à l'auteur du meilleur mémoire sur le *Reboisement de la France*. Vous n'avez pu le décerner ; aucun des concurrents ne vous a paru avoir traité cette grande question d'une manière assez complète. Vous avez cependant distingué un mémoire remarquable par des aperçus ingénieux et par l'indication de bonnes vues. Vous avez décerné à son auteur, M. Grandvaux de Dole, une médaille d'or à titre d'accessit. L'auteur démontre parfaitement, dans son mémoire, la nécessité du reboisement. Les inondations qui, depuis le commencement de ce siècle, reviennent si souvent désoler le Midi ; le changement de climatures, si variables maintenant, n'ont pas d'autre cause que le dépouillement de nos montagnes. C'est le résultat de la loi de 1791, qui a aboli toutes les restrictions mises antérieurement à l'exercice du droit de propriété privée sur les forêts, et sous l'empire de laquelle, pendant douze ans, c'est-à-dire jusqu'à son abrogation, des déboisements considérables ont eu lieu. Ajoutons que, depuis 1830, on s'est remis à cette œuvre déplorable.

D'un autre côté, l'industrie qui se développe tous les jours de plus en plus, la consommation particulière qui suit le même mouvement, enfin, l'intérêt qu'on doit montrer pour les générations futures, réclament contre l'abus qu'on a fait des défrichements.

M. Grandvaux voudrait qu'on prorogeât la prohibition au défrichement des bois portée au Code forestier, dont le terme expire en 1847. Cette prorogation sera sans doute une atteinte portée au droit de propriété, et de plus, cette prohibition pourra lui causer un

grand préjudice. Il y a donc lieu à dédommager les propriétaires. Voici en quelques mots le système que l'auteur expose à ce sujet.

On n'accorderait point d'indemnités pour les bois plantés sur les terrains en pente, ou dans les lieux marécageux. Leur défrichement serait plutôt préjudiciable qu'avantageux au propriétaire. En le lui interdisant, on l'empêchera de faire une mauvaise spéculation.

Quant aux autres terrains, on fixerait l'indemnité d'après la différence du produit réel avec le produit qu'on pourrait obtenir du défrichement, défalcation faite des frais qu'il occasionnerait. L'auteur ne pense pas que ces indemnités puissent devenir une charge bien lourde pour le Trésor, parce que dans son intérêt et dans l'intérêt surtout de l'agriculture, on n'empêcherait pas les défrichements dans les bons terrrains de plaine dont la culture en céréales ou en prairies serait facile et avantageuse.

L'auteur examine ensuite les mesures qu'on devra prendre pour préparer le reboisement. Afin de recomposer l'ancien état de choses, il faudra rétrograder successivement sur les faits accomplis, et ramener d'abord quelque végétation à la surface des terrains nus. Pour y parvenir il est nécessaire de les interdire au parcours, ou du moins de les soustraire à une dépaissance hors de mesure. Lorsque le parcours sera absolument nécessaire à l'industrie des habitants, à ceux des Alpes et des Pyrénées, par exemple, la loi devra donner au Gouvernement le pouvoir qu'il n'a pas maintenant, de prescrire l'interdiction de parcours sur certains points, et sur d'autres la limitation des bestiaux et l'aménagement des pâturages.

Viendront ensuite les travaux de sylviculture. Voici comment on procédera :

L'administration fera connaître, chaque année, les propriétés particulières qu'elles projéterait de reboiser cinq ans plus tard.

Les propriétaires seront libres de planter eux-mêmes leurs terrains, mais sur les indications de l'administration, qui leur fournira gratuitement les semis et plants.

A défaut par eux d'avoir usé de cette faculté, l'administration, au terme des cinq années, expropriera ces terrains et en prendra possession après indemnité.

Maintenant, par qui se fera le reboisement des terrains expropriés? M. Grandvaux ne pense pas que l'État puisse se charger de cette grande opération. Il a trop à faire maintenant pour ses chemins et ses canaux, ses ports et sa marine. Ce sont les communes qui doivent, suivant l'auteur, payer la valeur des terrains et faire tous les travaux de reboisement.

La répartition des frais de l'opération entre les communes et les départements intéressés, se fera dans la proportion de l'avantage que chacun doit y trouver, et aussi en proportion des pertes résultant des dégâts que le reboisement aura pour effet de prévenir par la suite.

Quant aux moyens de couvrir les dépenses, l'auteur pense que l'opération devant être successive, les communes les trouveront dans leurs ressources ordinaires. Si elles ne sont pas suffisantes on pourra recourir au système des prestations en nature, lorsque la commune ne sera pas en état de supporter un impôt supplémentaire.

M. Grandvaux ne veut pas que les travaux de re-

boisement soient dirigés par les Conseils municipaux. Cette direction doit être confiée à l'administration seule.

Il dit que les départements se trouveront indemnisés des charges de leur coopération par la part qui leur est affectée dans la répartition des impôts, dont le produit se trouvera augmenté par suite de la conversion en bois des terrains dénudés. Quant aux communes, elles trouveront dans la création des forêts de nouvelles sources de prospérité.

Enfin, dans un dernier chapitre, M. Grandvaux pose en principe que si l'on admet ses propositions de proroger d'une part le délai pour la faculté des défrichements, et d'obliger, d'un autre côté, le propriétaire à planter son terrain lorsque cette opération sera jugée utile, l'Etat doit entourer les propriétés d'une protection plus grande. Ainsi, il doit lui-même assurer la garde des bois particuliers par une meilleure organisation des garderies publiques, et introduire dans la pénalité forestière les modifications réclamées depuis long-temps par les propriétaires de bois. Telles sont les principales vues du mémoire que vous avez distingué. Elles sont exposées avec ordre et lucidité, elles dénotent de la part de leur auteur beaucoup d'études, et en même temps une grande expérience de l'économie forestière.

Votre second concours est destiné aux chemins vicinaux. Vous avez remarqué les efforts des communes de Pomacle et de Cuisles, situées l'une et l'autre dans l'arrondissement de Reims ; de Bierges, dans l'arrondissement de Châlons, et vous leur avez décerné à chacune une médaille d'argent.

Vous avez décerné une médaille d'argent à M. le docteur Seurre, qui vous a adressé un état justificatif de cent soixante-et-onze vaccinations qu'il a opérées dans le courant de l'année 1842, dans les communes de Suippes et de Somme-Suippes.

Vous avez voté un rappel de médaille d'argent à M. Simonnet, instituteur à Cormicy, qui a ajouté à son cours d'agriculture l'enseignement de la comptabilité agricole.

Votre dernière exposition d'horticulture a eu lieu en mai 1843.

Vous avez décerné une médaille de bronze à M. Philippe, jardinier de M. le marquis de Saint-Vallier, pour son habileté à créer des primeurs de légumes;

Une médaille de bronze à M. Boulanger, jardinier à Saint-Memmie, pour sa culture de choux-fleurs ;

Une mention honorable à M. Cancal, jardinier à Epernay, pour sa culture de champignons;

Un rappel de médaille d'argent à M. Le Conte, pour ses cultures spéciales de cinéraires et de calcéolaires;

Une médaille de bronze à M. Lefèvre, pour les soins intelligents qu'il donne aux collections de M. le baron de Sermet;

Une médaille de bronze à M. Guillaume, jardinier à Châlons, pour sa culture de rosiers;

Un rappel de médaille d'argent à M. Herbé, à Reims, pour ses pépinières d'arbres fruitiers et d'agrément.

J'arrive enfin à vos concours de cette année.

Vous avez offert une médaille d'or de 300 francs à l'auteur du meilleur mémoire sur cette question :

« Quels seraient les moyens de parvenir à une
» prompte transformation du genre de che-
» vaux qu'on élève dans le département de la
» Marne; et de produire, d'une part, les
» espèces que la France demande à l'étranger;
» et, de l'autre, celles que les départements
» de l'Est et certains États de l'Allemagne vont
» chercher dans les départements de l'Ouest?»

Vous pouvez, Messieurs, vous féliciter du choix de votre question. On y a répondu par des travaux remarquables, et qui pourront avoir de l'influence pour le résultat que vous voulez obtenir. M. Dessoffy vous fera tout à l'heure le rapport de la Commission sur ce concours.

Depuis bien long-temps vous poursuivez par vos encouragements l'amélioration des chemins vicinaux. C'est, parmi vos concours, un de ceux qui ont produit les meilleurs résultats. Les modifications introduites dans la législation sur cet objet rendent peut-être maintenant votre concours moins nécessaire. Pourtant il peut encore produire une certaine émulation parmi les communes du département, et vous croyez devoir le conserver.

Celles qui vous ont paru avoir, cette année, le plus de titres à vos distinctions, en tenant compte de leurs efforts, de leurs ressources et de l'utilité de leurs travaux, sont :

Dans l'arrondissement de Reims,

Les communes de Pomacle et d'Arcis-le-Ponsart,

auxquelles vous avez déjà décerné des médailles dans les années dernière et avant-dernière.

Dans l'arrondissement de Sainte-Ménehould,

La commune de Noirlieu, et en seconde ligne celle de Braux-Sainte-Cohière.

Dans l'arrondissement de Vitry,

La commune de Favresse, et en seconde ligne les communes d'Ambrières et de Vernancourt ex æquo.

Dans l'arrondissement de Châlons,

La commune de Marson, et en seconde ligne celle de Saint-Germain-la-Ville.

Dans l'arrondissement d'Epernay,

La commune de Chaltrait, et en seconde ligne celle de Moslins.

Vous avez décerné des médailles d'argent aux communes de Noirlieu, Favresse, Marson et Chaltrait.

Des rappels de médaille aux communes de Pomacle et d'Arcis-le-Ponsart ;

Et des mentions honorables aux communes de Braux-Sainte-Cohière, Ambrières, Vernancourt, Saint-Germain-la-Ville et Moslins.

L'encouragement à la vaccine est le plus ancien concours de la Société. Aujourd'hui heureusement le zèle des médecins n'a plus besoin d'être stimulé. Il n'en est plus aucun qui doute de l'efficacité de ce préservatif à une de nos maladies les plus cruelles. Tous nos médecins montrent une grande ardeur pour sa propagation ; mais il en est encore quelques-uns qui, malheureusement, ont à lutter contre des préventions inexplicables de la part des habitants. Il paraît que cette prévention existe surtout dans la population des

six communes de l'arrondissement de Vitry, que visite M. Vautrin, médecin à Giffaumont; car, sur 2,000 habitants, on en compte à peine 800 qui soient vaccinés. M. Vautrin vous a suffisamment justifié des efforts persévérants qu'il fait pour décider les mères de famille à accepter ce bienfait pour leurs enfants. Il a vacciné cette année 136 sujets. Vous lui avez décerné une médaille d'argent.

Comme les années précédentes, vous avez voulu encourager l'enseignement de l'agriculture en offrant des prix aux instituteurs qui s'occuperaient avec le plus de succès de cet objet important. M. Mirauccurt, instituteur à Bussy-le-Repos, vous a envoyé des notes sur le cours d'agriculture qu'il a fait aux habitants de cette commune pendant l'hiver dernier. « Cet instituteur, vous a dit votre rapporteur, est entré dans » une bonne voie. Il s'est attaché d'abord à l'étude du » sol de sa contrée, et il est parti de là pour faire » connaître les amendements, les engrais et le mode » d'assolement qui lui paraissent les plus convenables. » Le sol des environs de Bussy varie. On y trouve des » terres calcaires, d'autres siliceuses, d'autres argi- » leuses. Ce que dit M. Miraucourt de la culture, des » amendements et des engrais qui conviennent à cha- » cun de ces terrains est très succinct, mais sage et » bien raisonné. »

« Il se propose d'engager les cultivateurs les plus » intelligents de la localité à faire quelques essais. Il » réussira probablement à les persuader, car il ne dé- » daigne pas leur expérience et ne s'avance que très » prudemment. Vous voulez encourager M. Miraucourt » à persévérer dans cette voie en lui décernant une » médaille d'argent. »

Notre production en arbres fruitiers est bien pauvre, et nos espèces ont grand besoin d'être perfectionnées. Vous avez pensé que cet objet méritait vos encouragements. M. Mézières vous a invités à visiter la plantation qu'il a créée sur le territoire de La Veuve. Cette plantation, d'une étendue de sept hectares, contient environ 3,500 arbres de différentes natures. Le mode de culture adopté par M. Mézières vous a paru intelligent et bien approprié à la nature du terrain. Devant chercher d'abord à se créer un produit, il n'a pu, dès le commencement de sa plantation, se borner à la culture d'espèces améliorées. Vous espérez que ses efforts se tourneront maintenant vers ce résultat que vous voulez surtout atteindre. Le fait seul d'avoir consacré à une culture peu répandue encore une aussi grande étendue de terrain de médiocre valeur, vous a paru digne d'encouragement, et vous lui avez décerné une médaille d'argent.

M. Caillez vous a présenté trois pompes, construites toujours d'après le système qu'il a inventé, dont vous avez déjà récompensé le mérite, mais qui offrent quelques nouveaux perfectionnements. Vous avez surtout remarqué celle qui est destinée à l'arrosement des fumiers. Ses dispositions la rendent facile à transporter et à manœuvrer. Vous avez décerné un rappel de médaille à M. Caillez.

Le perfectionnement des machines à battre, dont l'usage s'est propagé jusques dans nos plus petites exploitations, a fixé votre attention depuis long-temps. Vous aviez offert un prix, cette année, au mécanicien qui aurait introduit, sans augmentation sensible de

prix, de nouvelles améliorations dans leur construction. Un seul, le S[r] Prosper Vitry, de Suippes, auquel vous avez donné, il y a quelques années, une médaille pour un hache-paille parfaitement confectionné, s'est présenté à votre concours, mais trop tard, pour que vous puissiez savoir par vous-mêmes s'il mérite réellement la récompense promise. Cependant, vous pouvez espérer qu'il y a des titres pour l'année prochaine. Il vous a produit des certificats par lesquels les personnes à qui il a déjà vendu des batteries rendent le meilleur compte de leur emploi. Ces propriétaires insistent surtout sur la bonne exécution et le parfait ajustement de tous les détails de la machine. Les perfectionnements qu'il aurait introduits consistent principalement dans un volant, qui faciliterait beaucoup le jeu de toute la batterie, et dans une nouvelle disposition de la claie à jour, qui en diminue la résistance.

MM. Joly et Arnould, de Suippes, ont adressé à la Société deux scieries destinées à débiter en travers le bois propre à la fabrication des sabots.

La scierie du S[r] Arnould, quoique fort ingénieuse, n'étant qu'à l'état de modèle, n'a pu arrêter longtemps la Commission chargée de l'examiner.

La scierie présentée par le S[r] Joly, dont la construction est complète et faite sur une échelle qui permet de scier les arbres nécessaires à la fabrication des sabots, recevra, dans cette séance, une mention honorable.

M. Delcroix, boulanger à Châlons, vous a présenté un four portatif de son invention. Ce four, construit en tôle et chauffé extérieurement, doit apporter une

modification assez importante à la cuisson du pain. M. Delcroix pense que, par son usage, il y aura économie de temps et de combustible, et que la cuisson du pain sera plus régulière et plus parfaite. Mais, comme les essais n'ont été opérés que sur un petit modèle, vous avez pensé que vous deviez attendre que des expériences, faites plus en grand, eussent démontré ces avantages, avant de vous prononcer sur le mérite de cette invention et sur la distinction que vous pourrez lui accorder.

Enfin, Messieurs, je ne dois pas oublier de vous parler d'une nouvelle invention fort ingénieuse de votre collègue, M. Picot. Cette machine a pour but de remuer les vins en bouteilles, opération nécessaire à leur parfaite clarification, et qui est accomplie, jusqu'à présent, par la main de l'homme. Elle fonctionne déjà, depuis quelque temps, chez M. Jacquesson, qui vous a dit en être parfaitement satisfait. Ordinairement, dix ouvriers peuvent secouer environ 3,000 bouteilles par jour. Avec l'appareil de M. Picot, quatre ouvriers suffisent pour secouer 4,000 bouteilles avec moins de fatigue et plus de régularité.

M. Picot, faisant partie de votre Compagnie, n'a pas droit à vos encouragements. Vous ne pouvez que lui répéter les éloges qu'il a su déjà mériter pour de nombreuses et utiles inventions.

Tels sont, Messieurs, les travaux que vous avez accomplis depuis votre dernière séance publique. A Dieu ne plaise que je veuille en exagérer l'importance. Les résultats matériels, que vous avez pu produire, sont dans la limite des moyens qui sont mis à votre

disposition. Mais il est un autre résultat qui tient à votre existence et qui ne peut pas immédiatement se traduire en faits ni se supputer en chiffres : c'est l'influence morale que vous exercez. Je ne veux pas faire une trop grande part à cette influence. Et pourtant, Messieurs, les associations libérales, qui existent dans toutes les provinces, ont, peut-être, une plus grande portée qu'on ne leur en accorde. Ne pas les encourager suffisamment, ce serait retrancher quelque chose de la vie intellectuelle des départements.

Ne pas les encourager suffisamment ce serait retrancher quelque chose de la vie intellectuelle des départements ; ce serait détruire un moyen, si faible qu'on voudra, de stimuler les hommes de travail et de pensée, d'entretenir nos villes et nos campagnes dans un progrès incessant, et de contrebalancer ainsi la tendance que la capitale a de tout absorber dans son sein, hommes et richesses, arts et industries.



RAPPORT

SUR

LE PREMIER CONCOURS OUVERT SUR CETTE QUESTION :

« Quels seraient les moyens de parvenir à une prompte transformation du genre de chevaux qu'on élève dans le département de la Marne ; et de produire, d'une part, les espèces que la France demande à l'étranger ; et de l'autre, celles que les départements de l'Est et certains États de l'Allemagne vont chercher dans les départements de l'Ouest ? »

Commission :

MM. Godart, le comte G. Dessoffy, Duguet, Gayot, médecin vétérinaire du département.

M. le comte G. Dessoffy, *rapporteur*.

Messieurs,

Archimède disait : Avec un levier je soulèverai le monde ; mais son génie, tout puissant qu'il était, demandait aussi un point d'appui. Le levier d'Archimède est tout trouvé, Messieurs, c'est l'intelligence des Sociétés. Le point d'appui, c'est leur intérêt. Or, établir un concours, c'est attirer toutes les intelligences sur un seul point, c'est donc créer un levier ; et, quand vous l'appuierez sur ce puissant point d'appui de notre Société actuelle, l'intérêt, vous soulèverez le monde, c'est-à-dire vous enfanterez des merveilles.

A mesure que les Sociétés grandissent en intelligence, elles ont besoin de se diviser dans leur propre sein, comme les royaumes trop nombreux ont besoin de se séparer en provinces ; mais c'est dans un seul et unique but, le bien de la société toute entière.

Pénétrée de ce qui manquait autour d'elle, quand tout le reste avait répondu à son appel ou suivi ses enseignements, la Société d'Agriculture vit en effet que si la Champagne s'était transformée depuis vingt-cinq années au point de se rendre méconnaissable à force d'améliorations une seule chose restait en souffrance et en arrière des progrès réalisés.

Cette chose est l'amélioration de la race chevaline et sa transformation dans notre département. Le Gouvernement est intervenu ; ses stations d'étalons ont passé au milieu de nous, et, pourtant au jour du besoin, notre département n'a fourni qu'un bien faible contingent en comparaison de ce que le pays avait droit d'attendre de sa richesse et de sa fertilité.

C'est en présence de ces faits trop significatifs, Messieurs, que vous avez voulu savoir s'il n'y aurait pas un moyen de sortir de l'état précaire et inférieur où notre département se trouve vis-à-vis des autres contrées de la France et des pays étrangers. C'est, convaincue que notre Champagne actuelle est trop industrieuse et trop soigneuse de ses intérêts, quand ils lui sont bien démontrés, que la Société d'agriculture a mis cette question au concours.

> « Quels seraient les moyens de parvenir à une » prompte transformation du genre de chevaux » que l'on élève dans le département de la » Marne, et de produire, d'une part, les espè- » ces que la France demande à l'étranger, et » de l'autre, celles que les départements de » l'Est et certains Etats de l'Allemagne vont » chercher dans les départements de l'Ouest? »

Cette question qui rattache d'immenses intérêts, différents au premier aspect, mais se réunissant vers un

seul but, celui de l'indépendance du pays et de sa richesse agricole, a trouvé des esprits assez élevés pour la comprendre et en apprécier la portée. Six ont répondu à votre appel, et six mémoires, dont pas un seul n'est absolument sans valeur, ont offert la réponse à la question proposée. Plusieurs ont traité leur sujet avec de grands développements, d'autres se sont bornés à prendre le sujet même *ex abrupto*, et à répondre succinctement. Je dois donc vous analyser sommairement les conclusions de chacun de ces mémoires, vous démontrer celui qui a le mieux rempli la tâche que vous aviez imposée, et puis, en procédant par abstraction, vous faire ressortir ce qui distingue à un plus haut degré le vainqueur.

L'auteur du mémoire n° 1 n'a pas voulu entrer dans quelques détails sur les différentes espèces de chevaux qui couvrent le sol du département; il l'aurait pu, dit-il. Il parle de celles qui lui sont propres, de celles qui y ont déjà été importées, et aborde de suite le point de la question.

Il signale d'abord comme un très grand mal que si, par hasard, quelques juments distinguées existent chez nous, l'État les recrute dans ses besoins et qu'elles sont perdues alors pour la reproduction. Ce fait, Messieurs, est reproduit dans plusieurs mémoires et nonseulement dans ceux dont j'ai à m'occuper; mais chez les hippologues les plus instruits.

Il faudrait donc que l'État n'achetât jamais de juments qu'avec un excessif discernement : il faudrait qu'il choisît, non pour prendre le meilleur, mais au contraire pour le laisser à la reproduction.

Cependant, quand l'État demande avec énergie,

c'est que ses besoins sont pressants, et l'auteur du mémoire rappelle les affaires de 1840.

Il a donc fallu, Messieurs, que ce qui s'est passé alors pour la remonte à la hâte de notre cavalerie fût un bien grand scandale à la face du pays pour qu'on en ait, vous le savez, si longuement parlé en ce temps-là même, et pour qu'aujourd'hui les auteurs de six mémoires, qui vous ont été adressés, parlent en termes plus ou moins énergiques de ce qu'ils considèrent comme une infortune nationale.

L'auteur pense, et avec raison, que les propriétaires seuls ne peuvent transformer notre race chevaline. A l'égard des capitaux, il ne sait se prononcer; je n'hésite pas à le faire, et je dis que la question d'argent est un des plus puissants obstacles.

Il ajoute que, cependant, notre sol est favorable, mais que ce qui manque encore c'est la manière de l'éducation : puis les vieilles routines agricoles qui, dans les contrées dénuées de prairies, empêchent la création des prairies artificielles. Mais j'arrive au point capital du mémoire : ce point s'énonce en peu de mots, c'est beaucoup trop pour une erreur.

L'auteur dit qu'il y a quelques années notre race de chevaux était d'un quart moins forte que la race actuelle, et que cette *amélioration* est due aux étalons belges.

Ah! je vous le demande, Messieurs, quand nous déplorons, et les auteurs des autres mémoires avec nous, la circulation de ces masses informes de chair et de graisse, faut-il, dans une question aussi haute, appeler *amélioration* les produits de ce terrible ennemi que nous combattons et que nous combattrons encore?

L'auteur parle alors du moyen à employer pour

transformer promptement notre race : il dit que le Comice agricole, ou l'Administration du département, devrait acheter des étalons et des juments de l'espèce *manquante*, les placer moyennant rétribution chez des cultivateurs connus, et veiller soigneusement à la reproduction en inscrivant les saillies et les poulains sur un registre matricule, puis ne pas laisser sortir ces produits du département ; enfin, établir des haras sédentaires et d'autres ambulants pour aller solliciter les juments des éleveurs, et les forcer en quelque sorte à produire l'espèce choisie.

Et, pour montrer que ces voyages d'étalons ne seraient pas dispendieux, l'auteur pense qu'un cheval, depuis le 1er février jusqu'au 1er août, pourrait rapporter 8 à 900 francs, sans autres frais que le salaire de son conducteur et le prix de son acquisition.

Deux mots seulement, Messieurs, suffiront pour établir l'erreur de l'auteur. Il ignore, sans doute, que la monte d'abord ne dure que quatre mois et demi, et non pas sept mois comme il le pense. Qu'ensuite un cheval ne doit saillir que cinquante juments environ; et à quel prix donc seraient les saillies pour que cet étalon en vînt à rapporter 8 à 900 francs?

Quand beaucoup d'esprits sages demandent la saillie gratuite, pourquoi vouloir en élever ainsi le prix?

Tels sont les moyens, Messieurs, que l'auteur du mémoire n° 1 propose en réponse à votre question.

Le mémoire n° 2 se place sous une invocation en quelque sorte sacrée, parce qu'elle émane d'un homme de génie, d'un sage et d'un grand citoyen. *Labourage et pâturage, sont les mamelles de l'État*, a dit Sully. Ces paroles sont l'épigraphe de ce mémoire.

L'auteur dit d'abord que nous produisons peu de chevaux, et que nous produisons mal; pourtant il reconnaît que notre population et notre sol sont favorables au développement de cette richesse; non-seulement notre sol par lui-même, mais aussi par les prairies que notre industrieuse intelligence sait lui faire produire.

Il signale une cause première de ce fatal résultat; c'est l'indifférence de nos cultivateurs, qui, faute de lumières suffisantes, ne s'énorgueillissent pas assez de l'animal qu'ils atteleront à leur charrue.

Il signale encore nos cultivateurs peu désireux d'élever des poulains, ne s'attachant guère au reproducteur qu'il faut aller chercher aux stations, livrant, par ignorance et pour plus de commodité, leurs juments à ces monstrueux étalons belges et flamands qui parcourent nos pays.

Voilà le mal, dit l'auteur, voilà les causes, quel serait le remède? Si l'on voulait arriver pas à pas, ajoute-t-il, dans un siècle peut-être, les étalons royaux et les récompenses des Comices, amèneraient une lente transformation; alors, se renfermant dans la question que vous avez proposée, et appréciant chacun de ses termes, il développe ainsi son idée.

En n'agissant que par les étalons, le progrès d'abord obtenu doit bientôt s'annihiler : il faut donc agir sur les deux sexes.

Cette proposition est vraie, Messieurs, elle est vraie comme tout ce qui précède, et vous l'adopterez comme la Commission; mais suit maintenant la réalisation de cette proposition, et c'est là où la Commission se sépare de l'auteur du mémoire.

Je dois cependant vous dire que si elle diffère avec

lui c'est par l'impossibilité bien évidente pour elle de réaliser le moyen qu'il propose. En effet :

Acheter, comme l'auteur le demande, pendant cinq ans, *quatre cents juments*, qui seraient revendues, au chef-lieu de chaque canton, aux enchères publiques, a semblé à la Commission un moyen efficace, il est vrai, mais impraticable dans l'état actuel de choses.

Quatre cents juments, quelle que soit la race, je l'ignore maintenant, coûteraient 320,000 francs, en portant chaque jument, l'une dans l'autre, à 800 fr.

Le rachat, répété pendant cinq ans, créerait une somme capitale de 1,600,000 francs ; je néglige les intérêts.

Telles seraient, Messieurs, les avances à faire par l'administration.

Mais, pour saillir ces quatre cents juments, il sera nécessaire que cette administration achète, en même temps, au moins six étalons ; et, eu égard à la valeur des juments, vous devez bien les porter à 3,000 fr., soit 18,000 francs.

Ainsi donc, 1,618,000 francs, telle est la mise première engagée par l'administration.

L'auteur du mémoire calcule sur la revente, et, suivant lui, il ne resterait probablement à la charge de cette administration que le prix des étalons, 18,000 francs, avons-nous dit.

Il discute ce que la Commission allait lui objecter, et il affirme que les juments, sujettes à moins d'inconvénients que les étalons, ne subiraient pas à la revente la dépréciation que ceux-ci ont subie, il n'y a pas encore trois mois, quand le Comice l'a effectuée.

Ici, Messieurs, je dois relever une erreur, et non-seulement dans l'établissement de ce fait, mais encore

dans une assertion émise par l'auteur qui, eu égard à la légèreté de notre sol et à l'absence de tout travail pénible, pense que les juments, soit pendant la gestation, soit pendant l'allaitement, n'éprouveraient aucune gêne et ne feraient éprouver aux cultivateurs aucun retard préjudiciable.

Un membre de la Commission a objecté au contraire, et la Commission toute entière s'est associée à son idée, appuyée sur sa longue expérience que, dans les derniers mois de la gestation, il y a nécessairement gêne, et que dans le temps de l'allaitement, un travail trop assidu ou trop pénible, en échauffant le lait, communiquerait au poulain des maladies plus ou moins graves.

Ces faits, Messieurs, que l'expérience d'un membre de la Commission nous a dictés, la pratique de nos éleveurs les confirme.

Dès le moment donc que les juments, comme les étalons, seront assujetties à certains ménagements, et à de plus ou moins grandes précautions, le cultivateur ne les achètera de l'administration qu'avec une certaine crainte; or, si le Comice agricole a pu éprouver, cette année encore, plus de 1,000 francs de perte sur la revente de ses étalons, combien devez-vous calculer de déficit sur la revente de 400 juments: un quart, voulez-vous? Soit donc, 80,000 francs.

Je ne calcule pas encore l'augmentation progressive des étalons à mesure que le nombre de juments s'accroîtra; ainsi, ce ne sera plus six étalons qu'il faudra la deuxième année, mais bien douze: 18,000 francs de plus; la troisième, six étalons de plus encore: 18,000 francs de plus encore.

Vous remarquerez, Messieurs, qu'une fois placées

sur ce terrain les dépenses ne se mesureraient plus. A coup sûr, la Commission n'a jamais pensé que la transformation de notre espèce chevaline dût se faire sans argent; mais il faut, en tous moyens, rester dans les limites du possible, et bien loin même d'y rester, l'auteur ne s'y place même pas.

J'aborde maintenant ses calculs sur la production des poulains, que je vous demanderai la permission de citer textuellement :

1re année, de	400	juments,	300	produits.
2e ——	800	—	600	—
3e ——	1200	—	900	poulains ou pouliches.
4e ——	1600	—	1200	—
5e ——	2000	—	1500	—
Total à la fin de la 5e année			4500	

Et la sixième année, en admettant que les sexes se trouvent également partagés, on posséderait 6,504 sujets de race choisie.

Faisant la part de tous les événements, il restera, suivant l'auteur, 3,200 juments, de différents âges, et 1,700 chevaux de la race que nous aurions importée.

Alors, l'administration cessant ses achats, mais continuant le mode de surveillance recommandé par l'auteur, c'est-à-dire les étalons parcourant les villages où seraient placées les juments, saillissant sous l'inspection du maire; et ces juments soignées, visitées tous les trois mois, et traitées au besoin par un vétérinaire institué à cet égard, ces juments, dit l'auteur, produiraient, en dix années, 7,000 chevaux d'une race pure.

Ces chiffres, Messieurs, sont bien séduisants, et nous solliciteraient puissamment si l'expérience ne venait presqu'entièrement les détruire.

Ainsi, à côté du tableau flatteur de la production de ces achats, que l'auteur a tracé dans son mémoire, la Commission oppose celui-ci :

1re année	400 juments,	160 poulains.
2e —	800 —	320 —
3e —	1200 —	480 —
4e —	1600 —	640 —
5e —	2000 —	800 —
		2400 —
Différence en moins à la fin de la 5e année............		2100 —

Cette différence énorme s'explique ainsi, c'est que l'auteur n'a tenu aucun compte de la stérilité de quelques juments, des maladies qui empêcheront d'autres d'être saillies, et de l'avortement qui aura lieu chez plusieurs d'elles. L'auteur, dans le chiffre de ces accidents, a-t-il assez compté sur ceux qui surviennent aux poulains, sur les maladies auxquelles ils sont si sujets, et sur les effets si fâcheux de la castration?

Ce chiffre *en moins*, que je vous signale, doit nécessairement influer sur le magique résultat de 7,000 chevaux annoncé par l'auteur.

Effrayé peut-être lui-même par l'élévation de la dépense, l'auteur du mémoire s'empresse de nous dire qu'un tel résultat ne peut s'accomplir qu'avec le secours de l'administration. Nous le savons d'avance, Messieurs, que l'administration seule peut et *doit*, la Commission n'hésite pas à le dire, s'engager dans

cette œuvre de transformation si ardemment sentie, et jusqu'alors si inefficacement poursuivie.

Il dit alors : les juments se vendent moins cher que les chevaux dans tous les pays; il les compte de 6 à 700 francs, mais ce chiffre est trop inférieur.

Il compte 100 francs d'indemnité annuelle et par canton, au vétérinaire chargé de visiter les juments : soit 3,000 francs par an. Où trouverez-vous un homme aussi désintéressé ?

Il compte le prix de saillie à 20 francs. Où rencontrerez-vous des cultivateurs contrariant leurs habitudes ou leurs idées pour obéir à la voix de l'administration, en lui donnant 20 francs par saillie, quand ils ont peine à en donner 7 aux étalons royaux?

Où trouverez-vous enfin des propriétaires achetant les juments 800 francs, peut-être, pour qu'elles ne leur appartiennent pas? Ils verront la main de l'administration sans cesse étendue sur eux, et cette main, soyez-en sûrs, paralysera leur ardeur.

C'est sur les bases que je viens de vous signaler, Messieurs, que l'auteur conclut son mémoire en ces termes : « Il faut la puissante intervention de l'admi-
» nistration, il faut l'introduction des juments de
» *l'espèce que vous déciderez*, il faut des étalons pour
» les servir; il faut une surveillance organisée de ce
» service, et puis, enfin, 200,000 francs environ pour
» quelques mois seulement, et une dépense nouvelle
» de 3,000 francs par année. »

Vous le voyez, Messieurs, je suis entré dans de longs détails pour la discussion de ce mémoire; la Commission a jugé ces détails nécessaires parce que, s'il contenait des chiffres en dehors de la réalité, il contenait néanmoins des principes sérieux et vrais sur

lesquels nous ne saurions trop insister. Ecartons si vous le voulez, Messieurs, l'interprétation trop stricte des mots de votre question, et il n'en restera pas moins aux yeux de la Commission un ouvrage écrit dans une pensée sérieuse, et dont elle s'est empressée de tenir compte.

Nisi utile est quod facimus, stulta est gloria.
Le bruit est insensé, l'action seule est utile.

Voilà, Messieurs, l'épigraphe du mémoire n° 3, que je vais analyser aussi rapidement que son volume et son importance me le permettront.

L'auteur divise son travail en trois parties : dans la première, il cherche à établir la situation actuelle de la race chevaline dans le département, et le rapport qui doit exister entre elle et notre agriculture; dans la seconde, après avoir démontré notre infériorité, il indique les espèces que la France demande à l'étranger, et celles que l'Allemagne vient nous emprunter; enfin, dans la troisième, l'auteur tente d'indiquer les moyens que sollicite votre question.

Définissant parfaitement les différentes espèces de chevaux qui sont éparses dans chacun de nos arrondissements, reconnaissant de bonnes poulinières dans celui de Vitry, un moins grand nombre dans ceux de Châlons et de Sainte-Ménehould, ennoblissant celle de l'arrondissement d'Epernay jusqu'à rencontrer presque une goutte de sang oriental dans les chevaux de bât du pays, il émet cette assertion que l'arrondissement de Reims n'a pas de race distinctive.

Nous approuverons complètement toutes ces opinions, sauf, cependant, à relever celle qui nie l'existence de la race ardennaise pure, que l'auteur confond

avec la race belge. Elle ne peut l'être cependant, et l'œil exercé la reconnaîtra bientôt. A cette objection près, l'auteur, raisonnant d'après ce point de départ, établit parfaitement notre infériorité, les causes qui ont pu la produire, et conclut que ce n'est pas seulement en s'adressant sans discernement aux étalons royaux qu'on obtiendra l'amélioration demandée.

S'élevant alors à des considérations d'un ordre pratique, mais élevé, en ce qu'elles touchent à notre législation, l'auteur pense que nous ne pouvons obtenir de transformation de notre espèce qu'en modifiant la police du roulage.

Les jantes, selon lui, ne doivent plus entrer dans les préoccupations de la loi. Le carré d'essieu seul doit servir de base pour la traction des fardeaux.

Si nos chemins de fer et si nos canaux ne devaient bientôt absorber presqu'entièrement le transport de toutes nos grosses marchandises, je discuterais bien plus sérieusement les idées émises dans le mémoire.

Je combattrais la possibilité de se rendre exactement compte de la force d'un essieu par son carré, puisque nous savons que certains fers sont d'une résistance bien plus grande que d'autres. J'ajouterai aussi que le bon entretien de nos chemins et de nos routes fera tout aussi bien encore sur ce point que les lois qui pourraient nous survenir.

Nous reconnaissons bien le besoin des chevaux légers, et si nos prévisions sur les voies de communication nouvelles et améliorées ne se réalisaient pas, la partie où l'auteur traite de la police du roulage aurait plus de valeur encore et mériterait une plus sérieuse attention.

Au nombre des causes qui paralysent le mouvement

à imprimer pour l'élève du cheval, l'auteur du mémoire signale, comme principale, le peu d'amour que nous avons du cheval, et le peu de goût qui nous est resté pour l'équitation.

Ces deux choses se lient, Messieurs, car je ne comprends cette intimité entre l'homme et son cheval que quand celui-ci porte son maître à tous ses besoins, le conduit à tous les triomphes et le sauve de tous les dangers. C'est quand l'homme monte son coursier, que nous voyons une telle harmonie s'établir entre les deux natures, que l'homme imprime sa volonté absolue par des moyens bien faibles et pourtant bien puissants.

L'auteur, dans toute l'appréciation qu'il fait des sentiments actuels de notre génération et de ses instincts à l'égard du cheval, reste, selon nous, dans les limites de la vérité la plus absolue.

Une erreur que je m'empresserai de relever est celle qu'émet l'auteur en disant qu'il faut attribuer à notre sol la décadence de la production chevaline.

Jusqu'au commencement du siècle dernier, Messieurs, notre race champenoise était florissante et renommée, et aujourd'hui notre sol aurait amené sa décadence quand elle y avait vécu et prospéré depuis Édouard II d'Angleterre ! Ce fait est consigné dans les annales de Trekelow, qui disent : « Que ce monarque, » qui avait un grand goût pour les chevaux, fit im» porter des juments de la province de Champagne, » en France. » La Commission n'a donc pas pensé que notre agriculture si améliorée fût une cause de décadence pour cette production.

Mais où le mémoire reprend un avantage incontestable c'est quand il analyse les effets des accouple-

ments peu judicieux. Il nous montre nos juments saillies par les étalons royaux, et nous produisant le cheval *décousu*, quand insensiblement on aurait dû améliorer la race, et croiser ensuite ces produits améliorés avec des étalons de plus en plus nobles.

C'est d'après cette idée que l'auteur conclut : que l'introduction en trop grande quantité et trop brusquement du pur sang dans nos juments est plutôt une cause de dégénérescence que d'amélioration.

La Commission partage cette opinion.

L'anglomanie a tué nos races, dit l'auteur, et d'autres le répèteront encore : nous demandons à l'Angleterre le cheval de luxe, et l'Allemagne nous demande des chevaux de trait. Devons-nous exclusivement produire le cheval fin, le cheval de selle proprement dit? Non, Messieurs, nous ne sommes pas chargés de remonter exclusivement la cavalerie, il faut aussi cultiver nos terres, et dans l'amélioration des races françaises, l'auteur a oublié de mentionner cette race que l'Allemagne vient nous chercher avec tant d'empressement : le véritable et pur Percheron.

Je sais qu'il ne faut marcher qu'avec une excessive réserve, et se garder d'un engouement auquel nous ne sommes que trop enclins.

Nous avons, depuis quelques années, préconisé le percheron, et tout cheval qui naît avec une robe grise a presque son brevet de nationalité.

Dans les qualités que l'auteur indique pour le cheval de remonte pour l'espèce *du train,* il demande la légèreté et la souplesse; l'avant-main vigoureux, l'encolure courte et une certaine sécheresse d'extrémités. N'est-ce point là, Messieurs, ce cheval que l'auteur a omis de signaler?

La troisième partie du mémoire s'occupe des moyens qui pourraient promptement transformer notre espèce chevaline.

Le premier moyen est le saut gratuit, puis il signale les inconvénients qui découlent du prix que l'État demande.

Le deuxième est d'approprier la jument à l'étalon, et il montre les stériles résultats obtenus jusqu'alors. Il cite les *deux seuls chevaux* achetés cette année dans l'arrondissement de Vitry, par l'officier de remonte.

Il demande la suppression des étalons rouleurs belges, et sollicite des tournées faites par les étalons royaux.

La commission est partagée d'avis sur ce dernier moyen, reproduit dans plusieurs mémoires. Nous savons tous qu'il est d'une exécution bien difficile pour qu'il soit satisfaisant; mais il faut qu'il paraisse au moins bien puissant, pour que tant d'opinions se manifestent en sa faveur.

L'auteur demande encore que l'État porte le nombre de ses étalons de 900 à 2,000, et il a raison.

Et puis, Messieurs, suivent divers et bons conseils sur l'élève du cheval et les soins à lui donner depuis la saillie de la jument jusqu'à l'âge où le poulain doit être mis au travail.

Voilà, Messieurs, l'analyse bien sommaire d'un fort long et fort estimable travail. La Commission s'est longtemps préoccupée de savoir si l'auteur avait complètement rempli les conditions de votre programme; elle a dû se demander si les moyens indiqués convenaient plûtot à un département qu'à un autre, au nôtre en particulier plutôt qu'à la France entière. La Commission, Messieurs, a résolu ce fait négativement;

c'est-à-dire, elle a pensé que l'auteur ne s'était pas assez restreint dans les limites et les termes de votre question. Elle a pu voir, en effet, qu'il ne s'en rapportait qu'à la jument *améliorée* pour transformer notre espèce; mais il ne nous indique pas où la trouver, ni comment la produire. Elle existe chez nous, dit-il: cherchez-là et choisissez-là pour l'offrir à l'étalon; mais combien comptons-nous de ces juments suffisamment améliorées pour asseoir un résultat certain avant de longues années? Au surplus, ce moyen ne serait praticable qu'avec la condition du saut gratuit; or, nous ne l'avons pas encore, et il ne dépend pas de nous de l'obtenir. Donc, Messieurs, ce moyen capital indiqué dans le mémoire ne peut répondre d'une manière suffisante à votre question.

Cependant, je me hâte de le dire au nom de la Commission, ce mémoire, où beaucoup de questions sont élaborées et traitées en général d'une manière spéciale, et particulièrement celle du roulage, a dû longtemps fixer son attention.

> **L'étude de la nature fournit souvent les moyens d'arriver au but que l'on se propose.**

Cette épigraphe vous indique déjà, Messieurs, que l'auteur de ce mémoire est un homme qui veut interroger la nature pour résoudre ses problèmes : il se pénètre de l'importance de la production chevaline, puisqu'il adopte aussi cette maxime d'un homme profond et savant, M. de Bonald, qui a dit, que *les animaux sont la première richesse mobilière d'une nation.*

Mais l'auteur nous a paru tout au moins d'une grande injustice en disant dans les premières lignes

de son mémoire, *que nous avons peine à quitter, en France, les vieilles routines de nos pères ; que nous nous traînons, surtout en agriculture, dans la voie qu'ils nous ont tracée*, et en répétant encore plus loin *qu'avant de songer à améliorer notre race chevaline il faut transformer et améliorer notre agriculture.*

D'abord, Messieurs, laissez-moi le dire, l'épigraphe de l'auteur m'avait fait mieux augurer des jugements qu'il devait porter plus tard. Quoi ! est-ce dans notre département qu'on peut reprocher à l'agriculture de rester stationnaire ? Est-ce quand les prairies artificielles se multiplient partout, que partout les jachères disparaissent, que partout vous avez porté vos vivifiantes lumières, et le Comice agricole ses honorables et justes récompenses, que l'on peut avec raison nous reprocher l'immobilité de l'agriculture ?

Non, Messieurs, la Commission ne l'a pas pensé, et je suis heureux d'avoir, en son nom, à proclamer le contraire. Partout des terrains se défrichent, partout des terrains nouveaux s'amendent, et non plus, par le seul mode de l'engrais, par le fumier, mais par diverses combinaisons que la chimie, appliquée à l'agriculture, nous a dévoilées.

J'ai, au reste, à vous dire, Messieurs, que l'auteur du mémoire n° 4 est le seul pour qui les faits n'ont point assez énergiquement parlé. Tous les autres, vous l'avez vu jusqu'alors, rendent pleine et entière justice à la vérité ; mais je tenais, avant tout, à venger nos cultivateurs du reproche que leur fait l'auteur du mémoire qui m'occupe en ce moment.

Arrivant à la production chevaline, il combat cette assertion trop répandue, dit-il, que les chevaux fins ne peuvent être employés en agriculture.

Sans doute, ils le peuvent ; mais, je le répéterai, la question doit rester circonscrite autour de nous ; nous n'avons pas à nous trop préoccuper de ce qui se passera à l'étranger, et de ce qui se passera dans les autres contrées de la France : nous devons y chercher des leçons et des exemples, applicables alors seulement qu'ils se rapporteront à nos mœurs et à notre sol.

Or, je reconnais bien que notre sol par sa légèreté, que nos chemins par leur amélioration croissante, nous engagent à produire ces chevaux fins qui, je le proclame, sont aussi utiles à l'agriculture ; mais j'ai parlé des mœurs dont il fallait aussi tenir compte, et quand je vois, dans toutes nos campagnes, les écrasantes voitures à deux roues, les lourds harnais sous lesquels le cheval disparaît tout entier : le cheval fin, comme celui d'Allemagne ou d'Angleterre, produit par un demi-sang ou un pur sang, ainsi que le demande l'auteur, ne serait-il pas dix fois écrasé sous le faix ?

Construisez des chariots, nous dira-t-on, fabriquez des harnais légers ; mais cela tient aux habitudes les plus intimes d'une population ; les détruirez-vous en un jour ? les détruirez-vous en leur présentant des chevaux fins ? Non, Messieurs, et la preuve c'est que l'Etat leur offre, chaque année, des étalons qui ont du sang dans les veines, et que l'instinct de nos cultivateurs, ou leur habitude, comme vous le voudrez, leur suggère de rechercher de préférence le cheval de trait.

Si ce fait avait besoin d'une plus grande démonstration, je vous citerais les registres d'inscription de l'étalon Anglo-Normand, vendu par le Comice, à M. Lamairesse, et ceux de l'étalon Percheron, vendu, cette année encore, par le Comice, à M. Debar, de Coolus. L'étalon fin de M. Lamairesse avait 15 juments

au 1er août, pour toute sa monte, et celui de Coolus en avait 35, seulement depuis le 15 juin. Ce fait parle plus haut que moi.

Nous pouvons élever des chevaux fins, dit l'auteur du mémoire n° 4, et notre pays le peut, par sa position géographique et par sa constitution géologique. Cela est incontestable, Messieurs, et j'ajouterai même, avec les auteurs des autres mémoires, que nos herbes, nos fourrages et nos grains, bien plus substantiels que beaucoup d'autres, nous engageraient à ce genre de production si l'esprit de nos cultivateurs voulait s'y porter, si leur intérêt les y dirigeait.

Je ne discuterai pas de nouveau, Messieurs, la question de l'appareillement et du croisement sur laquelle insiste l'auteur du mémoire n° 4. Ces questions spéciales ont été trop bien traitées par l'auteur du n° 3, et le seront encore plus tard, pour que je veuille m'y arrêter.

Je vous dirai seulement que l'auteur du n° 4 n'approuve pas la suppression du prix de la saillie, et il donne pour raison qu'en Angleterre les éleveurs n'hésitaient pas à payer les saillies d'*Eclipse* 52 guinées (1,300 francs), et que, si nos cultivateurs trouvaient un grand intérêt à l'élevage de leurs poulains, ce prix ne serait rien pour eux. A cela, je répondrai que l'auteur considère les faits comme déjà établis, et non pas l'établissement de ces faits. Ainsi, il s'agit d'abord d'engager les cultivateurs à produire, et nous ne le ferons, entre autres moyens, qu'en leur donnant la saillie gratuite.

L'auteur du n° 4 est encore de la minorité de ses concurrents qui émettent cette opinion.

Au milieu de toutes les considérations qu'émet l'au-

teur de ce mémoire, sur les qualités à rechercher chez les reproducteurs, elles sont trop vulgairement connues pour que je veuille vous en faire l'énumération.

Quant aux moyens que vous recherchez par votre question, Messieurs, la Commission pense que l'auteur n'y a pas répondu d'une manière satisfaisante. Il fait bien entrevoir quatre moyens; mais qui sont trop généraux pour recommander une manière plutôt qu'une autre.

Introduire des étalons, dit-il, les faire venir du Midi plutôt que du Nord, dit-il encore, n'avoir que des reproducteurs de race pure, et éviter la consanguinité, telles sont les règles fondamentales qu'il livre à notre appréciation.

Ce n'est, pour ainsi dire, qu'avec crainte que j'aborde le mémoire n° 5. Son épigraphe me le faisait redouter. Il n'en est pas moins précieux dans votre concours parce qu'il sert, en quelque sorte, de frein aux trop grands entraînements que les mémoires n° 2 et n° 3 auraient pu nous imprimer.

« La question est de savoir s'il y a lieu de se » mettre en frais pour exciter à produire de beaux » chevaux avant que la demande en soit faite, et si, » d'une autre part, une telle excitation est néces- » saire quand le débit des beaux chevaux est devenu » facile et assuré.»

Cette épigraphe est tirée d'un livre de M. Charles Dunoyer: *De la Liberté du travail*.

L'auteur, tout d'abord, s'étonne et s'indigne de ce que nous cherchions des moyens d'améliorations agricoles. Il n'est pas partisan, dit-il, du *laissez-faire* ni du *laissez-passer*; mais est-ce véritablement entendre

les intérêts du pays que s'inquiéter peu de sa production, sous prétexte de pouvoir la remplacer par l'importation étrangère? Je sais que ces idées ont surgi ; je sais que l'abolition des droits protecteurs de douanes est à l'ordre chez quelques esprits, et que tranquillement ils vous disent : Que vous importe ce que produira la France, l'essentiel c'est que l'étranger nous amène des fers si nos forges n'en fabriquent point assez, des tissus si nos fabriques nous en laissent manquer, des chevaux, enfin, si notre agriculture ne sert pas nos besoins.

Jusqu'à ce que nos esprits se soient rangés à ces idées patriotiques, à leur point de vue, la Commission n'a pu, vous le pensez, Messieurs, accepter les théories qui commencent ce mémoire; je ne m'y arrêterai pas parce que là n'est pas la question ; je m'occuperai seulement de vous parler de ce qui a rapport aux moyens d'amélioration que nous cherchons.

Les institutions hippiques, par M. de Montendre, n'offrent à l'auteur du mémoire aucun système qui lui convienne parfaitement. Il approuve néanmoins que le choix de l'étalon ne soit pas laissé à l'éleveur.

Nous voyons, bien qu'il s'en défende, que l'auteur penche pour le système anglais. Or, ce système n'existe pas, en ce sens que l'État ne fait rien pour la production chevaline, et que les propriétaires font tout par eux seuls.

Comment donc oserions-nous nous comparer à l'Angleterre sous ce rapport? qui élève le cheval en Angleterre, ou plutôt qui donne de l'impulsion? N'est-ce pas l'aristocratie, et vous avez vu que, quand l'aristocratie existait en France, elle produisait nos vieilles races si précieuses.

L'État a remplacé, en quelque sorte envers nous tous, la puissance aristocratique; c'est donc à l'État et à nos administrations départementales que nous demanderons de subvenir à nos besoins. Car, en Angleterre même, c'est l'État qui a donné la première impulsion, et qui a imprimé la direction; puis, quand le pays a pu faire et produire seul, l'État a abandonné l'élève du cheval à l'aristocratie, qui servait ses vues et ses besoins.

Les haras n'ont rien fait, dit l'auteur; donc, il faut les supprimer, serait-il, je crois, tenté de dire. *Parce qu'ils n'ont pas beaucoup fait, ne peuvent-ils rien faire?* Le tout est de leur donner une autre organisation, et si vous les détruisez, qui achètera des 60 et 100,000 francs les étalons de race que l'État, en France, peut seul posséder aujourd'hui?

Plus nous marcherons, dit-il encore, plus la guerre deviendra impossible; et que sert de se préoccuper tant d'une race chevaline puisqu'aux premiers bruits d'une rupture nous allons nous remonter à l'étranger. Eh! Messieurs, n'est-ce point là ce que nous voulons empêcher?

Enfin, après avoir énuméré tous ces paradoxes et d'autres encore, l'auteur se décide à nous faire l'aumône d'une solution. Il est fâcheux que cette idée charitable ne lui soit pas venue plus tôt. Le peu de mots qu'il y consacre démontrent qu'il s'est préoccupé de la question; mais qu'il a refusé de la voir sous son véritable jour.

La Champagne, dit-il, se divise en deux parts; celle qui fait naître les chevaux, et celle qui les consomme, et là l'auteur signale cette *division du travail* dont son esprit se préoccupe sans cesse. Il ajoute ensuite que

notre situation chevaline n'a jamais été plus prospère.

Si vous en aviez été persuadés, Messieurs, eussiez-vous mis votre question au concours? Mais si l'auteur l'avait irréfragablement démontré, la Commission eût été heureuse de convenir du fait avec lui; malheureusement elle n'a pu le faire.

Terminant son travail, l'auteur indique quelques vices d'éducation et de soins dont souffre la bonne reproduction de l'espèce, et témoigne le désir d'établir des concours d'arrondissement et de département. La Commission s'associe à la manifestation de ce vœu.

L'auteur émet encore le désir de voir établir des courses au trot : la Commission en apprécie le mérite, et j'aurai tout à l'heure, en son nom, à m'étendre davantage sur ce sujet.

Enfin, Messieurs, la Commission regrette vivement qu'un mémoire aussi spirituellement écrit reste, pour ainsi dire, sans valeur devant elle, par le faux point de vue sous lequel l'auteur considère la question. Elle rend justice au mérite de quelques considérations présentées par lui; mais elle ne peut véritablement s'associer à la pensée qui l'a dicté.

Le dernier ouvrage qui me reste à examiner a paru à votre Commission d'une haute valeur ; elle n'a pas hésité à le qualifier de remarquable travail.

Son épigraphe est celle-ci :

> « Les Sociétés d'agriculture et les Comices composent le dernier anneau qui doit unir la pratique à la théorie : ils sont le lien de la science avec l'application. »
>
> (*M. Siméon, circulaire aux Préfets.*)

Ce mémoire présente d'abord l'histoire succincte, mais complète pourtant de la question chevaline.

Puis, il se divise en deux grandes parts : dans la première, qui comprend les théories générales pour l'amélioration d'une race, l'auteur applique ses idées à notre sol, à nos mœurs, à notre climat, à nos fourrages ; puis arrivant insensiblement jusqu'aux termes de votre question même, il y répond d'une manière juste, simple et positive. Alors, partant de ce point, l'auteur développe la seconde partie qui renferme toutes les conditions nécessaires pour poursuivre et maintenir les voies d'amélioration et de transformation dans lesquelles vous vous serez engagés d'après ses conseils.

Je n'entrerai pas, Messieurs, dans les détails des chapitres qui traitent des haras, depuis leur établissement jusqu'à ce jour. L'auteur n'est ni courtisan ni injuste envers eux. Il déplore les nombreux changement dans leur personnel, et, par conséquent, toutes les hésitations qu'ils ont dû subir.

Il déplore la suppression des grandes écoles d'équitation et le retrait des primes qui autrefois étaient si largement accordées ; il se félicite de la réconciliation des deux administrations de la guerre et de l'agriculture, mais il voudrait que, pour cimenter cette alliance, des enseignements certains et des améliorations réelles vinssent satisfaire le pays.

L'auteur, décrivant les chevaux de pur sang, et motivant la juste préférence que nous devons ressentir pour eux, nous parle du cheval arabe, ce type le plus parfait que nous puissions avoir. C'est encore un chapitre de science ; mais d'une science si agréable et si facile qu'il faudrait n'avoir rien d'humain pour ne pas comprendre ces lignes si parfaitement écrites ; suit l'histoire du pur sang anglais, les diverses vicissitudes

qui ont accompagné sa création, et la formation lente, mais pourtant parfaite, de la race anglaise, précieuse à bien des titres sans doute ; mais qui ne présente pas ce caractère de noblesse, de fierté, de douceur, de souplesse et de force même que possède la race primitive orientale qui la vivifie constamment.

Cette race anglaise, commencée sous la reine Anne, se divise ensuite en deux parts : le pur sang et le sang ; puis se subdivise en demi-sang, quart de sang.

Après avoir discuté l'amélioration d'une race par le croisement, l'auteur, revenant au milieu de nous, conclut que devant l'infériorité de nos espèces et en considération des éléments divers qui les composent, nous devons recourir au croisement avec une race supérieure par les formes et l'aptitude, et ne pas balancer surtout à rejeter un animal entaché d'un vice originel, alors même que l'ensemble des formes plaiderait en sa faveur.

Un chapitre très remarquable, Messieurs, est celui où l'auteur, envisageant les efforts tentés autour de nous, signale les enseignements que nous en pouvons retirer.

Il nous montre le département des Ardennes qui a introduit un grand nombre d'étalons percherons, et qui les a abandonnés pour recourir au cheval de demi-sang. Et voici, Messieurs, la raison que nous en donne l'auteur, c'est que les chevaux ardennais sont très améliorés comme espèce de trait, et que les percherons, chez lesquels on n'infiltre pas un sang plus généreux, sont très limités dans leur action ; que les races ardennaises, boulonnaises, bretonnes et percheronnes, n'ont pas de traces de sang assez apparentes pour agir sensiblement l'une sur l'autre.

Viennent ensuite, Messieurs, plusieurs chapitres où l'auteur, en communauté d'idées avec les autres mémoires, déplore la circulation des étalons belges, notre cruauté envers les chevaux, notre ignorance pour leur éducation et le peu d'amour que nous avons pour eux. Dans un passage, dont je ne signalerai pas particulièrement la touche fine et spirituelle, car nous la rencontrons partout, l'auteur parle de la répression légale des mauvais traitements en Angleterre, et il nous montre ces mêmes Anglais niquetant leurs chevaux, leur coupant les oreilles. Mais, se hâte-t-il de dire, inculquons l'amour du cheval à nos éleveurs, et il sera toujours plus puissant que les lois que nous pourrions faire.

Après avoir traité les différents modes d'alimentation, l'influence du climat et l'hygiène, l'auteur arrive à la discussion en elle-même de la question qui nous occupe en ce moment.

Entrant dans les plus grands détails sur la race percheronne, il établit que l'arrondissement de Mortagne produit presqu'à lui seul cette espèce de chevaux. Le cheval, dit-il, habite le centre, les juments la circonférence. Les communes de Mont-Doubleau, de Nogent, de la Chapelle, Duteil, produisent les poulains qui doivent plus tard devenir étalons. Dans celles de Saint-Julien, Perrenchères, Coulmier, La Mesnières, Buré, Champeaux, se trouve l'espèce légère qui fera les chevaux de demi-trait.

Le poulain percheron est vendu, de sept à huit mois, 250 à 500 francs ; les pouliches, 200 à 400 francs. Sevré brusquement lors des foires où il est vendu, le poulain est élevé moitié en liberté, moitié à l'écurie, avec des trèfles, farineux, ou prés naturels. Ce n'est qu'à

l'âge de quinze mois à deux ans qu'il commence à travailler et à recevoir un peu d'avoine, et non la plus belle. Alors ce frêle animal est chargé du barbare collier qu'un stupide orgueil et l'ignorance se plaisent à grandir encore.

A l'âge de deux ans à trente mois, après avoir procuré bénéfice à son second maître, le jeune cheval s'expatrie, c'est-à-dire qu'il est vendu aux fermiers de la Beauce, qui lui donnent une nourriture plus substantielle et lui font prendre le grain; puis, à quatre ou cinq ans, on le voit figurer aux foires de Chartres, d'où il s'élance pour tous nos services.

Voilà donc ce cheval, dit l'auteur, arrivé à cinq ans, après avoir connu quatre maîtres et procuré bénéfice à chacun des trois premiers. Ce n'est qu'à son arrivée dans la Beauce, qu'assez maltraité jusqu'alors, il prend le développement et la figure que nous lui connaissons; mais jugez de ce qu'il pourrait devenir si, dès son jeune âge, il recevait une nourriture abondante.

Ce cheval nous prouve, dit l'auteur, que la liberté de la prairie n'est pas absolument nécessaire à son éducation, et qu'il n'a pas non plus besoin du *coffre à l'avoine* comme les chevaux anglais.

Il vous prouve encore qu'un travail modéré, pendant le jeune âge, n'est pas une cause de ruine, et que c'est à tort qu'on voudrait lui imputer de paralyser à tout jamais les moyens et les facultés du poulain.

Et, dès lors, l'auteur conclut que, sans rien craindre du changement de température et de nourriture, et en considération, au contraire, de notre sol et de ses produits, nous pourrions nous livrer à cette im-

portation, et que nous n'aurions qu'à nous féliciter de ses résultats.

C'est, comme vous l'a dit l'auteur de ce savant mémoire, un seul arrondissement, celui de Mortagne, qui produit cet excellent et digne cheval; et le premier et le meilleur résultat de cette industrie a été de doter ce pays de 40,000 hectares de prairies artificielles et naturelles.

C'est en présence de ce fait qu'appréciant nos progrès croissants à cet égard, l'auteur reproche cependant à l'arrondissement d'Epernay de n'en récolter que 21,000 hectares; à celui de Reims que 20,000; Vitry 16,000; Châlons 13,000, et Sainte-Ménehould seulement 10,000 hectares.

L'arrondissement de Vitry, ajoute-t-il, en le comparant à celui de Mortagne, a produit 1,696 poulains en 1843, et, la même année, le Haut-Perche n'en avait produit que 2,401, et pourtant la production fourragère est bien différente. Devant un tel résultat, n'est-ce point une véritable erreur de produire mal quand on pourrait bien faire?

Examinant ensuite la production chevaline des autres arrondissements, il montre par la statistique, dont il énonce les chiffres, que les uns ne produisent pas assez et que les autres n'élèvent pas en proportion de la récolte de leurs fourrages.

Pour les cultivateurs, qui ne sont pas à même de garder leurs poulains jusqu'à quatre ou cinq ans, favorisez, dit l'auteur, la coutume de les emmener dans les foires : encouragez leur achat, et, enfin, régularisez un fait qui se produit sans ordre et sans suite.

Nous rencontrons la mise en pratique du système de déplacement des poulains partout où l'on veut sérieu-

sement la production. Vous savez, Messieurs, que maintenant une Société s'est formée pour aider à la transmigration des poulains limousins, et par là éviter la perte totale de cette précieuse race.

Nous le trouvons encore ce système en Angleterre et dans toute l'Allemagne ; nous le trouvons en Belgique et dans la Franche-Comté. Nous le voyons encore en Bretagne, en Normandie, dans le Bigorre, partout enfin.

C'est d'après ces faits, que l'auteur pense vous avoir prouvé que ce qui était un problème il y a cinquante ans, n'en est plus un aujourd'hui, et que la moyenne culture peut se livrer avec fruit à l'élève du cheval.

La Commission, Messieurs, qui a suivi l'auteur dans ses admirables développements, qui s'est associée à chacune de ses pensées, va se trouver encore en complète harmonie avec lui quand il nous dira ce qu'il pense des chevaux fins.

Les Ardennes, vous a-t-il dit déjà, ont renoncé à l'étalon percheron parce qu'il n'avait rien apporté de meilleur que ce qu'elles possédaient. Or, comme votre race est inférieure, vous ferez bien de vous en tenir d'abord au percheron ; mais au percheron bien choisi pour amener déjà votre espèce à sa hauteur.

Puis, dit-il, comme vous voulez transformer, si vous avez les fonds nécessaires, recourez aux juments et aux poulains. Ces jeunes élèves, mieux acclimatés, vous donneront de beaux étalons plus tard.

Vous ferez approuver tous vos nouveaux reproducteurs par l'administration des haras, de manière à en obtenir des primes. Vous combattrez l'étalon rouleur par son moyen même, c'est-à-dire en faisant circuler les vôtres, et surtout vous aurez des registres matricu-

les qui, en établissant parfaitement votre race et fixant l'origine des produits, doivent établir des relations durables entre les vendeurs et les acheteurs.

Enfin, quand vous aurez amélioré votre espèce, qu'en un mot vous aurez importé chez vous la race percheronne, vous l'améliorerez avec le cheval de demi-sang. Car, rien n'est fatal comme de vouloir marcher trop vite; au lieu d'avancer on reste en arrière; au surplus, *tout vient à point à qui sait attendre,* dit un proverbe.

L'auteur du n° 3 est complètement d'accord avec celui du n° 6 pour condamner ces accouplements monstrueux des chevaux de sang, ou de demi-sang, avec les misérables juments qu'on leur présente le plus souvent.

Et l'auteur du n° 6 regarde comme une perfidie nouvelle de l'Angleterre de nous avoir suggéré le cheval de pur sang pour régénérer de suite nos races perdues.

Les Arabes tiennent en quelque façon plus de compte de la jument que du cheval parce qu'elle a indirectement une influence plus grande sur son produit. Au contraire, comme nous n'avons que fort peu de juments d'une origine certaine, nous ne procédons qu'avec la noblesse des étalons, et de là nos fautes et nos erreurs.

Après avoir usé du demi-sang dans notre race améliorée, après l'avoir transformée sans secousses et insensiblement, et avoir produit des chevaux parfaitement harmonisés, nous pourrons introduire le pur sang; mais seulement le pur sang arabe. L'auteur est loin de contester, et il a bien établi, du reste, le prix qu'il attachait au pur sang anglais; mais, dit-il, ce n'est toujours qu'un *métis,* métis le plus parfait, si

vous le voulez, mais qui est si loin encore de son type transformateur, le cheval arabe.

L'auteur nous montre alors la différence qui existe entre ces deux animaux. Il nous montre les soins dont on entoure le cheval anglais et le peu qu'en demande celui du désert. L'un a besoin de tous soins physiques, et l'autre, si je puis le dire, s'élève avec cette affection tendre qui semble compenser *le sac à l'avoine* de l'anglais.

Comme le principal mérite de ce mémoire, Messieurs, est de ne vous présenter que des moyens sages, et par conséquent possibles, l'auteur se hâte de vous dire: les anglais ont commencé leur transformation chevaline avec moins de 60 étalons et de 20 juments arabes; combien donc vous en faudrait-il pour régénérer la vôtre?

Ensuite, la plus grande erreur est de croire presque impossible de se procurer de ce sang précieux.

M. Fontanier, ancien consul à Bombay, signalait la possibilité d'en avoir, et il disait: Chaque année, on amène du midi un millier de chevaux qui ne se vendent que de 1,200 francs à 3,750 francs, et il ajoutait qu'il n'y en avait pas dix, par an, qui se payassent au-delà de 7,000 francs.

Vous voyez, Messieurs, qu'il y a loin de ce prix à celui que les Anglais mettent aux leurs, en nous assurant encore qu'ils nous font des cadeaux; mais, *Timeo Danaos et dona ferentes,* s'écrie très spirituellement l'auteur.

Suivent, après ces remarquables pages, d'autres pages non moins remarquables sur les soins généraux à prendre pour l'accouplement, pour le temps de la gestation des juments, et pour l'élevage des jeunes

poulains. Ces prescriptions, que déjà l'auteur du mémoire n° 3 vous avait indiquées, sont aussi sages et aussi pertinentes dans les deux ouvrages. Nous aimons, Messieurs, à signaler cette complète communauté de sentiment parce que la Commission, les partageant entièrement, ces renseignements doivent donc être de la bonne et saine pratique.

Puis, viennent d'autres pensées, toutes consacrées à la réalisation de votre programme, et dans lesquelles l'auteur parle des moyens d'encouragement à employer dans notre département.

L'achat d'étalons, de poulinières et de poulains, ne peut suffire ; l'essentiel est de ne pas laisser émigrer l'élite d'une génération avant qu'elle en ait produit une nouvelle. Ainsi, comme nécessairement vous distribuerez des primes, toute prime reçue engagera l'éleveur à garder la pouliche et à la consacrer, pendant deux ans, à la reproduction.

Examinant ensuite les courses, telles qu'elles ont lieu en France, d'après celles d'Angleterre, l'auteur les condamne, en ce sens que le champ de course dégénère en tripot honteux, et que le cheval non plus que celui qui le monte ne sont que deux espèces façonnées et arrangées pour la circonstance.

Mais, comme l'auteur le reconnaît bien, les courses, établies dès la plus haute antiquité, sont nécessaires pour bien établir *les moyens* de la race chevaline et pour stimuler l'amour-propre des éleveurs. Il vous signale alors l'établissement de courses au trot : *des courses de durée, mais non de vitesse.* Alors vous pourrez juger de toutes les qualités d'un cheval et de l'ensemble de ses facultés.

En Hollande et en Bretagne, ces courses sont éta-

blies, et, dans ce premier pays, la race des trotteurs de Haardrawe y a, pour ainsi dire, établi sa réputation. Avec les courses au trot, et *au trot à la française*, afin de faire renaître le goût et la bonne école d'équitation, vous établirez aussi les courses attelées, et, dans ces diverses épreuves, vous n'aurez plus besoin de cette race de jockeys que vous faites revenir, dit l'auteur, comme un ognon de tulipe ou de jacinthe.

Avec le goût de l'équitation reviendra la connaissance du cheval, qui servira à la direction de la transformation de nos races.

Encore les Anglais sur mon chemin! s'écrie l'auteur, et il stigmatise, avec raison, cette affreuse méthode d'équitation qui fait danser l'homme sur son cheval à l'égal d'une pincette à ressorts; il montre alors les allemands écuyers naturels, et sachant cent fois mieux tirer parti de leurs chevaux que l'anglais ou le lion de la capitale.

Bien que l'auteur du n° 3 ait rattaché la décadence de nos anciennes méthodes d'équitation à la force naturelle des choses, nous ne croyons pas qu'elles soient perdues sans retour; quand nous soignerons mieux nos chevaux, nous les aimerons et nous les monterons.

Dans la fin de son mémoire, l'auteur revenant encore sur quelques conseils qu'il nous a donnés, nous recommande surtout de marcher progressivement et d'arriver pas à pas à produire ce cheval unissant l'élégance à la vitesse, et qui n'est pas plus difficile à élever que de lourds et vilains chevaux, malgré ce qu'en pense l'auteur du mémoire n° 5.

L'auteur termine enfin en disant que les conseils manquent souvent aux cultivateurs, et qu'il serait utile

de leur mettre entre les mains un livre qui résumerait ce qui concerne l'élève du cheval, en tenant compte du climat, de la culture et du commerce de chevaux, dans notre département.

J'ai fini, Messieurs, d'analyser, aussi brièvement que possible, un travail d'aussi longue haleine. J'ai fini, en même temps, de vous analyser les mémoires sur votre concours.

Dans le premier, peu de développements, des erreurs, en assez grand nombre, reposant surtout sur les faits principaux. Au surplus, son peu d'étendue ne peut faire juger si l'auteur avait, sous d'autres rapports, parfaitement saisi votre question.

Dans le deuxième, vous avez dû remarquer beaucoup de bonnes idées, une saine appréciation de notre position, une connaissance assez exacte de notre sol, de ses productions et de ses besoins; mais l'auteur se renfermant d'une manière trop exclusive dans votre question, vous avait proposé un moyen impraticable par les trop grandes dépenses qu'il occasionnerait.

Dans le troisième, je vous ai montré un travail complet, parfaitement divisé, écrit avec une grande lucidité, et surtout avec une entente parfaite de la question chevaline en général; mais vous avez pu voir, Messieurs, que l'auteur, se préoccupant trop du cheval de sang, ne vous avait pas apporté de conclusions pour opérer insensiblement la transformation de votre espèce. Il reconnaît bien le besoin, il signale bien qu'il faut se garder de nos accouplements monstrueux; mais il se tait sur l'intermédiaire à employer.

Dans le quatrième, autant d'erreurs que dans le

premier, et peu d'intelligence de notre sol, pas plus de développements et moins de conclusions encore.

Dans le cinquième, je vous ai dit mon embarras pour en parler; je vous ai indiqué la manière dont l'auteur a envisagé votre question; je vous ai montré qu'au lieu de la traiter, il l'avait discutée; ce n'est pas, je pense, ce que vous avez voulu.

Enfin, le sixième, je vous l'ai, tout d'abord, signalé comme remarquable, et les développements dans lesquels je suis entré en l'analysant, ont pu vous convaincre de son importance. Je remercie le hasard qui l'a placé le dernier dans mon examen, car je vous avoue, Messieurs, que s'il en eut été autrement, il m'eut fallu quelque vertu pour apprécier les autres après lui avec impartialité.

La Commission, par mon organe, unanime dans ses conclusions, écartant les n°s 1, 4 et 5, signale donc à votre attention les n°s 2, 3 et 6.

Appréciant de nouveau les mérites de plus en plus sérieux du n° 6, appréciant la longue et logique discussion qui précède ses conclusions à l'égard de votre question, et voyant, dans la réponse qu'il vous a adressée, les véritables moyens de parvenir à une prompte transformation du genre de chevaux que l'on élève dans le département de la Marne, et de produire, d'une part, les espèces que la France demande à l'étranger, et de l'autre, celles que les départements de l'Est et certains Etats de l'Allemagne vont chercher dans le département de l'Ouest, la Commission pense que l'auteur de ce mémoire mérite la médaille de 300 francs que vous avez proposée.

Comme il a dû sortir un enseignement de votre

concours, et que vous êtes en droit d'attendre une réponse complète à votre question, la Commission pense qu'elle manquerait à son devoir si, se servant des idées émises dans tous les mémoires, elle ne vous en présentait pas le résumé.

Je vous l'ai dit en commençant, c'est, pénétrée de nos besoins, que la Société d'agriculture a posé une question importante afin de pouvoir les servir.

La question posée, vous avez vu comment on y avait répondu. La Société peut donc maintenant présenter une marche à suivre pour la transformation de notre race chevaline. Comme il a été démontré que l'Etat avait peu ou rien fait en cette affaire, c'est donc à l'administration départementale à se préoccuper de nos besoins, parce que, placée plus près, elle peut mieux les comprendre.

Et puis, faut-il le dire, l'administration supérieure ayant cent actions diverses à opérer dans chacun de nos départements, ayant à voir de plus haut, et par conséquent de plus loin, peut-elle agir avec la même efficacité envers chacun d'eux? Nos besoins varient d'un département à un autre: peut-elle, comme l'administration départementale, avoir cette sollicitude directe, et pour ainsi dire paternelle, dont nos éleveurs ont tant besoin?

En 1787, lors de la tenue des séances de l'Assemblée provinciale de Champagne, il fut fait un rapport sur la question qui nous préoccupe aujourd'hui.

Il fut constaté dans ce rapport que les haras ne produisaient aucun des effets que la Champagne était en droit d'attendre, et on demandait de ranimer et d'exciter l'émulation du cultivateur.

Les frais de toute nature, acquittés par la province,

étaient de 127,400 livres, et pourtant les résultats étaient absolument nuls.

Les causes en sont consignées au rapport.

C'était pour y porter remède que l'Assemblée provinciale, adoptant un plan plus nouveau, voulait mettre dans ses haras, *non pas seulement de la magnificence, mais même de la profusion.*

Elle voulait vingt étalons, divisés en deux dépôts, aux extrémités de la province, et quatre cents juments, pour compléter ces établissements.

Elle voulait que, pendant les mois de la monte, ces étalons fussent conduits, deux par deux, dans les dix arrondissements de la province.

Les gardes, vétérinaires et inspecteurs, étaient rétribués par ses deniers, et elle comptait, pour les frais de premier établissement, 180,000 livres.

La révolution empêcha la réalisation de ces projets.

Le département de la Marne n'est plus l'ancienne province de Champagne, mais il en est à peu près le quart; donc, pour entrer dans les grandes vues de régénération émises par l'Assemblée provinciale, le département devrait posséder cent juments et cinq étalons.

Soit cent mille francs.

Pourquoi donc, quand nous voyons les départements qui nous environnent, et principalement celui des Ardennes, offrir généreusement l'argent nécessaire pour acheter juments et étalons, instituer courses et primes, le nôtre seulement resterait-il en arrière?

Par ces mots, Messieurs, ne croyez pas que la Commission ne demande plus rien à l'Etat et qu'elle veuille remettre l'action seule entre les mains de l'adminis-

tration départementale : au contraire, nous lui demanderons toujours ; mais, par exemple, si nous entrons franchement dans la transformation de notre espèce par la race percheronne, comme je suis certain d'avance que le département ne nous donnera pas les 400 poulinières et les étalons demandés par l'auteur du mémoire n° 2, et si, suivant les idées de l'auteur n° 6, il veut bien nous accorder quelques poulinières, dans la proportion gardée du département de la Marne à l'ancienne province de Champagne, nous demanderons que l'Etat envoie encore dans nos stations départementales de beaux étalons de la race que nous voudrons importer. Puis, demandons-lui la saillie gratuite, telle que la veut l'auteur du mémoire n° 3.

Elle permettra alors de rejeter ces accouplements monstrueux qui, suivant les idées des mémoires n°s 3 et 6, sont une des principales causes de la dégénérescence de nos races.

Suivant encore les idées de ces mémoires, ce sera à l'administration à provoquer l'établissement de registres matricules, pas trop chargés de détails, et surtout n'exigeant ni trop de démarches ni trop d'écritures, pour que nous puissions constater l'origine de la race nouvelle que nous transformerons.

L'administration aura également à se prononcer sur la question de savoir si la circulation des étalons peut être pratiquée.

Vous avez vu, Messieurs, que cinq mémoires la réclament, et ils vous montrent son importance.

Je sais qu'elle présente de graves difficultés dans la pratique, difficultés dont nous ne pouvons vous présenter la solution, mais qu'il est du devoir de l'administration de chercher à vaincre.

Nous demanderons encore le rétablissement des concours départementaux.

Les jours ne sont pas encore loin où vous avez dû voir, Messieurs, les résultats qu'ils présentaient.

Le département alors accordait 5,000 francs pour des primes, et aujourd'hui il n'en est plus distribué que 1,400. L'Etat donnait aussi 3,000 francs pour le même objet. Alors on avait des concours où figuraient plus de 30 poulains entiers, 70 pouliches, 150 juments, dont les deux tiers étaient appelés à concourir.

Pourquoi n'en serait-il plus ainsi? L'organisation actuelle du Comice est parfaitement en position de reprendre cette ancienne coutume.

Les concours auraient lieu dans les arrondissements, et le concours départemental aurait lieu le jour de la séance solennelle du Comice.

Là encore, vous établiriez les courses au trot; puis des courses attelées; mais seulement entre les animaux primés. Là encore, vous jugeriez de l'adresse et de l'agilité de nos éleveurs, et comme, presque certainement, les chevaux seraient montés et conduits par les jeunes gens, vous prépareriez, par là même, une génération d'hommes qui, plus tard, sous les drapeaux, serait familiarisée avec *l'élève du cheval,* avec *l'équitation,* dont ils n'auraient plus à prendre que les principes théoriques, et qui auraient, pour les chevaux de notre armée, l'amour et l'affection que nous remarquons chez les autres peuples. Comme les auteurs des nos 3 et 6 le font très bien remarquer : quoi ! c'est l'Arabe, l'homme du désert, l'homme presque sauvage, qui nous donne ces leçons d'humanité, de bonté, de douceur, envers le plus noble de tous les animaux; ils auraient pu ajouter le cosaque, cet autre homme

incivilisé, qui ne connaît, pour ainsi dire, de tendresse que pour son cheval. Nos dernières guerres avec eux nous ont appris que, dociles à la voix, ces chevaux cosaques, lorsque la colonne campait, paissaient en liberté, près de leurs maîtres, et qu'à leur appel ils revenaient s'offrir pour toutes les fatigues et pour tous les dangers!

Les Allemands et les Anglais aussi peuvent nous servir d'exemple; et, pour le dire avec les savants auteurs des n°s 3 et 6, nous seuls sommes durs pour nos chevaux, et sommes insensibles à leurs nobles instincts.

Ces moyens généraux adoptés, reste maintenant à conclure ce que le département doit choisir entre toutes les espèces qui peuvent se présenter.

L'auteur du mémoire n° 3 supposant la question de la police du roulage déjà résolue, penche visiblement vers le cheval fin, c'est-à-dire qu'il importerait de suite le demi-sang; mais nos canaux ne réclameront-ils pas des chevaux pour leur service? Or, pourra-t-il utilement se faire avec des chevaux fins? Le roulage sera aboli, j'en suis convaincu; mais les fardeaux et les marchandises ne devront-ils pas être conduits aux ports et débarcadères? Puis, ne tiendrons-nous aucun compte de nos habitudes?

Non, la Commission ne s'associe pas complètement à la pensée qui se découvre dans le mémoire n° 3.

Elle aurait à demander ensuite quelle serait la transition entre nos races et le demi-sang. L'auteur du n° 3 nous indique, pour lui, des juments améliorées. Où sont-elles, chez nous? Et si elles n'y existent pas, comment nous les procurer? Voilà, Messieurs, ce que ce mémoire ne nous indique pas.

C'est ce que fait, au contraire, avec une très grande supériorité, le n° 6, en nous indiquant la race percheronne. Il nous signale cette race robuste, dure à la fatigue, s'élevant, pour ainsi dire, avec le travail, légère aussi pour la course, et surtout grandissant plutôt à l'écurie que dans les pâturages. Quels puissants motifs de préférence, Messieurs ! Nous puiserons encore ce motif de préférence dans l'opinion généralement répandue en Allemagne, et dans les faits qui accompagnent cette opinion.

Pourrions-nous méconnaître la puissance de cette race percheronne, quand nous voyons le prince de Latour et Taxis qui l'introduit dans ses haras. Cette introduction, réelle chez nous, répondra donc à une partie de votre question.

Maintenant, comme l'auteur du n° 6 a parfaitement distingué dans cette race deux genres de chevaux bien différents, ceux de gros trait et ceux de demi-trait, notre sol et nos besoins nous commandent ces derniers.

Mais, comme la transformation d'une race de chevaux n'est pas le fait d'un jour, et qu'au contraire bien des jours doivent se succéder avant qu'elle s'accomplisse, alors la police du roulage ayant pu se modifier pendant ce temps, nos mœurs se changer, l'amour-propre de nos éleveurs s'exciter et notre amour pour le cheval renaître; alors, dis-je, nous demanderons au demi-sang de venir nous créer des produits pour nos charriots désormais légers, pour la remonte de notre cavalerie et pour la gloire de nos éleveurs. Car, vous le savez, Messieurs, l'homme a un penchant inné pour la beauté en général, et croyez bien que plus vous embellirez les formes de nos chevaux plus les éleveurs en seront fiers.

Aux esprits défiants, mécontents de tout, ou systématiques, comme l'auteur du n° 5, par exemple, qui ne croient pas possible la transformation que nous cherchons, ou qui ne la supposent que dans un temps si éloigné que nos enfants même ne la verraient pas, la Commission répondra :

Il s'est rencontré un homme qui, placé à la tête d'un département, en suivait avec sollicitude tous les progrès agricoles.

Envoyé, il y a environ cinquante ans, en qualité de premier magistrat de ce département, il trouva des plaines immenses comparables à des steppes arides et proverbiales du reste.

La population y était peu riche, les terres mal cultivées, et toujours par une stérile routine; l'espèce bovine y était si petite que des vaches de 150 kilog. étaient chose rare; l'espèce ovine, quelque chose comme des fantômes de moutons.

Eh bien, Messieurs, sous l'administration de ce magistrat, et grâce à vos encouragements, notre agriculture s'est développée, et des métamorphoses de toute espèce se sont opérées sous vos yeux.

Ces chétifs moutons, vous les voyez maintenant magnifiques dans nos riches campagnes. Ces anciens squelettes se sont dès long-temps déjà transformés; les manufacturiers de Sedan, de Reims et d'Elbœuf peuvent nous dire ce qu'ils fabriquaient avec leurs laines superfines, et ce qu'avec elles ils ont conquis de triomphes à nos expositions nationales.

Cette transformation, Messieurs, est l'œuvre toute entière de ce magistrat, de M. le vicomte de Jessaint, que vous avez déjà nommé. D'autres, avant lui, avaient

bien importé les mérinos ; mais que pouvaient les efforts de simples particuliers!

M. de Jessaint, par son ascendant et son pouvoir de premier magistrat du département, prit la direction du mouvement, et vous en avez vous-mêmes, Messieurs, couronné les résultats.

Deux invasions successives ont dévoré la population ovine; elle se rétablit promptement, et les améliorations se continuent jusqu'au point où vous les voyez aujourd'hui.

Eh bien, Messieurs, quand je vous montre la force de l'impulsion d'un seul homme, comme M. de Jessaint, qui *transforme* une population entière de bestiaux, dites s'il n'appartient pas à un département de faire de même à l'égard de la population chevaline, et dites que s'il le voulait, il ne le pourrait pas.

Mais, pour cela l'argent est nécessaire; oui, sans doute, mais pas encore une somme si énorme. Quoi! dans notre département, où l'auteur du n° 6 nous signale de si grands éléments de prospérité pour le cheval, nous ne l'élèverions pas faute d'un peu d'argent?

Espérons que le Conseil général, appréciant la question que vous avez mise au concours, le remarquable mémoire qu'elle a fait naître, et se convaincant de ses conclusions, comme la Commission a pu s'en convaincre, s'engagera dans une voie si belle et si grande. Alors, à l'exemple de son aïeul, le premier magistrat du département sera heureux et fier, soyons-en sûrs, d'attacher aussi son nom à cette noble tâche.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

M. LE DOCTEUR MOIGNON.

MESSIEURS,

L'existence, qui s'écoule toute entière dans nos modestes localités, est rarement destinée à jeter beaucoup d'éclat. Pour que l'homme vive dans la *postérité*, il faut qu'il ait traversé un grand théâtre; autrement, sa mémoire ne lui survit guère. Quelque remarquable qu'il ait été par ses services et son dévouement, on oublie vite, dès qu'on ne le voit plus, le bien qu'il a fait et les exemples qu'il a donnés! Aussi est-ce une des obligations les plus utiles et les plus grandes des Sociétés académiques que celle de retracer la vie de ceux de nos concitoyens qui se sont distingués par leurs talents, et plutôt encore par les services qu'ils ont rendus. Cette obligation devient naturellement plus sérieuse, et en même temps plus douce, pour la compagnie à laquelle ces hommes ont appartenu.

Dans la personne de M. Moignon, la Société académique de la Marne a perdu son doyen et l'un de ses fondateurs. En vous parlant de lui, Messieurs, je regrette vivement mon insuffisance. Une vie aussi remplie et surtout mêlée de tant d'événements qui

se rattachent à l'histoire de notre ville pendant une époque fameuse, méritait d'être l'objet d'un travail tout particulier. Peut-être aussi cet éloge ne pouvait-il être fait dignement, et d'une manière complète, que par les contemporains de sa jeunesse, qui fut le plus beau temps de sa vie publique. Malheureusement, long-temps avant lui, la plupart de ses amis étaient descendus dans la tombe. Il était presque le seul parmi vous de sa génération.

M. Moignon (Charles-Pierre-Narcisse), naquit à Châlons, le 17 avril 1761. Son père, commerçant instruit et intelligent, ne négligea rien pour son éducation, qu'aidèrent d'heureuses dispositions naturelles. Il avait, dès l'enfance, ce caractère sérieux et réfléchi d'un autre âge, un grand désir d'apprendre, une riche imagination et un jugement sûr. Il fit de brillantes études dans les colléges de Châlons et de Reims. Ses classes terminées, il se destina à la médecine. Il eut pour premier maître, dans cette science, le savant Caqué, de Reims, à la mémoire duquel il rendait au milieu de vous, il y a peu de temps encore, un témoignage bien touchant de sa reconnaissance. Reçu docteur en 1783, il revint se fixer dans son pays natal. Le discours qu'il prononça, le 28 juin de cette année, devant les officiers du bailliage de Châlons, en leur demandant l'enregistrement de ses Lettres, mérite d'être remarqué. Il y expose, avec une très grande sévérité, les devoirs du médecin, tels qu'il les entend. Il dit que le jeune praticien ne doit se fier qu'avec beaucoup de réserve à la science qu'il a si nouvellement acquise; qu'il a bien plus à compter sur l'expérience qui ne lui viendra qu'après de longues années; qu'il doit montrer une grande déférence pour les anciens

médecins ; qu'il doit être avec tous simple et modeste, d'un commerce facile, docile à l'avis, indulgent pour la faute. Les premières paroles du jeune médecin indiquent ainsi non-seulement qu'il a déjà de grandes connaissances, qu'il a surtout la science de la vie ; c'est encore l'inspiration d'une ame pleine de dévouement et de sensibilité pour les maux de l'humanité. Sa vie entière, toujours désintéressée, toujours compatissante, dira qu'il a été fidèle à sa profession de foi.

Dès son début dans la carrière, le jeune docteur réussit. A des talents et à un grand esprit d'observation, il alliait une tenue parfaite, un caractère plein de loyauté et d'aménité ; c'étaient autant de conditions de succès.

Les loisirs que lui laissait l'exercice de sa profession, il les employait à des études qui avaient beaucoup de rapports avec elle : celles des sciences naturelles. Il suivait avec attention tous les progrès que faisaient déjà la chimie et la physique. Il correspondait avec plusieurs savants, entr'autres avec le célèbre Vicq d'Azyr, et il envoyait à l'Académie royale de médecine le résultat de ses observations médicales et scientifiques.

En 1786, cette Société avait choisi, pour sujet de concours, un Traité sur les maladies de la moelle et leur traitement. M. Moignon adressa un mémoire et remporta le prix.

Son Traité, publié huit ans après, fut bien longtemps l'ouvrage le plus complet qui ait été écrit sur cette maladie.

La même année, 1786, l'Académie de médecine l'admit au nombre de ses membres correspondants. C'était une distinction bien flatteuse pour un jeune homme de vingt-cinq ans.

A cette époque de la vie de M. Moignon, le grand mouvement qui devait bientôt changer la face de toute la France entraînait tous les esprits qui aspiraient à la destruction des abus et à la régénération du pays. Le bonheur de l'humanité était aussi le rêve de M. Moignon. Jeune, ardent, plein de patriotisme, il salua avec enthousiasme l'astre nouveau qui se levait, et fut tout entier à la révolution.

Dans cette lutte sublime, qui assura le triomphe de la liberté, la ville de Châlons paya amplement son tribut d'efforts et de sacrifices ! Durant toute cette grande époque, le nom de M. Moignon va devenir inséparable de l'histoire de notre cité. En 1790, il fonde, avec ses amis, ses anciens condisciples, Prieur et Charlier, une société patriotique sous le nom de Société des Amis de la constitution. Tous les principes, qui allaient être inscrits dans la constitution de 1791, à laquelle il a fallu quarante ans d'épreuves pour triompher, sont autant de textes que développe M. Moignon, au sein de la Société, dans une foule de motions chaleureuses. Ces principes, les seuls qui auront ses sympathies et qui fixeront la ligne invariable de sa vie politique, M. Moignon les reproduit encore dans un morceau remarquable qui nous est resté de lui, l'Éloge funèbre de Mirabeau, cette grande figure de la révolution, dont la mémoire était alors sans tache et toute populaire.

Bientôt la cause de la révolution réclame des jeunes patriotes Châlonnais une participation plus active. Prieur a déjà siégé sur les bancs du tiers-état à l'Assemblée constituante; Charlier l'a remplacé à l'Assemblée législative. Tous deux se retrouveront ensemble dans le sein de la Convention nationale. Tous deux

prendront une grande part dans les travaux gigantesques de cette assemblée, et leurs noms figureront dans l'histoire. M. Moignon pouvait avoir la même destinée que ses deux amis. Il y avait place dans ces représentations successives du pays pour tous les hommes d'activité, d'intelligence et de patriotisme. Il préféra une sphère d'action plus modeste, peut-être parce qu'il prévoyait déjà que ses croyances politiques y seraient exposées à moins d'épreuves et de sacrifices. Dans la route qu'il choisit, il trouva tout autant de périls, et il y acquit des droits plus sûrs à la reconnaissance du pays.

Le 13 novembre 1791, l'assemblée électorale le nomma, à une grande majorité, procureur de la commune, et, le 16 avril 1792, il réunit de même presque tous les suffrages pour les fonctions de maire qu'il remplissait en réalité depuis le 13 novembre, par suite de l'absence du titulaire. Il avait juste trente et un ans, le jour où il fut nommé. C'était un honneur peu envié à cette époque, et que toutes les ambitions déclinaient. La place demandait à l'homme tous ses instants, toutes ses pensées. Elle ne présentait en perspective que des soucis et des dangers continuels. M. Moignon se dévoua à tout.

La coalition étrangère avait déclaré la guerre à la France. Ses armées avaient déjà passé nos frontières de l'Est; bientôt elles vont envahir les plaines de la Champagne. Dans ces circonstances, qui devront plus tard se reproduire avec autant de gloire, mais avec une issue moins heureuse, les localités de notre département, et la ville de Châlons en particulier, ont un triste privilége. Point intermédiaire entre Paris et la frontière, centre de tous les passages de troupes,

sans défense possible et ouverte de tous les côtés à l'ennemi, Châlons est une des villes de France qui ont le plus souffert des invasions.

En 1792, tout se réunissait pour rendre sa position critique. Les octrois, qui étaient sa principale ressource, avaient été supprimés. La famine était imminente. Le tiers de la population se trouvait sans ouvrage, sans moyens d'existence. Aux portes de la ville était un camp de 20,000 hommes; un autre à peu de distance; dans ses murs, le quartier-général de l'armée et une garnison dont le chiffre s'élevait quelquefois à 5,000 hommes. Il fallait faire vivre tout ce monde. Il fallait encore fournir le logement et la subsistance aux troupes qui, affluant de tous les points de la France, traversaient Châlons pour se rendre aux frontières. Elles se succédaient tous les jours à ce point que, dans l'espace de dix-huit mois, Châlons dut loger 1,400,000 hommes. Ces troupes n'étaient pas toutes également soumises aux lois de la discipline. Les bataillons de volontaires, ceux de Paris surtout, qui allaient bientôt montrer sur le champ de bataille une conduite si héroïque, n'étaient que trop disposés à répéter les excès qui avaient ensanglanté la capitale.

La position du maire était bien difficile. Il devait pourvoir à la fois aux besoins de toutes les troupes et ménager la position malheureuse de ses administrés. Il avait à maintenir l'ordre au milieu d'une agitation extraordinaire, et il lui fallait en même temps exciter l'élan de la population pour se porter au secours du territoire et de la liberté que l'étranger menaçait. Ces devoirs si différents, le patriotisme et la fermeté du jeune maire de Châlons surent les concilier. Il partagea tous les travaux et les veilles des généraux Luckner,

Labourdonnaie et Sparre, et leur prêta le concours le plus actif, soit en facilitant autant qu'il le pouvait les approvisionnements de leurs armées, soit en faisant disposer des ambulances et de nouveaux hôpitaux, soit en provoquant des dons patriotiques et des engagements volontaires.

Ce cri, qui va se faire entendre dans toute la France, *la patrie est en danger*, a retenti vivement dans le cœur de M. Moignon. La pensée que l'étranger en armes foule le sol de son pays, l'anime d'une généreuse indignation. Il sait la communiquer à ces jeunes volontaires Châlonnais qui vont voler à sa rencontre. Il sait leur parler ce langage des temps antiques qui décide les victoires (1). Mais il aura aussi une parole

---

(1) *Discours prononcé par* M. Moignon, *Maire de la commune de Châlons, à la Garde nationale assemblée pour entendre la lecture de la loi du 2 juillet 1792, l'an 4me de la liberté.*

Citoyens,

La voix de la patrie s'est fait entendre: elle appelle ses enfants à sa défense. Des princes audacieux, conjurés contre elle, traînant à leur suite des bandes d'esclaves armés, voudraient, dans leurs insensés et orgueilleux projets, nous dicter des lois, et nous rendre les fers que nous avons brisés. Renversons leurs odieux complots. Ce n'est plus pour disputer à nos voisins quelques lambeaux d'une terre inculte, ou arrosée des sueurs des malheureux; ce n'est plus pour servir l'ambition ou les caprices de quelques hommes puissants que nous allons combattre. Il s'agit aujourd'hui de défendre les droits les plus sacrés d'un grand peuple, ceux de l'humanité entière. Cette lutte va décider si quelques despotes enchaîneront à jamais le genre humain; si nous saurons conserver la conquête de la liberté, ou si nous serons plongés dans les fers de l'esclavage le plus affreux. Précipitons nos pas au-devant des tyrans, qu'ils ne viennent pas souiller de leurs traces impures la terre de la liberté. Unissons

énergique pour flétrir les tentatives de l'anarchie, et, tout ce que l'homme peut faire, il le fera pour éloigner ce fléau de son pays.

Le 20 juin 1792, la demeure du roi des Français est envahie par le peuple de Paris. Plusieurs villes écrivent à l'Assemblée législative et semblent presque approuver les excès de cette journée. D'autres protestent dans leurs adresses contre cette violation de la loi, et la ville de Châlons est du nombre. M. Moignon a rédigé son adresse; c'est un témoignage bien significatif de ses sentiments politiques et de ceux de la plus grande partie de la population qu'il administre, lorsqu'on pense à l'époque déjà si avancée de la révolution où cette manifestation est faite. « Et nous » aussi, dit-il, nous demandons le règne de la » liberté; mais de la liberté avec la loi et le respect » pour les autorités qu'elle établit; avec la loi, sans

---

nos forces comme nos cœurs, et alors nos succès ne seront pas douteux. Jeunes et braves Français! le champ de Mars est tout prêt. Vous pouvez, dans la capitale de l'empire, serrer de nouveau les liens qui vous attachent à vos frères des divers départements, et renouveler avec eux, sur l'autel de la Fédération, vos serments de vivre libres ou mourir, et de défendre nos saintes lois. Bientôt, réunis sous les murs de Soissons, formés en bataillons invincibles, vous marcherez partout où les besoins de la patrie appelleront vos bras et vos courages.

Les jeunes citoyens, nos frères, que les murs de cette cité s'énorgueillissent d'avoir vu naître, déjà couverts des lauriers immortels qu'ils ont moissonnés dans les combats, vous attendent dans les champs de Maubeuge. Ils vous appellent à partager leurs dangers et leurs triomphes: allez vous unir à leurs glorieuses destinées; allez, et vos magistrats populaires veilleront avec vous, veilleront pour vous, et la patrie reconnaissante consacrera vos noms dans le temple de l'immortalité.

» laquelle périssent bientôt les plus florissants em-
» pires. Nous détestons les oppresseurs et les tyrans
» de quelque espèce qu'ils soient; mais un roi uni aux
» législateurs, un roi veillant sur le dépôt sacré de nos
» lois, les défendant des atteintes de tous leurs enne-
» mis, sert utilement la patrie, et il sera toujours
» cher à nos cœurs. »

Les temps deviendront plus difficiles encore, mais M. Moignon s'attachera toujours à maintenir ce sentiment de la légalité. Aucune considération, aucun danger, ne le feront dévier de la ligne honorable qu'il s'est tracée. Grâce à sa vigilante sollicitude, à son courage et à la fermeté de son caractère, Châlons aura à déplorer, durant toute son administration, moins de désordres et de malheurs que pouvaient n'en faire redouter tous les éléments de troubles et de dissentions que les circonstances avaient amenés dans son sein.

Il était bien difficile de maintenir la bonne intelligence parmi tant de troupes venues de points différents. Une rivalité sourde existait surtout entre deux bataillons de volontaires, l'un de la Creuse, l'autre de l'Indre, qui restèrent pendant plusieurs mois en garnison à Châlons. Une nuit, ces deux bataillons, malgré tous les efforts de leurs chefs, ont pris les armes l'un contre l'autre. Déjà le sang a coulé. Averti de cette insurrection, M. Moignon se jette dans la mêlée, parvient au centre des soldats mutinés, les harangue, les ramène à leur devoir et leur fait poser les armes. Le lendemain, les deux bataillons réconciliés défilent devant la maison commune, portant une flamme aux trois couleurs avec ces mots : *L'Indre et la Creuse unis pour toujours.*

Le séjour des volontaires parisiens expose la ville

aux plus grands dangers. L'existence et la fortune des citoyens sont sans cesse menacées. Jour et nuit M. Moignon et les membres de la municipalité sont à leur poste. Chaque tentative de désordre est réprimée aussitôt qu'elle se manifeste.

Un grand malheur est encore à craindre. L'épouvantable justice du peuple s'est promenée dans les prisons de Paris. Les bandes que Châlons voit arriver tous les jours de la capitale ont un terrible mot d'ordre. Il est des hommes, parmi elles, dont les mains sont encore sanglantes ! Ils savent que les prisons de Châlons renferment des émigrés et des Autrichiens prisonniers de guerre. Une multitude furieuse en encombre les abords. Elle veut en briser les portes. Elle veut elle-même juger ses ennemis. M. Moignon se précipite au-devant de ces forcenés. Il brave toutes leurs menaces. Il trouve des paroles pour désarmer les uns ; il emploie la force pour dissiper les autres. Son énergique résistance arrache les malheureux prisonniers à une mort qu'ils croyaient certaine, et préserve la ville d'une de ces scènes atroces dont Paris vient d'être le théâtre, et qui se répéteront malheureusement ailleurs.

Un autre jour, l'arsenal est envahi par les volontaires, et, sans l'intervention du maire, le concierge était massacré et les munitions pillées.

L'administration de M. Moignon, qui savait être toujours patriotique sans cesser d'être modérée et paternelle, ne pouvait pas être appréciée par les hommes dont l'effrayant système commençait à se produire, et que la France dut subir. Un de ces hommes, dont l'histoire a signalé la participation aux massacres de septembre, le trop célèbre Billaud-Varennes, traverse Châlons en se rendant aux armées, pour remplir une com-

mission du Pouvoir exécutif. Il s'irrite de voir tous les efforts qui sont faits pour maintenir l'ordre et la modération dans la ville, et pour arrêter ce qu'il appelle l'élan patriotique et la vengeance du peuple. Il dénonce aussitôt à l'Assemblée législative les généraux, le maire et la municipalité de Châlons. Il les accuse d'incivisme et de tiédeur révolutionnaire. Il dit, enfin, qu'il n'a trouvé qu'un seul bon patriote à Châlons. Le député de Châlons, Charlier, s'élève avec force contre les imputations calomnieuses de Billaud, et se porte garant du patriotisme de ses concitoyens. Une lettre des commissaires du Pouvoir exécutif, qui se trouvent au camp de Châlons, confirme les assertions de Charlier et Prieur, que Billaud a désigné comme l'unique patriote de Châlons, écrit lui-même pour repousser l'étrange exception dont il a voulu l'honorer.

Ce n'est point assez pour la juste susceptibilité de l'administration. M. Moignon propose de faire une adresse à l'Assemblée. Elle est votée, et il est chargé de la rédiger séance tenante. Il y rapporte, en termes simples et dignes, ce que la ville a fait pour la conquête et l'affermissement de la liberté, et pour la défense du territoire. « Nous aimons à croire, ajoute-t-il, que le » sieur Billaud-Varennes a mérité, par son patrio- » tisme, les pouvoirs dont il est investi; mais nous lui » dirons que le véritable patriotisme, assemblage de » toutes les vertus, ne sonne le tocsin sur personne; » qu'il ne cherche point, par des imputations calom- » nieuses, à désorganiser les autorités constituées, et » à mettre leurs membres patriotes sous le fer des » assassins. Nous lui dirons qu'il a manqué au pre- » mier devoir de sa commission, c'est-à-dire à la vé- » rité qui doit être l'idole de tout fonctionnaire public. » Nous lui dirons qu'en écrivant *qu'il n'existait qu'un*

» *seul citoyen bon patriote* à Châlons, il a écrit tout à
» la fois une absurdité et une imposture ; nous lui di-
» rons que si ses collègues, qui parcourent, au nom du
» Pouvoir executif, les différentes parties de la France
» pour y concerter les moyens de sauver la patrie,
» confondaient ainsi le patriote avec l'aristocrate, et
» versaient la calomnie sur toutes les autorités consti-
» tuées, nous n'aurions pas besoin des tyrans de la
» Germanie pour nous remettre sous les fers du despo-
» tisme ; l'anarchie intérieure et toutes les horreurs de
» la guerre civile nous y auraient bientôt replongés ! »

Enfin, il termine cette adresse énergique en disant que si lui et ses collègues ne vont pas eux-mêmes se défendre à la barre de l'Assemblée c'est que les circonstances les attachent à leur poste, et qu'ils ont juré d'y mourir.

Ces explications sont accueillies avec faveur par l'Assemblée. Elle décrète aussitôt la mention honorable de l'adresse de la municipalité de Châlons, et lui envoie l'extrait du procès-verbal de ses délibérations, où elle est relatée (1).

L'honneur de l'administration de Châlons est vengé ; mais la calomnie de Billaud-Varennes n'aura pas moins les conséquences fâcheuses que M. Moignon a pressenties. Les désordres deviennent de jour en jour plus difficiles à prévenir. Les exigences de l'armée parisienne augmentent et se succèdent à tous moments. M. Moignon résiste avec persévérance à toutes les prétentions auxquelles il ne peut justement satisfaire ; mais sa vie court les plus grands dangers. Les canonniers

(1) Séances de l'Assemblée législative, 14, 15 et 18 septembre 1792.

parisiens en viennent un jour au point de menacer la maison commune, et, pour arrêter ces malheureux, il faut que le maréchal Luckner, dont la voix n'est pas écoutée, se jette à l'embouchure de leurs pièces.

Chaque jour, l'administration de M. Moignon est signalée ainsi par de nouveaux incidents et par des fatigues et des soins de toute espèce. Aux termes de la loi, ses fonctions ne doivent durer qu'une année; mais quelle année remplie!

En quittant la mairie, M. Moignon avait fait ses preuves; la première magistrature du département l'attendait. En novembre 1792, il est nommé procureur-général syndic dans les assemblées électorales des districts.

Il lui faut donc renoncer encore à ses études qu'il aime tant, à cette existence tranquille pour laquelle son caractère est si bien fait. Il lui faut abandonner de nouveau son état, le soin de sa fortune. Sa vie sera encore exposée tous les jours. Mais il y a encore du bien à faire, il y a surtout encore beaucoup de mal à empêcher. M. Moignon n'hésite pas un moment à accepter le poste périlleux où il est appelé; il y fera tout le bien que pourront comporter ces temps difficiles, et tant qu'il y restera, il usera de toute son autorité pour faire régner dans le département les principes de justice et de modération dont le bienfait est déjà perdu pour beaucoup d'autres contrées (1). Ce-

---

(1) *Discours de* M. Moignon, *dans la réunion des administrateurs du département de la Marne, le* 16 *décembre* 1792.

Citoyens,

L'assemblée électorale, en nous appelant aux places les plus mportantes de l'administration, nous a témoigné une confiance

pendant il pressent déjà les calamités qui vont affliger la France. Dans toutes ses communications publiques, il montre la même confiance dans les destinées de la révolution ; mais sa parole est empreinte d'une tris-

---

bien honorable, et nous a investi d'un grand pouvoir, mais elle nous a imposé des devoirs plus grands encore. Dès l'instant où nous avons été désignés par elle pour veiller au bonheur commun, et à l'avantage de tous, en nous chargeant de l'ensemble d'une administration immense et de ses détails infinis, une vaste carrière, parsemée d'écueils et remplie d'obstacles difficiles à vaincre, s'est ouverte devant nous.

Des travaux publics à déterminer, des communications plus faciles à ouvrir, en perfectionnant les routes, des étangs ou des marais à dessécher et à rendre à l'agriculture, les dépenses publiques à fixer, les épidémies à faire combattre ou à prévenir, des maisons de justice et de mendicité à entretenir pour la sûreté de la société, les progrès de l'instruction publique à favoriser, des subsistances à assurer à nos concitoyens, des impôts à répartir, un dégrèvement général à obtenir dans un département surchargé de plus de deux millions d'impositions, des soulagements à accorder aux malheureux dont l'intempérie des saisons, les incendies, ou la barbare fureur des ennemis, ont ravagé les propriétés, et qui sont d'autant plus dignes de fixer votre attention et de mériter vos faveurs ; enfin, l'agriculture à favoriser, le commerce et les arts à encourager, toutes les branches de l'administration à surveiller et à régir; tel est le rapide tableau des travaux qui nous sont imposés. *Je ne vous parlerai pas des orages politiques qui peuvent encore gronder sur nos têtes, au milieu d'une des plus grandes révolutions qui ait agité et régénéré les empires, nous sommes habitués à ne pas les craindre, et les ames fières des républicains ne savent pas calculer avec les dangers.* Si la tâche, qui se présente devant nous, est vaste et capable de nous effrayer, notre courage, notre amour pour la patrie doivent nous rassurer. Nos prédécesseurs nous ont tracé la route dans des temps difficiles, et nous ont laissé de grands exemples et de grandes vertus à imiter. Comme eux, nous serons unis d'efforts dans cette nouvelle carrière; nous n'aurons qu'un seul sentiment; un concert étroit des cœurs pour vouloir le bon-

tesse profonde. Il prévoit que la liberté, à laquelle déjà trop de gages sanglants ont été donnés, ne s'établira pas sans de nouvelles épreuves, et qu'il se commettra encore de grands excès en son nom. Long-temps il se bornera à gémir, et tout entier à ses administrés, il évitera de les exciter à des manifestations qui pourraient attirer de grands malheurs sur leurs têtes. Mais, de jour en jour, la tyrannie qui pèse sur la France devient plus oppressive et plus odieuse. L'indignation ne doit plus se taire. De concert avec son premier magistrat, le département de la Marne va faire entendre une énergique protestation.

Les premiers apôtres de la révolution, ces nobles Girondins, qui ont donné au pays tant de preuves de leur patriotisme, et dont la voix éloquente et courageuse a fondé la liberté, sont maintenant méconnus et persécutés. Ils ont voulu une république avec des lois et sans échafauds : ils ont osé tonner contre les crimes et l'anarchie, et dénoncer les nouveaux tyrans. Mais ceux-ci savent flatter la multitude. La multitude est à leurs ordres. Ils lui ont dit que leurs adversaires étaient ses ennemis et la cause de ses maux. Elle envahit la Convention et impose aux législateurs l'ar-

---

heur général, qui est la seule passion des grandes ames, une volonté ferme pour l'opérer et le maintenir, feront disparaître devant nous les obstacles. Alors nous jouirons, et nous ferons, jouir les administrés des bienfaits les plus précieux de la révolution française, de la liberté et de l'égalité; mais, *de cette égalité qui assure à chacun ses droits et ses propriétés ; de cette liberté qui est ennemie de l'anarchie et avec laquelle on voit fleurir l'empire des lois.* Alors, Citoyens, nous aurons rempli nos devoirs et nous aurons bien mérité de la patrie.

restation de leurs collègues, c'est-à-dire leur arrêt de mort.

A la nouvelle des attentats des 30 mai et 2 juin, les membres du Conseil général du département prennent une détermination généreuse et à jamais mémorable dans les annales de notre pays. Tous s'engagent individuellement, et par serment, à reconnaître et à maintenir les principes suivants : « L'unité et l'indi- » visibilité de la République ; l'unité et l'indivisibilité » de la représentation nationale ; l'inviolabilité des » représentants ; la liberté des opinions, le respect » des personnes et des propriétés, et la haine du fédé- » ralisme. » Tous signent cette profession de foi courageuse et votent la publication dans le département d'une proclamation où les mêmes principes sont énoncés, et l'envoi d'une adresse à la Convention nationale. La rédaction de cette adresse est arrêtée dans l'Assemblée générale du 16 juin, composée des membres du Conseil général du département, de la municipalité de Châlons, des commissaires des districts, et en présence du procureur-général syndic. C'est une trop belle page dans l'histoire de notre pays et dans la vie de M. Moignon pour que je ne la reproduise pas toute entière :

« Fatigués de l'anarchie qui nous dévore, disait-on, » effrayés de la profondeur de l'abîme dans lequel des » factions liberticides veulent vous précipiter avec » nous, nous venons déposer nos alarmes dans votre » sein, nous venons vous rappeler ce que vous deviez » faire pour le bonheur de vingt-cinq millions d'hom- » mes, et vous demander ce que vous avez fait, ce » que vous pouvez faire encore : Républicains, nous » sommes dignes de parler le langage de l'austère vé- » rité et nous vous croyons dignes de l'entendre.

» Vous avez renversé le trône et aboli pour ja-
» mais la royauté; mais, représentants, vous n'avez
» pas étouffé la tyrannie; elle s'est reperpétuée sous
» mille formes différentes; sa tête altière a osé s'élever
» jusques dans le temple sacré de la liberté; elle a osé
» y dicter des lois, tantôt sous le nom de Tribunes,
» tantôt sous le nom de Sections, tantôt sous celui de
» Commune; elle les a dictées les armes à la main.

» Cet état d'oppression ne peut durer plus long-
» temps; dites au peuple: nous ne sommes plus libres,
» et le peuple saura vous rendre libres.

» Eh! comment pourriez-vous nous dire: nous som-
» mes libres? tandis que des décrets vous ont été
» arrachés par la violence, tandis que des représen-
» tants, sans accusation déterminée, sont mis en arres-
» tation, tandis qu'on leur refuse ce qu'obtiennent
» les plus grands scélérats, la faculté de se défendre.
» Comment direz-vous: nous sommes libres? tandis
» que la représentation nationale a été violée, avilie,
» tandis que le fer a été suspendu sur vos têtes, tandis
» qu'un chef insolent, qui a osé tourner ses armes
» contre vous, vit encore.

» Nous vous le disons, représentants, parce que
» nous en avons l'intime conviction, la source de tous
» nos maux existe dans cette multitude de pouvoirs,
» qui se heurtent ou marchent en sens contraire,
» dans l'ambition des factieux qui sont parvenus à
» dominer une commune abusée et qui, non contents
» d'une initiative manifestement usurpée, ont osé se
» mettre au-dessus de toutes les lois et prétendre à
» la domination universelle.

» Elle existe, la source de nos maux, dans cette
» foule d'autorités illégales et monstrueuses, dissé-

» minées sur toutes les parties de la République ;
» effrayant, par des arrestations arbitraires, l'homme
» de bien, le véritable ami de la République. Enfin,
» elle existe dans vos éternelles et funestes divisions
» qui ont encouragé les tribunes à vous tenir dans une
» avilissante oppression ;

» Cependant, représentants, vous pouvez sauver
» la République ; rendez à la liberté et à leurs fonc-
» tions vos collègues, que l'on a voulu vouer à la
» proscription.

» Maintenez l'inviolabilité des représentants du
» peuple dans ce sens qu'ils doivent avoir la liberté
» absolue de manifester leurs opinions, et que tous
» les départements de la République apprennent que
» celui de la Marne, fidèle à ses principes, regarde
» l'arrestation d'un représentant, que se permettrait
» un corps constitué, comme un attentat à la souve-
» raineté du peuple et à la liberté nationale ;

» Ordonnez à la commune de Paris de rappeler ses
» commissaires, et qu'il lui soit défendu d'en envoyer,
» sous quelque prétexte et sous quelque dénomination
» que ce soit ;

» Ordonnez également au Conseil exécutif de rap-
» peler les commissaires civils ; qu'il lui soit défendu
» d'en envoyer dans les départements, à moins qu'ils
» n'aient une mission spéciale déterminée par une loi ;
» que vos commissaires sachent respecter les droits
» imprescriptibles de l'homme et nos lois ;

» Que le glaive de la loi punisse ceux qui ont fait
» assiéger la Convention pour lui arracher le décret
» du 2 juin, retenu les bataillons qui devaient mar-
» cher vers la Vendée, et, par ce retard, occasionné
» nos dernières défaites ;

» Réprimez sévèrement les communes qui prétendraient avoir l'initiative sur les autres communes de la République ;

» Obligez les tribunes au silence respectueux qu'elles doivent garder dans le sanctuaire des lois ;

» Faites observer strictement vos décrets qui portent qu'il ne sera jamais lu à la barre de pétitions qu'aux jours indiqués par la loi ;

» Ordonnez l'impression du compte de la Commission des Douze que devait présenter Rabaud ;

» Rendez au peuple le droit incontestable qu'il avait de nommer les juges qui composent le tribunal révolutionnaire ; donnez à ce tribunal la liberté d'absoudre et de condamner, en l'éloignant de Paris, au moins de 30 lieues ;

» Que la liberté de la presse soit indéfinie ;

» Et, si les factieux veulent encore influencer vos délibérations, ne balancez pas à prononcer votre translation au centre de la République.

» Alors, représentants, alors vous travaillerez avec ardeur à nous donner une constitution mûrie dans le silence des passions, alors vous ferez le bonheur de la génération présente et des générations futures, alors vous obtiendrez un tribut de reconnaissance bien mérité. »

Dans cette impulsion, qui était donnée au département, le procureur-général syndic avait la plus grande part. Non-seulement il avait sanctionné, par son autorité, toutes les résolutions qui avaient été prises par les administrations du département et de la commune ; mais il les avait encouragées de ses conseils, et, il est aisé de le reconnaître, sa plume avait coopéré à leur véhémente expression. Il s'était trop compro-

mis pour échapper bien long-temps aux effets de l'attention et de la haine des factieux. Déjà sa conduite a été plusieurs fois dénoncée au Comité de salut public. Les amis qu'il a à la Convention l'avertissent du danger qui le menace. Cédant aux conseils qui lui sont donnés de toutes parts, il quitte Châlons; mais sa présence à Paris est bientôt signalée, et, le 11 juillet, son arrestation est décrétée par la Convention elle-même, sur la proposition de Collot-d'Herbois (1).

Une arrestation, par suite d'un décret de la Convention, entraînait presque toujours une condamnation capitale. Enfermé dans la prison du Luxembourg, M. Moignon attendait la mort avec résignation, lorsque le 9 thermidor mit fin à la terreur. Le 30 thermidor, il fut rendu à la liberté par un arrêté du Comité de sûreté générale (2). Sa captivité dura ainsi plus d'un an.

---

(1) *Séance de la Convention, du 11 juillet 1793.*

La Convention nationale décrète

Que le citoyen Moignon, procureur-général syndic du département de la Marne, sera mis en arrestation, et traduit devant son Comité de sûreté générale, pour être entendu relativement à divers arrêtés ou réquisitoires, qui auroient eu pour but d'égarer l'opinion publique, sur la situation de la Convention nationale, depuis le 30 mai dernier, et tendant à favoriser des coalitions contraires à l'unité et à l'indivisibilité de la République.

(2) *Comité de sûreté générale et de surveillance de la Convention nationale, du 30 thermidor an 2.*

Vu les pièces relatives au citoyen Moignon, détenu au Luxembourg, le Comité arrête que le citoyen Moignon sera mis en liberté, et les scellés levés, au vu du présent arrêté.

Les membres du Comité:

M. Bayle; A. Dumont; Legendre; Louis du Bas-Rhin; Dubarran; Goupilleau de Fontenay.

A peine était-il sorti de prison qu'une nouvelle occasion d'exercer son patriotisme vint s'offrir à lui. La Convention, revenue à des idées de modération, envoyait sur plusieurs points de la France des représentants pour arrêter les effets du système effrayant que le régime précédent avait mis partout en application. Ses délégués à Lyon étaient Charlier, Pocholle et Tellier. Le conventionnel Charlier, nous l'avons dit, était lié d'amitié avec M. Moignon. Il lui proposa de suivre la Commission en qualité de secrétaire.

Le mandat qu'emportait la Commission était conforme aux idées de M. Moignon et devait vivement toucher son ame généreuse. Il y avait à Lyon, plus qu'ailleurs encore, des malheurs à réparer, des larmes à sécher. M. Moignon accepta de grand cœur l'honorable participation qu'on lui offrait. Il s'associa avec ardeur à tous les travaux et à toutes les tentatives de conciliation des représentants. Lyon avait trop souffert pour que ses plaies pussent être cicatrisées en peu de temps; néanmoins la mission des députés thermidoriens commença à lui rendre quelque vie. M. Moignon participa à son succès. Il avait de l'ascendant sur l'esprit de Charlier; il en usa pour faire prendre des mesures qui pouvaient contribuer à ramener la paix et l'union dans cette malheureuse cité, et à y faire renaître un peu d'industrie et de prospérité.

Il était à Lyon depuis plusieurs mois, lorsque, le nombre considérable de malades provenant de l'armée des Alpes ayant nécessité la création d'un hôpital militaire, les Représentants le chargèrent, par un arrêté, de l'organiser et d'en prendre la direction.

Peu de temps après, sur la présentation de la Commission de santé, le Comité de salut public l'envoya

en qualité de médecin à l'armée de Rhin et Moselle.

A aucune époque de nos guerres, le sort des médecins militaires ne fut plus malheureux que pendant les premières années de la révolution. Ils n'étaient pas exposés seulement à tous les dangers des champs de bataille. Le dénuement des armées causait des maladies épidémiques, au traitement desquelles tout manquait le plus souvent. L'an IV de la République, on comptait dans le corps des officiers de santé, depuis le commencement de la guerre, plus de deux mille victimes de leur zèle. La position de ces hommes si utiles était d'ailleurs des plus précaires. Leur traitement leur était payé en assignats dont la négociation était presque impossible lorsqu'ils étaient en pays étranger, et l'on fut bien long-temps avant de leur accorder le modique supplément de huit livres par mois en numéraire, le plus clair du traitement des officiers de l'armée. Telle était leur détresse qu'on en vit beaucoup quitter leur état et se faire infirmiers, pour participer aux légères distributions en nature accordées à ceux-ci (1).

Mais le péril, les fatigues, les privations, n'étaient pas des considérations qui pouvaient arrêter notre compatriote. Il était depuis long-temps familiarisé avec les sacrifices de tout genre. Il ne balança pas à faire encore celui-ci à la cause publique. Il resta deux années entières à l'armée, soit dans les camps, soit dans les hôpitaux de Landau et de Kleinbokenheim. Au bout de ce temps, les affaires de la Répu-

---

(1) *Voir le rapport du député* Fauvel, *au Conseil des Cinq-Cents*, *séance du* 10 *pluviôse an* 12.

blique avaient pris une tournure plus favorable. Dès que M. Moignon vit que son dévouement n'était plus indispensable, il songea à retourner dans sa patrie. L'amour du pays natal était un des signes distinctifs de son caractère. C'était là que se portaient toujours ses regards, et son vœu le plus ardent était d'être rendu à ses concitoyens et à la vie de famille. En quittant l'armée, il emporta les témoignages les plus vifs des regrets de tous ses chefs, dont il s'était fait de véritables amis par les services qu'il rendait dans son poste, par son caractère loyal et sa sociabilité naturelle.

L'accueil le plus empressé et le plus flatteur l'attendait à Châlons. Lorsqu'il y revint, trois années s'étaient écoulées depuis qu'il avait été forcé de quitter cette ville. Dans ce court espace de temps, combien de changements s'étaient déjà opérés dans les choses et dans les hommes ! Que de mains amies il eut à regretter de ne pouvoir pas presser !

A partir de cette époque, nous ne retrouverons plus dans la carrière de M. Moignon aucun des incidents dramatiques qui ont signalé ses jeunes années. Il ne doit plus quitter les murs où il est né. Sa vie s'y passera toute entière sans de nouveaux orages ; mais toujours utile, toujours pleine de dévouement. Un jour arrivera pourtant où ce dévouement, tant de fois éprouvé, se trouvera par une triste nécessité condamné en quelque sorte à l'impuissance ! Un jour arrivera où, dans son cœur si patriotique, le maire de 92 pourra faire un bien cruel rapprochement ! Le jour où les étrangers, que vingt-deux ans auparavant il a vus reculant devant nos armées, presque sous les murs de Châlons, envahiront nos places publiques et nos maisons, en

forces trop considérables pour que la résistance la plus sublime, l'effort même du désespoir, puissent maintenant les arrêter !

A peine rentré à Châlons, M. Moignon reprit toutes ses anciennes habitudes privées et l'exercice de sa profession. Il était peu propre, par caractère, à chercher des clients ; ils lui vinrent d'eux-mêmes. La médecine publique était surtout dans ses goûts. Il avait fait, pour cette spécialité, un rude apprentissage ! Il fut successivement médecin des prisons, de la maison de répression, convertie, sous l'empire, en dépôt de mendicité, et en asile des aliénés après 1830, de l'Ecole d'arts et métiers, du bureau de bienfaisance et, enfin, des hôpitaux. Il provoqua, dans tous les établissements de charité publique, d'utiles réformes que lui suggéraient son expérience et la disposition naturelle de son cœur à soulager les souffrances des classes pauvres.

Il fut nommé médecin des épidémies à une époque où les effets de la guerre rendaient l'épidémie pour ainsi dire permanente. Lorsqu'il prit le service de la maison de santé, en l'an XI, une maladie contagieuse y sévissait. Elle avait déjà fait une foule de victimes, au nombre desquelles on comptait le docteur Bablot, médecin de l'établissement, et plusieurs ecclésiastiques. Depuis l'année 1804, époque de sa nomination, il eut à combattre des maladies épidémiques de nature diverse, à Baye, Bussy-les-Mottes, Jonchery-sur-Suippes, Suippes, Juvigny, Pogny, Méry et Auve, et, enfin, le typhus qui régna dans les hôpitaux de Châlons, en 1813 et en 1814, et qui fit périr le docteur Auger, médecin en chef, et, avec lui, un grand nombre de sœurs de charité, de prêtres et d'élèves en médecine.

Toutes les maladies épidémiques que M. Moignon a traitées sont décrites dans des rapports particuliers qu'il a laissés, et ses observations sur les causes de ces maladies et les moyens de les traiter peuvent encore être consultées avec fruit.

En l'an VII, il fut désigné par l'administration à la chaire de chimie et de physique expérimentale à l'école centrale de Châlons, et il continua son enseignement avec distinction jusqu'au moment où cet établissement fut supprimé.

Il était membre du jury d'instruction depuis le 11 prairial an V; c'était une de ses fonctions chéries. Le développement de l'instruction était son vœu le plus ardent. Lorsqu'il était maire de Châlons, au milieu de tant de préoccupations, il eut soin de faire ouvrir plusieurs écoles gratuites provisoires, afin que les enfants des familles pauvres ne se trouvassent pas privés du bienfait de l'enseignement, par le fait de la suppression des paroisses et des couvents auxquels ces écoles étaient attachées.

Il avait débuté avec trop de succès dans la carrière administrative pour qu'elle ne se rouvrît pas devant lui. Sous l'empire et sous la restauration, il siégea au Conseil municipal et au Conseil d'arrondissement. Après 1830, il fut nommé conseiller de préfecture; il avait la rectitude d'esprit et le caractère impartial et conciliant qui conviennent à ces fonctions.

Lorsque la Société d'agriculture fut créée, l'administration centrale jeta naturellement les yeux sur lui, et il fut un des membres chargés de son organisation et de la direction de ses premiers travaux. Cette mission était tout à fait dans ses goûts, et peu d'hommes étaient plus propres que lui à la formation d'une Société aca-

démique. Cette compagnie eut dans le principe surtout beaucoup de difficultés à vaincre. Je vous ai dit ailleurs les travaux qu'elle a accomplis dans le cours de son existence, et les résultats obtenus dans notre pays dont elle peut revendiquer une part. M. Moignon contribua beaucoup à cette féconde impulsion. Il n'avait jamais pratiqué l'agriculture, mais son esprit ingénieux pressentait les conquêtes qu'elle pouvait faire dans le département, et le parti qu'elle pouvait tirer d'innovations savantes. Quand on dut, sous l'empire, chercher le moyen de remplacer les denrées exotiques par des produits indigènes analogues, M. Moignon provoqua des essais sur des plantes tinctoriales qui pouvaient s'acclimater chez nous. L'extraction du sucre de la betterave était aussi un progrès dans lequel il avait foi et qu'il poursuivait de ses vœux et de ses études ; mais la science ne devait le réaliser que longtemps après.

La propagation de la vaccine n'eut pas d'apôtre plus ardent que lui. Il fit, soit dans le sein de la Société, soit au moyen de ses autres relations, tout ce qu'il put pour détruire les préventions malheureusement trop nombreuses contre cette magnifique découverte, et pour assurer le bienfait de son application dans toutes les communes de notre département.

M. Moignon fut à plusieurs reprises secrétaire et président de la Société. Jusqu'à son dernier jour, il prit la part la plus active à tous ses travaux.

Il prononça, en 1813, l'éloge de M. le docteur Auger, et, en 1829, celui de M. l'abbé Delacourt, deux hommes de mérite et de bien dont la mémoire vit encore à Châlons, et que M. Moignon comptait au nombre de ses amis.

Président de la Société en 1828, il prit pour sujet de discours *l'Amour du bien public*; c'était un sujet qu'il connaissait et que personne n'avait plus de droit et ne pouvait mieux traiter que lui.

Il était membre de l'Académie de Soissons depuis 1807, et de celle de Valenciennes depuis 1810.

M. Moignon était membre de la Légion d'honneur. Il avait trop de titres à cette récompense nationale!

Après vous avoir dit, Messieurs, la vie publique de M. Moignon, je dois le suivre dans ses rapports privés. C'est une tâche bien facile. Les vertus civiques sont rarement isolées, car elles prennent leur source dans le cœur. L'homme qui est dévoué à son pays est bon dans son intérieur, et porte cette heureuse disposition dans toutes ses relations particulières.

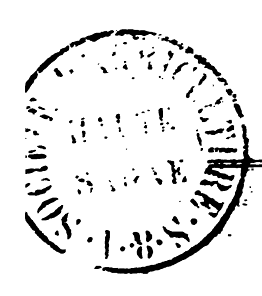
M. Moignon ne se maria que plusieurs années après son retour à Châlons, et il survécut long-temps à l'épouse dont il faisait le bonheur. L'éducation de ses enfants fut sa plus grande occupation et aussi sa plus grande joie. Les enfants d'un tel père ont une route toute tracée, et ils en dévient rarement. M. Moignon vit les siens grandir et s'établir sous ses yeux, et dans chacun d'eux son cœur et son orgueil de père trouvèrent de bien douces satisfactions.

Les circonstances séparèrent de bonne heure M. Moignon de ses amis d'enfance. Il en parlait souvent, et le témoignage attendrissant de ses souvenirs indique comment il comprenait l'amitié.

Une urbanité parfaite, des manières dignes et affables, une conversation pleine de charme et de bonhomie, le faisaient vivement rechercher dans le monde, et sa mort y a laissé un vide. Il y était un des derniers représentants d'une génération contempo-

raine des plus grands événements de notre histoire. Il en parlait avec beaucoup d'intérêt; mais sans faire valoir l'honorable participation qu'il y avait prise.

M. Moignon était déjà octogénaire et rien en lui n'annonçait la vieillesse. Il travaillait tous les jours avec l'ardeur d'un jeune homme. On n'apercevait aucun affaiblissement dans ses idées et son intelligence. Pourtant une maladie douloureuse le minait sourdement. Il y opposa une grande force de caractère et résista long-temps. Vaincu enfin par les progrès du mal, on ne le vit pas baisser. Il s'arrêta un jour et regarda avec tranquillité s'approcher sa dernière heure. Le 6 février 1844, il fit ses adieux à ses enfants et à ses petits enfants, et s'endormit doucement.



EXTRAIT

DU

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE

DU 3 SEPTEMBRE 1845.

M. LE PRÉFET, président-né, occupe le fauteuil. Il ouvre la séance par une allocution dans laquelle il se plaît à louer les travaux continus et persévérants de la Société pour l'amélioration de l'agriculture et le progrès de l'industrie dans le département de la Marne.

M. Joseph PERRIER, président annuel, donne lecture d'un discours sur les rapports qui unissent l'agriculture, l'industrie et le commerce du département de la Marne.

En l'absence de M. le secrétaire, le président annuel lit une notice sur la vie et les travaux de M. Moignon, que la Société, dont il était un des fondateurs, a perdu depuis sa dernière séance publique.

M. le docteur PRIN lit, pour M. Eugène PERRIER, secrétaire, le compte rendu des travaux de la Société ainsi que du résultat des concours ouverts dans les années 1844 et 1845.

M. le comte DESSOFFY donne lecture du rapport de la Commission chargée de l'examen des mémoires reçus en réponse à la question sur la transformation de la race chevaline dans le département de la Marne.

Le même membre termine les lectures de cette séance par quelques fragments de ses études littéraires sur M. Victor Hugo.

M. le Président annuel proclame, ainsi qu'il suit, les noms des concurrents auxquels il est décerné des Prix, des Médailles d'encouragement et des Mentions honorables :

Premier Concours.

Une médaille d'or de 300 francs était offerte au meilleur mémoire sur cette question :

> « Quels seraient les moyens de parvenir à une
> » prompte transformation du genre de che-
> » vaux que l'on élève dans le département de
> » la Marne, et de produire, d'une part, les
> » espèces que la France demande à l'étranger,
> » et de l'autre, celles que les départements
> » de l'Est et certains états d'Allemagne vont
> » chercher dans les départements de l'Ouest? »

Le prix est décerné au mémoire N° 6, portant pour épigraphe :

> « La question chevaline est d'une importance toute nationale. »

L'auteur est M. de Challemaison.

Une mention honorable est accordée au mémoire N° 3, ayant pour épigraphe :

> « *Nisi utile est quod facimus stulta est gloria.* »

L'auteur est M. Emile Hémart, maire de Montmort.

Deuxième Concours.

CHEMINS VICINAUX.

Des médailles d'encouragement et des mentions

honorables sont accordées à chacune des communes suivantes :

ARRONDISSEMENT DE CHALONS.

Une médaille d'argent à la commune de Marson; M. DOMMANGET, maire.

Une mention honorable à la commune de Saint-Germain-la-Ville; M. THIBAUT, maire.

ARRONDISSEMENT DE VITRY-LE-FRANÇOIS.

Une médaille d'argent à la commune de Favresse; M. CHAURÉ, maire.

Une mention honorable à la commune d'Ambrières; M. WILLIAME, maire.

Une mention honorable à la commune de Vernancourt; M. LECOCQ, maire.

ARRONDISSEMENT DE SAINTE-MÉNEHOULD.

Une médaille d'argent à la commune de Noirlieu; M. BARROIS, maire.

Une mention honorable à la commune de Braux-Sainte-Cohière; M. VARIN, maire.

ARRONDISSEMENT D'EPERNAY.

Une médaille d'argent à la commune de Chaltrait; M. GÉREL, maire.

Une mention honorable à la commune de Molins; M. RENNEÇON, maire.

ARRONDISSEMENT DE REIMS.

Des rappels de médailles sont accordés aux communes suivantes :

Pomacle, M. GORY, maire.

Arcis-le-Ponsart, M. MOREAU, maire.

Troisième Concours.

ÉCOLES D'AGRICULTURE.

Une médaille d'encouragement de première classe est accordée à M. MIRAUCOURT, instituteur à Bussy-le-Repos, pour l'ouverture d'un cours public et gratuit d'agriculture.

Quatrième Concours.

VACCINE.

Une médaille d'encouragement de première classe est accordée à M. VAUTRIN, médecin à Giffaumont.

Sixième Concours.

ARBRES FRUITIERS.

Une médaille d'encouragement de première classe est accordée à M. MÉZIÈRES, de Châlons, pour une plantation d'arbres fruitiers dans l'arrondissement de Châlons.

Huitième Concours.

OBJETS DIVERS D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Un rappel de médaille d'encouragement est accordé à M. CAILLEZ, fondeur à Châlons, pour trois pompes nouvelles.

Une mention honorable à M. JOLLY, sabotier à Suippes, pour une machine à scier le bois en travers.

Les concurrents ont reçu, des mains de M. le Vicomte de JESSAINT, les récompenses qu'ils avaient méritées.

PROGRAMME DES CONCOURS.

Premier Concours.

La Société décernera, dans sa séance publique de 1846, une médaille d'or de la valeur de 300 francs à l'auteur du meilleur mémoire sur cette question :

« Il serait très avantageux pour notre agriculture d'é-
» lever et d'engraisser un plus grand nombre de
» bestiaux ; d'un autre côté, la consommation d'une
» plus grande quantité de viande augmenterait le
» bien-être et les forces des classes ouvrières et, par
» par suite, la production du travail ; »

« Ces principes admis,

» Rechercher si, dans le département de la Marne, la
» déperdition d'une grande partie des matières de
» toute nature, pouvant servir à l'engrais des terres,
» n'est pas une des causes qui arrêtent le développe-
» ment de la production et l'engraissement des ani-
» maux destinés à la boucherie. »

« En cas daffirmative, faire connaître quelles sont ces
» matières, quels seraient les moyens de les utiliser,
» et surtout de les faire concourir à la production des
» plantes propres à l'alimentation des bestiaux. »

Les mémoires sur cette question devront être adressés *(franco)* au secrétaire de la Société, à Châlons-sur-Marne, avant le 1er août 1846 *(terme de rigueur)*.

Deuxième Concours.

La Société décernera, dans la même séance, une médaille d'or à l'agriculteur, propriétaire ou fermier, qui justifiera avoir introduit dans son exploitation des

améliorations telles, que cette exploitation puisse être indiquée comme modèle aux cultivateurs de la contrée.

Troisième Concours.

CHEMINS VICINAUX.

La Société décernera, dans sa séance publique de 1846, une médaille d'argent dans chaque arrondissement du département de la Marne, aux communes qui justifieront avoir le mieux entretenu leurs chemins vicinaux.

Quatrième Concours.

ÉCOLES D'AGRICULTURE.

La Société décernera, dans la même séance, une médaille d'argent à celui des instituteurs du département qui, avec l'autorisation de l'autorité, aura ouvert une école d'adultes dans laquelle des notions d'agriculture, applicables à la localité, auront été enseignées avec le plus de succès.

Cinquième Concours.

PLANTATION DE MURIERS.

La Société décernera, dans sa séance publique de 1846, une médaille d'or au propriétaire de la plus belle plantation de mûriers blancs, de mille pieds au moins, et qui ne sera pas au-dessous de l'âge de quatre ans.

Sixième Concours.

ARBRES FRUITIERS.

La Société décernera, dans la même séance, une

médaille d'argent au jardinier, ou propriétaire, qui aura fait les plus grands efforts pour l'amélioration des espèces d'arbres fruitiers qui se cultivent dans le département.

Septième Concours.

La Société décernera, dans la même séance, une prime de cent francs au vigneron qui, dans le cours de l'année, aura apporté le plus d'intelligence et de soins dans la destruction des insectes qui attaquent la vigne.

Huitième Concours.

OBJETS DIVERS D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Aux termes de l'article 4 de son réglement, la Société distribuera, dans la même séance, des médailles aux cultivateurs, commerçants et artistes dont les travaux lui paraîtront dignes d'être encouragés.

Les personnes qui pourront avoir des droits à ces différents concours sont invitées à les faire connaître, et à déposer au secrétariat les pièces à l'appui, avant le 1er juillet 1846.

Neuvième Concours.

La Société décernera, dans sa séance publique de 1848, une médaille d'or de 300 francs à l'auteur du meilleur mémoire sur cette question :

« Dans quelles conditions doit être le vin de
» Champagne, lors de la mise en bouteille,
» pour que la mousse soit assurée et pour que
» la casse et la graisse soient en même temps
» évitées ? »

Les observations de M. François, membre de la Société, observations consacrées par l'expérience, ont

déjà permis d'apprécier l'influence de la matière sucrée dans la fermentation des vins de Champagne, et de déterminer approximativement quelle quantité ils doivent en contenir pour mousser convenablement. Mais on ne connaît encore qu'imparfaitement la nature du ferment et des autres principes du moût, ainsi que la manière dont ils agissent lors du développement de la mousse.

Il serait donc important de déterminer leur action et de savoir dans quelle proportion ils doivent se trouver dans le vin à l'époque du tirage en bouteilles, pour que la réussite de cette opération soit complète.

Les mémoires sur cette question devront être adressés (*franco*) au secrétaire, avant le 1er août 1847, (*terme de rigueur*). (La Société se réservant ainsi le temps nécessaire pour répéter les expériences indiquées dans les mémoires).

Les auteurs ne doivent point se faire connaître; ils joindront à leur envoi un billet cacheté qui renfermera leur nom et leur adresse, et sur lequel sera répétée l'épigraphe de leur manuscrit.

Ils sont prévenus qu'ils ne peuvent retirer les mémoires envoyés au concours.

TABLE DES MATIÈRES.

CHALONS. — IMP. DE BONIEZ-LAMBERT.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE LA MARNE.

SÉANCE PUBLIQUE

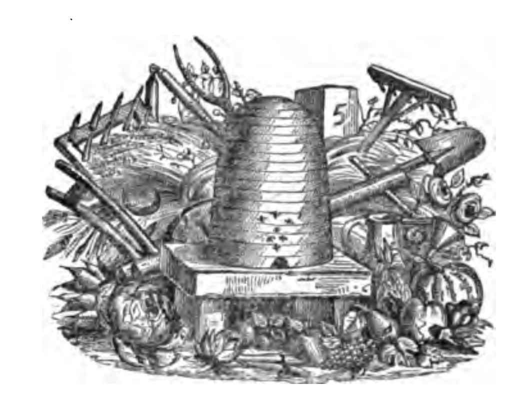
DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

COMMERCE, SCIENCES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE,

Tenue à Châlons le 16 septembre 1846.



CHALONS,

IMPRIMERIE DE BONIEZ-LAMBERT.

1847.

SÉANCE PUBLIQUE

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

COMMERCE, SCIENCES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE,

Tenue à Châlons le 16 Septembre 1846.

ALLOCUTION

DE M. LE PRÉFET, PRÉSIDENT-NÉ.

M. le PRÉFET, président-né, occupe le fauteuil.

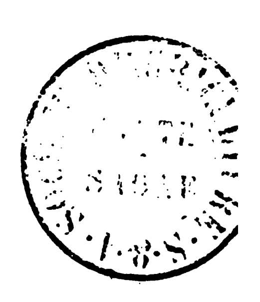
Il ouvre la séance par une allocution dans laquelle il exprime le regret que les travaux nécessités par la réunion du Conseil général ne lui aient pas permis de rappeler, dans un dis-

cours écrit, les efforts persévérants que fait la Société pour contribuer au développement des progrès de l'agriculture, de l'industrie et du commerce.

DISCOURS

DE

M. DUGUET, PRÉSIDENT ANNUEL.



Messieurs,

Appelé par vos suffrages à l'honneur de présider la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département, je n'ai dû voir, dans cette élévation, qu'un nouvel hommage à la plus considérable de nos industries; qu'une occasion nouvelle de proclamer, en votre nom, quelle part l'agriculture occupe dans vos travaux, quel rang vous lui assignez dans notre Société.

Ce sera donc tout naturellement de l'agriculture que j'aurai à vous entretenir; notamment de ses rapports avec l'industrie manufacturière, de la possibilité de rencontrer dans de nouveaux modes d'action les occasions d'accroître son influence et sa prospérité; puis, enfin, de quelques conséquences résultant pour elle de l'établissement des chemins de fer.

En vous entretenant des rapports de l'agriculture et de l'industrie, j'entends parler des moyens propres

à provoquer une conciliation féconde entre leurs intérêts réciproques, qui paraissent trop souvent dans une très fâcheuse opposition.

Ne semble-t-il pas en effet qu'il y ait deux camps en présence, et *l'exclusif* n'est-il pas le drapeau que, dans chacun, on a arboré ?

Je n'en veux qu'une preuve : la formation de tant de congrès agricoles et certaines propositions qui en émanent.

L'organisation actuelle qui réunit dans la même main la direction générale de ces deux grands départements, l'agriculture et le commerce, — organisation que je me permets de regarder comme pleine de sagesse, offrant les plus hautes garanties d'une impartiale appréciation, — cette organisation, dis-je, n'éprouve-t-elle pas les plus grandes difficultés pour contenir l'impatience des uns et maintenir la confiance des autres?

Aussi avons-nous vu réclamer la division, en deux ministères distincts et spéciaux, de ce qui, je le répète, est aujourd'hui, aussi heureusement que possible, placé dans les mêmes mains.

Mais admettons que cette satisfaction puisse être accordée à d'honorables réclamations, et qu'on donne à l'agriculture une représentation spéciale, exclusive, dans les conseils de la Couronne, pense-t-on arriver ainsi à faire cesser ces rivalités, ces conflits, ces exigences réciproques dont la tribune et la presse nous révèlent toute l'énergie? Non, Messieurs, la lutte n'en deviendrait que plus ardente, car ce serait, de fait, la consécration de ces deux camps, et tous les moyens de succès seraient alors de bonne guerre.

Chacune des deux directions ne voyant plus, et cela

est dans la nature des choses, que la spécialité dont elle aurait mission de défendre, d'agrandir les influences, serait toujours très disposée à faire bon marché de ce qu'elle se croirait fondée à regarder comme des intérêts hostiles, et les représailles les plus vigoureusement organisées ne se feraient pas long-temps attendre. Quelle main serait assez puissante alors pour arrêter les désordres résultant de cette innovation?

Croit-on que l'agriculture puisse ainsi parvenir, sinon à faire poser des barrières plus élevées encore à l'introduction de certaines matières, du moins à les maintenir à l'état actuel? Et le commerce, lui, au contraire, pourrait-il, malgré ses efforts, supprimer ou même seulement abaisser ces barrières?

Non, Messieurs, des tiraillements funestes, de brusques secousses, des revirements subits, et, comme dominant toute cette série de perturbations, des inquiétudes partout et toujours, voilà quelles seraient les conséquences d'une telle séparation.

C'est donc ailleurs qu'il faut chercher les mesures propres à faire, autant que possible, disparaître les causes d'un antagonisme aussi regrettable, et qui semble ne prendre sa source que dans nos tarifs de douane. Disons tout d'abord que l'agriculture peut, pour son propre compte, y aider beaucoup.

Une vérité domine cette question, c'est que l'industrie nationale, aussi bien que l'agriculture, a besoin d'être défendue, par des droits protecteurs, contre l'introduction des similaires.

Si l'admission du bétail, des laines, etc., est frappée de certains droits, les fers, les vins, les draps, les tissus de coton, venant de l'étranger, sont frappés aussi, et certains produits prohibés même complète-

ment, et cependant, toutes ces matières sont en quelque sorte de nécessité première.

Tous ces droits protecteurs ne doivent donc être envisagés que sous leur véritable point de vue, celui d'un droit de balance entre les prix de revient. Or, comme il ne dépend pas de nous de faire entièrement disparaître la cause de différences majeures dans les conditions de la production agricole ou manufacturière, serait-il d'une bien prévoyante économie de sacrifier l'une à l'autre, n'importe laquelle, quand surtout, ne l'oublions pas, il y a dans leur existence réciproque une telle affinité, une solidarité si intime, que, ce qui affecte l'une, l'autre le ressent immédiatement?

Consultez en effet les années calamiteuses, celles où la production agricole n'atteint pas le chiffre d'une récolte ordinaire. Si tout aussitôt la population moyenne s'impose des privations qui affectent d'une manière bien fâcheuse le commerce et la production manufacturière, le cultivateur, qui ne trouve pas dans l'élévation du prix de certains produits une compensation pour la différence de sa récolte, ne s'impose-t-il pas également une plus grande réserve dans ses dépenses de toute nature? Que serait-ce donc si, sans une certaine pondération, l'introduction lui venait faire une concurrence plus désastreuse?

N'oublions pas que, sur notre population de trente-cinq millions d'habitants, l'agriculture apporte un contingent de vingt-cinq millions, et quel rôle elle joue dans la consommation intérieure.

On ne saurait donc nier que les autres conditions d'infériorité subsistant toujours, la libre introduction de certaines matières serait aussi dangereuse pour l'agri-

culture et la propriété foncière que pour le commerce.

Sans doute, en temps de paix, nos fabriques, placées dans des conditions très favorables par l'abaissement de certains droits de douane, trouveraient dans l'exportation un fort bel et bon appoint. Mais l'exportation peut-elle suffire à leur activité, et ne serait-ce pas une dangereuse erreur de croire que la paix puisse toujours durer, et de faire de l'exportation le principal point de mire de nos manufactures? L'indépendance et la grandeur d'une nation ne résident-elles pas au contraire plus sûrement dans ses propres ressources de production et de consommation?

Ne faisons donc pas trop bon marché de notre production, de notre consommation intérieure; ce sont les plus beaux fleurons de notre couronne. Attachons-nous à les consolider, à les développer de plus en plus, et reconnaissons que la prospérité de notre industrie, de notre commerce, ne saurait être séparée de celle de notre agriculture.

Est-ce à dire pour cela que nous soyons fatalement attachés à l'état actuel, et que l'agriculture française ne puisse prospérer qu'au moyen d'entraves imposées aux allures de l'industrie? Non, Messieurs; aussi disons-nous : l'exagération des droits de douane, leur maintien au taux actuel, élèvent forcément le prix de certaines matières, ainsi que les salaires, par conséquent le prix de revient pour le fabricant. Ne pouvant soutenir la concurrence sur les marchés étrangers, il voit ralentir sa production, et arrive forcément à vous laisser vos produits, ou à ne vous les demander qu'à vil prix.

Cette question des salaires ne touche pas moins l'agriculture que l'industrie.

Ce n'est en effet que par une sorte de confiance dans leur immuabilité que l'industriel peut se lancer dans des entreprises considérables, peut oser la création de ces vastes usines où viennent se manipuler, se métamorphoser vos matières. Or, les salaires, question immense dans les prix de revient, ne tendent à s'élever que quand ils ne sont plus en harmonie avec les nécessités de la vie. Il importe donc également à l'agriculture que, quand ses produits sont insuffisants, l'introduction, sagement combinée, vienne en aide aux uns comme aux autres. Ce n'est plus alors une mesure hostile, c'est une protection accordée à tous. Tout est dans ce mot : *insuffisance des produits.*

Que notre agriculture le sache donc bien, son avenir ne repose heureusement pas sur le maintien ou l'élévation qu'on a pu réclamer de certains droits de douane. D'abord, parce que la protection, à l'ombre de laquelle elle pourrait s'endormir dans une fausse sécurité, lui retire une partie de son énergie. « Le ciel » ne lui a pas donné un sol fertile pour ne pas en tirer » le plus de produits possibles, ni pour aller demander » à nos voisins ce que nous devons faire nous-mêmes.»

Il faut, dans son intérêt comme dans celui de tous, qu'elle s'affranchisse de ces éventualités qui grondent sans cesse sur sa tête, et qu'il dépend d'un vote du Parlement de suspendre ou de laisser éclater. Sa sécurité, il faut qu'elle la trouve en elle-même.

Pour cela, une seule chose suffit. Il faut purement et simplement que le cultivateur arrive à produire un excédant qui, par rapport à sa production actuelle, représente l'équivalent des droits protecteurs.

Le droit d'entrée sur le bétail établit une protec-

tion de 10 à 12 pour °/₀ ; celui qui frappe les laines, bien que le chiffre soit de 22 pour °/₀, ne représente cependant guère plus de 12 à 14 pour °/₀, à cause des déclarations, sans parler des Drawback.

Que le cultivateur qui entretient dix têtes de gros bétail en entretienne une et demie de plus, ce qui n'est pas exorbitant, ou bien que, par une alimentation plus riche, mieux entendue, et surtout par des croisements plus judicieux, il se contente d'augmenter le poids de chaque animal de 25 à 30 kil., il lui sera alors certainement possible de donner ses matières premières à 12 ou 15 pour °/₀ de moins; ce serait, du reste, chose toute forcée, chacun agissant dans le même sens.

Nous ne lui demandons pas encore de nourrir une tête et demie de gros bétail par hectare, comme en Allemagne ou en Angleterre ; nos exigences sont bien plus modérées, certains qu'il y arrivera, une fois entré dans cette voie.

Qu'au moyen de pareilles combinaisons, qui ne sentent nullement la sorcellerie, il agisse de même pour ses bêtes blanches, qu'il arrive à produire des moutons du poids moyen de 45 à 50 kil. au lieu de 38 à 42.

Qu'au lieu de toisons ne pesant que de 11 à 1,200 grammes, lavées à dos, il arrive à une moyenne de 15 à 1,600 grammes ; voilà le droit protecteur largement compensé. Que, s'il ne vend plus sa laine, en moyenne, que 5 fr. 10 cent. au lieu de 6 fr. le kil., peu lui importera dès l'instant qu'il se sera mis en mesure d'en vendre 15 pour °/₀ de plus.

Le manufacturier alors fabrique à meilleures conditions; il est sûr de la consommation étrangère, parce

qu'il peut soutenir la concurrence ; il compte également sur la consommation intérieure, parce que l'agriculture n'a plus autant d'intérêt à réclamer l'abaissement pour certains produits exotiques.

Dire qu'au moyen de l'extension donnée par les cultures fourragères à l'entretien du bétail, il augmentera sa production en céréales, et ne redoutera plus autant l'introduction des blés de Pologne ou de Russie, ce ne serait que répéter ce qu'ont dit avant nous tous les économistes, tous les praticiens les plus compétents, ce dont on trouve d'ailleurs la preuve écrite en très gros caractères dans toutes les exploitations dirigées par ces principes, et qui déjà ne sont pas rares dans notre Champagne.

Ces améliorations, que nous venons d'indiquer comme pouvant servir à concilier deux grands intérêts, si elles ne se réalisent pas partout aujourd'hui, et en dehors des questions de tarifs, c'est qu'elles tiennent trop généralement aux conditions actuelles des exploitants.

A très peu d'exceptions près, le sol, dans les grandes comme dans les moyennes exploitations, n'est en quelque sorte cultivé que par des fermiers. Les habitudes à peu près générales sont les baux de neuf ou de douze années, rarement de dix-huit, jamais d'un temps plus long.

Le fermier qui n'a devant lui qu'une jouissance éphémère (Je laisse de côté les autres considérations qui découlent naturellement de cette position.) a-t-il le temps de s'occuper d'améliorer ses races, de combiner ses assolements de manière que la production fourragère, l'augmentation du bétail, en soient la base principale? Nullement ; il n'a garde d'adopter des mé-

thodes dont les bénéfices ne seraient pas immédiatement réalisables.

Il vit à l'abri de la protection, vend son grain, son bétail, sa laine, comptant bien que la législature le garantira suffisamment jusqu'à l'expiration de son bail.

C'est là de l'histoire sans commentaires.

Mais que ce fermier soit au contraire assuré de ne quitter son exploitation que quand sa carrière active sera pour ainsi dire à son terme; qu'il ait la perspective de pouvoir la transmettre à un des siens, tout aussitôt il entre dans une voie nouvelle, il aborde des combinaisons pour lesquelles, il est vrai, il faut de l'avenir, mais qui n'en sont que plus certaines.

On peut objecter, je le sais, que l'intérêt des propriétaires est tout différent, qu'il leur faut des baux de courte durée, dans l'espérance qu'ils ont toujours d'en augmenter successivement le prix.

Nous n'entendons nullement sacrifier des intérêts éminemment respectables; cette augmentation peut être bien mieux assurée à l'avance, au moyen d'une stipulation qui ferait progresser le revenu de six en six années. Dans ce sytème, le propriétaire cesse d'être inquiet sur la détérioration du sol, toujours si facile au fermier; il est, au contraire, certain d'une bonification incessante.

En Angleterre, les choses ne se passent pas autrement; il n'est pas rare de voir une propriété présenter graduellement, et dans les mêmes mains, un revenu quatre et cinq fois plus élevé qu'au début du bail.

Qu'en résulte-t-il? c'est que la fertilité va toujours croissant, c'est que les fermiers forment une classe justement considérée, à cause des profondes connais-

sances dans leur art que leur donne une situation excluant toute combinaison mesquine ou passagère.

Qu'était-ce que Backwell, ce célèbre créateur d'une race de bétail si remarquable, et tant d'autres encore? De simples fermiers; je me trompe, Messieurs, des *gentlemen farmer's*, parce qu'en ce pays de grande aristocratie, la noblesse se gagne aussi à la culture du sol.

Croit-on que ces cultivateurs, vraiment célèbres, eussent pu produire ces races merveilleuses qui ont demandé l'étude et le travail de toute leur vie, s'ils eussent été, après chaque période de neuf années, exposés aux chances d'un renouvellement? Non, Messieurs! Et l'Angleterre attendrait encore ces types si remarquables dont les fermiers l'ont dotée, et qu'elle exporte en tous pays (1).

Du reste, ce que nous réclamons pour nous, n'est heureusement pas sans exemple; dans le nord de la

---

(1) J'ai sous les yeux un article d'un journal agricole, du 17 septembre, qui cite l'extrait suivant du *Farmer's journal* au sujet d'un bœuf remarquable, exposé à la curiosité publique avant de passer par l'abattoir.

« Ce magnifique bœuf a autant de distinction dans ses formes » et dans ses proportions que le cheval pur sang le mieux partagé sous ce double rapport. Les veines qui courent sur sa face » intelligente, du bas de l'œil à la naissance du nez, sont de la grosseur du doigt; la tête est fine et mince; l'œil est éminemment » bon et doux; les jambes sont celles d'un cheval de course. Ce » n'est point une masse informe surmontée de collines de graisse » fabriquée uniquement à l'usage du fabricant de chandelles, » c'est un animal bien en graisse, mais sans excès, et amené à » toute la perfection de beauté et de qualité que comporte son » espèce. Il a 2 mètres 80 centimètres (près de 9 pieds de haut), » et pèse 3,750 livres anglaises (1,750 kilogrammes). On sait » qu'en Belgique le poids moyen d'un bœuf de boucherie est de » 400 kilogrammes.

France où nous aurions à puiser plus d'un enseignement agricole, dans l'Indre également, déjà des propriétaires ont adopté cette heureuse combinaison.

Voilà comment on peut assurer l'avenir de l'agriculture française, et l'amener à aller d'elle-même audevant de l'abaissement des droits protecteurs;

Voilà comment on ennoblirait la condition du cultivateur, et comment on y rattacherait, au grand avantage de la société tout entière, les populations que tant de sollicitations, trop souvent trompeuses, font émigrer vers les villes.

De l'agriculture seule, abandonnée à elle-même, ne dépend donc pas cette conciliation que nous invoquons; quels que soient ses efforts et sa bonne volonté, son impuissance se manifesterait bientôt; elle a besoin d'auxiliaires qui, ce premier pas fait, l'aident à battre en brèche ces vieilles lois qui la régissent encore, bonnes sans doute pour l'époque de transition qui les avait créées, et à laquelle elles ne devaient pas survivre, car l'agriculture en est encore à attendre son code, et tant d'autres facilités que le Gouvernement ne voudra sans doute pas lui refuser plus long-temps.

Il est encore un autre moyen de prospérité trop négligé peut-être par l'agriculture; je veux parler de l'association.

Ai-je besoin de démontrer la puissance de l'association devant des négociants, des industriels, qui en sont une preuve si palpable.

» L'acheteur, qui montre ce bœuf pour de l'argent, l'a payé,
» en juin dernier, 2,500 francs; c'est environ 1 franc 42 centimes
» le kilogramme sur pied, à peu près ce qu'on paie ici la viande
» ordinaire, qui vaut, en détail, 70 centimes le 1/2 kilogramme.»

L'agriculture! mais c'est une fabrique de céréales, de bétail, de laine, etc., etc. Prétendrait-on que ce genre de fabrication exclut toute idée d'association? Ce serait une trop sévère condamnation.

Pour toute fabrique, il faut un capital d'autant plus élevé que le but est plus éloigné.

On a bien dit que les capitaux empruntés par le cultivateur le ruinent, qu'il doit lui-même former son capital petit à petit, par le fourrage et le bétail. Cela peut être vrai dans un sens, et seulement pour la petite culture, à la condition encore qu'il n'y aura pas de revers.

Mais la grande, mais la moyenne culture, auxquelles on doit principalement demander les améliorations que nous avons signalées, il leur faut déjà forcément un capital important. Autrement, pourront-elles, surtout au début, résister à une année malheureuse?

Combien en effet n'avons-nous pas vu de carrières brisées, faute d'un capital suffisant? combien d'exploitations n'offrent-elles pas une succession de semblables exemples? Une sorte de réprobation pèse sur elles : elles semblent maudites de Dieu. Le père y a traîné une existence précaire et même malheureuse; les enfants verront également leurs peines et leurs travaux maigrement récompensés. — Point d'amélioration possible. — La terre y est ingrate, dit-on; non, Messieurs, ce n'est pas la terre qui est ingrate, ce sont les conditions.

En effet, le propriétaire découragé, de ne pouvoir, en présence de la misère de ses fermiers, trouver au renouvellement des baux une augmentation bien légitime, se défait de sa terre; elle est vendue en détail :

bientôt elle devient productive ; le secret de cette métamorphose, c'est tout simplement l'association, fictive si vous voulez, du travail et des capitaux.

Eh bien, certains travaux d'amélioration, d'assainissement, d'engraissement du sol, devant lesquels auront échoué les peines individuelles et se seront anéanties des fortunes particulières, attaquez-les au moyen d'efforts collectifs, et, au lieu de la misère et de l'abandon, apparaîtront des succès incontestables.

Grâce à ce levier si puissant : l'association, notre agriculture ne pourrait-elle trouver dans une ère nouvelle des moyens d'indépendance et d'affranchissement ?

Et s'il était besoin d'arguments nouveaux en faveur de modifications que nous regardons comme indispensables, non dans l'intérêt isolé de l'agriculture, mais dans l'intérêt de tous, nous les trouverions dans l'établissement de ces voies de communication dont notre époque aura le privilége d'être dotée.

Des réformes complètes, un développement plus considérable surtout, ne vont-ils pas être apportés à nos relations avec les peuples qui nous environnent ?

Ces communications, plus rapides, plus fréquentes, qu'on invoque, qu'on proclame nécessaires, inévitables, en faveur de la pensée, ne vont-elles pas forcément s'établir en faveur de l'échange réciproque des produits ?

L'étendue de cet avenir est incommensurable. Faisons donc d'abord, autant qu'il dépend de nous, que les conditions des producteurs deviennent les mêmes, si nous voulons les comprendre tous dans une même communauté d'intérêts.

C'est à l'ombre de la paix que nous devons travail-

ler d'une manière rationnelle et progressive à préparer dans notre économie politique ces révolutions qui ne peuvent se produire instantanément.

On a paru redouter que l'établissement des chemins de fer ne fût pour l'agriculture une cause de préjudice, en ce sens que, réduisant considérablement le nombre des chevaux servant, sur les grandes lignes, au transport des voyageurs et des marchandises, ils diminueraient de beaucoup les engrais qui, sur ces vieilles routes, venaient former d'énormes dépôts de village en village, de station en station. Quant à ce fait, en lui-même, il est admissible, mais il faut reconnaître qu'une activité prodigieuse se produira sur un nombre infini de rayons convergents vers ces nouveaux centres, et fera tout naturellement une ample compensation.

Ce ne serait donc qu'un déplacement d'engrais, et les destinées de la culture en général n'en seraient nullement compromises; on peut même avancer que, sous ce rapport, l'intérêt général y trouvera son compte.

La portion des cultivateurs qui, par ce déplacement, se trouvera dépossédée, est trop éclairée aujourd'hui sur ses véritables besoins pour ne pas chercher à combler ce déficit. C'est à l'élève, c'est à l'engraissement du bétail, qu'elle demandera de rétablir la différence, et une extension nouvelle amènera sur nos marchés une plus grande masse de bestiaux, de matières premières. Les prix en deviendront alors plus accessibles aux consommateurs comme aux manufacturiers et une partie de ces tributs énormes que nous payons à l'étranger restera dans notre patrie pour ajouter encore à sa fécondité.

C'est pour nous, Messieurs, une raison nouvelle

d'applaudir à cette grande division de la propriété qui afflige cependant quelques esprits. C'est un capital réparti entre un nombre infini de possesseurs qui veilleront scrupuleusement à ce qu'il ne perde pas de sa valeur par défaut d'entretien.

Applaudissons-nous surtout de ce que, dans notre département, tant de mains soient intéressées à la conservation de cette valeur.

Que notre agriculture salue donc avec confiance et sécurité la venue prochaine de ces rapides moyens de transport qui, en facilitant puissamment les relations de notre commerce, la mettront plus immédiatement en contact avec la capitale, à laquelle nous enverrons plus économiquement nos produits.

Disons aussi qu'ils serviront admirablement à l'instruction agricole, mais à l'instruction purement pratique, en sollicitant le laboureur à de fructueuses excursions.

Répétons avec un de nos honorables collègues:

« Le laboureur, qui n'a pas quitté ses champs depuis » son enfance, suit presque toujours servilement les » errements de son père, sans s'en rendre raison. »

Et c'est bien là en effet, Messieurs, la cause du peu de progrès qu'on a pu lui reprocher.

Mais quand, grâce aux chemins de fer, les distances seront si merveilleusement effacées, le temps, ce bien si précieux pour lui et dont il se montre si avare, ne sera plus un obstacle, le cultivateur ira recueillir dans les pays plus avancés les pratiques les plus judicieuses, et, riche de faits et d'observations, il rapportera dans sa contrée de nouveaux moyens d'augmenter sa production et d'utiles enseignements pour tous.

C'est là de la véritable instruction agricole : celle-là ne l'égarera jamais.

Disons, en terminant : Ces créations sont pleines d'avenir ; mais seulement pour les hommes d'intelligence et de travail.

Agriculteurs, industriels, commerçants, vous tous enfin, qui pouvez être plus ou moins atteints dans vos intérêts actuels, préparez vos armes à l'avance, tenez-vous prêts à résister au choc et à assurer ainsi votre triomphe.

L'avenir vous appartient, mais à la condition que vous aurez sans cesse présent à la pensée ce précepte, grâce auquel tant de prodiges ont été enfantés :

« Aide-toi, le Ciel t'aidera. »

Les témoignages de l'intérêt si éclairé que le premier magistrat de notre département ne cesse de donner à notre agriculture et à notre commerce, recueillons-les comme une précieuse garantie, que, dans ces phases nouvelles, sa sollicitude ne leur fera jamais défaut.

Et vous, mes chers collègues, en présence de transformations inévitables, et de cette activité nouvelle que devront déployer les cultivateurs comme les commerçants, vous continuerez à tous ce dévouement qui fait la base de votre institution ; vous applanirez, autant que possible, les obstacles qu'ils auront à vaincre ; vous applaudirez à leurs efforts, et vous jouirez de leurs succès.

COMPTE RENDU

DES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

PENDANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE

1845-1846,

PAR M. HIPP. FAURE, *secrétaire.*

MESSIEURS,

Les Sociétés académiques sortent, chaque année, de leur studieuse retraite pour venir exposer au grand jour le résultat de leurs efforts. Ces sortes de solennités ont surtout pour objet de faire connaître au pays les principales questions dont elles se sont occupées, de lui indiquer les améliorations utiles introduites ou à introduire, et, enfin, d'encourager et de signaler à la reconnaissance de leurs concitoyens tous ceux qui concourent à des progrès de quelque nature qu'ils soient.

Toutefois, il faut bien le reconnaître, à mesure que l'intelligence publique s'accroît et grandit, à mesure que l'instruction se répand plus large et accessible à un plus grand nombre, l'éclat des associations académiques locales semble avoir perdu un peu de son

prestige, et la distance qui les séparait des masses paraît diminuée.

Bien loin d'en être surpris, Messieurs, vous aimez à vous féliciter de ce rapprochement, car vous n'avez jamais cessé d'appeler de tous vos vœux, d'appuyer de tout votre concours, la diffusion des connaissances nécessaires à tous, principale cause de ce résultat.

Cependant, depuis que, sur un grand nombre de points, des Sociétés agricoles, industrielles, scientifiques ou littéraires se sont multipliées, leur influence a dû nécessairement se restreindre, et l'on ne doit pas s'étonner que des critiques un peu sévères n'aient vu, dans l'objet de ces réunions, qu'une vaine satisfaction d'amour-propre, et que, sans s'informer des services qu'elles peuvent rendre, ils se soient demandé de quelle utilité pouvaient être les académies locales.

Quand on voit, en effet, la presse s'emparer de toutes les questions à mesure qu'elles naissent, et les traiter sous chacune de leurs faces; quand on voit les idées nouvelles converger presque toujours vers un théâtre plus élevé que nos modestes associations; quand, enfin, on considère les trop courts loisirs que nous laisse, en dehors de nos occupations habituelles, l'activité dévorante de notre époque, cette critique semble justifiée.

Faut-il en conclure que la tâche qui nous reste ne soit plus, ni assez grande, ni assez belle? Non, Messieurs.

Je n'ai point à examiner ce que peut avoir d'agréable l'intimité de nos rapports journaliers; je n'ai point à chercher si nos réunions entretiennent parmi nous l'habitude du travail, de l'étude et de l'observation, feu sacré qui s'éteint dans l'isolement. Mais, sans

parler de vos travaux originaux, serait-il difficile de démontrer que les relations continuelles que vous entretenez avec vos nombreux correspondants, que la communication non interrompue de tout ce que produisent les Sociétés savantes avec lesquelles vous êtes en rapport, vous permettent de ne rien laisser échapper de tout ce qui ressemble à un progrès?

Que si des intelligences d'élite, favorisées par leur nature ou par leur position, viennent à faire avancer d'un pas quelques branches des connaissances humaines, ce succès vous est à l'instant signalé, il vous appartient, et votre première pensée est de le débarrasser de ce qu'il peut avoir de trop ardu, de trop scientifique, et de chercher son côté applicable à nos localités.

Disposés sans cesse à provoquer le perfectionnement de toutes les pratiques agricoles, de tous les procédés industriels, vous allez au-devant de l'inventeur, quelquefois trop timide ou trop modeste, pour l'encourager dans ses essais, le guider de vos conseils et le féliciter ici publiquement de ses succès.

C'est dans la série de comptes rendus, déroulés chaque année devant vous, depuis un demi-siècle, qu'on trouverait les preuves de ces assertions; l'exposé que je vais faire des travaux que vous avez accomplis dans le cours de cette année, démontrera une fois de plus que cette voie est encore assez large, et qu'elle conduit directement au but que, dès sa fondation, votre Société s'est toujours proposé d'atteindre: *l'utilité publique.*

Au début de cet examen, je sens bien vivement quelle tâche mes prédécesseurs ont laissée à mon insuffisance, et j'hésiterais à l'entreprendre si je n'étais

assuré de la bienveillante indulgence à laquelle, Messieurs, vous m'avez, depuis long-temps, accoutumé.

L'agriculture, pour progresser, a besoin d'une somme d'efforts plus grande que toutes les autres industries; les problèmes dont elle cherche la solution, pour augmenter la masse de ses produits, ont des termes nombreux, et il n'en est aucun dont il ne faille tenir compte pour arriver à un résultat utile et avantageux. C'est pour cela que les moyens et petits cultivateurs ne se hasardent qu'avec beaucoup de réserve dans la voie des expériences ou des nouveautés; aussi ne faut-il rien moins que l'autorité d'un exemple positif et fréquemment répété sous leurs yeux pour les engager à changer quelque chose à leur prudente routine.

Les hommes éclairés, que ne retient pas la dépense ou la perte qui peut résulter d'un essai, sont plus hardis, et si, dans l'intérêt de cette source de toute production, ils ne reculent pas devant quelques sacrifices pécuniaires pour tenter les expériences propres à la faire prospérer, ils ne craignent pas non plus de consacrer une partie de leur temps à l'examen des questions de haute portée, à la solution desquelles se trouve liée l'existence de la première de nos industries.

On peut attendre d'immenses résultats d'une réunion d'hommes animés de cet esprit, rassemblés de tous les points de la France, et qui, par leurs connaissances des théories et des pratiques agricoles, peuvent exposer nettement et comparer les divers besoins de l'agriculture, et concilier tout à la fois les intérêts généraux et les intérêts plus spéciaux de cette profession.

C'est dans la conviction de ce résultat que, vous

associant au Congrès central d'agriculture, vous avez chargé MM. le baron de Sermet, Sellier et de Pinteville-Cernon de vous y représenter.

Suivant le compte que vous en a rendu votre collègue, M. Sellier, les questions débattues devant lè Congrès ont été nombreuses et intéressantes, les discussions souvent vives et animées, toujours approfondies. Les questions se résument par les titres suivants, placés en tête des vœux émis par le Congrès : Bois et Reboisement, Police rurale, Glanage et Grappillage, Exercice de la médecine vétérinaire, Engrais, Métayage et Fermage, Viabilité rurale, Associations agricoles, Etablissements humanitaires, Instruction et Education des classes agricoles, Amélioration de diverses races de bestiaux, Race chevaline, Impôt du sel, Questions du vinage.

Les bornes de ce compte rendu ne me permettent pas d'énoncer, sur chacune de ces questions, les opinions du Congrès. Il en est quelques-unes, cependant, sur lesquelles j'appellerai plus particulièrement votre attention, au fur et à mesure que vos propres travaux m'en fourniront naturellement l'occasion.

Sous le titre d'établissements humanitaires, devaient être discutés les intérêts des Sociétés de patronage, des colonies agricoles, des établissements où sont reçus les jeunes détenus, les enfants trouvés, les orphelins que les lois mettent à la charge de la charité publique.

A ces questions se rattachait naturellement celle de l'extinction de la mendicité.

Si la mendicité est un fléau pour les villes qui n'ont pas pu prendre les mesures nécessaires pour la suppri-

mer, n'est-elle pas plus dangereuse encore dans les communes rurales, dont les habitants ne peuvent répondre, par un refus, aux sollicitations du mendiant, sans entendre retentir autour d'eux des menaces de vengeance ?

Les mesures répressives contre les repris de justice ou les vagabonds qui errent dans les campagnes, sont de peu d'efficacité.

L'obligation imposée à chaque commune de voter des centimes additionnels, affectés spécialement à des secours pour les indigents invalides, ou à des travaux agricoles à faire exécuter par les indigents valides, ressemble trop à la taxe des pauvres qui pèse sur l'Angleterre, pour ne pas être repoussée. Ce serait, d'ailleurs, éterniser le paupérisme en lui reconnaissant des droits à des secours obligés.

Si la Société doit des adoucissements et des consolations à tous les malheurs sans distinction, et sans rechercher leur origine, elle ne doit point de prime à la paresse et au vagabondage. C'est donc de la charité publique bien entendue qu'il faut attendre l'extinction de la mendicité, mais de la charité armée d'une mesure législative qui lui manque et soutenue par les efforts de l'administration.

Tout le monde se souvient qu'un arrêté de M. le Préfet avait prescrit, dans toutes les communes de notre département, l'établissement de bureaux de bienfaisance, et que ce magistrat, par le même arrêté, avait invité toutes les communes à se charger de venir au secours de leurs indigents, soit à l'aide de subventions municipales, soit au moyen de souscriptions volontaires.

Il est hors de doute que cette mesure aurait amené

la suppression de la mendicité, s'il eût été possible d'interdire aux mendiants étrangers l'accès de toute commune ayant pourvu, par des secours, aux besoins de ses propres indigents.

C'est pour arriver à ce résultat que, mettant à profit ce qui s'était passé sous ses yeux dans notre département, votre délégué, M. Sellier, a proposé au Congrès de demander que l'article 274 du Code pénal (1) fût déclaré applicable au cas où un individu valide ou invalide serait trouvé mendiant dans une commune où les secours, organisés pour obvier à la mendicité, auraient été reconnus suffisants par l'autorité supérieure.

Vous désireriez, Messieurs, dans l'intérêt de nos campagnes, voir adopter cette mesure, et vous êtes assurés que, si elle eût pu être ajoutée à l'arrêté de M. le Préfet contre la mendicité, ce fléau n'eût pas tardé à disparaître de notre département.

La nécessité de reboiser nos montagnes et nos terrains en pente n'est plus à démontrer; les dévastations successives, et trop rapprochées de nos plus grands cours d'eau, ont bien fait sentir quelle urgence il y avait de s'occuper sérieusement de cette question. Mais on évalue à 12 ou 15 millions d'hectares le terrain à replanter, et la dépense peut s'élever à 80 millions de francs; enfin, il faut changer des habitudes profon-

---

(1) « Toute personne qui aura été trouvée mendiant dans un lieu pour lequel il existera un établissement public organisé, afin d'obvier à la mendicité, sera punie de trois à six mois d'emprisonnement, et sera, après l'expiration de sa peine, conduite au dépôt de mendicité. (*C. pén., art.* 274.) »

dément enracinées. Un grand nombre de systèmes, destinés à surmonter les difficultés d'exécution que présente le reboisement, ont été tour-à-tour publiés.

Voici, en quelques mots, le plan que l'un de vos délégués, M. de Pinteville, vous proposait d'indiquer au Congrès, pour arriver à planter, à peu de frais et sans trop de perturbation, celles des propriétés considérables de l'État ou des communes, montagnes, landes ou dunes, dont on ne tire aujourd'hui parti que par la vaine pâture. Suivant lui, un 30e de la surface serait plantée en arbres verts, et interdit au parcours des bêtes ovines pendant trois ans ; l'on planterait ainsi successivement, chaque année, un 30e. La quatrième année et les suivantes, on rendrait au parcours les surfaces ayant trois années de plantation, mais seulement depuis le 1er avril jusqu'au 1er novembre. Au bout de trente ans, on interdirait tout-à-fait le parcours du premier 30e, et ainsi de suite chaque année ; de sorte qu'après soixante ans, le parcours se trouverait totalement supprimé.

Il y a lieu d'espérer qu'un avertissement d'une aussi longue durée modifierait les habitudes de populations presqu'exclusivement pastorales.

M. de Pinteville estime à 7 francs 50 centimes la dépense nécessaire pour reboiser un hectare de terrain. Une commune ayant 30,000 hectares devrait donc dépenser, pour cet objet, 750 francs par an. L'État pourrait venir au secours des communes trop pauvres par des avances de fonds qui leur seraient prêtés, et dont les intérêts seraient capitalisés chaque année. Les bois qui résulteraient de l'opération seraient la garantie de l'État, et on peut croire que leur revenu, après trente ans, pourrait suffire à acquitter

cette dette en peu d'années, au moyen d'annuités.

Le Congrès n'a point indiqué de plan particulier à adopter, mais, désireux de conserver ce qui existe, et malgré une atteinte grave portée au droit des propriétaires de bois, il a émis le vœu que le Gouvernement provoquât les mesures nécessaires pour arrêter le déboisement des montagnes et des terrains en pente, et qu'en s'occupant activement du repeuplement des montagnes mises à nu par le défrichement, il lui fut possible de vaincre les résistances particulières en ayant recours à l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Quand on recherche à quelles sources les plantes vont puiser les matériaux nécessaires à leur développement, on reconnaît que, si l'atmosphère leur fournit la plus grande quantité de leurs principes organiques, c'est dans le sol qu'ils doivent trouver les principes fixes non moins utiles à leur existence. Ce sont ces principes qui, après la combustion des plantes, constituent les cendres. On conçoit que souvent ces matériaux manquent naturellement dans un sol, ou en ont disparu entièrement, lorsque le terrain a été épuisé par la culture des mêmes plantes continuée trop long-temps.

C'est donc pour rendre au sol les matériaux qui lui ont été enlevés, ou pour les lui fournir s'il ne les a pas, que l'on fait usage des amendements et des engrais. Disons tout de suite que les engrais apportent aussi des principes organiques, et que les amendements ont quelquefois pour objet de changer la constitution physique du sol.

Ce n'est point dans l'introduction de plantes nouvelles, difficiles à acclimater et qui s'abâtardissent

après deux ou trois générations, mais bien plutôt dans l'étude approfondie des effets des amendements et des engrais, dans l'emploi judicieux de ces matières, qu'il faut chercher les moyens d'augmenter la masse des produits agricoles.

L'usage de la marne, ou de substances employées sous ce nom, semble produire d'heureux résultats dans un grand nombre de localités. Cette matière peut, en effet, rendre de très grands services, soit qu'à des terres trop calcaires ou trop friables, on mêle des marnes grasses pour leur donner de la compacité et leur ajouter l'élément argileux qui leur manque, soit, au contraire, qu'on utilise certaines marnes où domine le principe calcaire, pour rendre plus meubles et plus légers certains sols éminemment argileux et froids. Il est inutile de dire qu'une infinité de nuances sépare ces deux états.

Pénétrée de l'importance de l'emploi de cet amendement, la Société royale et centrale d'agriculture, sur la proposition de M. Héricart de Thury et par l'organe de son secrétaire, M. Payen, s'est adressée à toutes les Sociétés agricoles pour leur demander des renseignements sur l'usage que les cultivateurs de leurs localités peuvent faire de la marne ou de substances analogues confondues avec celle-ci.

Il résulte des données que vous ont fournies ceux de vos correspondants auxquels vous vous êtes adressés que la marne n'est employée que sur un bien petit nombre de points dans le département.

M. Willame vous a fait savoir que la pratique du marnage usitée dans la Haute-Marne, près de Joinville et Doulevant, n'est point connue dans les contrées voisines d'Ambrières.

Suivant M. Brûlé, la marne existe dans un assez grand nombre de localités aux environs de Fismes. Les cultivateurs, autrefois, en faisaient un grand emploi qui, sans doute, n'a pas toujours été judicieux, et quelquefois même a dû aller jusqu'à l'abus, puisque plusieurs baux anciens portent la défense absolue de marner. L'usage des cendres sulfureuses a fait abandonner la marne, à laquelle cependant on revient depuis quelques années. Elle doit être à Fismes d'une nature éminemment calcaire, puisque c'est surtout pour soulever et ameublir les terres froides et argileuses qu'elle est employée en plus grande quantité. Au dire des fermiers, et ceci est facile à concevoir, elle ne dispense pas d'employer de l'engrais, et ses effets ne sont bien appréciables qu'au bout de deux ou trois ans. La marne agit favorablement sur toutes les récoltes, et principalement sur les céréales ; les produits sont plus abondants et varient, en plus, du sixième au cinquième, et si, après cinq ou six ans, on fait des prairies artificielles dans les terres marnées qui leur sont propres les résultats sont des plus avantageux. La dépense moyenne, pour marner un hectare de terre, s'élève, d'après M. Brûlé, à 80 francs, pour un cultivateur faisant lui-même ses charrois.

On trouve encore de la marne dans les environs de Châtillon, mais, dit votre correspondant, M. Remy, les cultivateurs en font un usage très restreint. Si l'on en croit un ancien fermier d'Olizy, la marne peut doubler les récoltes pendant deux ou trois ans ; mais les produits diminuent ensuite et deviennent plus faibles qu'avant le marnage ; ce n'est qu'à force de fumier qu'on parvient à rétablir les récoltes. Vous n'avez jamais pensé que l'usage des amendements minéraux

pût dispenser de l'emploi des engrais. C'est sans doute cette pratique qui fait dire aux cultivateurs des environs de Châtillon que les marnages enrichissent les pères et ruinent les enfants.

Ce n'est en effet qu'avec une extrême réserve qu'il faut user de ces moyens destinés, soit à changer la nature du sol, soit à donner une plus grande activité à la végétation. L'usage du plâtre a soulevé, dans ces derniers temps, bien des critiques : ne serait-ce pas parce qu'on en aurait fait abus? Il y a long-temps que, pour la première fois, vous avez conseillé l'emploi des cendres sulfureuses (lignites argileux), sur nos terres calcaires de la Champagne. L'analyse y démontre en effet la présence du sulfate de chaux, ou, si l'on veut, du plâtre en petite quantité : le sable et l'argile qu'elles contiennent peuvent apporter dans notre sol les éléments qui lui manquent et, enfin, la matière organique, le lignite, qui s'y trouve en assez notable proportion, y existe presque à l'état où se rencontrent dans le terreau les détritus des végétaux.

Une tourbe limoneuse, dont M. Remy vous a annoncé la découverte dans les environs de Châtillon, pourrait bien rendre à l'agriculture des services analogues, soit qu'elle fût employée directement comme engrais, soit qu'elle fût mélangée à des composts ou réduite en cendre. Vous attendez sur ce sujet les résultats qui doivent naître d'expériences que tente notre collègue et dont il vous a promis de vous rendre compte.

Je vous disais tout à l'heure que l'emploi des amendements ne dispensait pas de l'usage des engrais : l'importance de ceux-ci ne saurait être contestée, mais la difficulté de se les procurer avec économie doit faire

accueillir favorablement tous ceux qui, en dehors des procédés ordinaires de la culture, pourraient en diminuer le prix.

L'introduction du guano a donné lieu, dans ces dernières années, à des recherches destinées à constater ses propriétés fertilisantes; vous n'êtes point, dans cette circonstance, restés en arrière. Plusieurs d'entre vous se sont procuré du guano. M. Duguet, votre président annuel, en a fait revenir une notable quantité, qu'il a distribuée à quelques agriculteurs désireux aussi de tenter des expériences sur l'emploi de cet engrais.

Il y a déjà plusieurs mois que MM. de Sermet et Sellier vous ont entretenus de leurs essais. Un résultat remarquable a été obtenu par M. Sellier dans la culture des pommes de terre, c'est que la quantité de produit a été obtenue en raison inverse de la quantité de guano employée. Votre collègue doit prochainement vous faire connaître les observations auxquelles il se livre pour constater l'influence du guano sur la vigne; il a déjà pu s'assurer que 120 grammes de guano peuvent remplacer le panier de fumier que le vigneron est dans l'habitude d'employer pour un provin, substitution d'où résulterait une notable économie.

MM. Duguet, de Pinteville-Cernon, Perardel, de Francheville, et Lalire, de Plivot, ont appliqué le guano à la culture des céréales. C'est sans doute à l'extrême sécheresse de cette année qu'il faut attribuer le phénomène suivant, qu'ils mentionnent unanimement. Du froment, semé par chacun d'eux dans sa localité avec du guano, en diverses proportions, a présenté jusqu'au printemps les plus belles apparences; mais, à partir de cette époque, le froment a été en décroissant et le produit partout inférieur à celui

du froment qui, dans les mêmes conditions, avait reçu le fumier ordinaire. Les circonstances atmosphériques dans lesquelles se sont faites ces expériences donnent à penser que les résultats en ont été modifiés, et de nouveaux essais sont nécessaires pour arriver à des conclusions positives.

Cependant M. Lalire, dans un champ partagé en quatre parties, a employé comparativement les engrais suivants : 1° sur la première parcelle, un mélange de croitin ramassé sur les chemins, de paille, de balayures, de fumier de porc, de corne de cheval; 2° sur la seconde parcelle, du tourteau de navette réduit en poudre; 3° sur une troisième, du pain de creton de suif, également pulvérisé; 4° et, enfin, sur la quatrième, du guano. M. Lalire n'a pas pu comparer les produits des quatre parcelles, parce que le champ a été fauché en son absence; mais, suivant les apparences que présentait sa récolte, il estime que le produit obtenu a dû se placer dans l'ordre que nous venons d'indiquer. Le guano a donc eu le dessous.

Ces résultats ne concordent guère avec ceux si avantageux obtenus par notre collègue, M. Lapoulle, dans des expériences faites en grand et suivies avec le soin le mieux entendu.

Quant à la question de savoir si le guano ajoute pour les années suivantes à la fertilité du sol, les données sont plus certaines. M. Duguet l'a employé, l'année dernière, sur une orge dont la récolte a présenté un excédant évalué à environ un sixième sur la contre-partie du même champ n'ayant pas reçu de guano. La première coupe de la prairie artificielle semée avec l'orge n'a manifesté aucune différence sensible sur les deux parties du champ. La seconde coupe pourtant en

a montré une légère, mais bien légère; de sorte que l'excédant de la première récolte n'a guère fait que compenser la valeur des déboursés.

En somme, le guano pourrait être rangé dans une catégorie particulière de stimulants exerçant une certaine influence sur la végétation pendant la première année, mais n'ajoutant point, ou, tout au moins, bien peu de fertilité au sol. Suivant M. de Pinteville, les cultivateurs qui ne produisent pas assez d'engrais auraient avantage à employer le guano sur les bonnes terres, sur les terres à froment, et devraient destiner leurs fumiers à améliorer les terres de médiocre qualité.

Tout en partageant cette opinion, M. Duguet pense que c'est dans la multiplication des plantes fourragères que nos agriculteurs doivent chercher l'augmentation de la fertilité du sol, « et nous ajouterons, dit-il, dans » le rapport qu'il vous a fait sur ces essais, nous ajou- » terons qu'il n'y aura jamais d'engrais plus certain, » plus économique, que celui que le cultivateur aura » su se créer lui-même; que cependant, jusqu'à ce » qu'il soit arrivé à en créer une quantité suffisante, » ce sera toujours pour lui un excellent calcul d'em- » ployer comme auxiliaires les engrais artificiels ou » naturels, livrés par le commerce, quand leur mé- » rite lui sera bien démontré. »

Un livre destiné à donner des conseils aux cultivateurs sur les moyens de tirer un meilleur parti de leurs fumiers, devait être accueilli par vous avec empressement. C'est donc avec le plus vif intérêt que vous avez entendu les deux rapports de M. Eugène Perrier, sur un petit volume de M. Girardin, de

Rouen, intitulé : *Des Fumiers considérés comme Engrais.*

On ne saurait trop déplorer le peu de soin et d'intelligence avec lesquels sont conservés les fumiers. Le capital le plus certain du cultivateur, l'engrais le plus précieux, celui qui doit porter la fertilité dans toutes les parties de l'exploitation, est souvent, dans la cour de la ferme, exposé, en tas informes, à toutes les intempéries de l'atmosphère, tantôt desséché par un soleil ardent, tantôt lavé par les eaux pluviales ; et le purin, cette sorte de quintessence du fumier, n'est rien moins qu'abandonné dans une mare croupissante, de laquelle il déborde souvent sur les chemins, répandant à l'entour les émanations les plus insalubres.

Les conseils que donne M. Girardin doivent être répandus ; ils sont simples d'ailleurs et peuvent se résumer en quelques mots.

« 1° Recueillir tout le purin dans un réservoir placé » de manière à ce qu'il soit facile de reverser, au be- » soin, le liquide sur le fumier ; »

« 2° Ne laisser arriver sur le fumier aucune eau » étrangère ; »

« 3° Garantir le fumier d'une évaporation trop » prompte et des lavages opérés inégalement par les » eaux pluviales ; »

« 4° Donner à l'emplacement du fumier une largeur » suffisante pour qu'il ne soit pas nécessaire d'élever » les tas à une grande hauteur ; »

« 5° Faire sur cet emplacement assez de divisions » pour que l'ancien fumier ne se trouve pas toujours » enfoui sous le nouveau. »

Je regrette que le temps ne me permette pas de rapporter toutes les précautions indiquées par l'au-

teur, et les excellents procédés qu'il fait connaître pour la conservation des fumiers, la composition des composts, et la préparation de l'engrais Jauffret.

Qu'il me suffise d'ajouter que M. Girardin conseille, dans l'intérêt de la production de l'engrais, de nourrir abondamment le bétail et de le tenir à l'étable; de laisser le fumier séjourner sous les animaux pendant huit à dix jours, et de mettre de la paille fraîche sur l'ancienne tous les deux ou trois jours; enfin, d'employer le fumier frais nouveau, mais seulement après un commencement de fermentation destiné à faire subir aux débris végétaux un premier degré de décomposition, et à détruire les graines des mauvaises herbes, ainsi que les œufs des insectes qui peuvent s'y trouver. M. Girardin, d'accord en cela avec M. Schatennemann, conseille de fixer l'ammoniaque dans les fumiers, en y ajoutant du sulfate de fer dissous ou de l'acide sulfurique étendu d'eau, ou, enfin, du plâtre en poudre.

Un grand nombre de praticiens pensent que le sel est appelé à rendre d'immenses services à l'agriculture, soit sous le rapport des amendements qu'il peut fournir au sol, ou du rôle qu'il peut jouer dans la confection des engrais, soit sous le point de vue de l'hygiène et de l'alimentation du bétail. Pénétré de l'importance de cet agent, et dans l'intérêt de l'agriculture et des consommateurs, le Gouvernement a lui-même sanctionné cette opinion, puisque, par une ordonnance du 26 février 1846, il a prononcé la réduction de la taxe qui pèse sur ce produit, mais seulement pour les sels dénaturés au moyen de certains mélanges.

Malheureusement, les procédés indiqués dans l'or-

donnance sont difficilement praticables, ce qui prive les nombreux éleveurs de notre département, et notamment des communes de Pontfaverger, Courtisols, L'Epine, Saint-Amand, Pogny, etc., de jouir du bénéfice de cette réduction. L'impôt qui élève le prix du sel augmente aussi le prix de revient des bestiaux. Il est certain que, si cet impôt était abaissé, la consommation de ce produit, jusqu'ici restreinte, s'élèverait de plus de deux tiers. C'est dans l'espérance de placer dans des conditions plus avantageuses cette branche intéressante de notre industrie agricole que, vous unissant au Congrès central d'agriculture et aux nombreuses Sociétés et Comices agricoles, qui déjà se sont prononcés dans le même sens, vous avez émis le vœu que le Gouvernement fût prié de réduire, à dix centimes par kilogramme, l'impôt qui pèse sur le sel.

C'est à une commission de la Société d'agriculture de la Seine-Inférieure, commission dont faisait partie M. Girardin, que nous sommes redevables d'expériences sur le chaulage, qui ont fait le sujet d'un rapport que vous a lu M. Duguet.

Il y a déjà long-temps qu'un de vos collègues, M. Desmarest, vous signalant l'emploi trop fréquent de l'arsenic pour remédier à la carie du blé, vous faisait remarquer tous les dangers qui résultaient de l'usage d'une substance vénéneuse à un si haut degré. On frémit, en effet, quand on songe quels malheurs peut occasionner la possession d'un semblable toxique dans des mains imprudentes et quelquefois coupables. Depuis quelques années, l'usage de l'arsenic a diminué dans le département de la Marne; on emploie plutôt le sulfate de cuivre. Ce sel est également un poison, mais

il est loin de présenter tous les dangers de l'arsenic.

Quelques personnes pensent encore que la carie a pour seule cause l'emploi de semences non assez mûres. Cette opinion n'est pas celle des savants, qui reconnaissent que cette maladie est occasionnée par la présence d'un champignon infiniment petit, dont les séminules imperceptibles pénètrent dans l'intérieur du tissu végétal et se développent dans la substance même du grain. Tout en cherchant le meilleur procédé de chaulage, la commission a voulu éclaircir en même temps ce point et examiner quelle influence les divers modes de chaulage exerçaient sur le rendement du blé, tant en paille qu'en grains.

Il résulte des expériences faites que des blés, pris à différents degrés de maturité, n'ont offert aucune trace de carie.

Parmi les procédés de chaulage essayés, celui qui a montré le moins d'épis cariés consiste dans l'emploi d'une solution de 60 grammes de sulfate de cuivre et de 30 grammes de sel marin dans un litre d'eau. Le sulfate de cuivre employé seul, dans la proportion de 60 grammes pour un litre d'eau, présente ensuite le plus d'avantages. Puis vient le procédé de Mathieu de Dombasle : 80 grammes de sulfate de soude et 20 grammes de chaux. L'arsenic ne possède pas, à beaucoup près, l'action destructive de la carie qu'on lui attribue ; le sel marin exerce une influence très marquée, puisque les substances auxquelles on l'associe acquièrent, par ce seul fait, une puissance plus prononcée; enfin, les modes qui présentent le plus d'épis cariés sont celui qui ne fait subir au blé aucune préparation, et celui dans lequel on emploie 100 grammes de chaux éteinte pour un litre d'eau.

On sait que ce dernier procédé est encore mis en usage par un grand nombre de cultivateurs.

Quant au rendement, il est avantageux de ne semer que des blés parfaitement mûrs. Les blés les moins productifs sont ceux chaulés : 1° avec l'arsenic ; 2° avec la chaux et le sel marin ; 3° avec la chaux seule. Les blés les plus productifs en grains sont dans l'ordre suivant : 1° ceux lavés à l'eau ou chaulés avec le sulfate de cuivre et le sel marin, 2° ceux chaulés avec le sulfate de cuivre, 3° avec le sulfate de soude et la chaux.

Pour vous, Messieurs, vous n'avez jamais cessé de vous élever contre l'emploi de l'arsenic pour le chaulage, et, bien que le sulfate de cuivre semble présenter moins de dangers, vous n'hésitez pas à emettre le vœu que nos cultivateurs, renonçant aux substances toxiques, mettent plutôt en usage le sulfate de soude, soit seul, soit associé à la chaux, suivant les procédés indiqués par Mathieu de Dombasle.

L'étude des rapports qui existent entre les différentes branches de production d'un pays, peut donner lieu à des considérations d'un ordre très élevé, en ce qu'elle permet d'apprécier l'importance de chacune d'elles et de connaître celles qui sont en progrès et celles qui restent en arrière. Aussi avez-vous écouté avec l'intérêt le plus marqué la lecture d'un rapport de votre collègue, M. Maupassant, sur un tableau synoptique de la statistique agricole de la France, publié par le Journal d'agriculture pratique, tableau rédigé sur des documents distribués annuellement aux membres des deux Chambres. Vous avez jugé que ce mémoire présentait assez d'intérêt pour faire partie de vos publications de cette année.

A l'aide de ce tableau, l'auteur a pu comparer le département de la Marne avec tous ceux de la France entière, et déterminer le rang qu'il occupe à l'égard de chacun d'eux sous les différents rapports de sa population, de sa superficie, des contributions qu'il acquitte et des produits agricoles qu'il fait naître.

Quelques chiffres seulement vous feront sentir tout l'intérêt qui s'attache à ce travail.

En 1831, le département de la Marne était placé au quarante-septième rang pour la population absolue; en 1841, il occupe le quarante-quatrième, et sa population s'est élevée d'environ 6 p. 0/0. Il n'occupe que le soixante-douzième rang pour la population spécifique. Il tient le premier rang pour la quantité de terres cultivées en céréales, et figure au quatrième pour les produits qu'il en tire. On comprend que sa population peu compacte lui permet d'exporter l'excédant de ses produits. Il est au trente-huitième rang pour l'étendue des terres cultivées en vignes, et au trente-quatrième pour la production du vin.

La consommation moyenne de la viande est, en France, pour chaque habitant, d'environ 8 kilog. 300 gr. Dans la Marne, chaque habitant en consomme annuellement 30 kil. 200 gr.; le porc s'y trouve compris dans la proportion de 50 p. 0/0. Ces chiffres sont très élevés, ils témoignent hautement du bien-être et de l'aisance de notre département, qui figure ici au quatrième rang, et n'est dépassé que par les trois départements de la Seine, du Rhône et de Seine-et-Oise.

Notre département n'est, suivant ce travail, que le trente-huitième pour la production des plantes destinées à l'alimentation du bétail: on peut regretter que

le rang qui lui est assigné, sous ce rapport, s'éloigne autant de celui où il se place pour la production des céréales.

Adoptant les idées émises, il y a déjà quelque temps, par M. Deseimeris, notre collègue, M. Boulard, dans un mémoire sur un nouveau système d'assolement, qu'il vous a récemment lu, vous a démontré combien il serait urgent d'entrer davantage, mais graduellement, dans la pratique du système de cet agronome, laquelle consiste, comme on sait, à produire des plantes fourragères en plus grande quantité, pour avoir plus de bétail, et, par suite, employer à la fertilisation d'une moins grande étendue de terres à céréales une plus grande masse d'engrais.

Mais M. Boulard ne saurait partager les idées de M. Deseimeris, en ce qui concerne l'instruction des classes agricoles, puisque ce savant agronome proclame, tout d'abord, que ce n'est pas la science, mais un nouveau système d'assolement qui pourrait relever l'agriculture de l'état d'abaissement dans lequel on la voit; je devrais dire : on croit la voir.

Dans le mémoire, sur la nécessité d'un enseignement agricole, que vous a lu votre collègue, il s'est surtout préoccupé de l'idée que l'accroissement des produits du sol n'était pas proportionné à l'augmentation de la population. Pour arriver à produire davantage, il faut, suivant lui, que l'agriculture soit exercée avec raisonnement, avec jugement; il faut que les classes agricoles reçoivent un enseignement semblable à celui qui se distribue dans les différents instituts agronomiques créés, depuis peu, chez les nations voisines de la France; il faut enfin, dit-il, que l'enseigne-

ment agricole trouve sa place, et sa large place, parmi les autres branches de l'instruction publique.

M. de Sermet va plus loin : il voudrait que l'enseignement agricole fût général et obligatoire dans tous les établissements d'instruction publique, depuis l'école primaire élémentaire jusqu'aux colléges de premier ordre. C'était là le sujet d'une question que M. de Sermet vous proposait de soumettre au Congrès. Ajoutons, Messieurs, que la majorité du Congrès, dans les vœux qu'elle a émis, a donné raison à ces opinions.

Vous n'avez pas partagé cette manière de voir ; vous avez pensé que, sans doute, il serait bon que l'instituteur primaire pût donner à ses élèves des notions théoriques et pratiques d'agriculture ; vous avez même, depuis plusieurs années, encouragé et récompensé ceux des instituteurs du département qui étaient entrés dans cette voie. Mais ces leçons sont professées sur le théâtre même de la pratique, et vous avez lieu d'espérer qu'en habituant les agriculteurs à l'observation, elles amèneront des applications utiles.

Il serait certainement à désirer que les élèves des écoles normales fussent mis à même de pouvoir propager les notions agronomiques ; et pourtant n'est-on pas effrayé de voir grossir encore le programme des connaissances qu'on exige d'eux ? Il n'est pas prouvé d'ailleurs que des leçons purement théoriques, et ce sont les seules qu'ils pourraient recevoir, ne seraient pas aussitôt oubliées qu'apprises.

La question est la même pour les colléges : il faudrait que l'étude de l'agriculture fût obligatoire ou facultative ; le premier cas n'est pas possible. Pourquoi forcer des élèves, qui, dans la suite, devront rester étrangers à l'agriculture, à consacrer à l'étude

de cette profession le temps qu'ils pourraient employer à acquérir d'autres connaissances? Dans le second cas, n'aurait-on pas à craindre que les élèves ne négligeassent par paresse les autres études, sous le prétexte de se livrer à celle de la science agricole?

L'agriculture doit avoir, comme le commerce, comme les professions industrielles, ses écoles spéciales, écoles où l'instruction pratique doit marcher de front avec la théorie.

M. Boulard voudrait, lui, que la France fût divisée en zones agricoles, que l'on formerait suivant les analogies de sol et de climat, et que l'on établît, au centre de ces zones, des fermes-modèles, ou plutôt des fermes-écoles, où l'on enseignerait les principes de la science agricole, en s'appuyant sur les expériences de la pratique.

C'est dans des établissements analogues que le Congrès demande que l'enseignement agronomique soit donné à un degré supérieur.

Quelque difficile que soit la détermination du tracé de ces zones, et quelqu'éloignée que doive être la réalisation de ce projet, vous croyez qu'il pourrait avoir un résultat utile.

Si vous ne pensez pas pouvoir vous associer à toutes les opinions de la majorité du Congrès, touchant l'instruction des classes agricoles, vous croyez pourtant devoir admettre une exception en faveur d'une proposition qui paraît plus facilement réalisable, et qui consisterait à faire désigner dans chaque département, ou dans chaque arrondissement, par les Sociétés d'agriculture ou les Comices agricoles, une ferme dirigée par un cultivateur habile, travaillant à ses risques et périls et présentant des conditions suffisantes d'amélio-

rations. De jeunes cultivateurs y seraient reçus comme titulaires de bourses attribuées, pour primes, à ces fermes, par les départements ou par le Gouvernement, et à l'aide desquels ils pourraient aller, sous la direction du chef d'exploitation, étudier l'agriculture dans sa pratique la plus immédiatement applicable.

Pour répondre comme il convenait aux intentions et au zèle de la Commission d'organisation du Congrès, vous avez cru devoir faire un appel à tous vos collègues titulaires et associés, pour leur demander quelles questions pourraient être soumises à l'appréciation de cette réunion.

Plusieurs vous sont parvenues : je vais en citer quelques-unes (1).

Je vous ai déjà entretenus du plan de reboisement de M. de Pinteville, et des opinions de MM. de Sermet et Boulard sur l'enseignement agricole.

M. Girardot, de Potangis, votre correspondant, vous a adressé une lettre pleine de vues fort louables, sans doute, sur ce qu'il conviendrait de faire pour l'amélioration de l'agriculture ; mais vous n'avez pas cru qu'elles pussent se résumer en une proposition qu'il fût possible de soumettre au Congrès.

Pour augmenter le produit de nos prairies artificielles et naturelles, à l'aide des irrigations, M. Hermant-Lesaint, de Sompuis, a pensé qu'on devrait,

---

(1) M. Sellier, *rapporteur*.

par le forage de puits artésiens, chercher à créer des sources dans les plaines arides de la Champagne, et, comme les communes ne sont pas assez riches pour faire la dépense du matériel nécessaire à cette opération, le Gouvernement, suivant lui, pourrait faire les premiers frais d'établissement des appareils qui seraient successivement confiés aux communes. Tout en appréciant les avantages immenses qui résulteraient de la réalisation de cette idée, on peut répondre à notre zélé correspondant qu'il est probable que le forage d'un puits artésien entraînerait dans des dépenses dont le chiffre ne saurait être prévu, et que la question n'a pas encore été jusqu'ici étudiée d'une manière assez approfondie pour pouvoir faire espérer un succès à peu près positif.

M. Boulard voudrait aussi voir augmenter la quantité de plantes fourragères, et, pour cela, il indique deux moyens; l'un, c'est l'introduction de nouvelles espèces, en faisant faire, par les agents qui représentent la France à l'Étranger, des recherches sur les plantes qui pourraient être introduites et s'acclimater chez nous, pour concourir, avec celles qui servent déjà, à l'alimentation du bétail. On sait que, dans les instructions que reçoivent nos envoyés à l'Étranger, cet objet n'est pas oublié. Le second moyen consiste dans l'exécution de la loi sur les irrigations; mais chacun reconnaît que cette loi n'est qu'un premier pas, et qu'il faudra la compléter par d'autres dispositions législatives. C'est ainsi que le Conseil général de la Marne a déjà demandé deux fois que la loi du 29 avril 1845 s'appliquât aussi aux grands canaux d'irrigation qui pourraient être dérivés des fleuves et rivières dépendant du do-

maine public. D'ailleurs, M. le Ministre de l'agriculture et du commerce, en appelant l'attention des Conseils généraux sur les moyens de faciliter les associations agricoles qui auraient pour objet l'irrigation du sol, témoigne assez de l'importance qu'il attache à cette opération.

Quant à la création d'ingénieurs hydrauliques spéciaux, qui seraient chargés des travaux d'irrigation, et que réclame M. Boulard, vous avez pensé que le corps des ingénieurs des ponts et chaussées pouvait très bien remplir la mission que l'on voudrait confier à des hommes nouveaux.

Enfin, une dernière question de notre collègue appelait l'attention du Congrès sur l'embrigadement des gardes champêtres. Cette importante question a été depuis long-temps étudiée et traitée sous toutes ses faces: on peut espérer que des dispositions législatives ne tarderont pas à venir réaliser un vœu qu'émettent depuis si long-temps un grand nombre de Sociétés d'agriculture et de Comices agricoles.

Vous n'avez pas cru devoir demander qu'aucune de ces questions fût ajoutée au programme déjà trop rempli du Congrès et soumise à son examen, laissant à vos délégués le soin de faire connaître vos opinions et de soutenir les intérêts agricoles de notre département dans la discussion des questions déjà arrêtées et qui seraient traitées devant eux.

En apprenant qu'une altération, jusqu'alors peu connue, semblait, l'année dernière, menacer l'existence de la récolte des pommes de terre, votre sollicitude s'est éveillée; vous avez craint de voir ce précieux tubercule, qui rend de si grands services, devenir

instantanément insuffisant pour l'alimentation des classes laborieuses. La commission, que vous avez chargée de cet objet, s'est empressée de publier toutes les instructions propres à diminuer les atteintes de cette maladie, et vous avez eu la satisfaction de voir que, si notre département n'avait pas été plus que ses voisins épargné par ce fléau, une bonne partie des pommes de terre malades avait pu être employée à nourrir les bestiaux, sans qu'il en fût résulté de graves inconvénients.

Quelques inquiétudes s'étaient manifestées sur l'avenir de la récolte de cette année : elles ne semblent pas se confirmer ; il y a lieu de craindre pourtant que la grande sécheresse, qui se prolonge depuis si longtemps, n'en diminue notablement la quantité.

M. de Pinteville Cernon vous a fait un rapport sur une brochure de M. Perault de Jotems, intitulée : *De la Production des laines et de l'Amélioration des bêtes ovines*. Dans cette brochure, l'auteur démontre que des droits protecteurs plus élevés ne tireraient pas notre production lainière de l'état d'infériorité dans lequel elle est tombée, et il indique les moyens qui seraient propres à amener ce résultat.

Votre opinion sur les effets des droits protecteurs n'est pas nouvelle, et, en cela, vous êtes d'accord avec votre rapporteur et avec l'auteur du mémoire. L'élévation des droits de douane ne donne, en général, aux producteurs, qu'une protection factice, dans le sein de laquelle ils s'endorment avec sécurité, sans chercher à progresser, ne s'apercevant pas qu'à notre époque, où tout est mouvement, ne pas avancer c'est reculer.

Quant aux moyens qu'indique M. de Jotems, ils consistent dans l'amélioration des races par des béliers pur sang, dans l'extension plus grande donnée à la culture des plantes fourragères, et, enfin, dans une intervention ministérielle active, venant incessamment apporter aux cultivateurs, et des conseils et des encouragements. Votre rapporteur ne croit pas à l'efficacité de ces moyens ; celui qu'il propose peut se résumer en ce peu de mots : un seul troupeau, un seul propriétaire, une grande propriété. Tout en reconnaissant que peut-être le morcellement n'est pas favorable à la production lainière, vous avez espéré que l'intelligence de nos cultivateurs trouverait quelque jour les moyens de relever cette production (ceux de M. de Jotems seront sans doute du nombre), sans qu'il soit nécessaire de renoncer au grand principe de la division de la propriété.

C'est la conviction où vous êtes, que la France doit à ce principe une partie de ses progrès et du bien-être de ses populations, qui vous empêche de partager les idées qu'a développées M. Gastebois dans sa note sur les graves inconvénients du morcellement parcellaire de la propriété territoriale (1).

Vous avez renvoyé à M. le baron de Sermet les nombreuses brochures ou publications horticoles qui vous sont parvenues ; les différents rapports auxquels elles ont donné lieu vous ont souvent intéressés et vous ont fait regretter, avec M. de Sermet, que l'élan que

---

(1) M. Barrois, *rapporteur*.

vous aviez cherché à donner à l'horticulture se soit arrêté, et que l'insuffisance de vos ressources ne vous ait pas permis de seconder les efforts de quelques-uns de vos collègues et de plusieurs personnes notables de cette ville. Pourtant n'est-ce pas une branche assez séduisante de l'agriculture, que celle dont les produits viennent si brillamment orner cette salle?

L'horticulture éveille d'ailleurs de hautes sympathies. Les membres de la Famille royale, les grands dignitaires de l'État, l'honorent d'une protection toute spéciale. La Reine, elle-même, après une visite des cultures de M. Lemichez, l'un des jardiniers les plus habiles de Paris, a daigné lui remettre une médaille d'or, comme un témoignage de sa satisfaction. Le Cercle général d'horticulture de Paris a cru, à cette occasion, devoir porter aux pieds du Trône une adresse de remercîments au nom des horticulteurs français.

Dans un des rapports de M. de Sermet, vous avez remarqué qu'un forestier autrichien était parvenu à reproduire le sapin par boutures; vous désireriez que des expériences fussent tentées pour chercher si ce mode de multiplication des arbres verts pourrait réussir dans les terres de la Champagne, et vous accueillerez avec intérêt les communications qui vous seront faites à ce sujet.

M. A. Lepère, de Montreuil-sous-Bois, vous a fait hommage d'un ouvrage ayant pour titre : *Pratique raisonnée de la taille du pêcher*. C'est un bon livre de plus sur ce sujet. Il joint, dit M. de Sermet, au mérite d'une excellente instruction pratique, celui

d'être rédigé de la manière la plus nette, et, quoique concis, il n'omet rien de ce qu'il est nécessaire de dire pour être compris par les praticiens déjà instruits, et par ceux qui cherchent à le devenir. Vous avez décidé que cet ouvrage serait communiqué à ceux des propriétaires, horticulteurs ou jardiniers, qui voudraient essayer les procédés qui y sont indiqués.

La vigne, le plus précieux des végétaux de notre département, par le bien-être qu'y apportent ses produits, la vigne a de nombreux ennemis. Au printemps, elle craint les atteintes de la gelée; presque toute l'année elle est en butte aux attaques des insectes.

M. Remy, de Châtillon (1), pense qu'il est facile de remédier au premier de ces fléaux, en donnant un abri aux jeunes pousses pour les garantir des rayons du soleil. Le procédé qu'il indique consiste à ficher de bonne heure la vigne, à planter le bâton dans la direction du soleil levant, et, enfin, à couvrir le cep d'un lien de paille bien sèche. Vous applaudissez, Messieurs, au zèle de notre correspondant pour la prospérité de nos industries et de nos cultures, mais vous craignez que cette opération ne vienne augmenter beaucoup les frais de culture de la vigne, déjà surchargés par tant de façons.

Parmi les moyens de destruction des insectes nuisibles à la vigne, qu'ont indiqués MM. Vautrin de La Mothe et Perrier-Jouët, vous avez distingué celui que propose ce dernier, et qui vous a été transmis par

---

(1) M. Caquot, *rapporteur*.

M. le Préfet (1). Voici en quoi il consiste : Dans un trou de quarante centimètres de profondeur, on dresse cent bâtons garnis de vers, on les recouvre d'un tonneau dont on a retiré le fond, et on soumet le tout à la vapeur du soufre en ignition allumé dans l'intérieur. Nul doute que l'acide sulfureux produit ne détruise les vers presque instantanément. Vous engagez les propriétaires de vignes à tenter l'essai de ce moyen, qui paraît tout à la fois simple et peu dispendieux.

M. Vautrin de La Mothe vous a communiqué aussi un nouveau mode de plantation de la vigne, qui vous a paru fort judicieux (2) ; vous entendrez avec intérêt les nouveaux développements qu'il doit ajouter à son travail.

M. Michaux, membre de la Société royale et centrale d'agriculture, propriétaire à Vauréal, près Pontoise, a substitué aux échalas l'emploi du fil de fer tendu horizontalement pour soutenir les vignes.

Les frais d'entretien des bâtons sont considérables, puisqu'ils ne s'élèvent pas à moins de 100 francs par hectare, chaque année, et la dépense nécessaire pour garnir de bâtons une vigne nouvellement plantée n'est pas au-dessous de 3,500 francs par hectare. Il y aurait assurément un grand avantage à trouver un moyen moins coûteux de soutenir les vignes ; cependant, malgré l'économie que semble, au premier coup-d'œil, présenter l'usage du fil de fer, malgré l'opinion de M. Poiteau, opinion favorable à cette nouvelle mé-

---

(1) M. Sellier, *rapporteur*.
(2) M. Caquot, *id.*

thode, M. Sellier, votre rapporteur, vous a signalé de graves et nombreux inconvénients qui doivent, pour long-temps, faire renoncer à son introduction.

Vous aimez à voir le succès couronner le mérite, et vous applaudissez, Messieurs, à tout ce qui peut arriver d'heureux à vos collègues, surtout lorsqu'ils vous touchent par des liens de famille. Cette pensée, que personne ne désavouera, m'arrive naturellement en vous parlant d'un ouvrage récemment publié, et dont M. Eugène Gayot, votre correspondant, vous a fait hommage. Ce livre est intitulé : *Etudes ippologiques:* Vous regrettez qu'il ne vous soit parvenu que depuis peu de jours, et que l'importance du sujet qu'il traite n'ait pas permis que celui de nos collègues (1), à qui vous l'avez renvoyé, pût vous en entretenir.

Au nom d'une Société de secours mutuels contre les ravages de la grêle, M. Ouriet, de Châlons, vous a communiqué les résultats de cette association, et vous a demandé vos observations. Une institution de ce genre touche directement à l'agriculture; vous verriez avec intérêt s'étendre sur la France entière une association mutuelle contre les ravages de la grêle. Cette mutualité et cette extension sont des moyens efficaces de réparer des dommages auxquels n'ont jamais pu suffire des Sociétés spéciales et restreintes à quelques localités. Vous avez pensé qu'il résulterait de cette mutualité un immense bienfait, en ce qu'elle donnerait lieu à une sorte d'alliance entre la grande et la petite

(1) M. Boulard.

propriété, alliance par laquelle la première viendrait au secours de la seconde de la manière la plus utile, et par laquelle aussi toutes deux apprendraient à s'estimer et à s'entr'aider mutuellement (1).

Publié sous les auspices de votre Société, le Catalogue des plantes vasculaires qui croissent spontanément dans le département de la Marne ne tardera pas à paraître. M. le comte de Lambertye vous a adressé, il y a quelques jours, une Carte botanique et géologique de notre département, qu'il doit joindre à son travail. Il est évident que cet ouvrage présente un grand intérêt, et qu'il contribuera à propager le goût de l'étude de cette branche si séduisante de l'histoire naturelle.

M. Jules Remy, qui maintenant compte au nombre de vos correspondants, a bien voulu se charger de classer votre herbier et d'en établir le catalogue. Tout récemment, il vous a envoyé, pour y être ajoutée, une collection de plantes fort remarquables recueillies par lui sur le sommet des Vosges.

En vous entretenant d'un ouvrage de M. des Etangs, qui a pour titre : *Liste des noms populaires des plantes de l'Aube et des environs de Provins,* M. Royer vous a fait sentir les difficultés que présente un ouvrage de cette nature, et les services qu'il peut rendre en mettant en rapport l'homme de science avec l'homme des champs, et en leur donnant les moyens de se comprendre.

Parmi les observations qui peuvent résulter d'un semblable travail, votre rapporteur vous en a cité une

---

(1) M. Caquot, *rapporteur.*

qui lui est personnelle. Ainsi il a remarqué que les noms vulgaires, donnés aux plantes les plus communes des environs de Courtisols, sont tous des noms allemands, à peine francisés par la terminaison, et ayant souvent la même signification que les noms vulgaires français correspondants. Si l'origine allemande des habitants de cette intéressante localité était moins bien démontrée, ce fait pourrait fournir une preuve de plus à l'appui de cette opinion.

M. de Belly vous a adressé des notes sur quelques plantes rares trouvées dans les environs de Reims (1); quelques-unes de ces plantes semblent étrangères à notre climat, et avoir été apportées par les nombreuses plantations de sapins qui ont été faites dans ces dernières années.

Vous devez à M. A. Buvignier, président de la Société philomathique de Verdun, deux notes (2) : la première, sur quelques fossiles nouveaux trouvés dans les départements des Ardennes et de la Meuse ; la seconde, sur les chances de succès que présente, dans quelques parties du département de la Meuse, la recherche des eaux jaillissantes ou ascendantes. Cette dernière note a donné occasion, à M. Droüet, de vous entretenir des chances de succès qu'auraient les mêmes recherches dans celui de la Marne.

Notre collègue ne doute pas qu'on ne puisse arriver à forer un puits artésien ; mais, dans la plus grande partie du département, il faudrait percer le banc de craie sur

(1) M. Royer, *rapporteur.*
(2) M. Drouet, *id.*

lequel nous sommes situés, et, malgré toute l'importance qu'acquerraient nos plaines trop sèches si elles pouvaient être arrosées, il est douteux qu'on ne reculât devant la dépense d'une pareille entreprise.

Une science qui touche de près l'agriculture, et qui paraît devoir quelque jour lui rendre d'importants services, c'est assurément la météorologie. On doit savoir gré à tous ceux qui, dans cet espoir, consignent à chaque instant et sans interruption, la température et la pression de l'atmosphère et les divers changements survenus dans l'état du ciel.

Il est permis de croire que les nombreux documents recueillis sur tant de points seront un jour résumés par quelque homme de génie, qui formulera les lois encore inconnues qui régissent les variations de l'atmosphère. M. Chalette vous soumet régulièrement ses observations météorologiques; vous le remerciez de la persévérance qu'il met à continuer cet utile travail dont vous appréciez toute l'importance. Tout à l'heure, je vous entretenais de statistique; ne devais-je pas alors vous rappeler qu'une honorable distinction décernée par l'Académie des sciences est venue couronner l'auteur de la statistique du département de la Marne et récompenser les longs et laborieux efforts de notre collègue, M. Chalette.

L'usage de l'eau minérale de Sermaize paraît aujourd'hui à peu près oublié, et cependant plusieurs médecins, et notamment un de nos collègues, M. le docteur Prin, l'ont conseillé avec succès. Quelques analyses de cette eau ont été faites; une d'elles est due à un des anciens membres les plus recomman-

dables de cette Société, à M. Tissot. M. Calloud, pharmacien à Vitry-le-François, a appliqué à cette recherche les nouveaux moyens d'investigation que possède la science. Les principes minéralisateurs dont il a déterminé la nature et la proportion, semblent expliquer les heureux effets produits dans certains cas par l'emploi de cette eau. Cette analyse, dont il vous a communiqué les résultats, doit faire partie d'un travail sur la source minérale de Sermaize dont s'occupe le jury médical du département de la Marne.

M. Regnauld, pharmacien, vous a adressé un mémoire sur différents procédés chimiques destinés à utiliser certaines substances ordinairement perdues; l'un de ces moyens a pour but de retirer l'iode des bains qui, après leur emploi, contiennent encore une certaine quantité de cette matière médicamenteuse. L'iode et les iodures, employés si fréquemment en médecine, ont vu, depuis deux ou trois ans, leurs prix décuplés; il était donc intéressant de chercher à en perdre la moindre quantité possible. Le problème à résoudre, pour retirer l'iode de solutions aussi étendues que les bains, est difficile; le procédé indiqué par M. Regnauld ne paraît pas présenter encore un résultat complet : cependant vous ne pouvez manquer d'approuver les vues de ce chimiste praticien, vues qui tendent à chercher à tout utiliser, puisque, dans ses investigations, il s'appuie sur ce principe que rien n'est perdu dans la nature (1).

---

(1) M. Salle, *rapporteur*.

Vous continuez à recevoir les comptes rendus de l'Académie des sciences et le bulletin de la Société d'encouragement, pour l'industrie nationale. M. Salle, qui veut bien se charger de vous indiquer ce que ces recueils peuvent contenir de plus intéressant pour vous, a souvent captivé votre attention par les rapports dont ils lui ont fourni le sujet. Pour n'en citer, par leurs titres, qu'un nombre bien faible, je mentionnerai les détails parvenus à l'Académie des sciences sur le désastre de Montville, les recherches de toute nature auxquelles a donné lieu l'altération des pommes de terre, les perfectionnements introduits dans nos machines industrielles, les résultats des nouvelles expériences de M. Boucherie, les recherches de M. Chevandier sur la production du bois, et, enfin, les calculs de M. Ch. Dupin sur l'avenir des caisses d'épargne.

M. Salle vous a vivement intéressé, en vous parlant d'une modification simple et pourtant importante, introduite dans la construction des locomotives par un jeune ingénieur, notre compatriote, M. F. Paquin, attaché au chemin de fer de Strasbourg à Bâle. Cette ingénieuse modification qui, par son utilité et les résultats avantageux qu'elle présente, fait le plus grand honneur à son inventeur, paraît devoir produire une économie de combustible fort considérable.

En vous rendant compte des travaux publiés par le Journal du Génie civil, M. Taffe vous a cité un mémoire plein d'intérêt, de M. Ch. Dupin, sur le nombre de vaisseaux et frégates qui convient à la France.

M. Loisson de Guinaumont vous a fait hommage de son ouvrage sur la somnologie magnétique. Dans l'examen que vous avez fait de ce livre, vous avez apprécié

le zèle avec lequel notre vénérable collègue, dans son désir de faire le bien, a cherché à jeter de la lumière sur cet intéressant et obscur problème (1).

M. de Montureux n'a pas manqué de se rappeler à votre souvenir, en vous envoyant quelques notes, 1° sur les patentes dans les villes à proximité des chemins de fer (2); 2° sur les moyens de forer les puits artésiens (3); 3° sur la possibilité de diminuer les frais de battage à la mécanique (4). Ces notes prouvent le désir qu'a l'auteur d'être utile à ses concitoyens.

M. Mézières, de Châlons, vous a fait hommage de sa Comptabilité commerciale, financière, industrielle et manufacturière. Dire que c'est un livre sérieux, et que pourtant il est à sa seconde édition, n'est-ce pas en faire l'éloge (5)?

Obligé de restreindre cet exposé déjà trop long, je me contenterai de vous rappeler que vous devez :

A M. Perrot, de Phalsbourg, un discours sur l'importance de la mémoire considérée en elle-même et de son influence sur les autres facultés (6);

A M. le baron Dhombres Firmas, un mémoire sur le noyer et les effets de son ombrage (7);

A M. Povillon-Pierrard, un recueil manuscrit de poésies (8);

(1) M. le Dr Salle, *rapporteur*.
(2) M. Eug. Perrier, *id.*
(3) M. Hip. Faure, *id.*
(4) M. Duguet, *id.*
(5) M. J. Perrier, *id.*
(6) M. Joppé, *id.*
(7) *Id.*, *id.*
(8) *Id.*, *id.*



A M. le docteur Jolly, un discours sur l'imitation considérée dans ses rapports avec la philosophie, la morale et la médecine (1);

A M. Moët de La Fortemaison, un ouvrage sur les antiquités de Noyon (2);

A M. Faille, de Douai, un livre sur l'institution d'une école du commissariat de la marine (3);

A M. Gaspard Belin, de Lyon, une brochure sur les avantages du concours appliqué au recrutement du personnel administratif et judiciaire (4);

A M. Gasc, de Paris, un ouvrage ayant pour titre : *Philosophie des Connaissances humaines* (5);

A M. Materne, les deux traductions françaises suivantes : PLATON, *Apologie de Socrate;* ESCHYLE, *Les Sept contre Thèbes;*

A M. Failly, quelques Idylles de Gessner, traduites en vers français;

A M. Navlet père, les principes de dessin d'architecture qu'il vient de publier.

Les nombreuses Sociétés savantes avec lesquelles vous êtes en rapports continuels ne manquent pas de vous adressèr leurs publications. Vous aimez à puiser dans cette mine, car vous êtes toujours certains d'en extraire des travaux intéressants et d'y trouver l'occasion d'utiles applications à tenter dans nos localités.

Je dois maintenant, Messieurs, vous entretenir des membres que votre compagnie a perdus.

---

(1) M. SALLE, *rapporteur*.
(2) M. CAQUOT, *id.*
(3) M. DE SERMET, *id.*
(4) *Id.*, *id.*
(5) M. MAUPASSANT, *id.*

Un homme dont la voix puissante a exercé la plus grande influence sur les destinées constitutionnelles de la France, un homme que votre Société s'honorera toujours d'avoir compté au nombre de ses membres, a terminé sa carrière depuis votre dernière séance publique. Cet homme, vous l'avez tous nommé, c'est M. Royer-Collard. Le bruit de cette mort a douloureusement retenti dans tous les départements, car, par les services qu'il a rendus au pays, M. Royer-Collard n'appartient pas plus au département de la Marne qu'à la France tout entière.

N'attendez pas, Messieurs, que je vous fasse le portrait de notre illustre compatriote; quelques-uns l'ont tenté déjà, d'autres l'essaieront encore; pour moi, je resterais au-dessous de cette tâche.

Je ne puis cependant me défendre de vous rappeler quelques particularités de sa vie, qui vous touchent de plus près.

En 1814, M. Royer-Collard, alors directeur général de la librairie, fut nommé par vous membre honoraire non-résidant. Il fut vivement flatté de cette marque d'estime; voici ce qu'il vous écrivait à cette occasion : « Les grands desseins et les longues espé-
» rances ne conviennent ni à mes forces ni à mon âge.
» Je m'estimerai heureux de consacrer le reste de ma
» vie à quelques travaux utiles, et j'en trouverai tou-
» jours la plus douce récompense dans l'estime et
» l'amitié de mes compatriotes. »

Pendant vingt-sept ans, M. Royer-Collard fut, sans interruption, à la Chambre des députés, l'un des représentants du département de la Marne; et lorsqu'une fois, une seule, en 1824, sa ville de prédilection lui fut infidèle, ce fut l'arrondissement de Châlons qui l'envoya siéger sur les bancs de la Chambre.

La fermeté, la modération, la probité de ses opinions devaient, quelques années plus tard, le rendre l'objet d'une éclatante manifestation; notre arrondissement fut compté au nombre des sept colléges qui l'investirent à la fois du mandat législatif.

Quand, en 1828, les suffrages de ses collègues et la confiance du roi Charles x le firent asseoir sur le fauteuil de la présidence, qu'il devait conserver pendant trois sessions, votre Société ne manqua pas de lui adresser ses félicitations, et, parmi les témoignages de sympathie qui lui arrivaient alors de toutes parts, les vôtres ne furent pour lui ni les moins doux ni les moins bien appréciés.

Habitué par la nature de ses études à descendre en lui-même et à discuter sévèrement ses propres opinions, M. Royer-Collard n'écouta jamais, en philosophie comme en politique, que les leçons et les conseils de son jugement et de sa raison. Profond et religieux penseur, il fut l'un des plus ardents adversaires de la philosophie sensualiste; sage et prévoyant politique, il redoutait également les excès du pouvoir et les excès des masses, et s'il défendit avec énergie les libertés constitutionnelles, il ne les sépara jamais du principe monarchique. Quand la révolution de Juillet vint fonder un ordre de choses nouveau et sanctionner les théories qu'il avait si long-temps appuyées de l'autorité de sa parole, son rôle sembla fini et sa bouche ne s'ouvrit plus qu'en de rares occasions pour donner au pays de sages avertissements.

Il appartenait à l'arrondissement qui l'avait vu naître, qui tant de fois lui avait confié la défense de ses intérêts, d'avoir le premier l'idée d'élever un monument à sa mémoire; vous, Messieurs, vous n'avez pas voulu rester étrangers à une manifestation si bien

justifiée : vous avez offert votre concours pour aider à l'accomplissement de ce projet, car vous avez senti que cette vénérable image devait revivre en bronze au milieu de nous, comme un impérissable modèle d'une loyauté, d'une probité politiques, dont malheureusement s'éloignent chaque jour davantage les tendances trop matérielles de notre époque.

Vous avez encore perdu un de vos membres correspondants, M. le comte Dessoffy ; à peine entré dans vos rangs, il avait su captiver votre attention par la lecture de ses appréciations sur quelques écrivains contemporains ; il traitait avec une égale facilité les sujets purement littéraires et ceux plus sérieux qui touchaient à l'agriculture et à l'économie politique. Les communications intéressantes qu'il vous faisait se succédaient à des intervalles assez rapprochés, et vous avez eu à regretter en lui un membre dont le zèle et les lumières vous faisaient concevoir les plus belles espérances.

Vous avez reçu dans vos rangs, comme membres correspondants :

MM. Lapoulle, notaire, à Witry-lez-Reims ;
Brûlé, notaire, à Fismes ;
Picart, juge au tribunal civil de Ste-Ménehould ;
Chaix-d'Est-Ange, avocat, à Paris ;
Emile Hémard, maire, à Montmort ;
Remy fils, botaniste, à Paris ;
Moët de La Forte-Maison, antiquaire et archéologue, à Rennes ;
Faille, lieutenant-colonel d'artillerie en retraite, à Douai.

Tous ces membres vous ont fait déjà d'utiles communications. Vous attendez d'eux une collaboration active et suivie.

J'arrive enfin, Messieurs, à vous parler de vos concours.

Premier Concours.

Pénétrés des avantages que devaient tirer toutes les classes de la société, et notamment les classes laborieuses, d'une consommation plus grande de la viande, convaincus, d'ailleurs, que l'agriculture de notre département trouverait d'immenses profits à élever et à engraisser un nombre de bestiaux plus considérable, vous vous êtes demandé s'il n'était pas possible d'augmenter la masse des plantes fourragères propres à l'alimentation du bétail, en recueillant une certaine quantité de matières pouvant se convertir en engrais, ou en donnant à ceux que nous possédons déjà des soins mieux entendus et plus judicieux. C'est dans cette pensée que vous avez mis au concours le sujet suivant (1) :

« Il serait très avantageux pour notre agriculture » d'élever et d'engraisser un plus grand nombre de » bestiaux; d'un autre côté, la consommation d'une » plus grande quantité de viande augmenterait le bien- » être et les forces des classes ouvrières, et, par suite, » la production du travail ; »

« Ces principes admis,

« Rechercher si, dans le département de la Marne, la

---

(1) *Commissaires* : MM. Duguet, Caquot, Maupassant, Barrois, de Pinteville Cernon, Faure et Salle, *rapporteur*.

» déperdition d'une grande partie des matières de » toute nature, pouvant servir à l'engrais des terres, » n'est pas une des causes qui arrêtent le développe» ment de la production et l'engraissement des animaux destinés à la boucherie. »

« En cas d'affirmative, faire connaître quelles sont » ces matières, quels seraient les moyens de les utiliser, » et surtout de les faire concourir à la production des » plantes propres à l'alimentation des bestiaux. »

Vous avez entendu, sur le résultat de ce concours, le rapport de notre collègue, M. Salle (1), et, en décidant que le prix ne serait pas décerné, vous avez cependant accordé deux médailles d'encouragement.

Deuxième, dixième et onzième Concours.

EXPLOITATIONS RURALES.

Proposer des modèles aux cultivateurs, exciter l'émulation de ceux qui, déjà entrés dans une bonne voie, ne demandent qu'à progresser, encourager la bonne construction des bâtiments destinés à loger les animaux de la ferme, provoquer des essais sur les engrais nouveaux, récompenser les soins donnés à ceux que nous possédons déjà, tels sont les motifs qui vous ont fait proposer les deuxième, dixième et onzième concours (2).

---

(1) Ce rapport est imprimé ci-après.

(2) *Commission du deuxième concours :* MM. Duguet, Eug. Perrier, Boulard, Faure et Sellier, *rapporteur.*

Commission du dixième concours : MM. Le Brun, d'Avize, et Sellier, *rapporteur.*

Plusieurs concurrents de mérite ont été présentés au premier de ces concours; les preuves de leurs droits à vos suffrages étaient nombreuses et fondées; leurs titres ont été longuement débattus; ce n'est qu'après un examen minutieux et approfondi de ces titres que vous avez reconnu que certaines exploitations pouvaient être proposées comme modèles et que vous les avez distingués en accordant :

Une médaille d'or à M. Lamairesse-Petit, de Saint-Martin-sur-le-Pré;

Une médaille d'or à M. Chopin, de Sommebionne;

Une médaille d'or à M. Longis-Rollet, de Saint-Hilaire-le-Petit;

Une médaille d'argent à M. Jennequin, de Dommartin-sur-Yèvre;

Une médaille d'argent à M. Barrois fils, de Bouët, commune de Noirlieu;

Une médaille d'argent à M. Bernaudat, de Landricourt;

Une médaille d'argent à M. Debar, de Coolus;

Une médaille d'argent à M. Mortas, de Cernon;

Une médaille d'argent à M. Giraux, de Mont-Jalon;

Une médaille d'argent à M. Mafflart, de La Borde, commune de Mardeuil.

Deux concurrents seulement se sont présentés au concours relatif aux bonnes dispositions des écuries et des étables. Les améliorations qui vous ont été indiquées ont du mérite sans doute, mais elles ne sont qu'un premier pas, et ne vous ont pas paru suffisantes pour que la prime que vous aviez promise pût être décernée. Néanmoins, pour donner à ces concurrents un témoignage de la satisfaction que vous éprouvez de les voir prendre une bonne direction dans les soins que récla-

ment les animaux domestiques, vous avez décerné, comme marque d'encouragement,

Une médaille d'argent à M. Oudinot fils, de Saint-Amand;

Une médaille d'argent à M. le comte de Saint-Belin, de Gionges-Saint-Ferjeu.

Aucun concurrent ne s'est présenté au onzième concours.

L'importance que vous attachez aux progrès de l'agriculture pratique vous a fait réunir pour un seul les conditions de ces trois concours; mais, vous en avez élargi le cercle, en promettant de décerner une médaille d'or dans chacun des cinq arrondissements de notre département. Vous avez lieu d'attendre des concurrents nombreux.

Troisième Concours.

CHEMINS VICINAUX.

Votre troisième concours doit avoir encore une très grande influence sur l'agriculture. Qui pourrait, en effet, ne pas reconnaître quelle notable économie de temps, de peine, de main-d'œuvre, le cultivateur peut retirer de la facilité des communications de commune à commune? Sans doute, l'utilité de ce concours n'est plus aussi grande qu'à l'époque de sa création, depuis que, de tous côtés, les Conseils municipaux ont reconnu combien il était important d'améliorer la viabilité rurale, depuis que les populations ont suivi cette direction, depuis surtout que la sollicitude des législateurs et de l'administration, s'est empressée de seconder cet élan. Le temps n'est pas éloigné sans doute où le progrès que vous aurez voulu faire naître

sera réalisé, et où vous pourrez consacrer à d'autres encouragements les distinctions que vous accordez pour cet objet.

Dans cette unanimité d'efforts tentés de toutes parts, vous avez cependant distingué le zèle de quelques communes pour l'amélioration et l'entretien de leurs chemins vicinaux, et vous avez décerné les récompenses suivantes (1) :

ARRONDISSEMENT DE REIMS.

Une médaille d'argent à la commune des *Mesneux*. M. Guillot-Chéon, maire.

ARRONDISSEMENT DE SAINTE-MÉNEHOULD.

Une médaille d'argent à la commune de *Berzieux*. M. Aumignon, maire.

Une mention honorable à la commune d'*Épense*. M. Robert, maire.

ARRONDISSEMENT DE VITRY.

Une médaille d'argent à la commune de *Saint-Lumier-en-Champagne*. M. Roussinet fils, maire.

Un rappel de médaille à la commune de *Loisy-sur-Marne*. M. Haudos (Justin), maire.

ARRONDISSEMENT DE CHALONS.

Un rappel de médaille à la commune de *Vertus*. M. Doublet, maire.

---

(1) *Commissaires :* MM. Caquot, Boulard, et Sellier, *rapporteur*.

Une médaille d'argent à la commune d'*Écury-sur-Coole*. M. Le Bonvallet, maire.

ARRONDISSEMENT D'ÉPERNAY.

Une médaille d'argent à la commune de *Molins*. M. Renneçon, maire.

Un rappel de médaille à la commune du *Gault*. M. Frérot (Désiré), maire.

Vous savez bien, Messieurs, que vos distinctions ne s'égarent pas quand elles vont récompenser l'homme modeste et utile qui, sur un théâtre restreint, met à la disposition de sa localité son temps et son activité. Sur la proposition que vous en a faite la Commission du troisième concours, vous avez décerné à M. Firmin Roussel, de Lisse, une médaille d'encouragement pour les soins et le zèle désintéressés avec lesquels il a dirigé les travaux nécessaires à l'amélioration et à l'entretien des chemins vicinaux de la commune de Lisse.

Quatrième Concours.

ÉCOLES D'AGRICULTURE.

Vous avez, depuis long-temps, reconnu quels avantages résulteraient de leçons d'agriculture données par les instituteurs de la campagne; ces cours, en effet, professés pour ainsi dire au milieu des champs, font naître des idées de progrès, engagent les cultivateurs à tenter de modestes essais, et, enfin, peuvent être l'occasion entre eux, de conférences, de discussions, desquelles on peut espérer le plus grand bien.

M. Miraucourt, instituteur à Bussy-le-Repos, vous a, cette année, adressé la suite de son cours d'agricul-

ture (1). Ce cours a porté principalement sur les engrais et les assolements, et sur les principaux moyens d'améliorer les uns par les autres. Vous avez vu avec intérêt les calculs et les expériences que M. Miraucourt a faits sur la question de savoir lequel de l'assolement triennal ou de l'assolement quinquennal pouvait donner les meilleurs résultats; l'avantage est resté à l'assolement quinquennal. Vous ne pouvez qu'engager M. Miraucourt à persévérer dans la voie où il est entré. Vous l'avez distingué l'année dernière; vous lui avez, cette année, accordé un rappel de médaille.

Cinquième Concours.

PLANTATION DE MURIERS.

Les conquêtes pacifiques de notre ambassade en Chine promettent à notre industrie séricicole de nouveaux perfectionnements, et seront pour elle une source assurée de succès.

La possibilité d'une éducation de vers à soie, dans le département de la Marne, n'est plus une question; les plantations de mûriers, exécutées avec soin et dirigées avec intelligence, prospèrent dans le sol où réussit la culture de nos vignes. M. Henriot fils possède à Trigny, canton de Fismes, une propriété où, suivant le rapport de vos commissaires, sont plantés douze mille mûriers blancs, ayant plus de cinq ans, et présentant tous une belle et vigoureuse végétation (2).

---

(1) *Commissaires* : MM. Salle et Maupassant, *rapporteur*.

(2) *Commission* : MM. Saubinet aîné, de Vroïl fils, de Reims, Baulé, de Fismes, M. Saubinet, *rapporteur*.

Le produit de ces mûriers a permis à M. Henriot fils de tenter, cette année, une éducation dont les résultats ont été satisfaisants et qui lui ont valu les félicitations de la Société séricicole de Paris. C'est avec empressement que vous avez décerné à M. Henriot fils la médaille d'or du cinquième Concours.

Sixième Concours.

ARBRES FRUITIERS.

Il faut bien reconnaître que rien n'est essayé pour améliorer nos arbres fruitiers. Malgré les encouragements que vous promettez, personne ne s'est présenté au sixième concours; vous le continuez pourtant, dans l'espoir que nos jardiniers comprendront enfin que c'est aussi dans leur intérêt que vous les engagez à entrer dans la voie des améliorations et des progrès.

Septième Concours.

DESTRUCTION DES INSECTES NUISIBLES A LA VIGNE.

Si la plus précieuse de nos cultures, celle de la vigne, est si souvent exposée aux ravages des insectes, ne serait-ce point parce qu'on n'apporte généralement pas à la destruction de ses ennemis les soins et l'activité nécessaires? Les efforts pour atteindre ce but doivent être simultanés; ceux d'un propriétaire isolé auraient peu de résultats. Cependant l'exemple est bon à donner, car, sans doute, il serait suivi; et vous auriez été satisfaits qu'un vigneron vous eût été signalé comme ayant des droits à la prime de votre septième concours. En vous entretenant de l'activité qu'ont déployée MM. les maires d'Oger et du Mesnil, pour la

destruction de l'attelabe ou cunche, un de vos collègues vous a fait connaître que leurs efforts ont été couronnés de succès. Vous avez exprimé le regret qu'il ne vous fût possible d'encourager de semblables résultats qu'en mentionnant, dans le compte rendu de vos travaux, le zèle de ces deux magistrats.

Huitième Concours.

OBJETS DIVERS D'UTILITÉ PUBLIQUE (1).

L'introduction d'une nouvelle industrie, dans le département, éveille toujours votre sympathie quand elle s'exerce sur des produits fournis par le pays, et surtout lorsqu'elle se présente avec des conditions de succès et de durée. La fabrique de vermicelle et d'amidon, que M. Marchal est venu fonder aux portes de Châlons, paraît remplir entièrement ces conditions. Quand on considère, en effet, l'importance de nos marchés et la bonne qualité de nos grains, on est surpris qu'un semblable établissement ne soit pas venu plus tôt s'élever au milieu de nous.

Obligé de tout créer, le propriétaire de l'établissement qui nous occupe a tiré le meilleur parti de l'emplacement dont il pouvait disposer. Son usine est établie dans un espace assez restreint ; un cheval attelé à un manége pétrit la pâte, blute le gruau et fournit l'eau nécessaire à l'extraction de l'amidon. Huit ou dix ouvriers sont occupés dans l'établissement, qui produit chaque jour, outre l'amidon, 250

(1) *Commission :* MM. Eug. Perrier, Picot, Faure et Salle, *rapporteur.*

à 300 kilog. de vermicelle, macaroni et pâte d'Italie.

Toutes les dispositions prises ont paru à vos commissaires parfaitement entendues; elles sont simples et peu dispendieuses, et c'est avec plaisir qu'ils ont remarqué l'ordre et l'extrême propreté qui règnent dans tout l'établissement.

Vous avez pensé, Messieurs, que si votre Société se plaisait toujours à récompenser l'établissement d'une industrie nouvelle, elle devait surtout cette distinction à celle qui est dirigée avec cette intelligence et avec cet esprit d'ordre et d'économie, garants les plus sûrs de la prospérité. Vous avez décerné une médaille d'or à M. Marchal.

M. Stevenel, de Châlons, a appelé votre attention sur une machine de son invention, destinée à fabriquer des caisses propres à l'emballage des bouteilles de vin de Champagne.

Cette machine vous a paru bien et solidement établie, combinée dans toutes ses parties, de manière à faire un bon travail, sans se dégrader et sans exiger trop de dépenses d'entretien; les dispositions les plus utiles en sont fort simples, ingénieuses, et font honneur au talent de l'inventeur.

Vous avez accordé, à M. Stevenel, une médaille d'argent.

Quoique déjà plusieurs pétrins mécaniques aient été proposés, pour remplacer le travail de l'homme, la boulangerie ne les a pas encore adoptés, à cause des inconvénients qu'ils présentent.

Le pétrin que M. Noël a soumis à votre examen diffère entièrement de tous ceux que l'on a cherché

jusqu'ici à mettre en usage. Celui-ci devra, sans doute, recevoir quelques perfectionnements. M. Noël, qui s'en sert depuis plusieurs mois dans sa boulangerie, y a déjà fait des modifications de nature à diminuer certains inconvénients. Tel qu'il est, d'ailleurs, il donne de bons résultats, puisqu'il pétrit, en dix minutes, 150 kilog. de pâte qui, par les procédés ordinaires, exigeraient un travail d'une heure. La pâte est parfaitement homogène et donne un pain léger et bien divisé. Il est à désirer que l'usage de cet appareil soit généralement adopté ; l'emploi qu'on en fera donnera les moyens de le perfectionner s'il y a lieu.

Vous avez accordé, à M. Noël-Vauthier, une médaille d'argent.

M. Delcroix, boulanger, à qui vous avez déjà décerné une distinction, vous a présenté également un pétrin mécanique qui donne d'assez bons résultats ; néanmoins, sa construction vous a paru se rapprocher de ceux qu'on a déjà essayés à Paris, et auxquels on a renoncé, à cause des inconvénients que présentait leur nettoyage. M. Delcroix a, de plus, fait fonctionner, devant vos commissaires, un four en tôle qui cuit très rapidement et convenablement le pain. Malheureusement, dans notre ville, la consommation n'est pas assez forte pour qu'il puisse être utilisé avec avantage, à cause des frais de combustible. Cependant, vous avez pensé que M. Delcroix avait mérité vos encouragements pour les perfectionnements qu'il ne cesse d'apporter dans l'art de la boulangerie ; vous lui avez accordé un rappel de médaille.

M. Caillez, fondeur-pompier, vous a soumis une

pompe destinée à épuiser les fosses d'aisance. Sa construction vous a paru solidement établie et telle qu'on devait l'attendre de l'intelligence et des soins d'un homme habile que vous avez si souvent distingué. Vos commissaires ont aussi remarqué, chez M. Caillez, un appareil fort simple, pour prendre des bains de vapeur. Vous avez décerné, à M. Caillez, un rappel de médaille.

Tels sont, Messieurs, les principaux travaux dont vous vous êtes occupés dans le cours de cette année. Si vos efforts sont quelquefois récompensés, si votre voix est souvent entendue, c'est que le champ de l'intelligence est chez nous une terre fertile, qui n'a besoin que d'être cultivée.

Parcourez nos plaines naguère stériles et maintenant plantées d'arbres verts, fouillez ce sol crayeux à peine caché sous une mince couche de terre végétale et qui chaque année pourtant se recouvre de belles moissons, suivez pas à pas les diverses transformations de chacune de nos industries, et partout vous trouverez les traces d'efforts et de progrès auxquels vous n'êtes jamais restés ni étrangers ni indifférents.

Oui, Messieurs, qu'il me soit permis de le dire en terminant, c'est à son travail, c'est à sa persévérance, que notre département doit son bien-être et l'aisance qui règnent dans toutes les classes de sa population. C'est dans les produits d'un sol parfois rebelle, mais toujours forcé d'obéir, qu'il puise tous les éléments d'une prospérité, depuis long-temps incontestée, et qui chaque jour tend à s'accroître.

RAPPORT

SUR

LE PREMIER CONCOURS (1),

PAR M. LE D[r] SALLE.

MESSIEURS,

LA question que vous avez mise au concours cette année, touchant en même temps aux progrès et à la prospérité de l'agriculture et au bien-être de toutes les classes de la société, on pouvait espérer que bon nombre de concurrents répondraient à votre appel. Mais cette question n'est pas de celles qui peuvent être résolues dans un cabinet avec de l'érudition, des livres, ou une imagination un peu vive; il fallait de l'esprit d'observation et de l'expérience pratique, et, malheureusement, les praticiens les plus judicieux délaissent difficilement les travaux des champs pour prendre la plume et communiquer aux autres les ré-

(1) *Commissaires :* MM. CAQUOT, MAUPASSANT, BARROIS, DE PINTEVILLE CERNON, FAURE, et SALLE, *rapporteur*.

sultats de leurs observations. Aussi trois mémoires seulement vous sont parvenus.

L'auteur du mémoire n° 1 ; s'attachant exactement aux termes de la question, commence par étudier les engrais ; il passe en revue toutes les substances qui peuvent être utilisées pour accroître la fertilité de la terre, en discute la valeur, le meilleur mode de conservation et d'emploi, et leur plus ou moins d'efficacité suivant la nature du sol des différentes contrées de notre département. Ce premier chapitre est, sinon complet, au moins très étendu, bien travaillé, et renferme une foule de bons renseignements et de bons préceptes ; néanmoins, il n'est pas exempt de reproches. Ainsi, sur quelques points, il est en contradiction avec lui-même ; en thèse générale, il blâme les composts et l'usage des engrais liquides. Il reproche aux premiers de retarder la production en augmentant la masse aux dépens de la qualité, et de donner beaucoup de peines pour retirer peu de profits. Il dit, avec raison, que le purin est bien inférieur au fumier et d'un transport plus difficile et plus dispendieux. Avec des opinions ainsi énoncées, comment peut-il conseiller aux petits cultivateurs de séparer leur fumier en deux parties, en fumier long avec lequel ils formeraient des composts et en crottin que l'on délayerait dans l'eau pour faire du purin ? Dans la préparation des fumiers sur laquelle il insiste assez longuement, il entre dans des détails qui ne paraissent pas exécutables aux cultivateurs expérimentés qui faisaient partie de la commission, et les théoriciens lui reprochent de ne pas être au courant des progrès de la chimie moderne, quand il conseille d'enfouir les fumiers à l'état de décomposition lorsque la période de

fermentation septique est passée et qu'ils ne fournissent plus de produits azotés ammoniacaux qui, d'après M. Schatenneman, sont les agents principaux de fertilisation.

Dans un second chapitre, l'auteur étudie le sol du département; il admet plusieurs variétés de terrains calcaires, qu'il désigne sous le nom de *terres crayonneuses*, de *terres blanches* et de *terres grèveuses*. Il parle des terres *argilo-calcaires* du vallage, des *terres rouges sablonneuses*, des terres *d'ajaux*, des terres *argileuses du Perthois et de la Brie*, et des terres *siliceuses des montagnes* qui dominent nos vignobles. Il expose leurs qualités et leurs défauts, et indique les moyens de les améliorer par le mode de culture, par la manière d'y introduire des amendements et des engrais, par le choix des plantes qui y réussissent le mieux, etc. Il est peu probable que ces conseils soient tous le fruit de son expérience personnelle; mais ils prouvent qu'il a beaucoup vu, qu'il a observé avec sagacité, et ces conseils ont une utilité pratique qui rendent cette partie de son travail très estimable.

Dans une troisième partie, il parle des moyens de multiplier les engrais en les appliquant à la culture des plantes fourragères. Là, il reproduit les opinions de M. Dezeimeris, que vous connaissez déjà par plusieurs intéressants rapports de M. Duguet. Il préconise surtout un mélange de différentes graines qui peut, dans une année, donner trois récoltes de fourrage, en préparant une jachère à recevoir du blé. Il conseille de mettre moitié des terres cultivées en plantes fourragères, pensant que l'autre moitié, mieux fumée, produirait autant et plus de céréales que ne le fait aujourd'hui la totalité.

Enfin, dans un dernier chapitre, il donne les principes économiques de l'éducation du bétail, et il démontre encore, avec M. Dézeimeris, les avantages qu'il y a d'élever des races précoces qui croissent rapidement, de renouveler souvent ces animaux, en les graissant et les livrant à la boucherie aussitôt qu'ils ont atteint leur développement, c'est-à-dire à l'âge de trois ans. Tous ces principes nous ont paru justes, appuyés par des calculs raisonnables et surtout sanctionnés par l'exemple de l'Angleterre, qui est notre maîtresse en cette matière. La Société doit donc leur accorder sa sanction, en décernant une récompense à l'auteur de ce travail.

Le mémoire n° 2 se distingue par un mérite d'un autre genre; écrit avec facilité et même avec élégance, il commence par un aperçu historique sur l'agriculture, qu'il montre écrasée et languissante sous la féodalité, commençant à se relever par les soins d'Henri IV, de Sully et d'Olivier de Serres, faiblement protégée par Louis XIV, mise en honneur par Louis XVI, affranchie par la révolution, se développant aujourd'hui sous l'influence de la liberté et devant prendre un nouvel essor par la levée des prohibitions et la facilité des échanges. Après cet exorde, il traite longuement la question des bestiaux, il repousse énergiquement l'importation des races étrangères qui, ne retrouvant plus les conditions de leur pays natal, dépérissent rapidement dans nos contrées et sont une source continuelle de désappointement pour le cultivateur; il pense qu'il vaut mieux améliorer nos races indigènes en les nourrissant abondamment; il assure qu'en introduisant ce mode d'alimentation et en observant les conditions générales d'hygiène, d'élevage

et de reproduction, on ne tardera pas à reconnaître un prompt changement, une grande amélioration dans les conditions du bétail et dans la production fourragère. Il parle avec enthousiasme de la méthode Guénon, qui fait connaître à certains traits les qualités des vaches laitières; il en exagère, je crois, les avantages en signalant son emploi comme un des plus grands moyens de progrès. Après avoir fortement blâmé les cultivateurs qui conservent un grand nombre de bestiaux qu'ils nourrissent mal, et avoir prouvé qu'ils auraient avantage à en vendre moitié et à donner une ration double à ceux qu'ils conserveraient, après avoir dit un mot des abus qui existent dans le commerce de boucherie et de leur influence sur l'élévation du prix de la viande, il finit par un examen assez succinct des engrais. L'auteur est au courant de la science; il parle de tous les produits nouveaux expérimentés par M. Schattenneman, tels que les eaux de lavage du gaz, du sulfate de fer, etc.; mais il reste dans les généralités et ne cherche à faire aucune application de ces substances au sol de notre département.

Le mémoire n° 3 est très inférieur aux deux premiers. Pour répondre à votre question, l'auteur dit que le cultivateur doit faire tous les sacrifices possibles pour se procurer de beaux bestiaux, qu'il choisira dans tous les pays; il pense, avec raison, qu'il vaut mieux leur donner une nourriture saine dans les étables que de les conduire paître dans de mauvaises prairies. Pour les engrais, tout son travail se borne à faire connaître les matières qu'il fait entrer dans un immense compost qui doit être un engrais très riche, mais dont il devrait faire connaître le prix de revient. Il finit en donnant les moyens qu'il croit convenables pour re-

cueillir les urines, les matières fécales et les immondices de tout genre que fournit une grande ville.

Le jugement à porter sur ces mémoires n'a pas laissé d'embarras à votre commission. Le n° 1 répond complètement à tous les points de la question, mais il y répond en réunissant des faits connus, en appliquant des principes d'économie agricole livrés à la publicité. On aurait aimé à trouver, sinon des idées nouvelles, au moins des expériences directes desquelles on puisse tirer des données positives ; aussi, malgré le mérite de ce travail, qui est rédigé avec ordre et clarté et dans un fort bon esprit, votre commission pense qu'il n'y a pas lieu de lui accorder le prix, mais qu'il a droit à une distinction.

Le n° 2 n'est pas complètement dans les termes du concours, mais il a traité la question de l'éducation des bestiaux avec étendue, et on peut dire avec supériorité, et cette question se rattache de si près à celle que vous avez posée que vous devez en tenir compte. D'ailleurs l'ensemble du mémoire dénote un talent qui ne serait pas suffisamment récompensé par une mention honorable.

Quant au n° 3, il est tellement au-dessous des autres qu'il n'aurait droit à aucune distinction quand même il ne serait pas placé en dehors du concours par son arrivée tardive.

Votre commission vous propose donc de décider que le prix n'a pas été mérité, d'accorder au mémoire n° 1 une médaille d'or de 200 francs, et au mémoire n° 2 une médaille d'or de 100 francs.

RAPPORT

SUR UNE PLANTATION DE MURIERS,

à Trigny,

CHEZ M. HENRIOT FILS,

PAR M. SAUBINET AÎNÉ.

LES membres de la commission (1) nommée par la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, dans sa séance du 15 juillet 1846, pour visiter les plantations de mûriers, et l'établissement de la magnanerie que possède à Trigny M. Henriot fils, se sont rendus le 10 août à Trigny.

Accompagnés de M. Henriot fils, ils ont parcouru avec attention ses diverses plantations de mûriers; ils en ont admiré la belle et luxuriante végétation. Ils ne sauraient faire trop d'éloges de la belle tenue de ces plantations, de l'ordre qui y règne, et des soins apportés à leur bonne distribution.

---

(1) *Commission:* MM. SAUBINET aîné, DE VROÏL fils, de Reims, et BRULÉ, de Fismes.

Ils ont donc rédigé le présent rapport qui sera divisé comme suit :

1° Plantation, nombre des mûriers, leur âge par espèces ;

2° Culture, fumure, taille des mûriers ;

3° Production, mode et cueillette des feuilles ;

4° Production des cocons, leur poids ;

5° Description des ateliers ;

6° Frais de l'éducation et son résultat.

CHAPITRE Ier.

Plantation, nombre des mûriers, leur âge, par espèce.

Les plantations de M. Henriot fils sont situées à deux kilomètres du village de Trigny, sur le versant de la montagne qui les abrite du nord et du soleil levant, exposition choisie avec une rare intelligence, et la meilleure possible pour obtenir un bon résultat. La totalité de ces plantations comporte deux hectares contenant 12,200 pieds de mûriers, répartis comme suit :

8,500 pieds de *mûriers blancs* naturels *dits* sauvages, ayant cinq ans ;
1,100 pieds de *mûriers blancs* greffés, demi-tige, ayant quatre et cinq ans ;
2,600 pieds de *mûriers lou*, de trois ans.

12,200 pieds en totalité.

Suivant M. Henriot fils, le *mûrier lou* doit être (jusqu'au cinquième âge) préféré à tout autre par les avantages qu'il offre, savoir :

1° On peut récolter ses feuilles dès la deuxième année ;

2° Les arbres ne sont point exposés aux cicatrices, chancres, etc., puisqu'on recèpe ras de terre ;

3° Recepé très souvent, il donne plus de feuilles, et il offre beaucoup plus de facilité pour la cueillette, puisqu'il ne s'élève point à une grande hauteur.

Il doit être (de préférence) cultivé en buisson, pour jouir des avantages ci-dessus.

Les mûriers de M. Henriot fils sont plantés comme suit :

Les demi-tiges à trois mètres de distance l'un de l'autre, et disposés en quinconce.

Les mûriers blancs *dits* sauvages, sont plantés en quinconce, à un mètre de distance l'un de l'autre, et ceux formant haie le sont à quarante-cinq centimètres.

Les mûriers lou sont à un mètre cinquante centimètres de distance l'un de l'autre, et disposés en quinconce.

La commission pense qu'une distance de deux mètres entre chaque mûrier sauvage ou lou, planté en quinconce, eut été préférable. M. Henriot fils s'est rangé à cet avis.

La commission a remarqué que des plançons de trois centimètres et demi de circonférence ont produit au bout de cinq ans des branches de dix-huit centimètres de circonférence, et que des arbres demi-tige, de cinq ans de plantation, ont maintenant un tronc de vingt-huit centimètres de circonférence, ce qui est véritablement étonnant, et démontre une végétation très vigoureuse. C'est aussi une preuve que le terrain choisi est très propre à la culture du mûrier.

Nous avons visité une pépinière faite de boutures de mûriers : une partie était très belle, et l'autre,

vu la sécheresse excessive de cette année, n'a pas réussi.

CHAPITRE II.

Culture, fumure et taille des mûriers.

M. Henriot fils fait biner trois fois par an, en mars, juin et septembre.

Jusqu'à ce jour, il n'a point fait fumer, et la commission a reconnu, par la force de végétation obtenue, que cela n'était pas nécessaire.

Interrogé s'il employait la litière de ses vers à soie comme engrais, M. Henriot fils a répondu que c'était le meilleur engrais possible, mais qu'il n'en avait pas recueilli suffisamment pour le conserver.

M. Henriot fils fait tailler ses mûriers une seule fois par an, au mois de mars; il obtient de plus forts buissons, et des rejets de deux mètres de hauteur.

CHAPITRE III.

Production, mode et cueillette des feuilles.

M. Henriot fils s'étant livré cette année à une éducation *d'essai*, a employé environ quarante-six grammes quatre-vingt-cinq centigrammes de graine de vers à soie; il ne s'est point rendu compte bien exact de la quantité de feuilles qu'il aurait pu récolter dans ses deux hectares de terrain. Pour son éducation, il a employé *quatorze cents kilogrammes* de feuilles.

Il a fait cueillir ces feuilles sur des mûriers ayant cinq ans, par des jeunes filles qu'il payait 80 centimes par jour.

La cueillette avait lieu à toute heure de la journée,

et sans s'inquiéter si les feuilles étaient ou non chargées de rosée.

Les feuilles étaient placées dans des sacs ; ensuite hachées très menues par un premier instrument, et données aux vers à soie pendant les trois premiers âges. Pour le quatrième âge, on se servait d'un hache-feuille, et, au cinquième âge, on donnait aux vers à soie les feuilles entières.

La distribution des feuilles avait lieu toutes les trois heures, matin et soir : sauf de dix heures du soir à trois heures du matin, où on mettait un intervalle de cinq heures.

M. Henriot fils avait soin de faire déliter souvent les vers à soie, et il se servait, pour cet usage, de filets. Il pense devoir vous faire remarquer que la durée de vingt-quatre jours de son éducation est due à l'abondance de nourriture qu'il a fait donner très exactement toutes les trois heures, et aux soins apportés à entretenir très régulièrement la chaleur des ateliers à vingt-cinq degrés centigrades.

Une éducation faite en vingt-quatre jours est fort rare et doit être citée.

CHAPITRE IV.

Production des cocons, leur poids.

M. Henriot fils, comme nous l'avons dit plus haut, a employé quarante-six grammes quatre-vingt-cinq centigrammes de graine de vers à soie, qui lui ont produit environ 37,500 cocons, pesant cinq cents grammes les deux cent cinquante cocons.

Il a expédié ses cocons à la filature centrale de la

Société séricicole, aux Champs-Elysées, à Paris, et il nous a mis sous les yeux la lettre très flatteuse qu'il en a reçue. Nous croyons devoir vous la transcrire ci-dessous :

Paris, 30 juillet 1846.

Monsieur,

« Vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, pour me demander quelques détails sur le lot de cocons jaunes provenant d'une éducation que vous avez faite cette année à Trigny, près Reims. Je ne puis que vous répéter ce que madame Chézier vous a dit de ces cocons à la filature centrale des Champs-Elysées. Ils étaient d'un bon grain, d'une bonne forme, d'une bonne couleur et très riches en soie. Ils se sont filés parfaitement. Il n'a pas fallu plus de 4 kil. 50 à 5 kilog. de ces cocons pour faire cinq cents grammes de soie, ce qui est un très beau rendement. Vous devez être, Monsieur, d'autant plus satisfait de ce résultat que c'est, à ce qu'il paraît, la première fois que vous élevez des vers : on peut dire que ce coup d'essai est un coup de maître, et je m'empresserai d'en rendre compte à la Société séricicole. »

Recevez, Monsieur, etc.

Signé: F. de BOULLENOIS,

Secrétaire de la Société séricicole.

CHAPITRE V.

Description des Ateliers.

La Commission pense que les ateliers de M. Henriot fils pourraient servir de modèle. Ils sont établis avec la plus grande simplicité et la plus grande économie, ce qui les met à la portée de toutes les fortunes.

Ils consistent :

1° En une chambre d'incubation chauffée par un poële, qu'on conduit graduellement à produire une chaleur de 25 degrés centigrades ;

Cette chambre renferme un bâtis en bois blanc, formé de barres de trois centimètres carrés, supportant à demeure des canevas en fil ;

2° En un bâtiment où est une cave avec un calorifère servant à échauffer le rez-de-chaussée et le premier étage où se trouvent les ateliers renfermant les vers. Des bâtis en bois de quatre centimètres carrés supportent des châssis en bois, sur lesquels repose une toile de canevas qui s'étend à volonté par le moyen de cordes mises en mouvement par un système fort ingénieux et d'une application très facile.

Ces ateliers ont treize mètres de longueur sur sept mètres de largeur. Ils sont éclairés sur les quatre faces par huit fenêtres. Ils peuvent servir à une éducation de 218 grammes 75 centigrammes à deux cent cinquante grammes de graines de vers à soie.

On peut tourner tout autour des bâtis formant dix compartiments, renfermant trente châssis chargés de filets recevant les feuilles. Il y a six allées coupant les bâtis de manière à se rendre partout avec une grande facilité.

La chaleur a été constamment soutenue à 25 degrés centigrades.

Pour produire et entretenir une chaleur très égale dans les ateliers, et pour renouveler l'air vicié par les émanations produites par la fermentation de la litière des vers à soie et des matières excrémentielles, on se sert du calorifère qui amène l'air chaud dans un ré-

servoir auquel viennent aboutir trois gaînes percées de trous inégaux. Alors l'air vicié s'échappe par des trous ronds de quatre centimètres forés dans le plafond du grenier. Le grenier est éclairé par quatre abat-jour, placés aux quatre points cardinaux, donnant issue à l'air vicié. Les trous du plafond sont recouverts par des gaînes s'ouvrant et se fermant à volonté au moyen de charnières.

CHAPITRE VI.

Frais de l'éducation et son résultat.

L'éducation a duré vingt-quatre jours, et, pendant cet espace de temps, M. Henriot fils n'a vu aucune maladie se déclarer parmi ses vers, et, par suite, il n'a éprouvé aucune perte.

Interrogé si on pouvait faire par an plusieurs éducations, il nous a répondu que cela était possible, mais qu'il n'en donnerait jamais le conseil, attendu qu'il avait la certitude que le résultat ne pouvait être avantageux.

Il nous a rendu le compte suivant de ses recettes et dépenses :

Recette.

M. Henriot fils a vendu à la Société séricicole de Paris 75 kilogrammes de soie (produit de ses cocons), à 4 fr. le kilogramme, soit............ 300 fr.

Dépenses.

Achat de 46 gr. 85 de graine......... 12 fr.

A reporter...... 12

D'autre part....	12 fr.
1,400 kilog. de feuilles de mûrier, à 6 fr. le cent de kilog.	84
Main-d'œuvre	88
Intérêts de la portion des immeubles employés pour et pendant l'éducation d'essai..................	36
	220 fr.
BÉNÉFICE NET.........	80
	300 fr.

Ce bénéfice net de 80 fr. est magnifique, et, suivant nous, il mérite d'être proclamé, afin d'encourager cette industrie dans notre département.

CONCLUSIONS.

La Commission à l'unanimité estime qu'on ne peut voir des ateliers établis avec plus d'intelligence et plus d'économie, ni obtenir une plus belle et plus vigoureuse végétation que celle des mûriers de M. Henriot fils. Elle pense qu'il a pleinement satisfait aux conditions du programme, puisqu'il possède *douze mille pieds de mûriers blancs ayant plus de cinq ans*.

STATISTIQUE AGRICOLE DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE ;

RAPPORT

LU

DANS LA SÉANCE DU 1er JUIN 1846,

PAR M. MAUPASSANT.

MESSIEURS,

UN travail, publié par le *Journal d'Agriculture pratique*, m'a paru intéressant ; il est intitulé : *Tableau synoptique de la Statistique agricole de la France.* Il a été rédigé d'après des documents distribués annuellement aux membres des deux Chambres. Vous avez accueilli, il y a huit ou neuf ans, des rapports que j'ai eu l'honneur de vous faire sur les travaux statistiques de M. Moreau de Jonnès, publiés à cette époque par ordre du Gouvernement. Dans ces rapports, j'avais mis en saillie les documents qui concernaient le département de la Marne. Le tableau dont je vous parle aujourd'hui est basé sur des données plus récentes et plus exactes sans doute ; il ne s'agit, d'ailleurs, ici que de la statistique agricole. Le rapprochement de quelques chiffres m'a semblé offrir un certain intérêt.

1° POPULATION ABSOLUE.

D'après le recensement de 1831, la population du royaume s'élevait à..........	32,569,213 ames.
D'après le recensement de 1841, elle était de...........	34,238,178
Augmentation..........	1,660,965 ames,

c'est-à-dire à peu près 5 p. %.

Dans la Marne, le recensement de 1831 a donné........	337,076 ames.
Celui de 1841.............	356,632
Augmentation..........	19,556 ames,

c'est-à-dire un peu moins de 6 p. %.

D'après le recensement de 1831, le département de la Marne se trouvait placé au 47e rang, sur les 86 départements, et s'était élevé au 44e d'après celui de 1841.

Jusqu'en 1841, le Nord avait toujours été au 1er rang; il a dû le céder à la Seine.

1831,	Nord........	989,936 ames.
	Seine........	935,108
1841,	Seine.......	1,194,605
	Nord........	1,085,298

Les deux départements les moins peuplés sont toujours la Lozère et les Hautes-Alpes, dont la population a peu varié.

1831,	Lozère.......	140,347 ames.
	Hautes-Alpes...	129,102
1841,	Lozère.......	140,788
	Hautes-Alpes..	132,584

2° POPULATION SPÉCIFIQUE.

Quant à la *population spécifique*, elle est à peu près la même.

Le département de la Marne est toujours placé au 72e rang; je donne seulement les chiffres de 1841.

La population moyenne de la France, par kilomètre carré, est de 64,84 habitants.

Trente-six départements dépassent la moyenne; 50 restent au-dessous.

La population du département de la Marne est seulement de............. 43. 65 habitants.

La Seine donne.........	2,512. 42
Le Nord................	191. 12
Les Hautes-Alpes........	23. 96
Les Basses-Alpes........	22. 86

3° POPULATION AGRICOLE.

Pour obtenir la population agricole, l'auteur des tableaux dont j'ai l'honneur de vous entretenir, M. Lahérard, a retranché, de la population totale, la population des villes de 3,000 ames et au-dessus. Je pense que le chiffre qu'il obtient ainsi est trop élevé : toutefois, il doit approcher de la vérité.

Dans cette hypothèse, la population agricole de la France, d'après le recensement de 1841, serait de.................. 25,301,683 hab.

Moyenne par dép^{t}....	294,205 *id.*	
La population agricole serait de :		
Pour la Marne.......	273,487 *id.*	
— le Nord........	627,309 *id.*	*maxima.*
— le Pas-de-Calais.	517,662 *id.*	*id.*

Pour les Bouches-du-Rhône	103,409	hab.	*minima*.
— la Seine............	73,335	*id.*	*id.*

4° TERRES IMPOSABLES.

Le nombre d'hectares imposables est, pour la France entière, de........ 49,878,203 hectares.

Moyenne par dép[t].	579,979	*id.*	
Dans la Marne il est de...............	783,589	*id.*	
Dans la Gironde..	920,187	*id.*	*maxima*.
Dans la Dordogne.	891,283	*id.*	*id.*
Seine...........	41,042	*id.*	*minima*.
Corse...........	21,650	*id.*	*id.*

Le département de la Marne occupe le 7[e] rang.

5° CONTRIBUTION AGRICOLE.

La contribution foncière agricole est, pour toute la France, de......... 123,005,340 francs.

Moyenne par dép[t]..	1,430,294	*id.*	
Elle est de :			
Dans la Marne........	1,481,973	*id.*	
— la Seine-Inférieure	3,332,632	*id.*	*maxima*.
— le Calvados......	3,270,614	*id.*	*id.*
— la Seine.........	426,133	*id.*	*minima*.
— la Corse........	140,546	*id.*	*id.*

Le département de la Marne dépasse la moyenne ; il occupe le 30[e] rang.

6° CONTRIBUTION MOYENNE.

Quant à la contribution moyenne dont est frappé chaque hectare,

Pour la France, elle est de...	2[f]	46[c]
— la Marne, de.........	1	89

Pour la Seine..............	10f	38c	*maxima*.
— la Seine-Inférieure.....	6	40	*id*.
— les Landes............	0	74	*minima*.
— la Corse..............	0	16	*id*.

7° SUPERFICIE.

La superficie totale de la France est de.................. 52,768,610 hectares;

Celle du département de la Marne de.......	818,043	*id*. (1)	
La moyenne serait de	613,588	*id*.	
La Gironde en a....	975,010	*id*.	*maxima*.
La Dordogne.......	915,275	*id*.	*id*.
Le Rhône.........	279,081	*id*.	*minima*.
La Seine..........	47,548	*id*.	*id*.

La Marne occupe le 9e rang.

8° TERRES CULTIVÉES EN CÉRÉALES.

L'auteur que j'analyse, s'appuyant sur des données que je ne connais pas, porte la quantité des terres cultivées en céréales :

Pour la France, à...........	13,900,262	hect.
Ce qui donne, par département, une moyenne de..............	161,631	*id*.
Il en donne à la Marne.......	347,317	*id*.

Le département de la Marne occupe le 1er rang.

---

(1) Je prends ce chiffre exact dans la statistique de M. Chalette. Le tableau que j'ai sous les yeux donne 817,037, différence d'ailleurs peu considérable.

Après lui vient la Côte-d'Or pour 292,284 hect.

Au dernier rang, sont placées :

1° Les Pyrénées-Orientales.... 42,681 *id.*

2° La Seine................ 15,271 *id.*

Dans ce chiffre ne sont pas comprises les jachères. M. Chalette, comprenant sous le nom de *terres labourables* les emblaves et les jachères, porte ce chiffre de terres labourables :

Pour la France, à.......... 25,560,000 hect.

Pour le dép^t de la Marne, à.. 608,503 *id.*

9° PRODUITS DES CÉRÉALES.

Le produit des céréales, en y comprenant l'avoine, sans aucun doute, est porté, pour toute la France, à................. 182,516,848 hectolitres,

Ce qui donne pour moyenne, par dép^t...	2,122,289	*id.*
La Marne est comprise dans ce tableau pour...............	4,844,878	*id.*
Elle figure au 4e rang.		
Pas-de-Calais.....	5,391,011	*id. maxima.*
Somme..........	5,263,985	*id. id.*
Pyrénées-Orientales	427,145	*id. minima.*
Seine............	381,771	*id. id.*

En 1835, l'administration avait donné, pour la production du dép^t de la Marne... 4,570,000 hectol.

M. Chalette ne l'estime que.. 3,963,278 *id.*

Dans tous les cas, ce chiffre est très élevé, et comme le département de la Marne n'a qu'une population médiocre, il est évident qu'il est un de ceux qui ex-

portent le plus de céréales ; mais, pour calculer d'une manière un peu exacte la production et la consommation, et par suite l'excédant libre, il faudrait des chiffres plus sûrs.

10° VIGNES.

L'étendue totale des vignes est, pour toute la France, de................. 1,972,340 hectares.

La moyenne par dép[t] serait de 22,934 *id.*

Mais dix départements n'en ont pas ; une dizaine d'autres n'en ont que des quantités insignifiantes.

Dans l'Hérault, on en trouve	117,497	hectares.
Dans la Charente-Inférieure..	105,571	*id.*
Dans la Gironde...........	103,513	*id.*
La Marne en a seulement...	17,844	*id.*

Elle occupe le 38e rang.

11° VIN.

Pour la production du vin, la France entière est estimée donner, en moyenne année.................. 36,783,203 hectolitres.

La Marne............ 481,234 *id.*

Elle occupe le 34e rang.

L'Hérault donne annuellement................. 2,616,194 hectolitres.

La Charente-Inférieure..	2,374,582	*id.*
La Gironde...........	2,020,236	*id.*

Si l'on avait des données suffisantes pour calculer la valeur de ce produit, la Marne se placerait évidemment aux premiers rangs.

Les chiffres donnés par M. Chalette se rapprochent beaucoup de ceux que présentent ces tableaux.

Ainsi, M. Chalette estime la surface cultivée en vignes, dans la Marne, à...... 17,612 hectares,

Et la production annuelle à. 522,782 hectolitres, dont il estime le produit agricole brut 16 millions 884,800 francs. Je dis le *produit agricole*, parce qu'il se trouve dans ce produit environ 10,000,000 de bouteilles de vins de Champagne, dans la valeur desquelles l'industrie et le commerce ont une notable part.

12° FOIN.

Je ne m'arrêterai pas à la production ni à la consommation des pommes de terre, ni des légumes secs; les chiffres ne me donnent pas assez de confiance. Voici ceux qui sont relatifs à la production des foins et herbages :

Pour la France entière.	152,460,562	quint. métr.
Pour un dép^t^ moyen..	1,772,797	*id.*
Pour la Marne.......	1,884,113	*id.*
La Marne occupe le 38e rang.		
Manche............	4,952,712	*id. maxima.*
Calvados...........	4,679,113	*id. id.*
Seine..............	171,867	*id. minima.*
Corse..............	38,305	*id. id.*

13° BIÈRE.

J'ai été assez étonné de voir le département de la Marne placé au 16e rang pour la consommation de la bière; ici les chiffres sont assez exacts, car ils résultent de la perception d'un impôt.

On consomme annuellement en France............ 3,896,537 hectol. de bière.

Dans cette consommation, le Nord figure pour	1,576,918	*id.*
Le Pas-de-Calais pour	552,344	*id.*
La Marne pour......	24,124	*id.*
Au dernier rang, sont placées :		
Les Hautes-Pyrénées.	222	*id.*
L'Eure............	33	*id.*

14° VIANDE.

La consommation de viande (porc compris), est estimée, pour la France entière, à 283,513,162 kilog.

Le porc y entre pour......	113,886,871	*id.*
Dans la Marne, la consommation est estimée à...........	10,775,171	*id.*

La Marne est placée au 12e rang.

Consommation de la Seine	61,565,717 kil.	*max.*
Du Nord..............	18,162,839 *id.*	*id.*
Des Basses-Alpes.......	2,016,552 *id.*	*min.*
Des Hautes-Alpes.......	1,711,471 *id.*	*id.*

Le porc est compris, dans cette consommation, dans la proportion suivante :

Dans la France entière........	42	p. °/₀.
Dans la Marne..............	50	*id.*
Dans la Moselle.............	66	*id.*
Dans le Nord...............	33	*id.*
Dans la Seine...............	14	*id.*

Ainsi, en supposant toujours ces données exactes,

dans la France entière, chaque habitant consomme seulement par année .... 8 kil. 3 de viande, porc compris.

Dans la Marne, chaque habitant consomme .... 30 *id.* 2 —

C'est un chiffre très élevé; la Marne se place au 4e rang, autant que je le puis croire; elle n'est dépassée que :

1° Par la Seine, qui donne.. 51 kil. 5 par hab.
2° Par Seine-et-Oise....... 34 3
3° Par le Rhône........... 31 9

Elle est au-dessus :

1° de la Seine-Inférre qui ne donne que 22 kil. 4.
2° du Nord...................... 16 8.

Je désirerais vivement que ces chiffres fussent hors de toute contestation; ils seraient la preuve la plus frappante du bien-être matériel et de l'aisance qui règnent en général dans notre pays. J'avais trouvé, en 1835, le chiffre de 48 kilogrammes pour la consommation annuelle de chaque habitant des villes à octroi du département de la Marne.

15° BÊTES BOVINES.

Il est certain qu'on n'a pas pu faire jusqu'ici un recensement bien exact des animaux domestiques, ni une évaluation rigoureuse de leur valeur en France. Les chiffres donnés par toutes les statistiques ne sont donc qu'approximatifs et constamment au-dessous de la vérité. Ces chiffres pourront et devront se rectifier graduellement. Toutefois, ils peuvent donner une idée suffisante des différences qui existent entre les départements.

L'espèce bovine est estimée,

Pour la France entière, à....	9,936,538	têtes,
Ce qui donne, pour un département moyen..............	115,541	*id.*
La Marne en possède.......	125,002	*id.*

Elle occupe le 32e rang.

Le Morbihan.............	294,461	*maxima.*
Le Finistère..............	289,164	*id.*
Bouches-du-Rhône........	3,507	*minima.*
Vaucluse................	1,439	*id.*

16° BÊTES OVINES.

France entière........	32,151,430	têtes.
Moyenne par départem..	273,854	*id.*
Marne	460,900	*id.*

La Marne occupe le 28e rang.

Aisne..............	983,115	têtes	*maxima.*
Indre.............	912,845	*id.*	*id.*
Jura.............	46,219	*id.*	*minima.*
Seine..............	28,264	*id.*	*id.*

17° PORCS.

France entière......	4,910,721	têtes.
Moyenne par départt.	57,101	*id.*
Marne............	70,397	*id.*

La Marne occupe le 27e rang.

Dordogne...........	153,147	têtes	*maxima.*
Saône-et-Loire......	150,802	*id.*	*id.*
Lozère.............	14,149	*id.*	*minima.*
Seine.............	4,075	*id.*	*id.*

18° CHEVAUX.

France entière......	2,818,496 têtes.
Moyenne par départ^{t}.	32,794 *id.*
Marne............	55,567 *id.*

La Marne occupe le 16e rang.

Finistère	105,530 *id. maxima.*
Manche...........	91,811 *id. id.*
Basses-Alpes	5,586 *id. minima.*
Hautes-Alpes.......	4,289 *id. id.*

19° ANES.

France entière......	413,519 têtes.
Moyenne par départ^{t}.	4,808 *id.*
Marne............	11,270 *id.*

La Marne occupe le 8e rang.

Dordogne..........	16,749 *id. maxima.*
Bouches-du-Rhône...	16,183 *id. id.*
Bas-Rhin..........	97 *id. minima.*
Finistère	68 *id. id.*

20° MULETS.

Pour les mulets, le chiffre total, pour la France, est de.......................... 373,841.

Dans la Marne.............. 1,013.

58 départements en ont un plus grand nombre ; on doit placer au premier rang :

Le Gard qui en a............ 25,185.

L'Hérault................... 24,100.

21° VALEUR DES ANIMAUX DOMESTIQUES.

Enfin, la valeur totale des animaux domestiques est estimée :

Pour la France entière,	1,870,572,369 fr.	
Ce qui donne, pour un département moyen...	21,750,841	
Dans la Marne, cette valeur est portée à....	28,708,708	
La Marne est placée au 17e rang.		
Nord.............	49,698,058 fr.	*maxima.*
Seine-Inférieure....	44,046,316	*id.*
Lozère............	7,783,303	*minima.*
Hautes-Alpes	6,646,305	*id.*

Les chiffres donnés par M. Chalette, pour les animaux domestiques que possède le département, sont plus élevés, et certainement plus exacts.

Il estime le nombre des bêtes à laine à	506,306
Celui des vaches à..................	90,000
— des bœufs à l'engrais à.........	1,750
— des génisses à.................	13,460
— des veaux à..................	78,320
TOTAL........	183,530

Qu'il me soit permis, en finissant, d'exprimer la satisfaction que j'éprouve, que notre société tout entière doit éprouver, en voyant le premier corps savant du royaume, l'Académie des sciences, couronner l'important et consciencieux travail de notre laborieux et persévérant collègue. Les hommes laborieux et persévérants ont droit à l'estime de leurs concitoyens, à l'appui de l'autorité : les lui refuser serait un déni de justice.

PROPOSITION DE M. ***,

Membre titulaire résidant.

MONUMENT A ÉRIGER A LA MÉMOIRE DE M. ROYER-COLLARD.

Messieurs,

En me chargeant de vous entretenir du monument à élever à la mémoire de M. Royer-Collard, dans la ville de Vitry, j'ai consulté moins mes forces que mon zèle ; je n'ai pas tardé à comprendre combien il était difficile de parler d'un tel homme, et, quoique je puisse faire, j'aurai toujours à répondre au secret reproche d'être resté bien au-dessous du sujet.

La Champagne, Messieurs, toujours féconde en illustrations, peut s'honorer dans notre siècle d'une des gloires contemporaines les plus solides et les plus pures. M. Royer-Collard fut un de ses enfants. En lui, nous trouvons à la fois un grand citoyen, un philosophe profond, un orateur éminent.

Ce qui distingua surtout M. Royer-Collard, ce fut la dignité du caractère. Il avait au plus haut degré le respect de la vérité, de la justice et de lui-même. C'est avec ces hautes qualités morales qu'il aima la

liberté, la liberté constitutionnelle qu'il ne sépara jamais de la cause de l'ordre et du droit, et des institutions monarchiques. M. Royer-Collard pensait, et a souvent répété, que la monarchie et la liberté sont les conditions absolues de notre Gouvernement, parce que ce sont les conditions absolues de la France. Ces principes, cette politique, étaient la politique et les principes du pays. Comment en douter, quand nous voyons, sous la Restauration, M. Royer-Collard nommé député par sept colléges en même temps? La France saluait en lui la personnification probe et éloquente de ses sentiments et de ses pensées.

Avant d'aborder la politique, M. Royer-Collard s'était signalé dans la spéculation et dans la philosophie. En 1811, il avait commencé contre le système sensualiste de Condillac une réaction peu apparente dans l'origine, mais qui, avec le temps, devait porter des fruits salutaires. M. Royer-Collard était persuadé qu'en allant au cœur des questions métaphysiques, pour substituer la vérité à des erreurs accréditées, non-seulement on servait la science, mais la société elle-même, et qu'en épurant les idées, on affermissait les croyances. On n'est que juste en faisant remonter jusqu'à lui le mérite et le bienfait de la réaction spiritualiste qui s'est développée depuis trente ans contre les excès du dix-huitième siècle. Si, de nos jours, une philosophie plus morale et plus religieuse a fini par prévaloir, n'oublions pas que la pensée si grave, si réfléchie de M. Royer-Collard a préparé cet heureux changement.

Sous la Restauration, les débats parlementaires furent plutôt des luttes de principes que des discussions d'affaires. Il fallait à la fois trouver, formuler

les véritables doctrines constitutionnelles, et résister énergiquement aux entreprises, aux erreurs qui tendaient à les dénaturer. M. Royer-Collard fut par excellence l'homme d'une semblable époque. Sa parole, pleine de puissance et de conviction, guidait les esprits à travers tous les problèmes du Gouvernement représentatif. Puis, quand il fallait combattre des projets insensés, comme la loi sur le sacrilége, et d'autres lois réactionnaires, de quels profonds et énergiques accents il faisait retentir la tribune! Comme il infligeait à des tendances, à des doctrines rétrogrades, le châtiment d'une réfutation irrésistible! Nul ne posséda comme lui l'éloquence de la logique et de la raison.

M. Royer-Collard a joui de cette gloire bien rare, d'avoir, en son vivant, comme l'autorité d'un ancien. Ses paroles étaient comme autant de maximes, de sentences, non moins remarquables par la précision de la forme que par la gravité du fond. Enfin, ses contemporains les plus illustres recherchèrent son estime, son suffrage, son amitié, comme une sorte de consécration de leur renommée, de leurs opinions, de leurs œuvres. On se tournait vers lui, on cherchait son regard, son approbation, pour être tout-à-fait certain qu'on avait bien agi, bien parlé, bien écrit.

La mémoire d'un tel homme veut être honorée d'une manière particulière, et il appartient au département qui l'a vu naître de prendre l'initiative d'un hommage national.

La proposition d'élever un monument à la mémoire de Royer-Collard doit rencontrer, en France, une adhésion unanime dans tous les rangs des citoyens, dans toutes les fractions, dans toutes les nuances de

l'immense majorité constitutionnelle. Royer-Collard est un des hommes qui ont le plus contribué à la fondation, à l'affermissement de la monarchie constitutionnelle, et d'une sage liberté, en répandant dans les esprits et dans les ames les croyances morales et politiques les plus saines et les meilleures.

En honorant d'une manière éclatante de pareils services, non-seulement la France prouvera qu'elle n'est pas ingrate, mais elle montrera aux générations nouvelles un grand exemple à imiter.

L'initiative du monument à élever a été et devait être prise par les habitants de l'arrondissement de Vitry. Je vous propose, Messieurs, de vous y associer, et de décider qu'à cet effet, il sera écrit par votre président à celui du comité de souscription qui s'est organisé à Vitry, pour lui offrir votre concours.

Les fonds provenant des souscriptions recueillies par vous, pourraient être versés entre les mains d'un des membres de la Société ou de toute autre personne que vous désigneriez dans la ville de Châlons.

Châlons, le 31 juillet 1846.

Séance du 31 juillet 1846.

La Société, après discussion,
Vu les articles 17 et 41 du règlement,

Arrête :

1° La Société souscrit au monument à ériger à la mémoire de M. Royer-Collard;

2° Pour couvrir cette souscription, il est ouvert, entre tous les membres titulaires résidants, une cotisation personnelle de dix francs ;

3° MM. les membres titulaires non résidants et les associés correspondants sont invités à concourir à cette souscription par cotisations volontaires ;

4° Il sera fait, par les soins de la Société, un appel dans le département, afin de provoquer le plus grand nombre d'adhésions au projet de l'arrondissement de Vitry ;

5° Les fonds seront recouvrés par le trésorier de la Société, qui les remettra à qui de droit.

DISTRIBUTION

DE PRIX ET MÉDAILLES.

M. le Président annuel proclame, ainsi qu'il suit, les noms des concurrents auxquels il est décerné des Prix, des Médailles d'encouragement et des Mentions honorables.

Premier Concours.

Une médaille d'or de 300 francs était accordée au meilleur mémoire sur cette proposition :

« Il serait avantageux, pour notre agriculture, d'éle-
» ver et d'engraisser un plus grand nombre de bes-
» tiaux ; d'un autre côté, la consommation d'une
» plus grande quantité de viande augmenterait le
» bien-être et les forces des classes ouvrières, et
» par suite la production du travail. »

« Ces principes admis, »

« Rechercher si, dans le département de la Marne,
» la déperdition d'une grande partie des matières
» de toute nature pouvant servir à l'engrais des
» terres n'est pas une des causes qui arrêtent le dé-
» veloppement de la production et l'engraissement
» des animaux destinés à la boucherie. »

« En cas d'affirmative, faire connaître quelles sont ces » matières, quels seraient les moyens de les utili- » ser, et surtout de les faire concourir à la produc- » tion des plantes propres à l'alimentation des bes- » tiaux. »

Le prix n'est pas décerné.

La Société accorde une médaille d'or de 200 francs au mémoire n° 1, portant pour épigraphe :

« De l'agriculture provient l'aisance, de l'industrie le luxe. »

L'auteur est M. PERGANT, membre du Comice agricole, à Vitry-le-François.

Une médaille d'or de 100 francs est accordée au mémoire n° 2, portant pour épigraphe :

« L'homme qui se contente de récolter des mains de la nature n'est pas agriculteur. »

J.-B. SAY.

L'auteur est M. DE CHALLEMAISON.

Deuxième, Dixième et Onzième Concours.

1° EXPLOITATIONS RURALES.

La Société accorde :

Une médaille d'or à M. LAMAIRESSE-PETIT, de Saint-Martin-sur-le-Pré ;

Une médaille d'or à M. CHOPIN, de Somme-Bionne ;

Idem à M. LONGIS-ROLLET, de Saint-Hilaire-le-Petit ;

Une médaille d'argent à M. JENNEQUIN, de Dommartin-sur-Yèvre ;

Une médaille d'argent à M. BARROIS fils, de Bouet, commune de Noirlieu ;

Une médaille d'argent à M. Bernaudat, de Landricourt;

Une médaille d'argent à M. Debart, de Coolus;

Idem à M. Mortas, de Cernon;

Idem à M. Giraux, de Monjalon;

Idem à M. Mafflart, de Mardeuil.

2° ÉCURIES ET ÉTABLES.

Une médaille d'argent est accordée à M. Oudinot fils, de Saint-Amand;

Une médaille d'argent à M. le comte de Saint-Belin, de Gionges-Saint-Ferjeu.

Troisième Concours.

CHEMINS VICINAUX.

Des médailles d'encouragement, des rappels de médailles et des mentions honorables sont accordés à chacune des communes suivantes :

ARRONDISSEMENT DE REIMS.

Une médaille d'argent à la commune des Mesneux; M. Guyot-Chéon, maire.

ARRONDISSEMENT DE SAINTE-MÉNEHOULD.

Une médaille d'argent à la commune de Berzieux; M. Aumignon, maire.

Une mention honorable à la commune d'Epense; M. Robert, maire.

ARRONDISSEMENT DE VITRY-LE-FRANÇOIS.

Une médaille d'argent à la commune de Saint-Lumier-en-Champagne; M. Roussinet fils, maire.

Un rappel de médaille à la commune de Loisy-sur-Marne; M. HAUDOS (Justin), maire.

ARRONDISSEMENT DE CHALONS.

Un rappel de médaille à la commune de Vertus; M. DOUBLET, maire.

Une médaille d'argent à la commune d'Ecury-sur-Coole; M. LEBONVALLET, maire.

ARRONDISSEMENT D'EPERNAY.

Une médaille d'argent à la commune de Moslins; M. RENNEÇON, maire.

Un rappel de médaille à la commune du Gault; M. FRÉROT (Désiré), maire.

Une médaille d'encouragement est accordée à M. Firmin ROUSSEL, pour le zèle désintéressé qu'il a montré dans l'amélioration et l'entretien des chemins vicinaux de la commune de Lisse.

Quatrième Concours.

ÉCOLES D'AGRICULTURE.

Un rappel de médaille est accordé à M. MIRAUCOURT, instituteur à Bussy-le-Repos, pour la continuation de son cours public et gratuit d'agriculture.

Cinquième Concours.

PLANTATIONS DE MURIERS.

Une médaille d'or est accordée à M. HENRIOT fils, de Reims, pour ses plantations de mûriers.

Huitième Concours.

OBJETS DIVERS D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Une médaille d'or est accordée à M. Marchal, pour l'établissement, à Châlons, d'une fabrique de vermicelle et d'amidon.

Une médaille d'argent est accordée à M. Stevenel, mécanicien à Châlons, pour la construction d'une machine propre à confectionner des caisses destinées à l'emballage des bouteilles de vin de Champagne.

Une médaille d'argent est accordée à M. Noel, boulanger à Châlons, pour l'établissement d'un pétrin mécanique de son invention, destiné à remplacer le pétrissage à bras d'homme dans la confection du pain.

Un rappel de médaille d'encouragement est accordé à M. Delcroix, boulanger, pour les perfectionnements qu'il n'a cessé d'introduire dans l'art de la boulangerie.

Un rappel de médaille d'encouragement est accordé à M. Caillez, fondeur à Châlons, pour la construction d'une pompe destinée à épuiser les fosses d'aisance, et l'établissement d'un appareil simple et propre à prendre des bains de vapeur.

PROGRAMME

DES

CONCOURS OUVERTS PAR LA SOCIÉTÉ.

Premier Concours.

La Société décernera, dans sa séance publique de 1847, une médaille d'or de la valeur de 300 francs à l'auteur du meilleur mémoire sur cette question :

> « L'abaissement de nos tarifs de douanes, soit d'impôt,
> » soit de protection, et la suppression des prohibi-
> » tions, seraient-ils utiles à l'agriculture, à l'industrie
> » et aux classes ouvrières de la France? »

Les mémoires sur cette question devront être adressés (*franco*), au Secrétaire de la Société, à Châlons-sur-Marne, avant le 1er juillet 1847 (*terme de rigueur*).

Deuxième Concours.

EXPLOITATIONS RURALES.

La Société décernera, dans la même séance, une médaille d'or dans chaque arrondissement du département de la Marne, à l'agriculteur qui justifiera avoir introduit dans son exploitation des améliorations

telles, que cette exploitation puisse être indiquée comme modèle aux cultivateurs de la contrée.

La Société prendra surtout en grande considération l'extension donnée à l'élève ou à l'engraissement du bétail, la bonne tenue des étables et le traitement judicieux des engrais.

Troisième Concours.

CHEMINS VICINAUX.

La Société décernera, dans sa séance publique de 1847, une médaille d'argent, dans chaque arrondissement du département de la Marne, aux communes qui justifieront avoir le mieux entretenu leurs chemins vicinaux.

Quatrième Concours.

ÉCOLES D'AGRICULTURE.

La Société décernera, dans la même séance, une médaille d'argent à celui des instituteurs du département qui, avec l'autorisation de l'autorité, aura ouvert une école d'adultes dans laquelle des notions d'agriculture, applicables à la localité, auront été enseignées avec le plus de succès.

Cinquième Concours.

ARBRES FRUITIERS.

La Société décernera, dans la même séance, une médaille d'argent au jardinier ou propriétaire qui aura fait les plus grands efforts pour l'amélioration des espèces d'arbres fruitiers qui se cultivent dans le département.

Sixième Concours.

DESTRUCTION DES INSECTES NUISIBLES A LA VIGNE.

La Société décernera, dans la même séance, une prime de 100 francs au vigneron qui, dans le cours de l'année, aura apporté le plus d'intelligence et de soins dans la destruction des insectes qui attaquent la vigne.

Septième Concours.

OBJETS DIVERS D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Aux termes de l'article 4 de son règlement, la Société distribuera, dans la même séance, des médailles aux cultivateurs, commerçants et artistes dont les travaux lui paraîtront dignes d'être encouragés.

Les personnes qui pourront avoir des droits à ces différents concours sont invitées à les faire connaître et à déposer au secrétariat les pièces à l'appui, avant le 1er juillet 1847.

Huitième Concours.

La Société rappelle que, dans sa séance publique de 1848, elle décernera une médaille d'or de la valeur de 300 francs à l'auteur du meilleur mémoire sur cette question :

« Dans quelles conditions doit être le vin de Cham-
» pagne, lors de la mise en bouteille, pour que la
» mousse soit assurée et pour que la casse et la
» graisse soient en même temps évitées? »

Les observations de M. François, membre de la Société, observations consacrées par l'expérience, ont

déjà permis d'apprécier l'influence de la matière sucrée dans les vins de Champagne, et de déterminer approximativement quelle quantité ils doivent en contenir pour mousser convenablement ; mais on ne connaît encore qu'imparfaitement la nature du ferment et des autres principes du moût, ainsi que la manière dont ils agissent lors du développement de la mousse.

Il serait donc important de déterminer leur action et de savoir dans quelle proportion ils doivent se trouver dans le vin, à l'époque du tirage en bouteille, pour que la réussite de cette opération soit complète.

Les mémoires sur cette question devront être adressés (*franco*), au Secrétaire, avant le 1er août 1847 (*terme de rigueur*), la Société se réservant ainsi le temps nécessaire pour répéter les expériences indiquées dans les mémoires.

Neuvième Concours.

La Société décernera, dans sa séance publique de 1847, une médaille d'or de la valeur de 200 francs à la personne qui aura

> « Déterminé, par voie expérimentale, l'influence du sel » sur la végétation dans les terres de la Champagne. »

Les mémoires contenant le détail et les résultats des expériences tentées devront être adressés (*franco*), au Secrétaire, avant le 1er juillet 1848 (*terme de rigueur*), la Société se proposant de répéter les expériences indiquées dans les mémoires.

Les auteurs de ces différents mémoires ne doivent point se faire connaître ; ils joindront à leur envoi un

billet cacheté qui renfermera leur nom et leur adresse, et sur lequel sera répétée l'épigraphe inscrite en tête de leur manuscrit.

Ils sont prévenus qu'ils ne peuvent retirer les mémoires envoyés au concours.

RÈGLEMENT

DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

COMMERCE, SCIENCES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE,

Établie à Châlons le 1er fructidor an 6 (18 août 1798), sous les auspices et par les soins de l'Administration centrale du département,

Modifié et arrêté dans la séance du 20 décembre 1845,

Approuvé le 15 juin suivant par M. le Préfet.

TITRE Ier.

DISPOSITIONS FONDAMENTALES.

Chapitre Ier. — But et Travaux.

Article 1er. — La Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, se voue à tout ce qui est utile.

Plus spécialement elle tend sans cesse à améliorer, dans le département, les différentes branches de l'agriculture, de l'industrie et du commerce.

Art. 2. — Elle correspond avec les autres Sociétés savantes.

Art. 3. — Elle se réunit au moins deux fois par mois.

Art. 4. — Chaque année, elle tient une séance publique. Dans cette séance, elle distribue :

Des prix sur les sujets par elle mis au concours ;

Des médailles aux agriculteurs, commerçants, industriels, artistes, et généralement à tous ceux dont les travaux lui paraissent dignes d'être encouragés et offerts en exemple.

Art. 5. — Elle publie, chaque année, l'analyse de ses travaux.

Art. 6. — Elle entre en vacances le 1er septembre et reprend ses travaux le 1er novembre de chaque année.

—

Chapitre II. — Organisation.

Art. 7. — La Société est composée :

De membres honoraires non-résidants ;
De membres honoraires résidants ;
De trente membres titulaires résidants ;
De vingt membres titulaires non-résidants ;
D'associés correspondants regnicoles et étrangers.

Art. 8. — M. le Préfet du département est président-né de la Société.

Art. 9. — Le bureau est élu, par la Société, dans les formes déterminées en l'article 41.

Il est composé, outre le président-né,

D'un président,
D'un vice-président,
D'un secrétaire,

D'un vice-secrétaire-archiviste,
Et d'un trésorier.

ART. 10. — Ces fonctions ne peuvent être conférées aux associés correspondants.

Le président et le vice-président sont nommés pour deux ans; les autres membres du bureau pour cinq ans.

A l'expiration des deux années, le vice-président passe de droit à la présidence, et on élit un vice-président.

Le secrétaire, le vice-secrétaire-archiviste et le trésorier peuvent être indéfiniment réélus.

TITRE II.

ADMINISTRATION INTÉRIEURE.

CHAPITRE Ier. — Des Membres.

§ 1er. *Membres honoraires non-résidants.*

ART. 11. — Le nombre des membres honoraires non-résidants est illimité.

Toutes les notabilités peuvent y être appelées.

§ 2. *Membres honoraires résidants.*

ART. 12. — Tout membre élu depuis dix ans, et âgé de soixante-dix, est de plein droit inscrit sur la liste des honoraires résidants.

S'il n'est âgé que de soixante ans, il peut y être inscrit sur sa demande.

Art. 13. — Les membres honoraires résidants ne sont pas tenus d'assister régulièrement aux séances.

Ils sont dispensés de toute cotisation.

Art. 14. — Ils continuent de jouir de tous les droits des membres titulaires résidants, même du droit de présence.

Art. 15. — Du jour où la Société décernera un titre de membre honoraire résidant, une place de membre titulaire résidant devient vacante.

§ 3. *Des Membres titulaires résidants.*

Art. 16. — Le titre de membre titulaire résidant ne peut être conféré qu'aux personnes qui ont leur domicile réel dans Châlons.

§ 4. *Des Membres titulaires non-résidants.*

Art. 17. — Les vingt membres titulaires non-résidants sont choisis dans les cinq arrondissements du département, de manière qu'il y ait au moins trois titres par arrondissement.

Ils jouissent de tous les droits des membres titulaires résidants.

Ils concourent aux cotisations que la Société s'impose dans l'intérêt du service, les jetons de présence exceptés.

Les membres titulaires non-résidants appartenant à l'arrondissement de Châlons, sont soumis à cette dernière sorte de cotisation.

Art. 18. — Un membre titulaire résidant, non

susceptible de l'application de l'article 12, qui, pendant six mois consécutifs, a cessé de se présenter aux séances, est réputé démissionnaire, à moins que la Société, informée des motifs de son absence, ne les juge de nature à être pris en considération.

L'absence est constatée par la simple vérification du registre sur lequel, à chaque séance, les noms des membres présents sont inscrits par le secrétaire.

Quinzaine après l'avertissement adressé au membre inexact, il est de droit voté sur sa radiation.

L'exécution de cet article est spécialement confiée au bureau ; lequel doit, tous les trois mois, faire à ce sujet un rapport à la Société.

Art. 19. — Est réputé de droit démissionnaire, tout membre qui, tenu aux cotisations votées par la Société, refuse de les acquitter.

Art. 20. — Un membre titulaire résidant, qui cesse d'avoir son domicile à Châlons, devient de droit associé correspondant.

Pour redevenir titulaire, il a besoin d'une nouvelle présentation et d'une nouvelle élection.

§ 5. *Des Associés correspondants.*

Art. 21. — Les associés correspondants ont droit de séance et voix délibérative, excepté dans les élections et les matières d'administration intérieure.

Art. 22. — Les associés correspondants sont invités à donner à la Société des mémoires ou observations sur les différents objets dont elle s'occupe, et à lui faire part du résultat de leurs expériences.

Art. 23. — Tout associé correspondant qui laisse

écouler deux années consécutives sans satisfaire à l'article 22, cesse de recevoir les mémoires que publie la Société.

Chapitre II. — Des Élections.

Art. 24. — Pour être éligible, il faut avoir présenté à la Société un écrit ou un travail sur quelques-uns des objets dont elle s'occupe, ou en avoir été dispensé par le suffrage des trois quarts au moins des membres présents, recueilli au scrutin secret dans la séance même où se fait la présentation.

S'il n'y a pas plus de onze membres présents à cette séance, la dispense, pour être admise, doit réunir au moins neuf suffrages.

Art. 25. — Pour obtenir le titre de membre titulaire résidant, il faut en avoir formé la demande par écrit ; cette demande doit être appuyée et signée par quatre membres titulaires résidants.

Il suffit, pour les autres titres, d'une présentation signée de quatre membres titulaires résidants.

Ces demande et présentation ne sont point mentionnées au procès-verbal ; il en est tenu note sur un registre spécial.

Art. 26. — Il ne peut être procédé à une élection de membre titulaire résidant que trois mois, à partir du jour où est devenue libre la place.

Le temps des vacances ne compte pas dans ces trois mois.

Les candidats présentés pendant ce délai ont un droit égal à l'admission.

Art. 27. — A l'expiration de ces trois mois, la liste des candidats est close, et, un mois après, il est procédé à l'élection.

Si plusieurs candidats sont inscrits, l'ordre dans lequel il sera voté sur leur élection est fixé, au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages.

Art. 28. — Si les trois mois se sont écoulés sans présentation, ou s'il s'agit d'élection à toute autre place, il y est procédé un mois après la présentation.

Art. 29. — Toute élection est mise à l'ordre du jour dans les lettres de convocation.

Elle ne peut se faire qu'au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, et, s'il s'agit d'un titre de membre résidant, selon les formes réglées en l'article 41.

Art. 30. — Le secrétaire adresse au membre élu un exemplaire du règlement et la liste des membres.

Chapitre III. — Du bureau.

Art. 31. — Le bureau nomme les membres de toutes les commissions dont le choix n'est pas expressément réservé à la Société.

Il entend et arrête, chaque année, le compte du trésorier; il dresse le projet de budget et le soumet à l'acceptation de la Société.

Il est spécialement chargé de veiller à l'exécution de l'article 18.

Art. 32. — Le président et le secrétaire font de droit partie de toutes les commissions. Lorsque le pré-

sident assiste à leurs délibérations, il en prend la présidence.

Art. 33. — Le président

Propose les matières à traiter dans chaque séance ;

Veille au maintien de l'ordre et du règlement ;

Recueille les voix, proclame le vœu de la Société et celui du bureau ;

Arrête et ordonnance les mémoires des dépenses autorisées par la Société ;

Correspond, au nom de la Société, avec le préfet, les ministres et les autres autorités ;

Il peut, lorsqu'il le juge utile, suspendre et même lever la séance.

Art. 34. — Le vice-président, en cas d'absence du président, le remplace dans toutes ses fonctions.

Art. 35. — Le secrétaire est chargé de la correspondance.

Il dresse le procès-verbal des séances ; ce procès-verbal, après avoir été lu et approuvé à la séance suivante, est transcrit sur le registre et signé du président et du secrétaire.

Il tient un registre sur lequel il inscrit, à chaque séance, le nom des membres présents.

Chaque année, il rédige le compte rendu des travaux de la Société.

Art. 36. — En cas d'empêchement du secrétaire, le vice-secrétaire-archiviste le remplace dans toutes ses fonctions.

Le vice-secrétaire-archiviste a la garde des archives, bibliothèque et collections de la Société, à l'exception du cabinet d'histoire naturelle.

Il tient un catalogue des objets qui les composent; il donne communication aux membres de tout ce qui fait partie de ces collections, mais il ne peut en permettre le déplacement que sur récépissé.

ART. 37. — Le trésorier fait toutes les recettes et dépenses de la Société, en tient registre, et rend ses comptes à la fin de chaque année.

CHAPITRE IV. — Des Séances, des Délibérations, des Jetons de présence.

§ 1er. *Des Séances.*

ART. 38. — La Société s'assemble le 1er et le 15 de chaque mois, et extraordinairement quand le président le juge utile; dans ce cas, il exprime l'objet de la convocation.

Si le 1er ou le 15 du mois est un jour férié, la séance est remise au lendemain.

ART. 39. — Les personnes étrangères à la Société peuvent être admises à ses séances ordinaires, lorsqu'elles sont présentées par un membre qui en a obtenu l'agrément du président.

ART. 40. — Tout ouvrage destiné à la séance publique est lu, au moins huit jours à l'avance, dans une séance ordinaire, renvoyé à l'examen d'une commission et admis au scrutin secret.

Le compte rendu est seul dispensé de la formalité du scrutin.

Néanmoins, sur la demande de trois membres, il peut être voté au scrutin sur une ou plusieurs parties de ce travail.

§ 2. *Des Délibérations.*

ART. 41. — Lorsqu'il s'agit,

Soit de voter une cotisation autre que celle des jetons de présence,

Soit d'élire un membre titulaire résidant,

Soit de composer le bureau en tout ou en partie,

La mise à l'ordre du jour dans les lettres de convocation et la présence de moitié au moins des membres titulaires résidants sont nécessaires pour la validité du vote.

Si les membres présents ne sont pas en nombre suffisant, la délibération est ajournée, et il y est procédé à la plus prochaine séance, pourvu qu'il s'y trouve au moins neuf membres titulaires résidants.

ART. 42. — La Société, réunie au nombre de neuf membres, est compétente pour délibérer sur toutes les autres matières.

ART. 43. — Lorsqu'il y a partage dans les votes, si le vote est secret, le partage emporte nécessairement le rejet; si le vote n'est pas secret, la voix du président est prépondérante.

§ 3. *Des Jetons de présence.*

ART. 44. — Un jeton de bronze est remis:

A tout membre qui assiste à une séance ordinaire;

A tout membre d'une commission non-permanente qui a concouru à ses travaux;

Au membre de toute commission qui fait un rapport écrit;

A tout membre qui lit à la Société un mémoire ou un rapport.

Quatre jetons de bronze peuvent être échangés contre un jeton d'argent.

Art. 45. — La Société pourvoit à cette dépense par une cotisation spéciale entre tous ses membres titulaires résidants et les membres titulaires non-résidants appartenant à l'arrondissement de Châlons.

Chapitre V. — Des Commissions.

§ 1er. *Des Commissions permanentes.*

Art. 46. — Toute commission permanente est nommée pour cinq ans.

Les nominations se font au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages.

Les membres sortants peuvent être indéfiniment réélus.

§ 2. *Des Commissions temporaires.*

Art. 47. — Toutes les fois que la Société le juge utile, elle renvoie à l'examen de commissions formées dans son sein les mémoires et ouvrages qui lui sont présentés, ainsi que les propositions faites par ses membres.

Ces commissions se réunissent sur l'indication du membre nommé le premier, qui, de droit, en est le président.

Elles font leur rapport à la séance suivante, si la matière n'exige pas un plus long délai.

Si, dans les deux mois de la formation de la commission, le rapport n'a pas été fait, le président de la

Société convoque la commission et préside à ses délibérations.

Art. 48. — Dans le mois qui précède la séance publique, une commission est chargée de présenter à l'adoption de la Société les questions ou propositions qui lui paraissent devoir être offertes pour sujets de concours.

Art. 49. — Le jour fixé pour la clôture d'un concours, le secrétaire en dépose les pièces sur le bureau, et il est nommé une commission chargée de leur examen.

Art. 50. — Un mois avant la séance publique, il est nommé une commission de cinq membres chargée de diriger l'impression des mémoires de la Société.

Ceux des membres qui ont fourni des ouvrages à la séance publique, ou dont les mémoires doivent être imprimés, ne peuvent faire partie de cette commission; le président de la Société, s'il a prononcé un discours, y est remplacé par le vice-président, le secrétaire par le vice-secrétaire.

Cette commission examine les divers rapports et mémoires lus dans les séances ordinaires et dans la séance publique, et propose à la Société, dans une séance extraordinaire, convoquée pendant les vacances, ceux de ces ouvrages qu'il lui paraît utile ou convenable de publier textuellement ou par extraits.

Chapitre VI. — De la Révision du Règlement.

Art. 51. — Toute proposition tendante à modifier le présent règlement devra être faite par écrit, et dé-

posée sur le bureau dans une séance ordinaire ; mention textuelle de cette proposion sera faite au procès-verbal.

Elle sera développée à la séance ordinaire suivante convoquée spécialement à cet effet.

Si elle est prise en considération, il est nommé une commission chargée de son examen.

Cette commission sera, non compris le président et le secrétaire, composée de cinq membres titulaires résidants, élus au scrutin et à la majorité absolue des suffrages.

Elle ne pourra faire son rapport, au plus tôt, qu'un mois après, dans une assemblée générale convoquée à cet effet, et composée de moitié, plus un, des membres titulaires résidants.

La proposition est discutée dans cette même séance, et, s'il en est besoin, dans les séances suivantes même extraordinaires, constituées de la même manière, et il est voté sur son acceptation, par le même nombre de membres, au scrutin secret, à la majorité des deux tiers des suffrages.

Si, à cette séance, il ne se présente pas le nombre de membres voulu par le présent article pour la validité de la délibération, ajournement sera pris à la plus prochaine séance, et si, à cette séance, le nombre n'est pas atteint, la proposition, sans discussion et de plein droit, sera réputée rejetée.

Chapitre VIII. — Dispositions transitoires.

—

Art. 52. — Le présent règlement, en tout ce qui n'a pas rapport à l'élection des membres du bureau



et à la durée de leurs fonctions, sera mis à exécution aussitôt qu'il aura été approuvé par l'autorité compétente.

Lors de la rentrée prochaine, la formation du bureau aura lieu conformément aux articles 9, 10 et 11.

Les membres de l'ancien bureau seront éligibles comme tout autre membre de la Société.

LISTE DES MEMBRES

COMPOSANT LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

COMMERCE, SCIENCES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE

Au 1er mars 1847.

Président-né.

M. le Préfet du département.

Composition du bureau pour 1846—1847, *et pour* 1847—1848.

MM. Caquot, *président*.
Perrier (Eugène), *vice-président*.
Sellier, *secrétaire*.
Royer, *vice-secrétaire-archiviste*.
Duguet, *trésorier*.

Membres honoraires non-résidants.

M. le baron Becquey, C. ✵, ancien directeur général des ponts et chaussées.
M. le baron Ch. Dupin, G. O. ✵, pair de France, membre de l'Académie des sciences.
M. Gay-Lussac, G. O. ✵, pair de France, membre de l'Académie des sciences.
Mgr Gousset, O. ✵, archevêque de Reims.

M. LOISSON DE GUINAUMONT ✻, ancien député, à Mairy-sur-Marne.

M. DOZON ✻, député, conseiller à la Cour royale de Paris, membre du Conseil général.

M. FROC DE LA BOULAYE, O. ✻, conseiller d'État honoraire, ancien député, à Ay.

M. GAYOT (Eugène) ✻, sous-directeur de l'agriculture et des haras au ministère de l'agriculture et du commerce.

M. le comte DE DAMPIERRE, C. ✻, lieutenant-général, membre du Comité de cavalerie au ministère de la guerre, inspecteur-général, à Hans, arrondissement de Sainte-Ménehould.

Membres honoraires résidants.

Mgr MONYER DE PRILLY ✻, évêque de Châlons.

M. le vicomte DE JESSAINT, G. O. ✻, pair de France, ancien préfet de la Marne.

M. GRANDAMY, avocat, ancien membre du Conseil général de la Marne.

M. LAMAIRESSE-COQTEAUX, propriétaire.

Membres titulaires résidants.

MM.

CAQUOT, notaire, juge suppléant au tribunal civil (1er septembre 1818).

PRIN ✻, médecin en chef des hôpitaux (1er février 1820).

GODART, O. ✻, maire de la ville de Châlons, membre du Conseil général de la Marne (15 juillet 1820).

DAGONET, docteur en médecine, ancien directeur de l'Asile public d'aliénés (15 mars 1825).

MM.

GARINET père ✱, ancien maire de Châlons, juge suppléant au tribunal civil (15 juillet 1825).

GARINET fils, conseiller de préfecture (2 mai 1826).

JOPPÉ, bibliothécaire (1er juin 1826).

COPIN ✱, conseiller de préfecture, secrétaire général (1er février 1827).

MAUPASSANT, professeur de philosophie au collége de Châlons (1er février 1830).

SALLE, docteur en médecine, chirurgien en chef des hôpitaux (1er février 1830).

GAYOT DU FRESNAY ✱, médecin-vétérinaire du département (5 septembre 1831).

GASCHEAU, professeur de mathématiques à l'Ecole royale d'arts et métiers (16 janvier 1832).

ARNOULD, juge au tribunal civil (1er février 1832).

DELACROIX, docteur en chirurgie (15 juillet 1833).

DROUET, greffier du tribunal civil (15 mai 1835).

PERRIER (Joseph), négociant, président du tribunal de commerce (15 mars 1836).

PICOT, mécanicien (3 janvier 1837).

PERRIER (Eugène), négociant (18 novembre 1837).

BARROIS, propriétaire, ancien membre du Conseil général (15 juin 1839).

BOURLON DE SARTY ✱, maître des requêtes, préfet du département de la Marne (15 juillet 1839).

DE CABANEL, baron de Sermet, C. ✱, intendant militaire en retraite (15 avril 1840).

MARSON, professeur de mathématiques spéciales au collége de Châlons (16 novembre 1840).

ROYER, receveur et économe de l'Asile public d'aliénés (15 décembre 1840).

FAURE (Hippolyte), pharmacien (15 avril 1843).

MM.

SELLIER, avocat, juge suppléant au tribunal civil, membre du Conseil général de la Marne (15 novembre 1843).

DUGUET, maître de poste (1er février 1844).

BOULARD ✱, capitaine en retraite (15 janvier 1845).

CHALETTE père, ancien géomètre du cadastre (2 janvier 1847).

LEBRUN, directeur de l'Ecole royale d'arts et métiers (2 janvier 1847).

NANCEY, procureur du Roi (1er mars 1847).

Membres titulaires non-résidants.

MM.

DÉRODÉ-GÉRUZEZ ✱, membre du Conseil général de la Marne, à Reims.

RUINART DE BRIMONT ✱, ancien maire de Reims, ancien député.

GILLET ✱, ancien député, membre du Conseil général de la Marne, président du tribunal civil, à Vitry-le-François.

Le comte DE LAMBERTYE, propriétaire, à Chaltrait, arrondissement d'Epernay.

Le baron PÉRIGNON ✱, juge au tribunal civil de la Seine, député, membre du Conseil général de la Marne, à Paris.

Le comte ROY, G. ✱, pair de France, membre du Conseil général de la Marne, à Saint-Martin-d'Ablois.

VANZUT ✱, ancien secrétaire général de la préfecture, à Sainte-Ménehould.

MM.

Le baron DE PINTEVILLE CERNON, maire de Cernon, président du Comice agricole de Châlons.

SAUBINET aîné, naturaliste, membre de l'Académie de Reims.

LANDOUZY, docteur-médecin, vice-président de l'Académie de Reims.

FRÉROT, notaire à Sézanne, membre du Conseil général.

PICART, juge au tribunal civil de Sainte-Ménehould, membre du Conseil général.

BERTRAND (Jean), ancien adjoint au maire de Vitry-le-François.

Membres correspondants.

MM.

ANDRIEUX, propriétaire, à Pouillon (Marne).

ANOT-DE MAIZIÈRES, professeur de rhétorique au Collége royal de Versailles.

AUBRIET, docteur en médecine, à Vertus.

BALTET-PETIT, pépiniériste, à Troyes.

BAUNY DE RECY, directeur de l'enregistrement et des domaines, président de la Société royale d'agriculture et de commerce de Caen.

L'abbé BAUTAIN, directeur du collége de Juilly.

Mme BAYLE-MOUILLARD (Elisabeth CELNART), à Riom.

BECQUEY ✱, sous-préfet, au Havre.

BÉGIN ✱, docteur-médecin, chirurgien-inspectr, membre du Conseil de santé des armées, à Paris.

BELIN (Gaspard), juge suppléant au tribunal civil, à Lyon.

BELLY (DE), botaniste, à Reims.

BÉRANGER, directeur du journal l'*Industriel*, à Reims.

MM.

Bères (Emile), propriétaire, à Paris.

Blanchard, professeur de mathématiques au collége royal de Clermont-Ferrand.

Blavier, ingénieur en chef des mines, à Douai.

Bonneville ✱, procureur du Roi, à Versailles.

Bourgeois-Thiéry, membre du Conseil général de la Marne, propriétaire, à Suippes.

Bresson (Jacques), négociant, à Paris.

Brouillon, docteur en médecine, à Contault.

Brulé, notaire, membre du Conseil général de la Marne, à Fismes.

Buvignier (A.), ingénieur des mines, président de la Société philomathique, à Verdun.

Camu-Darras, homme de lettres, à Reims.

Canard, propriétaire, à Jonchery-sur-Suippe.

Carl, docteur en médecine, à Juilly.

Catalan, répétiteur à l'Ecole polytechnique, à Paris.

Chaix-d'Est-Ange, O. ✱, avocat, ancien député, membre du Conseil général de la Marne, à Paris.

Chanlaire, professeur de rhétorique au collége royal, à Avignon.

Charpentier, instituteur, à Reims.

Chaulmet, docteur-médecin, à l'île Bourbon.

Chevigné (le comte de) ✱, colonel de la garde nationale, à Reims.

Chevillion, docteur-médecin, à Vitry-le-François.

Clément, propriétaire, à Fismes.

Collard-Descherres, capitaine en retraite.

Contant, notaire, membre de l'Académie de Reims.

Croissant ✱, substitut de M. le procureur-général près la Cour royale de Paris.

De Brière, archéologue, à Paris.

MM.

DECORDE, conseiller à la Cour royale, à Rouen.

DE LA ROCHEFOUCAULD-LIANCOURT (le marquis GAÉTAN), député, président de la Société de la morale chrétienne, à Paris.

DE LA RUE (d'Avize), ancien inspecteur des forêts de la Couronne, à Privas.

DELCAMBRE DE CHAMPVERT, docteur ès-sciences, à Perpignan.

DELEAU, docteur en médecine, à Paris.

DE MILLY, médecin-vétérinaire, à Reims.

DE MONTUREUX (le comte A.), propriétaire, à Arracourt (Meurthe).

DENIS, membre de la Société royale des antiquaires de France, à Commercy (Meuse).

DE SAINT-MARCEAUX, ancien maire de Reims et ancien membre du Conseil général de la Marne.

DES ETANGS (Stanislas), botaniste, à Troyes.

DE TILLANCOURT, propriétaire à La Douthe, près Vieux-Maisons (Aisne).

DEVERGIE aîné, docteur en médecine, à Paris.

DE VROIL (Jules), avocat, à Reims.

DIDRON, secrétaire du Comité historique des arts et monuments, à Paris.

DISAUT, sous-préfet de l'arrondissement de Briey.

D'HOMBRES-FIRMAS, géologue, à Alais.

DROUET (J.-B.), ancien professeur de l'Université, à Reims.

EGRON, ancien imprimeur, propriétaire, à Saint-Germain-en-Laye.

ETIENNE-GALLOIS, homme de lettres, à Paris.

FAILLY, inspecteur des douanes, à Lyon.

FAILLE, lieut.-colonel d'artillerie en retraite, à Douai.

MM.

Ferat, docteur en médecine, médecin principal à l'hôpital militaire de Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne).

Fleuriot ✱, ancien conseiller de préfecture, à Sézanne.

Fleury, homme de lettres, à Sedan.

Fossoyeux, inspecteur des Ecoles primaires du département de l'Aube, à Troyes.

L'abbé Gallois, à Bussy-Lettrée.

Gama, chirurgien principal, ancien premier professeur au Val-de-Grâce, à Paris.

Gasc, chef d'institution, à Paris.

Gascheau, inspecteur de l'Académie d'Orléans.

Gastebois, propriétaire et maire, à Lachy.

Gaubert, capitaine du génie de 1re classe, en Algérie.

Gérardot fils (A.-J.), cultivateur, à Potangis.

Géruzez, professeur d'éloquence française à la Faculté des lettres, à Paris.

Gibon (Alexandre), professeur de philosophie au Collége royal d'Henri IV, à Paris.

Gibon (Joseph), maître de conférences à l'Ecole normale, à Paris.

Giraud de Saint-Fargeau, homme de lettres, à Paris.

Havard, ancien notaire, rédacteur en chef de la Gazette municipale de Paris.

Hélie (Faustin), avocat, chef de bureau au ministère de la justice, à Paris.

Hémart (Emile), maire, à Montmort.

Henriot fils, propriétaire, à Reims.

Hermant, propriétaire et maire, à Sompuis.

MM.

HERPIN, chimiste, à Paris.

HIVER, procureur du Roi, à Orléans.

JESSAINT (le baron de), O.✻, conseiller d'État, préfet d'Eure-et-Loire.

JOLLY ✻, docteur-médecin, membre de la Société royale de médecine, à Paris.

JOLLY (Jules), substitut du procureur du Roi, à Troyes.

JOURDAN, docteur en médecine, à Paris.

JULIEN, homme de lettres, à Paris.

LACATTE-JOLTROIS, propriétaire, à Reims.

LAIR, conseiller de préfecture, secrétaire perpétuel de la Société royale d'agriculture et de commerce, à Caen.

LAPOULLE, notaire, membre du Conseil général de la Marne, à Witry-lez-Reims.

LE BRUN, juge de paix, à Avize.

LÉGER, docteur en médecine, à Paris.

LEMAIRE, propriétaire, à Jâlons.

LEROUX ✻, pharmacien, à Vitry-le-François.

LOUIS-PERRIER, avocat, juge suppléant au tribunal civil, à Epernay.

MACQUART, naturaliste, à Lille.

MAIRE, horticulteur, à Paris.

MALDAN, docteur en médécine, à Reims.

MARTIN, docteur en médecine, à Lyon.

MARTINET, censeur au collége royal de Strasbourg.

MASSON, sous-préfet, à Lectoure (Gers).

MATERNE, professeur de rhétorique au collége royal, à Besançon.

MAUGER, ancien professeur de philosophie, à Paris.

MELLET (le comte DE), naturaliste, à Chaltrait.

MM.

MERGAUT, docteur en médecine, à Mirecourt.

MILLON (Eugène), docteur en médecine, professeur de chimie à l'hôpital militaire de perfectionnement, à Paris.

MITTRE, ancien avocat aux conseils du Roi et à la Cour de cassation.

MOET DE LA FORTE-MAISON, archéologue, à Rennes.

MONNOT DES ANGLES, professeur émérite, à Reims.

MOREAU DE JONNÈS, correspondant de l'Académie des sciences, chef du bureau de la statistique générale de la France au Ministère de l'agriculture et du commerce, à Paris.

NEVEUX, professeur de langues, à Paris.

NEY, O. ✱, duc d'Elchingen, colonel du 7e régiment de dragons, aide-de-camp du Prince royal, à Paris.

Mme Eugénie NIBOYET, secrétaire général du comité de bienfaisance de la Société de la morale chrétienne, à Paris.

NICOT, recteur de l'Académie de Nîmes.

NITOT, membre du Conseil général de la Marne et maire, à Ay.

NOEL, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Angoulême.

ONFROY DE BRÉVILLE, ancien préfet de l'Aube, à Vitry-le-François.

PAGESY DE BOURDELIAC, lieutenant-colonel au corps royal d'état-major, ancien chef de bureau au Ministère de la guerre, à Montpellier.

PARIS (Louis) ✱, ancien bibliothécaire, à Reims.

PATIN, docteur en médecine, à Troyes.

PEIN (Louis), avoué, à Verdun.

MM.

PERROT, principal du collége, à Phalsbourg.
PETIT, docteur en médecine, à Sainte-Ménehould.
PHILIPPAR, professeur à l'Institut royal de Grignon, directeur du jardin botanique de Versailles.
PHILLIPPE, docteur en médecine, membre de l'Académie de Reims.
PIÉRARD, chef de batail. du génie en retraite, à Verdun.
POIRIER, notaire et maire, à Esternay.
POISSON, sous-préfet, à Vouziers.
PONSORT (le baron DE), horticulteur, à Châlons.
RADOUAN, propriétaire, à Vanault-les-Dames.
RAISON, professeur de littérature latine à la Faculté des lettres, à Dijon.
REMY, docteur en médecine, à Châtillon-sur-Marne.
REMY père, instituteur et botaniste, à Livry.
REMY fils, botaniste, à Paris.
RENARD, propriétaire des marais de Saint-Gond, à Joches.
ROBELIN, avocat, à Beaune.
ROUSSEAU, docteur en médecine, à Epernay.
ROUTHIER, ancien avocat aux conseils du Roi et à la Cour de cassation, à Paris.
SALLERON, chirurgien-major, en Algérie.
SÉGALAS, professeur agrégé de la Faculté de médecine, à Paris.
SEURRE, docteur en médecine, à Suippes.
SIMONNET, instituteur, à Cormicy.
SIRET, pharmacien, à Provins.
TARBÉ (Prosper), ancien substitut du procureur du Roi, à Versailles.
TARIN, propriétaire et maire, à Montépreux.
TESTU (Léon), principal du collége, à Montargis.

MM.

Thiébault de Berneaud, conservateur de la bibliothéque Mazarine, secrétaire perpétuel de la Société linnéenne, à Paris.

Thirion, avocat, à Paris.

Tissot, professeur de philosophie à la Faculté des lettres, à Dijon.

Trochu, membre du Conseil royal d'agriculture, propriétaire, à Lyon.

Valentin, docteur en médecine, à Vitry-le-François.

Vallot, docteur en médecine, naturaliste, à Dijon.

Verrat, propriétaire à la Doutre, commune de Margerie (Marne).

Vidal, pasteur protestant, à Bergerac (Dordogne).

Villerval de Séricourt, propriétaire, à Séricourt (Pas-de-Calais).

Vincent, O. ✻, directeur des constructions navales, inspecteur des Écoles royales d'arts et métiers, à Toulon.

Vincent, professeur de mathématiques spéciales au Collége royal de Saint-Louis, à Paris.

Warmée, docteur en médecine, à Beauvais.

Williame, propriétaire, membre du Conseil général de la Marne et maire, à Ambrières.

CATALOGUE DES OUVRAGES

ADRESSÉS

A LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

du département de la Marne

DEPUIS LE PREMIER NOVEMBRE 1845.

1° Ouvrages adressés par leurs auteurs.

M. Bonnez-Lambert. — Annuaire de la Marne, 1846.

M. Bonneville. — Des Libérations préparatoires.

M. Boulard. — Mémoire sur la nécessité d'un enseignement agricole.

M. A. Buvignier. — Mémoires sur quelques fossiles nouveaux des départements de la Meuse et des Ardennes.

Le même. — Note sur les chances de succès que présentent les recherches d'eau jaillissante ou ascendante dans plusieurs parties du département de la Meuse.

M. Camu-Darras. — Tableau des principaux événements qui se sont passés à Reims depuis Jules César jusqu'à Louis XVI.

M. Colombet. — Du mérite de la carotte pour la nourriture des bestiaux pendant l'hiver et de quelques perfectionnements dans sa culture.

Le même. — De la grande Spergule, ou Spergule géante d'Allemagne, de sa culture.

M. Corréard. — Journal du Génie civil, des sciences et des arts, etc.

M. le baron Daurier. — Expériences sur le Sel ordinaire employé pour l'amendement des terres.

M. Decorde. — Des Facultés humaines.

M. De La Rue. — Entomologie forestière, ou Histoire naturelle des insectes nuisibles aux forêts.

M. Des Etangs. — Listes des noms populaires des Plantes de l'Aube et des environs de Provins.

M. le comte Dessoffy. — Discours sur la vie littéraire de Victor Hugo.

M. Didron. — Iconographie chrétienne.

M. Fanart. — Discours sur la nécessité d'étudier la musique dans son histoire.

M. Faille. — De l'institution d'une Ecole du commissariat de la Marine.

M. Gaspard Bellin. — Des avantages du Concours appliqué au recrutement du personnel administratif et judiciaire.

Le même. — Exposition des principes de rhétorique.

Le même. — Exposition des idées de Platon et d'Aristote sur la nature et l'origine du langage.

M. Gasc. — Philosophie des connaissances humaines.

M. Gayot (Eugène). — Études hippologiques.

M. Girardin. — Des Fumiers considérés comme engrais.

M. Giraudeau. — Précis historique du Poitou.

M. d'Hombres-Firmas. — Mémoire sur le Noyer et sur les effets de son ombrage.

M. Havard. — Gazette municipale de la ville de Paris et du département de la Seine.

M. Jolly. — De l'Imitation considérée dans ses rapports avec la philosophie, la morale et la médecine.

M. Jolly (Jules). — Des principes de l'autorité de la chose jugée.

M. A. Lepère. — Pratique raisonnée de la taille du pêcher.

M. Loisson de Guinaumont. — Somnologie magnétique.

M. Maizière. — Origine et développement du Commerce du vin de Champagne.

Le même. — Colloque sur le Vin mousseux.

Le même. — Lettre sur le Paracasse.

M. Moet de La Forte-Maison. — Antiquités de Noyon.

M. de Montureux. — Essai sur les moyens à employer pour atténuer les inconvénients résultant du Morcellement de la Propriété.

M. Materne. — Les Auteurs grecs, par deux traductions françaises, Eschile, les Sept contre Thèbes, Platon et Apologie de Socrate.

Le même. — Platon et Apologie de Socrate.

M. Mézières. — Comptabilité commerciale, financière, industrielle et manufacturière.

M. Millon (le docteur). — Éléments de Chimie organique.

Le même. — Recherches de Chimie minérale et organique.

M. Navlet père. — Principes du Dessin d'architecture.

M. Nerée-Boubée. — Les Chemins de fer et l'Amendement des terres.

M. Noel. — Mémoire pour servir à l'Histoire de Lorraine.

M. le vicomte Perrault de Jotemps. — Note sur la Production des laines et l'Amélioration des races ovines.

M. Perrier (Eugène). — Notice biographique sur M. le docteur Moignon.

M. Perrot. — De l'Importance de la Mémoire.

M. Philippar. — Notice sur la coupe des Taillis.

M. Phillippe (le docteur). — Essai historique sur M. Caqué.

Le même. — Observation d'un cas de Morve aiguë chez l'homme.

M. Porcher. — Du Fuchsia ; son histoire et sa culture, suivis d'une Monographie.

M. Puvis.— Mémoire sur l'Endiguement des Cours d'eau.

M. le vicomte Romanet.— Le Sésame ; considérations sous les points de vue maritime, commercial et agricole.

M. Rupert-Lebeau.— Derniers Adieux aux ruines de l'Abbaye de Liessies.

M. Saubinet.— Observations critiques sur quelques Plantes rares trouvées dans les environs de Reims.

Le même. — Vocabulaire du bas langage rémois.

M. Sellier. — Compte rendu de la session du Congrès central d'agriculture en 1846.

M. Vigneron. — Semoir en lignes à la charrue.

Un Élève de Roville. — Quelques mots sur M. de Dombasle et sur l'influence qu'il a exercée.

2° Ouvrages adressés par MM. les Ministres ou par les Sociétés correspondantes.

Aix. — Bulletin des Travaux de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres.

Amiens. — Société d'horticulture.

Angers. — Bulletin de la Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire.

Angoulême. — Annales de la Société d'agriculture, arts et commerce du département de la Charente.

Anvers. — Société d'horticulture.

Aurillac. — Le Propagateur agricole et horticole du Cantal.

Aurillac. — Bulletin de la Société d'horticulture du Cantal.

Beauvais. — Athénée du Beauvaisis.

Blois. — Bulletin trimestriel de la Société d'agriculture.

Bordeaux. — Annales de la Société d'agriculture de la Gironde.

Bourg. — Journal d'agriculture, sciences, lettres et arts de l'Ain.

Bourges. — Bulletin de la Société d'agriculture du Cher.

Caen. — Société royale d'agriculture de Caen.

Caen. — Bulletin de la Société d'horticulture de Caen.

Caen. — Société vétérinaire des départements du Calvados et de la Manche.

Castres. — Comice agricole de Castres.

Chalons-sur-Marne. — Compte rendu des Travaux de l'année 1845 du Comice agricole du département de la Marne.

Chalons-sur-Marne. — Statuts de la Société vétérinaire de la Marne.

Chalon-sur-Saône. — Annales châlonnaises, Journal de la Société d'agriculture et d'horticulture.

Chartres. — Bulletin agricole d'Eure-et-Loire.

Chateau-Thierry. — Comice agricole de l'arrondissement de Château-Thierry.

Chateauroux. — Éphémérides de la Société d'agriculture du département de l'Indre.

Chaumont. — Bulletin de la Société d'horticulture de la Haute-Marne.

Clermont-Ferrand. — Bulletin agricole du Puy-de-Dôme.

Clermont-Ferrand. — Annales scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne.

Digne. — Journal d'agriculture des Basses-Alpes.

Dijon. — Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.

Dijon. — Journal de médecine, chirurgie, pharmacie, etc., publié par la Société médicale de Dijon.

Dijon. — Journal d'agriculture et d'horticulture de la Côte-d'Or.

Douai. — Mémoires de la Société royale et centrale d'agriculture, sciences et arts du département du Nord.

Draguignan. — Journal d'agriculture du département du Var.

Draguignan. — Société d'agriculture et de commerce du département du Var.

Evreux. — Recueil des Travaux de la Société libre d'agriculture de l'Eure.

Falaise. — Annuaire de l'arrondissement de Falaise.

Falaise. — Bulletin de la Société académique de Falaise.

Foix. — Annales agricoles, littéraires et industrielles de l'Arriège.

Grenoble. — Société d'agriculture de Grenoble.

Grenoble. — Almanach agricole.

Laon. — Annales agricoles du département de l'Aisne.

Le Mans. — Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.

Liège. — Société d'horticulture de Liège.

Lille. — Congrès des Agriculteurs du Nord de la France.

Lille. — Mémoires de la Société royale des sciences, de l'agriculture et des arts.

Limoges. — Bulletin hippologique.

Lons-le-Saulnier. — Séance publique de la Société d'émulation du Jura.

Lyon. — Annales des sciences physiques et naturelles de Lyon.

Lyon. — Précis des Travaux de l'Académie du Rhône.

Lyon. — Bulletin de la Société d'horticulture pratique du Rhône.

Lyon. — Annales de la Société royale d'agriculture.

Marseille. — Congrès scientifique de France.

Melun. — Société d'agriculture de Melun : mémoires, rapports, etc.

Metz. — Mémoires de l'Académie royale de Metz.

Metz. — Bulletin de la Société d'horticulture de la Moselle.

METZ. — Bulletin de la Société d'histoire naturelle du département de la Moselle.

MEULAN. — Bulletin de la Société d'horticulture et d'agriculture pratique.

MOULINS. — Annales de la Société d'agriculture de l'Allier.

MULHOUSE. — Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse.

NANCY. — Le Bon Cultivateur, recueil agronomique, publié par la Société centrale d'agriculture de Nancy.

NISMES. — Congrès scientifique de France.

NISMES. — Société libre d'agriculture du Gard.

ORLÉANS. — Bulletin de la Société d'horticulture.

PARIS. — L'Investigateur, Journal de l'Institut historique.

PARIS. — Annales de la Société royale d'horticulture de Paris.

PARIS. — Bulletin des séances de la Société royale et centrale d'agriculture.

PARIS. — Journal de la Société de la Morale chrétienne.

PARIS. — Journal des Haras.

PARIS. — Revue agricole.

PARIS. — Procès-verbaux de l'Athénée des arts.

PARIS. — Cercle général d'horticulture.

PARIS. — Extraits des Procès-verbaux des séances de la Société philomathique pendant l'année 1845.

PARIS. — Recueil chronologique des règlements sur les forêts, la chasse et la pêche.

PARIS. — Extraits des Annales de la Société séricicole.

PARIS. — Annales de la Société libre des beaux-arts.

PERPIGNAN. — Société agricole des Pyrénées.

POMPADOUR. — Bulletin hippique de la Société d'encouragement.

RENNES. — Annales de la Société d'agriculture et d'industrie d'Ille-et-Vilaine.

Reims. — Annales de l'Académie de Reims.

Reims. — Diverses publications de la Société des Bibliophiles de Reims.

Rouen. — Extraits des Travaux de la Société centrale d'agriculture du département de la Seine-Inférieure.

Rouen. — Précis analytique des Travaux de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.

Rouen. — Bulletin de la Société d'horticulture de Rouen.

Rouen. — Cercle pratique d'horticulture et de botanique.

Rouen. — Bulletin de la Société libre d'émulation.

Saint-Etienne. — Bulletin de la Société industrielle de l'arrondissement de Saint-Etienne.

Saint-Quentin. — Annales de la Société royale des sciences, arts, belles-lettres et agriculture.

Toulouse. — Journal d'agriculture pratique et d'économie rurale pour le Midi de la France.

Tours. — Recueil des Travaux de la Société médicale d'Indre-et-Loire.

Troyes. — Mémoires de la Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres de l'Aube.

Turin. — Annales de l'Académie royale d'agriculture de Turin.

Valenciennes. — Topographie historique et médicale de Valenciennes, publiée par la Société d'agriculture de la même ville.

Valognes. — Compte rendu des Travaux de la Société d'horticulture de l'arrondissement de Valognes.

Verdun. — Mémoires de la Société philomathique de Verdun.

Versailles. — Bulletin de la Société d'horticulture du département de Seine-et-Oise.

TABLE DES MATIÈRES.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE LA MARNE.

SÉANCE PUBLIQUE

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

COMMERCE, SCIENCES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE,

Tenue à Châlons le 21 décembre 1847.



CHALONS,

IMPRIMERIE DE BONIEZ-LAMBERT.

1848.

1

SÉANCE PUBLIQUE

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

COMMERCE, SCIENCES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE,

Tenue à Châlons le 23 décembre 1847.

LETTRE

DE

M. LE PRÉFET, PRÉSIDENT-NÉ.

Paris, le 20 décembre 1847.

A M. le Président de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne.

Monsieur le Président,

Il me sera impossible de me rendre à la séance solennelle qui doit avoir lieu, demain, à l'hôtel-de-ville, et dont la Société d'agriculture m'avait

fait l'honneur de me déférer la présidence. Elle sait combien j'aurais été heureux de répondre à ses vœux et de me réunir à elle dans cette circonstance. Il n'a donc fallu rien moins qu'un obstacle absolu pour m'empêcher de me rendre à l'invitation que vous m'aviez adressée.

Veuillez être l'interprète de mes regrets près de vos collègues, en leur exprimant de nouveau tout le prix que j'attache à mériter leurs sympathies et à seconder leurs utiles travaux.

Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée et de mon attachement.

Le Préfet de la Marne,

E. BOURLON DE SARTY.

DISCOURS

DE

M. CAQUOT, PRÉSIDENT ÉLU.

MESSIEURS,

L'ANNÉE qui vient de s'écouler a été cruelle : la France a manqué de grain ; elle eût manqué de pain sans l'activité commerciale. Le pain a été cher, trop cher, et des sommes énormes sont sorties de France, sans retour, sans compensation. C'est là une perte irréparable.

Cette année, une récolte abondante en toute espèce de production semble devoir nous consoler d'une partie de ces malheurs. Grâces en soient rendues à Dieu ! lui, vers lequel on se tourne toujours dans les grandes calamités, lui qu'en tout temps et de tout, il faut bénir !

Mais aussi aidons-nous, travaillons, améliorons.

Et surtout, de ces brusques secousses, si funestes pour tous, même pour le commerce, qui, en définitive, souffre de ses propres bénéfices lorsque ces bénéfices sont arrachés aux malheurs publics, de ces

brusques secousses, disons-nous, sachons tirer du moins de fructueuses leçons.

En France, on mange trop de pain.

Sans doute, l'agriculture est dans la voie du progrès intellectuel aussi bien que du progrès matériel; les bonnes méthodes sont appréciées; mieux que cela : elles sont raisonnées, discutées et adoptées après examen. — Il y a conviction.

Mais peut-être la direction des travaux agricoles a-t-elle été trop exclusive en poussant à la production réitérée des céréales;

Peut-être n'a-t-on pas assez réfléchi que la terre, pour rester féconde, a besoin d'engrais renouvelés en proportion même de cette fécondité, et que les pailles seules, en l'absence des bestiaux, ne peuvent se convertir en fumier;

Peut-être aussi n'a-t-on pas suffisamment songé qu'un système mixte d'alimentation offrirait sécurité contre toutes les chances mauvaises de production alimentaire.

Un grand progrès reste donc à tenter. Mais celui-là ne viendra que lentement et à son heure, car il dépend d'une direction nouvelle à donner à l'agriculture, et surtout d'une modification complète des habitudes de toutes les classes de la société.

Je veux parler de l'élève des bestiaux.

Il y a près de vingt ans, Messieurs, qu'à l'occasion d'une vaste entreprise sur l'élève des moutons, tentée par M. le comte de Polignac, je disais que la viande de boucherie était pour le cultivateur la source la plus féconde de fortune, pour la population la nourriture la plus saine, pour la Nation la meilleure garantie contre la disette.

Dans l'année calamiteuse qui vient de s'écouler, des expériences décisives ont démontré que l'ouvrier, alimenté avec une quantité infiniment plus petite de viande était mieux nourri, plus robuste, plus apte à soutenir les travaux les plus fatigants, que celui qui avait reçu une plus grande quantité de pain (1).

La santé, la force de la Nation, et, par conséquent, son rang, son indépendance, se trouvent vivement intéressés à cette amélioration.

Sa fortune n'y est pas moins intéressée.

Jugez-en par ces renseignements que fournit la statistique.

Les vingt-trois millions d'hectares mis en rapport dans le Royaume-Uni, sauf l'Irlande, par huit millions d'hommes, rendent *cinq*, tandis que les quarante-trois millions d'hectares (abstraction faite des forêts), exploités chez nous par vingt-un millions de travailleurs français, ne donnent ensemble que *deux*.

Pour la même étendue de territoire, l'Angleterre a quatre fois plus de bestiaux que nous, et ses bestiaux pèsent le double. C'est donc, à superficie égale, huit fois plus de nourriture animale.

Nos voisins étalent par hectare le fumier de dix-huit moutons 1/2, et nous n'avons à y répandre que celui de deux moutons 2/3. Avec cette masse d'en-

---

(1) On sait que partout où les Anglais occupent des ouvriers sur le continent, ils les nourrissent de viande et de froment de première qualité, contrairement aux habitudes du pays, pour en obtenir, avec une dépense donnée, une plus grande somme de travaux.

M. le baron de Tocqueville : *Recherches sur les Moyens de prévenir le retour des crises en matière de subsistances.*

grais, ils ont pu mettre en bonne culture cinq millions d'hectares qui demeuraient improductifs, et leurs terres à blé, si bien fumées, donnent dix grains pour un, tandis que nous n'avons que cinq grains dans le midi et six 1/2 dans le nord (1).

Tous ces faits sont la démonstration la plus complète possible des avantages attachés à la production des bestiaux.

Toutefois, remarquez-le bien, je ne viens pas pousser le cultivateur à de hasardeuses spéculations; Dieu m'en garde !

Depuis que les esprits ont été saisis de cette fièvre de l'industrie qui semble s'être emparée de toutes les classes de la société, l'homme des champs, resté jusqu'alors le plus étranger à l'inquiétude commerciale, paraît, lui aussi, sollicité à se laisser entraîner au torrent du siècle.

Qu'il prenne garde ! qu'il se renferme dans sa réserve accoutumée ! qu'il repousse des espérances de gains exagérés, de spéculations hasardeuses. Peut-être l'année qui vient de s'écouler n'a-t-elle pas été sans influence dangereuse sur quelques riches producteurs qui ont pu profiter de la hausse, trop souvent factice, qu'ont éprouvée les céréales.

Que le cultivateur le sache bien : jamais, en tant que cultivateur, il ne peut être négociant.

En effet, le capital du négociant est l'objet même de son commerce; le cultivateur au contraire n'a pour objet de son commerce que ses bénéfices, c'est-

---

(1) Statistique agricole de la France.

à-dire les fruits de son capital, lequel est attaché à la glèbe et à jamais inaliénable.

Entre les mains du négociant, un capital de trois cent mille francs peut, par l'écoulement réitéré et le prompt renouvellement des marchandises, représenter, dans une seule année, un capital de plus d'un million.

Entre les mains du cultivateur, ces trois cent mille francs donneront une valeur négociable de dix à quinze mille francs pour une année entière; et encore je ne compte, ni l'intérêt du capital, ni l'user des instruments et des animaux, ni le temps et le labeur du maître et de sa famille.

Laissons donc comme un leurre, comme une déception, cette impulsion mercantile, qu'avec une imprévoyance funeste, on semble vouloir imprimer à l'agriculture.

La seule, la véritable industrie à laquelle puisse se livrer l'agriculture intelligente, la seule profitable pour elle, c'est l'élève des bestiaux. Et encore cette tentative ne doit-elle être entreprise qu'avec une sage prudence, car il est à remarquer que l'agriculture améliorante, celle, par conséquent, qui répond aux vues de l'économie politique, et à laquelle il importe, dans l'intérêt public, d'avancer des capitaux, est, par sa nature même, dans l'impossibilité absolue de dégager *jamais* ces capitaux; elle peut seulement en servir un intérêt à peine égal à celui que présente l'ensemble des autres intérêts du pays (1).

---

(1) M. Royer : *Des Institutions de crédit foncier en Allemagne et en Belgique.*

Cette importante observation, toute pratique, n'a pas échappé à quelques économistes, notamment à Adam Smith et à Sismondi. Que conclure de cette impuissance? non pas qu'il faut abandonner cette voie de salut, mais bien que l'Etat, dans son propre intérêt, doit intervenir activement dans l'impulsion morale et pécuniaire à donner à cette innovation agricole, qui promet à l'avenir d'heureux et féconds résultats.

Nous entrons dans cette voie (1).

On a compris qu'il fallait créer des fourrages, au risque même de diminuer momentanément la quantité des céréales.

Déjà la législature s'est émue de ce besoin; elle a fait des efforts pour arriver à la création de prairies nouvelles; la loi sur les irrigations (2), toute incomplète qu'elle soit, est un heureux acheminement vers ce grand changement dans les habitudes agricoles. Les améliorations arriveront avec l'expérience; continuons avec ardeur, surtout avec persévérance : c'est la persévérance qui manque trop souvent au Français!

L'Administration a senti toute la valeur de cette entreprise : de toutes parts, en France, les Conseils généraux s'y sont associés; on relève les cours d'eau, généralement négligés; on recherche les parties de ces cours qui peuvent être utilement employés à l'irriga-

---

(1) Efforçons-nous plutôt de favoriser chez la population ouvrière le goût et l'habitude des aliments les plus substantiels, fussent-ils les plus chers.

M. le baron de Tocqueville : *Loc. cit.*

(2) Loi du 29 avril 1845.

tion ; on suppute les dépenses que les travaux indispensables à cet effet peuvent occasionner ; enfin, tous les documents sont recueillis (1) et passeront sous les yeux de l'Administration supérieure, qui ne défaudra pas à la tâche.

Pour accomplir cette tâche, plus d'un obstacle est à vaincre : — l'importance de la dépense, — l'antagonisme des volontés, — le morcellement des propriétés.

Et, si je parle ici du morcellement des propriétés, qu'on sache bien que je l'énonce comme *fait* et non comme *reproche*. — Conservons précieusement cette grande conquête de l'égalité, qui fait la France à jamais calme et libre (2).

Ces obstacles ne sont pas invincibles ; là surtout pourra s'appliquer avec utilité et facilité le système de l'association agricole, devenu presque une nécessité dans cette circonstance.

Avec l'irrigation naîtront de nouvelles prairies, avec ces prairies des bestiaux, avec ces bestiaux de féconds engrais, et enfin d'excellente viande de boucherie, qui remplacera en grande partie le pain dont on fait excès.

---

(1) Nous devons à M. Dugué, ingénieur en chef du département de la Marne, un beau travail sur les cours d'eau de ce département.

(2) La loi des successions et le morcellement qui en dérive, en augmentant la production du sol, et en faisant participer un plus grand nombre d'individus aux jouissances de la propriété, ont accru en même temps le chiffre de la population et la somme du bien-être de chacun de ses membres.

M. le baron de Tocqueville.



Mais, comme je le disais, il faut que l'Etat concourre activement à ce grand événement. Le Trésor public y doit apporter de larges sacrifices ; sans cela, vœux inutiles! efforts impuissants !

Chaque année, deux millions deux cent quarante mille francs sont accordés à l'élève du cheval : c'est cependant l'industrie la moins productive ; mais, nécessaire à la remonte de notre armée, elle devient dépense nationale.

Que, du moins, les deux autres industries qui se rattachent si directement à l'agriculture, l'industrie ovine et l'industrie bovine, bien plus productives, et, sans contredit, au moins aussi nécessaires à la sûreté et au repos de la Nation, puisqu'elles sont indispensables à sa nourriture, obtiennent enfin au budget une allocation digne de leur utilité, de leur nécessité.

L'industrie ovine française comptait, en 1843, trente-cinq millions de têtes d'une valeur de neuf cent trente-sept millions de francs, et cependant l'importation en introduisait encore pour quarante-quatre millions six cent mille francs : près de moitié !

L'industrie bovine, à la même époque, comptait, en France, neuf millions neuf cent trente-six mille quatre cent trente-huit têtes, qui représentaient une valeur d'un milliard huit cent quatre-vingt-quinze millions cinq cent dix-sept mille francs, et n'empêchaient pas les besoins d'appeler à l'importation une valeur de quatorze millions quatre cent mille francs.

Ces chiffres sont éloquents (1), les besoins impé-

---

(1) Statistique agricole. — Tableaux comparatifs d'importation et d'exportation. — *M. Moreau de Jonnès.*

rieux, les bénéfices certains. Hâtons-nous d'enlever à des voisins habiles et industrieux les bénéfices énormes que cette importation leur procure, bénéfices qui sortent de France et qui, pour la France, seront plus que doublés, car ils seront créés sur son sol, et y resteront.

Confions cet avenir à notre agriculture avertie que plus d'une voie est ouverte à sa prospérité, que cette dernière voie surtout sera la plus féconde; confions enfin cet avenir à la sollicitude du Gouvernement auquel le bien-être de la Nation donne vie et sécurité.

COMPTE RENDU

DES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

Pendant l'année 1847,

PAR M. SELLIER, *secrétaire.*

MESSIEURS,

En prenant la parole pour vous rendre compte du résultat de vos travaux pendant l'année 1847, je dois d'abord me féliciter avec vous qu'une année plus heureuse soit venue succéder à celle que nous avons traversée au milieu de tant de misères. L'espoir a remplacé la crainte, la confiance renaît, et l'aisance générale aura bientôt fait oublier une année calamiteuse.

La récolte de 1846 était restée au-dessous des besoins de la France, qui s'est trouvée dans la nécessité de payer un tribut considérable à l'Étranger, pour assurer sa subsistance. C'est un fait, Messieurs, qu'il faut bien reconnaître, puisqu'il est vrai; il faut reconnaître aussi que, chaque année, malgré ses ressources, malgré les avantages d'un sol essentiellement propre à l'agriculture, la France est forcée d'aller chercher au dehors une partie des grains nécessaires à sa consommation.

Une telle situation est évidemment mauvaise, et tous les efforts de l'agriculture française, en présence de l'accroissement continuel de la population, doivent tendre à augmenter ses produits; il est indispensable qu'elle marche l'égale de l'industrie dans la carrière du progrès.

C'est par la culture des plantes fourragères, c'est par la création de prairies naturelles dues à l'irrigation, que nos propriétaires parviendront à nourrir un bétail plus nombreux, et à rendre ainsi leurs terres plus productives. Pourquoi donc tous les départements ne pourraient-ils pas, comme le département de la Marne, produire au-delà de leurs besoins? Si notre département, au milieu duquel se trouve une partie de cette Champagne à laquelle a été donnée une épithète aussi peu polie qu'elle est maintenant inexacte, est arrivé à un résultat aussi avantageux, grâce à l'industrie de ses habitants, il ne faut désespérer d'aucune autre partie de la France. Ayons donc la confiance que l'expérience des temps malheureux ranimera partout le zèle, et qu'enfin nous verrons notre beau Royaume se suffire à lui-même.

Agriculture.

L'Agriculture figure au premier rang dans le titre de notre Société ; aussi a-t-elle toujours appelé votre sollicitude, et vos efforts tendent-ils sans cesse, soit à augmenter la production du sol, soit à introduire dans notre pays de nouvelles cultures, soit à repousser les fléaux qui viennent trop souvent frapper nos récoltes.

Parmi ces fléaux, un des plus graves a été, sans contredit, la maladie qui, en France comme dans les pays qui l'environnent, a frappé depuis trois ans les pommes de terre, cette nourriture du pauvre, dont la disette a été si funeste à la France. Vous avez pensé, Messieurs, que cette maladie pouvait être le résultat de la dégénérescence de l'espèce ; vous avez, en conséquence, cherché à renouveler la pomme de terre par des semis, et vous avez décidé que de la graine de ce tubercule serait achetée à vos frais en Alsace, et distribuée, dans tout le département, entre les personnes qui désireraient faire des essais. Vous en avez également reçu, en petite quantité, de M. le Ministre de l'agriculture et du commerce.

Toutes les personnes qui avaient pris part à la distribution avaient été invitées à vous rendre compte des résultats qu'elles auraient obtenus. Quelques-unes se sont conformées à cette recommandation. D'autres, en plus grand nombre, l'ont oubliée.

D'abord, on peut dire que les semis ont généralement réussi, et qu'après avoir été repiquées, les plantes se sont élevées à une hauteur remarquable.

M. Bouquet, notre correspondant, vous a fait savoir que celles qu'il avait repiquées dans son jardin avaient poussé des tiges de plus d'un mètre de hauteur, avec des feuilles d'une ampleur extraordinaire.

Il ne paraît pas qu'on doive faire de distinction entre la graine venue d'Alsace et celle qui a été envoyée par le Ministère. Ces deux graines ont produit à peu près les mêmes variétés. Celles qui se sont reproduites en plus grande quantité sont : la jaune ronde, à peau rude et calleuse, qui est d'une bonne espèce, la pomme de terre commune, à peau terne, tirant un peu sur le violet, la pomme de terre ronde, d'un rouge vif, la rouge-rose et la blanche ; mais ces deux dernières espèces paraissent n'avoir donné que des tubercules fort petits.

M. Bouquet annonce que, de toutes les plantes qui ont été repiquées par lui, aucune n'a péri ; mais celles qui l'ont été dans son jardin, remarquables par les dimensions de la tige, n'ont produit que peu de pommes de terre, dont le quart a été atteint de la maladie, tandis que celles qui avaient été repiquées en plein champ, et dont la tige est restée moins haute de moitié, ont donné des tubercules plus nombreux et plus gros, parmi lesquels il s'en est trouvé très peu de malades.

M. Canart, de Jonchery, qui est aussi notre correspondant, a semé le même jour la graine venue d'Alsace et celle qui avait été envoyée par le Ministère, et a fait le repiquage, en même temps, dans le même terrain. Les produits ont été les mêmes ; seulement la graine d'Alsace a donné des tubercules dont la grosseur n'a pas dépassé celle d'une noix, tandis que ceux qui ont été le résultat de la graine provenant du Mi-

nistère ont atteint la grosseur d'un œuf. Mais M. Canart a également semé de la graine qu'il avait recueillie lui-même, de l'espèce de pomme de terre violette, dont les plus gros tubercules ont été aussi de la grosseur d'une noix.

M. Canart ajoute que, tout en naissant, les trois espèces ont été atteintes de la maladie, et que la perte s'est établie dans les proportions suivantes, savoir : pour la graine d'Alsace, un quinzième ; pour la graine envoyée par le Ministère, un vingtième ; et, pour la graine provenant du pays, environ un quart. La plantation avait cependant eu lieu dans un terrain nouveau. Enfin, notre correspondant annonce que parmi les pommes de terre de l'espèce dite *yeux bleus*, que l'on a plantées cette année comme on les plante tous les ans, peu ont été atteintes de la maladie.

Une autre remarque a été faite par M. Canart, c'est qu'il ne faut pas tirer de cette circonstance, que la fane des pommes de terre se flétrit et meurt de bonne heure, la conséquence que les tubercules sont malades, car les fanes de celles qu'il a livrées à la terre ont péri dès le commencement d'août, et cependant ses produits n'ont été nullement atteints de la maladie, quoique sa plantation eût été faite dans un terrain où il avait perdu, en 1845, un quart, et, en 1846, un vingtième de sa récolte. Une exception, toutefois, a eu lieu ; elle s'applique à l'espèce longue, jaune et plate, connue dans le pays sous le nom de *poissonnière*, dont un tiers environ a été perdu. Enfin, l'expérience de trois années a démontré à M. Canart que les pommes de terre qui résistent le mieux à la maladie, dans son pays, sont les demi-hâtives et celles qu'il appelle les *rohanes*.

M. le comte de Lambertye, qui avait semé la graine à la volée sur couche chaude, le 1er mai, en la recouvrant à peine, annonce que le 1er juin il avait repiqué la jeune plante en pépinière, sous châssis froids, à la distance de dix centimètres, et que le 24 juin les tiges, qui avaient alors atteint vingt centimètres de hauteur, avaient été mises en place dans la terre de son potager qui est très riche, de manière à former des carrés de trente-trois centimètres environ. La pousse s'est faite avec une grande vigueur; quelques tiges ont fleuri, mais, au commencement de septembre, plusieurs sont devenues malades; elles se dépouillaient de leurs feuilles, prenaient un aspect vitreux et finissaient par noircir. L'arrachage s'est fait le 12 octobre, et plus du huitième de la récolte s'est trouvé fortement attaqué. M. le comte de Lambertye a eu des variétés blanches, rouges, jaunes, longues, rondes. Les tubercules avaient depuis la grosseur d'une noisette jusqu'à celle d'une pomme de terre ordinaire.

Notre collègue pense d'ailleurs, depuis long-temps, qu'en semant la graine de pomme de terre sur couche chaude à la fin de février, en repiquant également sur couche quand le plant a deux feuilles, puis une seconde fois en terreau, le long d'un mur, au midi, et, enfin, en mettant les pieds en place avec un espacement de cinquante centimètres vers la mi-mai, époque à laquelle les gelées ne sont plus à craindre, on obtiendrait une abondance de récolte presque égale à celle qui résulte de la plantation ordinaire.

Nous devons nous hâter de dire que d'autres renseignements qui nous sont parvenus de diverses parts sont plus satisfaisants. C'est ainsi qu'à Sogny-en-Langle,

les produits n'ont été en aucune façon atteints par la maladie.

M. Vattebaut-Lettrée, à Châlons, dans un terrain non fumé, a obtenu un produit qui a été, en pommes de terre venues à leur grosseur, la moitié environ de ce qu'il eût été avec le plant ordinaire; trois pieds seulement ont été pourris. M. Rapneau, de la même ville, dont le terrain avait reçu un engrais de terre noire trouvée dans les fouilles d'une maison qu'il vient de faire construire, a eu des tubercules aussi gros et en aussi grande quantité que s'il les eût plantés. Six pieds seulement provenant de son semis ont été gâtés.

M. Guilliot, d'Oger, a également recueilli des pommes de terre de grosseur ordinaire, en assez grande quantité, et, à la fin d'octobre, aucune n'avait été malade.

M. Louis, du Courban, a eu de beaux produits d'une moyenne grosseur. Quelques tubercules étaient à la vérité gâtés au moment de la récolte; aucun ne s'est gâté depuis. Il est à remarquer qu'au Courban, ce sont les pommes de terre hâtives, achetées à Epernay, qui ont le plus souffert de la maladie, tandis que la pomme de terre du pays n'a jamais, à aucune époque, subi la moindre altération.

L'observation faite par M. Louis est, sous ce dernier rapport, la même que celle qui vous a été présentée par M. le comte de Lambertye. Celui-ci s'était, en effet, procuré à Châlons de la variété jaune longue hâtive, dont les maraîchers de cette ville approvisionnent les marchés vers la mi-mai, et cette variété s'est trouvée fortement endommagée à la récolte.

M. de Lambertye ajoute que la variété dite *marjolin*, qui est la plus hâtive de toutes les pommes de terre, et qu'il cultive depuis dix ans, n'a jamais été malade à Chaltrait; il offre de donner de cette variété à la Société, si elle veut la répandre dans les cultures de quelques jardiniers de notre ville.

M. Jean Bertrand, qui avait bien voulu se charger de distribuer, dans l'arrondissement de Vitry, la graine que vous lui avez confiée, et qui l'a, en effet, partagée entre quarante personnes environ, qui l'ont elles-mêmes partagée avec d'autres, vous annonce qu'il en a été ainsi répandu sur tous les points de l'arrondissement.

Semées à la fin d'avril, ou au commencement de mai, elles ont très bien levé, quand le sol auquel on les confiait était léger, ameubli et fumé. « La végétation, dit M. Bertrand, a été rapide, bientôt luxuriante. J'ai vu des tiges d'une grande hauteur, surtout parmi celles qui ont été laissées sur place. Les » tiges replantées ont éprouvé un retard très sensible. » Toutes, en général, étaient saines. Cependant, j'ai » remarqué sur quelques-unes, vers la fin de septembre, du moins dans certaines localités, des marques bien évidentes de la maladie. Les tubercules, » bien que sains en grande partie, n'ont cependant » pas entièrement échappé au fléau. Dans les terres » fortes et humides, quelques-uns ont été atteints, en » moins grande proportion pourtant que les pommes » de terre plantées. »

M. Bertrand ajoute que le poids des plus gros tubercules ne dépassait pas 150 grammes, et que le plus grand nombre n'en pesait pas plus de 15 à 20. Cela tient, suivant lui, à ce que les pieds étaient trop rap-

prochés. Les variétés obtenues sont nombreuses, soit dans la forme, soit dans la couleur, mais ne pourront être régulièrement classées qu'après la récolte prochaine.

M. Colin-Féquant, de Châlons, a repiqué ses plantes, lorsqu'elles avaient atteint douze à quinze centimètres de hauteur, dans une terre bien amendée, mais sans les recouvrir de fumier; il n'a donné qu'un seul binage et son plant a bien réussi. Jusqu'au 20 novembre, aucune des pommes de terre, qu'il a arrachées en octobre, ne présentait le moindre signe d'altération; mais ses tubercules, à l'exception d'un seul gros comme un œuf de poule, ne dépassaient pas la grosseur d'une noix. M. Colin ajoute que les essais auxquels il s'est livré depuis trois ans l'ont convaincu qu'il ne convient pas de recouvrir de fumier le tubercule au moment où on l'enfouit en terre; c'est en ayant soin de ne pas suivre cet usage, vicieux suivant lui, qu'il a jusqu'à présent évité la maladie que tant de personnes ont eu à déplorer.

Plusieurs autres encore vous ont annoncé que leurs semis avaient amené d'heureux résultats, et c'est le plus petit nombre qui a eu à se plaindre de la présence de la maladie.

Il est certain, Messieurs, que le dernier mot n'a pas encore été dit sur la maladie des pommes de terre. Votre intention, en publiant ces faits, n'a pas été de chercher à résoudre une question que les juges les plus compétents n'ont pu jusqu'à présent éclaircir; mais c'est en recueillant des faits qu'on peut arriver à des résultats, et il était nécessaire de mettre au jour ceux que vous avez provoqués, afin d'exciter nos concitoyens à continuer leurs essais. La plu-

part des tubercules qu'ils ont recueillis cette année, quoique trop petits pour être livrés à la consommation, sont cependant très propres à être plantés, et vous aimez à croire que, la seconde année surtout, vous n'aurez qu'à vous féliciter des nouveaux résultats qui seront mis sous vos yeux. Peut-être alors vous prononcerez-vous avec plus de connaissance de cause sur la question de savoir s'il est possible, dans notre pays, de régénérer la pomme de terre par des semis.

Il ne faut pas espérer, en effet, de pouvoir arriver à cette régénération par la plantation de la pomme de terre elle-même, quelle que soit son origine et quelque sain que se soit trouvé le tubercule au moment où il a été planté. Vous vous rappellerez à ce sujet un fait rapporté par le *Farmer's Magazine*, numéro de mars 1847, et qui paraît propre à dérouter tous les calculs. L'auteur de l'article qui mentionne ce fait annonce que, l'an dernier, il reçut du Brésil, à Manchester, deux barils de pommes de terre véritablement sauvages, petites, mais très saines, provenant d'un district où la maladie ne s'était pas montrée. C'est à la fin de février qu'elles furent plantées dans une terre qui, depuis vingt ans, n'avait pas été cultivée. Le sol et l'exposition étaient convenables, quoique le terrain fût un peu cru; on n'y mit pas de fumier, mais seulement quelques feuilles et un peu de sable. Une plantation faite dans de semblables conditions devait fournir toutes sortes de probabilités contre l'invasion de la maladie; et cependant, à l'automne, le fléau détruisit le tiers de la plus belle et de la plus vigoureuse récolte de pommes de terre qu'on eût jamais vue. Comment prétendre maintenant que

l'altération doive être attribuée à la dégénérescence de la plante elle-même, à l'épuisement du sol ou à l'excès de la fumure?

Déjà bien des observations ont été recueillies sur le sujet qui nous occupe; mais malheureusement elles se contredisent trop souvent, et la conséquence qu'on peut tirer des faits si divers que nous voyons rapporter de toutes parts, c'est qu'il n'est pas de maladie plus capricieuse que celle qui a frappé les pommes de terre. Espérons donc que, comme tous les fléaux qui n'attaquent jamais l'humanité que pour un temps, celui que nous signalons disparaîtra à son tour par le fait d'une volonté plus puissante que celle de l'homme.

Toutes les fois que l'occasion vous a été offerte de doter l'Agriculture d'un produit nouveau, vous l'avez saisie avec empressement. C'est ainsi qu'au printemps dernier, vous avez acheté et distribué à des cultivateurs de notre département vingt litres de graine de chanvre du Piémont de la grande espèce, dite *Cannabis gigantea*.

Cette graine a été partagée entre treize propriétaires. Sept d'entre eux vous ont rendu compte de l'emploi qu'ils en avaient fait et du produit qu'ils en avaient retiré.

M. Simon-Rollet, de Courtisols, a remarqué d'abord que la graine du Piémont est plus claire, plus ronde, plus égale que celle qui croît dans les chenevières de notre pays, ce qui le porte à croire que le rendement de cette graine, en huile, doit aussi l'emporter sur le rendement de notre graine indigène.

M. Simon a semé sa graine à l'époque où le chanvre se sème ordinairement à Courtisols, c'est-à-dire du

15 au 20 mai, dans une terre préparée selon l'usage. La quantité confiée à la terre a été la même que celle qu'on emploie pour le chanvre du pays. Un are de terrain a, en conséquence, reçu deux litres de chanvre du Piémont, et, dans la même pièce, une égale étendue de terrain, qui avait été soumise à la même préparation, a été ensemencée avec pareille quantité de chanvre ordinaire. Les deux parcelles étaient attenantes l'une à l'autre.

Pendant quarante jours environ, le chanvre étranger a langui, tandis que le chanvre du pays prenait de l'accroissement et dépassait l'autre, en hauteur, de quinze à vingt centimètres; il est vrai que, dans cet intervalle, la température avait été froide et sèche, mais, le temps ayant changé tout-à-coup, huit jours suffirent pour que le chanvre du Piémont reprît le dessus et le conservât jusqu'à sa maturité.

Vous avez vu, Messieurs, trois tiges du chanvre obtenu par M. Simon-Rollet, et vous savez que ces trois tiges, qui ne sont ni des plus petites ni des plus grandes, ont atteint la hauteur gigantesque de trois mètres soixante-cinq centimètres. Mais c'est surtout le produit qu'il importe de constater; voici celui qu'a retiré M. Simon :

Le *Cannabis gigantea* lui a donné :

En chanvre femelle...	5 kil.	1/2
En chanvre mâle.....	11	1/2
TOTAL......	17 kil. par are.	

Quant au chanvre du pays, M. Simon-Rollet n'a eu, dans la même quantité de terrain, que

	4 kil.		de chanvre femelle,
et	7	1/2	de chanvre mâle.
TOTAL.	11	1/2	

La différence, au profit du chanvre du Piémont, a donc été de 5 kilog. 1/2, ou environ de moitié en sus.

Quant à la graine, la récolte du chanvre indigène ayant été faite dix-huit jours plus tôt que celle du chanvre étranger, les oiseaux l'ont détruite en très grande partie, et n'en ont laissé que trois litres d'une qualité qui paraît inférieure à celle de la semence.

Une dernière observation de M. Simon a pour objet de vous faire connaître l'époque à laquelle le chanvre du Piémont parvient à sa maturité. Ce n'est, comme je viens de le dire, que quinze à dix-huit jours après la récolte du chanvre du pays que M. Simon l'a fait cueillir, et encore pense-t-il qu'un retard de quelques jours n'eût pu que lui être favorable.

Quant à la qualité, elle lui a paru supérieure à celle de notre chanvre ordinaire, et le seul désavantage qu'il ait remarqué est dans la manutention, que la dimension extraordinaire des tiges rend plus difficile.

Suivant le rapport de M. Bouquet, votre correspondant, le chanvre du Piémont a fait l'admiration de tous ceux qui l'ont vu. Quoique ce chanvre n'ait encore eu au 1er juillet que 30 centimètres de hauteur, les plantes reprirent, à partir de cette époque, une belle teinte verte, et avaient dépassé, au 15 août, la hauteur de deux mètres, c'est-à-dire le double de la hauteur du chanvre de Poix, qui avait été semé dans le même terrain et dans les mêmes conditions. Seulement, la maturité de ce dernier chanvre a précédé d'un mois celle du chanvre étranger. M. Bouquet a éprouvé, comme M. Simon, le déplaisir de voir les oiseaux manger son chenevis au fur et à mesure qu'il mûrissait.

M. Pérardel, de l'Epine, a fait à peu près les mêmes observations que M. Simon-Rollet; mais le produit obtenu par lui a été encore plus considérable, car il s'est élevé à dix kilogrammes de chanvre pour un terrain de la contenance de trente centiares, ce qui représente plus du double du produit du chanvre ordinaire. La hauteur des tiges cueillies par M. Pérardel a été de près de quatre mètres. Les oiseaux ont également enlevé sa graine qui, à en juger par les apparences, aurait dû être abondante.

M. Baillia, de Vitry-la-Ville, quoique, par suite d'un oubli, le semis ait été fait par lui trop tardivement, c'est-à-dire vers le 10 juin seulement, a cependant obtenu des tiges de trois mètres de haut et un tiers en sus du produit ordinaire; la qualité paraît bonne. Sa graine a été détruite par la cause qui a déjà été expliquée.

A Marson, M. Marié, tant en son nom qu'au nom de M. Dommanget, maire de cette commune, annonce que le chanvre du Piémont, dont la hauteur s'est élevée à deux mètres, a produit beaucoup plus que le chanvre de la localité, et qu'il est d'une couleur très blanche. Son avis est qu'il y aurait avantage à introduire ce chanvre non-seulement à Marson, mais encore dans les communes voisines.

Les observations de M. Delacour, maire de Vraux, se rapportent beaucoup avec celles qui ont été faites par les cultivateurs dont je vous ai déjà entretenus. Son chanvre a atteint deux mètres soixante centimètres de hauteur; il n'a pu être cueilli non plus qu'un mois après la récolte du chanvre ordinaire, ce qui a empêché d'en avoir la graine; la qualité est la même que celle du chanvre du pays, mais le produit est

plus considérable, à cause de la différence de hauteur.

Enfin, M. Thierry fils, de Somme-Bionne, quoique le chanvre semé par lui ait souffert accidentellement du passage d'un troupeau, et que d'ailleurs il ait été semé quinze jours après l'époque ordinaire dans une terre mal préparée, annonce que ce chanvre a cependant atteint la hauteur de trois mètres, tandis que le chanvre du pays, semé en même temps et dans les mêmes conditions, ne s'est élevé qu'à un mètre. M. Thierry a pesé et mesuré les produits de l'un et de l'autre chanvre ; ceux du chanvre du Piémont ont été plus élevés d'un tiers ; enfin, ce dernier chanvre façonné est d'une qualité bien supérieure à celle du chanvre ordinaire.

Tels sont, Messieurs, les résultats des essais que vous avez voulu faire ; vous remarquez qu'ils sont en tous points satisfaisants ; vous aurez donc à vous féliciter d'avoir introduit dans notre département une graine étrangère qui paraît devoir s'y acclimater facilement, et dont le produit sera beaucoup plus avantageux que ne l'est celui de la graine indigène.

Je voudrais pouvoir vous en dire autant de la graine d'*Ornithopus sativus*, dont vous avez fait acheter une certaine quantité pour la distribuer aussi à quelques cultivateurs de nos environs. Cette graine, suivant un article inséré aux bulletins des séances de la Société royale et centrale d'Agriculture, doit produire un fourrage annuel d'une excellente qualité et très abondant ; mais il résulte des rapports qui vous ont été faits, notamment par M. Bouquet, de Poix, et par M. Marié, de Marson, que leurs essais n'ont pas réussi. Il faut donc renoncer à introduire ce fourrage dans notre

pays, ou recommencer les essais dans d'autres conditions, et, après avoir obtenu de nouveaux renseignements sur les précautions à prendre pour la réussite de la plante ; ce dernier parti vous semblera sans doute le plus convenable.

Notre collègue, M. Boulard, vous a rendu compte de la visite qu'il a faite de plusieurs pièces de terre que M. Bouquet, instituteur à Poix, a ensemencées en *ray-grass* d'Italie. C'est le 4 juin qu'eut lieu cette visite. A cette époque, la plante, mêlée à quelques tiges de sainfoin, était d'une belle venue pour l'année. Sa hauteur atteignait environ cinquante centimètres ; la récolte paraissait devoir être la même que celle d'un sainfoin. Si, comme le pensent plusieurs agronomes, il importe de varier les produits demandés à un sol, on doit savoir gré à M. Bouquet d'avoir introduit cette plante dans son pays.

Le ray-grass se sème depuis le mois d'avril jusqu'à la fin d'octobre ; on le mélange à une céréale, telle que le seigle ou l'orge, qui lui sert d'abri. La fauchaison s'en fait vers la Saint-Jean. L'avoine succède tout aussi bien au ray-grass qu'au sainfoin, et le sainfoin peut même lui succéder après un court intervalle.

Si vos efforts tendent à introduire dans notre pays de nouveaux fourrages, c'est que vous voulez donner à nos cultivateurs les moyens d'élever un bétail plus nombreux et de se procurer ainsi les engrais qui leur sont indispensables. En attendant, vous êtes toujours disposés à accueillir favorablement les nouveaux amendements qui vous sont indiqués comme devant suppléer aux engrais qui nous manquent. Vous avez donc

entendu avec intérêt l'analyse, qui vous a été présentée par votre secrétaire, d'une publication faite par M. Maillet, de Reims, sur le guano d'Amérique.

M. Maillet a exposé les avantages que présentait cet engrais appliqué aux céréales de diverses natures, aux racines, aux prairies artificielles, à la vigne, et enfin aux divers produits de l'horticulture. Le prix du guano est bien inférieur à celui du fumier ordinaire; il est à regretter seulement que son effet, déjà bien restreint la seconde année, devienne entièrement nul la troisième.

M. Boulard vous a rendu compte de la publication faite par M. Pergant d'un petit volume qui traite aussi des engrais, et qui est intitulé : *Conseils aux agriculteurs du département de la Marne, ou Vues pratiques sur les moyens d'améliorer leurs terres*. Cet ouvrage n'est autre chose qu'un extrait, revu et corrigé, du mémoire du même auteur que vous avez distingué en 1846. Vous ne pouviez donc qu'approuver la publicité que M. Pergant a cru devoir donner à son œuvre.

M. Jules Remy, votre correspondant, vous a envoyé un mémoire sur l'emploi du purin. Déjà plusieurs fois, vous avez appuyé de votre recommandation les idées émises par M. Remy. Tout le monde sait aujourd'hui que le purin est la partie la plus précieuse du fumier, puisqu'elle contient dix fois plus d'azote que le fumier lui-même; le cultivateur doit donc avoir soin de recueillir un élément de fertilisation d'une aussi grande valeur. M. Remy rappelle, à ce sujet, les conseils donnés par M. le professeur Decaisne pour

l'exploitation la plus avantageuse de cette puissante source de richesses. Le fumier doit être placé dans une fosse carrée peu profonde, éloignée de toutes gouttières, et creusée, vers son milieu, d'un trou recouvert par des poutres et par où s'écoule, dans une citerne pratiquée à côté de la fosse, le purin qui a traversé l'épaisseur du fumier. Une pompe mobile, placée dans la citerne, sert, soit à arroser le fumier lorsqu'il commence à se dessécher, soit à remplir un tonneau du liquide, que l'on transporte dans les champs et de préférence sur les prairies, et qui se répand à l'aide d'une bonde traversant le tonneau dans toute sa hauteur et d'une planche placée obliquement et en travers, à l'orifice inférieur. C'est après les semailles que doit se faire cette opération.

M. Jules Remy est d'avis que, pour retirer du fumier tout le bénéfice possible, il faut l'enlever tous les jours des écuries et des étables, et le porter sur des brouettes dans la fosse qui lui est destinée, plutôt que de le traîner, comme on le fait ordinairement, ce qui cause toujours la perte d'une sensible proportion d'urée qui reste sur son passage. Enfin, notre correspondant voudrait qu'on eût grand soin de conserver, surtout dans les villes où la population est plus nombreuse, les urines qui sont aussi un très puissant engrais.

Quoique les recommandations de M. Remy n'aient pas toutes le mérite de la nouveauté, vous avez cru devoir les consigner ici, parce que les vérités utiles ne peuvent être trop souvent livrées à la publicité.

M. le comte de Montureux vous a payé son tribut annuel, en vous adressant, 1° un écrit intitulé : *Quel-*

ques Idées sur la possibilité de répandre l'art de preparer les fumiers ; 2° des *Observations sur les résultats qu'amènerait la suppression du glanage.* Ces deux nouveaux écrits de votre correspondant prouvent que son zèle pour les progrès de l'agriculture et pour tout ce qui peut tendre à l'amélioration du sort des classes pauvres ne se ralentit pas.

Les diverses questions relatives aux irrigations intéressent essentiellement l'agriculture, puisqu'elles tendent à accroître le nombre des prairies naturelles. M. le Préfet, dans le cours de cette année, vous avait adressé une série de questions sur cette matière, de même que sur l'état des cours d'eau dans le département de la Marne. Plusieurs de vos correspondants, parmi lesquels nous citerons MM. Lapoulle, Gastebois, Emile Hémart, Canart, et l'un de vos membres titulaires, M. de Pinteville, se sont empressés de vous faire parvenir les renseignements que vous leur aviez demandés, mais le temps vous a manqué pour les transmettre à l'administration avant l'époque très rapprochée qui avait été fixée par elle.

Une question, qui paraît être la contre-partie de celles dont je viens de vous parler, a été traitée par M. Nancey jeune, avocat à Melun, qui vous a soumis le rapport qu'il avait fait à la Société d'agriculture de cette ville, sur les assainissements. M. le docteur Salle, après avoir examiné ce rapport, pense avec raison que nous sommes peu intéressés dans cette question, parce que le sol de notre pays ne ressemble pas à ceux dont parle l'auteur du rapport. Notre sol est, en effet, d'une extrême perméabilité; nous n'avons donc nullement

à craindre que l'eau, en séjournant trop long-temps dans nos campagnes, y fasse périr les récoltes. Quoi qu'il en soit, le rapport de M. Nancey, considéré au point de vue de l'intérêt du département qu'il habite et de beaucoup d'autres dont le sol est le même, renferme des propositions tellement utiles, que la Société d'agriculture de Melun les a formulées en une pétition qu'elle a présentée aux Chambres pour obtenir une modification à l'art. 640 du Code civil, qui assujétisse les propriétaires des héritages inférieurs à souffrir sur leurs fonds l'établissement de fossés pour l'écoulement des eaux.

Une autre question, dont la solution ne touche pas beaucoup plus notre département, où le débordement des rivières est bien plus utile que dangereux, est celle des endiguements. M. Boulard vous a lu un rapport sur ce sujet, à l'occasion d'un mémoire rédigé par M. Puvis, membre de l'Académie des sciences et président de la Société d'agriculture de l'Ain. L'auteur du mémoire est l'ennemi des endiguements, parce qu'il les considère comme nuisibles à l'Agriculture, qu'ils privent d'un limon précieux, et comme donnant naissance à des marais improductifs et contraires à la salubrité.

Vous encouragez, Messieurs, depuis long-temps la plantation des arbres résineux; aussi avez-vous accueilli avec faveur la lecture d'un rapport de M. Nancey aîné, notre collègue, sur les avantages que doivent présenter à notre Champagne les nombreuses plantations de pins sylvestres, qui offrent déjà à l'œil un repos agréable, au lieu de cet aspect nu et désolé

qui affligeait les regards il y a un demi-siècle. M. Nancey se demandait s'il ne serait pas possible de proposer à nos planteurs le procédé employé à Fontainebleau par M. de Bois d'Hyver, inspecteur des forêts de la Couronne, c'est-à-dire le procédé de la greffe herbacée, découvert par Tschudi. Vous avez applaudi à cette pensée, qui a déjà, depuis près de dix ans, reçu son application dans les plantations de M. Caquot, notre président. M. Nancey a terminé son rapport par des réflexions sur la nécessité du reboisement des terrains en pente. Vous savez que le Gouvernement s'occupe de cette question, qui ne peut tarder à être résolue.

La découverte d'un instrument nouveau propre à l'Agriculture est toujours précieuse lorsqu'elle a pour objet de simplifier ce qui existe et de diminuer, soit la dépense, soit le travail du laboureur. Mais on doit repousser comme une invention malheureuse celle qui ne remplit pas cette double condition. Telle est l'opinion qui a été émise par M. de Pinteville au sujet d'une charrue nouvelle à socs multiples, à laquelle son auteur, M. Etienne Godefroy, a donné le nom assez barbare de polysoc-autosecteur. Le défaut capital de cette charrue est sa pesanteur qui paraît être égale à celle de trois charrues ordinaires.

M. Sellier vous a donné la description d'un instrument de l'invention de M. Aristide Vincent, ingénieur civil à Brest, et qui doit servir à arracher promptement et économiquement les pommes de terre. L'emploi de cet instrument paraît devoir diminuer dans une proportion notable les frais de la récolte; mais

on ne pourrait s'en servir avec avantage que dans les grandes exploitations.

M. Sauvage, maréchal-ferrant à Dommartin-sur-Yèvre, s'est borné à perfectionner les instruments d'agriculture en usage dans notre pays; mais il l'a fait avec bonheur, et ses charrues sont aujourd'hui généralement adoptées dans une partie de l'arrondissement de Sainte-Ménehould. Nous en parlerons avec plus de détail, en vous rendant compte des résultats de vos concours.

Le Congrès central d'agriculture a tenu cette année sa quatrième session. Vous y étiez représentés par M. de Pinteville. Des questions fort graves, celles touchant les races bovine et ovine, le commerce agricole et les droits de douane, la police et le régime des eaux, les irrigations, les subsistances, l'impôt du sel, la statistique agricole et la pomme de terre, y ont été tour-à-tour agitées. C'est assez vous dire combien a été remplie la session, qui ne dure que dix jours. Vous avez reçu avec reconnaissance le compte-rendu de cette session, dont vous a fait hommage M. Jean Bertrand, l'un de vos membres titulaires non-résidants, délégué au Congrès par le Comice agricole départemental (section de Vitry-le-François).

L'an dernier, votre secrétaire regrettait que le temps lui eût manqué pour vous entretenir d'un livre nouveau dû à la plume de M. Eugène Gayot, l'un de vos membres honoraires non-résidants, actuellement sous-directeur des haras au ministère de l'agriculture et du commerce. Ce livre est intitulé : *Etudes*

hippologiques. M. Boulard vous a fait un rapport sur cet ouvrage, qui justifie la réputation de l'auteur. Son but est d'arriver à l'amélioration des différentes espèces de chevaux en France. C'est dans la race arabe que M. Gayot veut qu'on puise les moyens de régénération ; ces moyens consistent surtout dans des croisements judicieux qui, pratiqués chez nos voisins, ont amené des résultats si remarquables. M. Gayot est loin, toutefois, d'applaudir à la production du cheval artificiel que les Anglais nous montrent dans l'hippodrome. Ce que nous devons chercher, c'est l'amélioration de nos diverses espèces, en conservant l'aptitude spéciale de chacune d'elles ; il faut surtout obtenir un plus grand nombre de chevaux propres à la cavalerie, parce que l'intérêt de l'Etat l'exige. Il est impossible de suivre l'auteur dans ses développements ; il suffira de vous avoir, par ce peu de mots, donné le désir d'étudier, dans l'ouvrage lui-même, les savantes théories de notre collègue et les excellents moyens pratiques qu'il recommande à nos éleveurs.

Vous recevez toujours avec empressement les communications qui vous sont faites, surtout lorsqu'elles ont pour objet des améliorations utiles au pays ; mais, l'intérêt qu'elles vous font éprouver augmente encore, quand elles émanent de simples artisans. C'est ainsi que vous avez renvoyé à l'examen d'un rapporteur un long mémoire que vous a adressé M. Leclerc, jardinier à Vanault-les-Dames. Ce mémoire, présenté d'abord au Conseil municipal de cette commune, n'y a pas, à ce qu'il paraît, excité une grande sympathie ; mais peut-être cet insuccès tient-il au trop grand nombre de propositions émises par l'auteur. Vous n'a-

vez pu vous-mêmes partager la plupart des idées de M. Leclerc, mais son mémoire contient, sur les irrigations et sur la mise en culture de terrains livrés aujourd'hui au pâturage commun, des conseils qui n'auraient peut-être pas dû être repoussés par ses concitoyens.

M. Duguet, à qui vous devez l'analyse du mémoire de M. Leclerc, a été aussi chargé par vous de l'examen d'une note de M. Bouquet, qui vous a donné tant de preuves du zèle intelligent avec lequel il s'occupe de l'agriculture. M. Bouquet a puisé, cette fois, dans l'ouvrage de M. Boussingault sur la chimie agricole, la matière de nouvelles observations. «La théo- » rie des assolements et des engrais, a dit M. Duguet, » a été surtout l'objet de ses études, et ce sont les » points qui se rapportent le plus aux terres calcaires » qu'il vous signale. Certaines déductions toutefois » manquent de justesse, notamment en ce qui con- » cerne l'amélioration des sols calcaires sans le se- » cours des engrais. »

L'auteur de la note, s'occupant ensuite de l'appréciation du rôle et du caractère du trèfle, établit avec une grande justesse que cette plante est essentiellement améliorante, et, comme preuve de cette vérité, il cite, d'après M. Boussingault, un fait qui démontre, d'une manière péremptoire, que le trèfle tire en grande partie de l'atmosphère ses principes constitutifs.

«Ainsi, trois plants de trèfle retirés d'un champ, » levés avec précaution, puis essuyés avec du papier » buvard, ont été mis dans du sable récemment cal- » ciné et humecté avec de l'eau distillée. Dans les pre-

» miers jours, la végétation parut languir, mais,
» bientôt après, elle reprit une vigueur remarquable ;
» en un mois, le trèfle avait doublé de hauteur, les
» feuilles étaient du plus beau vert et la plante pré-
» sentait une aussi belle apparence que le trèfle du
» même âge qui était resté dans le champ. De pareils
» essais ont été tentés sur des plants de froment et d'a-
» voine, et ont constamment échoué. »

M. Bouquet pense qu'il serait difficile de trouver le motif pour lequel la graine de trèfle ne peut être plus souvent confiée à la même terre. « Nous devons re-
» connaître, dit-il à cette occasion, que l'auteur de
» tout bien s'est réservé un sanctuaire où l'homme ne
» pourra jamais pénétrer. »

M. Duguet est d'avis, au contraire, que ce fait s'explique parfaitement par la constitution même des plantes, dont les unes, à racines chevelues, vivent seulement de la superficie, n'absorbent qu'une partie des engrais de la première couche, tandis que d'autres, à racines pivotantes, vont prendre leur nourriture dans les couches inférieures ; aussi, pour le retour de ces dernières, telles que luzerne et sainfoin, faut-il attendre que de nouveaux engrais aient rendu à la partie inférieure du sol les sucs que les premiers pivots avaient enlevés.

M. Bouquet cite aussi les assolements très rationnels indiqués par M. Boussingault ; mais il ajoute avec raison que, si ces assolements conviennent aux bonnes terres du Vallage ou du Perthois, ils ne sauraient convenir aux sols calcaires et peu profonds d'une partie de la Champagne.

Votre rapporteur vous a fait observer enfin que, suivant lui, M. Bouquet n'avait pas justement inter-

prêté cette assertion du même auteur qu'avec des engrais et de la main-d'œuvre à bas prix, il n'y avait pas de nécessité de s'assujétir à une rotation fixe et régulière. L'intercallation des plantes fourragères empêche, en effet, le retour des céréales pendant plusieurs années consécutives, et M. Boussingault ne paraît pas avoir conseillé autre chose que cette intercallation.

Vous vous êtes préoccupés, comme tout le monde, Messieurs, des fâcheux résultats de la récolte en 1846; aussi vous êtes-vous empressés de transmettre à M. le Ministre de l'agriculture et du commerce les rapports que vous avez obtenus de vos membres titulaires et correspondants, sur l'état et l'aspect des céréales avant la récolte dernière. Vous n'avez pu encore, faute de renseignements complets, lui adresser un dernier rapport sur les produits de cette récolte, mais vous ne tarderez pas à être en mesure de justifier, sur ce point comme sur les autres, la confiance qui vous a été accordée. Vous avez répondu, sans aucun retard, sur le rapport de M. Boulard, aux questions qui vous avaient été posées sur la culture des pommes de terre dans le département de la Marne et sur la maladie dont elles ont été atteintes.

Vous avez entendu de nombreux et intéressants rapports de M. le docteur Salle sur l'emploi de sel en agriculture ou pour l'alimentation des bestiaux; mais, cette question faisant l'objet d'un de vos concours pour l'année 1849, vous conserverez, sans les rendre publics, ces précieux documents pour les mettre sous les yeux de la commission à laquelle vous

confierez le soin de prononcer sur le mérite des mémoires qui pourront vous être fournis.

Je ne terminerai pas la partie de mon compte-rendu concernant l'Agriculture, sans vous entretenir d'un dernier fait auquel les journaux de toute la France ont donné de la publicité, et qui mérite réellement d'être connu. Je veux parler de deux épis de blé d'une dimension et d'une origine des plus extraordinaires, qui m'ont été envoyés récemment d'Angleterre par un de nos compatriotes devenu habitant de ce pays.

Au mois d'août dernier, mon ami, qui était en France, me raconta qu'un consul anglais, assistant, en Egypte, il y a deux ou trois ans, à l'ouverture d'une momie, s'aperçut que trois grains de froment y étaient renfermés, et avaient, par conséquent, la même ancienneté que la momie elle-même, qui ne remontait pas à moins de 2500 ans. Le consul, voulant s'assurer si, après un temps aussi considérable, ces grains dont il s'était emparé avaient conservé la faculté de se reproduire, les envoya à la Société royale d'horticulture de Londres, présidée par le duc de Devonshire. Un des jardiniers de l'établissement les sema; deux de ces grains, sur trois, levèrent et donnèrent de beaux épis, dont les grains furent de nouveau confiés à la terre l'année suivante. Les deux épis que j'ai reçus proviennent de cette seconde récolte.

J'ai trouvé dans l'un de ces épis cent trente grains d'un beau froment, clair et presque rond, ayant beaucoup de ressemblance avec les blés de Russie. Quelques-uns de ces grains ont été semés par moi, et le surplus a été distribué, par petites quantités, à un

grand nombre de personnes parmi lesquelles se trouvent des agronomes distingués de toutes les parties de la France, dont l'attention a été éveillée par la presse. J'ai conservé le second épi, après en avoir extrait toutefois avec précaution une quarantaine de grains pour satisfaire aux nombreuses demandes qui m'étaient faites.

La forme des épis, quoique se rapprochant de quelques espèces connues, n'a cependant de ressemblance avec aucune, et un voyageur anglais, qui a parcouru toute l'Egypte il y a moins d'un an, assure que cette espèce de froment n'y existe plus.

Je dois vous dire que les grains que j'ai semés vers le 15 novembre dernier ont levé, et que les tiges atteignent déjà une certaine hauteur.

Je me ferai un véritable plaisir de vous rendre compte du résultat de mes semis, et de vous faire connaître ceux qu'auront obtenus les personnes à qui j'ai fait des envois. L'une d'elles, M. le comte de Melano, de Strasbourg, m'a cité un fait qui a quelque analogie avec celui dont je viens de vous entretenir. On lui a montré à la Société royale de Londres, il y a deux ans, des épis de blé provenant de grains trouvés dans les fouilles d'Herculanum. Ces épis attiraient la curiosité, mais ne présentaient pas le même intérêt que les miens, car le grain qu'ils avaient produit était d'une qualité plus qu'ordinaire.

J'ajouterai enfin que, pour conserver le souvenir de la découverte qui en a été faite, on a donné, en Angleterre, au blé dont j'ai eu l'honneur de vous parler, le nom de ***Blé-Momie***.

Horticulture.

Vous n'oubliez pas, Messieurs, que l'horticulture est une branche intéressante de l'Agriculture, et vous vous êtes toujours montrés empressés à la protéger. Vous regrettez que l'état de vos finances et d'autres circonstances encore ne vous permettent plus de faire, comme en 1841 et en 1842, des expositions qui avaient beaucoup plus d'attraits pour les spectateurs que ne peuvent en avoir aujourd'hui nos séances remplies uniquement par des lectures souvent arides, que, pour ma part, dans mon intérêt et dans le vôtre, je voudrais pouvoir abréger. Mais, vous le savez, ces sortes d'expositions, à moins qu'elles n'aient lieu plusieurs fois dans l'année, ne peuvent présenter les avantages qu'on en attend, car les produits d'une année, soit en fleurs, soit en légumes, soit en fruits, n'arrivent pas dans la même saison ; il ne fallait donc pas songer à rétablir une seule exposition annuelle, et on ne pouvait davantage songer à en créer plusieurs, à cause des dépenses considérables qu'elles eussent entraînées.

Vous avez voulu cependant faire quelque chose pour l'hortieulture, soit en récompensant le jardinier ou propriétaire qui aura introduit dans notre département, sur une échelle d'une certaine étendue, une pépinière d'arbres fruitiers de bonnes espèces, convenant à notre sol, soit en accordant une distinction au jardinier qui aura formé de bons élèves, ou même aux élèves-jardiniers dont l'instruction aura paru la plus avancée, soit enfin en excitant, par la promesse d'une

médaille, le zèle du propriétaire ou jardinier qui, dans le courant de l'année, aura mis sous vos yeux des primeurs remarquables, en fruits, en légumes ou en fleurs. Toutes ces récompenses seront désormais inscrites au programme de vos concours.

Vous devez à M. Natalis Rondot, délégué commercial de France en Chine, une assez grande quantité de graines de plantes potagères et d'ornement, provenant du Céleste-Empire et de l'Afrique australe. Parmi ces graines, celles qui présentent le plus d'intérêt sont les graines du *chou-rave*, du *chou-fleur* du cap de Bonne-Espérance, du *chou-Pé-tsaï* et de quelques *dolichos*. M. Rondot a appelé également l'attention de la Société sur le *Protea argentea*. Cet arbuste croît, en Afrique, sur des plateaux assez élevés, par conséquent sous un climat assez froid et dans les terrains les plus arides; ses feuilles constituent un engrais recherché, son écorce sert à tanner, et son bois est excellent pour le chauffage.

M. le baron de Sermet a semé quelques-unes de ces graines, mais à une époque trop avancée de la saison pour qu'elles aient pu, soit fleurir, soit produire des fruits; il a obtenu cependant douze espèces de plantes vivaces, qu'il a repiquées en pots pour leur faire passer l'hiver. Notre collègue espère les conserver et vous les présenter fleuries l'année prochaine. Un grand nombre de ces graines vous restent encore; vous les distribuerez aux horticulteurs qui se proposeront d'en tirer parti et de vous faire connaître le résultat de leurs essais.

Vous avez obtenu de la Société royale d'horticulture de la graine de melon-cassaba ou melon-canon de Smyrne. Ce melon, d'une forme oblongue, n'a pas moins d'un mètre de long sur vingt-deux centimètres de diamètre ou soixante centimètres de circonférence; il est à écorce jaune et lisse, à chair jaune, d'une saveur et d'un parfum délicieux. Cette graine a été remise à M. le baron de Sermet et à quelques jardiniers, mais trop tardivement; aussi, quoiqu'elle ait levé et produit des tiges assez longues, le fruit ne s'est-il pas montré. L'essai sera recommencé.

Je dois, à cette occasion, vous parler d'un melon d'une nouvelle espèce, le melon d'Arabie, importé de l'Algérie en France par M. le baron de Sermet. Ce melon, qui est d'une grosseur moyenne, a plus de chair que le cantaloup et est d'une saveur exquise; il a parfaitement réussi dans notre pays. L'horticulture saura gré à notre collègue de ce nouveau service qu'il lui aura rendu.

M. le baron de Sermet vous a envoyé de la graine du chou-à-moelle dont la culture a été nouvellement introduite en Bretagne et en Normandie, où l'on en tire un grand parti pour l'engraissement du bétail. La tige de ce légume s'élève à près d'un mètre; sa grosseur est celle du bras; elle est pleine d'une substance molle et sucrée. On la coupe en morceaux comme la betterave à laquelle elle est préférable pour l'usage dont je viens de parler. Vous vous empresserez de distribuer cette graine aussitôt que le moment de la semer sera venu.

Le même collègue vous a entretenus de l'action des sels de fer sur la végétation des plantes, dans un rapport qu'il vous a fait sur les observations de M. Eusèbe Gris, insérées dans les annales de la Société royale d'horticulture de Paris. Les plantes, comme les animaux, vous a-t-il dit, sont sujettes à une affection qui consiste dans un affaiblissement qui présente pour symptôme un étiolement, un défaut de coloration de l'épiderme, connu sous le nom de chlorose. Il est singulier que cette maladie attaque plus particulièrement les jeunes femmes et les jeunes plantes, et il est surtout extraordinaire que le même remède s'applique aux unes et aux autres. Les expériences qui ont eu lieu démontrent que les arrosements ferrugineux produisent un effet salutaire sur les plantes chlorosées.

Le Catalogue raisonné des plantes vasculaires qui croissent spontanément dans le département de la Marne, accompagné d'une Carte botanique indiquant les principales formations géologiques et toutes les localités citées dans l'ouvrage, a été publié, depuis votre dernière séance publique, sous les auspices de la Société. Le mérite de l'œuvre de M. le comte de Lambertye a déjà été apprécié par les juges les plus éclairés. « Les plus simples catalogues, a dit M. Gay, » me plaisent par les lumières qu'ils apportent à l'his- » toire, quelquefois si bizarre, de la distribution des » végétaux. Or, ici je trouve bien plus qu'un simple » catalogue, je trouve des localités indiquées avec soin » et avec la distribution des terrains, je trouve des dates » de fleuraison, je trouve des observations critiques,

» je trouve enfin une Carte géologico-botanique très » instructive et très utile. »

En présentant le livre de M. de Lambertye à l'Académie des sciences, dans sa séance du 18 janvier dernier, M. de Jussieu a dit : « C'est un Catalogue fort » bien rédigé des plantes observées jusqu'à ce jour » dans le département de la Marne. »

Les témoignages de M. Decaisne, de M. Durieu, membres de la Commission scientifique de l'Algérie, et d'autres savants peuvent également être invoqués en faveur de l'ouvrage de notre collègue. Vous devez donc vous féliciter de la part que vous avez prise à sa publication.

Vous devrez bientôt aussi au travail éclairé de M. le comte de Lambertye un herbier des plantes du département ; ce sera une nouvelle richesse pour votre cabinet d'histoire naturelle.

Vigne.

« La vigne, comme vous le disait M. Joseph Perrier » dans un rapport sur le programme d'un congrès » de vignerons et de pommologistes, est le principal » élément de fortune du département de la Marne, la » source la plus féconde de la prospérité de la France » et du revenu public. Les produits en sont imposés » sous toutes les formes ; c'est la poule aux œufs d'or » du trésor de l'État. »

Votre collègue se demandait, en conséquence, si

on ne devrait pas songer à perfectionner la culture de la vigne, et rechercher les moyens de diminuer les risques de toute espèce auxquels elle est exposée, en rendant plus facile la vente de ses produits dont l'abondance est souvent fatale au propriétaire. Si le Gouvernement doit accorder de préférence ses faveurs à l'Agriculture, il conviendrait au moins que, par de plus larges allocations, il mît les Sociétés agricoles en position de provoquer, au moyen d'encouragements, les améliorations reconnues si nécessaires. Votre président, Messieurs, s'est associé au vœu de M. Perrier, en priant M. le Ministre de l'Agriculture et du commerce de vous accorder, pour 1848, une subvention qui serait spécialement destinée à récompenser les meilleures exploitations viticoles, de même que les travailleurs qui se seraient fait remarquer par leur zèle et leur intelligence dans les soins donnés à la vigne.

Vous avez accueilli, avec la faveur qu'elle méritait, une communication que vous avait annoncée, l'an dernier, M. Vautrin-Delamotte, d'Ay, sur un nouveau mode de plantation de la vigne.

Les moyens employés jusqu'à présent pour planter la vigne sont connus. Cette opération se fait en observant, entre les lignes, une distance d'un mètre; les plants sont espacés entre eux d'au moins soixante-cinq centimètres.

Les plants qu'on emploie pour créer une nouvelle vigne sont les ceps nus ou simples coulés, les coulés dans les gazons, les marcottes, et enfin les plants de pépinière.

M. Vautrin vous explique que le cep nu est une des

tiges d'un cep que l'on a couchée en terre au printemps, en laissant au dehors deux yeux. La tige ainsi enfouie prend racine au temps de la végétation, et, quand on veut la planter, on la détache du cep, pour la transporter, avec ses racines nues, dans le lieu qui lui est destiné.

Le coulé en gazon s'obtient de la même manière, si ce n'est qu'au lieu de coucher la tige et de la recouvrir de terre, on l'enveloppe d'un gazon de terre grasse dans lequel les racines peuvent se développer. A l'époque du plantage, on détache le coulé du cep, et on l'enlève, en ayant soin de bien serrer le gazon, dans la crainte qu'en se séparant des racines, il ne les laisse à découvert.

Le procédé de la marcotte diffère peu du coulé; c'est dans un panier garni de terre qu'on place la tige, qui est enlevée de la même manière lorsqu'elle a pris racine.

Voici enfin comment se fait la pépinière :

On pique des brins de sarment à seize ou vingt centimètres de profondeur; on les incline légèrement et on ne les éloigne les uns des autres que de quatre à cinq centimètres. Au bout de deux ans, on les lève, en les tirant à soi; ils ont alors pris un beau chevelu et on les porte à nu dans l'endroit où on veut les replanter.

Qu'arrive-t-il de ces différents modes de plantation, et au bout de combien de temps la jeune vigne produit-elle du fruit ?

La vigne ainsi plantée ne se provigne qu'au bout de deux à trois ans, et cette première opération, dans laquelle on conserve les lignes de la plantation, n'a d'autre objet que de garnir davantage ces lignes

en divisant chaque pied en deux ou trois. C'est ce que les vignerons appellent *assiseler*. Pendant les deux années suivantes, on laisse la plante dans le même état. La cinquième ou la sixième année, on recommence à provigner, mais seulement le tiers ou le quart des ceps. On double ainsi les lignes et cette opération se nomme *retirer*. Enfin, on continue de même, d'année en année, jusqu'à ce que la vigne soit garnie de plants situés à la distance de vingt centimètres les uns des autres; il faut, de cette manière, au moins sept ans pour que la jeune plante soit en rapport.

C'est un temps fort long, comme vous le remarquez, Messieurs, pendant lequel le propriétaire a des dépenses considérables à faire en journées d'ouvriers, fumages et échalas, tandis que sa vigne ne lui donne qu'un très faible produit; ce serait donc rendre un véritable service au planteur que de diminuer son travail et de rapprocher le temps où sa vigne pourra, par un produit abondant, le dédommager de ses peines. M. Vautrin a cherché à résoudre ce problème et croit y être parvenu.

Son procédé consiste à donner la préférence au plant venu en pépinière, mais en adoptant un autre mode pour le replanter. Le moyen qu'il indique a pour but d'empêcher le retard considérable qu'entraîne la transplantation lorsque la racine du jeune cep est mise à découvert. Pour cela, il se sert d'une bèche courbe et triangulaire, faite exprès, à l'aide de laquelle il lève la tige et la fait glisser dans un panier sans fond, avec sa motte et avec de l'engrais, en ayant soin de presser la terre contre les parois du panier qui, étant ainsi disposé, peut être transporté au loin, sans qu'il se détache aucune parcelle de la

terre qui garnissait le cep. M. Vautrin a soin de n'employer que de beau plant et de mettre deux brins dans chaque panier. Les trous dans la vigne sont proportionnés, quant à leurs dimensions, au volume des paniers qu'ils doivent recevoir. On fait glisser dans le trou le contenu du panier, qu'on enlève immédiatement, et on couche aussitôt les deux brins à dix ou douze centimètres l'un de l'autre, de sorte que la vigne se trouve à l'instant même *assiselée*, ce qu'avec le mode ordinaire, on n'aurait pu faire que deux ou trois ans plus tard.

M. Vautrin affirme que des plants qu'il a ainsi transplantés, par un temps de grande sécheresse et d'excessive chaleur, au mois d'août, dans un terrain exposé à toute l'ardeur du soleil, n'ont aucunement souffert de cette opération et que leurs feuilles même ne se sont pas fanées.

Mais ce n'est pas tout. La vigne transplantée au mois de mars, par exemple, acquiert au bout de trois mois une végétation remarquable, et, si on a la précaution de rogner les pousses et de labourer la terre de temps en temps, pour donner plus de vigueur au jeune bois, on pourra, dès le mois de novembre ou de décembre de l'année suivante, c'est-à-dire dans l'espace de dix-neuf à vingt mois, provigner les plants. On laissera la vigne se reposer pendant deux ans, et alors *on retirera*, de telle sorte qu'en moins de quatre années, on sera arrivé au but qu'auparavant on ne pouvait atteindre qu'en sept, ou au moins en six années.

M. Vautrin observe avec raison que le nouveau procédé qu'il indique, et auquel il donne le nom de *plantage de pépinière en motte*, est infiniment préfé-

rable à la plantation par la *marcotte* ou par *les coulés en gazons*, parce que, suivant ces deux systèmes, il y a nécessité de détacher le plant de la souche-mère, ce qui le fait nécessairement souffrir, et cause le retard qu'il a voulu éviter.

Vous avez pensé, Messieurs, que l'idée de M. Vautrin pourrait devenir utile, si elle était sanctionnée par l'expérience; il convient, dès lors, de lui donner de la publicité et d'appeler les propriétaires de vignes à tenter ce qui paraît avoir réussi à l'un d'eux.

On nous a assuré que déjà quelques vignerons avaient eu recours au procédé indiqué par M. Vautrin, et qu'ils y avaient renoncé, à cause de la dépense et de la perte de temps qu'il leur aurait occasionnées. M. Vautrin a prévu cette objection, car, par une dernière communication, il propose un moyen plus économique pour arriver au même résultat. Voici en quoi ce moyen consisterait :

Deux ou trois ans avant de planter une vigne, on pourrait, à l'une des extrémités du terrain qui aurait cette destination, et que l'on amenderait fortement, établir une pépinière. On se dispenserait ainsi, pour la plantation, de l'emploi des paniers, car il suffirait de lever les plants et de les porter, avec la bèche, dans les trous préparés à l'avance.

Ce procédé serait en effet beaucoup plus simple, mais il vous a semblé qu'on pourrait le simplifier encore davantage, en créant non une seule pépinière, mais plusieurs, dans l'étendue de la pièce qui doit être replantée ou convertie en vigne; car, à l'aide de cette dernière précaution, les plants seraient trans-

portés à moins de frais, et moins exposés à se dégarnir de leur gazon.

Vous avez pensé, Messieurs, que vous deviez encourager M. Vautrin-Delamotte dans ses essais et en provoquer de nouveaux de la part de ceux qui, comme lui, pourraient en profiter.

M. Collignon d'Ancy, membre du Comice agricole de Metz, vous a adressé un ouvrage ayant pour titre : *Nouveau mode de culture et d'échalassement de la vigne*, en vous priant de l'examiner et de livrer à la publicité le résultat de ses investigations, dans le cas où vous penseriez qu'il peut être utile au pays. M. Sellier, au nom d'une commission spéciale, vous a fait un rapport sur cet ouvrage.

L'auteur habite le département de la Moselle. Ce département compte, comme le nôtre, un assez grand nombre de vignobles ; mais la culture de la vigne est-elle et peut-elle être, dans notre département, sujette aux améliorations indiquées par l'auteur ?

Nous ne nous arrêterons pas à diverses parties de l'ouvrage, qui, évidemment, ne sont pas applicables aux vignes de la Champagne, et nous passerons même légèrement sur le provignement, quoique ce soit aujourd'hui une question de savoir si cette opération ne devrait pas plutôt se faire à l'automne qu'au printemps. Déjà des essais ont été tentés à cet égard dans nos vignobles, par quelques propriétaires qui font provigner à l'automne une partie de leurs vignes ; il faut en attendre les résultats. Quant à M. Collignon, il ne se prononce pas et se borne à dire qu'il convient de provigner, tantôt à l'automne et tantôt au printemps, selon la température et la nature du sol.

Déjà, l'an dernier, le même rapporteur avait eu occasion de vous parler de la proposition faite par M. Michaux à la Société royale et centrale d'Agriculture, de substituer aux échalas le fil de fer tendu horizontalement pour soutenir les vignes. M. Collignon est d'avis aussi que le fil de fer peut très avantageusement remplacer les échalas, et propose un autre mode de l'employer, qui semble préférable au moyen indiqué par M. Michaux, notamment en ce que le fil de fer ne devrait plus être retiré de la vigne pendant l'hiver. Mais, comme on vous le faisait remarquer en 1846, ce qui peut être bon dans des vignes plantées en rayon n'est pas applicable aux nôtres, dans lesquelles aucun ordre ne peut être observé pour la disposition des ceps, parce qu'on les provigne tous les ans, et que cette opération dérange tout-à-fait la symétrie inséparable de l'emploi du fil de fer.

Il serait à désirer sans doute que l'on pût réaliser l'importante économie qui résulterait pour nous de la substitution proposée, mais il faut bien reculer devant une impossibilité.

L'auteur du traité qui nous occupe donne aux propriétaires de vignes un conseil qui peut être suivi partout. Son habitude, en provignant, est de faire couper toutes les vieilles souches éloignées des ceps, et, lorsqu'elles en sont proches, de creuser la terre au-dessous et de les enfoncer plus profondément, afin de pouvoir couvrir les provins d'une couche de terre suffisante. Dans les vignes déjà anciennes, en effet, il y a de vieilles souches, qui ont jusqu'à six à sept mètres de longueur, en si grande quantité que, pour me servir de l'expression de l'auteur, elles forment

presque une forêt en terre. Comment donc le sol pourrait-il fournir assez de nourriture pour tout ce bois? Retirez-le, et vous pourrez ramener sur les jeunes ceps la terre qui n'a peut-être jamais vu le jour et qui vaudra mieux, pour les faire prospérer, que le meilleur engrais.

Pour prouver que le moyen de régénération proposé ne peut entraîner aucun inconvénient, M. Collignon ajoute qu'il a coupé les vieilles mères de provins qui n'avaient qu'un an de date et qui n'étaient encore garnis, par conséquent, que des petites racines de l'année, et qu'il ne s'est pas aperçu que ces provins eussent souffert. Depuis ce temps, il n'a plus pris de précaution, a coupé et arraché tout ce qu'il a trouvé de vieilles mères en provignant, et ses vignes sont devenues plus belles, ses récoltes plus abondantes et ses raisins plus beaux.

Dans vos séances du 1er avril 1846 et du 1er avril 1847, j'eus l'honneur de vous entretenir de l'essai que j'avais fait du guano dans mes vignes d'Oger.

J'ai continué, cette année, en y apportant néanmoins une légère modification, les essais des deux années précédentes.

La proportion que j'ai observée, cette fois, pour le mélange du guano avec la terre végétale, a consisté, pour chaque provin, dans l'emploi de soixante-quinze grammes de guano réunis à un volume de terre treize fois plus grand. Cette proportion, comme vous le voyez, m'a donné le moyen de rapporter sur le cep provigné une quantité de terre nouvelle plus considérable, ce qui ne pouvait être qu'avantageux.

J'ai la satisfaction de vous dire, Messieurs, que

ma nouvelle tentative a été couronnée de succès. En effet, c'est sur une contenance de trente ares environ de terrain que j'ai employé le mélange de guano dont je viens de vous parler, et, dans aucune autre de mes vignes, je n'ai eu une récolte aussi belle et aussi abondante, ni qui soit mieux arrivée à maturité. Les provins étaient tous chargés d'une grande quantité de raisins, dont la saveur était absolument la même que celle des raisins produits par des ceps sur lesquels on avait placé du fumier ordinaire. J'ai voulu enfin m'assurer si, comme dans les années précédentes, la portion du cep recouverte par le guano était, à l'époque des vendanges, restée dégarnie de tout chevelu; mais j'ai été fort agréablement surpris, après avoir fait relever plusieurs ceps provignés au printemps dernier, de voir qu'ils avaient presque tous poussé autant de racines que les autres provins.

La conséquence de ce dernier essai est donc que la quantité de guano employée par moi, c'est-à-dire soixante-quinze grammes par chaque cep provigné, est la plus convenable, et que le mélange de cette quantité avec la terre végétale doit être dans la proportion de un à quatorze, ce qui n'empêche pas que le vigneron, après avoir déposé le guano ainsi mélangé sur le cep qu'il couche en terre, ne verse encore sur cet engrais une certaine quantité de terre rapportée pour renouveler celle de la vigne.

Je ne suis pas le seul qui aie fait, jusqu'à ce jour, l'essai dont je vous rends compte, car le *Journal des Engrais* (*N° de mai* 1846) annonce que le guano a une action très puissante sur la vigne et en double le produit sans en altérer la qualité. Quant à moi, je n'ose pas affirmer que le produit soit géné-

ralement beaucoup plus considérable qu'avec l'engrais ordinaire, mais j'ai la certitude qu'il n'est pas moindre. Je pense, d'un autre côté, que les quantités de guano indiquées par le même journal, comme devant être employées pour chaque cep, c'est-à-dire un quart de litre par pied de jeune vigne, et un demi-litre pour celles qui sont plus âgées, dépassent de beaucoup les besoins, car les soixante-quinze grammes qui m'ont suffi pour chaque cep représentent à peine un décilitre. L'auteur de l'article partage, au surplus, mon avis sur la nécessité de bien mélanger le guano avec de la terre.

J'ai fait aussi renouveler l'essai du guano appliqué aux pommes de terre, mais je n'ai pu suivre cet essai par moi-même. Tout ce que je puis dire, à ce sujet, c'est que les tubercules sous lesquels a été mis le guano mélangé avec la terre ont produit les plus belles de toutes les pommes de terre de ma récolte. Celles qui ont été faites avec du fumier, ou pour lesquelles le guano mélangé a été placé au-dessus du tubercule, sont devenues beaucoup moins grosses. Toutes, au surplus, se sont, jusqu'à présent, parfaitement conservées et leur qualité est la même.

La destruction des insectes nuisibles à la vigne a toujours été l'objet de vos préoccupations. Aussi avez-vous accueilli favorablement la communication que vous a faite notre collègue, M. Chalette, d'un instrument de son invention, qui pourrait être employé avec avantage contre l'attelabe des bois, cet insecte, connu sous le nom de cunche ou bèche, qui, depuis quelques années, a exercé ses ravages sur les vignes de plusieurs communes du canton d'Avize.

M. Vautrin-Delamotte vient de vous faire une nouvelle communication sur les mêmes insectes : vous regrettez que le défaut de temps vous ait forcé d'en ajourner l'examen.

Economie politique et sociale.

La division des propriétés s'est considérablement accrue en France depuis cinquante années, et, à en juger par l'heureuse influence qu'elle a exercée sur notre département, on peut dire qu'elle doit être considérée comme un des faits les plus féconds de notre époque. Il s'en faut cependant que les esprits soient d'accord sur ce point, car la grande culture compte encore aujourd'hui de chauds partisans, aux yeux desquels le morcellement du sol doit amener la diminution de ses produits.

La lecture d'un ouvrage de M. Hippolyte Passy, intitulé : *des Systèmes de culture et de leur influence sur l'économie sociale*, a inspiré à notre collègue, M. Eugène Perrier, des réflexions qu'il vous a soumises, en même temps qu'une analyse de ce remarquable travail.

Sans s'arrêter aux causes générales qui, en France, peuvent amener les différences existant encore dans l'état de la propriété et dans les modes de culture, et après avoir fait la part des circonstances qu'on peut en quelque sorte considérer comme étant de force majeure, le savant économiste prouve que, dans notre pays, comme en Angleterre, en Italie, en Espagne et en Belgique, les grandes cultures sont celles qui rapportent le moins, soit au point de vue du prix des fer-

mages, soit sous le rapport du produit en blé que l'on aura pris pour expression de la valeur locative, eu égard au prix des céréales dans chaque pays.

Pour compléter sa démonstration, l'auteur compare le prix des fermages de la grande et de la petite culture dans une même contrée où ces deux systèmes d'exploitation se touchent pour ainsi dire, et tire de cette comparaison la preuve que c'est toujours la petite culture qui afferme la terre à un plus haut prix. Le département du Nord, un de ceux qui, en France, sont le mieux cultivés, est cité pour exemple. Sur tous les points de ce département, en effet, on voit s'étendre de plus en plus l'usage des locations en détail, parce qu'elles sont les plus productives. C'est ainsi qu'il n'est pas rare d'y trouver de petits ménages qui afferment à un haut prix des terres dont la contenance ne dépasse pas un hectare ou un hectare et demi. Ce fait est confirmé dans l'ouvrage qu'ont publié, sur l'agriculture du département du Nord, MM. les inspecteurs de l'agriculture, qui en tirent des conséquences toutes différentes de celles de M. Passy; car suivant eux, ces petits fermiers, obligés de travailler pour d'autres, ne possédant ordinairement qu'une vache et un porc, et manquant d'engrais suffisants, ne cultivent pas convenablement leurs terres.

« Nous ne voyons pas, dit M. Perrier, la chose » aussi en laid que MM. les inspecteurs de l'agricul- » ture. Nous aimons beaucoup au contraire cette va- » che et ce porc entretenus sur un hectare de terre, » et nous ne serions pas étonnés que, dans ces misé- » rables colons sur lesquels on s'apitoie tant, il y eût » beaucoup de petits propriétaires en herbe. »

Discutant ensuite le reproche fait à la petite cul-

ture de ne pouvoir entretenir autant de bestiaux ni par conséquent produire autant d'engrais que la grande, M. Passy, sans s'arrêter à l'exemple de l'Angleterre, qui doit le plus grand nombre d'animaux qu'elle possède plutôt à des circonstances de climat et de position qu'au mode d'exploitation de ses terres, prouve, par l'exemple de la Belgique, du Nord et d'autres parties de la France, que partout le nombre de bestiaux est relativement plus grand dans les pays où la culture est plus divisée.

Si nous passons maintenant à l'examen de l'influence que les divers systèmes de culture peuvent exercer sur l'économie sociale, nous trouverons, avec l'auteur, que plus un pays a de laboureurs, plus il entretient encore de population étrangère à l'Agriculture. On peut donc dire que les pays de petite culture sont encore ceux qui laissent le plus grand nombre de bras à l'industrie.

L'ouvrage dont notre collègue vous a présenté l'analyse est suivi d'un supplément dans lequel l'auteur démontre combien les transformations que la propriété a subies depuis vingt-sept ans sont au-dessous de l'idée qu'on s'en fait généralement. Il ressort, en effet, des chiffres cités par lui que, de 1815 à 1842, le nombre des propriétaires n'a pas même suivi le mouvement de la population.

Sans rapporter les calculs de M. Passy, il suffit de dire que, selon lui, la progression dans la division du sol n'a rien d'extraordinaire.

« C'est que le droit commun, dit-il, en matière de » propriété, suffit à toutes les exigences de la pros» périté sociale. Le droit commun, c'est la justice dans » les relations des hommes, soit entr'eux, soit avec

» les choses, et la justice franchement appliquée n'a » que des résultats conformes au bien général. Sans » doute le désir d'obtenir les avantages attachés à l'ac» quisition de la terre est d'une extrême vivacité au » sein des classes rurales, mais ce désir n'a pas l'a» veuglement qu'on lui suppose, et sous lui se forment » naturellement des habitudes de prévoyance et d'é» conomie qui finissent par l'éclairer et le contenir » dans de justes bornes. »

La Société libre d'émulation de Rouen, en vous faisant parvenir l'un de ses bulletins, vous avait invités à lui transmettre vos observations sur un mémoire intitulé : *Des Sociétés de prévoyance ou de secours mutuels*, par M. de Boutheville. Notre collègue, M. Le Brun, que ses fonctions avaient éloigné de nous pendant quelques années et que vous vous êtes empressés d'accueillir de nouveau dans votre sein, vous a présenté un rapport sur ce mémoire.

« Le but de ces Sociétés, vous a-t-il dit, est émi» nemment philantropique. Déjà plusieurs Sociétés » de ce genre existent depuis long-temps. Dès 1819, » une association sous ce titre s'est formée entre les » ouvriers des fonderies de Romilly, dont je fus le di» recteur. C'était en quelque sorte une affaire de fa» mille; aussi les rouages en étaient-ils excessivement » simples. Le directeur prononçait avec l'autorité pa» ternelle, sur toutes les difficultés qui se présentaient. » Ses interprétations, ses décisions étaient, en quel» que sorte, les commentaires qui complétaient le texte » laconique des statuts. »

Après ces réflexions, M. Le Brun, qui est aussi membre correspondant de la Société de Rouen, tout

en rendant hommage au travail de M. de Boutheville, qu'il a considéré comme digne des plus grands éloges, a proposé diverses modifications au projet, dans le but de lui donner plus d'efficacité.

Vous avez répondu à la confiance de la Société qui vous consultait, en lui envoyant le rapport de notre collègue, approuvé par vous.

« Une grande question occupe en ce moment beau-
» coup d'esprits en France, celle de savoir si le sys-
» tème prohibitif de notre législation douanière a fait
» son temps, et si nous avons intérêt à suivre l'Angle-
» terre dans la voie des réformes économiques où elle
» s'est engagée si résolument. » C'est ainsi, Messieurs, que s'exprimait M. Eugène Perrier, en vous rendant compte d'un mémoire de M. Dollfus, de Mulhouse, inséré dans le 95e bulletin de la Société industrielle de cette ville.

Je voudrais pouvoir suivre l'auteur de ce rapport dans les développements qu'il donne à l'examen de la question qu'il s'est posée; mais, resserré dans les limites étroites d'un Compte-rendu, je ne pourrai vous en présenter qu'une sèche analyse.

Tout le monde connaît les arguments que font valoir les prohibitionnistes dans l'intérêt du travail national; si la concurrence étrangère vient lutter avec nous sur notre propre marché, cette lutte nous sera fatale, notre population laborieuse cessera d'être occupée; c'en est fait des industries qui se sont développées à l'appui de la protection, et de tous les intérêts qui y sont engagés.

M. Eugène Perrier, en faisant la part de l'exagération, reconnaît la gravité de ces objections et s'em-

presse d'annoncer que les partisans de la réforme des tarifs n'ont jamais songé à anéantir brusquement la protection, mais bien à amener progressivement et avec une sage mesure la réforme qu'ils désirent.

La première raison à opposer au maintien du système actuel est l'intérêt de la masse des consommateurs. On ne peut se dissimuler en effet que, si le régime prohibitif favorise certaines industries, il a pour résultat de forcer la population tout entière à payer plus cher, dans le pays, ce qu'elle pourrait se procurer à meilleur marché à l'Étranger.

Si le régime actuel a eu pour effet d'aider au développement de l'industrie nationale, cette industrie est assez avancée aujourd'hui pour soutenir la concurrence. N'a-t-elle pas besoin d'ailleurs elle-même de se procurer à meilleur compte les matières premières qui lui manquent en France? Nos manufactures n'ont-elles pas intérêt à placer leurs produits à l'Étranger, et comment le feront-elles si on leur oppose prohibition pour prohibition? N'est-il pas à craindre enfin que les mesures récemment adoptées par l'Angleterre n'impriment à sa production un nouvel essor dont le résultat nous créera au dehors une nouvelle concurrence?

D'un autre côté, si le système prohibitif favorise certains produits en France, les représailles qu'il provoque nuisent évidemment au développement d'autres produits, en leur fermant le débouché des marchés étrangers.

Cela est si vrai que, parmi les industries les plus protégées aujourd'hui, il en est qui réclament elles-mêmes des modifications au régime actuel. M. Perrier en trouve la preuve dans le mémoire de M. Dollfus.

Nous ne vous parlerons pas des motifs qui, suivant M. Dollfus, ont déterminé sir Robert Peel à proposer les grandes mesures qu'il a eu le courage de faire sanctionner par les Chambres anglaises, malgré les clameurs de son propre parti. M. Perrier démontre que le but que s'est proposé ce grand homme d'état n'a pu être l'abaissement du taux des salaires. « Je » demande, disait au Parlement le ministre anglais, » en lui présentant son plan financier, votre appro- » bation étayée sur un principe plus élevé, sur ce » principe que les véritables sources de l'augmenta- » tion de revenu sont l'augmentation des objets de » bien-être et la propagation parmi le peuple du goût » pour les objets qui ne sont pas de première néces- » sité. Votre revenu, depuis que vous réduisez les » taxes, s'est augmenté par une taxe invisible et invo- » lontaire née de l'accroissement de la consommation » d'articles sujets aux droits. Je vous demande encore » votre approbation, parce que je crois vous avoir » prouvé que l'abondance et la modicité du prix des » vivres tendent à diminuer le chiffre des crimes et à » répandre la moralité. »

C'est avec une grande raison qu'après avoir cité ces paroles de sir Robert Peel, notre collègue, tout en reconnaissant la part qui a été donnée à l'intérêt industriel dans les mesures adoptées par nos voisins, se demande si le ministre qui les a proposées n'a pas proclamé des vérités économiques applicables à tous les pays.

M. Dollfus, examinant l'influence qu'auront en France les mesures dont nous venons de parler, pose d'abord en fait que le marché de notre pays n'est plus suffisant pour notre industrie qui n'a cessé de

s'accroître, et qui est hors de toute proportion avec les besoins intérieurs, tandis que nos exportations ont graduellement diminué depuis dix ans. Cette diminution n'est pas seulement funeste pour nos fabriques; elle ne l'est pas moins pour notre marine marchande.

Quel serait le moyen de remédier à cet état des choses? Quoique zélé protectionniste, l'auteur du mémoire voudrait la suppression complète des droits d'entrée sur toutes les matières premières nécessaires à l'industrie; il en excepterait toutefois le fer et la houille. M. Perrier se demande avec raison comment on pourrait justifier une semblable exception. Il faut, dit M. Dollfus, favoriser la production de notre sol; mais ne produisons-nous pas beaucoup d'autres matières premières, telles que les lins, les chanvres, les laines, les soies, les huiles à fabrique, que M. Dollfus voudrait cependant faire entrer en franchise? Tranchons le mot. Le département du Haut-Rhin, habité par l'auteur du mémoire, n'éprouve pas, comme les autres départements de la France, le besoin de se procurer à l'Étranger la houille et le fer, parce qu'il possède des forêts très étendues et de nombreuses forges. Mais un intérêt local peut-il donc déterminer des mesures générales qui seraient funestes à l'immense majorité du pays?

M. Dollfus termine son mémoire, en demandant au moins, si on ne dégrève pas les matières premières de tous droits, que l'on établisse, à la sortie des produits de l'industrie française, une prime de restitution équivalant aux droits qu'on leur aura fait supporter. M. Perrier pense que ce serait là une nouvelle charge qu'on voudrait imposer au contribuable français qui paierait cette prime à la sortie et qui ferait ainsi les

frais de la guerre que nos manufactures pourront avoir à soutenir à l'Étranger, lorsqu'il serait possible que la concurrence étrangère augmentât le prix des objets de consommation à son préjudice. Un tel moyen n'est évidemment pas acceptable, et M. Dollfus, en se laissant préoccuper par des intérêts propres au pays où il est placé, n'a pas résolu d'une manière satisfaisante la question qu'il a traitée.

Médecine.

Vous ne voulez, Messieurs, rester étrangers à aucun des progrès de la science; aussi, dès le commencement de l'année, aviez-vous entendu un rapport de M. le docteur Salle, sur les étonnantes propriétés de l'éther appliqué, soit au soulagement des malades, soit comme moyen de les rendre insensibles aux douleurs que causent les opérations chirurgicales.

M. le docteur Valentin, chirurgien en chef de l'hôpital de Vitry-le-François, votre correspondant, vous a entretenus d'une observation qu'il a faite d'un renversement complet et chronique de l'utérus. L'opération à faire en pareil cas est simple, lorsque le chirurgien est appelé immédiatement après l'accident, mais elle devient beaucoup plus difficile lorsque cet accident remonte déjà, comme dans l'espèce citée par M. Valentin, à plus d'une année. Aussi n'est-ce qu'après plusieurs tentatives restées sans résultat que, grâce à l'éthérisation employée pour détruire la contractilité musculaire et la sensibilité, l'opérateur obtint un succès complet. M. Salle regarde ce résultat

comme une application nouvelle, bien raisonnée et intelligente, de l'action stupéfiante de l'éther.

« Mais, ajoute notre collègue, il n'y a pas encore » une année que l'on connaît l'influence si remar- » quable de l'éther sur la sensibilité, et l'on annonce » déjà une nouvelle substance qui doit remplacer ce » liquide avec avantage. » C'est le chloroforme, sur l'origine toute française et sur l'emploi duquel M. Salle vous a fourni d'intéressants détails. Cette substance détrônera l'éther si, comme tout porte à le croire, l'expérience confirme les résultats déjà obtenus. Espérons toutefois que, grâce aux mesures de précaution que saura prendre le Gouvernement, la malveillance et le crime ne feront pas leur profit d'une découverte qui peut être si utile à l'humanité.

M. le docteur Landouzy, président de l'Académie de Reims, que vous comptiez depuis long-temps au nombre de vos correspondants, et à qui vous avez conféré, cette année, le titre de membre titulaire non-résidant, vous a fait hommage de son traité sur l'hystérie. M. le docteur Salle vous a communiqué ses idées sur cet ouvrage, qui est le fruit de laborieuses recherches et de savantes observations. On y trouve une histoire complète de la maladie, et on y remarque l'esprit d'analyse et de logique, la clarté et l'élégance du style qui sont habituels à l'auteur.

L'emploi des sangsues, en médecine, est devenu d'un usage très fréquent; aussi le prix de ces annelides s'est-il considérablement élevé depuis quelques années. La sollicitude du Gouvernement a dû se préoccuper de ce fait. M. Hippolyte Faure, notre collègue,

chargé par vous d'un rapport sur diverses questions proposées par M. le Ministre de l'agriculture et du commerce, a regretté d'abord que le peu de soin apporté à la pêche des sangsues et qu'un défaut de prévoyance inexplicable aient totalement épuisé les nombreux marais et les cours d'eau de la France où l'on en trouvait, tandis qu'une pêche régulière et prudemment ménagée eût permis d'en conserver assez pour suffire à la consommation.

M. Faure expose ensuite que, dans notre départe ment, les marais de Saint-Gond, Reuves, Gaye, Jâlons, Athis, Champigneul, etc., possédaient autrefois une telle quantité de sangsues que les pharmaciens de notre pays se les procuraient au prix de 75 centimes le cent; mais, la plupart de ces marais étant aujourd'hui en culture, le département ne produit plus de sangsues médicinales. Répondant enfin à une dernière question du Ministre, notre collègue estime qu'à moins d'une extrême pénurie de sangsues, il convient de prohiber complètement celles qu'on désigne sous le nom de *vaches*, et que des sangsues d'un poids inférieur à deux grammes, mais supérieur à un gramme, peuvent, dans un grand nombre de cas, être utilement employées, surtout chez les femmes et les enfants dont le système capillaire est ordinairement fort développé.

Vous avez partagé l'avis de la Commission dont M. Faure était l'organe, et vous avez exprimé le vœu que le Gouvernement, continuant à surveiller le commerce des sangsues, s'oppose surtout à la vente de celles qui sont livrées à la consommation après avoir été gorgées de sang, et que, de plus, il provoque de nouvelles expériences sur la conservation, la reproduction et la multiplication de ces précieux annélides.

Industrie.

Dans un rapport de M. Salle, sur plusieurs bulletins de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, vous avez remarqué les détails dans lesquels il est entré sur le trieur mécanique de M. Vachon, propre au nétoyage et à la séparation de toutes sortes de grains. Cette machine est peu coûteuse et n'est sujette à aucune réparation; elle offre de grands avantages à la meunerie, qui l'a généralement adoptée dans les environs de Paris. Il est probable qu'elle pénétrera bientôt dans les grandes exploitations rurales.

M. Salle et M. le baron de Sermet vous ont présenté l'analyse de diverses livraisons du *Journal du Génie civil.*

M. Le Brun vous a indiqué, d'après M. Schattenmann, un moyen de préserver les fourrages, même humides, de la moisissure qui leur donne un mauvais goût; c'est de répandre à la main, au moment du déchargement, environ deux hectogrammes de sel marin par quintal métrique de fourrage. Ce moyen a réussi à M. Schattenmann depuis quinze ans.

Législation.

M. Nancey, procureur du roi à Châlons, en sollicitant l'honneur d'être admis parmi vous, vous a fait remettre un écrit intitulé : *De l'État actuel de la Justice criminelle en France.* M. Caquot, votre président, vous a rendu compte de cette intéressante communication dans un rapport qui fera partie de vos publications.

Depuis que vous avez appelé M. Nancey à une place de membre titulaire vacante dans votre sein, vous avez déjà eu à vous louer de son zèle. C'est ainsi qu'il vous a entretenus des comptes de l'administration de la justice criminelle publiés depuis 1825 jusqu'en 1843.

Ces comptes annuels pourraient sans doute former les éléments d'une statistique dont l'importance serait incontestable; mais, sans vouloir mettre en doute la conscience et l'exactitude apportées par les magistrats dans la rédaction et l'envoi des états qui leur sont demandés, il est difficile de croire que les documents fournis par eux soient en tous points conformes à la vérité. On voit, en effet, dans certains tribunaux, les travaux statistiques d'une année ressembler exactement à ceux de l'année précédente, et, en présence d'un grand nombre de faits de cette nature, M. Nancey se demande si les sommes énormes consacrées tous les ans, dans le budget de l'Etat, à la formation et à l'impression de cette statistique, ne pourraient pas être mieux employées, et si le zèle des magistrats ne devrait pas être reporté vers des travaux plus utiles.

Vous avez reçu de M. Bonneville, votre correspondant, aujourd'hui procureur du roi à Versailles, le discours qu'il a prononcé, le 3 novembre 1846, à l'audience de rentrée du tribunal de Reims, auquel il était attaché en la même qualité. Dans ce discours, M. Bonneville s'occupe *de la libération préparatoire* des condamnés.

L'auteur de ce discours a pris pour texte ces lignes de M. Ch. Lucas. « Le but de la peine étant la réforme » du coupable, il serait à désirer qu'on pût élargir

» tout condamné, lorsque sa régénération morale est » suffisamment garantie. »

M. Bonneville pense que la peine prononcée contre un condamné ne doit pas seulement avoir pour objet de le punir, mais qu'elle doit tendre aussi, et principalement, à le rendre meilleur. Si donc un homme s'est amendé, soit au bagne, soit dans la prison, s'il a donné ainsi des gages presque certains d'une bonne conduite dans l'avenir, ne pourra-t-on pas conférer à l'administration, sur l'avis de l'autorité judiciaire, le droit de le mettre en liberté provisoire, après un temps suffisant d'expiation et sous certaines conditions? Ce sera, suivant M. Bonneville, le moyen d'empêcher que le condamné libéré ne soit repoussé par la société qui le redoute, car la libération préparatoire ne sera accordée qu'au condamné redevenu honnête homme. On peut encore penser que l'espoir de la libération sera un motif pour que le condamné revienne à une conduite meilleure; mais il faut aussi prévoir les rechutes, et la justice, dans ce cas, ne devra pas rester désarmée. La libération accordée préparatoirement ne deviendra donc définitive qu'à l'expiration du temps fixé par le jugement de condamnation pour la durée de la peine, et, si le condamné se rend indigne de la faveur qui lui a été accordée, l'administration qui lui a ouvert la porte de la prison pourra l'y faire réintégrer.

M. Sellier, qui vous avait rendu compte du discours de M. Bonneville, vous a également fait un rapport sur un autre discours de rentrée, dont l'auteur est l'un de vos correspondants, M. Jules Jolly, ancien substitut au tribunal de Troyes, maintenant pro-

cureur du Roi à Provins. M. Jolly s'est occupé, dans ce remarquable discours, *des principes de l'autorité de la chose jugée.*

Ouvrages adressés et dons faits à la Société.

M. Maillet, de Reims, occupé sans cesse de ce qui peut être utile à ses concitoyens, vous a fait hommage de divers ouvrages se rattachant, soit à l'agriculture, soit à l'industrie.

M. Droüet, ancien professeur de l'Université à Reims, vous a envoyé un discours sur l'aumône, qui fait honneur aux bons sentiments de son auteur.

M. Girardin, professeur de chimie à Rouen, correspondant de l'Institut royal de France, dont vous avez déjà plusieurs fois apprécié les savants ouvrages, vous a fait remettre plusieurs brochures. Ce sont d'abord d'intéressantes notices biographiques sur Morel de Vindé, Darcet et Mathieu de Dombasle, plusieurs notices sur le cidre et une note sur les cartes agronomiques de M. de Caumont, où l'auteur fait comprendre qu'il y a beaucoup à étudier sur l'influence du sol, puisque non-seulement les céréales, les herbages, mais encore les arbres fruitiers, les arbres forestiers et les animaux présentent des différences notables dans les diverses régions. M. Girardin a compris encore dans son envoi un mémoire, lu par lui à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, sur plusieurs produits d'art, de haute antiquité, trouvés dans les environs de Rouen, et un discours, prononcé devant la Société d'agriculture de la même ville, dans lequel,



pour remedier aux souffrances de l'agriculture, il exprime l'idée qu'il faut lui créer des débouchés prompts et commodes, voter en sa faveur de bonnes lois économiques, et surtout varier les cultures. M. Girardin recommande celles du maïs, de la carotte, des raves, des choux-navets anglais, et surtout de l'aracacha, espèce de panais, venant des régions froides des Andes, pouvant prospérer dans nos climats tempérés et suppléer à la pomme de terre sur laquelle il a été prouvé par l'expérience qu'on ne peut plus toujours compter.

Enfin, une autre brochure de M. Girardin est un mémoire sur les plantes sarclées à racines alimentaires, avec détermination des meilleures variétés à cultiver dans chaque espèce de sol. Cet ouvrage, qui se prêterait difficilement à l'analyse, est un travail consciencieux, accompagné de tableaux que nos cultivateurs auraient grand intérêt à consulter.

Une étude sur le roman Malay de *Sri Rama* vous a été adressée par M. Dozon, au nom de M. Auguste Dozon, son fils, membre de la Société asiatique. Quelque étrangers que vous soyez à la langue dans laquelle a été écrit le roman original, vous avez pu cependant apprécier le mérite de l'ouvrage de M. Dozon fils.

M. Gascheau vous a entretenus d'un cours élémentaire d'arithmétique théorique et pratique que M. Merlin, instituteur à Vouziers, avait soumis à votre appréciation. Les enfants des écoles peuvent trouver dans ce petit ouvrage des notions exactes sur le calcul; il eût été à désirer seulement que l'auteur, qui a bien détaché les démonstrations des deux premières règles

de l'arithmétique, suivît le même procédé pour les deux autres. On regrette aussi que le cours de M. Merlin, qui aurait pu négliger les racines carrées et cubiques, ne comprenne pas les proportions.

M. Philippar, membre correspondant de la Société, n'est jamais en retard avec vous, car vous lui devez encore cette année l'envoi, 1° d'une note sur les pommes de terre; 2° d'une notice sur la maladie qui a affecté ce tubercule; 3° d'un discours prononcé, en 1845, devant la Société royale d'horticulture de Seine-et-Oise, dont M. Philippar était le président titulaire; 4° et d'un rapport fait à la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, au nom du Comité de l'agriculture, sur un nouvel engrais désigné sous le nom d'engrais perazoté concentré, et sur le résultat du concours pour la construction des machines à battre les céréales.

Vous avez reçu encore un essai sur le symbolisme antique d'Orient, par M. de Brière, un de vos correspondants.

Des rapports vous seront faits prochainement sur ces divers ouvrages.

M. le docteur Remy vous a envoyé un exemplaire de son traité philosophique, intitulé : *De la Vie et de la Mort.*

Notre collègue, M. Chalette, continue à mettre sous vos yeux ses observations météorologiques. Vous lui savez gré de l'exactitude avec laquelle elles sont rédigées.

M. le docteur Dagonet, qu'une cruelle maladie éloigne depuis trop long-temps de vos séances, vient de vous faire hommage de sa riche collection d'insectes coléoptères indigènes et exotiques. La collection de M. Dagonet, renfermée dans quatre-vingts cartons, ne compte pas moins de 4,000 insectes, tous nommés et admirablement conservés. Ces insectes appartiennent à environ 1,600 espèces. Vous avez accepté avec reconnaissance ce précieux témoignage de l'intérêt que notre collègue n'a cessé de porter à notre Société, et vous regrettez vivement que sa maladie ait interrompu ses études originales sur les insectes nuisibles à l'agriculture, et laisse inachevés des travaux dont vous avez apprécié toute l'importance.

Enfin, M. Camus-Darras, de Reims, votre correspondant, à qui son grand âge ne permet pas d'assister à votre séance de ce jour, vous fait part de ses regrets dans une épître en vers qui offre encore la verve de la jeunesse; je ne puis résister à la tentation de vous la lire :

Quatre-vingts ans, plus trois, pèsent sur mon échine,
Et pourtant, sans plier, elle en soutient le faix.
Le corps est sain : nul mal en secret ne le mine.
Le pied, l'œil, l'estomac, ne sont pas trop mauvais ;
Mais l'oreille chez moi si fortement sommeille,
Que même le bourdon à peine la réveille.
— Vous y gagnez, dira quelque méchant plaisant,
D'ouïr des pauvretés n'êtes-vous pas exempt?
— Le sourd en est-il moins lui-même un pauvre sire,
Soit qu'il ouvre la bouche ou qu'il ne dise mot?
Car, s'il vient à parler, il excite le rire,
Et, s'il ne parle pas, il passe pour un sot.
Que de privations lorsque l'on perd l'ouïe !
Adieu chaire, barreau, théâtre, académie !
Le malheureux, frappé de cette infirmité,
Tout en vivant, est mort à la Société.

Aussi le mieux pour lui, c'est qu'il batte en retraite,
Se tienne dans son trou, vive en anachorète.

O mes livres chéris, que serais-je sans vous?
Si, quoique nébuleux, le jour m'est encor doux,
Je vous le dois. Vous seuls m'attachez à la vie,
Vous seuls à mon déclin donnez quelqu'énergie.
Il avait bien raison, ce fameux orateur,
Qui fut de sa patrie et la gloire et l'égide,
Quand, du docte Archias défenseur intrépide,
Il s'écriait d'un ton qui partait de son cœur:
Oui, des lettres, Messieurs, la carrière est si belle,
Que, plus on la parcourt, plus on est épris d'elle.
Là, le jeune âge puise un aliment fécond;
Là, du sombre vieillard se déride le front.
C'est, quand le sort nous frappe, un consolant asile,
Et, lorsqu'il nous sourit, un nouvel ornement.
La nuit comme le jour, aux champs comme à la ville,
Jamais l'homme lettré n'est dans l'isolement.

Vous continuez à échanger vos publications avec celles des diverses Sociétés de France, et vous ne laissez passer aucune des livraisons qui vous arrivent sans vous faire rendre compte de ce qu'elles peuvent contenir d'utile à notre département.

Membres décédés.

J'arrive maintenant, Messieurs, à la partie la plus pénible du travail de votre secrétaire. Des vides se sont encore, cette année, formés dans vos rangs, et vous avez profondément senti l'étendue des pertes que vous avez faites.

Un homme modeste, travailleur infatigable, faisait depuis vingt-cinq ans partie de votre Société. Jamais aucun de vos correspondants n'a montré plus d'exactitude dans ses relations avec vous, car il n'a pas laissé passer une seule année sans vous envoyer

Rendu en 1801 à la vie privée, M. de La Boulaye vint habiter notre département, et ne cessa depuis de rendre des services au pays, soit comme membre du conseil d'arrondissement de Reims et comme maire d'Ay, soit comme membre du conseil général de la Marne, dont il fut, pendant trente-sept ans, une des lumières.

Nommé, en 1814, commissaire du roi pour traiter de l'échange des prisonniers en Angleterre, il s'acquitta de cette mission avec son habileté ordinaire, et parvint à faire rendre à la France un nombre considérable de marins et de soldats.

Appelé à la Chambre des représentants en 1815, il fit de nouveau partie de la représentation nationale après la célèbre ordonnance du 5 septembre 1816, et se montra un des partisans les plus fermes de la politique modérée et sagement progressive. Dire qu'il fut l'ami de l'illustre de Serre, c'est assez faire son éloge. Les portes du Conseil d'Etat s'ouvrirent pour lui au mois de juillet 1820, mais il en sortit volontairement lorsque ses amis quittèrent le ministère.

Elu député pour la troisième fois, en 1821, il siégea avec les amis de l'ordre constitutionnel, auquel il s'était déjà montré sincèrement dévoué, dès l'année 1818, en parlant, à la tribune élective, en faveur de la liberté de la presse.

Au milieu de ses nombreuses occupations politiques et administratives, notre vénérable collègue trouvait encore le loisir de s'occuper d'améliorations agricoles : propriétaire d'une étendue considérable de prairies dans la commune d'Athis, il les fit planter avec les soins et l'intelligence qui lui étaient propres, et en augmenta bientôt, d'une manière remarquable, les produits et la valeur.

M. Froc de La Boulaye était parvenu à l'âge de 84 ans lorsque, le 1er mars dernier, vous le nommâtes membre honoraire non-résidant; c'était moins de deux mois avant sa mort. La lettre de remerciements qu'il vous adressa, quoique tracée de la main la plus ferme, semblait présager la fin prochaine du noble vieillard. Voici, en effet, ce qu'il écrivait:

« Il y a près de cinq siècles que Dugueselin mourut » en attaquant Randan. Le gouverneur se rendit, » mais en déposant les clés de la place sur le cer- » cueil du connétable. Sans vouloir, comme vous le » pensez bien, établir aucune comparaison, il n'en » est pas moins vrai que, près d'entrer dans ma 85e » année, je ne puis être l'objet d'aucune faveur, sans » songer aux clés de Randan. Quoi qu'il en soit, la » grâce qu'on me fait est de celles qui ne se refusent » pas. J'accepte donc, et je vous prie d'offrir à nos » collègues l'hommage de ma reconnaissance et de » mon respect. Quant à ce que vous me dites de gra- » cieux, trouvez bon qu'en toute humilité, j'attribue » ma promotion à l'ancienneté plus qu'à tout autre » motif. »

Un homme illustre, M. le comte Roy, était aussi l'un de vos membres honoraires. Je ne vous retracerai pas, Messieurs, toute la vie politique de notre collègue. Successivement député de la Seine, ministre des finances et pair de France, M. le comte Roy apporta dans ces diverses fonctions la haute capacité et la science financière dont il était doué. On se rappelle le rapport qu'il présenta à la Chambre des députés sur le budget de 1819, et à la suite duquel il fit adopter un dégrèvement de vingt millions six cent cinquante mille

francs sur les impôts fonciers et sur l'impôt des portes et fenêtres. Appelé, pour la seconde fois, au ministère des finances le 19 novembre de la même année, on sait comment M. le comte Roy quitta ce ministère le 13 décembre 1822, et quelle part il a pris, depuis cette époque, à la discussion de toutes les questions de finances dans la Chambre des pairs. C'est cette spécialité si remarquable qui lui valut constamment, jusqu'à sa mort, la présidence de la commission de surveillance de la caisse d'amortissement.

M. le comte Roy, vous le savez, était depuis très long-temps membre du Conseil général de la Marne, dont la présidence lui a été chaque année déférée à l'unanimité, à partir du moment où ce Conseil est devenu électif. Qu'il me soit permis de rappeler ici le profond savoir dont il a donné tant de preuves, l'habile direction imprimée par lui à toutes les discussions, les lumières que sa vieille expérience y apportait, sa bienveillance toute paternelle envers ses collègues, et l'empressement avec lequel il saisissait toutes les occasions d'employer sa haute influence dans l'intérêt de notre département.

M. Jules Garinet vous a lu une Notice sur un membre de notre Société, qui a pris la plus grande part à ses travaux.

M. Vanzut, d'abord sous-chef de bureau au ministère de l'intérieur, fut nommé, en 1804, secrétaire général de la préfecture du département de la Marne; il occupa ensuite le poste de directeur du dépôt de mendicité du même département.

C'est le 20 février 1805 qu'il fut élu membre titulaire de la Société, dont il devint successivement le

secrétaire et le président. Son nom fut depuis inscrit sur la liste des membres titulaires non-résidants.

« Les archives de cette Société, dit M. Garinet, » conservent de lui des mémoires, des discours, des » rapports sur des sujets très variés et d'un intérêt » général. »

M. Vanzut a successivement examiné et traité avec talent diverses questions, parmi lesquelles nous remarquons celles-ci :

« Quels seraient les moyens de rendre aux villes » leur éclat et leur prospérité? »

« Quels sont les avantages et les inconvénients du » luxe? »

Notre collègue a été un ardent propagateur de l'instruction dans les villes et dans les campagnes. Un rapport qu'il vous fit en 1818, et dont les conclusions furent adoptées par vous, détermina le Conseil général à voter une allocation pour l'établissement, à Châlons, d'une école lancastrienne. C'est aujourd'hui l'école d'enseignement mutuel, à laquelle le nom de M. Vanzut reste ainsi attaché.

Avant la loi sur l'instruction primaire, M. Vanzut avait émis dans vos réunions un vœu, que la création des écoles normales, destinées à former des instituteurs, est venue réaliser.

Notre collègue se délassait, par la poésie, de ses études sérieuses; il a laissé des fables, une pièce de vers sur les environs de Sainte-Ménehould, et la traduction en vers des quatre derniers livres de l'Enéïde de Virgile. Ces diverses productions ne sont pas sans mérite.

Amateur passionné des beaux-arts, M. Vanzut les

protégeait de tout son pouvoir, fier qu'il était de compter dans sa famille deux grands artistes : Horace Vernet et Paul Delaroche.

Les pauvres de Châlons, ceux de Sainte-Ménehould diront quelle était sa bienfaisance. Les jeunes gens qui voulaient s'instruire et qui manquaient de ressources diront aussi combien de fois il les a aidés de ses conseils et de sa bourse, et leur a fourni les livres propres à la profession qu'ils voulaient exercer.

Deux traits de sa vie termineront cette courte notice.

Lorsque M. Vanzut prit la direction du dépôt départemental, les pauvres y étaient sans bas, sans souliers, sans linge, partant dans l'état de malpropreté et de souffrance le plus déplorable.

La charité de M. Vanzut s'émut à ce spectacle, et peu de temps après les malheureux confiés à ses soins retrouvaient, avec des vêtements, la santé qu'ils avaient perdue.

Une nuit d'hiver, à dix heures, un indigent frappe à la porte du dépôt, demandant un gîte et du pain. On pouvait satisfaire à une partie de sa demande, mais pas un lit n'était vacant. On en trouvera un. M. Vanzut fait dédoubler le sien, et le mendiant reçoit ainsi une généreuse hospitalité.

Je n'ajouterai rien, Messieurs, à de pareils faits qui suffisent pour honorer la mémoire d'un homme de bien.

Nouveaux Membres.

Vous avez reçu dans vos rangs, comme *membres titulaires,* MM. Chalette, ancien géomètre du cadastre, et Nancey, procureur du roi.

Vous y avez rappelé M. Le Brun, directeur de l'école royale d'arts et métiers, qui avait cessé momentanément d'habiter Châlons.

Vous avez nommé *membres honoraires non-résidants* :

MM. Loisson de Guinaumont père, ancien député;
Dozon, député;
Gayot (Eugène), sous-directeur des haras au ministère de l'agriculture et du commerce;
Dampierre (le comte de), lieutenant-général.

Membres titulaires non-résidants :

MM. de Pinteville, propriétaire, à Cernon;
Saubinet aîné, botaniste, à Reims;
Landouzy, docteur-médecin, à Reims;
Frérot, notaire, membre du Conseil général, à Sézanne;
Picart, juge au tribunal civil, membre du Conseil général, à Sainte-Ménehould;
Jean Bertrand, ancien adjoint au maire, à Vitry-le-François.

Et membres correspondants :

MM. Henriot fils, propriétaire, à Reims;
Bellin (Gaspard), juge suppléant au tribunal civil de Lyon;
Buvignier, ingénieur des mines, à Verdun;
Maillet, secrétaire du bureau de bienfaisance de Reims;
Nancey jeune, avocat, à Melun;
De Challemaison, directeur de l'établissement agricole de Clairvaux;

MM. Girardin, professeur de chimie, correspondant de l'Institut, à Rouen;
Bouquet, instituteur, à Poix;
Ach. Comte, professeur d'histoire naturelle, chef du bureau des compagnies savantes au ministère de l'instruction publique.

CONCOURS.

Il me reste, Messieurs, à vous entretenir du résultat de vos concours.

Premier Concours.

L'importante question dont vous avez provoqué la solution par votre premier concours, fera l'objet d'un rapport spécial qui va vous être lu par votre vice-président; je n'ai donc pas à m'y arrêter.

Deuxième Concours.

EXPLOITATIONS RURALES, BONNE TENUE DES ÉCURIES ET ÉTABLES.

Vous avez, comme l'an dernier, décidé que vous décerneriez une médaille d'or, dans chaque arrondissement du département de la Marne, à l'agriculteur qui justifierait avoir introduit dans son exploitation des améliorations telles, que cette exploitation pût être indiquée comme modèle aux cultivateurs de la contrée.

Mais, persuadés en même temps des immenses avantages que procurent à l'agriculture l'élève et l'engraissement du bétail, la bonne tenue des étables et le traitement judicieux des engrais, vous aviez annoncé aux concurrents que vous prendriez en grande considération les soins donnés à ces trois parties importantes d'une bonne exploitation agricole.

M. le Ministre de l'agriculture et du commerce, dans son allocation annuelle, vous a accordé une subvention particulière applicable à la bonne tenue des étables et des écuries, ce qui vous permettra d'ajouter une médaille à celles que vous aviez promises.

Vous avez voulu, Messieurs, que vos distinctions fussent accordées aux plus dignes; aussi vous êtes-vous adressés à divers correspondants pour les prier de vous indiquer les exploitations qui, dans l'arrondissement habité par chacun d'eux, devraient être remarquées parmi toutes les autres.

Une seule proposition vous a été faite pour chacun des arrondissements de Reims et d'Epernay. Vous en avez reçu quatre pour l'arrondissement de Sainte-Ménehould, deux pour l'arrondissement de Vitry et trois pour l'arrondissement de Châlons.

Arrondissement de Reims.

La ferme de Luthernay, dépendant de la commune de Bouvancourt, est exploitée par M. Leroux, qui en est le fermier; elle ne comprend pas moins de 370 hectares en culture. Le personnel de la ferme se compose du fermier, de sa femme, de cinq enfants et de dix-huit domestiques ou servants. Le prix du bail est d'environ 12,000 francs. Les renseignements qui vous ont

été fournis par M. Lapoulle, votre correspondant, sont des plus satisfaisants, sous le rapport de la bonne culture, des défrichements considérables opérés par M. Leroux depuis plusieurs années, et du produit en céréales et en plantes fourragères. M. Leroux a un nombreux bétail et un troupeau considérable de bêtes ovines; aussi, depuis son entrée dans la ferme, a-t-il doublé les engrais qu'elle produisait auparavant. Chaque année, 20 à 25 hectares reçoivent de la marne, et on en répand sur chaque hectare environ 900 hectolitres; il est vrai qu'on trouve, tout auprès de la ferme, cet engrais qui, la première année surtout, produit d'excellents effets. Les cendres sulfureuses de Cormicy sont employées avantageusement sur les prairies artificielles. C'est M. Leroux qui a le plus contribué à la propagation de la race mérinos dans son arrondissement, car, pendant plusieurs années, il a possédé jusqu'à 60 ou 70 béliers de cette race, qu'il donnait en location. Ses chevaux, de race ardennaise, au nombre de 28, sont en bon état; ils sont visités deux fois par semaine par un vétérinaire; les bœufs et les vaches sont soignés comme les chevaux; le fumier est enlevé chaque jour des écuries et des étables, et des bergeries deux fois par mois; la tenue de ces locaux ne laisse rien à désirer. Le purin est recueilli dans une citerne creusée sous la fosse à fumier. On l'en retire, pour l'arrosement de l'engrais, au moyen d'une pompe et de tuyaux en zinc. Le trop plein du purin se rend dans les jardins et en féconde le sol. Les fumiers, avec ces précautions, se consomment très bien et sont menés aux champs, sans avoir été relevés en gros tas. La ferme comprend une boulangerie, une forge de maréchal, un atelier de charronnage et un atelier de bourrelier.

Enfin, M. Leroux, ne reculant devant aucun des essais qui peuvent intéresser l'agriculture, a employé cette année le sel marin comme amendement sur une terre ensemencée en froment, à raison de deux kilogrammes par are. La paille a été plus grande qu'avec une fumure ordinaire : le rendement en grain a été le même.

Vous avez accordé une médaille d'or à M. Leroux.

Arrondissement d'Epernay.

M. Poisson (Jacques-Antoine), fermier à Mardeuil, vous a été signalé par M. Louis-Perrier, comme ayant droit à l'une de vos récompenses.

M. Poisson ne cultive que 80 hectares; il en obtient des produits considérables : on ne compte dans sa ferme que trois hectares de jachères. C'est un excellent cultivateur, s'occupant avec goût de sa profession. La proportion du bétail à la quantité des terres en culture est chez lui fort importante, car cette proportion est de près d'une tête de gros bétail par hectare; mais il faut tenir compte de l'excellente qualité des terres et des 18 hectares de bons prés naturels qui font partie de la ferme et qui lui donnent une quantité considérable de fourrages. Cette dernière considération vous a déterminés à n'accorder à M. Poisson qu'une médaille d'argent.

Arrondissement de Sainte-Ménehould.

Quatre concurrents se sont présentés dans cet arrondissement. M. Boulard a visité leurs exploitations. Tous, sans contredit, sont de bons cultivateurs; leurs cultures sont bien dirigées, mais vous avez dû donner

la préférence à deux d'entre eux, M. Victor Godart, fermier à Gizaucourt, et M. Chémery, propriétaire-cultivateur à la ferme du Ilution, commune de Moiremont.

M. Godart est à la tête d'une des exploitations les plus considérables de l'arrondissement, car sa ferme ne comprend pas moins de 294 hectares de terres labourables; il ne nourrit que 144 têtes de gros bétail, mais il n'a, pour ainsi dire, pas de prairies naturelles. Ce qu'il y a de plus remarquable dans son exploitation, c'est l'excellente direction qu'il lui imprime: tout chez lui est marqué au coin de la plus exacte prévoyance; ses ordres sont toujours et très ponctuellement exécutés, parce qu'il sait se faire obéir. Il serait difficile de tirer un meilleur parti des fumiers que produisent ses bestiaux.

Quant à M. Chémery, c'est à force de soins et en marnant les 9/10 du sol médiocre qu'il cultive, qu'il est parvenu à obtenir de très beaux produits et à entretenir 74 têtes de bétail sur 88 hectares de terre. M. Chémery possède, à la vérité, 11 hectares environ de prés naturels. Ses assolements sont judicieusement établis et ont surtout pour but de varier ses produits et de diminuer la jachère.

M. Godart et M. Chémery recevront chacun une médaille d'argent.

Il est bien entendu que les droits des autres concurrents sont réservés pour le prochain concours.

Arrondissement de Vitry.

L'arrondissement de Vitry-le-François n'est pas dans les mêmes conditions; « il renferme sans doute, comme

» vous le disait M. Jean Bertrand dans son rapport,
» un grand nombre de cultivateurs intelligents, éco-
» nomes, aisés, laborieux; mais la bonté du sol n'y
» a pas fait sentir de bonne heure la nécessité du pro-
» grès. Les idées, les expériences, les pratiques nou-
» velles n'y sont accueillies qu'avec une extrême ré-
» serve. »

M. Bertrand vous a cependant désigné M. Vincent (Louis-Claude), fermier à la ferme de Tournay, commune de Favresse, depuis 27 ans. Son bail ne comprend qu'une période de douze années; la contenance de son exploitation est de 128 hectares, dont 123 de terres labourables; il paie 4,300 francs de fermage. Les fumiers de cette ferme sont bien disposés, bien entretenus et d'excellente qualité : le purin y est conservé. Enchaîné par les stipulations d'un bail assez court, M. Vincent a dû conserver la rotation triennale, mais il a diminué, autant que possible, les inconvénients de la jachère, en introduisant et développant dans sa ferme les plantes fourragères. La culture des prairies artificielles est, chez lui, en rapport avec ses ressources et avec ses besoins; s'il a abandonné les plantes-racines, c'est que la nature du sol ne leur convient pas. Les bestiaux entretenus par M. Vincent, en les ramenant, comme je l'ai fait pour les autres exploitations, à une unité de même espèce, présentent un total de 70 têtes de gros bétail. Ses bâtiments ne pourraient en comporter un plus grand nombre, car il n'y laisse pas une place vide. Ses chevaux et ses vaches sont en parfait état, grâce aux soins intelligents qu'ils reçoivent. D'un autre côté, M. Vincent est un chef d'exploitation soigneux et vigilant; ses améliorations sont lentes, mais sûres; aussi

a-t-il pu amasser un capital immobilier d'une certaine importance, qui est le fruit de son expérience et de son travail.

« C'est, dit encore votre rapporteur, une des bonnes » exploitations du Perthois que je viens d'essayer de » vous faire connaître, et vous savez que le Perthois » passe pour le grenier d'abondance de la Champagne. » Je crois que la Société considère au moins autant, » en Agriculture, le point de vue moral que le point » de vue purement pratique; aussi ai-je l'espoir qu'elle » voudra bien récompenser, dans son chef, cette active » et féconde famille de travailleurs de la ferme de » Tournay. »

Un autre propriétaire vous a été indiqué par M. Hermant-Lesaint, comme méritant des encouragements. C'est M. Roulot-Salleron, propriétaire à la ferme de La Perrière, commune de Blacy, qui donne à son exploitation une excellente direction. Il y cultive, outre les céréales ordinaires, les plantes fourragères, telles que le mélilot blanc de Sibérie; il a aussi semé, cette année, des pois-loup qui, étant renversés par la charrue, comme on le fait du sarrasin dans certains pays, paraissent devoir faire un très bon engrais. La ferme de La Perrière a été construite par M. Lachenille, de Vitry, presque sur le sommet d'une côte, où il avait réuni 176 hectares de mauvaises terres, qu'il a améliorées par les fumiers qu'il faisait à la ferme et qu'il y transportait de Vitry. M. Roulot-Salleron, qui a joint au domaine 36 hectares de bonnes terres, a continué les améliorations commencées par son vendeur, et aujourd'hui ses terres, même celles qui étaient mauvaises ou médiocres, sont devenues bonnes, au point qu'on

y cultive partout, même sur d'anciennes friches, le froment, le trèfle et la luzerne.

Vous avez décidé qu'une médaille d'or serait accordée à M. Vincent, et une médaille d'argent à M. Roulot-Salleron.

Arrondissement de Châlons.

Le rapport qui vous a été fait par M. de Pinteville, sur le domaine de M. le comte de Sainte-Suzanne, à Écury, vous a tout d'abord frappés par les détails intéressants qui vous ont été fournis sur les heureuses dispositions des écuries et des étables. Les écuries sont au nombre de trois : l'une pour les chevaux de culture, l'autre pour les chevaux de maître, et la troisième pour les juments poulinières. Deux étables sont destinées aux vaches, une troisième aux bêtes à l'engrais, et une quatrième aux bœufs de travail. Les dimensions de ces divers emplacements sont assez considérables, car l'une des étables n'a pas moins de 17 mètres 60 centimètres de longueur sur 7 mètres 30 centimètres de profondeur. Partout existent, derrière les bestiaux, des trottoirs de 3 mètres 60 centimètres de largeur. Entre les deux étables à vaches, se trouve un emplacement assez vaste pour le dépôt et la distribution des fourrages ; un autre est attenant à l'étable des bêtes à l'engrais ; on y prépare la nourriture des bestiaux. Un réservoir, qui y a été établi, transmet dans les mangeoires de cette étable les eaux destinées à l'abreuvage des animaux, qui n'en sortent jamais. Dans chaque écurie, de nombreuses ouvertures sont pratiquées pour y établir un courant d'air convenable ; les trottoirs sont en crayon battu. Sous chacun des

animaux, on a rapporté une épaisseur de terre végétale de 66 centimètres, recouverte de 8 centimètres de crayon battu; cette terre est enlevée tous les deux ans et étendue, soit sur des prairies artificielles, soit sur les champs qui, après la récolte de plantes légumineuses, doivent être la même année ensemencées en froment.

La bergerie, dans laquelle trouvent place 150 bêtes, séparées, selon leur âge, par des crèches mobiles, a une longueur de 16 mètres 60 centimètres sur une profondeur de 7 mètres. Un emplacement, de la même profondeur et large de 3 mètres 30 centimètres, est ménagé, auprès de la bergerie, pour l'usage du berger et pour le dépôt des fourrages de chaque jour.

Au-dessus de cette bergerie, comme au-dessus des étables destinées aux bêtes à l'engrais et aux bœufs de travail, sont des planchers mobiles, à l'aide desquels on peut donner de l'air aux animaux, pendant les chaleurs, sans leur laisser voir le jour. Les autres écuries et étables sont recouvertes de planchers fixes.

Le sol de la cour est disposé très convenablement pour la conservation du fumier et du purin.

Vous n'aviez qu'une médaille d'or à donner dans tout le département pour la bonne tenue des écuries et étables : vous avez dû l'accorder à M. le comte de Sainte-Suzanne.

Je vous ai parlé ici, Messieurs, de M. le comte de Sainte-Suzanne, parce que la demande qui vous avait été présentée en son nom se rattachait aussi à son exploitation.

Deux autres demandes vous ont été présentées pour le même arrondissement : l'une au nom de M. Etienne

père, de La Veuve, l'autre dans l'intérêt de M. Pérardel-Fréminet, propriétaire à Francheville.

Il est vrai que l'exploitation de M. Etienne est parfaitement tenue et très remarquable sous divers rapports, mais déjà elle vient de recevoir une médaille d'or du Comice agricole, et, d'un autre côté, les droits de M. Etienne ont paru moindres que ceux de ses deux concurrents.

Ce qui distingue surtout l'exploitation de M. le comte de Sainte-Suzanne, c'est l'assolement judicieux qu'il y a introduit. Sur les 372 hectares composant le domaine, il en a planté 280, au moyen de quoi les terres à cultiver ont été réduites à 92 hectares, dont 10 ont été soumis à un assolement triennal, avec fumure de trois ans en trois ans. Quant aux 82 restant, ils reçoivent un assolement décennal, avec fumure tous les dix ans. Ce dernier assolement est établi ainsi qu'il suit :

1re année, froment fortement fumé;
2e *id.*, seigle et sainfoin;
3e, 4e et 5e années, sainfoin;
6e année, avoine;
7e *id.*, jachère;
8e *id.*, seigle;
9e *id.*, avoine;
10e *id.*, jachère.

M. de Pinteville, votre rapporteur, a visité une avoine encore sur pied, celle de la neuvième année, c'est-à-dire la plus éloignée du fumage, et l'a trouvée fort belle, quoique l'année ne fût pas très favorable à cette céréale; cette avoine a dû produire au moins de 27 à 30 hectolitres par hectare, et une paille abon-

dante et élevée. Vous savez du reste, Messieurs, que le domaine d'Ecury comprend très peu de bonnes terres. Quant aux bestiaux, on peut les évaluer à 2/3 de têtes de gros bétail par hectare. Les bêtes bovines, au nombre de quarante-cinq, sont des plus remarquables par leur haute stature et leur belle conformation; elles sont de la race suisse.

M. Duguet vous a donné à son tour des renseignements sur la propriété de M. Pérardel-Fréminet.

Ce propriétaire ne s'astreint pas à une rotation fixe et invariable; ses assolements sont établis eu égard à l'état de la terre et à la quantité d'engrais qu'il peut y faire transporter. M. Pérardel apporte les plus grands soins à la culture de ses prairies artificielles; aussi présentent-elles une différence notable avec celles du pays. Votre commissaire a été frappé de la riche préparation et du parfait état de ses luzernes de troisième et quatrième années, tandis que celles des autres cultivateurs dépassent rarement trois ans et sont encombrées de plantes parasites; il en est de même des trèfles et des sainfoins.

« Rarement, dit M. Duguet, nous avons vu terres » mieux soignées, plus proprement tenues; les labours, hersages et autres façons y sont donnés avec » l'entente la plus judicieuse et la mieux raisonnée; » aussi l'aspect de cette exploitation est-il des plus » satisfaisants sous tous les rapports. »

Outre les fumiers provenant de ses bestiaux, M. Pérardel achète tous les ans pour 800 francs de produits d'équarissage, pour 700 francs d'engrais provenant de vidanges désinfectées, et pour 2,000 francs de fumiers ordinaires, qu'il se procure à Vitry. Il a 87 têtes de

gros bétail pour 140 hectares de terres en culture. Les fumiers de ces bestiaux sont mélangés entr'eux, de telle sorte qu'il ne fait jamais transporter sur les terres que des engrais d'égale qualité. Le purin est recueilli et sert à l'arrosement des tas de fumier, lesquels sont disposés de manière à éviter l'évaporation.

Les chevaux de M. Pérardel sont de race belge et normande, ou proviennent de juments normandes saillies par les étalons royaux. Les vaches sont de race croisée, suisse, normande et des élèves du pays; elles sont en très bon état. Les bœufs à l'engrais sont, en moyenne, d'un poids de 700 kilog.; le dernier qui a été livré à la boucherie a donné 461 kilog. de viande; le poids moyen des vaches est de 525 kilog., et celui des veaux vendus au boucher, de 150 à 160 kilog. Le dernier qui a été enlevé de l'étable, pesait 206 kil. et n'était âgé que de quatre mois.

Le troupeau de M. Pérardel est de race mérinos; sa laine est toujours vendue à un prix plus élevé que celle de la plupart des autres propriétaires de son arrondissement; le poids ordinaire de ses toisons est d'un kilogramme 1/2; ses moutons pèsent de 42 à 45 kilogrammes. Le nombre des bêtes à laine possédées par M. Pérardel serait plus considérable, si le règlement de sa commune sur la vaine pâture n'y mettait obstacle.

J'ajouterai enfin qu'après bien des difficultés auxquelles il a été en butte, des dispositions sont prises par M. Pérardel pour convertir en prairies irrigables une notable quantité de terres sur une étendue de deux kilomètres. Ces dispositions paraissent devoir être suivies d'un entier succès. Après cette transformation,

M. Pérardel pourra entretenir en plus dans son domaine au moins 25 têtes de gros bétail.

Vous auriez hésité, Messieurs, sur la préférence à donner à l'un ou à l'autre des concurrents dont je viens d'énoncer les droits, et qui sont placés dans des conditions bien différentes sous le rapport de la qualité des terres qu'ils exploitent; mais M. le comte de Sainte-Suzanne, venant déjà d'obtenir une médaille d'or pour la bonne tenue de ses étables et écuries, se trouve, pour ainsi dire, hors de concours, et vous avez en conséquence adjugé à M. Pérardel la médaille d'or affectée à l'exploitation la plus remarquable de l'arrondissement de Châlons.

Vous avez arrêté, en outre, qu'une médaille d'argent serait décernée à M. Dommanget (Nicolas), de Sivry-sur-Ante, dont les constructions rurales, nouvellement édifiées, sont de véritables modèles. Je ne vous parlerai pas de la maison d'habitation principale qui ne laisse rien à désirer, parce que vos récompenses ne sont pas affectées à ces sortes de constructions; mais vous avez reconnu, sur le rapport de M. Boulard, que les écuries, les bergeries et les étables étaient dans de très bonnes conditions, parfaitement ventilées, d'une hauteur et d'une largeur convenables, garnies de mangeoires ingénieusement disposées et réunissant tous les accessoires qui peuvent ajouter à leur commodité.

Troisième Concours.

CHEMINS VICINAUX.

Vous avez, comme les années précédentes, offert des récompenses aux communes qui auraient le mieux

entretenu leurs chemins vicinaux. Une médaille d'argent est affectée à cet usage pour chacun des arrondissements du département de la Marne.

Plus les années s'écoulent et plus le choix deviendra difficile à faire entre les communes qui prétendront aux distinctions que vous décernez, car il n'en est aucune qui ne comprenne parfaitement aujourd'hui les immenses avantages qui résultent, pour l'agriculture et pour l'industrie, de l'établissement des voies de communication que nous voyons s'améliorer dans toutes les directions.

La législation, il faut le reconnaître, est la première cause de l'élan général; mais il est certain aussi que beaucoup de communes ont dépassé les prescriptions légales : c'est parmi ces dernières que vous avez choisi celles que vous récompensez.

Dans l'arrondissement de Reims, la commune de Cumières, qui, avant 1841, avait entretenu, sur une longueur de 3,500 mètres, la portion du chemin vicinal, de Damery à Dizy, traversant son territoire, a, depuis cette époque, employé tous les ans le maximum des journées de prestation et des centimes spéciaux au même entretien et à l'amélioration de plusieurs autres parties de chemins; elle a, de plus, consacré une somme de 9,600 francs à la reconstruction de plusieurs rues, avec chaussées en cailloutis et ruisseaux, sur une longueur de 1,200 mètres. Enfin, de 1845 à 1846 inclusivement, elle a fait opérer, en dehors des travaux d'entretien qui viennent d'être signalés, un abaissement, sur 600 mètres de longueur, de deux monticules existant sur le chemin de Cumières à Dizy, ce qui a occasionné un déblai de 2,400 mètres cubes, et elle a, en outre, fait construire une chaussée,

sur la même longueur de 600 mètres. Cette dernière dépense n'a pas coûté moins de 4,645 francs, qui ont été acquittés avec les ressources ordinaires de la commune et avec le produit d'une souscription volontaire dont l'importance s'est élevée à 618 francs.

La commune de Tours-sur-Marne, dans le même arrondissement et dans le même canton, réclamait aussi la médaille. Cette commune a déjà confectionné 2,420 mètres sur le chemin vicinal d'intérêt collectif de Tours à Bouzy. Les trois journées de prestation ont été employées à ces travaux, et, de plus, la commune vote, tous les ans, une dépense de 500 francs pour achat de pierres, et celle de 450 francs pour le salaire d'un cantonnier. Les rues du village ont en outre été établies en chaussées, sur une longueur de 1,650 mètres, au moyen d'une dépense de 200 francs allouée par la commune pour extraction de gravier, et des travaux des habitants faits en dehors des prestations imposées par la loi.

Vous avez balancé les droits de ces deux communes et vous vous êtes prononcés, après quelque hésitation, en faveur de la commune de Cumières dont les dépenses ont été plus importantes ; vous avez en conséquence accordé la médaille d'argent à la commune de Cumières, qui, en 1840, avait déjà obtenu une mention honorable, et à celle de Tours-sur-Marne une médaille de bronze, en réservant à cette dernière commune le droit de se présenter de nouveau au prochain concours.

La commune de Florent est la seule qui vous ait été signalée dans l'arrondissement de Sainte-Ménehould. Vous lui avez décerné une médaille d'argent pour la récompenser au sujet des travaux importants qu'elle

vient de faire sur ses chemins, et qui ont consisté notamment dans des terrassements assez considérables et dans la construction d'une chaussée de 3,745 mètres de longueur, dont la dépense s'est élevée à plus de 18,000 francs. Cette somme a été acquittée, outre le maximum des prestations, avec les ressources ordinaires et extraordinaires de la commune.

Dans l'arrondissement de Vitry, la commune de Pargny-sur-Saulx a également voté le maximum des prestations en journées et en centimes spéciaux, qui ont été employées sur le chemin de grande communication n° 3, de Vitry à Andernay, et sur le chemin d'intérêt collectif n° 10, de Saint-Dizier à Châlons, pour l'entretien de ces deux chemins; elle a, de plus, affecté une somme de 9,900 francs à ce dernier chemin et prélevé sur ses revenus une somme de 574 francs 20 centimes, qui a été consacrée à des frais de terrassement et aux dépenses d'achat, de transport et de préparation de matériaux. Aucune autre commune ne s'étant présentée, et les droits de la commune de Pargny étant d'ailleurs établis, vous lui avez accordé aussi une médaille d'argent.

La commune de Vertus est encore celle de l'arrondissement de Châlons qui, cette année, a fait faire la plus grande quantité de travaux sur ses chemins. Cette commune ne s'impose pas de prestations: ses ressources ordinaires suffisent à tous les besoins. Les dépenses qu'elle a faites pour le service vicinal, depuis un an, se sont élevées à 10,866 francs 88 centimes. Vous lui auriez donné une distinction, si déjà vous ne lui aviez décerné, en 1846, un rappel de médaille.

Votre attention, dans le même arrondissement, a

été appelée sur le hameau de Longevas, commune de Moncets. Ce hameau a exécuté, depuis l'année 1842 inclusivement, des travaux très importants sur le chemin de grande communication n° 18, de Châlons à Bar-le-Duc. Chaque année, en effet, les prestataires qui l'habitent ont, outre les trois journées légales de prestations, donné trois autres journées de travail volontaire, et, cette année, le nombre de ces dernières journées a été porté à six, ce qui a élevé à neuf journées leur travail sur le même chemin. Un zèle aussi remarquable méritait une récompense; aussi avez-vous décerné au hameau de Longevas la médaille d'argent de l'arrondissement de Châlons.

Deux communes ont été présentées à votre commission, dans l'arrondissement d'Epernay, comme s'étant fait remarquer par les dépenses qu'elles ont faites dans le but d'améliorer la viabilité dans leurs territoires. Ces communes sont celles de Fleury-la-Rivière et de Congy.

La première de ces communes s'est constamment imposée au maximum des prestations en nature et en argent; elle a, en outre, voté 16,000 francs, tant pour achat de terrains sur le tracé du troisième embranchement de la ligne de grande communication n° 1er que pour l'établissement du chemin d'intérêt collectif de Cormoyeux à Saint-Imoges. Enfin, on peut évaluer à 44,000 francs les dépenses faites, depuis 1836, par la commune de Fleury, pour l'amélioration de ses chemins vicinaux.

Quant à la commune de Congy, elle a aussi beaucoup fait dans le même but, car, depuis 1838, mais surtout depuis 1843, elle a mis plusieurs de ses chemins à l'état d'empierrement, sur une longueur de

3,765 mètres, avec l'aide toutefois de deux de ses notables habitants, savoir : M. le baron Chaubry, qui a fait confectionner 757 mètres, et M. Oudiné, qui en a fait 168 ; elle a, de plus, restauré ses diverses rues, sur une longueur de 950 mètres, pour laquelle M. Chaubry lui est encore venu en aide jusqu'à concurrence de 185 mètres. Votre commission n'a pu que rendre hommage au zèle de la commune de Congy et à l'utile concours de M. le baron Chaubry et de M. Oudiné. Toutefois, l'importance des dépenses faites par la commune de Fleury-la-Rivière a dû faire pencher la balance en faveur de cette dernière commune, et c'est à elle que la médaille de l'arrondissement d'Epernay sera attribuée.

Une dernière demande vous a encore été soumise par un de nos collègues, M. Williame, qui vous a recommandé le Sr Ponton (Jean-Baptiste), cantonnier de 1re classe, domicilié à Larzicourt et attaché, depuis 1840, à la ligne de grande communication n° 12, d'Arzillières à Sainte-Livière. M. l'agent-voyer en chef du département atteste qu'il ne saurait donner trop d'éloges au zèle, à l'aptitude et au bon travail de ce cantonnier. « C'est, dit-il, un cantonnier-modèle, » que l'administration du service vicinal est heureuse » de posséder ; elle verrait avec plaisir qu'il lui fût » délivré une médaille pour récompense de ses bons » services. »

Déjà, l'an dernier, vous avez pensé que vous ne vous écarteriez pas de l'esprit de votre programme en récompensant des services de la nature de ceux que peut faire valoir le Sr Ponton. Vous lui avez donc accordé une médaille de bronze, à titre d'encouragement.

Quatrième Concours.

ÉCOLES D'AGRICULTURE.

Convaincus que les instituteurs éclairés qui, dans les campagnes, ouvriraient, pour les adultes, un cours dans lequel ils enseigneraient des notions d'agriculture à la portée de tous, et applicables surtout à la localité qu'ils habitent et qu'ils doivent parfaitement connaître, rendraient un grand service au pays, vous inscrivez tous les ans, dans votre programme, la promesse d'une récompense propre à les encourager. Vous avez reçu cette année plusieurs demandes.

M. Miraucourt, de Bussy-le-Repos, vous a adressé la continuation du cours d'agriculture qu'il a commencé depuis plusieurs années. Le travail de M. Miraucourt est méthodique, lucide et applicable au pays pour lequel il est fait. Votre commission a cependant pensé que quelques propositions étaient contestables, d'autres erronées ; elle a aussi regretté que M. Miraucourt n'eût rien dit de l'ensemencement des prairies artificielles ni des soins qu'elles exigent. Mais, M. Miraucourt a obtenu de la Société, en 1843, une médaille d'argent et, en 1846, un rappel de médaille. Vous ne pouviez donc lui accorder une récompense nouvelle, et vous avez dû vous borner à le féliciter de ses succès, en l'encourageant à mériter de nouveau, par son zèle, la reconnaissance des habitants de sa commune.

M. Sergent, instituteur à La Veuve, vous a également fait parvenir la suite du cours qu'il professe. Cette partie est consacrée à la culture des arbres et

arbustes. Vous savez, Messieurs, que la plantation des arbres verts et la culture en pépinière des arbres fruitiers a pris une grande extension dans la commune habitée par M. Sergent. On peut donc dire que le sujet traité par lui est approprié aux besoins de son pays.

M. Sergent eût mieux fait de ne pas écrire ses leçons sous la forme de demandes et de réponses; mais, à part cette objection peu grave, on trouve dans son travail de l'ordre, de la clarté, et des choses véritablement utiles parmi d'autres qui le sont moins. Vous aviez déjà accordé à M. Sergent, en 1845, une médaille d'argent, et vous avez jugé que les succès qu'il a continué à obtenir lui donnaient droit, cette année, à un rappel de médaille.

Un troisième concurrent est M. Marié, instituteur à Marson. M. Marié n'a produit qu'un simple programme, auquel il a joint un certificat de M. le Maire de Marson, attestant que, pendant les soirées d'hiver, il fait un cours d'agriculture aux jeunes gens de la commune et qu'il a obtenu d'heureux résultats.

Vos commissaires, pour vérifier les droits de M. Marié, se sont rendus à Marson et ont entendu l'exposé de sa méthode, qui consiste à expliquer à ses élèves un cours d'agriculture très bien fait, qu'il leur met entre les mains, celui de M. Bentz, ancien directeur de l'école normale primaire de Nancy.

« Nous avons interrogé, dit M. Maupassant, rap-
» porteur de votre commission, les jeunes gens qui
» ont suivi le cours de M. Marié. Leurs réponses ont
» été satisfaisantes et prouvaient qu'ils avaient pro-
» fité des leçons qu'on leur a données. Un d'entre
» eux surtout a montré beaucoup d'intelligence et de

» jugement. Dans quelques années, ces écoliers se-
» ront devenus des propriétaires et cultiveront leurs
» champs, car, à Marson, *chacun travaille sur le*
» *sien;* ils seront, nous n'en doutons pas, des la-
» boureurs progressifs. Nous avons déjà pu constater
» que, d'après leurs conseils, les fumiers de leurs
» pères sont disposés et préparés avec plus de soin. »

Vous vous êtes associés, Messieurs, à l'avis de votre commission, en accordant, à titre d'encouragement, une médaille de bronze à M. Marié.

Cinquième Concours.

ARBRES FRUITIERS.

Personne ne s'est encore, cette année, présenté à votre cinquième concours. Espérons que, grâce à la modification qui va être apportée à votre programme, l'horticulture viendra aussi vous demander sa part de vos récompenses.

Sixième Concours.

DESTRUCTION DES INSECTES NUISIBLES A LA VIGNE.

Depuis long-temps vous avez ouvert un concours pour la destruction des insectes nuisibles à la vigne. Une prime est promise par vous au vigneron qui, dans le cours de l'année, aura apporté le plus d'intelligence et de soins dans cette destruction.

Vous auriez voulu, en présence des dévastations nombreuses et incessantes dont la vigne était l'objet,

pouvoir décerner, dans vos précédentes séances, la récompense inscrite dans votre programme ; aussi aviez-vous, l'an dernier, mentionné d'une manière spéciale l'activité déployée par MM. les maires des communes d'Oger et du Mesnil pour la destruction de *l'attelabe des bois* ou *cunche*, en exprimant le regret qu'il ne vous fût possible d'encourager de semblables résultats qu'en mentionnant, dans le compte-rendu de vos travaux, le zèle de ces deux magistrats.

Aujourd'hui, M. Henry, propriétaire-vigneron à Oger et maire de cette commune, se présente, en son nom personnel, à votre concours et vous demande la récompense qu'il croit avoir méritée par son zèle; il produit, à l'appui de sa demande, un instrument de son invention, à l'aide duquel on peut détruire en même temps trente ou quarante insectes que, sans cela, on n'aurait pu écraser qu'un à un, et par conséquent en y employant beaucoup plus de temps.

Votre commission a pris des renseignements sur les lieux et s'est assurée qu'en effet, M. Henry a fait les plus louables efforts pour débarrasser ses vignes des insectes qui les ravageaient. Maire de sa commune, il a, de cette manière, joint l'exemple au précepte, et on peut affirmer que cet exemple a été généralement suivi par les habitants.

Enfin, Messieurs, toutes les vignes basses d'Oger, les meilleures de la localité, étaient presque sans aucun produit depuis bientôt dix ans, tandis que maintenant, après des efforts persévérants de plusieurs années, les insectes en ont disparu. Ce résultat est fort remarquable.

Vous avez pensé, Messieurs, que M. Henry avait droit à une médaille d'argent.

Septième Concours.

OBJETS DIVERS D'UTILITÉ PUBLIQUE.

M. Delcroix-Mangin, de Châlons, vous a présenté des pièces en cuivre jaune, et particulièrement des robinets, dont il a une fabrication assez importante, *coulées dans des moules en fonte*. Ces pièces sont bien saines et très douces à la lime. L'application faite par M. Delcroix est très convenable pour des pièces dont le moulage doit être fréquemment répété, et vous ne pouvez que le féliciter de son heureuse idée et de sa bonne réussite.

Votre commission, dont M. Le Brun était l'organe, a pensé que divers autres travaux de M. Delcroix, et notamment des mécanismes pour cuvettes inodores, qu'il peut livrer à plus bas prix qu'à Paris, méritaient aussi vos encouragements.

Vous avez accordé à M. Delcroix-Mangin une médaille de bronze.

M. Hubert-Leglaye, de Châlons, dont vous connaissez la scierie mécanique, y a ajouté un appareil propre à faire les languettes et les rainures pour la fabrication des planchers.

Ce nouveau travail de M. Hubert n'est pas une invention, mais on doit lui savoir gré d'avoir importé cette fabrication dans notre ville.

Vous lui avez aussi accordé, à titre d'encouragement, une médaille de bronze.

Une machine à tracer les courbes des limons d'escalier, sans être obligé de rapporter, comme par le procédé ordinaire, les points de l'épure sur les diffé-

rents points de la pièce de bois destinée à être mise en œuvre, a été soumise à votre examen par M. Alloin, de la même ville.

Votre commission vous a donné la description détaillée de cette machine dont l'invention est due à notre compatriote, et qui vous a paru aussi ingénieuse et exacte que simple dans son appareil. Vous avez pensé qu'il était convenable d'encourager les améliorations trop rares dans l'art du constructeur; d'autres travaux de M. Alloin, et particulièrement son système de charpente pour les clochers, annoncent, d'ailleurs, de l'habileté. Vous lui avez, en conséquence, accordé une médaille d'argent.

M. Person, de Châlons, a mis sous vos yeux différents ouvrages de vannerie confectionnés avec goût, notamment des chaises en osier pour remplacer le jonc oriental; elles sont fort bien établies et d'un bon usage, mais il est peu probable qu'elles aient la solidité des chaises de jonc. Des paniers pour le transport des vins et des eaux gazeuses, sans emballage, vous ont paru bien disposés, mais sans grande portée industrielle. Vous avez décerné une mention honorable à M. Person.

Une pompe destinée à l'épuisement des fosses d'aisance vous a été soumise encore cette année, par M. Caillez, fondeur-pompier, dont le zèle inventif ne se ralentit pas; il a fait à cette pompe des changements importants, mais elle n'est pas achevée, et vous n'avez pu qu'engager M. Caillez à y mettre la dernière main.

Notre collègue, M. Faure, vous avait entretenus,

dans votre séance du 15 juillet dernier, d'un procédé de désinfection des fosses d'aisance, qui permettait d'opérer la vidange et l'enlèvement des matières en plein jour. M. Faure sollicitait pour M. Faron-Lamairesse, qui a importé et perfectionné ce procédé, la récompense que vous promettez aux inventions utiles.

Vous avez reconnu, Messieurs, que M. Faron aura droit à la plus honorable de vos distinctions, si l'expérience confirme les résultats qui vous ont été signalés, et vous avez ajourné, jusqu'en 1848, à statuer sur le mérite de son procédé.

Vous vous faites un devoir d'accorder vos suffrages à toutes les découvertes utiles, mais vous avez un motif de plus pour les encourager lorsqu'elles se rattachent à l'agriculture. Aussi vous êtes-vous empressés de vérifier les droits que pouvait avoir à une distinction M. Sauvage, maréchal-ferrant à Dommartin-sur-Yèvre, pour les perfectionnements apportés par lui à la fabrication de divers instruments aratoires.

Deux de ces instruments ont été amenés à Châlons et examinés par votre commission. Le premier est une charrue presque entièrement en fer. Les mancherons et l'âge seulement sont en bois. A la partie supérieure de l'avant-train, on remarque une disposition qui permet au laboureur de donner à la bande de terre, soulevée par la charrue, telle largeur qui lui convient; la profondeur du labour se règle également au moyen d'une vis qui élève ou abaisse à volonté la partie supérieure de l'âge. Une addition ingénieuse a été encore remarquée par votre commission : c'est celle d'une tringle, terminée par une fourchette, et qui sert à maintenir la charrue dans le sillon quand, par un

motif quelconque, le laboureur est forcé d'abandonner un instant ses mancherons.

Cette charrue, suivant les attestations de plusieurs maires, et les renseignements qui vous ont été fournis, sur votre demande, par M. Barrois, de Bouët, est maintenant en usage dans tous les villages des environs de Dommartin-sur-Yèvre ; elle est préférable aux anciens instruments, sous le rapport, soit de la quantité et de la facilité du travail, soit de la traction qui est moins considérable qu'avec la charrue ordinaire.

M. Sauvage a encore perfectionné un autre instrument : le binet, qui est employé pour recouvrir les semences de froment et de seigle. L'appareil adopté au soc, au lieu d'être en bois et rond, est, dans le nouvel instrument, en fer et tranchant comme le soc. Ce second instrument est aujourd'hui, comme le premier, employé par les cultivateurs.

Vous avez décerné une médaille d'argent à M. Sauvage.

Je vous ai présenté, Messieurs, l'analyse des travaux auxquels vous vous êtes livrés dans le cours de l'année qui vient de s'écouler, et qui, comme nos auditeurs ont pu en juger, n'a pas été stérile pour vous.

Vous vous êtes, selon le but de votre institution, constamment voués à tout ce qui est utile; vous avez favorisé de tous vos moyens les progrès en tous genres ; vous avez surtout cherché toutes les occasions d'améliorer les diverses branches de l'agriculture, du commerce et de l'industrie. Vous vous estimerez heureux, Messieurs, si le succès répond à vos efforts et si vous êtes parvenus ainsi à augmenter la prospérité de notre département.

RAPPORT DE M. CAQUOT,

SUR UN ÉCRIT INTITULÉ :

DE L'ÉTAT ACTUEL DE LA JUSTICE CRIMINELLE EN FRANCE.

MESSIEURS,

M. Nancey, procureur du roi près le tribunal civil de l'arrondissement de Châlons-sur-Marne, vous a adressé un écrit intitulé : *De l'État actuel de la Justice criminelle en France.*

Il a voulu, dans ce résumé succinct de la procédure criminelle, prouver combien les formes actuelles de cette procédure, en France, protègent non-seulement les accusés, mais encore les condamnés.

Il parcourt, en effet, toutes les phases d'une affaire criminelle, dès les premiers soupçons qui peuvent planer sur un individu, les précautions que prennent les magistrats pour surveiller cet individu, les mesures préventives qui l'appellent devant le magistrat instructeur, leur conversion en mandat de dépôt, l'instruction qui suit immédiatement, toutes les facilités laissées au prévenu pour sa justification, le rapport que le juge d'instruction fait en la chambre du Conseil aux juges du tribunal de tous les détails de l'affaire, des déclarations de témoins, des réquisitions du ministère

public, et la décision qui intervient sur ce rapport, premier degré d'appréciation, qui lui-même, s'il n'est pas négatif, est soumis à la cour royale du ressort, laquelle peut déclarer qu'il n'y a lieu à suivre, ou décider qu'il y a charges suffisantes. Alors est dressé l'acte d'accusation. L'individu soupçonné, qui jusqu'alors n'était que *prévenu*, devient *accusé*.

L'*accusé* renvoyé devant le jury est jugé par ses pairs; là encore, devant la cour d'assises, présidée par un magistrat d'un rang supérieur, il est environné de toutes les garanties désirables pour faire ressortir son innocence : la publicité des débats, l'audition des témoins à décharge, les interpellations à adresser aux témoins, la défense qui doit avoir la parole la dernière, le résumé du président qui retrace à l'esprit des jurés les circonstances des débats, résumé qui, à la gloire de notre magistrature, n'a jamais fait défaut à cette loyale impartialité qui en fait la base; enfin, le serment imposé à chaque juré, serment le plus beau que l'homme ait pu formuler.

S'il est acquitté, l'accusé voit à l'instant les portes s'ouvrir; et l'arrêt fût-il cassé, il ne l'est que dans l'intérêt de la loi : il lui est, à lui, acquis irrévocablement, malgré le vice qui le fait annuler.

L'accusé condamné peut au contraire sortir des liens de cette condamnation, en relevant les vices de formes qui peuvent s'y être glissés. Alors il reparaît devant de nouveaux juges, devant une cour différente, à laquelle l'affaire est entièrement étrangère; il y reparaît avec les mêmes garanties et sans que sa première condamnation soit un seul instant un motif d'une condamnation nouvelle. Les débats recommencent, les éléments de la conviction se discutent comme s'ils

étaient entièrement nouveaux, et ils le sont en effet; car aucun des magistrats, aucun des jurés qui les ont appréciés ne peuvent concourir en rien à cette seconde décision; et, comme le fait judicieusement observer M. Nancey, on a vu quelquefois un acquittement succéder à une condamnation capitale.

Je ne continuerai pas l'analyse d'un travail qui, lui-même, y échappe par sa concision et sa rapidité.

L'auteur le termine par l'énoncé d'un dernier recours ouvert au condamné : *la grâce!* faveur de la prérogative royale, qui, on le sait, n'est concédée, en France, qu'après que le souverain a, par lui-même, étudié chaque dossier, sur lequel on découvre avec respect la trace de ce sévère examen et les motifs de la royale décision.

Messieurs, l'opuscule de M. Nancey a surtout cela de remarquable, que ce qu'il contient est l'émanation, si je puis me servir de cette expression, l'émanation des dispositions de la procédure criminelle, et que cependant on ne le trouve nulle part formulé avec un ensemble aussi parfait, avec un style aussi simple, aussi clair, aussi précis. Il serait réellement utile que le public pût lire cette série de précautions, formulées toutes dans l'intérêt de la liberté, de la justification, de la défense d'un prévenu : il y apprendrait à apprécier davantage encore tout ce que nos institutions contiennent d'éléments de sécurité et de moralisation.

RAPPORT

SUR LE PREMIER CONCOURS,

PAR M. EUGÈNE PERRIER.

MESSIEURS,

Vous avez offert un prix cette année au meilleur mémoire sur la question suivante :

« L'abaissement de nos tarifs de douane, soit d'impôt, » soit de protection, et la suppression des prohibitions se- » raient-ils utiles à l'agriculture, à l'industrie et aux classes » ouvrières de la France ? »

L'espoir que vous fondiez sur ce concours n'a pas été rempli. La plupart des mémoires qui vous ont été envoyés offrent des parties bien traitées et sont remarquables à différents titres. Aucun d'eux cependant ne vous a paru mériter le prix.

Avant de donner l'analyse de ces ouvrages, vous avez pensé que vous deviez d'abord exposer vos idées sur une question aussi importante et qui est maintenant à l'ordre du jour. Ce ne sera d'ailleurs de votre part qu'une nouvelle manifestation. Bien des fois déjà, vous vous êtes prononcés sur différents points de notre législation douanière, et toujours en faveur d'une

réforme, réforme qui, à votre sens, ne devra s'opérer qu'avec prudence et réserve, mais qui devra être cependant réellement et décidément progressive.

Aussi bien, Messieurs, il n'est personne aujourd'hui qui prétende que notre pays puisse immédiatement et radicalement changer sa politique économique. L'Angleterre a pu se lancer hardiment dans cette voie : la France doit regretter de ne pas donner en même temps le même exemple au monde; mais il faut qu'elle attende ! L'heure de la liberté illimitée du commerce n'est pas encore venue pour elle ! On peut avoir foi dans la destinée de cette liberté, car elle est conforme aux vues de la Providence, et elle devra être un jour, avec la liberté politique, le meilleur gage de paix entre les peuples. On peut admettre même que la France est assez heureusement constituée pour qu'en somme, elle ait plus à gagner qu'à perdre à son application. On peut admettre enfin que, sous un autre régime, elle pourrait non-seulement développer davantage ses richesses naturelles, mais qu'elle trouverait dans son génie industriel, stimulé qu'il serait encore par la concurrence, des ressources suffisantes pour lutter avec quelque nation que ce soit. Malheureusement, on s'est trop avancé dans la voie opposée, pour revenir brusquement sur ses pas! Trop d'intérêts, et surtout trop d'existences dépendent du régime actuel pour qu'on puisse le changer sans transition !

L'œuvre à entreprendre actuellement serait de dépouiller notre code douanier des dispositions prohibitives qu'y ont déposées des passions et des haines d'un autre temps ! Ce serait de restreindre graduellement ces primes que des coalitions d'intérêts privés ont su obtenir du législateur depuis trente ans, et qui pèsent

d'un poids si lourd sur les choses les plus nécessaires à la vie et au travail des masses !

Il faut bien croire, Messieurs, que nous sommes arrivés au moment de toucher à ce privilège accordé à certaines productions et de le modifier au moins dans quelques parties; car ce n'est plus seulement le consommateur qui s'en plaint. Il est d'ailleurs, ce privilège, battu en brèche par les producteurs eux-mêmes, qu'il favorise bien d'un côté, mais qu'il blesse plus sensiblement encore de l'autre. C'est que, dans le principe, malgré des intérêts distincts, toutes les industries qui voulaient une place au tarif ne se sont pas marchandé les articles entr'elles. Tout le monde s'est fraternellement aidé. Le fabricant de draps a voté les droits sur la laine, le blé et le bétail demandés par l'agriculteur. L'agriculteur a donné la main au maître de forges et au filateur de coton. Ceux-ci ont aidé le propriétaire d'Anzin à repousser les charbons belges ou anglais. Or, il est arrivé que tous ces intérêts se sont nui réciproquement. Aujourd'hui, l'agriculteur se plaint que le fer est trop cher et que la main-d'œuvre est devenue bien rare. Le maître de forges voit qu'il a plutôt fait les affaires du propriétaire de bois que les siennes. Les filateurs et les tisseurs demandent la diminution des droits sur les agents de travail et les matières premières qu'ils emploient.

Voyez, en effet, Messieurs, ce qui se passe aujourd'hui dans un grand nombre de nos industries. La complication de leur organisation actuelle, la puissance de leurs agents mécaniques, l'importance de leur matériel les astreint à un travail énorme et incessant. La fabrication excède et devance presque toujours la consommation. Dès lors la marche naturelle des cho-

ses est intervertie. Ce n'est plus uniquement d'après les besoins du consommateur que se règle le prix de la matière première, c'est d'après l'action dévorante de l'industrie manufacturière : mais le marché étant limité et celle-ci demandant toujours, il arrive souvent qu'il n'y a plus aucune proportion raisonnable entre le prix de la matière première et la valeur courante de la marchandise fabriquée. De là des crises commerciales dont le contre-coup finit toujours par atteindre tous les intérêts du pays.

L'exportation seule pourrait remettre l'équilibre dans cette position de notre industrie. Pourquoi donc celle-ci ne peut-elle pas verser sur les marchés étrangers tout le trop plein de sa production? C'est que là, Messieurs, elle est encore arrêtée par les effets du système protecteur; c'est que là elle est forcée de reculer devant la concurrence des autres pays. Ses produits sont trop chers, non pas seulement à cause de la prime qu'elle a payée à la matière première, mais à cause du taux auquel le système a élevé tous les agents de fabrication. Si, sur certains produits et dans certains cas, nos exportateurs trouvent une sorte d'indemnité dans les primes à la sortie, ces primes ne peuvent être que très limitées et très insuffisantes. Il serait injuste de demander que l'État remboursât au produit sortant tout ce qu'il a payé de trop sur l'ensemble de la fabrication par l'effet du système protecteur. Il faut autre chose à l'industrie! Ce qu'elle demande, c'est qu'on ne lui interdise pas de prendre à l'étranger ce qu'elle ne trouve pas, dans le pays, en quantité suffisante ou dans les mêmes conditions de qualité; c'est qu'on lui permette de se procurer du fer, de la houille, des machines, des

matières premières partout où elle peut les avoir au meilleur marché. Ce n'est pas une subvention qu'elle sollicite de l'État. La modération des droits sur ces articles en facilitera l'introduction et augmentera nos ressources financières.

Quelle est en somme, Messieurs, la portée de ces prétentions ? Sont-ils des novateurs si hardis, des utopistes si dangereux, les économistes qui réclament la diminution graduelle des droits sur les matières premières de l'industrie et sur les choses les plus nécessaires à la vie? En somme, demandent-ils autre chose que ce qui existait il n'y a pas trente ans sur un grand nombre d'articles dont l'écoulement était alors bien plus limité? Ouvrons l'histoire de notre tarif et nous reconnaîtrons que c'est surtout de 1816 à 1826 que les droits sur les matières de l'industrie et sur les substances alimentaires se sont successivement élevés jusqu'à la limite prohibitive, sous l'influence d'une pensée politique qui n'existe plus aujourd'hui.

Prenons pour exemples quelques articles du tarif, et d'abord les fers.

Sous le gouvernement impérial (et notez que Napoléon avait déjà augmenté les droits), le fer en barres payait 4^f 40^c les 100 kil. ; la tôle payait 11^f. En 1814, la fonte fut taxée à 2^f 20^c, le fer en barres à 16^f 60^c; la tôle à 44^f. Le droit se trouvait ainsi quadruplé ! les maîtres de forges vécurent huit ans sous l'empire de ce tarif déjà bien élevé. Cependant, en 1822, ils demandèrent et obtinrent une nouvelle augmentation de droit. La loi de 1822 taxa la fonte en gueuse, introduite par terre, à 6^f 60^c ; celle introduite par mer, à 8^f 80^c; les fers en barres, de grosse dimension, à 27^f 50^c ; ceux de petite dimension, les uns à 39^f 50^c, les

autres à 55f. C'était, en somme, dix fois le droit de l'Empire. Aujourd'hui ce régime subsiste encore dans toute son exagération. Qu'on calcule, s'il est possible, ce qu'il a coûté à la France, pour le plus grand bien seulement de nos maîtres de forges et plutôt encore de nos propriétaires de bois!

C'eût été au moins une exception bien naturelle, si l'on eût exempté de ce droit si lourd la fourniture des voies ferrées qui vont couvrir la France. La création des chemins de fer n'était pas prévue en 1822, et l'exécution de leur matériel n'a pas pu être comprise dans le bail passé, à cette époque, au profit des maîtres de forges. Cette grande innovation avait bien quelque chose d'effrayant, à cause de l'énorme dépense qu'elle entraîne, et, pour la réaliser, on a dû sacrifier un peu à l'inconnu quant aux résultats qu'elle devra donner. La prudence seule commandait donc d'établir ces nouveaux modes de communication avec toute l'économie possible. Cette économie était, d'ailleurs, une condition essentielle pour qu'ils procurassent tout l'avantage qu'on en espère. On proposa ainsi, dans la session de 1835, de réduire à 5 fr. les 100 kilog. le droit sur les rails; l'amendement fut rejeté. Le monopole l'emporta. La fourniture exclusive des chemins de fer lui fut dévolue! Mais l'établissement de ceux-ci souffrira des retards, coûtera plus cher et entretiendra une nouvelle aggravation de prix sur la fonte et le fer employés à tous les usages de la vie.

La progression du droit sur l'acier est plus exagérée encore. Sous l'Empire, le droit sur l'acier en barres était de 9 fr. 90 cent. les 100 kilog. En 1814, on le

mit à 49 fr. 50 cent.; en 1820, à 110 fr.; en 1826, à 132 fr. par mer, et à 141f par terre ou par navires étrangers (1). C'est bien triste à dire pour notre amour national; mais, malgré un droit protecteur aussi exorbitant, nos fabricants d'acier n'ont pas encore beaucoup perfectionné leurs produits.

Sous la République et sous tous les régimes précédents, la houille entrait librement en France. L'Empire la soumit à une taxe modérée. C'est de 1816 seulement que date la législation restrictive sur son importation. A cette époque, on ne pouvait pas prévoir l'étonnante destinée de cette précieuse matière. Aucune des prodigieuses inventions auxquelles elle donne la vie n'avait pas encore vu le jour. Aujourd'hui, la houille est l'âme de toutes nos grandes industries. C'est le principe de la locomotion sur nos fleuves, sur nos principales routes. La houille chauffe nos édifices publics; elle éclaire les places de nos cités et l'intérieur de nos maisons. Nos mines, si restreintes, peuvent-elles suffire à tant d'usages? La meilleure preuve que leur production n'est pas en rapport avec les besoins du pays, c'est l'augmentation fabuleuse et toujours croissante du prix de la propriété houillère, lorsque tant d'industries succombent sous le poids de leurs charges! Et cependant nous n'avons qu'un pas à faire pour échapper aux conditions onéreuses auxquelles il faut acheter chez nous cette chose de première nécessité. A notre porte, se trouvent les riches charbonnages de la Belgique. Les Anglais eux-mêmes (voyez la perfidie!)

(1) En 1845, le droit sur l'acier en barres a été réduit à 60f par mer, et 65f 50c par terre et navires étrangers.

loin de nous interdire la ressource de leurs bassins houillers, nous invitent au contraire à y puiser, et c'est nous qui, par une inconcevable aberration, frappons d'un droit énorme une denrée dont nous avons un indispensable besoin, et dont le prix élevé nous accable. Pourquoi cela? c'est que dans tous les rangs de nos assemblées législatives, et cela s'applique au fer aussi bien qu'à la houille, il y a nécessairement bien des intérêts qui se rattachent à notre production forestière et houillère, et qu'on ne peut guères, malheureusement, espérer revoir deux fois dans le même siècle l'abnégation sublime des députés de 89.

Passons, Messieurs, aux lainages.

Avant 1806, le coton en laine avait toujours été admis en franchise. Nous n'avons pas à parler du droit monstrueux auquel il fut soumis sous l'Empire, ainsi que toutes les autres denrées coloniales; c'était une affaire de politique. En 1814, la franchise fut rétablie. Mais en 1816 on mit sur cet article un droit de 22 fr. les 100 kilog. Aujourd'hui, ce droit est encore le même, et, cependant, le prix du coton a baissé des deux tiers. Ne serait-il pas de toute justice de rétablir une plus exacte proportion entre le droit et la valeur de la marchandise, quand on songe surtout à l'état souffrant de l'industrie cotonnière en France? S'il est entré, d'ailleurs, dans la fixation du droit une pensée de protection en faveur de notre production indigène, la mesure serait aujourd'hui sans utilité. La modicité de son prix a naturalisé le coton chez nous. Aujourd'hui, ce lainage vit en parfaite intelligence avec nos chanvres, nos laines, nos lins et nos soies. Nous nous apercevons même quelquefois, nous autres

consommateurs, qu'il vit avec ses rivaux en trop bonne intelligence. Voyez cependant, Messieurs ! voici une matière étrangère dont l'usage s'est répandu parmi nous dans une énorme proportion, à côté de nos produits indigènes presque similaires. Certes, si l'on devait craindre une inondation, pour me servir d'une métaphore affectionnée par les protectionnistes, c'était bien une inondation de coton. Eh bien, Messieurs, de quoi se plaint-on aujourd'hui? On se plaint, et avec raison, que cet article est trop cher; on se plaint qu'il n'en arrive pas assez des lieux de production.

Ce qui est vrai de l'importation du coton l'est également de l'importation de la laine étrangère. Celle-ci n'a été portée sur notre tarif qu'à partir de 1820. Avant cette époque, elle entrait avec un simple droit de balance. En 1820, la Chambre des députés introduisit dans une loi de douanes, par voie d'amendement, un droit de 22 p. °/₀ de la valeur. Ce droit fut porté à 33 p. °/₀ en 1826, et rétabli à 22 p. °/₀ en 1834. A ce taux, il est encore trop onéreux pour notre industrie. S'il était diminué, celle-ci pourrait plus facilement tirer de l'étranger les sortes qu'elle ne trouve pas en France et qui lui sont indispensables pour la fabrication de plusieurs genres d'étoffes. La nouvelle impulsion que lui donnerait cette facilité ne pourrait pas nuire à notre agriculture. Nos manufacturiers donneront toujours la préférence aux laines qu'ils auront sous la main, et ils les rechercheront d'autant plus que leur fabrication deviendra plus active. Voici des faits desquels il semble résulter que l'influence des droits sur cette matière a toujours été en sens inverse

de ce qu'on devait en attendre. Jamais nos laines n'ont été plus chères qu'en 1818, et cependant alors l'entrée était libre. Nonobstant le droit mis en 1820, l'article baisse constamment de 1820 à 1824. Le droit est aggravé en 1826; nouvelle dépréciation en 1827 et 1828. On revient au droit de 22 p. °/₀ en 1834, et un mouvement de hausse continue pendant plusieurs années. Qu'on ne tire pas de ces faits un argument contre le droit, soit! Mais ne prouvent-ils pas au moins que les variations dans les prix de nos laines sont absolument indépendantes de la question douanière, et qu'elles tiennent à d'autres causes.

Le succès le plus récent (et encore un bien déplorable succès!) du système protecteur, est la loi du 11 juin 1845, sur les graines oléagineuses.

Depuis quelques années, le commerce de Marseille tirait d'Egypte des quantités assez importantes de sésame. Cette importation nouvelle avait les plus heureux résultats. Elle fournissait à notre marine un élément de frêt considérable. Elle rendait de grands services dans le midi de la France; elle donnait à son industrie une occupation fructueuse; à son agriculture, qui manque d'engrais, un engrais puissant. L'huile de sésame, propre à tous les usages, d'un prix modéré, offrait une précieuse ressource aux ménages peu aisés. Le savon, cette denrée si nécessaire, fabriqué plus économiquement, avait notablement diminué de prix. Mais, enfin, cette pauvre graine de sésame, cette chose si utile, était bien coupable! elle avait le tort, le tort impardonnable, de remplacer avantageusement l'huile d'œillette, surtout dans le Midi. Dans les deux départements qui produisent cette graine, le Nord et le Pas-

de-Calais, on prit l'alarme : non pas précisément l'agriculture qui, dans ces contrées privilégiées, peut varier ses assolements à son gré, mais les fabricants d'huile, les commissionnaires de Lille et d'Arras surtout, qui voyaient diminuer leurs bénéfices. Le Gouvernement fut assailli de réclamations. De guerre lasse, le ministre du commerce, proposa à la Chambre des augmentations de droit modérées. La Chambre, au contraire, amenda le projet dans le sens prohibitif. Le droit sur le sésame, qui était de 2^f 50^c et 3^f 50^c les 100 kilog., fut porté à 10 et 12^f 50^c, non compris le décime. Le colza et les autres graines furent taxés à 5 et 7 francs. Tous les avantages de l'importation du sésame furent ainsi sacrifiés au profit de quelques individus. La législation nouvelle ne tarda pas à porter ses fruits. Les arrivages de sésame diminuèrent sensiblement. La récolte de l'œillette n'ayant pas été bonne en 1846, la Flandre ne put que suffire à la consommation voisine et n'envoya presque pas d'huile à Marseille. Le savon augmenta de 25 p. °/$_0$. En un an, l'huile d'œillette à manger monta de 75 francs l'hectolitre à 155, c'est-à-dire à un chiffre sans exemple et égal au prix de l'huile d'olive dans le Midi.

On était cependant suffisamment averti par un précédent célèbre pour qu'on se tînt en garde contre les prétentions exagérées des départements du Nord. Peu d'années avant, les fabricants de sucre de betterave de ces contrées voulaient aussi qu'on les protégeât outre mesure contre la concurrence du sucre de canne, ou du moins qu'on leur rachetât leurs établissements. On ne céda pas, fort heureusement, à ces exigences. Le sucre de betterave fut soumis au même régime que le sucre de canne, et, nonobstant, sa fabrication a pris

de telles proportions que si l'un des deux produits avait besoin d'être protégé, ce serait certainement celui de nos colonies. Un autre exemple tiré de l'industrie, même des graines oléagineuses, pouvait encore ôter toute crainte sur les effets de l'importation du sésame. Est-il un produit qui ait plus de concurrence que le colza, cette graine dont la culture s'est propagée dans tant de contrées? Le gaz inonde tout le pays de sa lumière. On brûle maintenant l'huile de poisson et toutes les huiles animales. On s'éclaire avec l'alcool. On distille, pour le même usage, le schyste et la résine. Or, quel effet toutes ces concurrences ont-elles eu sur le prix de la graine et de l'huile de colza? Aucun! En 1826 ou 1827, alors que le colza régnait seul, on a vu, en Flandre, la graine à 12 francs, l'huile à 45 francs l'hectolitre. Depuis, jamais ces bas prix ne se sont reproduits. Jamais, dans cette même Flandre, la graine n'est tombée au-dessous de 18 francs, l'huile au-dessous de 65, et, depuis plusieurs années, la première varie de 24 à 30, la seconde de 85 à 100 fr. La morale de ces faits, c'est que la Providence s'entend mieux que les hommes à régler l'économie de la production du sol, et qu'à mesure que leurs besoins augmentent ou se modifient, elle sait leur ménager et leur indiquer des ressources qu'ils ont trop souvent le tort de repousser.

Ceci, Messieurs, peut s'appliquer à une partie bien importante de notre tarif. Celle qui régit les substances alimentaires, c'est-à-dire les céréales et le bétail.

Ce n'est pas encore par son ancienneté que se défend la législation sur les céréales, car elle ne date

que de 1821. Jusqu'à 1819, l'importation du blé était libre, et jusqu'à 1814 l'exportation fut soumise à de grandes restrictions.

Maintenant, constatons un fait, c'est que, si l'avilissement du prix des céréales est un malheur, son élévation en est un bien plus grand. Quand le pain est cher, il absorbe à lui seul les salaires; il épuise les économies. La consommation des autres choses nécessaires à la vie est ralentie, l'industrie s'arrête, le commerce est inactif, l'ouvrier n'a plus de travail, et la misère entre chez lui par toutes les portes. L'agriculture elle-même est atteinte dans un grand nombre de ses productions. Est-il besoin de démontrer ces tristes résultats en présence des malheurs qui affligent nos voisins si puissants pourtant, en présence de la crise qui persiste encore aujourd'hui sur nos propres industries? Quand on songe que tout cela tient à une seule mauvaise récolte, ne peut-on pas craindre que nous ne soyions déjà sous le coup de ce même fait, déjà vieux chez nos voisins, c'est-à-dire que notre production ne soit plus en rapport avec les besoins de notre population? Ne serait-ce pas, en tous cas, un acte de prudence, de modifier l'esprit restrictif de notre législation sur les céréales et d'en changer surtout le principe mobile, qui fait toujours hésiter et qui arrête même souvent notre commerce dans des moments où il serait bien urgent qu'il opérât à l'étranger? Si nous attendons, pour appeler à notre secours la production des autres pays, que la famine soit à nos portes, voyez ce qui arrive! Nous avons beau ouvrir nos barrières toutes grandes, le secours nous arrivera toujours péniblement et onéreusement. Ainsi, cette année, nous avons été frapper partout. Nous

avons mis en réquisition tous nos navires, tous ceux des autres nations que nous avons pu nous procurer. Nos négociants ont été chercher du grain dans tous les coins du monde. Non-seulement ils ont épuisé les greniers de la mer Noire, qu'on disait inépuisables; ils ont encore fait venir, à grands frais, du blé des provinces les plus reculées et les moins accessibles de l'Empire russe. Or, quelle quantité est-il arrivé en France de tant de pays mis à contribution? Dix millions d'hectolitres, à peine le dixième de notre consommation annuelle. Admettons que l'Angleterre ait acheté à l'étranger deux fois, trois fois même autant de blé que la France; voilà, en somme, trente ou quarante millions d'hectolitres de blé pris dans les quatre parties du monde, qui ont fait doubler, tripler même les prix sur tous les marchés d'exportation.

Sans doute, Messieurs, il faut prendre en grande considération et ne pas compromettre l'intérêt agricole de notre pays; mais n'y a-t-il pas, dans l'expérience que nous venons de faire, de quoi rassurer nos cultivateurs sur cette inondation de blé étranger dont on les menace? On disait déjà, dans les sessions de 1819 à 1821, et l'on a répété sérieusement, dans ces derniers temps, que les provinces de la Russie méridionale étaient inépuisables, que le blé y venait sans frais, et se vendait à 4 francs l'hectolitre rendu à Odessa. L'exagération de ces assertions ne peut pas tenir devant la plus simple étude des faits. La production du blé ne suit pas dans la Crimée, et dans les autres provinces Russes, des conditions bien différentes que dans les autres pays. Cette production ne pourrait sensiblement augmenter qu'autant que la population

augmenterait aussi. Or, l'expérience nous démontre qu'à mesure qu'un pays se peuple et se civilise, les excédants du produit de son sol diminuent plus tôt qu'ils n'augmentent. La vérité est que les excédants de la Russie, celle de toutes les contrées qui peut en fournir le plus, sont très limités, et que si l'on voit quelquefois sur les ports de cet empire le blé à des prix très bas, rarement toutefois au-dessous de 8 à 10f l'hectolitre, c'est seulement lorsqu'il n'est l'objet d'aucun commerce ni d'aucune demande des autres pays, et ce n'est jamais pour un long temps. Si donc nous prenons pour base le prix de 8 fr. l'hectolitre, mis à bord à Odessa, chiffre auquel nous avons à ajouter 4 fr. pour le frêt, l'assurance et les autres frais jusqu'à Marseille; si, ensuite, nous comptons les déchets, pertes d'intérêts, bénéfices du commerce, transport et frais à l'intérieur, si, enfin, nous faisons la part de l'infériorité de qualité des blés de la mer Noire qui, comparée avec les nôtres, n'est pas moindre de 20 p. °/₀, nous devons conclure que, même en l'absence de tout droit, l'importation de la Russie ne pourra jamais faire une concurrence bien sérieuse à notre production, tant que le prix de 18 fr. l'hectolitre ne sera pas atteint sur nos marchés. Quant aux importations du bassin de la Baltique, des États-Unis et de toutes les contrées où, cette année, nous avons trouvé des ressources, outre que ces importations ne peuvent jamais être considérables ni surtout constantes, elles ne sont réellement possibles que lorsque nous dépassons le prix de 20 francs.

Il est, d'ailleurs, un fait qui doit encore rassurer notre agriculture sur l'influence que pourraient avoir des modifications dans notre législation sur les cé-

réales, c'est la position actuelle de l'Angleterre. Le besoin d'importer des subsistances croît dans ce pays d'année en année. Les prix des grains y sont constamment plus élevés que chez nous, et naturellement les pays producteurs iront approvisionner ses marchés avant de venir sur les nôtres.

La législation sur le bétail n'est pas plus vieille que celle des céréales. En 1816 seulement, les bœufs furent taxés à 3 fr. 50 cent. par tête. En 1822, le Gouvernement proposa un droit de 33 fr. par tête ; la Chambre le porta à 55 fr. Le bétail maigre fut tarifé à moitié de ce droit. C'était une faveur accordée à des pays comme le nôtre, qui ne peuvent guères élever de bétail, mais qui se livrent avec succès à son engraissement. En 1826, cette exception fut supprimée. Les gros herbagers, ceux de Normandie surtout, voulaient être protégés, non-seulement contre les éleveurs Suisses et Allemands, mais encore contre les engraisseurs Alsaciens, Champenois ou autres. Il leur fallait à eux seuls le monopole des marchés de Paris ; ils l'obtinrent. Le bétail maigre dut payer comme l'autre 55 fr. par tête. En d'autres termes, le bétail étranger, quel qu'il soit, est depuis 1826 à peu près prohibé en France. Avant 1822, nous recevions, tous les ans, des pays voisins, de 20 à 25,000 bœufs, dont 3 à 4,000 sortaient. Maintenant, il n'en entre que 5 à 7,000, et il en sort davantage. Or, à côté de ce fait, deux autres faits, tristes à dire, sont bien constants. Le prix de la viande en France est devenu inaccessible à une grande partie de ses habitants, et la consommation de cet aliment, si utile, a bien diminué relativement à l'augmentation de la population. Il résulte de la décla-

ration de M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce, faite en 1845, que la consommation annuelle de chaque individu en France n'est plus maintenant que de 23 kilog., dont 9 kilog. de viande de charcuterie. D'après une statistique sur laquelle un de vos collègues vous a fait un rapport l'an dernier, la ration moyenne en viande de toute espèce ne serait même que d'un peu plus de 8 kilog. Quelle disproportion avec les pays qui entourent la France ! La consommation moyenne de chaque individu est, en Belgique, de 43 kilog.; en Angleterre, de 68; à Londres, de 88; en Allemagne, de 55. Elle est dans l'Amérique du nord de plus de 100 kilog. Le chiffre de notre consommation, si minime en comparaison, indique qu'une grande partie de notre population mange peu de viande, et qu'une autre partie n'en mange pas du tout. C'est là un fait déplorable. Henri IV voulait que le plus pauvre de ses sujets pût mettre une poule au pot le dimanche. Nous avons fait certainement bien des progrès depuis ce temps-là, mais sous le rapport de l'alimentation du peuple, nous sommes bien loin du vœu du bon Roi. Avant peu, à la vérité, le sel sera dégrevé. Ce sera certainement une excellente chose, si toutefois l'on fait en sorte que ce soit bien le consommateur qui en ait le bénéfice; mais on atteignait mieux le but, et c'était d'ailleurs plus logique, si l'on eût commencé par dégrever le pot-au-feu de l'ouvrier, c'est-à-dire par diminuer l'impôt prélevé sur tous les consommateurs, au profit seulement des propriétaires d'herbages. Car, notez ceci, le droit sur le bétail ne profite guère à la plus grande partie de nos pays de culture. Qu'importe cette question à nos cultivateurs, qui ont seulement du bétail pour le lait qu'il donne

ou pour la charrue qu'il mène ! Or, cette vache laitière, ce bœuf de travail, ne forment pas moins des deux tiers de notre population bovine.

Il y a encore l'industrie de l'engraissement du bétail qui ne peut que gagner à un autre état de choses. Que les barrières soient levées sur nos frontières, et les nourrisseurs de la Champagne et de bien d'autres pays auront vite retrouvé le chemin de Suisse et d'Allemagne qu'ils connaissaient si bien il y a vingt-cinq ou trente ans !

Les seuls intéressés à la question, nos herbagers peuvent d'ailleurs se rassurer. La concurrence étrangère ne serait plus maintenant ce qu'elle était avant 1822. Depuis que les pays voisins ne peuvent plus amener sur le marché français l'excédant de leur production, ils ont dû leur trouver une autre direction. Ce qui le prouve, c'est que le prix de la viande sur les bords du Rhin, par exemple, diffère bien moins qu'à l'époque précitée du prix de la France. Les États-Unis seuls pourraient nous envoyer une grande quantité de viande, mais de viande salée, c'est-à-dire qui ne conviendrait pas à tous les consommateurs, mais qui pourrait offrir une ressource bien utile à cette partie de notre population qui, dans l'état actuel, est presque privée de ce genre d'aliment.

La pensée prohibitive de notre législation douanière à l'égard des articles que nous venons de passer en revue et de tant d'autres, n'a pas eu seulement pour conséquence de faire payer cher à l'intérieur les choses les plus nécessaires à la vie. Elle a encore eu un autre résultat bien fâcheux ; elle nous a fermé l'entrée des marchés étrangers pour l'écoulement d'un grand nom-

bre de nos marchandises. A nos taxes élevées sur leurs denrées, les autres pays ont répondu par les taxes élevées sur les nôtres. Ce n'est pas cela seulement qui a arrêté nos exportations, c'est que, lorsqu'il n'y a plus d'échanges possibles avec les autres pays, les relations avec eux deviennent difficiles, onéreuses, incertaines. De puissantes maisons seules réussissent, à force de sacrifices et de persévérance, à s'y faire jour. Les autres n'en ont pas la force; malheur à elles si elles ont la témérité de le tenter! Pourtant, Messieurs, le commerce que nous pouvons faire pour nos produits avec l'étranger ne mérite pas le dédain avec lequel certains protectionnistes affectent de le traiter. Dire, comme eux, que la France n'a rien à porter au dehors, c'est nier l'heureuse influence de son climat et de son sol sur un grand nombre de ses productions; c'est nier l'activité, le génie inventif et le goût de toutes ses industries!

Nous ne passerons pas en revue tous ceux de nos produits dont l'essor est arrêté par la réaction de notre législation douanière. Citons-en un seulement: le produit de nos deux millions d'hectares de vignes. Si l'exemple que nous prenons a quelque partialité, s'il se rencontre avec la plus riche culture, avec une des principales industries de ce département, qu'on nous le pardonne. Il ne serait pas bien de reprocher à la Champagne de défendre son intérêt, car ce n'est pas chez elle un péché d'habitude. Cependant, Messieurs, quand Bordeaux, quand la Saintonge, le Languedoc et la Bourgogne réclament avec persévérance pour qu'on ne ferme pas en dedans la porte à leurs produits, ces contrées ont bien raison de se plaindre! Le marché français ne peut pas suffire à la production

viticole. Il faut que cette production s'écoule au dehors. Nos vins ordinaires, nos spiritueux doivent aller là où la vigne ne croît pas. Nos vins fins, les seuls qui n'aient pas de type ailleurs, doivent aller partout. La nature n'a pas été si généreuse, si prodigue même à notre égard pour notre usage seul. Il n'est pas dans ses sages desseins que le vigneron, lorsqu'il lui arrive une année abondante, qui devrait le payer de tant de sueurs et de tant de mécomptes, maudisse souvent le riche présent qui lui est fait, et qu'il trouve moins ruineux pour lui de l'abandonner aux champs que d'en faire la coûteuse récolte. Pourquoi, au milieu de tant d'industries protégées, pourquoi ce vigneron est-il le seul dont l'industrie ne soit pas protégée? Qu'on ne dise pas que les vins de France sont des choses de luxe, dont la consommation n'augmenterait pas à l'étranger sous un autre régime. Est-ce que le luxe d'aujourd'hui est le luxe d'hier? A chaque heure de notre siècle, l'usage des choses qui font l'aisance et l'agrément de la vie ne tend-il pas à se propager et à se vulgariser? Voyez, d'ailleurs, aux États-Unis, si la vente des vins et des autres marchandises de France n'est pas plus active dans les années où ce pays peut nous envoyer beaucoup de coton ou de blé. Il en serait de même partout ailleurs. Et, par exemple, si nous laissions venir un peu plus de houille et de fer d'Angleterre, le droit sur nos vins, que ce pays maintient encore debout, comme pour nous servir de leçon, au milieu de son tarif entamé de toutes parts, finirait certainement par être abaissé, et nous ne verrions plus l'exportation annuelle des vins de France, pour l'Angleterre, réduite au misérable chiffre de cinq millions, c'est-à-dire à un chiffre égal à la valeur des œufs qu'y expédie notre littoral de la Manche!

Il y a encore, Messieurs, un intérêt puissant engagé dans la question : c'est celui de notre marine. L'amiral Duperré avait coutume de dire que notre puissance maritime était plutôt dans les mains du ministre du commerce que dans celles du ministre de la marine. Cette simple parole n'a pas besoin de développements. Une nation comme la France ne peut renoncer à sa marine, et, sans commerce avec les autres pays, il n'y a pas, en effet, de marine possible.

En résumé, Messieurs, vous pensez qu'une réforme dans notre système de douanes, restreinte quant à présent à la diminution des droits sur les matières premières de l'industrie et des substances alimentaires, serait pour toutes nos industries une cause puissante de développement, qu'elle améliorerait le sort de notre population ouvrière en augmentant son activité, en facilitant ses moyens d'existence, et que notre agriculture trouverait dans une demande plus constante et plus variée de ses produits, une compensation suffisante au sort passager que pourrait lui faire la concurrence étrangère.

Examinons maintenant les six mémoires que vous avez reçus.

L'auteur du mémoire, qui porte pour épigraphe : *Au vrai, à l'utile,* est partisan de la réforme de nos tarifs. Dans sa première partie, il s'attache à démontrer le tort que les hauts tarifs de douane et les prohibitions causent à l'agriculture, à l'industrie et aux classes ouvrières. Il s'occupe spécialement des laines, graines oléagineuses, fers et houille. Il dit que, pour ces deux derniers articles, on a chargé le pays d'une

énorme contribution au profit seulement de quelques maîtres de forge. Les actions des compagnies houillères ont augmenté de cent pour cent, mais la condition des ouvriers employés à ces industries n'a pas été sensiblement améliorée, et les procédés métallurgiques ne se sont pas perfectionnés comme on devait s'y attendre.

Quels que soient les effets abusifs du système protecteur, des lois l'ont consacré et ont produit ainsi un état de choses qu'on ne doit modifier qu'avec réserve. Pour ne causer aucune perturbation dans les intérêts qui se sont développés à l'ombre du système protecteur, l'auteur voudrait une réduction progressive des droits relatifs au fer, à la houille, aux laines, aux bestiaux, au sésame, de manière qu'en cinq ans, le tarif, sur chacun de ces articles, fût arrêté à 15 p. %.

L'auteur indique ensuite des moyens en dehors du sujet, pour empêcher le chômage des ouvriers et pour perfectionner l'éducation économique et industrielle de la France. Il termine par où, peut-être, il aurait dû commencer, c'est-à-dire par discuter les principales objections des protectionnistes. Il soutient que la ruine de l'industrie en Portugal ne doit pas être attribuée au traité de Methuen, et que le traité de 1786 est tout aussi innocent des pertes que notre commerce a essuyées dans les années qui ont suivi.

Ce mémoire offre quelques parties assez bien traitées; mais les points principaux de la question ne sont point assez développés, et il y a, au contraire, une trop grande place donnée à des considérations tout-à-fait étrangères au sujet.

L'auteur du mémoire ayant pour épigraphe : *Salus populi, suprema lex,* après un exorde un peu trop pompeux et disproportionné avec les dimensions de son travail, attaque cette maxime de certains hommes politiques qui prétendent que la cherté des articles de consommation fait hausser les salaires en proportion. Il objecte avec raison la crise actuelle. Il critique les dispositions des lois de 1816, 1822 et 1826, et surtout le droit sur le bétail, qui n'avantage qu'un petit nombre de contrées et pèse sur toute la population. Il montre encore les consommateurs obligés de payer le fer et le bois beaucoup plus cher dans l'intérêt des maîtres de forge. Il dit que les droits élevés amènent des représailles ; que, dès que nous ne voulons rien acheter aux étrangers, il est très naturel que ceux-ci ferment les ports à nos produits ; que, sans commerce extérieur, nous ne pouvons pas avoir de marine. Il soutient qu'en France, l'industrie peut défier toute espèce de concurrence. Il cite un exemple péremptoire, celui du sucre de betterave. Enfin, il prétend que la France ne peut plus se passer de l'importation des grains étrangers, la population augmentant chaque jour, et chaque jour aussi la culture des céréales cédant la place à des cultures industrielles. Ce mémoire n'est pas sans mérite, mais il est beaucoup trop succinct.

Comme les précédents, l'auteur du mémoire qui a pour épigraphe :

> Travaillez, prenez de la peine,
> C'est le fonds qui manque le moins,

est pour l'abaissement des tarifs ; mais il est encore plus sobre de développements. Cependant sa thèse s'appuie sur une idée qu'il a seul émise, et qui mérite

d'être reproduite, car elle répond à cet argument protectionniste, que *l'introduction des denrées étrangères aurait pour conséquence définitive de tarir chez nous toutes les sources de la production.* L'auteur soutient que ce n'est pas l'industrie attachée aux produits du sol qui profite de l'établissement des tarifs, mais bien le possesseur lui-même. Ainsi leur abaissement ne diminuerait pas la production générale d'un seul hectolitre de blé, ni d'un seul quintal de viande ou de laine. Il arrêterait seulement l'augmentation du prix du sol. A part l'énonciation de cette idée, ce travail est tout-à-fait insuffisant.

Le mémoire avec cette épigraphe, tirée de Bacon, « *Que celui qui repousse des remèdes nouveaux s'apprête à des calamités nouvelles* », se compose de deux forts volumes manuscrits. Malgré l'étendue de ce travail, malgré son mérite, vous n'avez point à en parler, car la part que l'écrivain y a prise se réduit à bien peu. C'est la reproduction littérale de ce qui a été publié sur la question, par les Chambres de commerce, les journaux partisans de la réforme, et surtout par nos économistes les plus distingués, MM. Bastiat, Blanqui, Michel Chevalier, Léon Faucher, de Molinari, Ortolan, Rossi, Say, Wolowski, etc.

Le mémoire sans épigraphe, commençant par ces mots : *La liberté du commerce ne peut être illimitée* est l'œuvre d'un protectionniste. C'est d'ailleurs un travail bien écrit et très modéré. Malheureusement, l'auteur est resté presque constamment sur un terrain où la Société n'avait point appelé les concurrents. L'objet principal de sa thèse est de combattre un principe dont personne ne réclame aujourd'hui l'application;

le principe de la liberté illimitée du commerce. L'auteur soutient que la France aurait tout à perdre à ce régime; que les nations les moins émancipées en politique, les moins divisées en propriété, les moins civilisées, ayant sur elle l'avantage d'une fabrication à meilleur compte, lui feraient toujours une concurrence écrasante et l'inonderait de ses produits. Les consommateurs aisés donneraient constamment la préférence aux produits étrangers et délaisseraient ceux de l'intérieur : il en résulterait l'anéantissement de toutes nos industries, la ruine de tous les travailleurs et la perte de notre nationalité. Bordeaux deviendrait une ville américaine, les places du littoral de la Manche des villes anglaises, et Marseille une ville orientale.

L'auteur croit néanmoins que la liberté du commerce aurait des effets moins funestes sur la production territoriale que sur l'industrie. L'agriculture ne pouvant suffire à la consommation intérieure, la France sera forcée d'avoir recours aux producteurs étrangers tant que nos exploitations foncières ne seront pas dans des conditions meilleures, et ne seront pas entrées plus avant dans les voies de perfectionnement. Il est d'ailleurs un article pour lequel la liberté du commerce serait complètement favorable; c'est le vin, dont la France est si riche et dont la production dépasse de beaucoup la consommation.

L'auteur, en terminant, arrive encore à reconnaître que la France possède un surcroît de richesse industrielle qu'elle ne peut utiliser que par le commerce avec les autres pays, et sa conclusion est que, dans l'intérêt des classes ouvrières, de l'industrie et de l'agriculture, il convient de restreindre les deux bases de notre système de douanes : la prohibition et la prime.

grandes mers, avec ses productions riches et variées, avec son génie si fécond et si original, la France ne peut pas s'isoler et se retrancher du commerce du monde. Cette idée, au contraire, qu'elle ne doit pas se borner à son marché et qu'elle est appelée à tenir une place plus grande sur tous les marchés du globe, ne se contient plus dans l'enceinte d'une école. L'instinct public l'a saisie et la propage. Le Gouvernement a compris cette tendance de l'opinion. A deux ans de distance de la promulgation de la malheureuse loi du sésame, il vient de proposer aux Chambres un commencement de réforme dans notre législation douanière. Sachons-lui gré de cette manifestation. Elle changera bien peu de chose à ce qui existe; mais elle a une signification qu'il ne faut pas méconnaître. C'est un avertissement donné aux industries protégées pour qu'elles sachent bien que le temps des prohibitions est passé, que c'est en elles-mêmes qu'elles doivent désormais chercher toutes leurs ressources et puiser toute leur force, et qu'elles n'ont plus à compter sur la durée bien prolongée d'un privilége dont le pays, qui en a long-temps fait les frais sans s'en rendre compte, commence à sentir tout le poids.

DISTRIBUTION DE MÉDAILLES.

M. le Président proclame, ainsi qu'il suit, les noms des concurrents auxquels il est décerné des Médailles et des Mentions honorables :

Premier Concours.

Une médaille d'or de 300 francs était offerte au meilleur mémoire sur cette question :

« L'abaissement de nos tarifs de douanes, soit d'impôt, » soit de protection, et la suppression des prohibitions » seraient-ils utiles à l'agriculture, à l'industrie et aux » classes ouvrières de la France ? »

Le prix n'est pas décerné.

Deuxième Concours.

1° BONNE TENUE DES ÉCURIES ET ÉTABLES.

Une médaille d'or est accordée à M. le comte de Sainte-Suzanne, propriétaire à Écury-le-Grand.

Une médaille d'argent est accordée à M. Dommanget (Nicolas), propriétaire à Sivry-sur-Ante.

2° EXPLOITATIONS RURALES.

La Société accorde :

Une médaille d'or à M. Perardel-Fréminet, propriétaire à Francheville ;

Une médaille d'or à M. Leroux, fermier du domaine de Luthernay, commune de Bouvancourt ;

Une médaille d'or à M. VINCENT (Louis-Claude), fermier à la ferme de Tournay, commune de Favresse;

Une médaille d'argent à M. POISSON (Jacq.-Antoine), fermier à Mardeuil;

Une médaille d'argent à M. GODART (Victor), fermier à Gizaucourt;

Une médaille d'argent à M. ROLLOT-SALLERON, propriétaire à La Perrière, commune de Blacy;

Une médaille d'argent à M. CHEMERY (Paul-François), cultivateur à la ferme du Hution, commune de Moiremont.

Troisième Concours.

CHEMINS VICINAUX.

Des médailles sont accordées à chacune des communes suivantes:

Arrondissement de Reims.

Une médaille d'argent à la commune de *Cumières;* M. CIRET, maire.

Une médaille de bronze à la commune de *Tours-sur-Marne;* M. LE ROY, maire.

Arrondissement de Sainte-Ménehould.

Une médaille d'argent à la commune de *Florent;* M. BOURET, maire.

Arrondissement de Vitry-le-François.

Une médaille d'argent à la commune de *Pargny-sur-Saulx;* M. HUOT, maire.

Arrondissement de Châlons.

Une médaille d'argent au hameau de *Longevas*, commune de Moncets.

Arrondissement d'Epernay.

Une médaille d'argent à la commune de *Fleury-la-Rivière;* M. DESJARDINS, maire.

Une médaille de bronze est accordée à M. PONTON (Jean-Baptiste), de Larzicourt, pour ses bons services comme cantonnier.

Quatrième Concours.

ÉCOLES D'AGRICULTURE.

Un rappel de médaille est accordé à M. SERGENT, instituteur à La Veuve, pour la continuation de son cours d'agriculture.

Une médaille de bronze est accordée à M. MARIÉ, instituteur à Marson, pour le cours d'agriculture qu'il a ouvert en cette commune.

Sixième Concours.

DESTRUCTION DES INSECTES NUISIBLES A LA VIGNE.

Une médaille d'argent est accordée à M. HENRY, propriétaire-vigneron à Oger, pour l'intelligence et le soin qu'il a apportés à la destruction des insectes nuisibles à la vigne.

Septième Concours.

OBJETS DIVERS D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Une médaille de bronze est accordée à M. DEL-

CROIX-MANGIN, de Châlons, pour l'application du moulage en fonte à des pièces en cuivre, et particulièrement à des robinets, de même que pour d'autres travaux, tels que des mécanismes pour cuvettes inodores, qu'il peut livrer à plus bas prix qu'à Paris.

Une médaille de bronze est accordée à M. HUBERT-LEGLAYE, de Châlons, pour l'addition faite à sa scierie mécanique, mue par un manége, d'un appareil propre à faire les languettes et les rainures pour la fabrication des planchers.

Une médaille d'argent est accordée à M. ALLOIN, charpentier à Châlons, auteur d'une machine à tracer les courbes des limons d'escalier, sans être obligé de rapporter, comme par le procédé ordinaire, les points de l'épure sur les différents points de la pièce de bois destinée à être mise en œuvre.

Une mention honorable est accordée à M. PERSON, vannier à Châlons, pour ses ouvrages de vannerie qui indiquent de l'habileté et du goût.

Une médaille d'argent est accordée à M. SAUVAGE, maréchal-ferrant à Dommartin-sur-Yèvre, pour les perfectionnements qu'il a apportés à divers instruments aratoires.

PROGRAMME

DES

CONCOURS OUVERTS PAR LA SOCIÉTÉ.

Premier Concours.

La Société décernera, dans sa séance publique de 1848, une médaille d'or de la valeur de 300 francs à l'auteur de la meilleure *Notice biographique sur Royer-Collard.*

Les mémoires devront être adressés (*franco*), au Secrétaire de la Société, à Châlons-sur-Marne, avant le 15 juillet 1848 (*terme de rigueur*).

Deuxième Concours.

EXPLOITATIONS RURALES.

La Société décernera, dans la même séance, une médaille d'or, dans chaque arrondissement du département de la Marne, à l'agriculteur qui justifiera avoir introduit dans son exploitation des améliorations telles, que cette exploitation puisse être indiquée comme modèle aux cultivateurs de la contrée.

La Société prendra surtout en grande considération l'extension donnée à l'élève ou à l'engraissement du bétail, la bonne tenue des étables et le traitement judicieux des engrais.

Troisième Concours.

CHEMINS VICINAUX.

La Société décernera, dans sa séance publique de 1848, une médaille d'argent, dans chaque arrondissement du département de la Marne, aux communes qui justifieront avoir le mieux entretenu leurs chemins vicinaux.

Quatrième Concours.

ÉCOLES D'AGRICULTURE.

La Société décernera, dans la même séance, une médaille d'argent à celui des instituteurs du département qui, avec l'approbation de l'autorité, aura ouvert une école d'adultes dans laquelle des notions d'agriculture, applicables à la localité, auront été enseignées avec le plus de succès.

Cinquième Concours.

La Société décernera dans la même séance :

1° Une médaille d'or, de la valeur de 100 francs, au propriétaire ou jardinier qui justifiera avoir établi dans le département de la Marne, sur une échelle d'une certaine étendue, une pépinière d'arbres fruitiers, de bonnes espèces, présentant déjà des garanties de réussite;

2° Une médaille d'argent au maître jardinier qui justifiera avoir formé de bons élèves.

Une distinction pourra aussi être accordée à celui des élèves jardiniers dont l'instruction aura paru plus avancée;

3° Une médaille d'argent, ou une médaille d'encouragement, au propriétaire ou jardinier qui, dans le courant de l'année, justifiera avoir obtenu des primeurs remarquables, soit en fruits, soit en légumes, soit en fleurs.

Sixième Concours.

DESTRUCTION DES INSECTES NUISIBLES A LA VIGNE.

La Société décernera, dans la même séance, une prime de 100 francs au vigneron qui, dans le cours de l'année, aura apporté le plus d'intelligence et de soins dans la destruction des insectes qui attaquent la vigne.

Septième Concours.

OBJETS DIVERS D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Aux termes de l'article 4 de son règlement, la Société distribuera, dans la même séance, des médailles aux cultivateurs, constructeurs de bâtiments ruraux, commerçants et artistes dont les travaux lui paraîtront dignes d'être encouragés.

Les personnes qui pourront avoir des droits à ces différents concours sont invitées à les faire connaître et à déposer au secrétariat les pièces à l'appui, avant le 1er juillet 1848.

Huitième Concours.

La Société décernera, dans sa séance publique de 1849, une médaille d'or, de la valeur de 300 francs, à l'auteur du meilleur mémoire sur cette question :

« Quels seraient les moyens, sans nuire à la liberté

» des transactions et sans amener une perturbation sociale, d'améliorer le sort des classes ouvrières, en leur assurant, sans interruption, un salaire proportionné au travail, et des ressources pour le temps des infirmités et de la vieillesse. »

Les mémoires sur cette question devront être adressés (*franco*), au secrétaire de la Société, avant le 1er mai 1849 (*terme de rigueur*).

Neuvième Concours.

La Société rappelle qu'aux termes du programme publié par elle en 1846, elle décernera, dans sa séance publique de 1849, une médaille d'or, de la valeur de 200 francs, à la personne qui aura

« Déterminé, par voie expérimentale, l'influence du sel sur la végétation dans les terres de la Champagne. »

Les mémoires contenant le détail et les résultats des expériences tentées devront être adressés (*franco*), au secrétaire de la Société, avant le 1er juillet 1848 (*terme de rigueur*), la Société se proposant de répéter les expériences indiquées dans les mémoires.

Dixième Concours.

La Société décernera, dans sa séance publique de 1850, une médaille d'or de 100 francs à la personne qui aura déterminé, par des expériences faites dans le département de la Marne, la valeur relative de l'engrais provenant des fosses d'aisance désinfectées par des agents chimiques.

Les personnes qui voudront concourir devront avertir la Société avant de commencer leurs expériences.

Les auteurs des mémoires adressés à la Société ne

doivent point se faire connaître; ils joindront à leur envoi un billet cacheté qui renfermera leur nom et leur adresse, et sur lequel sera répétée l'épigraphe inscrite en tête de leur manuscrit.

Ils sont prévenus qu'ils ne peuvent retirer les mémoires envoyés au concours.

CATALOGUE

DES

OUVRAGES ADRESSÉS A LA SOCIÉTÉ

DEPUIS LE PREMIER NOVEMBRE 1846.

1° Ouvrages adressés par leurs auteurs.

M. Boniez-Lambert. — Annuaire de la Marne, 1847.

M. Boulard. — Rapport sur un ouvrage de M. Eug. Gayot, intitulé *Études hippologiques*.

Le même. — Observations sur un ouvrage de M. Dézeimeris, ayant pour objet la substitution d'un Assolement continu à tous les Assolements-jachères.

M. Corréard. — Journal du Génie civil.

M. de Brières. — Essai sur le Symbolisme antique d'Orient.

M. de Caumont. — Circulaire de M. de Caumont, directeur de l'Institut des provinces, ayant pour objet la recherche des moyens de mettre plus immédiatement les Sociétés savantes en communication entre elles.

Le même. — Bulletin de correspondance des Sociétés savantes du royaume et du Congrès scientifique.

M. Collignon-Dancy. — Nouveau mode de culture et d'échalassement de la Vigne.

M. Comte (Achille). — Atlas méthodique des cahiers d'Histoire naturelle, de M. Achille Comte, professeur à l'Académie de Paris.

M. Daurier. — Expériences sur le Sel ordinaire pour l'amendement des terres et l'engraissement des animaux.

M. Dozon (Auguste). — Études sur le roman Malay de *Sri Rama*.

M. Drouet, de Reims. — Discours sur l'Aumône.

M. Gérardin. — Mémoires sur les Plantes sarclées à racines alimentaires.

Le même. — Des Boissons économiques.

Le même. — Analyse de plusieurs Produits d'art.

M. Gum. — Traité des Plaies de tête.

M. Havard. — La Gazette municipale de Paris et de ses banlieues.

M. Jolly (Jules). — Discours prononcé à l'audience de rentrée du tribunal de Troyes, ayant pour titre : *Des Principes de l'autorité de la Chose jugée.*

M. Lacatte-Joltrois. — Notice nécrologique sur M. Povillon-Pierrard.

M. Landouzy. — Traité sur l'Hystérie.

M. Merlin, maître de pension à Vouziers. — Cours élémentaire d'arithmétique.

M. de Montureux. — Possibilité de diminuer de quatre à cinq cents millions par année les Charges pesant principalement sur les classes laborieuses; possibilité de réduire le Prix du crédit agricole, prisons cellulaires, bagnes, mines.

Le même. — Quelques idées sur la possibilité de répandre l'Art de propager les Fumiers.

Le même. — Note sur le Glanage.

M. Navlet. — Principes de Dessin linéaire à vue, planches et exercices.

M. Nitot. — Éloge funèbre de M. Froc de La Boulaye.

M. Philippart. — Note sur les Pommes de terre.

Le même. — Notice sur la Maladie qui a affecté les Pommes de terre.

Le même. — Discours prononcé en 1845 devant la Société royale d'agriculture et des arts de Seine-et-Oise.

Le même. — Rapport sur l'Engrais perazoté concentré et sur le résultat du concours pour la construction des Machines à battre les céréales.

M. Remy. — De la Vie et de la Mort.

M. de Sermet. — De la Régénération de l'Administration militaire.

M. Thierrion. — De la Poésie pastorale.

M. de Travanet. — L'Avant-garde agricole.

M. Trochu. — Création de la ferme des Bois de Bruté, sur un terrain de landes à Belle-Isle-en-Mer.

M. de Vroïl (Jules). — Aperçu sur la Situation économique de la Suisse.

2° Ouvrages adressés par MM. les Ministres ou par les Sociétés correspondantes.

Aix. — Bulletin des Travaux de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres.

Amiens. — Société d'horticulture.

Angers. — Bulletin de la Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire.

Angoulême. — Annales de la Société d'agriculture, arts et commerce du département de la Charente.

Anvers. — Société d'horticulture.

Aurillac. — Le Propagateur agricole et horticole du Cantal.

Aurillac. — Bulletin de la Société d'horticulture du Cantal.

Beauvais. — Athénée du Beauvaisis.

Blois. — Bulletin trimestriel de la Société d'agriculture de Loir-et-Cher.

Bordeaux. — Annales de la Société d'agriculture de la Gironde.

Bordeaux. — Des Intérêts maritimes et de la Protection par la Chambre de commerce de Bordeaux.

Bourg. — Journal d'agriculture, sciences, lettres et arts de l'Ain.

Bourges. — Bulletin de la Société d'agriculture du Cher.

Caen. — Société royale d'agriculture de Caen.

Caen. — Bulletin de la Société d'horticulture de Caen.

Caen. — Société vétérinaire des départements du Calvados et de la Manche.

Castres. — Comice agricole de Castres.

Chalons-sur-Marne. — Compte-rendu des Travaux de l'année 1846 du Comice agricole du département de la Marne.

Chalons-sur-Marne. — Statuts de la Société vétérinaire de la Marne.

Chalon-sur-Saône. — Annales châlonnaises, Journal de la Société d'agriculture et d'horticulture.

Chartres. — Bulletin agricole d'Eure-et-Loire.

Chateau-Thierry. — Comice agricole de l'arrondissement de Château-Thierry.

Chateauroux. — Éphémérides de la Société d'agriculture du département de l'Indre.

Chaumont. — Bulletin de la Société d'horticulture de la Haute-Marne.

Clermont-Ferrand. — Bulletin agricole du Puy-de-Dôme.

Clermont-Ferrand. — Annales scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne.

Digne. — Journal d'agriculture des Basses-Alpes.

Dijon. — Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.

Dijon. — Journal de médecine, chirurgie, pharmacie, etc., publié par la Société médicale de Dijon.

Dijon. — Journal d'agriculture et d'horticulture de la Côte-d'Or.

Douai. — Mémoires de la Société royale et centrale d'agriculture, sciences et arts du département du Nord.

Draguignan. — Journal d'agriculture du département du Var.

Le même. — Discours prononcé en 184 du royale d'agriculture et des arts

Le même. — Rapport sur l'Engrai 'agri- sur le résultat du concour Machines à battre les cé aise.

M. Remy. — De la Vie et d e Falaise.

M. de Sermet. — De la strielles de militaire.

M. Thierrion. — De renoble.

M. de Travanet. — e.

M. Trochu. — C département de l'Aisne. un terra Société d'agriculture, sciences

M. de Vroïl the. de l d'horticulture de Liège.

ngrès des Agriculteurs du nord de la France.

Mémoires de la Société royale des sciences, de 2e l'agriculture et des arts du département du Nord.

Lille. — Défense du Travail national, adressé par l'Association contre le Libre-échange formée à Lille.

Limoges. — Bulletin hippologique.

Lons-le-Saulnier. — Séance publique de la Société d'émulation du Jura.

Lyon. — Annales des Sciences physiques et naturelles de Lyon.

Lyon. — Précis des Travaux de l'Académie du Rhône.

Lyon. — Bulletin de la Société d'horticulture pratique du Rhône.

Lyon. — Annales de la Société royale d'agriculture.

Lyon. — Mémoires de l'Académie royale de Lyon.

Marseille. — Congrès scientifique de France.

Meaux. — Société d'agriculture, etc. de Meaux.

Meaux. — Congrès agricole de 1846.

Melun. — Société d'agriculture de Melun : mémoires, rapports, etc.

Mende. — Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de Mende.

